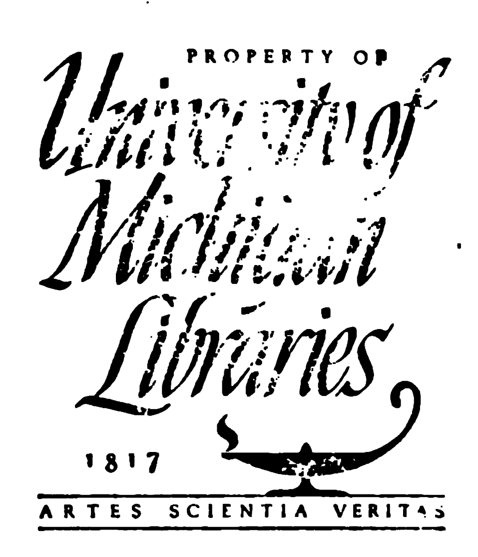



PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE

NATIONALE

REVUE

NATIONALE

Paris. — Imprimerie P.-A. Bourdier et Cie, 6, rue des Poitevins.

REVUE
NATIONALE
ET ÉTRANGÈRE

POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME VINGT-ET-UNIÈME

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE NATIONALE
28, QUAI DE L'ÉCOLE, 28

1865

ABRAHAM LINCOLN

Le meurtre de M. Lincoln a excité une émotion profonde dans toute l'Europe. L'atrocité d'un tel guet-apens, l'honnêteté et l'innocence de la victime, cette mort qui arrête au milieu même de la victoire l'homme qui semblait avoir conquis le droit d'achever, l'œuvre de pacification qu'il avait si noblement commencée, ce sont là autant de raisons qui n'expliquent que trop la sympathie universelle en face de cette fin cruelle et inattendue. Amis, ennemis, indifférents, chacun aujourd'hui rend pleine justice à la prudence, à la fermeté, à la modération de M. Lincoln, chacun maudit le misérable qui a tranché une si belle vie. Loin de moi la pensée de rejeter sur le Sud le poids d'un pareil attentat. Un peuple de soldats n'est pas un peuple d'assassins, et je ne m'étonne pas qu'à la nouvelle du crime, Lee n'ait pu résister à sa douleur, et que le brave Ewell ait pleuré comme un enfant. La guerre apprend à respecter et souvent même à aimer un ennemi. Mais si je n'accuse pas le Sud, j'accuse l'esclavage et les passions qu'il déchaîne. Toutes ces violences qui depuis quarante ans ont troublé l'Amérique et réjoui ceux qui n'aiment pas la liberté, les duels dans les rues, des nègres brûlés vifs, M. Sumner assommé, les complots contre M. Lincoln, tous ces forfaits sont sortis de la même source empoisonnée. C'est l'orgueil de la domination qui les a enfantés.

L'esclavage finit comme il a commencé, par un crime. Puisse ce crime être le dernier! Puisse cette institution abominable, une fois encore déshonorée, disparaître enfin sous le mépris et l'horreur du genre humain. Ce sera le plus bel hommage qu'on puisse rendre à la mémoire de Lincoln.

Je ne ferai pas l'éloge du président; je n'en ai ni le temps ni la

force; mais je voudrais rappeler quelques-unes de ses paroles et de ses actions, montrer quelle a été l'unité et la simplicité de sa vie. La mort met chacun à sa place; elle jette dans l'oubli ces mignons de la fortune, qui n'ont vécu que pour assouvir leur ambition ou satisfaire leur misérable vanité, mais elle élève les vrais grands hommes, elle répand sur ces nobles figures je ne sais quelle splendeur et quelle sérénité. Dédaignés et insultés la veille, le lendemain on les respecte et on les admire; dans leur tombeau ils sont plus puissants que dans leur palais. M. Lincoln est un de ces héros, qui s'ignorent eux-mêmes; sa pensée règnera après lui. On a déjà prononcé le nom de Washington, je crois qu'on a eu raison. Sans doute M. Lincoln ressemblait plus à Franklin qu'à Washington. Par son origine, sa bonhomie malicieuse, son bon sens ironique, son goût des anecdotes et de la plaisanterie, il était du même sang que l'imprimeur de Philadelphie. Mais il sera toujours vrai de dire qu'en moins d'un siècle l'Amérique a passé par deux crises où sa liberté pouvait rester si elle n'avait pas eu d'honnêtes gens à sa tête, et que deux fois elle a eu le bonheur de rencontrer l'homme le mieux fait pour la servir. Si Washington a fondé l'Union, Lincoln l'a sauvée. L'histoire rapprochera et joindra les deux noms.

Un seul mot explique toute la vie de M. Lincoln, *le devoir*. Jamais il ne s'est fait valoir, jamais il n'a pensé à lui, jamais il n'a cherché une de ces combinaisons ingénieuses qui mettent un chef d'État en relief, et le grandissent aux dépens du pays; sa seule ambition, sa seule pensée a été de remplir fidèlement le mandat que ses concitoyens lui avaient confié. Il n'a voulu être que le premier magistrat d'une république, ni plus ni moins; toujours prêt à faire bon marché de ce qui ne touchait que lui, mais toujours résolu à exiger de chacun qu'il respectât la constitution, et qu'il s'inclinât devant la souveraineté des lois.

De là en M. Lincoln, ce mélange de douceur et de fermeté qu'on retrouve déjà dans son premier discours, dans ses adieux à la petite ville de Springfield, où, comme avocat, il avait mérité l'estime et l'amour de ses concitoyens. Au moment de partir pour Washington, le 11 février 1861, il adressait les paroles suivantes à ses amis qui l'avaient suivi jusqu'au chemin de fer :

« Mes amis, personne, à moins d'être dans ma position, ne peut comprendre la tristesse que je ressens en partant d'ici. C'est à ce peuple que je

dois tout ce que je suis. Ici j'ai vécu plus d'un quart de siècle; ici sont nés mes enfants, ici il y en a un d'enseveli. Je ne sais quand je vous reverrai. Je suis chargé d'un devoir plus grand peut-être que celui qu'on a jamais imposé à un homme, depuis les jours de Washington. Washington n'aurait jamais réussi sans le secours de la divine Providence, sur laquelle il compta en tout temps. Je sens que je ne puis réussir sans la même protection divine qui a soutenu Washington; je place aussi ma confiance dans le Tout-Puissant, et j'espère, mes amis, que vous implorerez pour moi cette assistance divine, sans laquelle je ne puis réussir, mais avec laquelle le succès est sûr. Encore une fois, mes amis, recevez mes adieux. »

Arrivé à Washington, en déjouant un complot tramé par les partisans de l'esclavage, il adresse au Congrès, le 4 mars 1861, un discours d'une sagesse achevée. Les hommes du Sud emportés par la passion et les beaux esprits d'Europe n'eurent pas alors assez de dédain ni d'injures pour ce *paysan*, ce *bûcheron*, cet *épicier*, à la tournure dégingandée, à la chevelure inculte et aux grandes mains, qui osait prendre place au Capitole; mais aujourd'hui que les événements ont ouvert les yeux aux plus aveugles, combien ce discours d'un vrai patriote paraît juste et sensé! Que de sang, que de larmes on eût épargnés si l'on eût écouté la voix de cet homme de bien.

Le président déclare qu'il fera respecter la constitution. Il n'est pas chargé d'abolir l'esclavage, il est chargé de maintenir la souveraineté de l'Union et les droits des États. Cette mission, il la remplira jusqu'au bout. D'ailleurs pourquoi se séparer? Si une minorité peut rompre avec la majorité, demain un noyau de mécontents se formera dans cette minorité devenue indépendante et le dernier mot de la sécession sera une perpétuelle et incurable anarchie.

« Non, mes concitoyens, ajoutait-il, nous ne pouvons nous séparer; nous ne pouvons bâtir entre nous un mur infranchissable. Un mari et une femme peuvent divorcer, et se séparer à jamais sans se revoir, mais les différentes parties de notre patrie ne peuvent faire cela. Il leur faut rester face à face; amis ou ennemis, il leur faut vivre ensemble. Quand nous serons séparés, ces relations seront-elles plus avantageuses ou plus faciles? Des étrangers feront-ils plus aisément un traité que des amis ne peuvent faire des lois? Supposez que vous en arriviez à la guerre, vous ne vous battrez pas toujours; quand on aura beaucoup perdu des deux côtés, sans que personne y ait rien gagné, il faudra régler les relations mutuelles; ce sera le même problème qu'aujourd'hui.

« O mes concitoyens, qui êtes mécontents, c'est dans vos mains et non pas dans les miennes qu'est le sort de la guerre civile! Le gouvernement ne vous attaquera pas.

« Il n'y aura de conflit que si vous êtes les agresseurs. Vous n'avez pas un serment, enregistré au ciel, qui vous oblige à détruire le gouvernement, tandis que moi j'ai prêté le serment le plus solennel de *conserver, de protéger, de défendre* l'Union.

« Nous ne sommes pas des ennemis; nous sommes des amis. Nous ne devons pas être ennemis. La passion peut avoir tendu nos liens d'affection, elle ne les brisera pas. »

On sait comment le Sud répondit à cet appel touchant; je ne veux pas écrire l'histoire de la guerre. Je dirai seulement qu'aussi longtemps que M. Lincoln espéra maintenir l'Union sans toucher à l'esclavage, il ne proclama pas l'abolition. En Europe on a mal compris cette modération; on a souvent reproché au Président ce qui est pour lui un titre d'honneur. Quels que fussent les sentiments personnels de M. Lincoln, quelque opposé qu'il fût à l'esclavage, il faisait passer avant tout le devoir du magistrat. Il avait trouvé l'esclavage dans la Constitution qu'il avait juré de maintenir; comme président, il n'avait donc pas le droit d'y toucher.

Mais cette même Constitution donnait au Président le droit de saisir la propriété de l'ennemi, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour étouffer la révolte. Aussi, après avoir attendu plus d'un an, M. Lincoln fit-il le 22 septembre 1862 une proclamation, déclarant que le 1er janvier 1863, tout esclave appartenant à un État en guerre avec l'Union serait libre à jamais. C'est de cette époque que la liberté est entrée de droit sur le sol de l'Amérique; reste maintenant à l'y établir de fait. Grande mesure, qui aurait demandé toute la prudence de M. Lincoln.

Dans les quatre années d'une présidence, soutenue au milieu des hasards de la guerre civile, cet obscur avocat, sorti de l'Illinois, et élevé à la première magistrature, par le caprice d'un vote populaire, sut tellement conquérir l'estime publique par sa fermeté et son bon sens, qu'une voix unanime appela une seconde fois à siéger à la Maison Blanche celui que l'opinion avait si justement nommé l'*honnête Abraham*. Cette fois ce n'étaient point seulement les partisans de la première élection qui se réunissaient pour faire réussir leur candidat, et profiter de son succès, ses anciens adversaires et à leur tête un des hommes les plus considérables de l'Amérique, M. Edward Everett, couraient en foule se ranger autour du Président, et combattaient avec énergie la candidature malencontreuse du général Mac-Clellan. Par son dévouement patriotique, Lincoln s'était iden-

tifié avec son pays; sans le chercher, il était devenu l'homme de la situation. Son triomphe, c'était le triomphe de l'Union et la fin de la guerre civile. Le peuple ne s'y trompa pas, Lincoln fut renommé à une immense majorité. Sa victoire était la victoire même de la Constitution et des lois.

Pour lui toujours aussi simple et aussi modeste, je devrais dire, plus modeste encore et plus pénétré du sentiment de sa responsabilité, il ne vit dans cet honneur qu'un nouveau moyen de servir la patrie. Le discours d'inauguration qu'il adressa au Congrès, le 4 mars 1865, nous montre quel progrès s'était fait dans son âme. Cette pièce d'éloquence familière est un chef-d'œuvre; c'est le testament d'un patriote; je ne crois pas que nul éloge du Président vaille cette page où il s'est peint lui-même dans toute sa grandeur et sa simplicité.

« Concitoyens. En paraissant une seconde fois devant vous pour prêter le serment présidentiel, il est moins nécessaire que la première fois de vous adresser un discours étendu. Alors il paraissait convenable et à propos de vous exposer, avec quelque détail, la marche qu'il fallait suivre. Aujourd'hui, à l'expiration de quatre années, après des déclarations faites à chaque moment, à chaque phase de cette grande lutte qui absorbe encore l'attention, et qui emploie toute l'énergie de la nation, on ne peut vous présenter rien de bien nouveau. Tout dépend du progrès de nos armes, et ce progrès le public le connaît aussi bien que je le connais moi-même; le succès, je crois, est assez satisfaisant, et de nature à nous encourager tous. Tout en ayant de grandes espérances pour l'avenir, je ne risquerai aucune prédiction.

« Il y a quatre ans, à cette même époque, chacun s'inquiétait des menaces de la guerre civile. Cette guerre, nous la craignions tous.— Tous nous essayions de la détourner. Tandis que je lisais ici le discours d'inauguration, discours où je ne cherchais qu'à *sauver* l'Union sans guerre, des agents de l'insurrection étaient dans cette ville, occupés à *détruire* l'Union sans guerre; ils essayent de la dissoudre par des négociations. Les deux partis repoussaient la guerre, mais l'un des deux était décidé à *faire* la guerre plutôt qu'à laisser survivre la nation; l'autre, au contraire, était résolu à *accepter* la guerre plutôt qu'à laisser la nation périr. Et la guerre est venue.

Un huitième de la population totale était composé d'esclaves noirs, qui n'étaient pas distribués par toute l'Union, mais concentrés dans le Sud. L'esclavage constituait un intérêt particulier et puissant. Chacun savait que cet intérêt était, en quelque façon, la cause de la guerre. Fortifier, perpétuer, étendre cet intérêt, c'était l'objet par lequel les insurgés voulaient rompre l'Union, fût-ce même par la guerre, tandis que le gouvernement ne réclamait d'autre droit que d'empêcher l'extension territoriale de l'esclavage.

Aucun des deux partis ne croyait que la guerre aurait la grandeur et la durée où elle est déjà parvenue. Chacun d'eux croyait à un triomphe plus facile, à un résultat moins tranché et moins surprenant. Chacun d'eux lit la même Bible et prie le même Dieu, chacun d'eux invoque contre l'autre l'aide de ce même Dieu. Il peut sembler étrange qu'un homme appelle Dieu à son aide pour manger son pain à la sueur du front d'autrui; mais ne jugeons pas, pour n'être pas jugés. Les prières des deux partis ne pouvaient pas être exaucées ensemble, aucune n'a été complétement exaucée. Le Tout puissant a ses propres vues. « Malheur au monde à cause du scandale! « car il faut qu'il y ait des scandales; mais malheur à celui par qui arrive le « scandale! »

« Si nous supposons que l'esclavage américain est un de ces scandales, qui selon la providence de Dieu doivent nécessairement arriver, mais que Dieu retire après le temps voulu; et si nous supposons qu'il inflige au Nord et au Sud cette terrible guerre, comme la punition due à ceux par qui est venu le scandale, y verrons-nous rien de contraire à ces divins attributs que reconnaissent ceux qui croient en un Dieu vivant? J'espère avec ardeur, je prie avec ferveur, afin que ce terrible fléau de la guerre s'éloigne bientôt de nos têtes. Cependant si Dieu veut que ce fléau continue jusqu'à ce que soit épuisée toute la richesse arrachée à l'esclave par deux cents cinquante ans d'un travail qu'on ne lui a pas payé, si Dieu veut que chaque goutte de sang qu'a fait jaillir le fouet soit payée avec une autre goutte de sang tirée par l'épée, comme il a été dit il y a trois mille ans, nous répéterons encore : « Les jugements du Seigneur sont vrais et justes. »

« Sans haine pour personne, avec amour pour tous, avec confiance dans le droit, tel que Dieu nous donne de le voir, faisons tous nos efforts pour achever l'œuvre où nous sommes engagés, pour panser les blessures de la nation, pour songer à celui qui a supporté le feu de la bataille, pour prendre soin de sa veuve et de son fils orphelin, pour faire tout ce qui pourra établir et maintenir une paix juste et durable, et parmi nous, et avec les autres nations. »

Je ne sais si je me trompe. Mais il me semble que dans ces paroles si différentes du langage ordinaire de la politique, dans cet appel à l'humilité et à la résignation, dans cette soumission religieuse, on sent je ne sais quel détachement de soi-même, et comme un pressentiment d'une fin prochaine qui donne le frisson. M. Lincoln, du reste, ne craignait pas la mort. A toutes les menaces qu'on lui adressait, comme à toutes les inquiétudes qu'on voulait lui donner, il avait, au fond du cœur une réponse toute prête; c'était celle de nos vieux chevaliers qui n'avaient pas l'âme plus noble que l'avocat de Springfield : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

Dans la situation présente, la perte de M. Lincoln est grande pour l'Amérique. Je sais qu'en un pays, qui se gouverne lui-même,

un homme est moins nécessaire qu'ailleurs, et il est permis d'avoir confiance dans le nouveau Président, qui, lui aussi, s'est élevé par un travail opiniâtre et a depuis longtemps montré du talent et de l'énergie. Mais quel que soit le mérite de M. Johnson, il n'a pas derrière lui quatre années d'une modération qui donnait confiance à tous, et qui pouvait désarmer les haines dans le Nord aussi bien que dans le Sud. On peut espérer toutefois que la politique de M. Lincoln sera suivie par son successeur; il trouvera autour de lui des hommes d'État comme M. Seward, des généraux comme Grant, toute une tradition qu'on ne saurait garder avec trop de soin, si l'on veut achever l'œuvre de M. Lincoln. Pacifier les cœurs après quatre années de guerre civile est une entreprise plus difficile encore que celle de pacifier le pays. Il y faut autant de bonté que d'énergie.

Ce n'est pas seulement l'Amérique qui honorera la mémoire du Président. Ce n'est pas à son pays seul que M. Lincoln aura rendu service, c'est à l'humanité tout entière. L'histoire, il faut l'avouer, n'est trop souvent qu'une école d'immoralité. Elle nous montre la victoire de la force ou de la ruse, beaucoup plus que le succès de la justice, de la modération, de l'honnêteté. Elle n'est trop souvent que l'apothéose de l'égoïsme triomphant. Il y a de belles et grandes exceptions; heureux qui peut en accroître le nombre et léguer ainsi un noble et bienfaisant exemple à la postérité! M. Lincoln est de ceux-là; il aurait volontiers répété, après Franklin, que *le mensonge et la ruse sont la pratique des sots qui n'ont pas assez d'esprit pour être honnêtes;* toute sa vie privée, toute sa vie politique a été inspirée, dirigée par cette foi profonde dans la toute-puissance de la vertu. C'est par là encore qu'il mérite d'être comparé à Washington; c'est par là qu'il restera dans l'histoire avec le plus beau nom que puisse mériter le chef d'un peuple libre, un nom que lui ont donné ses contemporains, et que lui conservera la postérité, celui de l'*honnête* Abraham Lincoln.

ÉDOUARD LABOULAYE.

LA

FERME D'ORLEY[1]

CHAPITRE XIII

COUPABLE OU NON-COUPABLE.

« Pardon, monsieur, c'est madame Furnival, » avait dit M. Crabwitz. Malheureusement l'intruse était madame Furnival, que M. Furnival pardonnât ou ne pardonnât pas. Elle était là, en chair et en os, dans le cabinet de l'avocat, au grand déplaisir de son mari et de la cliente de son mari. Elle avait frappé à la porte extérieure, M. Crabwitz lui avait ouvert en l'absence du saute-ruisseau, et elle s'était immédiatement dirigée vers le cabinet de son mari en déclarant qu'elle le savait chez lui. Ce qui avait manqué à M. Crabwitz ce n'était pas la volonté de l'arrêter dans sa course, c'était le pouvoir de la retarder même pour un instant.

Les avantages attachés à l'état de mariage sont grands et nombreux, — si grands et si nombreux que tous les hommes feraient bien de se marier. Mais le mariage lui-même a ses inconvénients, parmi lesquels il faut peut-être compter en première ligne une jalousie mal fondée et mal dissimulée. Que peut faire un homme qui se trouve ainsi accusé, au vu et au su du monde, — où même d'une petite fraction du monde, — de faire la cour à quelque femme de sa connaissance? Que peut-il dire? Quelle contenance peut-il prendre? « Mon ange, je ne l'ai pas fait. Je ne l'ai jamais fait, et je ne voudrais pas y penser pour rien au monde. Je le dis la main sur la conscience. Voilà madame X elle-même, et j'en appelle à elle. » Voilà où il en est réduit! Mais un homme innocent devrait-il en être réduit là par une tendre épouse?

1. Voir les deux précédents numéros de la *Revue Nationale*.

Je parle d'une jalousie mal fondée, on pourrait donc croire que mes remarques ne s'appliquent pas à madame Furnival. On se tromperait. Cette idée générale qu'elle se faisait du culte de son mari pour les divinités étrangères, n'était qu'un vague soupçon, et toutes les femmes jalouses qui se tourmentent, tout en tourmentant leurs maris, pourraient faire valoir les mêmes excuses qu'elle. En ce qui touchait personnellement Lady Mason, elle n'avait pas le moindre fondement pour ses soupçons. Lady Mason avait sans doute ses défauts, mais le désir de dérober à madame Furnival l'affection de son époux ne devait pas figurer dans le nombre. M. Furnival était jurisconsulte habile, et elle avait grand besoin de son secours; par cette raison, elle était venue le trouver dans son cabinet, par cette raison aussi elle avait placé sa main dans celle de l'avocat. Que M. Furnival aimât d'autant mieux sa cliente qu'elle était agréable à regarder, cela est fort possible. J'aime mon cheval, mes tableaux, la vue de mon jardin par la même raison. Je crois vraiment qu'il ne fallait pas y chercher autre chose.

« Ma chère ! » dit M. Furnival, en reculant un peu et en laissant retomber ses bras à ses côtés. Lady Mason aussi recula d'un pas, mais, avec une grande présence d'esprit, elle se remit aussitôt et tendit la main à madame Furnival.

« Bonjour, Lady Mason, » dit madame Furnival — sans la moindre présence d'esprit. « J'espère que j'ai le plaisir de vous voir en bonne santé. J'avais entendu dire que vous deviez être en ville — pour des emplettes; mais je n'espérais pas, je l'avoue, avoir — le plaisir de vous rencontrer ici. » Et chaque mot que disait la pauvre chère femme dans son dépit et son chagrin, trahissait sa jalousie aussi clairement que si elle eût sauté aux yeux de Lady Mason avec toute la vigoureuse énergie d'une virago de Saint-Gilles ou de Spitalfields.

« Je suis venue exprès pour consulter M. Furnival au sujet d'une malheureuse affaire, » dit Lady Mason.

« Vraiment ! Votre fils Lucien avait parlé — d'emplettes. »

« C'est ce que je lui avais dit. Quand une femme est assez malheureuse pour avoir besoin de consulter un avocat, elle préfère généralement que la chose ne soit pas connue. Je serais désolée que mon cher enfant sût que j'ai ce nouveau chagrin; je voudrais que personne ne le sût. Je suis sûre que je puis compter sur vous, chère madame Furnival, comme je compte sur votre mari. » Et elle se

rapprocha de la femme irritée, en la regardant avec des yeux pleins d'anxiété et de prière.

Le cœur de madame Furnival était capable de se fondre en présence d'un véritable chagrin de femme, comme la neige se fond aux rayons du soleil de midi. Si Lady Mason était allée la trouver, si elle lui eût conté toutes ses craintes et toutes ses peines, en lui demandant aide et conseil, si elle se fût adressée à son cœur maternel, madame Furnival n'aurait laissé ni repos ni trêve à son mari jusqu'à ce qu'il se fût chargé de la cause de la veuve. Elle lui aurait dit de travailler de son mieux sans salaire ni récompense, et elle aurait enseigné elle-même à Lady Mason le chemin de Lincoln's Inn. Elle se serait montrée discrète aussi, et ce n'est pas par elle, certes, que l'affaire se serait ébruitée. Dans le beau temps de jadis, alors que son mari lui confiait parfois ses petits secrets professionnels, elle n'avait jamais bavardé, — jamais elle n'avait même laissé échapper une parole oiseuse sur de pareils sujets. Elle eût été fidèle dans son amitié, et elle aurait consolé Lady Mason dans sa peine comme les femmes savent se consoler entre elles. Un instant, la pensée que tout pourrait se passer ainsi lui traversa l'esprit, car une innocence complète se lisait dans les yeux de Lady Mason. Mais madame Furnival regarda son mari, et comme sur ce visage-là elle ne vit pas d'innocence, son cœur s'endurcit de nouveau. Le visage de la femme pouvait mentir, — « le visage de ces femmes-là est tout mensonge, » se dit madame Furnival; — mais lui, il révélait la vérité, malgré lui, en présence de sa femme.

« Mon Dieu! oui, bien certainement, » dit-elle. « Je suis bien fâchée de vous avoir dérangés. Voici ce que c'est, monsieur Furnival; comme je me trouvais dans le quartier, — au cabinet de lecture où j'ai été prendre des livres, — je me suis dit que je viendrais vous demander si vous comptiez dîner à la maison aujourd'hui. Vous n'avez rien dit ni hier au soir, ni ce matin, et vraiment, maintenant, on ne sait plus jamais s'il faut compter sur vous. »

« Je vous ai dit que je retournais à Birmingham cette après-midi; je dînerai là-bas, » dit M. Furnival d'un ton très-maussade.

« Oh! très-bien. Je savais certainement que vous quittiez Londres ce soir. Je ne m'attendais pas, cela va sans dire, à vous voir rester à la maison; mais je pensais que vous seriez peut-être bien aise de dîner avant de partir. Adieu, Lady Mason, je vous souhaite de réussir

dans votre... procès. » Et, faisant une grande révérence à la cliente de son mari, elle se prépara à sortir de la chambre.

« Je crois que j'ai dit tout ce que j'avais à vous dire, monsieur Furnival, » dit Lady Mason; « si donc madame Furnival le désire... » et tout en parlant elle aussi se leva pour se retirer.

« Je ne sais vraiment pas ce que madame Furnival désire, » répondit le mari.

« Ce que je désire importe peu, » repartit la femme, « et je suis vraiment désolée d'être entrée. » Et elle partit, laissant de rechef son mari tête à tête avec la femme dont elle était jalouse. Tout bien considéré, je pense que M. Furnival fit bien de ne pas rentrer dîner chez lui ce jour-là.

La porte se referma bruyamment derrière l'épouse courroucée; — M. Crabwitz, qui s'était élancé en toute hâte, n'ayant réussi qu'à amortir un peu la violence du coup, — et Lady Mason se retrouva seule en face de son amoureux présumé. Il était un peu dur pour Lady Mason d'être ainsi soupçonnée, et elle le sentait. M. Furnival avait cinquante-cinq ans, et son nez était décidément violacé; elle avait elle-même dépassé la quarantaine et elle avait traversé vingt années de veuvage sans qu'un mot de médisance eût jamais terni sa réputation.

« J'espère que je n'ai pas mal agi, » dit-elle d'une voix douce et triste. « Madame Furnival désirait peut-être vous trouver seul. »

« Non, non; pas du tout. »

« Je serais si malheureuse de penser que je vous ai gênés. Si madame Furnival voulait vous parler d'affaires, je ne m'étonne pas qu'elle ait été vexée, car je sais que les avocats ne se laissent pas d'ordinaire déranger ainsi dans leurs cabinets par leurs clientes. »

« Ni par leurs femmes, » aurait pu ajouter M. Furnival, mais il ne dit rien.

« Ne vous en tourmentez pas, » dit-il, « ce n'est rien. C'est la meilleure femme du monde; mais il y a des moments où l'on ne peut pas répondre même des gens les plus doux. »

« Je compte sur vous pour faire ma paix avec elle. »

« Sans doute, sans doute. Elle n'y pensera plus demain, et vous ne devez pas y penser davantage. »

« Si j'y fais attention, c'est que je ne voudrais pour rien au monde être une cause d'ennuis pour mes amis. Quelquefois je suis tenté de me dire que je n'importunerai plus personne désormais de mes peines

et que je laisserai aller les choses comme elles le pourront. Si ce n'était pour ce pauvre Lucien, c'est bien ce que je ferais. »

M. Furnival la regarda et vit qu'elle avait les yeux pleins de larmes. On ne pouvait mettre en doute leur sincérité. Ses yeux étaient baignés de larmes véritables qui débordaient et ruisselaient sur son visage. Le cœur de l'avocat fut touché. « Je ne sais pourquoi vous parlez ainsi, » dit-il, « je ne pense pas que vos amis regrettent leur temps ou leur peine quand il s'agit de vous rendre service. En tout cas, je puis répondre pour moi. »

« Que vous êtes bon ! Mais je ne puis pas me dissimuler que je vais vous causer bien de l'ennui. »

« Le travail qui nous plaît rend douce la fatigue, » répondit M. Furnival avec empressement. « Mais, à vous parler franchement, Lady Mason, je ne comprends pas pourquoi vous êtes si découragée. Je n'ai point oublié combien vous vous êtes montrée vaillante, il y a de cela vingt ans, alors qu'il y avait vraiment lieu de craindre. »

« J'étais plus jeune dans ce temps-là. »

« A ce que nous dit le calendrier; mais s'il ne le disait pas, personne ne s'en douterait. Nous ne sommes plus aussi jeunes, cela va sans dire. Vingt années ne peuvent pas passer sur nos têtes sans laisser quelques traces, personne ne le sent mieux que moi. »

« Les hommes ne vieillissent pas comme les femmes, — surtout celles qui vivent seules et qui prennent de la rouille à force de se nourrir de leurs propres pensées. »

« Je ne connais personne que le temps ait aussi bien traité que vous, Lady Mason; mais s'il m'était permis de vous parler franchement, comme un ami... »

« Qui donc le ferait, si ce n'est vous ? »

« Je vous dirais qu'il y a de la faiblesse à se montrer si effrayée, ou pour mieux dire si affligée. »

« Un nouveau procès me tuerait, je crois. Vous dites que j'ai été vaillante autrefois, mais vous ne savez pas ce que j'ai souffert. J'ai eu la force de tout supporter, car je me disais que je le devais pour l'amour de cet enfant qui était au berceau. Et quand je me suis vue là, en plein tribunal, entourée de l'attirail terrible de la justice, tous les yeux fixés sur moi, — les yeux de tout ce monde qui me croyait coupable d'un crime affreux, — j'ai su être brave pour l'amour de ce pauvre enfant sans défense. Mais j'ai failli en mourir. Monsieur Furnival, je ne pourrais pas recommencer; — non, — pas même

pour lui. Si vous pouvez m'épargner cette épreuve, faites-le, quand il faudrait pour cela désintéresser ce misérable ingrat... »

« Il n'y faut pas penser. »

« Vraiment, n'est-ce point possible? Hélas! »

« Si vous contiez tout ceci à Lucien, vous pourriez me l'envoyer. »

« Non, non; pour rien au monde. Il jetterait un défi au monde entier, et voudrait tout de suite engager le combat; après tout, c'est à moi de souffrir. Non, il ne saura rien; — à moins que la chose ne devienne si publique qu'on ne puisse la lui cacher. »

Et alors, après quelques douces pressions de la main, quelques mots d'encouragement tendre de la part de l'homme privé, et quelques conseils de la part de l'avocat, M. Furnival laissa partir Lady Mason, et elle alla retrouver son fils chez le pharmacien, selon le rendez-vous dont ils étaient convenus. Il n'y avait nulle trace de larmes ou de chagrin sur son visage souriant quand elle tendit la main à Lucien, et dès qu'ils se trouvèrent seuls en voiture, elle lui demanda des nouvelles de son expédition de Liverpool.

« Je me félicite bien d'y être allé, » répondit-il. « J'ai vu là-bas les négociants qui importent directement le guano, et j'ai pris des arrangements avec eux. »

« Et de cette façon cela te reviendra moins cher? »

« Moins cher? Peut-être pas ce que les femmes appellent moins cher. Ce que je crains le plus au monde ce sont les bons marchés. Celui qui recherche les bons marchés doit prendre son parti d'être, dupe ou fripon, et il est fort possible qu'il soit l'un et l'autre. »

« L'un et l'autre, Lucien! Alors il est doublement malheureux. »

« Il est *fripon* en ce qu'il cherche à se procurer la marchandise sans la payer à sa valeur; et il est dupe parce que, tout naturellement, il n'obtient pas ce qu'il veut. Je n'ai pas fait un bon marché à Liverpool, — pas un trop bon marché, veux-je dire; — mais je me suis arrangé pour obtenir une quantité suffisante de guano pur et de première qualité au prix de la place, — et je ne mets pas en doute que le résultat soit rémunérateur. » En route, la mère continua à parler ainsi à son fils de ses projets de fermage, comme si elle eût oublié tous ses chagrins, et enfin elle lui expliqua comme quoi il devait dîner avec Sir Pérégrine.

« Je serai enchanté de dîner avec lui, » dit Lucien, « et je ne demande pas mieux que de le faire causer sur sa manière de conduire

ses terres; mais je ne vous promets pas, ma mère, de me laisser diriger par un professeur aussi arriéré que lui. »

De son côté, M. Furnival, resté seul, repassa dans son esprit l'entrevue qui venait d'avoir lieu. D'abord, ainsi que cela était naturel, il songea à sa femme; et je suis contraint d'avouer que l'amour qu'il lui portait, la reconnaissance qu'il lui devait, et le souvenir de tout ce qu'ils avaient éprouvé en commun de joies et de peines, ne lui inspirèrent pas des pensées aussi tendres qu'on eût été en droit de l'espérer. Un nuage sombre passa sur son front quand il songea à son arrivée inopportune, et il se promit vaguement d'empêcher que pareille chose ne se renouvelât. Il ne se dit pas précisément comment il s'y prendrait pour cela. — Ce sont là de ces détails que les maris négligent parfois de préciser en prenant leurs résolutions conjugales. Et puis, au lieu de se remémorer les vertus de sa femme, il se prit à récapituler ses vertus, à lui. Ne lui avait-il pas tout donné? Une maison comme elle n'avait jamais pu la rêver dans sa jeunesse, des domestiques, des voitures, de l'argent, le confort, le luxe de toute espèce? Il ne lui avait rien refusé; elle avait eu sa part de toute cette fortune si durement gagnée, et pourtant elle était ingrate et elle se laissait aller à toutes sortes d'imaginations et de fantaisies, comme si elle eût été une jeune fille, — au grand déplaisir et à la grande confusion de son mari. Il lui ferait voir que son cabinet, son cabinet de jurisconsulte, devait être respecté, même par elle. Il n'entendait pas devenir la risée de son propre secrétaire et de tous ses confrères, grâce à la folle impertinence d'une femme qui lui devait tout. Ainsi rêvait M. Furnival. J'ajoute à regret qu'il ne pensa pas un seul instant à ces soirées solitaires, à ces longues journées que passait la pauvre femme, privée de la seule société qui eût quelque prix à ses yeux. Il ne songea pas à ces vœux qu'ils avaient prononcés tous deux à l'autel, vœux qu'elle avait observés si fidèlement et qui l'obligeaient, lui, à une tendresse constante, protectrice et patiente. Il ne lui vint pas à l'idée qu'en refusant sa tendresse il manquait à sa parole tout aussi bien que s'il eût réellement abandonné sa femme pour en suivre une autre. Il avait été généreux en ce qui touchait l'argent, et, par conséquent, elle ne devait pas se rendre importune! Il avait fait son devoir et il ne se laisserait pas importuner. Telles étaient, je le dis avec peine, les pensées et les résolutions de M. Furnival au sujet de sa femme pendant qu'il réfléchissait dans son cabinet.

Peu à peu elles prirent un autre cours et elles devinrent plus ten-

dres en se concentrant sur un autre objet. Lady Mason, il faut l'avouer, était intéressante et attrayante dans son chagrin. Son visage avait encore un doux coloris, sa main était toujours petite et douce, et ses cheveux étaient, comme jadis, bruns et lustrés. Malgré tous ses chagrins, il n'y avait pas de plis sur son front, son pas était léger et ne trahissait pas le lourd fardeau de ses peines. J'ai peur que M. Furnival fît une coupable comparaison, — coupable bien qu'involontaire.

Puis, graduellement il cessa de penser à la femme pour ne plus songer qu'à la cliente,— ainsi que le voulait son devoir. Qu'y avait-il au fond de toute cette affaire? Était-il possible qu'elle fût effrayée à ce point, parce qu'un petit avoué de province avait dit à sa femme qu'il avait trouvé un vieux papier et parce qu'il était parti ensuite pour le Yorkshire? Rien de plus naturel que son inquiétude, en supposant qu'elle connût quelque secret qui la perdrait s'il était découvert; — mais rien de moins naturel aussi si aucun secret de ce genre n'existait. Et elle devait bien savoir à quoi s'en tenir! Dans sa conscience à elle, du moins, il devait y avoir certitude au sujet de l'authenticité du testament. Si le testament était vrai, pourquoi tremblait-elle ainsi, aujourd'hui que les tribunaux avaient admis l'authenticité? Et s'il ne l'était pas! — si c'était là un faux, un faux commis par elle, ou avec sa complicité, — et que la vérité se découvrît maintenant, quelle chose terrible! Mais terrible n'est pas le mot qu'il faut employer pour bien rendre cette idée telle qu'elle se présenta à l'esprit de M. Furnival. C'est merveilleux qu'il faudrait dire. Quelle chose merveilleuse maintenant et plus merveilleuse encore dans le passé! Quelle main, en ce cas-là, aurait donc tracé ces signatures? Était-il possible qu'elle, si douce, si belle, si gracieuse aujourd'hui, — presqu'une enfant dans ce temps-là, — avait pu faire cela sans secours, — toute seule? Était-il possible qu'elle se fût mise, pendant la silencieuse solitude de la nuit, entre ce vieillard et cet enfant au berceau, à fabriquer ce faux testament et ces fausses signatures, de manière à triompher pendant vingt ans, — avec assez d'habileté pour dérouter les avocats et le jury et pour déjouer l'avidité de l'héritier lésé? S'il en était ainsi, quelle merveille! N'était-elle pas une femme surprenante?

Alors l'esprit de M. Furnival,— cet esprit si perspicace, qu'on pouvait le dire presque infaillible quand il s'agissait de saisir toutes les circonstances d'une affaire, — se mit à l'œuvre pour découvrir quel pouvait être ce nouveau témoignage qu'on menaçait de produire. Il

se rappela tout de suite ces deux principaux témoins, le commis qui s'était si bien embrouillé dans sa déposition et la jeune servante qui avait été si lucide. Ils avaient certainement signé à un acte quelconque et ils l'avaient fait le jour même que désignait le codicille. S'il y avait eu fraude, s'il y avait eu faux, la chose avait été si bien faite qu'elle méritait presque de réussir! Mais s'il y avait eu fraude, s'il y avait là un faux, les moyens par lesquels tout pouvait se découvrir et se prouver apparurent distinctement à l'esprit de l'avocat. Sans la moindre donnée, il comprit bien mieux la situation que M. Mason ne l'avait comprise après que toutes les circonstances lui eussent été longuement expliquées.

Mais c'était impossible! M. Furnival se le dit tout haut, — en se parlant à haute voix, afin de se mieux convaincre lui-même. C'était impossible, se répéta-t-il encore; mais il ne réussit pas à se convaincre. Lui poserait-il la question à elle-même? Non, il ne devait pas la questionner. Si un nouveau procès s'entamait, il valait peut-être mieux pour sa cliente qu'il ne sût pas à quoi s'en tenir. Alors, tout en se redisant pour la troisième fois que la chose était impossible, il sonna. « Crabwitz, » dit-il sans regarder son secrétaire, « allez donc jusqu'à Bedford-Row, et demandez, de ma part, l'adresse actuelle de M. Round; — M. Round père, entendez-vous? »

M. Crabwitz demeura un moment, la main sur la porte, tandis que M. Furnival se replongeait dans ses pensées, le croyant parti. « Eh bien? » dit-il, quand il leva les yeux et qu'il vit son satellite encore immobile.

M. Crabwitz n'était pas de très-bonne humeur, et il était à peu près décidé de le laisser voir à son patron. Quand il considérait son importance par rapport au monde légal, et les services inestimables qu'il avait rendus à M. Furnival, il ne trouvait pas que celui-ci le traitât convenablement. On l'avait rappelé à son triste bureau sans la moindre expression de regret, et maintenant qu'il était à Londres, on ne lui permettait pas de se réunir, même pour un jour, à tous les sages légistes qui étaient rassemblés au grand congrès. Depuis quatre jours, il se mourait d'envie d'aller à Birmingham, mais il soupirait en vain — et voilà que son patron l'envoyait en course comme un petit saute-ruisseau!

« Voulez-vous que j'aille jusque chez le concierge pour lui dire d'envoyer son gamin chez Round et Crook? » dit enfin M. Crabwitz.

« Le concierge! non; allez-y vous-même; vous n'êtes pas occupé.

Pourquoi enverrais-je le fils du concierge faire mes commissions ? »
La vérité, c'est que M. Furnival oubliait l'âge et la position de son secrétaire. Crabwitz, quand M. Furnival l'avait d'abord connu, avait été toujours prêt à courir partout où son patron l'envoyait, et celui-ci ne tenait pas compte des changements qu'apporte le temps.

« Très-bien, monsieur; certainement, j'irai si vous le désirez; — c'est-à-dire pour cette fois. Mais j'espère, monsieur, que vous me permettrez de dire..... »

« De dire quoi ? »

« Que je ne suis pas précisément un messager, monsieur; sans doute, j'irai cette fois, puisqu'il n'y a que moi à la maison. »

« Ah ! vous êtes un trop grand personnage pour aller jusqu'à Bedford-Row, vraiment ? Donnez-moi mon chapeau; j'y vais moi-même. »

« Mais non, monsieur, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Il va sans dire que j'irai; — seulement je pensais.... »

« Vous pensiez ? »

« Que j'avais peut-être droit à un peu plus d'égards, M. Furnival. C'est pour vous que je parle, monsieur, tout aussi bien que pour moi; et si ces messieurs me voyaient courir ainsi à droite et à gauche, comme un gamin, monsieur, ils croiraient... »

« Eh bien ! que croiraient-ils ? »

« Je ne sais pas au juste ce qu'ils croiraient, mais je sais que ce serait fort désagréable — fort désagréable, monsieur, pour moi. J'avais pensé, je l'avoue, que... »

« Voici ce que c'est, Crabwitz; si votre position avec moi ne vous plaît pas, vous pouvez la quitter dès demain. Je n'aurai pas de peine à trouver quelqu'un qui vous remplace. »

« Je regrette de vous entendre parler ainsi, monsieur Furnival, je le regrette — au bout de quinze ans, monsieur. »

« Vous êtes un trop grand personnage pour aller jusqu'à Bedford-Row pour moi ! »

« Non, non. J'y vais de ce pas, cela va sans dire, M. Furnival. »
Et M. Crabwitz partit. Chemin faisant, il fit quelques réflexions. Il connaissait sa propre valeur, ou du moins il croyait la connaître : ne lui serait-il pas possible de trouver un patron qui saurait apprécier ses services, mieux que M. Furnival ?

du père Greenwood. Il aimait à se dire démocrate, et il proclamait volontiers que le rang n'avait pas de prestige pour lui. Mais il se vantait, et il lui était impossible de se conduire à La Cléeve comme il se conduisait dans le petit salon de madame Arkwright. Il y avait une certaine majesté dans les façons de Sir Pérégrine qui lui imposait; il y avait des signes de noblesse et une grâce dans les manières, chez madame Orme, qui l'empêchaient de se montrer suffisant; et même avec le jeune Pérégrine, il parvenait tout au plus à traiter d'égal à égal. Il ne pouvait pas le dominer. Il en savait beaucoup plus que Pérégrine Orme; il avait lu des livres sans nombre, dont Pérégrine ne connaissait pas même les titres, — dont il ne connaîtrait jamais les titres; mais, d'un autre côté, le jeune Pérégrine Orme possédait quelque chose qui manquait à son ami. Qu'était-ce? Lucien Mason ne s'en doutait même pas.

Madame Orme se leva du canapé sur lequel elle était assise pour accueillir son amie, et avec un doux sourire et deux ou trois paroles murmurées à voix basse, elle la conduisit auprès du feu. Madame Orme n'était pas une femme expansive en paroles ni en action, mais ce qu'elle disait et ce qu'elle faisait avait beaucoup de prix; et une simple étreinte de sa main en disait plus que les caresses les plus vives de bien d'autres femmes. Madame Orme n'embrassa pas Lady Mason, et elle ne l'appela pas sa « chère amie; » mais elle eut pour elle un sourire charmant, et la bonté brilla dans ses beaux yeux d'un bleu si merveilleux. Aussi, quand Lucien la regarda par-dessus l'épaule de sa mère, il se dit qu'il aimerait fort à l'avoir pour amie, malgré la différence des rangs. Si madame Orme avait bien voulu lui donner une leçon d'agriculture, il l'aurait écoutée sans faire la moindre objection; mais il n'y avait pas de risque : madame Orme ne faisait jamais de leçon à personne sur quelque sujet que ce fût.

« Il paraît donc, maître Lucien, que vous avez été à Liverpool, » dit Sir Pérégrine.

« Oui, monsieur, — je suis revenu hier. »

« Et que fait le monde de Liverpool? »

« Le monde de Liverpool me paraît avoir l'œil ouvert sur ses intérêts. »

« Sans doute; quand on veut gagner de l'argent, il faut bien tenir les yeux ouverts. Mais on peut ouvrir l'œil et ne pas faire d'argent, — on peut ne pas gagner d'argent tout en étant fort éveillé, ou, du moins, en croyant l'être. »

« Encore mieux vaut cela, Sir Pérégrine, que de s'endormir volontairement quand il y a tant à faire. »

« Celui qui dort ne fait pas de sottises, » dit Sir Pérégrine.

« Oh! la bonne et consolante doctrine à se rappeler quand on vient nous réveiller trop matin! » dit son petit-fils.

« C'en est une que tu appliques avec persévérance, à ce que je crains, » répartit le vieillard, qui était au mieux avec son petit-fils, depuis leur dernier traité au sujet de la chasse aux rats.

Enfin, la cloche du dîner se fit entendre, et Sir Pérégrine offrit son bras à Lady Mason, pour la conduire à la salle à manger. Lucien, qui, ainsi que nous l'avons dit, ne tenait aucun compte de la position ou de la naissance, n'en demeura pas moins tout interdit, quand il dut donner le bras à madame Orme, et lorsqu'il s'y décida, il le fit sans lui adresser la parole, bien qu'il eût donné tout au monde pour trouver quelque chose à dire. Par malheur, la seule pensée qui lui vint fut la pensée qu'il n'avait rien à dire. Les choses n'allèrent pas beaucoup mieux quand on fut à table. C'était la première fois que le jeune Lucien dînait à La Cléeve, et je ne répondrais pas que le maître d'hôtel en habit noir et les deux domestiques en livrée, n'ajoutèrent pas à son embarras, malgré ses idées démocratiques si inébranlables.

La conversation ne fut pas très-brillante pendant le dîner. Sir Pérégrine dit de temps à autre quelques mots à Lady Mason, qui répondit assez brièvement. En somme, ce fut peut-être elle qui parla le plus, sauf pour ce qui touchait au service. Madame Orme ne causait guère, si ce n'est dans le tête-à-tête, et le jeune Pérégrine semblait croire que son seul devoir consistait à manger lui-même et à offrir de tout ce qui se trouvait devant lui à ses convives. « Prends-donc du bœuf, Mason, je t'en prie. Si tu en prends, j'en prendrai. » Sa conversation alla jusque-là, mais point au delà, tant que dura le dîner.

Quand vint le dessert et que les domestiques se furent retirés, on causa un peu plus, mais sans animation. « Dis donc, Mason, comptes-tu chasser cet automne? » demanda Peregrine.

« Non, » répondit Lucien.

« A ta place, je n'y manquerais pas. Jamais tu ne feras connaissance avec le monde de par ici si tu ne suis pas la chasse. »

« D'abord, je ne puis pas y mettre le temps, » dit Lucien, « et, en second lieu, je ne puis pas y mettre l'argent. » Il y avait de la part

de Lucien un certain courage à répondre ainsi, et tout le monde le sentit; mais, s'il avait dit toute la vérité, peut-être aurait-il dû ajouter qu'il n'était pas bon cavalier.

« Pour un propriétaire comme toi, la chasse ne coûte presque rien, » dit Peregrine.

« Ah! vraiment! » dit le baronnet. « Moi, je n'ai jamais trouvé cela. »

« Je veux dire que cela ne coûte pas comme si l'on avait tout à acheter. Puis je regarde Mason comme un Crésus. Que peut-il faire de son argent? Quant au temps, je ne comprends pas qu'on ne puisse pas trouver le temps de chasser. »

« Lucien veut se faire agriculteur, » dit sa mère.

« Et moi aussi, » dit Peregrine. « Parbleu! si j'avais seulement deux cents arpents de terre pour en faire ce que je veux, je ne manquerais de rien au monde et je ne demanderais jamais un schelling à personne. »

« Si cela était vrai, je pourrais du coup conclure le meilleur marché qu'on ait jamais fait, » dit le baronnet. « Si je te prenais au mot, maître Perry... »

« N'y songez pas, je vous en supplie, » dit madame Orme.

« Soyez tranquille, mon enfant, j'y songerai; mais je me contenterai d'y songer. » Puis, les deux dames, selon la mode anglaise, se retirèrent au salon, et Sir Peregrine, resté seul avec Lucien, se mit en devoir de le sermonner.

Nous accompagnerons d'abord les deux femmes au salon pendant quelques minutes. Nous avons donné à entendre dans les premiers chapitres de cette histoire que Lady Mason ne s'était pas liée avec madame Orme aussi intimement qu'elle l'aurait pu, et le lecteur en aura sans doute conclu que Lady Mason n'avait pas désiré une très-grande intimité. Cela était vrai. Madame Orme avait passé la plus grande partie de sa vie à La Cléeve, et pendant tout ce temps elle n'avait pas formé une seule amitié véritable. Elle avait une sœur et quelques anciens amis d'enfance qui vivaient au loin dans les comtés du nord. De temps à autre, elle les voyait et elle en était bien heureuse, mais ces réunions étaient rares. Sa sœur, mariée à un pair d'Angleterre, venait, dans le courant de l'année, passer une quinzaine à La Cléeve; mais madame Orme s'absentait très-rarement. Elle croyait, et avec raison, que son beau-père n'était pas heureux en son absence, et en conséquence elle ne le quittait jamais. Passant

ainsi toute seule tant d'heures de la journée, n'était-il pas naturel qu'elle désirât trouver une amie?

Lady Mason avait vécu bien plus seule encore. Elle n'avait pas de sœur qui vînt la voir, même une fois l'an. Elle n'avait pas d'amie intime, pas une seule personne à laquelle elle pouvait parler avec l'entière liberté de l'amitié, et il lui eût été bien doux de s'attacher une créature aussi charmante que madame Orme, veuve comme elle, — et, comme elle aussi, restée veuve avec un fils unique. Mais, accoutumée de bonne heure à marcher avec précaution et à pas comptés dans le sentier de la vie, elle avait appris la nécessité de la prudence en toutes choses. L'appui de Sir Peregrine était d'un grand prix pour elle et elle ne devait pas courir le risque de le perdre. Quelques paroles dites en passant, un regard involontaire, un accent, un son de voix, peut-être une main pressée moins affectueusement qu'à l'ordinaire, avaient fait parfois supposer à Lady Mason que le vieillard n'approuverait pas une trop grande intimité. Il est probable que, dans le temps, elle ne s'était pas trompée en faisant ces remarques, car elle était habile et prompte à déchiffrer de pareils signes. Il était important pour elle d'être prudente et de ne se permettre aucune jouissance qui pût devenir trop coûteuse; en conséquence, elle s'était privée de cette amitié, — comme elle s'était privée de tant d'autres choses.

Mais maintenant il lui semblait voir que ce pourrait être sage de changer de conduite. Soit qu'elle se sentît assez assurée de l'amitié de Sir Peregrine pour ne pas craindre de la voir ébranlée, soit qu'elle crût fortifier cette amitié en s'appuyant aussi sur sa belle-fille, il est certain qu'elle se décida à accepter, s'il en était temps encore, les avances affectueuses qu'on lui avait jadis faites.

« Comme votre fils a peu changé ! » dit-elle quand elle se trouva seule avec madame Orme au salon.

« C'est vrai; il ne change guère, et c'est encore un enfant sous bien des rapports. Peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi. »

« Je n'ai pas voulu dire qu'il est un enfant. »

« Vous le pouviez très-justement; votre fils, à vous, est tout à fait un homme. »

« Mon pauvre Lucien! il le faut bien dans sa position. Son petit patrimoine est déjà à sa disposition et il n'a pas un Sir Peregrine pour le guider. La nécessité en a fait de bonne heure un homme. »

« Il se mariera bientôt, je pense, » dit madame Orme.

« Je ne le souhaite pas. Trouvez-vous que les hommes font bien de se marier jeunes? »

« Oui, je le crois. Pourquoi pas? » répondit madame Orme qui songeait à sa trop courte année de bonheur conjugal. « N'aimeriez-vous point à voir Lucien se marier? »

« Je crois que non. Je craindrais de ne lui être plus rien. Pourtant je ne voudrais pas que vous me crussiez égoïste. »

« Je suis bien sûre que vous ne l'êtes pas. Je suis convaincue que vous l'aimez mieux que tout au monde. Je vous juge d'après moi-même. »

« Mais vous n'êtes pas seule avec votre fils comme je suis seule avec le mien. Si Lucien me renvoyait d'auprès de lui, il ne me resterait rien dans ce bas monde. »

« Vous renvoyer! Vous voulez dire parce que la Ferme d'Orley lui appartient? Mais il ne ferait pas cela, j'en suis bien sûre. »

« Il ne sera jamais méchant. Mais comment s'y refuser si sa femme l'exigeait? Cependant je ne voudrais pas le voir rester garçon à cause de cela; — ni pour aucune autre raison, s'il désirait se marier. Mais ce serait un coup terrible pour moi. »

« J'espère de tout mon cœur que Peregrine se mariera de bonne heure, » dit madame Orme.

« Ce serait heureux, car vous avez une ample fortune et une grande maison, et vous auriez sa femme à aimer. »

« Si elle était gentille, il serait si doux de l'avoir pour fille! Moi aussi je suis souvent seule, quoique je le sois moins que vous peut-être, chère Lady Mason. »

« Je l'espère pour vous, — car je suis quelquefois bien solitaire. »

« Je me suis souvent dit cela en songeant à vous. »

« Mais je serais ingrate au delà de toute expression si je me plaignais, car la Providence m'a donné bien plus que je n'étais en droit d'espérer. Qu'aurais-je fait dans mon isolement si Sir Peregrine ne m'avait pas soutenue et accueillie dans sa maison? » Pendant près d'une demi-heure, les deux femmes continuèrent à causer ainsi affectueusement; mais il nous faut les quitter maintenant pour retrouver les hommes que nous avons laissés dans la salle à manger. Sir Peregrine était entré tout de suite en matière avec Lucien.

« Votre mère me dit que vous allez vous consacrer entièrement à l'agriculture. »

« Pas entièrement, je l'espère. J'ai des terres et je vais tâcher d'en

tirer parti. Elles ne sont pas considérables, et je compte cumuler quelque autre occupation avec celle de fermier. »

« Vous verrez que deux cents arpents de terre vous donneront de l'occupation — si vous voulez qu'ils vous rapportent quelque chose. »

« Je compte bien qu'ils me rapporteront quelque chose à la longue. »

« Rien ne me paraît plus facile, » dit le jeune Peregrine.

« Tu verras un jour que cela n'est pas si facile ; mais pour Lucien Mason il est très-important qu'il ne se trompe pas au début. Pour un gentilhomme campagnard il n'est pas, à ma connaissance, de distraction plus agréable que l'agriculture expérimentale, mais il doit renoncer, en ce cas, à l'idée de tirer un revenu de ses terres. »

« Je ne puis pas me permettre un pareil luxe, » dit Lucien.

« C'est ce que je pense, et voilà pourquoi je prends la liberté de vous en parler. J'espère que la grande amitié que je porte à votre mère me servira d'excuse. »

« Je suis très-reconnaissant de votre intérêt, monsieur, croyez-le bien. »

« A vous parler franchement, je crois que vous débutez mal. Vous avez été à Liverpool, je crois, pour acheter du guano? »

« Oui, du guano et quelques autres articles. Il y a là un homme qui a pris un brevet... »

« Mon ami, si vous dépensez votre argent de cette façon, vous ne le reverrez jamais. Avez-vous compté, pour commencer, ce que vous a coûté votre voyage de Liverpool ? »

« Il m'a coûté tout juste neuf schellings et demi pour cent sur le capital que j'ai dépensé là-bas. Cela ne fait guère que deux sous par livre sterling sur la somme dépensée, et ne doit pas être mis un seul instant en ligne de compte avec l'avantage que l'on trouve à s'adresser à un marché plus avantageux. »

Sir Peregrine ne s'attendait pas à une réponse pareille. Il ne lui vint pas un seul instant à l'idée de mettre en doute les leçons de sa propre expérience, et les dangers de la folle conduite du jeune homme ; mais il se prit à douter de la possibilité de convaincre un garçon qui savait si bien calculer ses dépenses de voyage, en les proportionnant aux sommes employées. Peregrine ne disait rien, et ouvrait de grands yeux étonnés. Que voulait donc dire Lucien en parlant de « marché plus avantageux ? »

« Alors je crains fort, » dit le baronnet, « que vous n'ayez dépensé une grosse somme. »

« On ne peut rien faire de bon, Sir Peregrine, en thésaurisant son capital. Je ne fais pas, quant à moi, grand cas du capital... »

« Vraiment? »

« De la théorie du capital, s'entend — du moins je l'estime moins que certaines gens; mais, enfin, si l'on se trouve avoir des capitaux, il va sans dire qu'il faut les appliquer au métier qu'on entreprend. »

« Mais quelques connaissances — un peu d'expérience seraient peut-être désirables avant de faire de grands déboursés. »

« Oui, quelques connaissances sont nécessaires — et de grandes connaissances seraient désirables si l'on pouvait les acquérir — mais cela n'est pas possible, à ce que je crois. »

« De longues années consacrées à ces sortes d'occupations... »

« Oui, oui, Sir Peregrine, je sais ce que vous allez dire. L'expérience peut fournir de certains enseignements, je ne le nie pas. Celui qui a fait trente milles à pied tous les jours pendant trente ans, saura peut-être quels sont les souliers qui le chaussent le mieux, et saura peut-être même quelle est la nourriture qui le soutient le mieux pendant cet exercice; mais il n'y aura pas lieu pour cela d'espérer qu'il invente quelque moyen plus expéditif de voyager. »

« Du moins il aura gagné honnêtement sa vie, » répliqua Sir Peregrine avec un peu d'humeur. Au fond, il était tout à fait fâché, car il n'aimait pas à être interrompu.

« Sans doute, et s'il ne fallait que cela, nous pourrions tous faire nos trente milles par jour. Mais il faut que certains d'entre nous travaillent pour les autres, sans quoi le monde ne ferait pas de progrès. La civilisation, telle que je l'entends, consiste dans les efforts qu'on fait pour les autres, non dans ce que l'on fait pour soi. »

« Voulez-vous que nous allions retrouver ces dames? » dit le baronnet.

« Ce jeune homme est le fat le plus suffisant qu'il m'ait jamais été donné de rencontrer, » dit Sir Peregrine à madame Orme, quand celle-ci vint l'embrasser et lui demander sa bénédiction selon son habitude avant de se coucher.

« J'en suis fâchée, » dit-elle, « car j'aime bien sa mère. »

« Moi aussi, je l'aime, » reprit Sir Peregrine, « mais je ne crois pas que j'aime jamais beaucoup son fils. »

« Savez-vous, maman, » dit le jeune Peregrine le même soir à sa mère dans sa chambre à coucher, « Lucien Mason a rivé son clou à mon grand-père ce soir. »

« J'espère qu'il ne l'a pas ennuyé. »

« Il l'a enfoncé complétement, et il était facile de voir que cela ne plaisait pas à grand-papa. »

Ainsi finit la journée.

CHAPITRE XV

DEUX VISITES DU MATIN.

Le lendemain, Lady Mason se servit de sa nouvelle voiture pour la première fois et alla faire deux visites. Elle aurait bien mieux aimé marcher, mais elle ne l'osa pas de peur de fâcher son fils. Lucien avait représenté à sa mère, non sans quelque raison, qu'ils avaient maintenant, à eux deux, vingt-cinq mille livres de rente et qu'elle pouvait se donner le luxe d'une voiture; il avait ajouté qu'ayant lui-même acheté la voiture pour elle, il se sentirait blessé si elle ne s'en servait pas. Elle avait jusqu'à présent trouvé tous les jours un prétexte pour ne pas la prendre, mais à la fin il avait fallu se décider.

Sa première visite fut pour La Cléeve. Elle avait promis à madame Orme de l'aller voir et il y avait un prétexte quelconque à leur rendez-vous; — mais je crois qu'au fond leur vraie raison pour se réunir était la pensée qu'elles seraient l'une et l'autre plus heureuses ensemble que séparées. C'était certainement là l'idée de madame Orme. Lady Mason avait toujours beaucoup aimé à faire à pied la promenade de la Ferme d'Orley à La Cléeve. Le pays est charmant, et le plaisir que donne le spectacle de la nature était un des seuls que le sort lui eût permis de goûter. Ce jour-là, elle ne devait pas jouir de sa promenade : ses plaisirs et ses goûts devaient se subordonner aux désirs de son fils! Mais elle était habituée à cela depuis longtemps.

Elle trouva madame Orme seule, et elles restèrent ensemble plus d'une heure. Je ne sache pas qu'il se passa entr'elles rien qu'il soit nécessaire de raconter ici. Madame Orme parla de beaucoup de choses, mais ne répéta pas à Lady Mason ce que Sir Peregrine avait dit la veille en montant dans sa chambre pour se coucher, et Lady Mason de son côté ne fit pas allusion aux projets agricoles de son

fils. Elle s'était aperçue à la manière de parler de Lucien que les discours de Sir Peregrine n'avaient pas produit sur lui un grand effet et elle jugea qu'il valait mieux se taire sur ce sujet. Elle comprit aussi au silence de madame Orme que Lucien n'avait pas fait une très-bonne impression. Ce fut pour elle une nouvelle cause de chagrin, mais elle n'y pouvait rien. Elle savait que rien de ce qu'elle pourrait dire ne déciderait Lucien à faire des efforts pour se rendre agréable à Sir Peregrine.

Au bout d'une heure elle voulut regagner sa petite voiture, et comme elle descendait avec madame Orme, qui voulait voir le nouvel équipage, elle rencontra dans le vestibule Sir Pérégrine.

« Pourquoi Lady Mason ne reste-t-elle pas au lunch? » dit-il. « Il est une heure et demie. C'est très-inhospitalier de la mettre ainsi à la porte à cette heure-ci. »

« Mais croyez bien que je l'ai priée de rester, » répondit madame Orme.

« Et moi, je le lui ordonne, » dit Sir Pérégrine en frappant les dalles du vestibule du bout de sa grosse canne, « et je voudrais bien voir qu'on osât me désobéir! John, faites attendre la voiture de Lady Mason sous la remise ouverte, jusqu'à ce qu'elle la fasse appeler. »



Lady Mason rentra donc et resta pour le lunch. Elle désirait vivement être sur un bon pied dans la maison, et cependant elle ne voulait à aucun prix qu'on pût la taxer d'indiscrétion. Elle avait craint un moment que Sir Pérégrine ne lui en voulût de la conduite de Lucien, mais il était évident maintenant que cela n'était pas à redouter.

Après le lunch elle se rendit à Hamworth pour faire sa seconde visite. Elle alla voir madame Arkwright, une très-ancienne connaissance, mais qui cependant n'était pas à proprement parler une amie. Feu M. Arkwright, ou plutôt, feu le docteur Arkwright, comme on l'appelait à Hamworth, avait soigné pendant de longues années Sir Joseph Mason, et il en était résulté une certaine intimité. Il n'avait jamais existé entre les deux femmes de véritable amitié, cependant la veuve du médecin avait assez connu Lady Mason dans sa jeunesse pour pouvoir lui parler de bien des choses qu'une simple connaissance ne se serait pas permis d'aborder. « Je suis bien aise de voir que vous avez eu de l'avancement, » dit la vieille dame, lorsqu'en reconduisant Lady Mason elle vit le petit phaéton qui attendait dans l'allée sablée devant la maison.

« C'est un cadeau de Lucien, » dit Lady Mason, et par conséquent il faut que je m'en serve, quoique, à vous dire vrai, je ne me sente pas tout à fait à l'aise dans une voiture à moi. »

« Cependant, chère Lady Mason, il est très-convenable que vous en ayez une, et votre fils a fort raison de le vouloir, avec une fortune comme la vôtre. Il a bien raison, — surtout dans ce moment-ci. »

Lady Mason ne comprit pas le sens de ces derniers mots et n'en aurait sans doute pas demandé l'explication à madame Arkwright, si elle n'eût remarqué en même temps une expression singulière sur le visage de celle-ci.

« Surtout dans ce moment-ci, » répéta-t-elle, « pourquoi cela? »

« Parce que cela prouve que les sots bruits qu'on fait courir sont sans fondement. On ne les croira jamais, si l'on vous voit sortir, vous montrer, et paraître gaie comme à l'ordinaire. »

« Quels bruits fait-on courir, madame Arkwright? » Et en faisant cette question, Lady Mason sentit son cœur défaillir. Elle devina tout de suite de quoi il s'agissait, et pourtant elle n'avait pas eu jusqu'alors la moindre idée que le public en fût informé. A vrai dire, depuis quarante-huit heures, — depuis qu'elle avait vu monsieur Furnival, elle s'était sentie plus rassurée qu'elle ne l'avait jamais été depuis la visite menaçante de Mariam Dockwrath. Il lui avait paru que M. Furnival ne redoutait aucun danger, et sa manière d'être, ainsi que ses paroles, avaient fini par la tranquilliser jusqu'à un certain point. Mais, en apprenant que la rumeur publique s'occupait d'elle, elle sentit tout son courage l'abandonner subitement.

« Est-il possible que vous n'en ayez rien entendu dire? » dit madame Arkwright. « Je ne voudrais pas être la première à vous en parler, si ce n'était que je suis bien persuadée qu'il n'y a rien de vrai dans tout cela. »

« Vous feriez mieux maintenant de me répéter tout ce que l'on dit. Sans quoi, après ce que vous m'en avez déjà dit, je m'imaginerai peut-être plus qu'il n'y a. »

Madame Arkwright lui dit alors : « On assure que M. Mason va recommencer son procès au sujet de la Ferme; mais, quant à moi, je n'en crois rien. »

« On assure.... » répéta Lady Mason. Elle ne savait pas trop ce qu'elle disait. Elle ne tenait pas à connaître quelles étaient les gens qui avaient dit cela. Il suffisait qu'une personne l'eût dit pour que bientôt tout le monde le répétât. Elle avait parlé, parce qu'elle sen-

tait qu'il fallait absolument dire quelque chose, mais dans le moment elle avait perdu la faculté de penser.

« Je ne sais pas du tout d'où est venu ce bruit, » dit madame Arkwright, « et je n'y aurais certes pas fait allusion si je n'avais pas cru que vous le connussiez. Je suis bien fâchée si je vous ai fait de la peine, en vous le répétant. »

« Mais non, du tout, » répondit Lady Mason en s'efforçant de sourire.

« Puis, comme je le disais tout à l'heure, nous savons tous qu'il n'y a rien de vrai là dedans, et cet achat de voiture prouvera à tout le monde que vous avez l'esprit bien tranquille. »

« Oui, sans doute. Merci, madame Arkwright et adieu. » Puis, voyant qu'elle se trahissait, et comprenant la nécessité de détruire à tout prix le soupçon que la vue de son émotion avait dû faire naître dans l'esprit de madame Arkwright, Lady Mason fit un grand effort et ajouta : « La mention même de ce procès me fait une impression si pénible, que je ne puis souffrir d'en entendre parler. Le souvenir qu'il m'a laissé est si affreux que mes ennemis mêmes ne devraient pas souhaiter de le voir recommencer. »

« Ce n'est qu'un simple bruit, vous savez, » dit madame Arkwright effrayée de l'effet qu'elle avait produit.

« Oui, c'est tout, — du moins je le pense. J'avais entendu dire, moi aussi, que la menace avait été faite, mais j'ignorais qu'on en parlât publiquement. »

« C'est de madame Whiting que je tiens la nouvelle. Elle est très-cancanière, vous savez. » Madame Whiting était la femme du nouveau médecin de Hamworth.

« Cela n'a pas la moindre importance, ma chère madame Arkwright. Je ne peux pas m'attendre à ce que tout le monde garde le silence sur mes affaires. Adieu, madame. » Et Lady Mason monta dans son petit phaëton et reprit le chemin de la Ferme d'Orley.

« Mon Dieu ! mon Dieu ! mon Dieu ! » se dit madame Arkwright quand elle se trouva seule. « Qui l'aurait pensé ! Dès les premiers mots ça lui a cassé bras et jambes, — on aurait dit un coup de foudre. » Puis elle se prit à réfléchir. « Je voudrais savoir ce qui en est. Il faut bien qu'il y ait quelque chose de vrai au fond ; sans cela, pourquoi serait-elle devenue tout à coup pâle comme une morte ? Que feront-ils, Lucien et elle, si, après tout, on leur reprend la Ferme ? » Puis madame Arkwright se dépêcha d'aller faire sa petite

promenade en ville afin de causer, et d'entendre causer les autres sur le chapitre de Lady Mason. Ce n'était pas une méchante femme que madame Arkwright, et, en outre, elle n'était nullement disposée à employer contre Lady Mason la petite dose de malveillance naturelle qui faisait partie de son caractère. Mais, d'un autre côté, c'était une si grosse affaire pour les habitants de Hamworth ! C'est à peine si l'on avait encore cessé de parler du premier grand procès de la Ferme d'Orley ; et ne faudrait-il pas recommencer avec une nouvelle vigueur s'il était vrai qu'un second procès fût imminent ? A ce point de vue c'était une bonne aubaine pour la petite ville de Hamworth ! Qu'on ne se hâte donc pas trop de blâmer madame Arkwright de son empressement à aller retrouver ses commères.

Lady Mason réussit à conduire son poney sain et sauf jusqu'à la Ferme d'Orley; mais ce fut plutôt grâce à la docilité et à la sagesse du poney qu'à son habileté à elle. Son premier désir avait été de s'éloigner le plus vite possible de madame Arkwright, et cela fait, elle n'eut pas la force, pendant quelque temps, de penser à autre chose. Le malheur s'approchait, il allait l'atteindre ! Sir Peregrine aurait beau la consoler par de douces paroles, et monsieur Furnival lui répéter avec confiance qu'elle ne courait aucun danger, elle sentait, elle était intimement convaincue désormais que ce qu'elle redoutait allait arriver. Il était écrit dans le livre du destin qu'elle aurait à subir un second procès.

A partir de ce moment tous ses chagrins allaient recommencer. Chacun parlerait d'elle et la montrerait au doigt. Il ne serait question dans toutes les maisons de Hamworth que de l'habileté avec laquelle elle avait obtenu pour son fils la Ferme d'Orley, et des moyens qu'elle avait dû employer pour y arriver. Les vieilles gens se souviendraient, et la jeunesse questionnerait. Son repos, sa tranquillité, cette vie retirée et calme qu'elle appréciait tant, tout serait perdu pour elle !

Il était évident que c'était Dockwrath qui, à son retour du Yorkshire, avait fait courir le bruit d'un nouveau procès. Si Lady Mason avait réfléchi à la chose, cette pensée aurait dû lui apporter quelque soulagement. Il était clair que Dockwrath, dans son intérêt, devait agir comme il l'avait fait. De ce qu'il se croyait sûr de pouvoir évoquer de nouveau l'affaire devant les tribunaux, il ne fallait nullement conclure que d'autres penseraient comme lui. Les ennemis de Lady Mason aujourd'hui, étaient, en somme, les mêmes qu'elle avait

combattus jadis. Dans le premier moment, elle ne fut pas assez maîtresse d'elle-même pour faire ces réflexions et en tirer quelque consolation. Elle sentait seulement en suivant la route qui la ramenait à la Ferme, que le monde se retirait d'elle et lui échappait, et qu'il lui serait doux de mourir. Mais arrivée à sa porte elle se sentit plus courageuse qu'elle ne l'avait été chez madame Arkwright. Il y avait en elle une grande force de résistance, à la condition d'avoir du temps devant elle pour envisager la position et se consulter sur ce qu'elle devait faire. Sous ce rapport, bien des femmes ressemblent à Lady Mason. Avec du temps pour s'y préparer et pour s'armer de patience, elles savent supporter de grandes angoisses, mais les coups soudains et inattendus les écrasent. Quand Lady Mason descendit de voiture elle avait le visage aussi calme qu'à l'ordinaire, et elle monta dans sa chambre sans avoir laissé échapper le moindre signe de trouble; là, elle se demanda comment elle se conduirait à l'égard de son fils. Elle avait beaucoup tenu à être la première à annoncer à Sir Pérégrine et à M. Furnival la mauvaise nouvelle, et à la leur raconter à son point de vue, afin d'obtenir de tous deux la promesse de leur appui en cas de besoin. Elle avait réussi, et maintenant il lui parut prudent d'agir de même envers son fils. Elle eût beaucoup préféré, sans doute, lui cacher la chose entièrement, si cela eût été possible, mais il n'y avait pas moyen. Évidemment, M. Dockwrath tenait à ce qu'elle fût connue publiquement. Lucien ne pouvait tarder à entendre parler de ce qui occuperait bientôt tout le monde à Hamworth. Mieux valait qu'il en fût instruit par elle. C'était une tâche bien difficile qu'elle s'imposait, et elle resta seule dans sa chambre jusqu'à l'heure du dîner, réfléchissant à la meilleure manière de s'en acquitter. Elle avait déjà passé ainsi de longues heures à méditer dans la solitude, lorsqu'il avait fallu raconter son histoire à Sir Peregrine; et puis, une autre fois encore, lorsqu'elle avait dû la dire à M. Furnival. Ceux qui n'ont aucune secrète blessure ne peuvent pas savoir ce qu'une plaie cachée peut procurer de tourments continuels au pauvre être qui en est affligé!

Elle vint cependant se mettre à table avec un visage souriant. Lucien aimait à la voir sourire, et le lui disait souvent, — la grondant presque quand elle avait l'air triste. Au fait, pourquoi auraitelle été triste, puisqu'elle avait tout ce qu'une femme peut désirer? La lourde charge de pourvoir à la subsistance des générations futures, ne lui incombait pas, à elle. Elle n'avait pas de combats à livrer contre

l'inertie des chimistes théoriques de notre temps. Lui, au contraire, il se proposait de consacrer toutes ses journées, — ainsi qu'une partie de ses nuits, au travail; et n'était-il pas juste qu'à ses rares moments de loisir, sa mère fût là, pour lui faire un doux accueil? Il le lui disait, avec de bonnes paroles qui rendaient affectueusement et habilement sa pensée; et la tendre mère cherchait courageusement à lui obéir.

Elle ne put lui parler pendant le dîner, ni même tout de suite après. Assise à côté de lui, un livre à la main, et en apparence aussi calme qu'à l'ordinaire, elle retardait de quart d'heure en quart d'heure l'instant fatal. Elle n'avait pas encore parlé qu'il s'était déjà remis au travail, — du moins, il croyait travailler, car il avait devant lui les ouvrages de Prichard et de Latham, et il était occupé à copier des dessins de crânes qui étaient censés représenter le développement cérébral chez certains de nos frères d'Asie.

« N'est-il pas singulier, » dit-il, « que la mâchoire chez les hommes qui naissent et sont élevés dans une société qui vit de la chasse soit d'une forme différente de celle des hommes qui appartiennent aux races agricoles? »

« En est-il ainsi? » dit Lady Mason.

« Oui, le profil maxillaire est tout à fait différent. Cela se remarque surtout, chez les Mongols, parmi les races tartares. Il me semble que la différence est à peu près la même qu'entre un homme et un mouton; mais Prichard ne fait pas cette observation. Regardez-moi ce gaillard! il n'a jamais dû manger que de la viande, et de la viande crue encore, sans couteau et sans fourchette! »

« Je ne pense pas, en effet, qu'ils aient beaucoup de couteaux et de fourchettes. »

« Je ne doute pas qu'en se livrant à des observations minutieuses, on ne puisse, à l'aide d'une seule dent, arriver à découvrir, non-seulement quelle a été la nourriture de l'homme à qui elle appartenait; mais encore quelle langue il a parlé. Je dis : des observations minutieuses, notez bien. Ce n'est pas en un jour qu'on y parviendra. »

« Je ne le pense pas. » Et Lucien se pencha de nouveau sur ses dessins. « Voyez donc comme il eût été impossible au propriétaire d'une pareille mâchoire d'écraser un seul grain de blé entre ses dents, ou même de mâcher des feuilles de chou. »

« Lucien, » dit Lady Mason en s'armant tout à coup de courage, « quitte, je t'en prie, tout cela un moment, car j'ai à te parler. »

« Eh bien! me voici, » dit-il en posant son crayon et en se tournant vers elle.

« Tu as entendu parler du procès que j'ai eu à soutenir contre ton frère quand tu étais encore un enfant? »

« Sans doute, j'en ai entendu parler; mais vous me ferez plaisir de ne pas appeler cet homme-là mon frère. Il ne me reconnaît pas pour le sien, et certes, je fais de même envers lui. D'après ce que j'en ai entendu dire, il me fait l'effet d'être un des hommes les plus détestables qui aient jamais existé. »

« Tu en as entendu parler par des gens qui n'ont vu que ses mauvais côtés, Lucien; il faut te rappeler cela. Je crois que c'est un homme très-dur, mais je ne le suppose pas capable de faire une chose qu'il croirait injuste. »

« Pourquoi donc a-t-il essayé de me prendre mon bien? »

« Parce qu'il croyait que ce bien devait lui appartenir. Je ne puis pas lire au fond de son âme, mais je suppose que c'était là sa pensée.

« Et moi, je ne suppose rien de semblable, et ne le supposerai jamais. J'étais un enfant; vous, vous étiez une femme, — et une femme qui n'avait que peu d'amis dans ce temps-là, — et il a cru pouvoir nous dépouiller à la faveur de la loi. S'il eût possédé la plus vulgaire probité, les intentions de mon père eussent dû être sacrées pour lui, quand même le testament n'aurait pas été fait dans des formes strictement légales. Je le considérerai toujours comme un voleur et un brigand! »

« J'en suis fâchée, Lucien, car je ne suis pas de ton avis. Ce que je voulais te dire maintenant, c'est que, — c'est qu'il songe à recommencer. »

« Quoi! recommencer un second procès à l'heure qu'il est? » Et pour le coup, Lucien Mason repoussa bien loin ses livres et ses dessins.

« On me le dit. »

« Qui vous le dit? Je ne puis le croire! S'il y avait pensé, j'aurais été le premier instruit. Cette affaire me regarde maintenant, et soyez sûre qu'il aurait trouvé moyen de me faire connaître ses desseins. »

Alors, peu à peu, elle lui expliqua que l'homme dont il parlait, M. Mason de Groby, n'avait pas encore déclaré lui-même ses projets. Elle avait eu d'abord l'intention de ne point nommer M. Dockwrath, mais elle vit bientôt qu'elle ne pouvait éviter d'en parler, sans

sembler faire des mystères. Lorsqu'elle en vint à raconter ce qui avait fait naître ces bruits, et pourquoi elle avait cru nécessaire de lui en parler, elle se vit obligée de lui dire que tout était venu de la colère de l'avoué.

« Il a été au château de Groby, » dit-elle, « et c'est lui qui répand ces histoires depuis son retour. »

« J'irai le voir demain, » dit Lucien d'une voix irritée.

« Non, non, il ne faut pas faire cela. Promets-moi que tu ne le feras pas? »

« Si, je le ferai. Vous ne supposez pas que je permettrai à cet homme de salir mon nom sans lui répondre. Cette affaire me regarde à présent. »

« Non, Lucien, il s'attaquera, — s'il fait quelque chose, — à moi, et non à toi. Si je t'ai dit tout ceci, c'est seulement parce que je ne veux pas avoir de secret pour toi. »

« Cela va sans dire. Si l'on vous attaque, qui donc vous défendra, si ce n'est moi? »

« La meilleure défense, la seule bonne défense, jusqu'à ce qu'on ait agi activement contre nous, c'est le silence. Il est très-probable qu'ils ne feront rien, et alors nous pourrons prendre notre parti de tous ces commérages. Tu dois comprendre, Lucien, combien cette affaire est pénible pour moi, et, par amour pour moi, tu ne voudras pas empirer les choses en te faisant une querelle personnelle avec un pareil homme? »

« J'irai voir M. Furnival, et je le consulterai, » dit alors Lucien.

« Je l'ai *déjà fait*. J'ai cru devoir le consulter quand j'ai d'abord su que M. Dockwrath se remuait dans cette affaire. C'est pour cela que je suis allée à Londres. »

« Et pourquoi ne m'en avez-vous rien dit? »

« Parce que je croyais alors pouvoir t'épargner un chagrin en te cachant la chose complétement. Je te la dis à présent, parce que j'ai appris aujourd'hui à Hamworth que tout le monde en parle. J'ai pensé que tu serais fâché, comme je l'ai été tout à l'heure, si la première nouvelle t'en était donnée par un étranger. »

Lucien resta silencieux un moment, roulant son crayon entre ses doigts, avec l'air de quelqu'un qui veut trancher une difficulté d'un seul coup. « Tenez, ma mère, voici ce que c'est; cette fois je ne laisserai pas retomber le fardeau sur vous. Vous avez combattu la première fois, maintenant cela me regarde. Si je puis faire remonter

l'origine de cette calomnie à ce drôle de Dockwrath, je lui intente un procès en diffamation. »

« Oh ! Lucien ! »

« Oui, je le ferai; je le jure ! »

Q'aurait-il dit s'il avait su que sa mère avait proposé à M. Furnival d'acheter, presque à tout prix, le silence de M. Dockwrath?

CHAPITRE XVI

MONSIEUR DOCKWRATH CHEZ SES CONFRÈRES DE BEDFORD-ROW.

M. Dockwrath, en quittant Leeds pour rentrer dans le sein de sa famille, se sentit assez satisfait de la besogne qu'il avait accomplie. Il aurait pu facilement arriver, en effet, que M. Mason refusât de le recevoir, ou que, l'ayant vu et entendu, M. Mason refusât de profiter de ses services. On aurait pu le contraindre, comme témoin, de déclarer tout ce qu'il savait, au lieu de lui permettre d'en tirer parti en sa qualité d'avoué. M. Mason avait, en somme, promis de rémunérer ses services, il avait promis de se rendre à Londres, et lui avait donné rendez-vous dans cette ville : tout bien considéré, l'avoué de Hamworth ne doutait pas qu'avec le temps, il ne se produirait en sa faveur une note de frais assez considérable.

De plus, il lui semblait entrevoir la possibilité d'un grand succès. Ce serait faire le Diable trop noir que de représenter la vengeance comme seul mobile de la conduite de M. Dockwrath. Les motifs qui nous dirigent dans nos actions sont généralement de plusieurs sortes; et au désir vindicatif de rendre à Lady Mason le mal qu'elle lui avait fait, se mêlaient une certaine ardeur professionnelle et l'ambition de gagner une cause qui devait être gagnée, — une cause, surtout, que d'autres n'avaient pas su gagner. Il s'était dit en retrouvant ces noms et ces dates dans les papiers du vieil Usbech, qu'il y avait là une occasion de faire du bruit dans l'affaire de la Ferme d'Orley; et il avait résolu d'entreprendre la tâche. Chez lui, l'amour du métier, la vengeance, l'intérêt, se prêtaient appui; donc, en se plaçant à Leeds dans un wagon de seconde classe, pour retourner à Londres, M. Dockwrath réfléchit aux résultats de sa visite avec une grande satisfaction.

Il avait quitté Leeds à dix heures, et M. Moulder s'était rendu à la station dans le même omnibus, mais il avait pris place dans un wagon de première classe. M. Moulder méprisait les secondes,

et ne se gênait pas pour le dire devant ceux de ses confrères qui trouvaient convenable de voyager à bon marché. « MM. Hubbles et Grease » disait-il, « lui donnaient des frais de voyage respectables, afin qu'il fît leurs affaires avec respectabilité, et il n'allait pas donner un mauvais renom à leur maison, en se laissant voir en secondes, pour le plaisir d'empocher une misérable différence. Ce n'était pas ainsi qu'il avait commencé, et il ne comptait pas finir ainsi. » Il n'avait rien dit à M. Dockwrath le matin, et s'était borné à lui rendre son salut.

« J'espère que vous avez été contents de votre salon, hier au soir, » avait dit M. Dockwrath; mais M. Moulder, pour toute réponse, s'était contenté de le regarder fixement.

A la station de Mansfield, M. Kantwise se présenta avec ses grandes caisses et monta dans le wagon où se trouvait M. Dockwrath. Il avait voyagé par le train de nuit et il avait déjà conclu une affaire le matin. « Ah! vous voilà, Kantwise, » lui cria Moulder du fond de son compartiment bien aéré et bien rembourré, » vous êtes toujours pour le sale et le pas cher, à ce que je vois. »

« Il ne s'agit pas de saleté, monsieur Moulder, » répondit l'autre, « et je me trouve en aussi bonne compagnie dans les secondes que vous dans les premières. « Tout à fait aussi bonne, — et peut-être meilleure, » ajouta M. Kantwise en prenant place en face de M. Dockwrath. « J'espère que je vous vois en bonne santé, monsieur. » Et il donna une cordiale poignée de mains à l'avoué.

« Ça ne va pas mal, merci, » dit Dockwrath. « La société que j'ai fréquentée hier au soir ne m'a pas nui, en tous cas. »

« Ah! ah! ah! J'ai été bien aise de vous voir river ainsi son clou à Moulder. Quel tyran, n'est-ce pas? Il est vraiment terrible. Quant à moi, je ne puis pas l'endurer quelquefois. »

« Je ne l'ai pas enduré hier au soir. »

« Non, non. Et c'était bien fait. Pourtant, je suis fâché que vous n'ayez pas entendu chanter Busby. Il nous a chanté « Venise, Venise la belle! » Il a une voix charmante, Busby, — tout à fait charmante. » Il y eut quelques instants de silence, après lesquels M. Kantwise reprit la conversation. « Vous me permettrez de vous réserver un de mes mobiliers de salon, n'est-ce pas? » dit-il.

« Je crois que non. Je ne pense pas que cela soit assez fort là où il y a des enfants. »

« Mon Dieu! mon Dieu! Peut-on dire des choses pareilles! Mais

c'est fait surtout en vue de la force. C'est précisément ce qu'il faut pour des enfants, parce que cela ne se casse pas, vous savez. »

« Mais cela plie terriblement. »

« Pas du tout. C'est si élastique que ça se remet de soi-même. Je ne vous ai pas fait voir; mais vous pourriez courber les dossiers de ces chaises jusqu'à les faire toucher terre qu'ils se redresseraient encore. Laissez-moi vous envoyer un mobilier pour que votre femme le voie. Si elle n'en est pas enchantée, je me charge de le — de le — de le manger. »

« Les femmes sont toujours enchantées de tout, » dit M. Dockwrath. « Un chapeau neuf les enchante. »

« Elles savent très-bien ce qu'elles font, vous devez avoir remarqué cela. J'écrirai à la fabrique pour qu'on vous expédie un meuble tout neuf. »

« Pour trois cent vingt et un francs cinquante, bien entendu? »

« Impossible! Au plus juste, — franc de port et au comptant — c'est trois cent quatre-vingts. »

« Je n'entends pas payer plus cher que madame Mason. »

« Mais son meuble était endommagé, je vous le jure. Elle le voulait seulement pour faire un cadeau à la femme du vicaire. Le guéridon était forcé et le tabouret de piano ne voulait plus se visser. Vrai comme je vous le dis. »

« Vous me les enverrez tout neufs? »

« Tout battant neuf, de la fabrique; je vous le promets, parole d'honneur. »

« Un guéridon que vous n'aurez pas fait valoir ni mis à l'épreuve, — en vous tenant debout dessus, au milieu, vous savez? »

« Oui, parole d'honneur. Vous les aurez directement de l'atelier, et tout de suite. Ils seront dans votre salon mardi prochain. »

« Nous disons trois cent trente... »

« Je ne le pourrais vraiment pas, monsieur Dockwrath... » Et ils continuèrent à marchander ainsi pendant la moitié du voyage. Finalement, ils tombèrent d'accord au prix de trois cent soixante-trois francs. « Et votre dame n'aura qu'à s'en louer, » dit M. Kantwise au départ, en donnant une poignée de mains à son nouvel ami.

M. Dockwrath ne resta qu'un jour dans le sein de sa famille, et il le passa tout entier à dire du mal de Lady Mason; puis il retourna à Londres pour voir MM. Round et Crook. Il avait laissé écouler l'intervalle d'un jour afin de donner à M. Mason le temps d'écrire, mais

M. Mason avait écrit le jour même de l'entrevue au château de Groby, et M. Round, junior, était préparé à recevoir la visite de M. Dockwrath quand celui-ci se présenta.

M. Dockwrath, pendant qu'il était chez lui, avait enjoint à sa femme de n'avoir aucun rapport avec « cette voleuse de la Ferme d'Orley, voulant par là imprimer dans l'esprit de la pauvre Miriam l'idée que Lady Mason avait commis quelque fraude au sujet du testament. « Tu feras mieux de ne parler de l'affaire à personne, entends-tu? Le monde jase toujours; du reste, chacun en parlera avant peu. Mais cela ne te regarde pas. Si l'on te demande, dis que tu crois que je suis retenu comme avoué dans la cause, mais que tu ne sais rien de plus. » Il va sans dire que Miriam promit une entière obéissance. Mais M. Dockwrath, bien qu'il ne passât qu'un seul jour à Hamworth avant d'aller à Londres, s'arrangea de façon à ce que la curiosité de ses voisins fût suffisamment excitée.

M. Dockwrath éprouva un certain trouble en se présentant à l'étude de MM. Round et Crook, dans Bedford-Row. MM. Round et Crook occupaient une haute position dans leur profession, et, dans le cours ordinaire des affaires, ils n'auraient jamais eu des rapports personnels avec un homme tel que M. Dockwrath. Si quelques relations avaient été nécessaires, un clerc de confiance aurait été de leur part voir M. Dockwrath, et même le clerc aurait regardé l'avoué de Hamworth du haut de sa grandeur. Mais dans cette affaire du procès de la Ferme d'Orley M. Dockwrath avait résolu qu'il traiterait d'égal à égal avec les avoués de Bedford-Row. Le secret était à lui, — il l'avait découvert; il connaissait la valeur de sa position et il saurait en tirer parti. Pourtant il tremblait intérieurement en demandant si M. Round était chez lui, — ou si, à défaut de M. Round, il ne pouvait pas voir M. Crook.

Les associés étaient maintenant au nombre de trois, bien que la raison sociale Round et Crook n'eût pas été changée. Le M. Round et le M. Crook d'autrefois étaient toujours des associés actifs — le même Round et le même Crook, qui avaient livré bataille pour le compte de M. Mason de Groby, vingt ans auparavant; mais à ceux-là s'était adjoint aujourd'hui un autre M. Round, fils du vieux Round, qui, bien que son nom ne figurât pas dans la maison, était en somme le personnage le plus important et le plus actif. Au moment dont nous parlons, le vieux Round ne comptait plus guère que pour l'ornement et pour la conversation. C'était un homme très-vert pour ses soixante-

dix ans, qui attachait un grand prix aux pêches de son espalier, qui venait cinq fois la semaine à l'étude, n'y faisait pas grand'chose, et prenait la plus grosse part des bénéfices. M. Round père avait toujours été considéré comme un homme honorable et judicieux, mais on trouvait généralement qu'il n'était pas assez retors et assez vif pour la procédure d'aujourd'hui.

Quant à M. Crook, il avait toujours fait ce qu'on pourrait nommer le gros, et même le vilain ouvrage de la maison, et il continuait, jusqu'à un certain point, à le faire. C'était lui qui s'occupait des dommages à exiger, des frais à recouvrer, et, en général, de toutes les affaires criminelles ou demi-criminelles qui se présentaient. Mais depuis quelque temps M. Round junior, monsieur Mathieu Round — le père s'appelait Richard — était l'associé le plus important aux yeux du public quand il s'agissait d'une grande affaire. C'était lui qui avait pris connaissance de la lettre de M. Mason, bien qu'elle fût adressée à son père, et la décision à prendre à cet égard dépendait surtout de lui.

Quand M. Dockwrath fit sa visite, M. Round père était à Birmingham, M.. Crook prenait ses vacances annuelles, et M. Round junior régnait seul dans Bedford-Row. M. Dockwrath s'était attendu à trouver un vieillard, et se montra par conséquent un peu troublé en voyant M. Round, car il ne se sentit pas tout-à-fait sûr d'avoir affaire à un principal; cependant en regardant autour de lui, en voyant surtout le tapis et le fauteuil, il comprit que le personnage qui lui faisait signe de s'asseoir ne pouvait être un simple commis.

Les manières de ce personnage ne parurent pas à M. Dockwrath aussi cérémonieusement polies qu'elles auraient pu l'être, vu la nature importante des affaires qu'ils allaient débattre. M. Dockwrath, qui se proposait de traiter d'égal à égal, n'eût pas été fâché, par exemple, d'échanger une poignée de mains avec son nouvel allié au début de la négociation; mais ce monsieur qu'il avait là devant lui — un homme plus jeune que lui par parenthèse — ne se leva pas même de son fauteuil. « Ah ! monsieur Dockwrath », dit-il, en prenant une lettre sur la table, « donnez-vous la peine de vous asseoir. » Et M. Mathieu Round fit tourner son fauteuil de façon à pouvoir étendre ses jambes confortablement devant le feu, tandis qu'il indiquait du geste un siége assez éloigné à son visiteur. M. Dockwrath prit le siége qu'on lui désignait, et déposa son cha-

peau par terre à côté de lui, car il ne se trouvait pas encore tout à fait à l'aise dans sa nouvelle position; mais tout en s'asseyant, il se promit intérieurement qu'il serait tout à fait à l'aise avant de quitter le cabinet de M. Round.

« J'apprends, M. Dockwrath, que vous avez été voir un de nos clients *dans le* Yorkshire », dit M. Mathieu Round.

« C'est vrai », dit l'avoué de Hamworth.

« Ah ! c'est bon. Vous êtes du métier, je crois ? »

« Oui, je suis avoué. »

« Ne pensez-vous pas qu'il aurait mieux valu venir nous trouver en premier lieu ? »

« Non, je ne le pense pas. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, monsieur. »

« Je m'appelle Round, — Mathieu Round. »

« Pardon, monsieur, je l'ignorais », dit M. Dockwrath en s'inclinant. C'était pour lui une grande satisfaction que de se savoir en tête à tête avec M. Round — même M. Round fils — dans son cabinet. « Non, M. Round, je n'aurais point songé à venir ici en premier lieu. D'abord, je ne savais pas que M. Mason eût un avoué, et ensuite.... »

« Enfin, enfin ! il importe peu. C'est ainsi qu'on agit généralement dans notre profession, mais cela n'a aucune importance. M. Mason nous a écrit que vous aviez découvert quelque chose au sujet de cette affaire de la Ferme d'Orley. »

« Oui, j'ai découvert *quelque* chose. Du moins, je le crois. »

« Eh *bien ! qu'est-ce*, M. Dockwrath ? »

« *Ah !* voilà la question. C'est une affaire assez délicate, monsieur Round — je pourrais presque dire, une affaire de famille. »

« De quelle famille ? »

« Jusqu'à un certain point, de ma famille, et jusqu'à un certain point, de la famille de M. Mason. Je ne sais pas trop si je dois vous exposer tous les faits — et ce sont des faits bien singuliers — comme cela, de but en blanc. Il faut mettre beaucoup de circonspection dans de pareilles matières. Ce n'est pas seulement la valeur de la propriété qui me fait parler ainsi, monsieur; il y a encore bien autre chose que cela en jeu. »

« Si vous ne me dites pas ce qu'il y a, je ne vois pas trop ce que nous pouvons faire. Je pense bien que vous ne vous êtes pas donné

la peine de venir de Hamworth ici, simplement pour nous dire que vous comptez garder le silence. »

« Évidemment, monsieur Round. »

« Alors, qu'êtes-vous venu dire ? »

« Permettez-moi de vous demander d'abord, monsieur, ce que M. Mason vous a dit au sujet de mon entrevue avec lui ? »

« Je vais vous lire une portion de sa lettre : — « M. Dockwrath est d'avis que le testament, en vertu duquel les possesseurs actuels de la Ferme ont hérité, est faux. » Je suppose que c'est du codicille que vous avez voulu parler, monsieur ? »

« Évidemment — du codicille seulement. »

« ..... Et M. Dockwrath a en sa possession des documents que je n'ai pas vus, mais qui, d'après sa description, me semblent devoir prouver la vérité de son assertion. » Voilà ce qu'écrit M. Mason, et puis il parle de certaines dates, quoiqu'il soit bien évident qu'il ne les comprend pas très-bien ; — il avoue, du reste, qu'il n'y comprend pas grand'chose. Maintenant il va sans dire que nous devons voir ces documents avant de pouvoir conseiller notre client. »

M. Round lut, comme nous venons de le dire, certains passages de la lettre de M. Mason, mais il ne lut pas ceux dans lesquels M. Mason exprimait sa ferme résolution de recommencer le procès contre Lady Mason, et même de la poursuivre comme faussaire s'il entrevoyait quelque chance de la faire condamner. M. Round ne jugea pas utile de communiquer ces passages-là à M. Dockwrath.

« Les documents auxquels j'ai fait allusion se rapportent à mes affaires de famille, et je ne les produirai certes pas sans connaître au juste la position où je me trouve. »

« Vous devez savoir, M. Dockwrath, qu'il nous serait facile de vous y contraindre. »

« Vous me permettrez de ne pas partager votre opinion à ce sujet. »

« Nous n'en viendrons pas là, j'en suis sûr. Si vous avez quelque chose à montrer qui en vaille la peine, vous nous le montrerez; et si nous vous utilisons comme témoin, il faut que ce soit comme un témoin de bonne volonté. »

« Il ne me semble pas probable que je serve jamais de témoin dans cette affaire. »

« Peut-être. Quant à moi, mon idée est qu'il n'y aura pas l'étoffe d'un nouveau procès — que nous n'aurons rien à présenter au jury. »

« Vous me permettrez encore une fois de ne pas partager votre avis. »

« Naturellement. Au fond, c'est ici une question d'argent, je pense. Vous voulez être payé des renseignements que vous nous apportez. Voilà le fin mot de l'affaire, n'est-ce pas, M. Dockwrath? »

« Je ne sais pas ce que vous entendez par le fin mot, M. Round, et je ne connais pas votre manière de traiter les affaires. Comme avoué, je m'attends à être payé de ma peine, et je pense que c'est aussi votre habitude. »

« Sans doute, monsieur; mais — puisque vous avez fait la comparaison, j'espère que vous m'excuserez — nous autres, nous attendons toujours que nos clients viennent nous trouver. »

M. Dockwrath se redressa, prêt à se mettre en colère; mais il ne savait trop que répondre, et puis il réfléchit que la colère ne lui rapporterait rien. « Voulez-vous dire, monsieur Round, que si vous aviez trouvé des documents pareils, vous n'en auriez rien fait, — que vous les auriez, en un mot, rejetés comme des papiers sans valeur? »

« Je ne puis pas vous répondre sans savoir ce que sont ces documents. Si je trouvais des papiers concernant le client d'une autre maison, j'irais demander à mes confrères s'ils les jugeaient dignes d'attention. »

« Je ne savais rien de votre maison et de votre étude; comment en aurais-je su quelque chose? »

« Mais maintenant vous nous connaissez, monsieur Dockwrath. Si j'ai bien compris, notre client vous a adressé à nous. Si vous avez quelque chose à montrer, nous sommes prêts à le regarder. Si vous n'avez rien à dire, rien à montrer... »

« Si fait, si fait; seulement... »

« Seulement vous voulez que cela vous rapporte quelque chose. Autant dire la vérité tout de suite. N'est-ce pas là où vous en voulez venir? »

« Je veux voir clair dans ce que je fais, bien entendu. »

« Je comprends. Eh bien! monsieur Dockwrath, il faut que je vous dise que nous ne faisons pas les affaires sur ce pied-là. »

« Alors je reverrai monsieur Mason moi-même. »

« Comme vous voudrez. Il sera en ville la semaine prochaine, et ne demandera pas mieux que de vous voir. En ce qui touche vos frais, si vous pouvez nous démontrer que vous avez quelque communication à faire qui mérite l'attention de notre client, nous aurons

soin que vous soyez remboursé, et même indemnisé pour votre perte de temps — non pas comme avoué, entendez-vous bien, car nous ne pouvons pas vous reconnaître en cette qualité. »

« Je suis avoué au même titre que vous. »

« Sans doute; mais vous n'êtes pas l'avoué de M. Mason; et aussi longtemps qu'il nous honorera de sa confiance, vous ne pouvez pas être regardé comme tel. »

« Cela dépend de lui. »

« Non pas, monsieur Dockwrath. Il dépend de lui de vous employer ou de nous employer, mais il ne dépend pas de lui de nous employer, vous et nous, dans la même affaire. Il peut nous accorder sa confiance, ou il peut nous la retirer. »

« Vu la façon dont l'affaire a été conduite jadis, il ferait peut-être bien de choisir le second de ces deux partis. »

« Excusez-moi, monsieur; c'est là une question que je ne veux pas discuter avec vous. »

Pour le coup, M. Dockwrath se leva brusquement et prit son chapeau. « Adieu, monsieur, dit M. Round sans se déranger; je dirai à monsieur Mason que vous n'avez voulu nous faire aucune communication. Il sait probablement votre adresse — dans le cas où il en aurait besoin. »

M. Dockwrath hésita. N'allait-il pas sacrifier des avantages positifs à une colère passagère? Ne valait-il pas mieux, si la chose était possible, s'arranger avec ce petit avoué de Londres, malgré son impudence? « Monsieur, dit-il, je suis prêt à vous dire tout ce que je sais, quant à présent, de cette affaire, si vous voulez avoir la patience de m'écouter. »

« La patience, monsieur Dockwrath! mais je suis la patience même. Rasseyez-vous, monsieur Dockwrath, et réfléchissez. »

M. Dockwrath se rassit et réfléchit; et il en résulta qu'il conta à M. Round tout ce qu'il avait conté à M. Mason. Tout en parlant, il regardait attentivement M. Round, mais il ne put rien lire sur son visage. « Parfaitement, » dit enfin M. Round, « le 14 juillet est la date des deux actes. J'en ai pris note. Un acte de dissolution de société, dites-vous? Je l'ai écrit. John Kennedy et Brigitte Bolster. Je me rappelle les noms, — témoins des deux actes, n'est-ce pas? Je comprends. On ne parla pas de cet autre acte lors du procès? Je vois la chose. John Kennedy et Brigitte Bolster — tous deux vivants. Vous connaissez leur adresse, dites-vous? Vous ne voulez pas la

donner tout de suite? Très-bien; cela importe peu. Je crois tout comprendre maintenant, M. Dockwrath; et quand nons aurons besoin de vous, nous vous écrirons. Samuel Dockwrath, n'est-ce pas? Merci. Bonjour, monsieur. Si monsieur Mason veut vous voir, il vous écrira. Bonjour, monsieur Dockwrath. »

Et M. Dockwrath s'en retourna chez lui, assez peu satisfait de sa journée.

CHAPITRE XVII

VON BAUHR.

On se rappelle que M. Crabwitz avait été envoyé par M. Furnival à Bedford-Row, pour s'enquérir de l'adresse actuelle de M. Round père. « M. Round le père est à Birmingham. » dit-il à son retour. « Tout ce qui tient au barreau est à Birmingham, excepté..... »

« Les imbéciles! » dit M. Furnival.

« Je me proposais d'y aller moi-même ce soir, » reprit M. Crabwitz. « Comme vous serez absent de Londres, Monsieur, je ne pense pas que je sois nécessaire ici. »

« Vous aussi! »

« Et pourquoi pas, Monsieur Furnival? Quand tous les gens de robe sont réunis, pourquoi ne m'y trouverais-je pas, comme un autre? Je pense que vous ne me refusez pas le droit de m'intéresser aux grands sujets qu'on discute? »

« Pas le moins du monde, Monsieur Crabwitz. Je vous reconnais le droit d'être lord-chancelier, si vous pouvez y arriver. Seulement, vous ne pouvez pas être à la fois lord-chancelier et mon secrétaire. Vous ne pouvez pas davantage être à Birmingham en même temps qne dans mon cabinet. Je crois qu'il me faut vous prier de demeurer ici, car je puis être de retour d'un instant à l'autre. »

« Alors, Monsieur, je crains bien..... » M. Crabwitz commença ainsi son discours, mais le cœur lui manqua. Il allait prévenir M. Furnival qu'il eût à chercher un autre secrétaire, quand le souvenir de ses honoraires l'arrêta. Il lui aurait été doux de quitter M. Furnival, mais où retrouver une pareille place? Il connaissait sa valeur, mais ce n'était que pour M. Furnival qu'il était si précieux.

M. Furnival serait fou de le laisser partir; sans nul doute, mais lui-même ne serait-il pas encore plus fou de quitter M. Furnival?

« Eh bien? » dit M. Furnival.

« Sans doute, si vous le désirez, Monsieur, je resterai. Mais je dois dire que cela me paraît dur. »

« Écoutez, Monsieur Crabwitz; si vous trouvez mon service trop dur, vous ferez bien de le quitter; mais si vous vous permettez de me le dire encore, il faudra que vous le quittiez. Rappelez-vous bien cela. » M. Furnival possédait sur M. Crabwitz l'ascendant d'un esprit fort sur un esprit faible; M. Crabwitz le reconnut, battit en retraite et se réfugia dans son bureau.

M. Round était donc, lui aussi, à Birmingham, et on pourrait l'y voir. En conséquence M. Furnival, avec une malice diabolique, envoya M. Crabwitz chercher une voiture et se rendit au chemin de fer. Il savait mâter M. Crabwitz, et il y trouvait même un certain plaisir; mais saurait-il mâter madame Furnival? Cette dame avait laissé voir récemment, en deux ou trois occasions, son mécontentement de l'état actuel de ses affaires domestiques; et déjà une fois, elle avait fait comprendre à son mari qu'elle était jalouse au sujet de ses façons d'être avec les autres femmes. Mais jusqu'ici elle ne l'avait jamais fait devant des étrangers. Jamais elle n'avait laissé voir à une autre femme qu'elle était l'objet spécial de sa jalousie. Maintenant elle s'était non-seulement compromise elle-même, elle l'avait compromis, lui, et elle l'avait rendu ridicule; il devenait absolument nécessaire de prendre quelques mesures, — mais quelles mesures? Toutes ces pensées occupèrent M. Furnival pendant qu'il roulait vers la gare dans son fiacre.

A la station, il trouva bon nombre d'autres avocats se rendant comme lui à Birmingham. A vrai dire, sur toute la ligne on ne voyait que de doctes personnages, allant et venant, qui discutaient gravement les nouvelles questions soulevées au congrès. M. Furnival, avec bien d'autres — on pourrait même dire avec tous ceux qui avaient fait leur chemin, de façon à gagner leur vie par leur profession, — était d'avis que tout ce parlage qui avait lieu dans toutes les langues de la tour de Babel, finirait comme il avait commencé : par des mots, rien que des mots. « *Vox et præterea nihil.* » Aux yeux d'un anglais pratique, la plupart de ces congrès internationaux n'aboutissent qu'à cela. Ce n'est pas avec des paroles qu'on ôtera à un homme les convictions de sa vie entière. Il n'est pas d'orateur vivant

qui persuadera à un épicier que du café doit se vendre sans chicorée, et il n'est pas d'éloquence qui puisse faire croire à un avocat anglais que la fidélité à la vérité doit passer avant la fidélité à son client. En conséquence nos docteurs, bien qu'ils se rendissent à Birmingham, attirés par la grandeur de l'occasion, l'éclat des noms étrangers, l'intérêt des questions, et l'influence d'hommes du genre de Lord Boanerges, y allèrent sans être troublés par le moindre doute à l'égard de la justice de leurs habitudes de procédure, et pénétrés de la ferme résolution de résister à toute idée d'innovation.

« Eh bien, Johnson, qu'a-t-on fait aujourd'hui? » demanda M. Furnival, à un ami qu'il rencontra par hasard dans le club improvisé à Birmingham.

« Von Bauhr a lu un discours. La lecture a duré trois heures. »

« Trois heures! bonté divine! Von Bauhr est de Berlin, je crois. »

« Oui, et le docteur Slotacher aussi. Slotacher doit faire sa lecture après-demain. »

« Alors, je crois que je retournerai à Londres. Mais que vous a donc appris Von Bauhr pendant trois heures? »

« Il va sans dire que c'était de l'allemand, et je ne pense pas que personne l'ait compris; — si ce n'est peut-être Boanerges. Mais je crois que c'était la vieille rengaine, pour nous prouver que le même individu peut être à la fois juge, avocat et jury. »

« Certainement; — si les hommes étaient des machines, et si ces machines étaient parfaites dans tous leurs rouages. »

« Et si les machines n'avaient pas de cœur. »

« Les machines n'ont pas de cœur, » dit M. Furnival; « surtout les machines allemandes. Mais qu'a dit Boanerges? J'espère que sa réponse n'a pas occupé trois autres heures? »

« Elle a duré à peu près vingt minutes; mais ce qu'il a dit a été perdu pour Von Bauhr, qui sait tout juste autant d'anglais que je sais d'allemand. Il a dit que les usages des tribunaux prussiens avaient toujours été un sujet plein d'intérêt pour lui, et qu'on ne saurait mettre en doute la justice générale de leurs décisions. »

« Il faut l'espérer, car un seul procès criminel occupe là-bas un tribunal pendant trois semaines. Il aurait dû demander à Von Bauhr ce qu'il faisait ordinairement de besogne dans le courant d'une session. Il ne me semble pas que j'ai beaucoup perdu par mon absence. A propos, savez-vous si Round est ici? »

« Qui, le vieux Round? Je l'ai aperçu ce matin dans la salle, qui

baillait à se décrocher la mâchoire. » Sur quoi, M. Furnival partit à la recherche de l'avoué.

« Furnival, » dit un autre avocat, en l'accostant, « avez-vous vu le juge Staveley? » Celui qui parlait était un homme d'un certain âge, petit de taille, avec des yeux perçants et des sourcils touffus. Sa mise était pauvre, et il avait l'air sale. Il s'appelait M. Chaffanbrass. C'était un grand avocat de cour criminelle, sachant bien tenir sa place, malgré son apparence sordide. Dans une réunion comme celle de Birmingham, le barreau anglais ne pouvait être mieux représenté que par M. Chaffanbrass.

« Non; est-il ici? »

« Il le faut bien. C'est le seul orateur qu'ils ont pu trouver sachant assez d'italien pour comprendre ce que ce gros homme de Florence doit nous dire demain. »

« Ah! nous devons donc avoir l'Italien demain? »

« Oui; et Staveley le juge, ensuite. C'est comme à la comédie; seulement, comme dans toutes les comédies, c'est trois fois trop long. Je voudrais bien savoir s'il y a quelqu'un ici qui croie à tout ceci? »

« Oui; Félix Graham y croit. »

« Celui-là croit à tout, — si ce n'est à la Bible. C'est un de ces jeunes gens qui espèrent un millénium subit et qui se regardent non-seulement comme les prophètes qui le prédisent, mais aussi comme les prêcheurs qui doivent le produire. Quant à moi, je suis trop vieux pour un nouvel évangile, avec Félix Graham pour apôtre. »

« On dit que Boanerges en fait le plus grand cas. »

« Ce n'est pas possible, car Boanerges n'a jamais fait grand cas que de lui-même. Allons, je vais me coucher, car je trouve la journée plus fatigante ici que la cour du Old-Bailey au mois de juillet. »

En somme, le congrès était assez ennuyeux, ainsi que le sont d'ordinaire ces sortes de réunions. Il ne faut pas s'imaginer que tout avocat pouvait se lever à volonté, quand l'inspiration lui venait, pour émettre ses idées; ou même que tout membre du congrès pouvait parler avec la permission du président. S'il en eût été ainsi, chacun aurait été soutenu par l'espoir d'avoir part au débat, tôt ou tard. Mais alors aussi le congrès aurait duré éternellement. En réalité, ceux qui devaient parler étaient désignés d'avance, et naturellement on avait choisi dans chaque pays les hommes les mieux connus dans leur spécialité. Mais ces hommes si bien connus, il faut le dire, abusèrent de leur position et se montrèrent impitoyables dans la cruelle

longueur de leurs discours. Von Bauhr était, sans nul doute, un grand jurisconsulte à Berlin, mais il semblait par trop convaincu que les mœurs judiciaires de l'Angleterre et du monde civilisé en général seraient réformées par le fait seul qu'il faisait la lecture de son livre du haut de la tribune de Birmingham. Le monde civilisé, en la personne de ses représentants à Birmingham, avait été ennuyé, et il y avait tout lieu de croire que le pauvre docteur Slotacher n'aurait, en conséquence, qu'un maigre auditoire le lendemain,

Enfin M. Furnival parvint à découvrir M. Round. Il le trouva occupé à réparer ses forces avec un cigare et un verre d'eau-de-vie et d'eau. « Ah! vous me cherchiez! Eh bien! me voici; — c'est-à-dire le peu qui reste de moi. Étiez-vous à la séance aujourd'hui? »

« Non, j'étais à Londres. »

« Voilà qui explique votre air frais et reposé. Plût à Dieu que j'eusse été à Londres! Prenez-vous quelque chose? » M. Furnival ne voulut rien prendre, mais il s'assit en face de M. Round et ne tarda pas à entamer le sujet qui le préoccupait.

« C'est vrai, » dit l'avoué, « j'ai eu une lettre à ce sujet de M. Mason. La dame ne se trompe pas en supposant qu'on se remue dans cette affaire. »

« Et votre client veut que vous entamiez de nouvelles poursuites? »

« Je le crois. C'est un homme qui ne m'a jamais beaucoup plu, M. Furnival, bien que je ne le croie pas méchant. Il croit avoir été lésé, et peut-être l'a-t-il été en effet, — par son père. »

« Mais ce n'est vraiment pas une raison pour persécuter jusqu'à la mort la veuve de son père, et cela vingt ans après que le vieillard est sous terre. »

« Il croit probablement qu'il a quelque nouvelle preuve. Je ne puis pas dire que j'aie examiné l'affaire moi-même. J'ai lu la lettre, voilà tout; et je l'ai remise à mon fils. Autant qu'il m'en souvient, M. Mason me disait qu'il avait reçu la visite d'un avoué de Hamworth. »

« Précisément — un drôle que vous ne voudriez pas recevoir dans votre étude! Il s'imagine que le jeune Mason a eu des torts envers lui, et bien qu'il ait accepté de nombreux bienfaits de Lady Mason, il a choisi ce moyen pour se venger de son fils. »

« Vous comprenez que si c'était cela, nous ne nous mêlerions pas d'une affaire semblable. »

« Je le pense bien. Et je suis, en outre, convaincu que rien de ce que

pourra faire M. Mason ne nuira aux droits de Lady Mason, ou, pour mieux dire, de Lucien Mason. Mais monsieur Round, si on l'encourage à satisfaire sa rancune.... »

« Sa rancune! la rancune de qui? »

« De votre client, M. Mason de Groby, — il n'est pas douteux qu'il pourrait tourmenter la malheureuse femme jusqu'à la faire mourir de chagrin. »

« Et ce serait vraiment dommage, car je me suis laissé dire que c'est encore une très-jolie femme. » Et l'avoué fit entendre un petit rire goguenard, car, dans ce temps-là, le culte de M. Furnival pour les divinités étrangères commençait à être connu parmi les gens de loi.

« C'est une de mes anciennes amies, » dit M. Furnival gravement, — « une très-ancienne amie; et si je l'abandonnais aujourd'hui, elle ne saurait à qui s'adresser. »

« Sans doute, sans doute, cela est très-bien de votre part. » Et M. Round changea de ton et d'expression pour se mettre à l'unisson de son compagnon. « Je ne demande pas mieux que de faire tout ce qui dépend de moi. Je ne serais pas d'avis, certes, de pousser mon client à recommencer cette affaire; mais à vous parler franchement, ces choses-là regardent maintenant mon fils. J'ai lu la lettre de M. Mason, mais je l'ai passée tout de suite à Mathieu. »

« Je vous dirai comment vous pouvez me rendre service, monsieur Round. »

« Dites, je serais bien heureux. »

« Examinez cette affaire vous-même, et parlez-en avec M. Mason avant de permettre qu'on n'entame des poursuites. Ce n'est pas que je mette en doute la prudence de votre fils. Chacun sait qu'il est un excellent homme d'affaires. »

« Mathieu est assez dégourdi, » dit l'heureux père.

« Quelquefois les jeunes gens le sont un peu trop. Je ne sais si vous vous rappelez cette affaire de la Ferme d'Orley, monsieur Round. »

« Comme si elle était d'hier, » dit l'avoué.

« Alors vous devez vous rappeler combien vous étiez convaincu que la cause de votre client était irrévocablement perdue. »

« C'est moi qui me suis opposé à ce qu'il en appelât au chancelier. Dans ce temps-là, c'était Crook qui menait ces sortes d'affaires, et il était d'avis de pousser jusqu'au bout; mais j'ai dit : halte-là. Je ne voulais pas voir gaspiller l'argent de mon client dans

des poursuites absurdes. En premier lieu, la propriété n'en valait pas la peine; et en second lieu, il n'y avait pas moyen de faire casser le testament. Si j'ai bonne mémoire, la grande question était de savoir si un vieux bonhomme qui avait signé comme témoin était trop malade pour pouvoir écrire son nom ce jour-là. »

« C'était bien ça. »

« Et je crois qu'il a été prouvé qu'il avait signé un reçu quelconque ce jour-là même — ou le lendemain, ou bien la veille. Il y a eu quelque chose comme cela. »

« Précisément; ce sont là les faits exacts. Quant à un nouveau procès, il faudrait être fou pour douter de l'issue. Vous savez mieux que personne toute la force que donnent vingt ans de possession... »

« Ce serait un grand point en faveur de Lady Mason, évidemment. »

« M. Mason n'aurait pas la moindre chance de réussir; mais, monsieur, il pourrait rendre cette pauvre femme si malheureuse, que la mort lui serait un soulagement. Il est tout juste possible, vous comprenez, qu'on ait découvert quelque chose qui semble au premier abord jeter une nouvelle lumière; il est même probable qu'on a trouvé quelque chose de ce genre, sans quoi cet homme ne se remuerait pas ainsi; il n'aurait pas fait les frais d'un voyage au Yorkshire, s'il n'avait pas cru tenir du neuf. »

« Il doit avoir quelque idée en tête, c'est bien sûr. »

« Ne laissez pas entraîner votre fils et ne souffrez pas que votre client s'embarque dans une entreprise ruineuse, sans avoir bien examiné la chose vous-même. Je vous dis franchement que je redoute un procès à cause de cette pauvre femme. Songez donc, monsieur Round, si pareille chose arrivait à une personne de votre famille ! »

« Mon Dieu! je crois que madame Round en prendrait son parti, — si elle était sûre de son affaire, bien entendu. »

« Madame Round est une femme forte; mais cette pauvre Lady Mason... »

« Elle s'est montrée assez forte, si j'ai bonne mémoire, lors du premier procès. Je n'oublierai jamais son calme quand le vieux Bennett cherchait à la prendre en défaut. Vous rappelez-vous comme il enrageait? »

« C'était un bon avocat que ce vieux Bennett. Nous n'avons pas mieux que cela au barreau aujourd'hui. »

« Ce n'est pas lui qu'on aurait trouvé ici, monsieur Furnival, à

écouter une lecture allemande de trois heures. Je ne sais, mais il me semble que nous travaillions plus dans ce temps-là que nos jeunes gens d'aujourd'hui. » Et les deux panégyristes du passé se mirent à parler de leur jeunesse en déclarant que dans ce beau temps de jadis un congrès comme celui auquel ils assistaient n'aurait eu aucun succès. « Il me semble, monsieur, » dit M. Round, « que tout ceci est un jeu d'enfant, et, à vous dire la vérité, je suis un peu honteux de me trouver ici. »

« Et vous examinerez cette affaire vous-même, monsieur Round, n'est-ce pas? »

« Je vous le promets. »

« Je vous en serai personnellement très-reconnaissant. Il va sans dire que vous conseillerez votre client selon ce que vous apprendrez de nouveau, mais comme je suis certain qu'il n'y a rien qu'on puisse faire valoir sérieusement contre les droits du jeune Mason, je compte bien que vous pourrez engager M. Mason de Groby à abandonner cette affaire. » M. Furnival prit alors congé de M. Round, tout en se demandant encore s'il n'était pas possible, après tout, que la cause de l'adversaire eût une base solide et juste. Mais le vieux Round était un bon enfant, et si l'on parvenait à faire passer l'affaire des mains de son fils dans les siennes, il pourrait se faire que même sur une base solide et juste on n'édifiât rien.

« Je vous avoue que je commence à en avoir assez, » disait Félix Graham ce soir-là à son ami le jeune Staveley. Les deux jeunes gens étaient sur le palier au sommet d'un étroit escalier qui conduisait à leurs chambres à coucher, situées au fond de la cour d'un grand hôtel de Birmingham.

« Assez? je le crois, parbleu, bien! »

« Mais, malgré tout, je n'en crois pas moins qu'il en adviendra du bien. Je suis disposé à croire que ce sont de ces choses qu'il faut souffrir pour que le progrès se fasse. »

« Comment! vous croyez que tous les réformateurs doivent subir un Von Baubr? »

« Oui, tous ceux qui doivent faire quelque bien. Von Baubr a été bien aride, c'est vrai... »

« Vous ne prétendez pas me faire croire que vous l'avez compris? »

« Pas beaucoup. Par-ci, par-là, pendant la première demi-heure, quelques mots arrivaient voilés, et tremblotants, jusqu'à mon intelligence, et puis.... »

« Et puis vous vous êtes endormi. »

« Les sons étaient trop difficiles pour mon oreille ; mais si arides, si ennuyeuses, si fatigantes que fussent ses paroles, soyez certain qu'elles n'auront pas été entièrement stériles. Elles avaient un sens, et ce sens se représentera sous une forme quelconque. »

« Dieu veuille que ce ne soit jamais en ma présence ! Toutes les iniquités dont le barreau anglais peut se rendre coupable ne seront jamais aussi intolérables pour l'humanité que Von Bauhr. »

« Allons, bonne nuit, mon cher. Votre père doit nous donner ses idées demain, et peut-être sera-t-il aussi terrible pour les Allemands que Von Bauhr l'a été pour nous. »

« Alors, je dirai que mon père est bien barbare pour les Allemands. » Et là-dessus les deux jeunes gens allèrent se coucher.

Pendant ce temps Von Bauhr était assis tout seul dans sa chambre. Il passait en revue les heures qui venaient de s'écouler, et se laissait aller à des idées et à des impressions bien différentes de celles des nombreux légistes anglais qui le critiquaient au même instant. Pour lui, cette journée qui venait de finir n'avait été qu'un long triomphe, car le son de sa propre voix avait été doux à son oreille, alors que — les phrases succédant aux phrases et les périodes aux périodes, — il avait deversé à larges flots la sagesse et l'expérience accumulées pendant toute sa vie. Les hommes publics en Angleterre ont tant à faire qu'ils ne peuvent pas mettre du temps à la préparation de discours pour des réunions comme celles dont il s'agit ici, mais Von Bauhr avait travaillé à son pamphlet pendant des mois entiers. Que dis-je ? à bien compter, il y avait travaillé pendant des années. Et voilà qu'une juste et bienveillante Providence lui fournissait l'occasion de l'exposer devant une assemblée de sages venus de toutes les nations du monde civilisé !

Il était assis dans sa chambre solitaire ; ses bras retombaient oisifs à ses côtés, sa pipe pendait au coin de sa bouche et reposait presque sur son sein, tandis que ses yeux levés au plafond étaient illuminés par l'inspiration. Il y avait des hommes au congrès, M. Chaffanbrass, le jeune Staveley, Félix Graham, et bien d'autres, qui considéraient Von Bauhr comme l'incarnation même de l'ennui ; mais tandis qu'il était assis là, enveloppé dans sa vieille robe de chambre, des pensées lui traversaient l'esprit et le cœur qui semblaient le soulever doucement de terre et le transporter dans un élysée de justice et de miséricorde. Tout au fond de cet élysée dont les beautés n'avaient

rien d'inculte, et qui brillait, au contraire, par sa grâce ordonnée et méthodique, — on aurait dit un jardin de brasserie à Munich — au fond de cet élysée, dis-je, parmi les fleurs et les vases, se dressait un piédestal, dépassant en hauteur tous les autres piédestaux du jardin ; un buste le surmontait, et on y lisait cette inscription : « A Von Bauhr, qui réforma les lois des nations. »

C'était une grande pensée; et s'il s'y mêlait une forte dose d'humaine vanité, il y entrait aussi beaucoup de vraie philanthropie. Si le règne de la justice pouvait s'établir, grâce à ses efforts, — aux efforts qu'il lui avait été donné de faire avec tant d'éclat en ce bienheureux jour, — quelle gloire! Et pendant qu'il laissait s'échapper lentement la fumée par ses narines inconscientes, Von Bauhr sentait au plus profond de son cœur qu'il aimait tous les Allemands, tous les Anglais, voire même tous les Français, mais que surtout il aimait ceux qui étaient venus à travers la distance dans cette ville anglaise pour l'écouter en ce jour et apprendre les résultats de sa sagesse. Il se disait avec sincérité qu'il aimait le monde entier, et que volontiers il se donnerait corps et âme à cette grande entreprise d'améliorer ses lois et de perfectionner ses procédés judiciaires. Et Von Bauhr se mit au lit dans une disposition d'esprit qui, selon moi, ne laissait pas que d'être enviable.

Je suis disposé à croire, comme Félix Graham, que de tels efforts sont rarement tout à fait inutiles. Celui qui tâche sincèrement et honnêtement de faire le bien, y réussit d'ordinaire, quoique en général son succès soit moins grand qu'il ne l'a espéré. Donnons donc à Von Bauhr son piédestal, — son humble et modeste piédestal parmi les fleurs!

CHAPITRE XVIII.

LE VON BAUHR ANGLAIS.

Le lendemain, avant l'heure du déjeuner, Félix Graham et Auguste Staveley voulurent se préparer aux fatigues de la journée en faisant une promenade dans les champs. Même à Birmingham, quand on veut s'en donner la peine, on peut arriver à trouver la campagne — et c'est une fort jolie campagne quand on y est. Le

congrès ne se réunissait qu'à onze heures, de sorte que les gens actifs avaient tout le temps pour se promener le matin.

Auguste Staveley était le fils unique du juge qui devait ce jour-là défendre les lois anglaises contre les attaques qu'elles pourraient avoir à supporter de la part d'un avocat très-gras qui était venu tout exprès de *Florence*. Il n'est pas nécessaire que nous décrivions pour l'instant le juge Staveley; nous nous bornerons à dire qu'il vivait à Noningsby, situé à trois lieues de La Cléeve, et que c'était chez lui que Sophie Furnival était invitée à passer les vacances de Noël. Son fils était un beau garçon très-intelligent, qui venait d'être reçu avocat. Jusqu'à présent, il n'avait pas fait de grands progrès dans sa carrière. Le monde lui souriait trop pour qu'il s'adonnât patiemment au travail. Son père était le meilleur homme du monde, respecté comme juge, aimé de chacun, mais il ne possédait pas la sévérité paternelle nécessaire pour maintenir son fils dans la règle du travail. Il avait lui-même débuté dans la vie avec rien, ou presque rien, et il avait réussi; mais son fils possédait d'avance tout ce qu'il pouvait désirer et l'on pouvait en conséquence douter de ses succès professionnels. Son cabinet était meublé avec luxe, il avait un cheval, la maison paternelle à Noningsby lui était ouverte, et les salons de Londres lui offraient tous leurs plaisirs. Comment s'attendre à ce qu'il travaillât? Pourtant il se proposait de travailler, et il avait même de certaines idées sur la méthode qu'il comptait employer pour cela. Il avait étudié jusqu'à un certain point, et il parlait facilement et bien de ce qu'il savait. La perspective de passer une vie de *far niente* lui aurait été insupportable, et pourtant, parmi ses amis il ne manquait pas de gens qui commençaient à croire que ce serait là sa destinée. Ils ajoutaient généralement que cela importait peu, puisque le vieux juge avait de l'argent.

Mais l'ami du jeune Staveley, Félix Graham, était dans une position toute différente, ce qui n'empêchait pas que l'on prédisait souvent que lui aussi ne saurait pas remonter le courant. Ce n'était pas qu'il fût paresseux, c'était plutôt qu'il ne voulait pas gouverner sa barque selon la méthode généralement approuvée. Il avait été à l'université d'Oxford, mais il n'y avait rien fait que parler dans des réunions d'étudiants et se faire remarquer par de certaines opinions religieuses qui n'étaient pas vues d'un bon œil à l'Université. Il n'avait pris aucun grade, à cause, disait-on, de ces mêmes opinions, et il venait de se faire recevoir comme avocat avec la ferme

résolution d'employer, pour arriver au succès, toutes les armes offensives et défensives dont la nature l'avait pourvu. Mais au barreau comme à Oxford, il ne voulait pas travailler d'après le système ordinaire ou s'assujettir aux règles convenues, et il paraissait assez probable, en conséquence, qu'il ne parviendrait pas. Il avait des idées à lui; il pensait que les hommes devaient poursuivre leurs travaux sans s'astreindre à une réglementation conventionnelle, et qu'ils devaient se laisser guider dans leur tâche par de grandes règles générales — telles que les commandements de Dieu, par exemple : — Tu ne porteras point de faux témoignage; Tu ne déroberas point; et quelques autres encore. Ses idées étaient nobles, et peut-être bonnes; mais jusqu'à cette heure elles ne lui avaient procuré aucun succès lucratif dans sa profession. Il s'était fait un certain renom, mais ce n'était pas ce genre de renom qui plaît aux avoués et leur inspire de la confiance dans les jeunes avocats.

Et pourtant, Félix Graham devait gagner de l'argent, car son père n'en avait pas gagné pour lui. Il n'avait ni père ni mère, ni oncles ni tantes pour l'aider. Il avait commencé avec une petite somme, qui était allée toujours en diminuant, et ce qui lui en restait aujourd'hui ne pouvait lui fournir que des dividendes infinitésimales, en supposant qu'il le gardât. Mais Félix Graham n'était pas homme à se décourager pour cela. Il trouvait moyen de vivre, tant bien que mal, de la presse. Il écrivait des vers pour les revues, et des articles politiques pour les journaux à deux sous, avec beaucoup de succès et des résultats pécuniaires assez satisfaisants. Il disait à qui voulait l'entendre qu'il aimait mieux faire cela que de descendre dans l'arène avec d'autres armes que celles qu'il jugeait dignes d'être employées par un honnête homme.

Auguste Staveley, qui savait être très-prudent pour ses amis, prétendait que le mariage arrangerait tout. « Si Félix se mariait, disait-il, il donnerait du collier tout comme un autre, et s'attèlerait au travail comme le carrossier le plus paisible. » Mais Félix Graham ne semblait nullement disposé à se marier. Sur le mariage, comme sur le reste, il avait ses idées, et parmi ses intimes le bruit courait qu'il nourrissait un attachement absurde pour une jeune fille dont la naissance, l'éducation et la position n'étaient pas de nature à aider à son avancement. D'aucuns prétendaient qu'il faisait élever cette jeune fille dans le but d'en faire sa femme — qu'il cherchait à la modeler, à la façonner selon son goût; mais Auguste Staveley, qui

était dans le secret, assurait que tout s'arrangerait en fin de compte. « Il rencontrera de par le monde quelque jeune fille avec une jolie figure, une langue bien affilée et plein son tablier d'écus; alors il cédera au boulanger du coin sa fiancée modelée et façonnée, avec mille écus de dot; — et tout le monde sera heureux. »

Félix Graham était fort loin d'être beau. Il était grand, mince et légèrement grêlé de la petite vérole; il marchait les épaules un peu voûtées, et ne disposait pas toujours de ses pieds et de ses mains avec une adresse parfaite. Mais il était plein d'enthousiasme, indomptable dans les luttes de toute sorte, — en tant que le courage peut rendre indomptable — et quand il parlait sur des sujets qui lui tenaient à cœur, il y avait chez lui un rayonnement, bien fait pour gagner le cœur de la jolie fille à la langue affilée et au tablier plein d'écus. Staveley, qui l'aimait sincèrement, avait déjà choisi l'héroïne du futur roman, et c'était notre amie Sophie Furnival. La langue bien affilée, la jolie figure et les écus, tout s'y trouvait; mais d'un autre côté, Sophie Furnival, en retour de tout cela, s'attendrait peut-être à rencontrer mieux qu'un visage assez laid qui parfois, à la vérité, rayonnait d'enthousiasme.

Les deux jeunes gens avaient laissé loin derrière eux la fumée de Birmingham, et ils s'étaient assis sur la traverse supérieure d'une barrière qui fermait un champ de blé. Jusque-là ils avaient cheminé d'un commun accord, mais Staveley refusait maintenant d'aller plus loin. Il fumait un cigare; Graham fumait aussi, mais il se servait pour cela d'une petite pipe courte.

« Je ne demande pas mieux que de promener avant le déjeuner, » dit Staveley, « mais je n'ai pas entendu accomplir un pèlerinage. Nous sommes, à l'heure qu'il est, à une lieue et demie de l'hôtel. »

« Et pour votre énergie c'est beaucoup. Quand on songe que vous venez pendant deux heures de faire quelque chose à jeun ! »

« Je voudrais bien savoir pourquoi le travail du matin est toujours réputé si méritoire. C'est tout simplement, je suppose, parce qu'il est désagréable. »

« Il prouve qu'on sait faire effort sur soi-même. »

« Le premier faquin venu, qui veut faire croire qu'il travaille plus que les autres, veille toute la nuit, ou bien il se lève à quatre heures du matin. Le bon travail bien sain, qui se fait entre le déjeuner et le dîner, ne compte pour rien à ce qu'il semble. »

« Avez-vous jamais essayé? »

« Oui, j'essaye, ici même, à Birmingham. »

« Pas le moins du monde. ».

« Vous voilà bien, Graham! Vous vous imaginez être le seul à faire attention à ce qui se passe. Je compte absorber aujourd'hui toute la théorie de la jurisprudence italienne. »

« Je ne mets pas en doute que cela ne vous soit avantageux. Je ne pense pas qu'elle soit très-bonne, mais, en tout cas, elle doit valoir mieux que la nôtre. Allons! rentrons en ville, j'ai fini ma pipe. »

« Bourrez-en une autre, pour me faire plaisir. Je ne veux pas jeter mon cigare et je déteste de fumer en marchant. Avez-vous voulu dire tout à l'heure que tout notre système judiciaire est mauvais, décrépit et injuste? »

« J'ai voulu dire, en effet, que c'était là mon opinion. »

« Et pourtant nous nous considérons comme le plus grand peuple de la terre, ou, en tout cas, comme le plus honnête. »

« Je le crois; mais les lois et leur application n'ont rien à faire avec l'honnêteté des peuples. De bonnes lois ne rendent pas les peuples honnêtes, et de mauvaises lois ne les rendent pas malhonnêtes. »

« Mais un peuple qui n'est pas honnête dans un métier ne le sera probablement pas dans d'autres. Or, vous allez jusqu'à dire que tout avocat anglais est un coquin. »

« Je n'ai jamais dit cela. Je crois votre père aussi honnête qu'âme qui vive. »

« Merci, monsieur, » dit Staveley en ôtant son chapeau.

« Et j'aime à croire que je suis moi-même un honnête homme. »

« Mais vous n'en tirez pas grand profit. »

« Ce que je voulais dire, c'est que grâce à notre amour pour les précédents, l'étiquette et les vieux usages, nous avons conservé un système qui présente certains côtés barbares des temps féodaux, et qui implique beaucoup de mensonges. Nous jugeons nos accusés comme dans le bon temps des épreuves judiciaires. Si le bonheur veut qu'ils ne mettent pas le pied sur les socs de charrue chauffés à blanc, nous les laissons échapper, bien que nous les sachions coupables. Nous accordons à l'accusé le bénéfice de tous les subterfuges techniques et nous lui apprenons à mentir pour sa défense, dans le cas où la nature ne lui aurait pas suffisamment enseigné cet art. »

« Vous voulez dire en l'engageant à plaider la non-culpabilité? »

« Non; ce n'est pas cela; ce détail-là importe peu. Nous lui de-

mandons, il est vrai, s'il se reconnaît coupable, sous une forme absurde qui l'engage à nier, mais, en somme, cela ne fait pas grand'-chose. Le crime s'avoue rarement aussi longtemps qu'il reste une chance de se tirer d'affaire. Mais nous enseignons à l'accusé comment mentir, ou plutôt nous mentons pour lui durant toute la cérémonie du procès. Nous trouvons miséricordieux de lui laisser quelques chances de se sauver, et nous le poursuivons comme nous chassons le renard, en obéissant à de certaines lois qui ont été faites pour sa protection. »

« Voudriez-vous donc qu'il restât sans protection? »

« Oui, sans la moindre, s'il est coupable — sans la moindre protection qui puisse servir à cacher sa culpabilité. Jusqu'à ce que son crime soit prouvé, proclamé et démontré, que tout le monde se réunisse contre lui. »

« Et s'il est innocent? »

« Qu'on le juge avec le plus grand soin. Vous savez ce que je veux dire, bien que vous fassiez semblant de ne pas me comprendre. Pour la protection de son innocence, que tous les hommes bons et habiles s'emploient de leur mieux — je le veux bien; mais je voudrais qu'aucun homme habile et bon ne s'employât pour dissimuler sa culpabilité. »

« Et vous laisseriez la pauvre victime à la barre sans défenseur? »

« Pas du tout. Que la pauvre victime, comme vous l'appelez, ait un défenseur — le défenseur de son innocence possible, non le défenseur de sa culpabilité probable. En un mot, que tout avocat se rende au tribunal avec la résolution bien arrêtée de faire briller la vérité, ou ce qui lui paraît être la vérité. Un avocat qui n'agit pas ainsi — un avocat qui fait l'inverse de cela — entreprend, selon moi, un travail qui est indigne d'un gentleman, et impossible pour un honnête homme. »

« Quel malheur que vous n'ayez pas eu occasion de rivaliser avec Von Bauhr au congrès! »

« Je croirais volontiers que Von Bauhr a parlé dans ce sens, et ce qu'il a dit ne sera pas tout à fait perdu, bien que cela n'ait pas pénétré jusqu'à nos sublimes intelligences. »

« Il daignera peut-être nous donner une traduction? »

« Ce serait bien inutile pour l'instant, vu qu'il nous est impossible de nous figurer qu'un étranger puisse en savoir plus que nous. Si l'on nous démontre nos absurdités, nous les revendiquons immé-

diatement comme des preuves spéciales de notre sagesse. Nous sommes si satisfaits de nos habitudes, que nous nous récrions sur l'aveuglement des hommes qui prétendent nous en faire remarquer les mauvais côtés. Les pratiques par lesquelles nous nous éloignons le plus de la morale générale et reconnue de tous les peuples et de tous les siècles civilisés, sont pour nous le palladium de notre jurisprudence. Il est tels usages qui nous sembleraient venir en ligne directe du diable s'ils nous étaient proposés aujourd'hui pour la première fois, mais que le temps a rendus si sacrés, que l'horreur de leur fausseté a disparu pour ne plus laisser apparaître que la sainteté de leur vieillesse. Nous ne pouvons pas comprendre que d'autres nations regardent ces façons d'agir comme nous regardons les sacrifices humains des Brahmanes, mais la vérité c'est que nous faisons passer le char de Juggernaut trois fois l'an à travers nos villes d'Assises, et qu'il parcourt les rues de la métropole à toute heure et en toute saison. Mais allons déjeuner, car je ne puis pas vous attendre plus longtemps. » Les opinions et les idées de Félix Graham étant de cette nature, il n'est pas très-surprenant que des hommes comme M. Furnival et M. Round aient regardé son succès au barreau comme fort douteux.

« Quelles côtelettes détestables ! » dit Staveley, quand les deux amis se trouvèrent à déjeuner dans le restaurant de l'hôtel Impérial.

« Vous trouvez ? » dit Graham. « Elles me paraissent ressembler à toutes les côtelettes du monde. »

« Elles ne sont pas mangeables. Et voyez ce café ! Garçon, emportez cela et dites qu'on nous en fasse d'autre. »

« Oui, monsieur, » dit le garçon en tâchant de s'esquiver sans d'autres commentaires.

« Eh ! garçon... »

« Oui, monsieur, » et le malheureux revint sur ses pas.

« Demandez de ma part si l'on sait ici comment se fait le café. Cela ne se fait pas en versant une quantité illimitée d'eau tiède sur une dose infinitésimale de chicorée. Ce procédé, fort en usage de tout temps dans les hôtels, ne produira jamais le breuvage qu'on nomme café. Voulez-vous avoir l'obligeance de dire cela à l'office de ma part ? »

« Oui, Monsieur, » dit le garçon, qui obtint enfin la liberté de partir.

« Comment pouvez-vous faire tant d'embarras sans le moindre espoir d'arriver à un résultat ? » dit Félix Graham.

« Voilà ce que vous dites toujours, vous autres gens faibles. La persévérance dans une pareille conduite produira toujours un résultat. C'est parce que nous acceptons tout ce qu'on nous donne que les hôteliers nous donnent tout mauvais. Trois ou quatre Français dînaient hier avec mon père à l'hôtel, et il m'a fallu l'aider à faire les honneurs. Je vous déclare que je rougissais pour mon pays. Il était inutile de rien dire alors, mais j'ai bien vu qu'ils ne pouvaient manger d'aucun plat. Dans tous les hôtel de France on trouve à dîner passablement, mais nous sommes si orgueilleux, nous autres, que nous ne voulons pas apprendre. » Ce fut ainsi qu'Auguste Staveley déblatéra contre son pays, tout en exaltant l'étranger, comme Félix Graham l'avait fait avant le déjeuner.

Le congrès de Birmingham suivit son cours. Le gros Italien de la Toscane lut son rapport, et comme il se trouva que, tout en étant un juge dans son pays et un réformateur en Angleterre, il avait des aptitudes pour jouer la comédie, la matinée fut moins ennuyeuse que celle qui avait été consacrée à Von Bauhr. Ensuite le juge Staveley fit un élégant discours que certaines gens qualifièrent d'éloquent, et la journée fut close. D'autres journées succédèrent à celle-là et se passèrent dans les mêmes exercices ; de nombreuses adresses furent lues, et l'on y fit des réponses ; et pendant quelque temps les journaux regorgèrent de jurisprudence. De tous les plaidoyers en faveur du système anglais, celui qui parut le plus remarquable comme opiniâtreté, sinon comme justesse, vint de M. Furnival, qui s'arma d'un beau courroux pour l'occasion.

Le fameux congrès de Birmingham se termina enfin, et tous les étrangers s'en allèrent, chacun dans son pays.

*Traduit de l'anglais d'*ANTHONY TROLLOPE.

(La suite au prochain numéro.)

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ŒUVRES COMPLÈTES, CORRESPONDANCE ET FRAGMENTS INÉDITS

La renommée d'Alexis de Tocqueville, l'autorité de son nom, l'influence de ses écrits n'ont fait que grandir depuis sa mort. C'est la marque des esprits originaux et vraiment supérieurs : ils sont souvent imparfaitement compris et trop peu appréciés de leurs contemporains; mais le temps, en vérifiant leurs idées, en réalisant leurs prévisions, les remet peu à peu à leur place et oblige à leur rendre pleine justice.

On ne peut dire assurément que le succès ait manqué de son vivant à l'auteur de la *Démocratie en Amérique*. Douze éditions de ce livre, publiées de 1836 à 1848, prouvent qu'on n'avait point méconnu en France le mérite éminent de cette œuvre. Et pourtant à cette époque, il faut le dire, le nom de Tocqueville était peut-être plus connu, son livre plus prisé, son autorité comme publiciste mieux établie à l'étranger que dans son propre pays. Il semblait à beaucoup de gens qu'en décrivant la démocratie américaine, en analysant dans ses principes, ses conditions et ses tendances ce grand et nouveau phénomène d'une société démocratique, Tocqueville eût étudié seulement un fait isolé qui était sans exemple et qui devait rester sans imitation, un état social étrange, anormal, qui n'avait rien de commun avec nos sociétés européennes, et ne pouvait nous intéresser qu'au point de vue de la théorie. On admirait convenablement le talent d'observation et d'analyse de l'auteur; mais on déclarait que, comme il n'y avait aucune comparaison à faire entre les États-Unis et la France, il n'y avait point non plus à tirer grand enseignement ni profit d'une telle étude pour le gouvernement d'un pays tel que le nôtre. D'une part, les démocrates (et c'est encore un peu aujourd'hui leur avis) trouvaient que l'auteur avait calomnié la démocratie, exagéré ses vices, grossi ses périls. De l'autre, la bourgeoisie, qui avait fait la révolution de 1830, était si pleine de sécurité; elle se croyait, dans les petits cadres de son cens électoral, si assurée du gouvernement de la société, qu'on ne pouvait parvenir à troubler sa quiétude et à

lui inspirer la moindre appréhension sur le travail démocratique qui se faisait sourdement au-dessous d'elle.

La catastrophe de 1848 déchira bien des voiles et dissipa bien des illusions. On comprit que la révolution qu'on avait crue finie, se continuait; que le mouvement n'était pas seulement politique, mais social; que l'avénement de la démocratie pouvait bien n'être pas un fait américain, mais un fait universel. La France, en effet, ne recevait pas seule cette leçon des événements : l'Europe entière était ébranlée; et il devenait évident pour les plus aveugles que le monde ancien entrait dans une crise redoutable. Les esprits ainsi violemment ramenés vers ces graves problèmes, on a relu plus attentivement Tocqueville; on s'est aperçu que, longtemps à l'avance, il avait prévu cette grande crise, et que ce qu'il était allé chercher en Amérique, c'était précisément la solution de ces problèmes, c'était le secret des destinées de l'Europe, c'était la loi qui régit la démocratie.

Lui-même manifesta bientôt clairement sa pensée à cet égard dans son livre de l'*Ancien régime et la Révolution*, qu'il aurait pu aussi bien intituler : *De la Démocratie en France*. Dans cet ouvrage, en effet, appliquant à notre société ancienne et moderne la puissante analyse qu'il avait autrefois appliquée à la société américaine, et éclairant notre histoire d'un jour tout nouveau, il montrait dans l'expansion de la démocratie, dans la passion violente, persistante, inextinguible de l'égalité, le principe profond, la cause toujours active, la loi aujourd'hui encore dominante de notre révolution. L'œuvre a été interrompue par la mort; on ne saurait trop le regretter; mais la pensée de Tocqueville n'en est pas moins entière. Si le temps lui a manqué pour porter sur les événements de notre histoire contemporaine un jugement détaillé, sa pensée générale est écrite partout dans ses livres et dans sa correspondance. Les prémisses sont posées, et les conclusions sortent d'elles-mêmes.

Bien loin que les écrits de Tocqueville aient vieilli, on peut dire qu'ils ont aujourd'hui pour nous un intérêt plus vif, par cela qu'ils ont à notre état social et politique une application plus directe que jamais. Quand on relit ce qu'il écrivait il y a vingt ans sur les tendances de la démocratie dans les sociétés modernes, sur ses dangers possibles, sur son avenir probable, on est étonné de la prodigieuse sagacité avec laquelle il a annoncé bien des choses qui sont arrivées depuis. Cela semblait alors de la spéculation pure, de la philosophie politique; à présent c'est de l'histoire, l'histoire d'hier et celle d'aujourd'hui. J'ajoute qu'il ne s'est pas plus trompé sur l'avenir du Nouveau-Monde que sur celui de l'ancien : malgré son admiration pour la Constitution américaine, il avait nettement aperçu ses défauts

et prévu ce déchirement de l'Union qui, depuis quatre années, ensanglante la patrie de Washington. Il avait vu que si l'intérêt politique et même commercial commandait aux Américains de rester unis, l'Union menaçait de se disloquer par plus d'une cause; par la faiblesse du lien fédéral, par la différence des mœurs du Sud et de celles du Nord, par la prépondérance qu'une prospérité toujours croissante donnait aux États du Nord et de l'Ouest, tandis que ceux du Sud allaient déclinant sous l'influence malfaisante de l'esclavage, enfin par la jalousie inquiète et ombrageuse des hommes du Sud, qui déjà se plaignaient d'être opprimés dès qu'ils n'étaient plus les maîtres du pouvoir fédéral. Il ne s'est trompé qu'en ceci : il supposait qu'un déchirement venant à éclater dans l'Union, la séparation se ferait sans résistance, et que plusieurs confédérations s'établiraient côte à côte sur le vaste territoire de l'Amérique du Nord. L'événement a prouvé que le sentiment ou le besoin de l'unité américaine était plus développé qu'on ne le supposait; et la crise que traverse en ce moment l'Union aura peut-être tout simplement pour effet de fortifier ce pouvoir fédéral dont la faiblesse semblait être le vice originel de sa Constitution.

On publie en ce moment une édition complète des œuvres de Tocqueville, augmentée de correspondances et de fragments inédits : j'en voudrais prendre occasion de reparler de lui. Je ne songe ni à retracer ici sa biographie qui est connue[1], ni à présenter une analyse de ses ouvrages qui sont dans les mains de tout le monde. Je voudrais seulement essayer de dégager et de mettre en relief les principales idées qui ont été comme le fond commun de ses écrits, et qu'il a, sinon jetées le premier dans le monde, au moins formulées le premier avec netteté et entourées d'une éclatante évidence. Ces idées-là se réduisent à un petit nombre de vues générales qu'on ne saurait trop méditer, et sur lesquelles, aujourd'hui surtout, il importe de ramener l'attention.

I

Du premier jour où il commença de réfléchir sur le mouvement des sociétés modernes, Tocqueville fut frappé d'un fait immense qui lui sembla dominer le monde. Ce fait, c'était le progrès irrésistible, c'était l'avénement inévitable et prochain de la démocratie; fait, non

1. Voyez les remarquables articles de M. Ed. Laboulaye dans le *Journal des Débats*, du 30 septembre au 4 octobre 1859; de M. Ampère, dans le *Correspondant*; et les attachantes notices que M. G. de Beaumont a mises en tête des œuvres posthumes de son ami.

point local, mais universel; non point fortuit, mais déterminé par des causes profondes et persistantes; fait fatal, « providentiel, » qui règne en Amérique mais qui grandit et se propage en Europe; qui a fait explosion chez nous en 1789, mais qui se continue et se développe incessamment. Le développement graduel, progressif de l'égalité parmi les hommes, lui apparut comme la loi qui emporte les sociétés modernes; loi aussi éclatante et aussi irrésistible que celle qui fait mouvoir les astres dans leurs orbites. Mais s'il comprit que ce mouvement ne pouvait être arrêté, il se demanda si du moins il n'était pas possible de le régler, de le diriger, de le contenir. Cette force indomptable, incompressible de la démocratie, qui dans notre ancien monde, « abandonnée à ses instincts sauvages, » avait fait tant de ruines et répandu tant de sang, il se dit qu'aux États-Unis elle avait trouvé des contre-poids et des freins, qu'elle y était soumise à des lois, et qu'ainsi réglée elle était devenue pour ce peuple un instrument de prospérité et de grandeur. Il se demanda si les mêmes remèdes; si des institutions et des lois analogues, ne seraient pas applicables à nos sociétés européennes et ne pourraient pas les préserver des périls qui les menacent. C'est dans cette pensée qu'il étudia l'Amérique. L'objet de ses études était non pas tant la démocratie américaine, que la démocratie en général. Sous les formes accidentelles, sous les diversités de lieu, de race, de climat, il recherchait ce que sont véritablement l'esprit, les mœurs, les passions de la démocratie, ses avantages et ses inconvénients, sa puissance et sa faiblesse, ses vices et ses vertus, ce qu'il en faut craindre, ce qu'on en peut espérer, et ce que l'expérience, aidée de la raison, conseille de faire pour corriger ses défauts et prévenir ses écarts.

Sa pensée, en effet, pendant qu'il observe l'Amérique, se reporte incessamment vers l'Europe. Pendant que ses yeux sont attachés sur la société américaine, il songe à la France, à sa révolution récente, aux révolutions nouvelles qui l'attendent peut-être encore. Et lorsqu'il décrit le grand spectacle qu'il a devant lui, lorsqu'il étudie le jeu et essaye de mesurer la force de cette puissance formidable à laquelle il voit clairement que le monde appartient, il se sent pris, c'est lui-même qui le dit, « d'une sorte de terreur religieuse » et d'anxiété patriotique. C'est ce sentiment qui donne à tous ses écrits un accent si pénétrant et une si grave éloquence.

L'idée fondamentale de Tocqueville, celle qui a été son point de départ et a dominé toutes ses conceptions, son idée génératrice si je puis dire, a été celle-ci : La démocratie n'est pas la même chose que la liberté; elle est si peu la même chose, qu'elle peut parfaitement se concilier avec le despotisme, et même qu'elle y incline natu-

rellement, si par quelque mesure préventive on ne veille à sauver la liberté. Ainsi du premier mot, Tocqueville prend une position à part, en dehors des partis et des systèmes que nous étions habitués à voir se combattre. Il croit au triomphe de la démocratie; il le proclame inévitable, imminent; il est convaincu même que la liberté ne peut s'établir sans son appui; mais il n'est pas de ceux qui, se laissant duper par de grossières apparences, prennent naïvement le drapeau de la démocratie pour le drapeau de la liberté, et croient servir suffisamment la seconde en travaillant au progrès de la première.

Qu'est-ce que la démocratie? C'est l'égalité des conditions. Mais il y a l'égalité dans la servitude, comme il y a l'égalité dans la liberté. Si tous les citoyens, étant égaux, sont également impuissants; si le pouvoir qui les gouverne ne leur laisse aucune indépendance réelle, aucun droit politique efficace, aucune garantie individuelle sérieuse; vous aurez là évidemment une société démocratique, mais vous aurez très-évidemment aussi le despotisme. Despotisme démocratique ou despotisme aristocratique, qu'importe? c'est toujours le despotisme. Que tous mes concitoyens partagent ma servitude, je n'en servirai pas moins; et ce me sera une pauvre consolation d'avoir perdu ma liberté, que d'être assuré que mes voisins ne l'ont pas mieux gardée. L'égalité me plaît sans doute; mais à quoi je tiens d'abord, c'est à l'indépendance de ma pensée et de mes actions, c'est à ma liberté d'homme. Si je hais l'inégalité, c'est parce qu'elle fait obstacle à ma libre activité; si le privilége m'est odieux, c'est que d'ordinaire il est injuste et nuisible. La véritable égalité, la seule égalité digne d'être aimée, désirée, poursuivie, c'est l'égalité des droits, c'est l'égalité dans l'indépendance.

Or, s'il est une vérité que révèle l'examen attentif des faits, c'est que de tous les dangers qui menacent les sociétés démocratiques, celui qui est le plus à craindre pour elles, c'est précisément le despotisme. L'extrême égalité en outrant le sentiment de l'indépendance, peut sans doute mener les hommes à l'anarchie; mais c'est là un péril trop visible pour qu'ils ne reculent pas aussitôt devant lui. Elle peut aussi, par l'affaiblissement de toutes les résistances individuelles, par la suppression de tous les pouvoirs intermédiaires, les mener à l'omnipotence du souverain, c'est-à-dire au despotisme d'un homme ou au despotisme d'une majorité. C'est de ce côté-là qu'est sa tendance naturelle; c'est de ce côté-là qu'est le péril. Que faire donc? La démocratie grandit, elle s'élève, et comme un flot qui monte, submerge peu à peu la vieille société. L'arrêter n'est pas possible; la combattre serait dangereux. Il ne reste qu'un parti, qui est à la fois le plus sûr et le plus sage : la régler pour la contenir.

Accepter l'égalité, dont le monde ne peut plus se passer, dont il a faim et soif, qu'à aucun prix il ne se laisserait arracher; mais sur la base de l'égalité, asseoir la liberté.

Voilà l'idée première de Tocqueville. Voilà les deux choses qu'il a essayé de nous faire comprendre, convaincu que notre avenir en dépend : la première, c'est que la démocratie est parfaitement distincte de la liberté, qu'elle peut très-bien exister sans elle, qu'il peut y avoir des démocraties sans liberté et de la liberté sans démocratie; — la seconde, plus grave, plus importante encore, c'est que la démocratie est si peu identique à la liberté, qu'au contraire elle a en soi une tendance redoutable à la concentration exagérée du pouvoir, et par suite à la destruction de la liberté individuelle. C'est sur ce dernier point en particulier qu'il a porté l'effort de son esprit, et c'est là surtout qu'était l'originalité de son livre. Mais à l'époque où il écrivait, l'une et l'autre de ces deux idées étaient presque également nouvelles parmi nous. Au lendemain de 1830, il semblait à peu près à tout le monde qu'une révolution de plus était un pas de plus vers la liberté. Dans la langue du temps, révolution et démocratie étaient synonymes de gouvernement libéral. Et aujourd'hui encore, pour combien de gens n'est-ce pas un axiome que travailler pour la démocratie, c'est travailler pour la liberté !

Nous avons en France la passion de l'égalité; passion tellement violente, tellement aveugle et exclusive, qu'elle nous a fait souvent oublier des intérêts plus graves, que maintenant encore nous serions prêts à lui faire tous les sacrifices, et que pourvu qu'on nous satisfasse sur ce point, nous donnons volontiers à qui nous gouverne quittance du reste. Cette passion extraordinaire qui est depuis bientôt un siècle le trait dominant de notre caractère politique, qui a survécu à dix révolutions, à la République et à l'anarchie populaire, au despotisme impérial et à la liberté constitutionnelle, qui seule semble persister quand tout change dans nos goûts et nos théories, c'est l'ancien régime qui l'a allumée en nous; c'est la haine de la féodalité, des institutions et des mœurs féodales. Non pas, comme l'a très-bien remarqué Tocqueville, que le régime féodal ait été en France plus dur et plus tyrannique qu'ailleurs; c'est au contraire en France qu'il s'était au siècle dernier le plus allégé et le plus adouci. Mais en devenant moins pesant, il était devenu plus odieux : la noblesse avait cessé d'être une aristocratie, mais elle était devenue une caste; elle avait perdu son pouvoir politique, mais elle avait acquis des priviléges blessants et humiliants. « Il était plus facile à un roturier d'être officier sous Louis XIV que sous Louis XVI. » C'est

ainsi que la noblesse et le tiers état, qui avaient commencé par être deux classes rivales, étaient devenus à la fin du dix-huitième siècle deux classes ennemies; et c'est de là qu'est né cet amour violent, effréné d'égalité, qui a été le symptôme marquant de la révolution française, et qui lui a imprimé un caractère si effrayant de vengeance et d'implacable cruauté.

Sans doute, à côté de l'amour de l'égalité, il y avait en 1789 un amour ardent et sincère de la liberté. Ces deux passions, à cette glorieuse époque, remplissent l'âme de la France. Malheureusement elle y ont tenu une part inégale, et leurs destinées ont été depuis lors bien différentes. L'une, plus profonde et venant de plus loin, a survécu à tout; c'est la haine inextinguible de l'inégalité. L'autre, plus récente et moins enracinée, l'amour de la liberté, n'a pas résisté aux épreuves et aux mécomptes : découragée tour à tour par l'anarchie et par la dictature, elle s'est promptement alanguie; et quand la nation avide de repos et d'ordre appela un maître, le gouvernement absolu trouva pour renaître un instrument tout-puissant dans l'ancienne centralisation que le pouvoir royal avait créée, et que n'avaient point détruite nos convulsions politiques.

On sait comment Tocqueville a mis hors de contestation ce point d'histoire et rectifié à cet égard les idées généralement admises; comment il a montré la centralisation administrative organisée par l'ancien régime, traversant toutes nos révolutions, ressaisie et perfectionnée par l'Empire, s'affermissant sans cesse au milieu de la mobilité de toutes choses, survivant à tous les gouvernements; toujours respectée par les vainqueurs, parce qu'elle sert à consolider toutes les victoires; rendant les révolutions moins malfaisantes, mais les rendant plus faciles; et par la diminution croissante de l'indépendance individuelle et de la vie politique locale, livrant de plus en plus la nation sans défense au despotisme administratif.

Je ne crois pas que personne ait jamais tracé de la centralisation excessive et de ses effets politiques un tableau aussi énergique et aussi saisissant que Tocqueville. Il faut relire, dans la dernière partie de sa *Démocratie en Amérique*, cette admirable étude sur la concentration exagérée du pouvoir qui tend à se faire dans les sociétés démocratiques : il est impossible d'en analyser les causes, d'en montrer les inconvénients, d'en signaler les dangers, avec plus de sagacité, de profondeur et d'éloquence. Ces pages, écrites il y a vingt ans, je les ai relues avec une sorte d'effroi, admirant à chaque ligne la justesse merveilleuse de coup d'œil du publiciste, et comment, depuis qu'elles sont écrites, l'histoire de l'Europe a vérifié ses vues et donné raison à ses craintes.

Quelle que soit la forme des gouvernements, quel que soit le principe sur lequel ils s'appuient, un même mouvement semble emporter dans le même sens les sociétés modernes. A mesure que les individus, en devenant tous égaux, deviennent plus petits, l'image de l'État devient plus grande, et les esprits sont plus disposés à l'investir de prérogatives plus étendues. Dans les républiques, c'est la souveraineté du peuple, c'est-à-dire la majorité qui a le droit de tout faire. Dans les monarchies, c'est le pouvoir royal qui se débarrasse à la fois des grandes individualités et des pouvoirs secondaires. Partout l'idée du droit individuel s'efface, et l'idée de la toute-puissance de l'État prend sa place. « En France, dit Tocqueville, où la révolution dont je parle est plus avancée que chez aucun autre peuple de l'Europe, ces opinions se sont entièrement emparées de l'intelligence. Qu'on écoute attentivement la voix de nos différents partis, on verra qu'il n'y en a point qui ne les adopte. La plupart estiment que le gouvernement agit mal; mais tous pensent que le gouvernement doit sans cesse agir et mettre à tout la main. Ceux même qui se font le plus rudement la guerre, ne laissent point de s'accorder sur ce point. L'unité, l'ubiquité, l'omnipotence du pouvoir social, l'uniformité de ses règles, forment le trait saillant qui caractérise tous les systèmes politiques enfantés de nos jours. On les retrouve au fond des plus bizarres utopies. L'esprit humain poursuit encore ces images, quand il rêve... Les hommes de nos jours sont donc bien moins divisés qu'on ne l'imagine; ils se disputent sans cesse pour savoir dans quelles mains la souveraineté sera remise, mais ils s'entendent aisément sur les devoirs et sur les droits de la souveraineté. Tous conçoivent le gouvernement sous l'image d'un pouvoir unique, simple, providentiel et créateur [1]. »

Il y a une question que Tocqueville est ainsi conduit à se faire, et à laquelle il essaye de répondre : Si jamais le despotisme venait à s'établir chez les nations démocratiques, quels seraient ses caractères? — Quand on parle de despotisme, la pensée se reporte naturellement à ces empereurs romains qui ont fait trembler le monde sous la plus absolue et la plus terrible tyrannie qui fût jamais. Mais l'état du monde est bien changé. Si absolue qu'elle fût, la tyrannie des Césars était forcément limitée par plus d'une cause : l'immensité même de l'empire, les diversités de races, de coutumes et de mœurs, les restes de municipalités, enfin l'imperfection des procédés administratifs et l'inégalité profonde des conditions faisaient que, si elle était violente, elle était restreinte; que si elle était sans mesure, elle

1. *De la Démocratie en Amérique*, t. II, 4e part., ch. II.

ne pesait que sur quelques-uns et sur quelques points. Dans une société démocratique, remarque Tocqueville, le despotisme aurait, par la force même des choses, un autre caractère : « Il serait plus étendu et plus doux; il dégraderait les hommes sans les tourmenter... Je veux imaginer, ajoute-t-il, sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde. Je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux, qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs dont ils remplissent leur âme... Au-dessus d'eux s'élève un pouvoir immense et tutélaire qui se charge seul d'assurer leurs jouisssances et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle, si comme elle il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril; mais il ne cherche au contraire qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance. Il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur, mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre... C'est ainsi que tous les jours il rend moins utile et plus rare l'emploi du libre arbitre, qu'il renferme l'action de la volonté dans un plus petit espace, et dérobe peu à peu à chaque citoyen jusqu'à l'usage de lui-même. L'égalité a préparé les hommes à toutes ces choses; elle les a préparés à les souffrir, et souvent même à les regarder comme un bienfait...

« J'ai toujours cru que cette sorte de servitude, réglée, douce et paisible, pourrait se combiner mieux qu'on ne l'imagine avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté, et qu'il ne lui serait pas impossible de s'établir à l'ombre même de la souveraineté du peuple[1]. »

II

Quel est le remède à ce mal? Comment conjurer ce péril dont leur tendance naturelle vers la centralisation menace les sociétés modernes? Le remède est dans la liberté, répond Tocqueville, et pas ailleurs. Elle seule peut enrayer le mouvement qui pousse les démocraties de ce côté.

Mais comment préserver la liberté? — L'appuyer sur le privilége, lui donner pour défense les prérogatives d'une classe particulière, il n'y faut pas songer. Il n'est au pouvoir de personne au monde de reconstituer aujourd'hui une aristocratie. Le souverain le plus absolu y échouerait : l'égalité est devenue la loi des sociétés nouvelles.

1. *De la Démocratie en Amérique*, t. II, 4e part., ch. VI.

Reste de faire sortir la liberté du sein même de la démocratie. Que le gouvernement de la démocratie soit le meilleur, Tocqueville ne le prétend point. Faire participer le peuple au gouvernement, c'est chose embarrassante. Ce qui est plus difficile encore, et par où cependant il faudrait commencer, c'est de lui donner les lumières et l'expérience dont il aurait besoin. Les volontés de la démocratie sont mobiles, ses passions violentes, ses instincts grossiers. Elle développe dans l'homme un mauvais sentiment, l'envie; et Montesquieu s'est étrangement trompé quand il a cru que le peuple portait toujours ses suffrages sur le plus capable et le plus digne[1]. Les suffrages populaires vont trop souvent à la médiocrité qui les flatte, quand ils ne vont pas à la corruption qui les paye : l'exemple de l'Amérique même est là pour le prouver. Mais enfin, puisque la démocratie est le seul gouvernement possible, quelles sont, dans une société démocratique, les conditions d'un gouvernement libre? Question qui revient à celle-ci : Puisque le caractère des sociétés démocratiques est d'exagérer le pouvoir souverain et d'amoindrir l'individu, quels sont les meilleurs moyens de contenir le pouvoir central dans des limites fixes, de protéger et de relever l'indépendance individuelle? Tocqueville n'est point entré dans la recherche et l'examen détaillé de ces moyens : ce n'était point son objet. Mais il a émis là-dessus plus d'une idée originale ou ingénieuse que je voudrais noter brièvement.

En première ligne, parmi les conditions nécessaires d'un gouvernement démocratique, il met la décentralisation administrative et la liberté de la presse. Non pas qu'il se fasse illusion sur leurs inconvénients; mais, avec son esprit supérieur et vraiment philosophique, il regarde la question par le grand côté, et par delà les difficultés de détail et les inconvénients partiels, il considère l'avantage général et le résultat définitif. — Ce qui le frappe, ce ne sont pas les effets *administratifs* de la décentralisation, ce sont ses effets *politiques*. En effet, remarque-t-il, il se peut que telle commune de France, sous la tutelle éclairée d'une administration habile, soit mieux régie que tel village des États-Unis, qu'il y règne plus d'ordre et de sécurité. Mais la question est de savoir si cette autorité qui veille si bien sur vous n'est pas en même temps maîtresse de vos libertés et de vos personnes, si elle n'a pas absorbé en elle toute vie et toute activité politiques; si bien que, la nation s'endormant dans l'insouciance et l'égoïsme, on finisse en un tel pays par trouver « des sujets et plus de citoyens. » État de choses qui ne garantit point du tout des révolutions intermittentes; car ces hommes si dociles d'ordinaire aux

1. *Esprit des lois*, liv. II, ch. II.

ordres d'un sous-préfet, se donnent volontiers de temps en temps la distraction de renverser le gouvernement, sauf à se montrer le lendemain aussi dociles que la veille envers leur nouveau maître. Rendez au contraire au citoyen le droit de s'occuper des affaires de sa commune, de son canton, de son département, ces affaires pourront être moins bien faites; mais, outre que l'expérience ne s'acquiert que par là, vous intéresserez les hommes aux affaires générales et aux destinées de leur pays; vous ranimez peu à peu en eux l'activité personnelle, et vous développez à la longue les vertus publiques dont les démocraties ont besoin. Comment une nation portera-t-elle la liberté dans les grandes choses si elle n'a pas appris d'abord à s'en servir pour les petites? Comment résistera-t-elle à la tyrannie, si les citoyens isolés, étrangers les uns aux autres, sans liens et sans intérêts communs, ne savent ni s'entendre ni s'unir?

Personne peut-être n'a relevé avec plus de sévérité que Tocqueville les inconvénients de la liberté de la presse, et personne n'a réclamé la liberté de la presse par de plus fortes raisons. Il ne croit en aucune façon à sa bonté absolue, et s'il la souhaite, ce n'est pas pour le bien qu'elle fait, c'est pour le mal qu'elle empêche. Il ne s'abuse ni sur ses excès, ni sur ses dangers; il avoue qu'en Amérique comme en Europe elle a les mêmes instincts destructeurs et les mêmes passions violentes. Mais cette puissance redoutable, avec laquelle l'ordre est si difficile à maintenir, il ne croit pas que sans elle la liberté puisse vivre. Il la veut non pour elle, mais pour ses effets politiques; il la veut comme la conséquence logique de la souveraineté du peuple, comme le corollaire obligé du suffrage universel, enfin et surtout, comme la garantie suprême, indispensable de l'indépendance individuelle. « La presse est par excellence l'instrument démocratique de la liberté. » — Elle est quelque chose de plus dans les pays où les agents du pouvoir sont protégés par une sorte d'inviolabilité légale, et où la Constitution ne donne pas aux citoyens opprimés ou lésés le droit de se plaindre devant la justice. Chez ces peuples, la liberté de la presse est l'unique garantie qui reste de l'indépendance et de la sécurité des individus : là où manquent les tribunaux ordinaires, il faut qu'on puisse avoir au moins recours au tribunal de l'opinion. — Tocqueville a fait voir d'ailleurs avec une grande finesse d'aperçus comment, en matière de presse, il n'y a guère de milieu possible entre l'indépendance complète et l'asservissement absolu; comment, par conséquent, pour recueillir les bienfaits que procure une presse libre, il faut savoir se soumettre aux maux inévitables qu'elle entraîne. Il a montré comment la multiplicité des journaux en Amérique était la cause même de leur peu d'influence, par la raison que ces mille

forces divisées et dispersées se contrarient et s'annulent, tandis qu'en France notre presse, centralisée en un petit nombre de journaux qui se concertent à un moment donné pour pousser l'opinion publique dans un même sens, a sur une nation comme la nôtre une puissance presque sans bornes. « C'est un axiome de la science politique aux États-Unis que le seul moyen de neutraliser les effets des journaux, c'est d'en multiplier le nombre[1]. »

Une des plus fortes garanties de la liberté individuelle se trouve, selon Tocqueville, dans le pouvoir judiciaire. Là-dessus il a développé des idées fort nouvelles en France, mais auxquelles on ne peut refuser une grande portée. — Aux États-Unis, les juges ont un droit considérable, et qui au premier abord nous paraît extraordinaire : ils ont le droit d'examiner la constitutionnalité de la loi, c'est-à-dire de ne point appliquer une loi qui leur paraît inconstitutionnelle. Cela nous étonne, et cela tient pourtant à une idée fort simple. La Constitution, œuvre de la volonté nationale, est la loi suprême, la loi des lois. Elle oblige le pouvoir législatif aussi bien que le pouvoir exécutif, aussi bien que le simple citoyen. Les lois particulières doivent être respectées et obéies; mais elles n'ont droit au respect et à l'obéissance que dans le cercle de la Constitution, et en tant qu'elles sont conformes à l'esprit et à la lettre de la Constitution. Supposez que le Congrès rende une loi qui, en un point quelconque, viole les principes de la Constitution; quand cette loi me lèsera dans mon droit individuel, je saisirai le juge, et le juge décidera que cette loi ne peut m'être appliquée parce qu'elle est inconstitutionnelle. L'effet matériel de la loi étant ainsi suspendu, le législateur est averti, l'opinion est éveillée, et la loi finit par disparaître.

Il y a là, il faut le dire, une insurmontable barrière opposée à la tyrannie possible des assemblées politiques. Les assemblées législatives ne sont pas le peuple, en effet, elles ne sont que sa représentation; et elles peuvent subir des entraînements étranges, obéir à bien des passions. Fussent-elles la représentation fidèle du peuple, la souveraineté du peuple n'est après tout que l'empire d'une majorité, et les majorités sont parfois tyranniques. Quel beau rôle pour une magistrature également indépendante du pouvoir populaire et du pouvoir exécutif, de maintenir contre tous, même contre une assemblée législative trompée ou passionnée, le dépôt sacré de la constitution et des libertés publiques ! Il n'y a rien là d'ailleurs qui ressemble à la prérogative que s'arrogeaient nos anciens parlements, de refuser l'enregistrement des édits royaux, par des motifs empruntés quelquefois à

1. *De la Démocratie*, t. I, ch. II, p. 221.

l'intérêt général, trop souvent à des intérêts personnels. Le pouvoir judiciaire ici ne sort pas des conditions qui sont de son essence : il ne statue que sur des intérêts particuliers; il ne se met en mouvement que lorsqu'il est saisi d'une contestation déterminée; il n'intervient que pour frapper d'impuissance dans leur application à la fortune ou à la personne des citoyens, des lois rendues en contradiction avec les principes de la constitution. Mais pour qu'elle puisse remplir une telle mission, il faut que la magistrature ne soit pas seulement inamovible, comme elle l'est en France, il faut qu'elle soit indépendante; il ne suffit pas qu'elle n'ait rien à redouter du pouvoir, il faut qu'elle n'ait rien à en espérer; il faut qu'elle soit aussi bien affranchie de l'ambition que de la crainte, et qu'on ne puisse pas plus agir sur elle par le désir immodéré de l'avancement, que par la menace d'une injuste destitution[1].

Mais, sans demander pour la magistrature des droits aussi exceptionnels, qui sont presque des droits politiques, il y a un rôle que le pouvoir judiciaire est appelé plus naturellement à remplir, et qu'il remplissait autrefois plus souvent qu'aujourd'hui. Non-seulement, en effet, les Cours des justice statuaient sur les contestations entre particuliers, mais elles étaient aussi arbitres dans la plupart des cas où un simple citoyen avait un procès avec l'État. Aujourd'hui qu'arrive-t-il, en France notamment? Les contestations où l'État est intéressé sont enlevées aux tribunaux ordinaires et portées devant des juges spéciaux, juges que l'État lui-même a choisis, et qui, toujours révocables, sont toujours dans sa main. On donne de cela une singulière raison : il faut, dit-on, que le pouvoir administratif soit indépendant du pouvoir judiciaire. C'est-à-dire que, pour que le gouvernement ne rencontre ni résistance à ses volontés, ni obstacle à son action, il faut, en cas de difficulté, que ce soit lui seul qui décide; c'est-à-dire qu'il veut avoir tout à la fois le droit d'administrer et le droit de juger. Singulière façon de séparer les pouvoirs! Pourquoi donc l'État ne subirait-il pas la loi commune, et ne donnerait-il pas l'exemple de l'obéissance qui lui est due? L'indépendance qu'il réclame ici, et qui n'est que le droit de juger dans sa propre cause, qu'est-ce autre chose que l'omnipotence? Les tribunaux sont dans toutes les sociétés la meilleure garantie des citoyens : dans les sociétés démocratiques et à mesure que les individus deviennent plus égaux et plus faibles, cette garantie devient plus nécessaire.

Par un autre côté plus important encore, le pouvoir judiciaire est

1. Voyez sur cette question une belle leçon de M. Éd. Laboulaye, reproduite dans la *Revue nationale* du 10 février dernier.

appelé à protéger l'indépendance individuelle. Chez un peuple libre, tous les citoyens ont le droit d'accuser les fonctionnaires publics devant les juges ordinaires, et les juges ont le droit de les condamner quand ils ont violé la loi. « Ce n'est pas là, dit Tocqueville, accorder un privilége particulier aux tribunaux; mais leur ôter cette faculté, c'est leur enlever un droit naturel. » Les choses se passent ainsi, non-seulement dans la république américaine, mais aussi dans la monarchie anglaise; et il ne paraît pas que l'autorité du gouvernement en ait souffert chez nos voisins. On sait que chez nous un certain article 75 de la Constitution de l'an VIII, le seul qui lui ait survécu, établit, pour tous les agents du pouvoir exécutif, un privilége à raison duquel ils ne peuvent être poursuivis, pour faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du conseil d'État. Mais, quoi! les fonctionnaires, c'est le gouvernement agissant; le conseil d'État, c'est le gouvernement délibérant : si bien que pour me plaindre de l'État, il faut que j'obtienne d'abord de l'État la permission de me plaindre.

« Il arrivait souvent dans l'ancienne monarchie, dit Tocqueville, que le parlement décrétait de prise de corps, le fonctionnaire qui se rendait coupable d'un délit. Quelquefois, l'autorité royale intervenant, faisait annuler la procédure. Le despotime se montrait alors à découvert, et en obéissant on ne se soumettait qu'à la force. Nous avons donc bien reculé du point où étaient arrivés nos pères : car nous laissons faire, sous couleur de justice, et consacrer au nom de la loi, ce que la violence seule leur imposait[1]. » La loi oblige tout le monde, et surtout le fonctionnaire chargé de la faire exécuter. En quoi le fonctionnaire qui la viole doit-il être protégé plus qu'un autre contre la peine encourue? Est-ce parce qu'il fait partie de cette immense armée qui obéit à l'État et qu'on nomme l'administration? C'est, en effet, l'administration qu'on protége en sa personne, et qui, faisant ce qu'elle veut, a le privilége de n'être poursuivie que quand elle veut. C'est-à-dire que contre le citoyen déjà trop faible, on arme d'un effrayant arbitraire un pouvoir déjà trop fort. Il aurait fallu protéger l'individu, c'est l'État qu'on protége. Il aurait fallu ouvrir aux citoyens, à deux battants, les portes de la Justice; on les ferme, et on en donne la clef à l'État qui ne les entr'ouvre qu'à son bon plaisir et à son heure. Comment s'étonner qu'un article de loi qui confère au pouvoir central un si exorbitant privilége, ait été précieusement conservé par tous les gouvernements? Comment s'étonner que tous les partis, absolutistes, républicains, démocrates, l'aient

1. *De la Démocratie en Amér.*, t. I, ch. VI.

depuis soixante ans maintenu avec la même jalousie et appliqué avec la même rigueur?

Telles sont les principales garanties politiques qui semblaient à Tocqueville de nature à corriger les vices du régime démocratique. Il faut ajouter qu'il ne croyait point à leur complète efficacité, ou du moins à leur efficacité immédiate et directe; qu'il les considérait surtout comme des moyens de modifier lentement les idées et les habitudes d'une nation, et qu'à son avis le véritable remède aux défauts que porte en elle la démocratie ,est dans les sentiments et les mœurs, et par-dessus tout dans le sentiment religieux. La religion pour lui est le fondement des mœurs et la condition nécessaire de la liberté. Je m'exprime mal en disant la religion; je devrais dire une religion; car il fait cette juste remarque que « ce qui importe le plus à la société, ce n'est pas tant que tous les citoyens professent la vraie religion, mais qu'ils professent une religion. » A mesure que les liens politiques se relâchent et que l'indépendance individuelle grandit, il faut que le lien moral et religieux se resserre. Mais pour que la religion garde son autorité, il importe qu'elle ne se mêle point à la politique. En s'engageant dans les querelles des partis, elle s'expose à porter le poids des haines qu'ils suscitent. Les Américains l'ont compris; chez eux la complète séparation de l'Église et de l'État est une des causes qui assurent l'empire de la religion sur les âmes, et pour eux l'esprit libéral et l'esprit chrétien sont une même chose.

Jetez au contraire les yeux sur la vieille Europe : combien le spectacle est différent! Là il semble, depuis un siècle, que le christianisme soit d'un côté, la liberté de l'autre; que ce soient deux ennemis irréconciliables, et qu'on ne puisse aimer l'un qu'à la condition de haïr l'autre. Les hommes religieux se défient de la liberté et la repoussent; les amis de la liberté croient la servir en combattant la religion. N'est-ce pas là un triste spectacle et une effrayante disposition des âmes? S'il est vrai que les démocraties aient plus besoin que les autres sociétés du frein religieux, et que sans religion la liberté soit difficile, sinon impossible, quel mal n'ont pas fait, quel mal ne font pas tous les jours ceux qui s'appliquent à persuader au peuple, les uns que le christianisme est incompatible avec la liberté; les autres que la liberté ne saurait se fonder que sur les ruines de l'Église? Ce spectacle, qui avait toujours étonné Tocqueville, remplissait son âme, vers la fin de sa vie, d'une profonde amertume. Que dirait-il aujourd'hui?...

III

Ce que j'admire le plus chez Tocqueville, c'est son intelligence des vraies conditions de la liberté : chose rare partout et en tout temps; chose rare surtout en France, parmi ceux-là même qui parlent le plus du progrès, de la civilisation moderne, du triomphe de la démocratie. Nous sommes des démocrates, nous sommes des révolutionnaires; nous ne sommes pas des libéraux. Lisez nos journaux, ceux-là qui se disent les plus avancés : ce n'est pas la liberté qu'ils demandent, ou du moins, s'ils la demandent, ce n'est que pour eux et leurs amis. La liberté pour tous, pour toutes les opinions, pour tous les drapeaux, ils ne semblent pas la comprendre. Ce qu'on ambitionne, à bien dire, c'est le pouvoir, et le pouvoir centralisé tel que nous l'ont fait l'ancien régime et l'empire. On ne l'ambitionne, sans nul doute, que pour hâter le progrès et constituer plus promptement la démocratie. Je le veux bien : la centralisation peut être bonne à cela; mais rien de tout cela n'est la liberté, et la liberté peut être absente de tout cela.

Tocqueville, je l'ai dit, n'avait point d'enthousiasme pour la démocratie : ce n'était pas pour lui un idéal. En reconnaissant sa nécessité, en rendant hommage au principe de justice qui fait à la fois sa force et sa vraie grandeur, il redoutait ses passions et demandait qu'on la prémunît contre ses propres vices, croyant plus honnête et plus patriotique de l'avertir que de la flatter. Quant aux révolutions, il reconnaissait qu'il y en a de nécessaires, par conséquent de légitimes; mais il maudissait l'esprit révolutionnaire; il croyait que ces grandes convulsions mêlent toujours beaucoup de mal au bien qu'elles font; qu'elles troublent les idées, ébranlent la notion du droit, habituent les hommes au mépris de la loi et au triomphe immoral de la force, et en se répétant mènent toujours les sociétés ou à l'anarchie, ou au despotisme. Et ce qui l'effrayait, cet ami sincère et désintéressé de la liberté, c'était de voir que la France, en cessant d'être républicaine, est restée révolutionnaire; qu'elle a gardé la haine du privilége sans garder l'amour de la liberté; indocile par tempérament et persistante seulement dans sa passion pour l'égalité. Ce qui l'effrayait encore, c'était de voir que le matérialisme, le goût des jouissances matérielles, qui est une des maladies des sociétés démocratiques, commence à nous gagner; que l'amour de la patrie et les sentiments généreux s'affaiblissent peu à peu en nous, sous l'influence de ce sensualisme honnête et plat qui entre chaque jour plus avant dans nos mœurs, « de cette passion du bien-être qui est comme la mère de la servitude. »

Il n'était pas de ceux qui croient que la liberté est une question de race; qu'il y a des peuples faits pour être libres, et d'autres nés pour être esclaves. Cette théorie qui n'est pas neuve, mais qu'on a renouvelée et développée complaisamment de nos jours, il ne lui faisait pas l'honneur de la discuter sérieusement. Il avait trop foi dans la grandeur morale de l'homme; et sans contester les différences de tempérament et d'aptitude politique, il croyait que les gouvernements des peuples sont ce que les font leurs idées, leurs mœurs, leur éducation, leurs lois; et il pensait qu'en éclairant les hommes, en élevant leurs idées, en modifiant leurs mœurs par la pratique même de la liberté, on peut les rendre dignes d'elle et capables d'en recueillir les bienfaits.

En face de cette démocratie moderne qui, en nivelant toutes les inégalités, semble à la fois agrandir démesurément l'état et rapetisser infiniment l'individu, sa préoccupation unique a été d'écarter « cette nouvelle forme de la servitude. » Relever l'individu, sauver « la sainte indépendance de la pensée humaine, » voilà ce qu'il veut, voilà à quoi il conjure ses contemporains de veiller. Car le despotisme de la foule ne lui plaît pas mieux que celui des Césars. « Quand je sens la main du pouvoir qui s'appesantit sur mon front, il m'importe peu de savoir qui m'opprime, et je ne suis pas mieux disposé à passer ma tête dans le joug, parce qu'un million de bras me le présentent. »

C'est en cela que Tocqueville, tout ami qu'il était de la liberté, ou plutôt par cela même qu'il était un ami passionné de la liberté, s'est séparé avec éclat des écoles démocratiques et socialistes de notre temps, qui ont généralement pour caractère commun de sacrifier l'individu à l'état. Son point de vue, à lui, est diamètralement opposé : à ses yeux, il n'y a « rien de plus misérable qu'une société démocratique sans liberté; » et un de ses axiômes favoris est celui-ci : « Tout ce qui relève de nos jours l'idée de l'individu est sain. » Bien que les théories violentes du socialisme aient, depuis vingt ans, ouvert les yeux à beaucoup de gens sur les dangers de la démocratie telle qu'il la rêve, le système de la centralisation extrême trouve encore des défenseurs intrépides parmi les hommes qui ont mis la main aux affaires en 1848; il suffit de citer M. Dupont-White : pour lui la centralisation est l'arche sainte, et la prédominance politique de Paris (chose étrange!) est le seul contre-poids qu'il entende lui opposer. Grâce à Dieu, et heureusement pour la liberté à venir, les idées de Tocqueville ont gagné du terrain et en gagnent tous les jours davantage. L'école libérale qui le reconnaît pour son chef compte aujourd'hui des penseurs et des publicistes éminents : au premier

rang, les lecteurs de ce recueil n'ont pas besoin qu'on le leur rappelle, se place M. Ed. Laboulaye, l'homme de France depuis Tocqueville, qui connaît le mieux les institutions américaines, qui en a le mieux saisi l'esprit, et qui continue le plus éloquemment dans sa chaire et dans ses écrits la tradition libérale de l'auteur de la *Démocratie en Amérique*.

Tocqueville n'est pas seulement un grand esprit, c'est une grande âme, l'âme d'un citoyen. On ne peut le lire sans se sentir pris de sympathie pour ce noble cœur et cette noble intelligence; pour cet homme si sincère et si généreux, si épris de toutes les grandes choses, aimant son pays d'un amour si désintéressé, et dans ses dernières années si mélancoliquement préoccupé de ses destinées. C'est le charme de sa correspondance : je sais peu de livres aussi attachants, d'une lecture aussi fortifiante, et qui fassent plus penser.

On a souvent comparé Tocqueville à Montesquieu. Il lui ressemble par quelques côtés; mais quelle différence quant à la nature d'esprit et à l'âme! Montesquieu est un philosophe spéculatif qui interroge l'histoire pour y découvrir les lois générales, les principes abstraits des divers gouvernements qui ont régi les sociétés humaines. Tranquille sur le présent, peu préoccupé de l'avenir, il ne s'intéresse qu'au passé. Observateur théorique, faisant de la science pure, et poussé seulement par une pensée de curiosité, il promène sur le monde et sur l'histoire un regard calme et froid. Je me figure voir un géologue, un naturaliste qui, au milieu de l'amas des faits particuliers, établit des classifications, coordonne les détails et s'applique à en dégager les grandes lois naturelles. C'est l'homme du fait, l'homme de l'expérience. Dominé même en cela par les tendances de son siècle, il cherche plutôt l'*esprit*, la raison des lois dans les circonstances extérieures de race et de climat, que dans les idées et les sentiments humains. — Tocqueville, qui le rappelle souvent par le génie de l'observation et la profondeur des vues, est un tout autre esprit et qui a de tout autres allures. Il n'embrasse pas du regard le monde et l'histoire : il concentre son attention sur un fait particulier, sur un phénomène social contemporain. Ce phénomène, il recherche les causes qui l'ont fait naître, la loi de son développement, les conditions de son progrès, les résultats de son expansion. Le présent seul est l'objet de son étude; et ce qui sollicite par-dessus tout son attention, ce qui attire sa pensée inquiète, c'est l'avenir que prépare aux sociétés modernes ce grand fait nouveau qui envahit, qui domine, qui maîtrise tout, la démocratie.

Montesquieu n'a pas compris la démocratie. Il n'avait étudié cette forme de société que dans les livres. Il voyait les républiques ancien-

nes à travers les mêmes illusions que Rousseau et Mably; il ne comprenait pas que ces prétendues démocraties de l'antiquité n'ont été que d'étroites oligarchies fondées sur l'esclavage et exerçant sur le citoyen lui-même le plus dur despotisme. Il y a loin de là à cette étude sur le vif qu'a faite Tocqueville de la démocratie moderne; étude si fine et si ferme, aussi exempte de préjugés que d'illusions, et où les jugements du publiciste s'inspirent avant tout de l'idée éternelle du droit et du sentiment de la dignité humaine. Si Montesquieu me représente le naturaliste assis paisiblement au milieu de ses collections froides et mortes, Tocqueville est pour moi le médecin qui suit avec anxiété les phases et les progrès d'une maladie endémique dont sont atteints ses contemporains. La société moderne traverse une crise douloureuse et grave, agitée de convulsions terribles, et où la liberté individuelle et l'indépendance de la pensée peuvent, sinon périr (elles sont, grâce au ciel, immortelles), du moins être momentanément violentées et abaissées. Tocqueville, l'âme en proie à de sombres pressentiments, observe les symptômes, décrit les progrès de la crise et tâche de découvrir le remède. De là l'intérêt de son livre; de là son accent profond et pathétique. Témoin inquiet de l'immense révolution qui s'accomplit dans le monde et qui fait sortir une société nouvelle des entrailles de la vieille société, il doit à l'émotion que lui cause ce grand spectacle la gravité de ses pensées, la solennité un peu triste de son langage : il semble qu'il lui doive aussi quelque chose de cette sagacité merveilleuse, de cette sorte d'intuition qui lui fait percer l'obscurité de l'avenir. On dirait parfois un de ces *voyants* des anciens âges, dont la parole se faisait entendre à la veille des grandes commotions politiques, et qui, le front pâle et la voix émue, annonçaient la ruine des empires et l'avénement des temps nouveaux.

EUGÈNE POITOU.

LA RICHESSE MINÉRALE DE LA FRANCE

La terre végétale et les mines, comme l'ont dit les savants auteurs de la carte géologique de France, MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, sont les deux sources principales de la richesse territoriale. On ne saurait évaluer en effet le degré de prospérité matérielle d'un pays sans tenir compte de ces deux éléments. On peut même dire que l'agriculture et l'art des mines, qui est lui aussi une culture particulière du sol, en créant les matières premières, permettent seuls à l'industrie et au commerce de se développer. Sans eux, il n'y aurait pas d'échanges possibles et par conséquent pas de vie internationale. L'art des mines, en produisant les métaux précieux, fournit de plus au commerce la véritable base des échanges : l'or et l'argent, la monnaie. Aussi, à toutes les époques, la richesse minérale d'une nation a-t-elle joué un grand rôle dans son histoire. Si Rome fait la guerre à Carthage, ce n'est pas seulement pour lui disputer l'empire de la mer, c'est aussi pour s'emparer des mines d'or et d'argent de l'Espagne et de la Sardaigne. Les attaques répétées de Rome contre la Grèce et la Macédoine sont en partie dictées par un mobile analogue, ainsi que les historiens nous l'affirment. Au seizième siècle, les placers de l'Amérique attirent seuls les Espagnols vers le Nouveau-Monde, et de nos jours, c'est surtout la découverte des *diggings* et des *gold-fields* qui a permis de coloniser la Californie et l'Australie.

La France n'offre rien, dans ses annales minéralogiques, qui lui vaille une pareille célébrité; mais elle est dignement entrée, depuis le commencement de ce siècle, dans le courant industriel qui entraîne toutes les sociétés de l'Europe moderne, et qui a surtout pour base l'exploitation des mines. On peut dire que la France tient glorieusement sa place dans ce mouvement qui caractérise notre époque,

si bien qu'il n'est plus permis à aucun de nous d'ignorer tous les progrès récents de notre industrie minérale. Depuis cinquante ans, l'extraction de la houille et la fabrication du fer se sont développées dans notre pays, comme du reste dans la plupart des États européens, suivant une progression des plus rapides. La production des autres métaux, jadis si prospère, a été malheureusement négligée, et c'est encore par celle de la houille et du fer, ces deux grands leviers de l'industrie et de la puissance politique des États modernes, que nous tenons surtout notre rang parmi les nations productrices de l'Europe. C'est donc par ce côté si plein d'intérêt qu'il convient de commencer l'étude de notre richesse minérale.

I

LA HOUILLE.

Quand on jette un coup d'œil sur la carte géologique de France, cet admirable monument élevé par nos ingénieurs des mines à l'industrie nationale, on remarque au nord, au centre et au midi, et surtout disséminées autour d'une ligne méridienne qui passe environ à cent kilomètres à droite de celle de Paris, une série de taches noires irrégulièrement délimitées. Ces taches, à la teinte conventionnelle, sont l'exacte représentation graphique de nos bassins houillers. Si nous lisons les noms gravés en regard, nous y retrouvons plus d'une localité connue et depuis longtemps parmi nous populaire. Ce sont, dans le midi, Alais, la Grand'Combe et Bessèges; au centre, Saint-Étienne et Rive-de-Gier, les plus productives de nos houillères; puis le Creusot, Blanzy et Épinac; au nord enfin, Valenciennes, où se rencontrent les mines de Denain et d'Anzin, marchant de pair avec celles de la Loire, et formant le prolongement du riche bassin de Mons et de Charleroi qui fait la fortune de la Belgique.

A gauche des bassins précités s'en trouvent d'autres presqu'aussi importants : Aubin dans l'Aveyron, Commentry dans l'Allier; puis çà et là des gîtes qui tiennent encore une assez large place dans notre production houillère : les bassins d'Aix dans les Bouches-du-Rhône, de Carmaux dans le Tarn, de Brassac dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, de Decize dans la Nièvre, de Graissessac dans l'Hérault, de Ronchamp dans la Haute-Saône, du Drac dans l'Isère. N'oublions pas non plus les bassins du Maine et de la Basse-Loire, enfin celui de la Sarre dans la Moselle, où vient finir souterrainement le fertile bassin de Sarrebruck dont s'enorgueillissent à juste titre la Bavière et la Prusse rhénanes.

Tous ces gîtes, avec quelques autres beaucoup plus modestes et qui n'ont qu'une importance purement locale, tels que Littry dans le Calvados, Vouvant dans la Vendée, Fins dans l'Allier, Ahun dans la Creuse, Bouxwiller dans le Bas-Rhin, etc., etc., composent le bilan de nos bassins houillers. Ces bassins, on le voit, sont fort irrégulièrement répartis sur notre territoire; ils n'ont qu'une faible étendue relative, on le devine par leur nombre même, et ils ne sauraient être comparés en aucune façon à ces inépuisables gîtes dont la nature a doté quelques pays privilégiés, la Belgique, l'Angleterre, la Prusse et surtout l'Amérique du Nord. Là-bas, tous les avantages réunis se rencontrent : le nombre et l'épaisseur des couches de combustible, le peu de profondeur de ces couches au-dessous du sol, l'étendue superficielle des gîtes partout beaucoup plus considérable qu'en France, excepté en Belgique, la facilité d'extraction et des transports, la certitude de débouchés presqu'indéfinis, l'absence de toute entrave administrative. Chez nous tous les inconvénients contraires pèsent sur cette industrie, et cependant, tant est grande l'activité et la souplesse de l'esprit national, tant le besoin et l'intérêt créent de ressources et permettent de surmonter d'obstacles, que nous n'avons rien à redouter, pour l'exploitation économique ou technique de nos mines de houille, d'un parallèle avec les nations rivales. Les faits ont même démontré que, pour l'excellence et l'ingéniosité des méthodes, la priorité nous était acquise. C'est là une assertion désormais hors de doute, à laquelle ont suffisamment répondu des enquêtes privées ou officielles conduites en dehors de tout parti pris.

Celui qui n'est jamais descendu dans une houillère, s'est-il quelquefois demandé tout ce que le mineur devait déployer de patience, de courage et d'intelligence pour résister victorieusement à tous les éléments conjurés contre lui? Aux eaux qui font de tous côtés irruption, il sait opposer des pompes gigantesques mues par la vapeur, d'une force qui atteint jusqu'à six et huit cents chevaux; ou bien des galeries d'écoulement, énormes drains, d'une longueur qui dépasse en quelques circonstances celle de nos plus longs tunnels, cinq et six kilomètres. Ces galeries, comme on le voit dans quelques mines anglaises, sont parfois transformées en véritables canaux, et servent ainsi au transport souterrain de la houille en même temps qu'à l'épuisement des eaux. Aux éboulements qui le menacent de tous côtés, le mineur résiste par des boisages ou des muraillements savamment établis; aux gaz inflammables et explosifs, il oppose le treillis métallique de la lampe de Davy; aux incendies spontanés qui s'allument au milieu du charbon, des barrages qui limitent le feu; aux amas d'eau, aux lacs souterrains, des digues qui les arrêtent; enfin,

au manque d'air respirable, ou à la présence de gaz pernicieux, dans le dédale inextricable où il s'enfonce et circule, le houilleur répond par les machines soufflantes les plus variées et les plus ingénieuses. Pour tirer d'un puits vertical le plus de charbon possible à la fois, et satisfaire dans un temps donné à toutes les demandes des consommateurs, il a imaginé les engins les plus curieux, les mieux disposés, installé les plus fortes machines, si bien qu'aujourd'hui il n'est pas rare de voir sortir d'une seule *fosse* jusqu'à mille tonnes de houille par vingt-quatre heures, soit un million de kilogrammes!

A mesure que les travaux gagnent en profondeur, le temps que mettent les hommes à descendre et à remonter a été heureusement diminué au moyen de machines à double oscillation, véritables échelles mouvantes, dites *warocquères, farhkuhst* ou *men engines*, portant les hommes jusque dans les chantiers les plus bas, et les ramenant au dehors sans la moindre peine. Ainsi ont disparu les anémies si fréquentes chez les mineurs qui descendaient et remontaient chaque jour par des échelles fixes de quatre cents mètres et plus de hauteur, dignes d'être comparées à l'échelle de Jacob. Incessants sont les progrès réalisés par l'industrie houillère. N'est-ce pas à elle que nous devons les premières machines à vapeur et les premiers chemins de fer? Pourquoi faut-il que, dans la plupart des cas, les travaux de nos mineurs demeurent obscurs et inconnus, et que nos mineurs eux-mêmes, ces braves et infatigables soldats des souterrains, non moins patients et courageux que leurs confrères de l'armée, n'attirent l'attention du public que lorsqu'un lamentable accident vient épouvanter toute une population et jeter des centaines de familles dans le deuil!

L'historique de nos principales houillères ne saurait être passé sous silence, car il est fécond en enseignements. Nous devons faire remarquer d'abord, d'une manière générale, que sur la plupart des bassins carbonifères les couches de combustible semblent avoir été connues de tout temps. Elles affleurent à la surface du sol, dans les champs, aux flancs des collines, et sur les talus des tranchées ouvertes pour donner passage aux routes. Les Romains eux-mêmes ont mis à nu quelques-unes de ces couches de houille dans l'exécution de leurs grands travaux hydrauliques. Ainsi ce fait s'est présenté dans la Loire et dans le Var, non loin de Fréjus; mais les maîtres du monde ne paraissent pas avoir vu dans le charbon minéral autre chose qu'une pierre noire, s'allumant au feu, et y dégageant une odeur bitumineuse. Pendant le moyen âge, c'est au plus si quelques forgerons daignent recourir à ce combustible; les foyers domestiques eux-mêmes répugnent à l'employer. Le moment n'est pas encore

venu du déboisement des forêts et de la transformation radicale que les sociétés subiront par l'avénement de l'industrie. Mais vienne le dix-neuvième siècle, et tout à coup un essor sans égal est donné aux exploitations houillères. La modification profonde que les procédés anglais, si vite adoptés chez nous, apportent alors dans la fabrication du fer, en substituant la houille au charbon de bois, est la principale cause du développement subit imprimé aux mines de charbon. L'introduction du combustible minéral dans la fabrication du verre, des glaces, de la porcelaine, des briques, de la chaux et du ciment; l'usage jusqu'ici exclusif qu'on en fait pour la préparation du gaz d'éclairage, en même temps qu'il est d'un emploi presque absolu dans le chauffage des machines à vapeur, machines fixes, machines de bateau, machines locomotives ou locomobiles; enfin le transport rapide et économique par chemins de fer et l'adoption de la houille dans tous les foyers des usines et jusque dans les foyers domestiques, tout cet ensemble de circonstances agissant presque simultanément concourt aussi à donner à l'exploitation de nos houillères une impulsion de plus en plus féconde. Le chiffre de l'extraction a depuis été sans cesse croissant, et l'on ne sait où il s'arrêtera en France comme dans tous les autres pays industriels.

Si des phénomènes généraux nous descendons aux cas particuliers, nous trouvons partout une preuve saisissante des miracles opérés par l'industrie houillère et des changements heureux qu'elle apporte avec elle dans tout pays où elle s'introduit. On peut dire qu'elle transforme, régénère et crée. Quelquefois les champs souffrent de son voisinage, mais elle fait tant de bien pour un peu de mal qu'elle cause! Au commencement du dix-septième siècle, Saint-Étienne n'était qu'une bourgade habitée par quelques centaines d'ouvriers, experts dans l'art de forger les armes et les outils. Deux siècles après, la ville renferme à peine 20,000 habitants, bien qu'à la fabrication des armes se soit jointe celle de la grosse quincaillerie et le tissage des rubans. Mais à peine les houillères de cet intéressant district se développent-elles par la fabrication du fer à l'anglaise, que la ville voit augmenter de plus en plus sa population. Le chiffre en dépasse aujourd'hui 100,000 habitants, au point que l'État, faisant enfin justice à des demandes réitérées, a dû transférer en 1855 le chef-lieu du département de la Loire de Montbrison à Saint-Étienne. Il y a deux siècles, quand Saint-Étienne n'était encore qu'un modeste village, Rive-de-Gier et Givors n'existaient pas; aujourd'hui ce sont des villes importantes. Saint-Chamond n'était célèbre que par son immense château fort, relevant des comtes du Forez; le château est maintenant en ruines, mais à ses pieds s'élève une ville, que la pro-

duction et le commerce du charbon, encore plus que la fabrication des lacets de soie, ont rendue populeuse et prospère.

Les houillères de la Loire ont été pour la France, comme l'a fort bien remarqué M. A. Burat, le berceau de tous les genres d'usines sidérurgiques qui produisent les matières premières : hauts-fourneaux, forges, aciéries, et de toutes celles qui conduisent ces matières premières aux façons les plus complexes, les plus délicates, telles que les armes de toutes natures, les pièces de taillanderie, serrurerie, quincaillerie, etc. Il est bon d'ajouter que c'est encore aux houillères du département de la Loire que nous devons les deux premiers chemins de fer qui se soient faits en France : celui de Saint-Étienne au pont d'Andrezieux sur la Loire, concédé en 1823, qui fut tracé comme une route ordinaire avec des pentes très-fortes et desservi par des chevaux; et celui de Saint-Étienne à Lyon, concédé en 1826, qui fut notre premier chemin de fer à locomotives. On pensait encore si peu, à cette époque, au transport des personnes sur les railways, que ces deux chemins de fer ne furent établis qu'en vue du mouvement des houilles. On ignorait alors que le plus productif des colis serait le voyageur, et quand on parlait dans les chambres, en 1834, d'établir des chemins de fer rayonnant de Paris sur la province, un ministre allait jusqu'à prétendre qu'on en ferait bien quatre à cinq lieues par an, et que ces voies nouvelles ne seraient bonnes qu'à divertir les badauds de la capitale accourus au passage de la locomotive! M. Perdonnet, dans son *Traité des chemins de fer*, a pris soin de recueillir ce fait qui mérite d'être rappelé.

Quelle animation, quelle vie dans ce bassin houiller de la Loire, région naguère agricole, aujourd'hui presqu'entièrement industrielle! Quand on va de Lyon à Saint-Étienne par le chemin de fer qui, côtoyant le Rhône jusqu'à Givors, remonte ensuite la belle vallée du Gier aux collines boisées et verdoyantes, on ne tarde pas d'arriver dans le district des mines de houille. Cette région commence, à proprement parler, à Rive-de-Gier. A partir de ce point, ce ne sont que puits de mine ouverts dans la campagne, et dont les *chevalements*, charpentes aux formes massives, étranges, soutiennent les *molettes*, énormes poulies de fonte sur lesquelles passe le câble. A celui-ci sont attachées les *bennes*, sortes de cuves ou tonneaux qui montent et descendent dans le puits, et versent le charbon à l'orifice. Sur des installations plus perfectionnées, on remarque les puits *guidés*, où les bennes, étagées les unes au-dessus des autres, glissent le long de deux tiges fixes parallèles à l'axe du puits, où le câble plat, souvent en fil d'aloès ou en fil de fer, remplace le traditionnel câble rond en chanvre; où la *bobine*, sur laquelle s'enroule le câble, tient si avanta-

geusement lieu de l'antique tambour, où enfin l'emploi judicieux du parachute prévient les effets du décrochage des tonnes circulant dans le puits, et annule tout accident pour les hommes ou le matériel.

A côté des puits d'extraction sont les halles de triage, de mesurage et de dépôt, autour desquelles vont et viennent les ouvriers du dehors; puis les appareils de lavage destinés à débarrasser le combustible de ses dernières impuretés; les ateliers où l'on comprime les *menus* en boudins ou briquettes, enfin la longue ligne des fours à coke où l'on carbonise la houille et dont les feux, la nuit, brillant en divers points de l'horizon, feraient croire qu'on traverse une contrée volcanique aux fumerolles enflammées. Les villes sur le parcours, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, sont loin d'offrir un aspect agréable à l'œil. Ici le touriste n'a que faire, tout est livré à l'industrie du houilleur. Les rues sont pleines d'une boue noire et épaisse, les façades des maisons sont noircies par la fumée et la poussière du charbon. Cette poussière, aux molécules pénétrantes, ne respecte rien, les feuilles des arbres, le linge, le visage de l'homme; elle salit et noircit tout, et le bourg de *Terre-Noire*, que l'on rencontre en chemin, porte dignement son nom. Aux abords des gares et des centres de population, se pressent les lourds véhicules, charrettes ou wagons. Souvent le chemin de fer lui-même traverse la rue, où les rails, par droit de conquête, s'alignent sur la chaussée. Les cheminées des usines envoient dans l'air leur panache de flamme et de fumée, le bruit métallique du marteau et des laminoirs résonne de tous côtés; les fictions de l'antiquité ont pris un corps: on dirait le pays des Cyclopes. C'est le pays de nos houilleurs, ouvriers pleins d'énergie, rompus à la fatigue, froids, disciplinés, comme si la continuelle habitude du danger, et la pratique journalière de la vie souterraine, donnaient naturellement à l'homme toutes ces qualités solides sans lesquelles il n'est point de bon mineur. Voyez-les passer le soir, au sortir du puits ou de la *fendue*, la lampe à la main, la démarche alourdie par leur dur travail, la face noircie, les habits et le chapeau couverts de boue. Ils rentrent dans leurs familles, calmes, silencieux; voyez-les passer, et saluez en eux les obscurs et courageux soldats de l'industrie.

Le spectacle offert par le bassin houiller de la Loire est le même sur tous les bassins français, le même aussi en Belgique, en Angleterre et jusque dans l'Amérique du Nord. Partout l'industrie houillère affecte un caractère d'uniformité très-frappant. Ainsi, le bassin de Valenciennes, autour de Denain et d'Anzin, présente le même tableau que le bassin de Saint-Étienne autour de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond. Mais si de nouvelles descriptions ne prêteraient

qu'à des redites, que d'enseignements encore dans l'historique de nos mines du Nord! Que de patience, de courage et d'argent ont été nécessaires, unis à tant d'intelligence, pour doter la France de cet inépuisable gisement, qui à lui seul fournit plus du quart de notre production totale! Ici le bassin est entièrement souterrain, rien ne le révèle aux regards, et il a fallu toute une perspicacité de géologue, alors que la géologie était encore à naître, pour arriver à la découverte du gîte.

En 1715, un belge, le comte Desandrouin, ayant remarqué que les couches du terrain houiller de Belgique suivaient une direction constante, allant de l'est à l'ouest, et pénétraient dans le Hainaut français sous les terrains de craie, eut l'idée de traverser ces terrains par des puits, et de rechercher la houille au-dessous. En moins de trois ans ses recherches furent couronnées de succès; mais des nappes d'eau très-abondantes inondèrent les travaux. Du reste, il ne découvrit d'abord que des houilles maigres, de mauvaise qualité, et ce ne fut qu'en 1734, après vingt années d'efforts continus, et de difficultés sans nombre à la fin heureusement surmontées, que ses recherches aboutirent entièrement. Il était temps, les mines d'Anzin étaient trouvées, mais le comte Desandrouin y avait dépensé toute sa fortune personnelle, trois millions : il était complétement ruiné. Il est inutile de s'appesantir sur toutes les péripéties par lesquelles dut passer encore cette exploitation, avant de devenir la brillante affaire que chacun connaît. C'est le propre de presque toutes les entreprises de ce genre, de ne récompenser que la deuxième et souvent la troisième génération des mineurs qui s'attachent à les poursuivre. Disons seulement que dans ces dernières années, des recherches analogues à celles que le comte Desandrouin avait le premier commencées autour de Valenciennes ont été reprises au voisinage de Douai, continuées dans le Pas-de-Calais, vers Lens et Béthune, que là encore le succès est venu couronner de longs et courageux efforts, et que cette réussite a été la source, pour tous nos départements du nord, de fortunes subites, inespérées, et d'une prospérité industrielle presque sans limites.

L'historique des bassins houillers de Saône-et-Loire, du Gard et de l'Aveyron, rappelle par quelques points celui des bassins de Valenciennes et de Saint-Étienne. Partout ce n'a été qu'après les plus persistantes recherches, les plus patients efforts, que les mineurs sont arrivés à leurs fins. Dans le bassin de Saône-et-Loire, nous trouvons le Creusot, vallée triste et inhabitée il y a un siècle, aujourd'hui centre industriel des plus actifs, où l'extraction et le transport de la houille, la fabrication de la fonte et du fer, la construction des

machines à vapeur, occupent au delà de 10,000 ouvriers. L'établissement industriel du Creusot est l'heureux rival des établissements les plus fameux en ce genre dans le monde. La Belgique, l'Angleterre, les États-Unis, n'ont rien à lui opposer qui vaille mieux. La date d'une situation si florissante est nouvelle. Ce n'est qu'à partir de 1837, et grâce à l'habile direction de M. Schneider, que les industries du Creusot ont commencé à donner quelque profit aux actionnaires.

Dans le Gard, la prospérité des houillères d'Alais et de la Grand'-Combe, est de date tout aussi récente : elle n'a véritablement commencé que le jour où un chemin de fer a relié ces gisements au Rhône en 1840. Alais, qui jusque-là n'avait marqué dans l'histoire de nos provinces du midi que par les guerres religieuses et le commerce de la soie; est devenue depuis une ville essentiellement industrielle, où les vieilles querelles entre catholiques et protestants se sont assoupies, où l'importance des magnaneries a peu à peu disparu devant celle des usines métallurgiques. Bessèges, Portes et Sénéchas, n'ont pas tardé à suivre la voie d'Alais et de la Grand'-Combe, et aujourd'hui le département du Gard, naguère presque oublié, est classé parmi les départements les plus intéressants de la France, ceux où l'industrie minérale a fait les plus grands progrès. Ainsi le Gard vient en troisième ligne dans notre production houillère, ne se laissant devancer que par les départements de la Loire et du Nord, qui marchent tous les deux en tête, contribuant chacun pour plus du quart du chiffre de l'extraction totale.

Le bassin d'Aubin, dans l'Aveyron, ne compte également dans l'industrie nationale que depuis une trentaine d'années. Decazeville doit son origine à un ministre de la Restauration, et ce n'est que depuis 1826, époque où furent commencées les fonderies et les forges à l'anglaise qui y fonctionnent encore aujourd'hui, que les mines de houille de l'Aveyron reçurent leur premier développement. Dans ces mines on eut encore l'avantage immédiat de rencontrer en plus grande abondance qu'à Saint-Étienne et au Creusot ce fer carbonaté lithoïde, dit minerai des houillères, si répandu dans les mines anglaises, dont il n'a pas peu contribué à assurer l'étonnante fortune.

Partout il a fallu au début, pour favoriser l'extraction de la houille, s'attacher à en consommer sur place la plus grande quantité. Les usines sidérurgiques qui, pour un poids donné de fer consomment jusqu'à cinq fois le même poids de houille, sont celles que l'on a d'abord érigées dans le voisinage des mines de charbon. Ainsi se sont fondés les grands établissements de Terre-Noire, Saint-Chamond, Givors, le Creusot, Alais, Decazeville, Commentry, Denain, Anzin et

tant d'autres. Des verreries, des cristalleries, des fabriques de glaces se sont également établies autour des plus importantes houillères. Enfin, dans certaines localités, comme dans les mines de la basse-Loire et celles de Sarthe et Mayenne (bassin du Maine), on a employé à fabriquer de la chaux, pour l'amendement des terres siliceuses de ces contrées, un charbon d'un écoulement difficile. Tout le secret de la bonne exploitation des houillères est là. Quand la qualité du combustible ne se prête pas à un transport lointain, ou que les voies de transport elles-mêmes sont défectueuses, transformer la houille en une autre matière : fer, produit de verreries, chaux, etc., d'un placement immédiat ou du moins plus facile et plus assuré.

La quantité totale de houille produite par toutes nos mines était en 1864 de 111 millions de quintaux métriques[1] (le quintal étant de 100 kilogrammes). Cette quantité est allée toujours en augmentant et l'on s'est assuré, par la comparaison d'états statistiques soigneusement dressés depuis 1811, qu'elle a été en doublant environ tous les 15 ans.

Malgré cette étonnante ascension, le chiffre de notre production houillère est loin d'égaler celui de notre consommation, qui marche dans une progression encore plus rapide. Nous tirons chaque année de l'étranger pour près de 60 millions de quintaux de houille : c'est plus de la moitié de notre production actuelle ou du tiers de notre consommation totale. La Belgique, la Grande-Bretagne et les provinces Rhénanes suppléent à notre déficit, la première pour les trois cinquièmes, les deux autres chacune pour un cinquième à peu près.

En présence d'une importation si considérable, on comprend que le chiffre de notre exportation soit insignifiant. Il n'atteint pas 2 millions quintaux, soit le cinquantième de la production.

En cherchant comment se répartit la consommation de la houille en France, on trouve d'abord, et c'est d'un heureux présage, que tous nos départements font usage du combustible minéral; ce sont d'ailleurs les départements du Nord, de la Seine, de la Loire, de la Moselle, du Pas-de-Calais, du Gard et du Rhône qui occupent les premiers rangs[2]. A la suite viennent les départements de l'Aisne, de

1. C'est le chiffre donné par le dernier Exposé de la situation de l'Empire. Cette quantité n'est encore que le huitième de celle produite chaque année par l'Angleterre; c'est un peu moins de ce que fournissent la Belgique et la Prusse chacune séparément, et la moitié de ce que donnent annuellement les États-Unis.

2. Le département du Nord seul brûle plus du sixième de la consommation générale de la France, et celui de la Seine, le douzième.

l'Allier, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, de Saône-et-Loire et de la Seine-Inférieure. Quant aux départements placés au dernier degré dans l'échelle de la consommation houillère, ce sont le Gers et les Hautes-Pyrénées. La cause de leur infériorité n'est que relative; elle n'est pas due, comme on pourrait peut-être le croire, à l'absence de toute industrie locale, mais bien à l'éloignement des houillères et à la difficulté des transports. Dans tous les cas, que les temps sont loin où la Sorbonne, au seizième siècle, excommuniait, pour cause de vapeurs malignes et sulfureuses, les charbons que les mines belges et anglaises essayaient d'envoyer à Paris, alors qu'une ordonnance royale défendait aux maréchaux, sous peine de prison et d'amende, d'employer dans leurs ateliers le charbon de pierre ou de terre. Au siècle suivant l'interdit fut levé, mais la classe bourgeoise, excitée sans doute par les médecins, se refusa, avec une sorte de parti pris, à l'emploi de la houille dans les foyers domestiques. Sur la fin du siècle dernier, malgré la rareté et la cherté du bois devenue presque partout générale, cet état de choses durait encore, et jamais nos houillères ne seraient arrivées au point de prospérité et de développement qu'elles ont atteint, si elles n'avaient eu pour stimulant la fabrication du fer à l'anglaise, les consommations des ateliers industriels et des machines à vapeur.

Quand on étudie, en effet, comment se répartit la consommation de la houille en France d'après les établissements qui font usage du combustible minéral, on reconnaît qu'en première ligne se présentent les fonderies métallurgiques, les usines, les fabriques, les manufactures, qui réclament à peu près les deux tiers du chiffre de la consommation totale; en seconde ligne vient le chauffage des établissements publics et des habitations pour le sixième environ de ce chiffre; puis les chemins de fer et la navigation pour le neuvième; enfin l'industrie des mines, minières et carrières pour le trentième seulement.

Toutes les variétés de charbon minéral se retrouvent dans les bassins français. Ce sont, en commençant par les charbons de formation géologique plus ancienne, les *anthracites*, houilles sèches, brûlant sans flamme comme le coke, et composées presque entièrement de carbone; les *houilles dures*, ne contenant guère plus de matières gazeuses que les précédentes et bonnes comme elles pour les fours à cuve, là où il faut une grande chaleur et pas de flamme; les *houilles collantes* ou *maréchales*, recherchées pour les feux de forge et la maréchalerie; les *houilles grasses*, les meilleures pour la fabrication du gaz et du coke; les *houilles maigres*, excellentes pour les fours à grille parce qu'elles donnent une longue flamme et ne collent pas;

enfin les *lignites*, dont quelques variétés, les seules industrielles, rappellent les houilles maigres, d'autres le bois, *lignum*, brûlé ou desséché.

Les variétés qui dominent dans nos exploitations sont les houilles grasses et maigres, celles dont l'industrie fait le plus grand emploi. Elles forment plus des deux cinquièmes de la production. Sur quelques mines, par exemple celles de la Loire, leur qualité est égale à celle des meilleures houilles anglaises, et c'est après la constatation officielle de ce résultat que le gouvernement s'est enfin décidé à admettre partout nos houilles dans les fournitures de la marine militaire, à l'exclusion des houilles anglaises précédemment seules admises.

Le prix moyen de vente des charbons français, sur le *carreau* même des mines, oscille entre 11 et 12 fr. la tonne de mille kilogrammes, soit 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le quintal. Sur la plupart des lieux de consommation le prix est souvent triple et quadruple, tant le coût des transports vient augmenter la valeur du combustible. Sur quelques autres points le combustible acquiert une valeur telle (60 fr. la tonne et au delà), que l'emploi en devient presque impossible. Ce fait est sans exemple en Belgique et dans toute la Grande-Bretagne. Il donne la raison de la prééminence industrielle de ces deux pays, en démontrant clairement combien ils sont plus favorisés que le nôtre non pas seulement au point de vue de la géologie houillère, mais encore pour la facilité des transports. En Angleterre, en Belgique, les canaux, les chemins de fer, les routes de terre se croisent en tous sens, couvrent le pays d'un immense réseau, qui resserre encore ses mailles aux abords des mines et des usines. L'Angleterre joint à tant d'avantages le développement de ses côtes, le long desquelles s'alignent les ports et les gîtes houillers, de telle façon qu'il n'est pas rare de voir le même wagon qui sort de la mine venir se vider dans les bateaux.

Le nombre des ouvriers employés sur nos mines de houille atteint à près de 100,000, et le salaire moyen de la journée de travail est de plus de 3 fr. Cette population est bonne, intelligente, bien disciplinée. Il est rare qu'elle se mette en grève. Habitué à la vie souterraine, le mineur des houillères est d'ordinaire sobre, calme, patient. Le travail des mines, contrairement à ce qu'en pense le vulgaire, n'a rien qui rappelle le travail de l'esclave; il exerce à la fois les qualités morales et physiques de l'ouvrier. Au moral, le mineur s'habitue à l'exactitude, à l'obéissance; son intelligence est sans cesse en jeu dans la poursuite de l'œuvre à laquelle il prend part, tandis que le labeur quotidien développe toutes ses facultés corporelles. Ceux de

nos houilleurs qui ont commencé jeunes le métier, plus encore que les paysans de nos campagnes, offrent de véritables types athlétiques. L'intempérance est un vice assez rare dans cette classe de travailleurs; le mineur rentre chez lui fatigué et s'endort. S'il fréquente le café, le cabaret, ce sont les jours de paye seulement, c'est-à-dire chaque quinzaine ou chaque mois, quelquefois aussi le dimanche, enfin le grand jour de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs, aussi bien que des canonniers et des marins.

Au point de vue de l'exploitation en général comme au point de vue des travailleurs, la France a lieu d'être satisfaite de la position qu'elle occupe dans l'industrie houillère. En 1860, les adversaires du traité de commerce avec l'Angleterre, nous avaient menacés d'une complète invasion des houilles étrangères. Leurs prédictions ne se sont pas réalisées. Quoique la France, par ses frontières du nord soit ouverte aux houilles de la Belgique, par celles de l'est, aux houilles des provinces Rhénanes, par ses côtes enfin aux houilles britanniques, on a vu que nos mines ont toujours fourni pour une part plus large à la consommation intérieure. En même temps, la prospérité industrielle du pays est allée toujours grandissant. Cette prospérité, que l'on peut mathématiquement mesurer par la consommation de la houille, a décuplé en 40 ans : en 1857, la France consommait dix fois plus de charbon qu'en 1817. Ainsi, tandis que notre production double environ tous les 15 ans, notre consommation suit une voie bien plus rapide, signe évident d'un essor industriel des plus remarquables. Et si notre production n'a jamais marché au niveau de la consommation, la faute en est d'abord à la géologie, car nos mines de houille sont loin d'être aussi favorablement situées et aussi largement dotées par la nature que les mines belges, prussiennes, et anglaises; la faute en est ensuite au gouvernement, qui accable les exploitants d'entraves administratives, et ne fait peut-être pas tout ce qu'il doit pour faciliter les transports à la surface du pays. Sans l'achèvement de nos voies ferrées, non pas seulement des grands réseaux, mais des lignes de deuxième et troisième ordre, sans l'amélioration de nos voies navigables, fleuves, rivières ou canaux, sur lesquels il faut supprimer aussi tous les droits de péage; sans la création de chemins vicinaux, reliant les mines perdues aux centres les plus voisins de consommation, une partie de notre richesse houillère restera toujours inexploitée, et le rêve de beaucoup d'économistes d'équilibrer notre consommation par notre production ne sera jamais réalisé. Il est vrai que l'on est bien revenu aujourd'hui sur la portée que l'on attribuait autrefois à ces sortes de balances, car si la France reçoit du charbon de l'étran-

ger, elle lui adresse autre chose en échange. N'oublions pas toutefois que, dans ces dernières années, la houille a été déclarée contrebande de guerre, et que, par conséquent, il peut y avoir intérêt pour nous, à un moment donné, à suffire de ce côté à tous nos besoins.

A quelque école économique que l'on appartienne on ne peut d'ailleurs s'empêcher de faire des vœux pour que la production houillère de la France continue à suivre sa voie ascendante, et arrive enfin, s'il est possible, à équilibrer la consommation. La houille, n'est-ce pas l'âme de toutes nos machines, de presque tous nos navires, de tous nos chemins de fer? N'est-ce pas elle qui éclaire nos villes, qui est l'agent réducteur de tous les métaux, elle enfin qui fournit le calorique à tous les foyers, ceux de nos maisons aussi bien que ceux des plus grandes usines? La production houillère est devenue la base de la prospérité et de l'importance des États. Quelle serait en Europe la situation politique de la France, si la Providence lui avait refusé le combustible minéral qu'elle a départi avec une si grande générosité à tant d'autres pays?

II

LE FER.

Les mines de fer occupent par leur nombre, leur étendue et le chiffre de leur production, le second rang parmi les mines françaises. Elles sont très-disséminées à la surface de notre territoire. Encore plus que dans les houillères, les gîtes sont épars et ne semblent obéir dans leur dispersion à aucune loi; mais en tenant compte de la composition chimique des minerais et de l'allure géologique des gîtes, ces mines peuvent se diviser en trois classes : les mines d'alluvions, les mines en couches ou stratifiées et les mines en filons.

En reportant sur une carte de France tous ces gîtes ferrifères, on trouve que les mines d'alluvions sont surtout répandues dans les Landes, le Périgord, le Berry, le Nivernais, la Champagne, la Franche-Comté; les mines en couches dans la Lorraine, la Bourgogne, le Languedoc, enfin les mines en filons en Alsace, en Bretagne, dans le Dauphiné le long des Alpes, et sur tout le versant des Pyrénées.

La plupart de ces gîtes sont connus de toute antiquité. Ils ont été fouillés par les premiers habitants de la Gaule, les Celtes nos pères, qui savaient travailler le fer. Au moyen âge, les seigneurs tré-

fonciers, les corporations religieuses elles-mêmes, propriétaires de mines et de forêts, ont également exploité ces gîtes. En certains points, les scories accumulées, résidus du traitement métallurgique, trahissent encore cet ancien travail, que le peuple, dans les départements du Midi, attribue aux Maures et aux Sarrasins. Quelques localités qui ont conservé le nom de *Ferrières*, dénomination sous laquelle on désignait autrefois les ateliers à fondre et à forger le fer, gardent aussi la trace vivante d'une industrie qui se perd chez nous dans la nuit des temps. Jadis c'était dans les foyers dits *à la Catalane*, qu'on retrouve encore en France et en Espagne autour du massif pyrénéen, ainsi qu'en Corse et en Italie, que l'on traitait le minerai. Peu à peu la hauteur du fourneau s'augmenta, le *creuset* s'élargit, et l'on arriva insensiblement, vers le milieu du seizième siècle, aux *hauts-fourneaux*, qui sont devenus de nos jours les géants des foyers métallurgiques. A mesure que les forêts allaient se dépeuplant, et que les mines de houille au contraire devenaient de plus en plus productives, on remplaça le bois par la houille, d'abord pour la fabrication de la fonte, puis pour la transformation de la fonte en fer. Les premiers essais furent surtout tentés ou du moins réussirent principalement en Angleterre dans le courant du dix-huitième siècle. De là la méthode passa sur le continent. Elle eut d'abord assez de peine à s'installer en France où quelques insuccès découragèrent nos maîtres de forge. Cependant ils ne tardèrent pas à revenir sur leurs tentatives, et les principales de nos houillères, celles de Saône-et-Loire, de la Loire, de l'Aveyron, du Gard, durent, on l'a vu, à l'adoption de la méthode anglaise dans la fabrication du fer, introduite en France au commencement de ce siècle, et le développement sans exemple de leurs exploitations, et l'origine d'une prospérité industrielle qui depuis n'a fait que s'accroître.

Dans l'antique méthode, datant du jour où Tubalcaïn, le grand forgeron de la Bible, martela le premier lingot de fer, le métal était obtenu tout d'une pièce au sortir du fourneau. Dans la méthode moderne, on passe par la fonte de fer avant d'arriver au fer lui-même, et cette fonte, qui se laisse mouler, constitue un nouveau métal dont l'industrie s'est heureusement emparée. Les cylindres de machines à vapeur, des récipients, des appareils de tous genres sont fabriqués avec la fonte de fer. Il n'y a pas longtemps les canons et tous les projectiles de guerre : boulets, bombes, obus, étaient faits aussi de ce métal, auquel on a substitué depuis d'abord le bronze, alliage de cuivre et d'étain, ensuite l'acier, qui donne maintenant de si formidables engins. La fonte de fer au contraire, tout en étant très-fusible et par conséquent facile à mouler, très-

dure aussi quand elle est *blanche*, est cassante et peu résistante par suite d'un état trop cristallin. Ces défauts ont fait renoncer à l'emploi de la fonte dans les engins en usage à la guerre.

A côté de la fonte doit se classer l'acier, également frère du fer, mais qui s'en distingue par des propriétés si diverses. Il suffit de quelques centièmes de carbone dans la fonte, de quelques millièmes dans l'acier, alliés au fer, pour donner des métaux si différents de celui-ci. Étrange mystère des combinaisons chimiques que la science indique, mais qu'elle n'est pas encore parvenue à expliquer. Aux qualités naturelles de l'acier, il faut d'ailleurs ajouter celles que lui donne la trempe. Depuis ces dernières années, la fabrication de cet utile produit a fait partout les progrès les plus merveilleux. En Angleterre, Bessemer a étonné les sidérurgistes par l'invention du métal aciéreux qui porte son nom. En Allemagne, le Prussien Krupp, travaillant mystérieusement comme les alchimistes du moyen âge dans un laboratoire fermé aux regards de tous, en fait sortir des lingots et des masses ouvrées de dimensions jusque-là sans exemple. Krupp, comme Bessemer, a attaché son nom à son métal, et l'acier Krupp plus homogène, plus malléable, plus résistant et élastique que le métal Bessemer, étonne tous les praticiens.

Les grandes usines à fer sont véritablement le dernier mot de l'industrie moderne, et donnent la mesure des étonnants résultats auxquels peuvent atteindre les efforts combinés de l'intelligence et du capital. Les hauts fourneaux, géants de pierre et de briques, d'une hauteur souvent de près de 20 mètres, absorbent dans leur construction des centaines de mille francs, et l'usine qui les renferme des millions, comme les plus somptueux édifices. A côté des fours gémit la machine soufflante dont le bruit formidable rappelle celui d'un ouragan déchaîné. Elle lance l'air à plein cylindre dans ces énormes foyers sans cesse alimentés de minerai et de charbon, et qui jamais ne se reposent ni de jour ni de nuit.

Du vide immense qui règne dans ce cube imposant de maçonnerie, et qui forme ce qu'on nomme la cuve du four, peuvent sortir par vingt-quatres heures jusqu'à 40,000 kilogrammes de fonte. Cette production, en admettant que le rendement normal du minerai soit de 40 pour 100 (la moyenne des minerais fondus en France ne dépasse guère ce chiffre), exige 100,000 kilogrammes de minerai. En supposant que la quantité de combustible consommé soit la même que celle de fonte produite, et que la proportion des fondants soit égale aux deux ou trois dixièmes du minerai traité, hypothèses qui se vérifient dans la généralité des cas, on voit que le poids total des matières passées dans un haut-fourneau peut atteindre 170,000 kilogrammes

par jour. Comme il faut répéter ce chiffre pour chaque haut-fourneau, on peut dire qu'il n'est pas d'industrie qui donne lieu à un si grand mouvement de matières; et encore il est à notre connaissance qu'en Angleterre on a construit récemment des hauts-fourneaux, à Ulverston par exemple, qui produisent jusqu'à 90,000 kilogrammes de fonte par jour. C'est par l'augmentation du nombre et de la puissance des machines soufflantes qui injectant l'air dans le haut-fourneau (le vent, comme on dit), permettent aux matières traitées de descendre et de s'élaborer dans la cuve avec d'autant plus de rapidité que la quantité d'air injecté est plus forte, plus encore que par l'accroissement des dimensions du four en largeur ou hauteur, que l'on est arrivé à Ulverston à ces merveilleux résultats.

Au pied du haut-fourneau se dégage incessamment la scorie ou *laitier*, sillonnant le seuil de l'usine comme une traînée de laves incandescentes. Plusieurs fois par vingt-quatre heures, on ouvre le trou de coulée de la fonte, et alors jaillit le métal en gerbes brillantes comme un véritable feu d'artifice. Il serpente à travers les moules de sable préparés pour le recevoir sur le sol même de l'usine, et se fige en lingots. Parfois, reçu directement au sortir du creuset dans des poches métalliques, il est versé dans les moules où il prend les formes voulues par l'industrie. Plus souvent il a besoin d'être purifié par une sorte d'affinage, et ce n'est que la fonte de deuxième fusion qu'on emploie au moulage après qu'elle a été refondue au feu de finerie ou au cubilot. Dans la halle de coulée sont les fondeurs, le ringard à la main, protégés par des tabliers et des gants de cuir, quelquefois par un masque. A la cime du four, autour du *gueulard*, stationnent les chargeurs, versant dans l'ardente fournaise, le minerai, le combustible et les fondants que le monstre digère sans relâche. Le gueulard est fermé, on ne l'ouvre que pour le chargement. Les gaz qui se dégagent du fourneau, les flammes perdues, comme on les nomme, sont recueillies dans des appareils particuliers où on les brûle. Elles servent à chauffer l'air qu'on lance dans le four, l'eau qui produit la vapeur pour la marche de la machine soufflante. Souvent on les emploie aussi à griller le minerai, à carboniser la houille, ou à d'autres usages, et l'on réalise dans tous ces cas une importante économie de combustible. Les Anglais, qui n'ont pas besoin comme nous d'épargner le charbon, laissent volontiers marcher leurs hauts-fourneaux à feu nu. Le gueulard qu'on distingue de loin dans la campagne, vomit librement dans l'atmosphère la flamme et la fumée, et la nuit, quand on traverse un district industriel comme ceux du pays de Galles, on voit à l'horizon une longue ligne de feux qui se reflète jusque dans le ciel. Les hautes

cheminées de la forge, d'où la flamme se dégage également par les registres entr'ouverts, mêlent leurs langues de feu à celles des gueulards; les portes des fours laissent échapper dans l'usine une éclatante lueur qui illumine tous les ateliers : on dirait un gigantesque incendie, une destruction générale; il n'en est rien, c'est le pacifique labeur de l'industrie, produisant sans relâche le métal devenu désormais le plus utile et le plus indispensable, le fer.

C'est dans la forge que s'achève le travail commencé dans le haut-fourneau. La fonte, cassée en morceaux, est jetée dans le four à réverbère où l'ouvrier, armé d'une longue barre de fer recourbée, le ringard, la brasse incessamment. Le travail du four à puddler (de l'anglais *puddle*, masser, pétrir) est le plus dur de tous les travaux manuels auxquels l'homme puisse se soumettre. Le pétrissage de la farine était réputé une rude besogne avant l'invention des pétrins mécaniques; que l'on juge de ce que peut être le pétrissage du fer. La chemise défaite, à peine vêtu, le puddleur brasse et retourne la loupe de fonte incandescente. Le métal sue et se liquéfie, ses impuretés se dégagent avec une partie du fer en scories écumeuses, coulantes, qu'on rejette au dehors. La température du fourneau est celle du blanc soudant, 1500 degrés, l'une des plus hautes auxquelles puissent atteindre nos foyers métallurgiques. L'homme est là, à deux pas de la fournaise, couvert de sueur, haletant, tordant de ses bras musculeux la fonte que lèche la flamme renvoyée par la voûte du fourneau. A chaque instant il est obligé d'étancher la soif ardente qui le dévore. Courbé vers la porte du réverbère toute ouverte, tenant le ringard des deux mains, les yeux fixés sur la sôle enflammée, il rassemble à la fin la *loupe*, et la prenant avec des cisailles, la jette blanche de chaleur à l'aide qui la traîne sous le marteau-pilon. L'énorme outil, véritable *mouton* à vapeur, se lève et s'abaisse sur l'enclume, et ses mouvements, tantôt lents, tantôt précipités, ont bientôt transformé la masse informe en un lingot de fer forgé. Celui-ci passera aux laminoirs dégrossisseurs, puis aux fours à réchauffer, puis aux laminoirs finisseurs, avant de devenir rail, fer en barres ou en feuilles.

Le travail du marteau-pilon est un des plus précis que les machines puissent exécuter, et l'on ne dirait pas, à voir cette lourde masse d'un poids qui va jusqu'à plusieurs milliers de kilogrammes, qu'elle est capable d'écraser d'un coup la loupe de fonte, aussi bien que de s'arrêter délicatement sur la tête de l'enclume et de la toucher à peine. C'est au conducteur, qui commande et dirige ce marteau à vapeur, à en surveiller le travail; quant à l'outil, dont l'invention est due, dit-on, à M. Bourdon, ancien ingénieur de Creusot, c'est un des plus

utiles dans sa simplicité, que l'industrie ait jamais mis en œuvre. Sans le marteau-pilon, les grands axes tournants qui, dans les machines de bateau, portent l'hélice à une de leurs extrémités, les arbres de couche gigantesques de quelques machines fixes, les énormes plaques de blindage dont on recouvre les navires de guerre, enfin tant d'autres pièces de fer qu'on a si bien nommées les *grosses œuvres*, n'auraient jamais pu se fabriquer. Peu de spectacles sont aussi saisissants que celui du marteau battant à coups redoublés ces énormes masses chauffées au rouge-blanc. La scorie coule et se fige le long de l'enclume; des écailles brillantes s'échappent en traînées lumineuses de la pièce à forger, et retombent en lamelles refroidies sur les larges dalles de l'usine : c'est ce qu'on nomme les *battitures*.

Le travail des laminoirs n'est pas moins curieux que celui du marteau-pilon. Là le fer, chauffé à blanc dans de nouveaux réverbères et souvent en *paquets*, s'étend sous les cylindres en s'allongeant de plus en plus, et prend la forme de barres, de rails, de verges, de lanières, de feuilles, de plaques de tôle. On lui donne la forme qu'on veut, et souple, obéissant, au moins autant qu'il est chaud et de bonne qualité, il se plie docilement à ce qu'on exige de lui. Les extrémités des rails sont *affranchies* à la scie circulaire, et la gerbe de feu qui se dégage autour de l'outil animé d'une étonnante vitesse, illumine la forge. Quant aux feuilles et aux plaques de tôle, elles sont coupées d'équerre à la cisaille, et c'est merveille de voir comment, entre ses dures mâchoires, l'outil mord dans le fer comme si c'était une feuille de carton. A côté de la machine motrice qui met tout en branle, laminoirs, scies et cisailles, est l'énorme volant, immense roue en fonte, destinée à emmagasiner la force vive et à régulariser le mouvement de tous les cylindres. Elle tourne avec une si grande vitesse qu'elle chasse l'air dans son voisinage et remplit l'usine de ses sonores ronflements. Autour des fours et des laminoirs, se pressent les ouvriers puddleurs, marteleurs, lamineurs, cingleurs, et une légion d'aides et de manœuvres. Les vibrations métalliques des appareils en mouvement résonnent de tous côtés, et forment comme une espèce de concert : c'est la grande voix du travail qui s'élève jusque vers le ciel.

La quantité de fer produite peut donner, comme celle de houille extraite, une idée de l'importance politique d'un pays, aujourd'hui surtout que le fer, plus encore que la houille, concourt à la défense des États. Il ne sera donc pas hors de propos de faire connaître ici par quelques chiffres la situation de notre industrie sidérurgique. En 1859, nous extrayions de notre sol plus de 35 millions de quintaux de minerais de fer de toute nature, et produisions 10 millions de quintaux de fonte.

En dix ans, de 1851 à 1861, le chiffre annuel de notre fabrication avait doublé. De ce chef donc, comme de celui de nos houillères, la prospérité de nos établissements est sans cesse allée en croissant[1]. En 1864, la quantité totale de fonte produite était, d'après le dernier exposé de la situation de l'empire, de 12,121,000 quintaux d'une valeur de 139,400,000 francs. Le cinquième du chiffre de la production représente la quantité de fonte fabriquée au charbon de bois; les deux tiers, la quantité fabriquée au combustible minéral seul, enfin le restant, ou un peu moins du sixième, la quantité de fonte fabriquée aux deux combustibles, végétal et minéral. Il va sans dire que la quantité de fonte fabriquée au charbon de bois va toujours en diminuant, à cause du dépeuplement de plus en plus grand de nos forêts et de l'emploi de plus en plus étendu de la houille, tandis que celle fabriquée au combustible minéral seul, ou même aux deux combustibles, va sans cesse en augmentant, en même temps que la production totale croît aussi d'une manière absolue. Il y a vingt ans, nous fabriquions plus de fonte au charbon de bois que de fonte au coke; aujourd'hui la proportion est renversée[2].

En 1864, la fabrication totale du fer obtenu avec la fonte produite par nos usines, déduction faite de la fonte de moulage, a atteint en nombre rond le chiffre de 8 millions de quintaux, dont les sept huitièmes en fer à la houille, et le reste en fer au bois ou aux deux combustibles, mais surtout en fer au bois. Avec cette production, la France suffit à très-peu près à ses besoins, et la quantité de fonte ou de fer importée chez nous d'Angleterre, de Belgique, de Prusse, d'Espagne ou d'Italie, n'est qu'une faible fraction de notre fabrication totale.

Parmi les forges françaises, quelques-unes, comme le Creusot, marchent tout à fait en tête et comptent même peu de rivales dans le monde. Quatorze hauts-fourneaux, activés par sept machines soufflantes, d'une force totale de plus de mille chevaux, ont produit, en

1. La production de la fonte en France s'est accrue en quarante ans, de 1819 à 1859, dans le rapport de 1 à 8. Il n'y a eu d'arrêts qu'aux époques de crise politique, comme en 1830 et 1848, ou de crise commerciale, comme en 1857-58. — L'Angleterre produit quatre fois plus de fonte et les États-Unis en fabriquent la même quantité que nous; la Belgique, la Prusse, l'Autriche, moitié moins. En France, les mines indigènes ne suffisent plus depuis longtemps aux demandes des usines, et l'on va chercher des minerais jusqu'en Espagne, en Afrique et à l'île d'Elbe. La quantité annuelle importée peut être évaluée à plus d'un million de quintaux métriques.

2. En 1844, les états statistiques indiquent dans la production totale 3 millions de quintaux de fonte au bois pour 1 et demi de fonte au coke.

1864, un million de quintaux de fonte, le douzième de la production générale de la France ! La forge, où la majeure partie de cette fonte s'élabore pour en fabriquer du fer, comprend 140 fours à puddler et à réchauffer, 14 marteaux-pilons et 22 trains de laminoirs activés par 13 grandes machines d'une force de près de trois mille chevaux[1]. Il est sorti de ce gigantesque atelier 550 mille quintaux de rails, 200 mille quintaux de fer en barres ou en verges, 100 mille quintaux de tôles. Les ateliers de construction de machines, annexés aux hauts-fourneaux et aux forges, ont fourni 400 locomotives, et en machines fixes, appareils de navigation et machines diverses, pour plus de cinq mille chevaux de force. Tous les organes de ces machines reçoivent leur première forme à la fonderie et à la forge, puis passent aux ateliers d'ajustage et de montage, où on les finit et les met en place. A la chaudronnerie se confectionnent les chaudières à vapeur, et le choc incessant du marteau rivant les pièces de tôle y fait entendre le bruit le plus étourdissant.

L'atelier d'ajustage renferme la plus riche collection de machines-outils qu'on puisse voir : machines à percer, raboter, aléser, tourner, tarauder, fileter, admirables engins qui taillent dans le fer comme si c'était du bois. Peu à peu ils ont partout remplacé le travail de l'homme qu'ils font mieux, plus vite, plus régulièrement, laissant à l'ouvrier, dont l'œil et la main restent à peu près libres, le soin de les surveiller et de les conduire. 28 machines à vapeur, d'une force de 600 chevaux, mettent en mouvement tous ces merveilleux mécanismes. L'atelier renferme 350 feux de forge, 20 marteaux-pilons, 600 machines-outils et 400 étaux.

Dans ces immenses usines se presse toute une population de travailleurs. Le nombre d'ouvriers occupés directement par le Creusot est de 10,000 dont 1,500 aux houillères, 1,000 aux mines de fer, 800 aux hauts-fourneaux, 2,800 à la forge, 3,000 à la construction des machines et 900 aux transports et travaux divers. Un tronçon de chemin de fer unit l'usine au canal du Centre qui fait communiquer la Saône à la Loire entre Chalon et Digoin. Un autre embranchement relie le Creusot au chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. La position topographique de ces vastes forges est ainsi l'une des plus heureuses qu'on puisse voir, rayonnant sur le Midi et sur le Nord.

Nos autres forges françaises sont loin de pouvoir être comparées au Creusot, mais après lui marchent des établissements qui ont aussi

1. La nouvelle forge qu'on construit en ce moment au Creusot, et qui est presque achevée, sera bien plus importante encore.

leur importance. Tels sont ceux d'Hayanges dans la Moselle, d'Aubin et Decazeville dans l'Aveyron, Alais et Bessèges dans le Gard, Commentry et Montluçon dans l'Allier, Fourchambault dans la Nièvre, Vierzon dans le Cher, enfin Terre-Noire, l'Horme, Rive de Gier et Givors dans la Loire et le Rhône. Il faut nommer aussi Anzin, Denain et tous les hauts-fourneaux et les forges du Nord, l'un des plus productifs en fonte de nos départements, (il donnait à lui seul, en 1859, près du dixième de la quantité totale de la France), comme il est déjà l'un des plus productifs en houille; puis les usines de la Haute-Marne dont la production dépasse celle du département du Nord, enfin les hauts-fourneaux et les forges de l'Ardèche, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, des Ardennes, etc., etc. Quelques-unes de ces usines, continuant à fabriquer le fer avec le combustible végétal, ont conservé à leurs produits une qualité supérieure qui les fait rechercher pour divers usages spéciaux, entre autres pour la fabrication de l'acier. Les deux départements de la Loire et de la Gironde se livrent surtout à cette fabrication avec des fers qu'ils produisent directement ou font venir des usines au bois. Ils fabriquent principalement des aciers de cémentation et des aciers fondus. La Loire fournit à elle seule plus des huit dixièmes de la quantité totale. Cette industrie est concentrée autour de Saint-Étienne et de Rive de Gier. C'est là qu'on a, pour la première fois, obtenu des aciers puddlés destinés à remplacer pour quelques usages les aciers naturels devenus de plus en plus rares, car ils exigent des minerais exceptionnels. L'Isère, l'Ariège et quelques autres départements fournissent encore aujourd'hui de ces aciers naturels.

On peut estimer à 60,000 au moins le nombre d'ouvriers attachés en France aux mines et aux fonderies de fer (hauts-fourneaux, forges, aciéries). Le salaire journalier moyen des ouvriers des mines est à très-peu près le même que celui des ouvriers des houillères, 2 fr. 50 à 3 fr. par jour. Le salaire des ouvriers des usines est beaucoup plus élevé, car il n'est pas rare de voir, par exemple, des puddleurs gagner à eux seuls 10 et 15 fr. par jour en travaillant à prix fait; mais aussi quel labeur herculéen accomplissent ces rudes forgerons ! C'est autant pour diminuer d'excessives fatigues qui usent peu à peu leur force, que pour s'affranchir de leurs prétentions souvent exorbitantes (le nombre des bons puddleurs est fort rare et souvent on a dû les faire venir de Belgique ou d'Angleterre), que l'on cherche depuis quelques années les moyens d'arriver au puddlage mécanique du fer. Jusqu'ici tous les efforts tentés dans ce but ont été vains.

Les ouvriers des forges et des mines de fer sont moins disciplinés, moins sobres, que ceux des houillères, et cela par la nature même

de leur travail. Ils sont cependant exacts, soumis, sédentaires, car il est rare que la grande industrie produise des ouvriers remuants ou cités pour leur turbulence. Ceux qui sont tels ne sont pas conservés.

Résumant toutes les données qui précèdent, on voit que la métallurgie du fer s'est toujours trouvée en France dans une situation prospère, surtout dans ces dernières années. A l'époque de la signature du traité de commerce, on avait craint pour nos usines sidérurgiques, plus encore que pour nos houillères, les conséquences de la révolution économique profonde qui allait se produire dans notre industrie minérale, et il n'était sorte de prévisions fâcheuses, qu'on ne mît en avant pour condamner sans appel l'avenir de notre pauvre métallurgie. Ici encore les prophètes de malheur en ont été pour leurs frais d'éloquence. Le traité de commerce n'a pas tué nos usines comme l'avaient prédit quelques pessimistes, et si plus d'un de nos maîtres de forge se plaint toujours de la situation qui lui a été faite, c'est dans la force des choses, plus encore que dans les conséquences du traité conclu avec l'Angleterre, qu'il doit chercher des raisons à ses plaintes. La production en fonte et en fer de nos usines avait été exagérée, et le nombre des établissements créés en des temps de prospérité extrême était devenu trop considérable pour la consommation ordinaire. A l'époque, par exemple, où tous nos grands réseaux de voies ferrées ont été construits, c'est-à-dire dans la période de dix ans comprise entre les années 1850 et 1860, on comprend que les forges aient eu de la peine à suffire aux demandes de rails, bien que dans le chiffre total du poids des fers produits en France, le poids des fers à rails entre pour le tiers; mais les premiers et les plus impérieux besoins satisfaits, il a dû nécessairement s'ensuivre une baisse énorme dans les demandes. L'offre, et ce fait a été le résultat d'une production inconsidérée, est restée la même. De là baisse du métal, ventes à perte, fermetures d'usines, en un mot des ruines commerciales provoquées par des événements qu'on aurait pu prévoir, et non par le traité de commerce qui a tout fait pour ménager la situation. On oublie aussi que bien des usines au bois, créées dans le principe auprès de forêts aujourd'hui presque disparues ou de mines de fer presque entièrement épuisées, ne sont plus dans les mêmes conditions de vitalité que par le passé, alors surtout que le prix des fers a tant diminué en France depuis une trentaine d'années.

Le voyage métallurgique entrepris officiellement dans le Royaume-Uni par deux de nos ingénieurs des mines les plus experts, MM. Gruner et Lan, n'a-t-il pas clairement démontré du reste que la France était en mesure de lutter avec l'Angleterre pour la fabrication de la fonte et du fer? Les avantages plus grands de nos voisins sont com-

pensés par la plus grande distance qui les sépare de nos marchés, et par les droits qui pèsent toujours sur l'introduction des produits anglais. Nos usines sont aussi bien installées que les usines britanniques, nos minerais sont généralement de meilleure qualité, et comme une partie de notre fabrication (environ un tiers, on l'a vu), se fait toujours au bois et au charbon de bois, ce qui donne des fers plus fins, nos produits sont relativement meilleurs que ceux de l'Angleterre et sont même recherchés par elle pour certains usages spéciaux, par exemple pour la fabrication de l'acier. De là vient que malgré l'application du traité de commerce, malgré une plus grande introduction du métal anglais, nos fontes et nos fers ont à peu près conservé leurs prix. Et si dans quelques-uns de nos départements une partie de nos usines chôment ou ralentissent leur production, on doit chercher à ce mal d'autres raisons que le traité de commerce. La cause d'ailleurs fût-elle due en partie à ce traité, il faut voir si les heureux résultats qu'il a produits d'autre part et doit produire encore sont plus importants, et nous le croyons, que les inconvénients qui en sont résultés, et alors se consoler en pensant que beaucoup de bien se fait rarement sans un peu de mal. Le progrès, cette grande loi qui régit les sociétés, n'est qu'à ce prix; et, comme le disait un ministre à la Chambre, dans le débat soulevé à propos du traité de commerce, toute armée, même victorieuse, laisse après elle des traînards et des blessés. Que seraient devenus les chemins de fer si l'on eût écouté les plaintes des aubergistes, des entrepreneurs de transport et des maîtres de poste? Où en seraient toutes les admirables machines inventées à notre époque, si l'on eût donné raison aux cris de quelques intérêts lésés?

Hâtons-nous bien vite de reconnaître, pour le cas spécial dont il s'agit, que la plupart de nos usines ont énergiquement supporté les conséquences du traité de commerce. Quelques-unes, s'unissant en faisceau, ont groupé leurs intérêts et leurs efforts, et se sont mises en mesure de faire mieux, s'il était possible, que par le passé. Les défaillances ont été rares, et jamais notre métallurgie n'a été agonisante, comme se plaisent encore à l'écrire quelques écrivains mal informés. Les faits et les chiffres que nous avons cités leur répondent; qu'ils consultent, qu'ils méditent ces chiffres, ils sont officiels, et non inventés pour les besoins de la cause. Ils verront que notre métallurgie a toujours été en progrès, et que jamais la France n'a cessé un moment de donner ce qu'on était en droit d'attendre d'elle dans la fabrication de la fonte, du fer et de l'acier, ces trois métaux aujourd'hui indispensables aux arts de la guerre aussi bien qu'à ceux de la paix.

III

LES MÉTAUX AUTRES QUE LE FER.

Les personnes qui ne sont pas initiées au travail des mines, quand elles se prennent à rêver de filons, les voient en esprit cachés dans les plus hautes montagnes, les vallées les plus élevées et les plus désertes, en un mot dans les lieux les plus inaccessibles. Le rêve des hommes du monde est une réalité pour les praticiens ; les filons métalliques sont, en effet, d'un accès généralement fort difficile, comme si la nature, en ce cas comme en tant d'autres, avait voulu faire payer à l'homme le prix de ses faveurs. C'est dans les massifs schisteux et granitiques de la Bretagne, des Alpes, des Pyrénées, des Vosges qu'il faut chercher en France nos mines métalliques ; c'est autour de cet immense plateau de granit et de basalte, qu'on nomme le plateau central, d'où descendent presque tous nos grands fleuves et d'où se détachent les dômes d'Auvergne, les *plombs* du Cantal, la chaîne des Cévennes, les montagnes du Limousin, du Vivarais, du Lyonnais, que le mineur doit porter le pic et le marteau pour découvrir le plomb, le cuivre ou l'argent.

Dès l'époque la plus reculée, notre sol plus activement, plus fructueusement fouillé qu'aujourd'hui, présentait autour de nos grandes montagnes des exploitations minérales prospères. Quand les Germains, dans leurs sombres forêts, et les Bretons du Cornwall sur leur rocher de porphyre et de granit, vis-à-vis les Cassitérides, travaillaient le fer, l'argent, le cuivre, et l'étain, les Gaulois fouillaient également leurs mines, et les marchands de la Méditerranée, les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs, venaient charger des métaux dans nos ports. L'or lui-même, si abondant à cette époque dans la Gaule, était fourni par le lavage des alluvions du Rhin, du Rhône, et de quelques ruisseaux échappés des Cévennes ou des Pyrénées. Tous les historiens de l'antiquité, César, Strabon, Pline, Diodore de Sicile, ont parlé de ces exploitations.

Les Romains après les Gaulois, et les seigneurs suzerains de l'époque féodale : les comtes de Foix, de Toulouse, du Rouergue, du Forez, du Lyonnais, et du Beaujolais ; les ducs de Nevers, de Bretagne, de Lorraine ; les rois de Navarre, nos rois eux-mêmes ou leurs favoris, enfin les évêques et les puissantes corporations religieuses de ces temps-là, continuèrent avec profit et l'exploitation des mines et la fusion des minerais. Des ouvertures éboulées ou encore béantes, donnant accès dans des travaux souterrains où l'on employait alors

le feu à défaut de la poudre pour désagréger la roche; des scories çà et là éparses, témoins d'un travail de fusion qui dura souvent plusieurs siècles, voilà tout ce qui reste de ce passé d'activité minérale que le présent est loin d'égaler. Les archives de quelques-unes de nos communes, les histoires et les manuscrits du moyen âge ont même fixé les dates de certains de ces travaux et donnent sur eux d'utiles renseignements. La tradition orale a conservé aussi plus d'un souvenir se reportant quelquefois jusqu'à l'époque romaine; enfin les noms de quelques-unes des localités jadis si ardemment fouillées sont restés significatifs.

Sainte-Marie-aux-Mines, dans les Vosges, a été l'une des plus intéressantes de ces anciennes exploitations. L'origine des travaux remonte au moins au dixième siècle, peut-être même au delà, au temps de Dagobert et de l'orfévre saint Éloi. Les chantiers, à l'époque de la plus grande prospérité de ces mines, vers le milieu du seizième siècle, ont occupé ju squ'à 3,00 ouvriers extrayant chaque année pour plus de 400,000 francs d'argent (6,500 marcs), non compris le cuivre et le plomb. L'exploitation fut abandonnée lors de la guerre de Trente ans, et reprise au commencement du dix-huitième siècle. En 1735, elle donnait encore 4,445 marcs d'argent, 34,000 livres de cuivre, et 223,000 livres de plomb. A l'époque de la Révolution les travaux s'arrêtèrent, et n'ont plus été repris depuis avec succès malgré diverses tentatives.

Avec ce gite, jadis si célèbre et dont l'état de complet abandon fait peine à voir, il faut citer Plancher-les-Mines et la Croix-aux-Mines, situés tous deux dans ce même massif des Vosges, autrefois si productif. Le gite de Giromagny, donné par Louis XIV à la famille de Mazarin, après le traité de Westphalie, et exploité depuis le treizième siècle jusqu'en 1793, fait également partie du grand massif métallifére des Vosges. Dans le département de l'Ariège, nous trouvons Castel-Minier, montagne au nom caractéristique, et les Coffres (du patois *cobre*, cuivre); enfin l'Ariège elle-même, *Aurigera*, ou la rivière qui charrie l'or. Dans le Cantal, nous avons Aurillac, *Auri lacus*, Bourg-Argental, dans la Loire; un second Castel-Minier dans l'Ardèche où se rencontrent aussi deux Largentière. L'un de ces derniers gites, découvert au douzième siècle, a successivement appartenu aux comtes de Toulouse et aux évêques de Viviers, qui, bien qu'ennemis jurés des mécréants, affermaient leurs mines à des Juifs. Cette exploitation ne fut abandonnée qu'au seizième siècle, par suite de la baisse de l'argent, conséquence de la découverte des mines d'Amérique. L'autre mine de l'Ardèche, désignée aussi sous le nom de Largentière ou Largentère, fut également arrêtée à cette époque.

On conserva dans la localité le souvenir des riches exploitations qui y avaient existé, et quelques écrivains de la fin du seizième siècle se sont plu à la désigner sous le nom d'*Indes françaises*, que d'autres ont aussi donné à nos montagnes pyrénéennes, non moins riches en or et en argent que celles de l'Ardèche.

Ce nom de Largentière abonde dans tous les anciens pays de mines; on le retrouve dans beaucoup d'autres de nos départements. Le gite le plus célèbre de ce nom est aujourd'hui situé dans les Hautes-Alpes. La tradition fait remonter jusqu'à la domination romaine l'origine de son exploitation. Au douzième siècle, il appartenait aux comtes de Forcalquier; les évêques et le chapitre d'Embrun avaient une part sur les produits, et les Dauphins percevaient une redevance, à titre de dîme, sur l'argent que l'on en tirait. Les travaux furent sans doute fermés à l'époque de la découverte de l'Amérique, et le souvenir de ces mines était presque éteint, lorsqu'en 1785, elles furent retrouvées accidentellement par des gens qui cherchaient des sables de verrerie. Depuis, l'exploitation a passé par différentes phases; elle était très-prospère il y a quelques années, et se trouve encore aujourd'hui dans une bonne situation.

Avec cette mine, il faut citer comme étant aujourd'hui en exploitation suivie, la mine de Vialas, dans la Lozère, celle de Pontgibaud, dans le Puy-de-Dôme, celles de Poullaouen et d'Huelgoët, dans le Finistère. Toutes ces exploitations donnent du plomb et de l'argent. Elles sont de date très-ancienne, et comme toutes les mines, ont passé par bien des péripéties, vu bien des époques de prospérités ou de ruine se succéder tour à tour.

Largentière, Vialas, Pontgibaud, Poullaouen et Huelgoët, auxquels il faut peut-être ajouter Pontpéan dans l'Ile-et-Vilaine, et quelques mines dans l'Ariège, les Basses-Pyrénées, le Gard, l'Isère, la Loire, la Charente, toutes de création récente et de marche incertaine, voilà donc où nous en sommes réduits après le glorieux passé de nos exploitations de plomb et d'argent. Et encore est-ce par la production des gîtes qui viennent d'être cités que nous brillons surtout dans l'industrie minière, les mines de fer et de houille exceptées! Où sont les mines d'argent des Challanches, dans l'Isère, naguère florissantes? et celles de Melle, dans les Deux-Sèvres, déjà ouvertes sous Charles le Chauve, qui du neuvième au dix-septième siècle pourvurent à l'entretien d'un hôtel des monnaies? Que sont devenues celles de Chitry, dans la Nièvre, exploitées dès 1495, et qui donnèrent lieu, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, à l'une des exploitations les plus considérables de la France? Et celles du Rouergue, qui produisaient le plomb, le cuivre et l'argent, entretenaient les hôtels des monnaies de Rhodez et de

Villefranche, et qui, fouillées dès l'époque gauloise, ne s'arrêtèrent qu'avec les désastres provoqués par les guerres de religion dans la seconde moitié du seizième siècle? Toutes ces mines, qui sont bien loin d'être épuisées, sont cependant aujourd'hui fermées, comme les deux Largentière de l'Ardèche, et Giromagny, et la Croix-aux-Mines, et Sainte-Marie-aux-Mines. La mousse couvre leurs déblais, toutes les galeries sont éboulées, les antiques fonderies ne sont plus qu'un monceau de ruines, quand les ruines elles-mêmes n'ont pas disparu!

Après les mines de plomb et d'argent, viennent celles de cuivre, pour lesquelles pareillement notre passé a été aussi beau que l'état présent est triste et précaire. La France ne fournit presque plus de cuivre, et les mines de Chessy et de Sainbel, près de Lyon, naguère encore en grande activité, ne sont plus dignes d'être citées. On peut dire que l'on n'en tire plus que de la pyrite cuivreuse très-pauvre unie à de la pyrite de fer; cette dernière est expédiée sur une fabrique de vitriol où elle supplée à l'emploi du soufre. L'exploitation de ces mines date peut-être de l'époque gauloise. Au moyen âge, elles furent la propriété de l'argentier de Charles VII, Jacques-Cœur, qui fouilla aussi d'autres gisements dans le Lyonnais et le Beaujolais. Il gagna dans cette industrie, ainsi que dans la ferme des monnaies, une partie de son étonnante fortune, qui devait lui susciter tant d'envieux et le perdre dans l'esprit du roi.

Comme celle du cuivre, la production du zinc et de l'étain nous manque également aujourd'hui, ou à peu près. Ces deux métaux ont cependant une grande importance, et l'on sait quelle extension a prise depuis quelques années la fabrication du zinc en Belgique et en Espagne, quels revenus elle procure à ces deux pays, en même temps qu'elle a créé pour leurs populations ouvrières une source nouvelle et féconde de travail. Le zinc et l'étain pourraient s'exploiter avec profit en France, le premier dans les Alpes et les Cévennes (on en travaille quelques mines dans l'Isère et le Gard), le second dans les montagnes du Limousin et de la Bretagne, où les premiers peuples de la Gaule l'ont fondu sur des points très-nombreux. Les Phéniciens venaient le charger à l'embouchure de la Loire et le portaient dans tout le bassin de la Méditerranée, où il rivalisait avec l'étain de l'Espagne et de la Grande-Bretagne également importé par les marins de Tyr. Allié au cuivre, l'étain formait le bronze d'un usage alors si répandu. Dans les sables et les galets qui se montrent fréquemment sur certaines parties du rivage du Morbihan et de la Loire-Inférieure, on trouve encore aujourd'hui du minerai d'étain, détaché très-probablement de filons sous-marins en relation avec les filons stanni-

fères superficiels qui recoupent les granits. C'est peut-être ce minerai d'alluvion que les anciens ont partout exploité. A Vaury, dans la Haute-Vienne, on trouve aussi un gîte en place très-anciennement fouillé. La seule mine aujourd'hui en activité est à Piriac, dans le Morbihan.

Les minerais d'antimoine, dont nous possédons en France de nombreux gisements, sont traités dans quelques-uns de nos départements, comme la Lozère, le Puy-de-Dôme, le Cantal, l'Ardèche, la Haute-Loire. La Lozère a souvent envoyé fondre son minerai dans le Gard; la Corse, qui en produit aussi, expédie le sien à Marseille. Partout les exploitations sont conduites avec tiédeur, et le *régule* (c'est le nom sous lequel on désigne l'antimoine depuis les alchimistes qui l'ont découvert), n'a du reste qu'un emploi très-limité. On sait qu'allié au plomb, auquel il donne de la dureté, il sert à fondre les caractères d'imprimerie, et que, mêlé au cuivre, à l'étain, au bismuth et au nickel, il entre dans la fabrication du métal blanc ou métal anglais. Ce sont là, avec quelques préparations de laboratoire et de pharmacie, tous les usages auxquels il sert.

Les minerais de manganèse, dont il existe dans le département de Saône-et-Loire, ainsi que dans l'Aude et l'Ariége, des gîtes très-importants et très-activement exploités, méritent d'être mentionnés. On les emploie dans les fabriques de produits chimiques, et depuis quelques années on les jette dans les hauts-fourneaux avec les minerais de fer, dont ils bonifient singulièrement la qualité en donnant des fontes blanches, aciéreuses.

Pour terminer le catalogue de nos exploitations minières, mentionnons le lavage de l'or autrefois très-fructueux sur plusieurs de nos cours d'eau, tels que le Rhin, dans les plaines de l'Alsace, le Rhône, entre Lyon et Tournon, ainsi que sur presque tous les ruisseaux du versant méridional des Cévennes et ceux qui sillonnent la lisière septentrionale des Pyrénées. Le traitement des alluvions aurifères a aujourd'hui presque partout disparu. Il formait dans l'Ariége et le Gard une industrie locale dont l'extinction est regrettable à plus d'un titre. Dans le Gard, on retrouve d'immenses tas de déblais provenant de ces anciens lavages. La tradition, ou plutôt la légende, les attribue aux Anglais, qui n'ont jamais dominé dans le pays; mais ils pourraient bien remonter à l'époque gauloise, ou tout au moins romaine. Les travaux furent très-étendus au moyen âge, surtout dans l'Ariége, et ne diminuèrent d'importance que lors de la découverte de l'Amérique. Toutefois, en 1700, la monnaie de Toulouse recevait encore 50 kilogrammes d'or, soit une valeur de 150,000 fr., des orpailleurs de Pamiers. En 1762, la quantité avait diminué de moitié.

La cueillette de l'or n'a jamais cessé tout à fait dans nos provinces, et l'on retrouve encore dans l'Ariége ainsi que dans le Gard quelques rares orpailleurs restés fidèles à la sébile. Formés de père en fils à la pratique de ce curieux métier, ils en conservent religieusement toutes les traditions. J'ai rencontré moi-même dans le Gard, il y a un an, peut-être les deux derniers représentants de cette industrie expirante. Ils composaient à eux deux un type fort original. Deleuze et Mathieu (c'étaient leurs noms) ne travaillaient jamais ensemble. Le placer de l'un n'était pas celui de l'autre, et nos deux orpailleurs se jalousaient vivement, comme il convient entre gens de même métier. Habiles à manier la large sébile de bois au moyen de laquelle on lave l'or, et qui doit être aussi vieille que le monde, car je l'ai retrouvée en Amérique aux mains des mineurs espagnols, qui l'auront reçue de leurs pères d'Europe, Deleuze et Mathieu, munis aussi d'un pic et d'une pelle, allaient flairant, flânant, le long de ruisseaux du pays, la Cèze, la Gagnière. C'était surtout après les jours d'orage qu'on les voyait apparaître, quand les eaux, subitement accrues, avaient lavé les sables et remué le lit des ravins. Rien n'échappait à leurs yeux de lynx, et la plus mince paillette cachée entre les lits des schistes ou des grès, au tournant d'un ruisseau, attirait immédiatement leurs regards. On aurait dit qu'elle produisait sur eux l'action de l'aimant sur le fer. La sébile, entre les mains de ces laveurs, dansait et tournoyait dans l'eau comme entre les mains du Chilien ou du Mexicain le plus expert, et la plus microscopique parcelle aurifère se retrouvait invariablement au fond de la *battée*, après le départ des sables. Jamais, même en Californie, je n'ai vu de plus habiles laveurs que mes orpailleurs cévenols; c'étaient tous deux de vrais artistes, et ils étaient dignes d'un plus grand théâtre. Indifférents au monde extérieur, fiers de connaître seuls les bons endroits et tous les secrets du métier, dédaignant de faire autre chose que de laver de l'or, ils ne trouvaient d'attraits que dans leurs placers. N'ayant pas d'enfants, ils ne formaient pas même d'élèves. La trouvaille était rarement bonne, hormis après les jours de grande pluie où elle pouvait tout d'un coup atteindre une valeur de 15 à 20 fr.; mais chaque laveur certainement ne gagnait pas dans ses recherches, un jour dans l'autre, plus de 2 à 3 fr. par journée.

L'inébranlable attachement de ces orpailleurs des Cévennes à leur premier métier nous dévoile tout un côté de la vie des mines métalliques sur lequel il est bon d'insister. Le mineur aime son état malgré les fatigues qu'il y endure. Il est rare qu'il en choisisse un autre, et j'ai toujours vu, en Californie, le laveur des placers, après s'être fait marchand, agriculteur, cafetier (chacun a fait un peu de

tout dans ce pays), revenir à son *rocker* et à sa battée. Il y a dans la recherche souterraine des métaux quelque chose qui tient du jeu. La réussite favorise l'un des penchants les plus curieux de notre nature, celui de l'imprévu, et le mineur, après une heureuse trouvaille, même quand elle n'est pas pour lui, est aussi content que le joueur qui vient de faire un beau coup. Et puis dans le travail des mines, qu'il ait lieu au dehors ou sous terre, l'ouvrier est pour ainsi dire son maître, il est payé la plupart du temps d'après l'œuvre produite, et il se sent en quelque sorte libre et indépendant. Au sortir des chantiers intérieurs, c'est la vie au grand air, dans la montagne, sous les hêtres touffus ou les frais châtaigniers, au pied du torrent écumeux. Devant un tel spectacle, le mineur doit se montrer content et préférer de beaucoup son sort à celui de l'ouvrier des villes.

Les pays de mines sont toujours des plus pittoresques, car les filons aiment les lieux accidentés. Que de beaux points de vue dans les Cévennes, dans les Alpes, dans les montagnes de l'Auvergne ! Ici c'est la mine et l'usine de Pontgibaud qui se détachent au milieu de la chaîne des Puys et des monts Dore, aux cimes couvertes de neige ou couronnées de vieux châteaux. Dans les Alpes, ce sont des mines aux flancs de toutes les montagnes, jusqu'au bord des glaciers. Le mineur doit avoir la jambe solide, et veiller à lui pour n'être pas pris par les avalanches. Les filons courent à travers le granit, la protogine et les schistes, mêlés de quartz et de calcaire. C'est tantôt du cuivre ou du zinc, tantôt du plomb et de l'argent, quelquefois de l'or, du mercure, partout un peu de platine. Les gîtes, aujourd'hui presque tous inexploités, se rencontrent à Vizille, à Vaulnaveys, à Séchilienne, au Theys, aux Challanches, à la Gardette, au Bourg-d'Oisans, à Laffrey, à Lamotte, à Saint-Arey, à Saint-Bonnet, à Largentière, partout, le long des flancs de ce mur gigantesque qui nous sépare de l'Italie, et jusque dans les contreforts porphyriques et granitiques qui bordent le littoral du Var.

Dans les Cévennes, le spectacle change, mais reste toujours saisissant. C'est vers ces lieux que me reportent mes premiers souvenirs de mineur. En 1851, allant à pied des hautes mines de houille de Champclauson, dans le Gard, aux mines de plomb et d'argent de Vialas, dans la Lozère, je partis du vieux château de Portes, par la plus belle des après-midi d'automne qu'on puisse voir dans le Midi. Je laissai bientôt les grès houillers et les couches de schistes noirs et de charbon pour entrer dans le terrain granitique. Tournant à gauche et remontant le torrent de Vialas, j'avais devant moi les monts ardus de la Lozère qui font partie du massif des Cévennes. D'un côté le roc des Aigles, de l'autre le collet de Dèze élevaient jus-

qu'à près de 2,000 mètres leurs flancs déchiquetés. Le granit prenait au soleil couchant ces tons d'opale qui lui sont propres et la couleur sombre des micaschistes, çà et là coupés par quelque veine blanche de quartz, se détachait vigoureusement dans le paysage. Les châtaigniers, les hêtres et sur les plus hautes cimes les noirs sapins, au pied desquels poussaient les vertes graminées servant de manteau au roc, encadraient admirablement le tableau. Dans une anfractuosité profonde ouverte entre les granits, qui s'étendaient à gauche et à droite comme deux immenses murailles, on entendait mugir le torrent, on l'entendait sans le voir, et parfois seulement, au détour du chemin, on apercevait au fond de l'abîme, loin, bien loin, comme un flocon d'écume autour d'énormes galets. Sur les flancs de la vallée, des moutons allaient paissant, et le jeune pâtre qui les menait s'essayait à des airs champêtres sur un rustique chalumeau. Le long de la route, il y avait de pauvres cahutes dont les toits étaient couverts de plaques de schistes en guise de tuile ou d'ardoise. Je traversai un petit village et j'arrivai le soir à Vialas où l'*hôtel des Mines*, étonné de voir un voyageur, m'ouvrit sa porte à deux battants.

Le lendemain et les jours d'après, je visitai les travaux inaugurés ou du moins repris au siècle dernier par des ouvriers allemands qui ont fait souche dans le pays. Au dehors courent les affleurements des filons dont deux sont stériles et reconnaissables à leurs *salbandes* de quartz. Le *filon des anciens* rappelle par son nom l'ancienneté de cette exploitation. J'entrai dans la mine par une galerie de niveau, j'allai de l'un à l'autre étage par les échelles et parcourus les gradins d'abattage. Le minerai, au sortir des chantiers, était enrichi par la préparation mécanique, broyé sous d'énormes pilons en fonte ou bocards, puis conduit avec de l'eau sur des tables dormantes ou à secousses, enfin dans des labyrinthes.

De l'atelier de préparation mécanique, les *schlichs* et les *schlamms* (c'est le nom, tiré de l'allemand, qu'on donne aux sables et aux boues ainsi enrichis en plomb et en argent), étaient portés à la fonderie. Là, le minerai était d'abord grillé au four à reverbère pour le débarrasser de la majeure partie du soufre qu'il renfermait et provoquer des réactions chimiques aidant plus tard à la fusion. Ensuite on le jetait dans le four à manche, ainsi nommé parce qu'il est formé d'une cuve droite où descendent ensemble le minerai et le charbon. Dans le bassin de coulée se rassemblait le métal allié à l'argent, le *plomb d'œuvre*. En dernière analyse, l'opération de la coupellation, conduite à l'allemande, c'est-à-dire dans un four à sôle ou coupelle fixe et à voûte mobile, terminait le traitement métallurgique, en séparant l'argent du plomb, et transformant celui-ci en litharges. Cette méthode donnait,

quand je visitai le pays, peu de bénéfices. Aujourd'hui, grâce à une habile et savante direction, les opérations ont été modifiées, perfectionnées, la mine plus largement ouverte, et Vialas est entré dans une voie des plus prospères. Cet exemple prouve entre beaucoup d'autres que nos mines métalliques ne sont pas épuisées, qu'elles peuvent voir renaître pour elles les beaux jours du passé, qu'elles peuvent lutter enfin et marcher de pair avec celles si fameuses de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il suffit de vouloir, et d'unir au capital nécessaire pour les travaux l'intelligence, la patience et le courage qui mènent à bonne fin les affaires les plus difficiles.

N'oublions pas cependant que des entraves administratives sans nombre gênent en France l'essor de nos entreprises minérales, et que si toutes nos mines de houille sont à peu près exploitées, nous avons vu au contraire que presque aucune de nos mines métalliques ne l'est, tandis qu'elles furent jadis si productives. Il en résulte que la production des métaux autres que le fer, c'est-à-dire le cuivre, le plomb, l'argent, l'or, l'étain, l'antimoine, le zinc, le manganèse, est loin d'offrir, en France (à part les deux derniers métaux d'application récente), un tableau aussi satisfaisant que dans les siècles passés. Encore moins ce tableau pourrait-il être opposé à celui de la production de nos houillères, de nos mines de fer et de nos usines sidérurgiques. Cependant le traitement du cuivre et celui du plomb et de l'argent va chez nous depuis quelques années en progression ascendante, mais nous tirons de l'étranger à l'état brut la plus grande partie des matières à élaborer.

Le nombre des ouvriers attachés à nos mines métalliques et à nos usines à métaux, est d'environ 6,000. Leur salaire moyen est de 3 fr. 50 par jour. Ces ouvriers sont loin d'être disciplinés comme ceux des houillères; il n'ont même pas les qualités qui distinguent encore ceux des usines à fer; ils sont surtout moins sédentaires, et il y a parmi eux beaucoup d'ouvriers étrangers. A Pontgibaud, par exemple, on rencontre des Allemands et des Anglais; à Vialas, on retrouve aussi des ouvriers d'origine allemande. Dans les usines à plomb de Marseille, il y a beaucoup d'Anglais, d'Espagnols. Dans les usines à zinc du Gard, des Belges; dans les mines des Alpes, des Piémontais. D'une force herculéenne, d'une habileté rare à manœuvrer la masse et le fleuret, les Piémontais sont difficiles à conduire, donnent sujet à beaucoup de plaintes, et souvent des rixes fâcheuses éclatent entre eux ou avec les autres ouvriers. On occupe, on garde ces travailleurs turbulents, car la tradition des mines métalliques et des usines à métaux s'est presque perdue chez nous, et il faut, pour exploiter le peu de ces mines et de ces usines que nous

tenons ouvertes, aller souvent emprunter les ouvriers spéciaux au dehors. Mais ce ne sont pas des bras seulement, c'est la presque totalité des métaux usuels nécessaires à sa consommation, que la France va demander à l'étranger. Elle ne peut suffire à ses besoins que pour le fer. Cette infériorité s'explique par la raison que l'on a donnée, plutôt que par la situation difficile et l'allure géologique incertaine de nos gisements, qui sont ici ce qu'elles sont partout, et que l'on a souvent invoquées à tort comme une excuse. Encore moins pourrait-on arguer de l'épuisement des filons; l'histoire, on le sait, assigne d'autres causes à l'arrêt de nos exploitations. Cet état de choses est d'autant plus regrettable, que certains métaux, par exemple le cuivre et le plomb, ne sont pas moins indispensables que le fer à la défense des États, et qu'en temps de guerre, heureux sont les pays qui les retirent de leur propre sol.

Faisons donc des vœux pour que toutes les entraves administratives qui arrêtent l'exploitation des mines métalliques françaises disparaissent enfin sans retour. Le temps est venu de la liberté industrielle, à défaut de la liberté politique. Qu'on nous donne au moins la première, si l'on nous refuse encore la seconde. Nous ne demandons pas qu'on supprime la loi du 21 avril 1810. Cette loi qui régit nos exploitations minières, qui a créé notre propriété souterraine, mérite peut-être d'être conservée, et il faut, dans tous les cas, se garder de faire pire pour vouloir faire mieux. Bien que la meilleure loi des mines soit de n'en point avoir, comme nous disait un jour l'un de nos ingénieurs les plus expérimentés, il est juste de reconnaître que la loi de 1810, si elle était appliquée à la lettre, serait assez favorable à nos exploitations; mais elle a été surchargée, hérissée de détails et de sous-détails par l'administration elle-même; les circulaires se sont multipliées sans limites, apportant chaque fois une nouvelle mesure restrictive et paralysant de plus en plus la liberté industrielle. Le but du législateur a été méconnu, et au lieu de favoriser l'essor de nos exploitations, l'administration n'a tendu qu'à l'arrêter. On a vu l'instruction de demandes en concession durer jusqu'à huit et dix ans; les demandeurs, dégoûtés d'attendre, ont porté leurs capitaux ailleurs. Devant la trop grande sollicitude de l'administration, les chercheurs de mines n'ont plus jeté les yeux que sur celles de l'étranger; ils n'étaient déjà que trop enclins à aller fouiller ces lointains filons, *omne longinquum pro magnifico est*. Ce sont tous ces inconvénients qu'il s'agit de faire disparaître en établissant, au moins en matière d'industrie minérale, la prompte expédition des affaires, la décentralisation administrative la plus large et la plus complète.

On verra peut-être alors nos mines revenir aux glorieuses traditions de leur passé, et la France aura encore comme jadis des modèles d'exploitations métallurgiques à montrer à l'étranger. L'Allemagne et l'Angleterre ne sont pas les seules contrées classiques des filons; de riches et nombreuses veines, traversant nos principales montagnes, existent aussi chez nous. La race germaine, la race saxonne ne sont pas les seules propres au travail des mines et des métaux. Nous prouvons, par les succès brillants obtenus dans nos houillères et nos usines sidérurgiques, que nous sommes également aptes à cette industrie. Sur ce point, comme sur tant d'autres, notre vieille race gauloise ne démérite pas. Si elle faiblit, si elle succombe par moments, c'est quand les entraves administratives la gênent. Que le gouvernement fasse disparaître enfin ces entraves, cette *foule de règlements restrictifs*, comme les appelait l'Empereur lui-même dans sa fameuse lettre au ministre d'État en date du 5 janvier 1860, et grâce à la spontanéité et à la souplesse de l'esprit national, nos mines métalliques deviendront de nouveau prospères, comme à tant d'époques de notre histoire.

L. SIMONIN.

COURS DE LÉGISLATION COMPARÉE

DE LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS

VINGT-QUATRIÈME ET DERNIÈRE LEÇON

LES AMENDEMENTS DE LA CONSTITUTION.

MESSIEURS,

Nous étudierons aujourd'hui les amendements ou articles additionnels de la Constitution américaine.

Cet examen soulève deux questions. Comment peut-on amender une constitution? et ensuite, quels sont les amendements que les Américains ont acceptés?

Cette question des amendements pourra vous étonner au premier abord; nous sommes habitués à une expression plus générale; nous parlons de la révision de la Constitution. Cette idée de révision, c'est-à-dire de remaniement complet d'une Constitution, est étrangère aux Américains; je crois qu'il ne faut pas leur reprocher d'avoir conservé leurs heureuses illusions à cet égard. Ils ne supposent pas qu'à un moment donné on puisse dire à une nation, non plus qu'à un homme : Hier tu étais constitué de telle façon, aujourd'hui nous allons te faire une constitution et un tempérament nouveaux. Mais ils comprennent très-bien qu'on puisse modifier, corriger une Constitution, si bien que celui qui se place à la distance d'un siècle puisse trouver sous la Constitution existante, en dépit de toutes les transformations qu'elle a subies, la Constitution primitive; de même qu'un

homme, après avoir traversé la vie, est toujours le même homme. Mais suspendre la vie d'une nation, mettre tous les pouvoirs en l'air, inquiéter tout le monde, c'est une idée que les Américains n'ont jamais eue. C'est une erreur particulière à la France, une de celles qui nous ont coûté le plus cher.

Toutes les fois qu'il y a des révolutions en France, et malheureusement nous en avons fait la fréquente expérience, le premier soin des législateurs est de faire une Constitution qui ressemble le moins possible à l'ancienne. Cette Constitution faite pour les idées du moment, devrait être essentiellement mobile, puisque l'expérience de la veille prouve qu'une Constitution n'est pas faite pour toujours durer. Point du tout, le premier soin des législateurs c'est d'enchaîner le pays, et de lui défendre de toucher à une œuvre qui souvent n'est pas faite pour durer. Ainsi, en 1791, lorsque l'Assemblée constituante, après deux ans de travail, eut voté une Constitution qui devait durer six mois, son premier soin fut de défendre qu'on y touchât avant trente ans. C'est en 1821 qu'on devait avoir le droit de toucher à la Constitution de 1791. Dans l'intervalle, la France avait eu six révolutions.

En 1848, telle a été aussi la pensée du législateur. On ne pouvait toucher à la Constitution qu'à la fin du terme d'une assemblée. Supposez que la France eût souffert de la Constitution, on n'aurait pu y toucher quand bien même tout le monde eût été d'accord, alors même que le pays tout entier eût voulu la révision. Qu'y avait-il donc au-dessus du pays? Un morceau de papier! Cela suffisait pour empêcher la France de donner satisfaction à ses désirs les plus légitimes.

Je comprends que lorsqu'il y a un traité avec l'étranger, il y a contrat; il faut qu'il s'exécute même lorsqu'il est désastreux. Je comprends que, dans une monarchie, quand on a garanti aux citoyens certains droits, certaines libertés, on ne puisse, du jour au lendemain, leur reprendre ces droits, leur ôter ces libertés; mais là où le peuple ne contracte pas, ou, pour mieux dire, ne contracte qu'avec lui-même, où il y a simplement une Constitution de pouvoirs faite uniquement dans son intérêt, qu'on puisse lui dire : Tu ne te trouves pas bien, et cependant tu ne changeras pas cette Constitution. — Et pourquoi? Parce que des législateurs ont décidé, il y a cinq ou six ans, qu'elle ne serait modifiée que de certaine façon. J'avoue que cela me paraît une folie. Il faut toute l'admiration que nous avons pour certains souvenirs qui n'ont rien d'admirable, pour ne pas voir que c'est là une usurpation flagrante de la souveraineté. En Amérique, on n'a jamais eu d'idée semblable.

De leur côté les Anglais ont une Constitution qui n'est pas écrite, et pour rien au monde ils ne voudraient l'écrire. Leur Constitution a l'immense avantage de se modifier insensiblement et par le progrès du temps. Les Américains n'étaient pas dans la situation des Anglais, il leur fallait une Constitution écrite; c'était la seule façon de relier ensemble les treize États du Continent; mais en faisant cette grande innovation d'une Constitution écrite, ils entendaient bien respecter la volonté populaire, et lui donner tous les moyens de se manifester. Voici donc comment la Constitution régla le droit d'amendement.

La Constitution peut se modifier indéfiniment. Je suppose que demain on veuille déclarer qu'à l'avenir le Président ne sera plus rééligible; il se fait un mouvement d'opinion dans le pays, et, lorsqu'il a pris une certaine force, le Congrès peut proposer un amendement à la Constitution. Tout ce qu'on exige, c'est qu'il soit voté par les deux Chambres, et qu'il ait, dans chacune des deux Chambres, les deux tiers des voix. S'il réunit les deux tiers des voix dans les deux Chambres, il n'a pas besoin de la sanction du président, qui représente le pouvoir exécutif, mais n'a aucune autorité sur la Constitution. Cela ne suffit pas cependant, pour que la décision du Congrès devienne la loi du pays. Il faut que cet amendement soit soumis à chacune des législatures des États. Si les trois quarts des législatures votent pour l'amendement, il fait partie de la Constitution. C'est de cette façon qu'elle a été amendée plusieurs fois sans nulle difficulté. Cependant, lorsque les législateurs de 1787 ont fait cette Constitution, ils ont pensé que peut-être un jour il se trouverait un Congrès qui résisterait à la volonté nationale. C'était une crainte bien vague, et qui peut paraître excessive, car, avec une Chambre des représentants qui se renouvelle tous les deux ans, et un Sénat qui se renouvelle par tiers aussi tous les deux ans, il est bien difficile que la volonté populaire ne se fasse pas jour. Néanmoins, ils ont ouvert une voie populaire à la réforme de la Constitution. Les législatures peuvent se dire : Tel changement est nécessaire, le Congrès ne veut pas l'accorder ; eh bien ! moi, législature du Massachusetts ou de Virginie, je propose un amendement. Si les deux tiers des législatures se décident en faveur de cet amendement, le Congrès est forcé de convoquer une convention, qui ne tranche pas la question d'une façon absolue, mais dont la décision est reportée devant les législatures, et doit être adoptée par les trois quarts d'entre elles. Ainsi, vous le voyez, en aucune façon on n'a lié la volonté populaire; le jour où le peuple le voudra, il a deux moyens de changer la forme de son gouvernement.

A ce droit d'amendement, la Constitution a fait trois exceptions. Pour avoir le vote des États du Sud, on avait été obligé de transiger avec l'esclavage, et d'admettre que la traite aurait lieu jusqu'en 1808. Il faut rendre cette justice aux Américains, que, s'ils insérèrent dans la Constitution une clause protectrice d'une mauvaise institution, ils usèrent du droit que leur donnait la Constitution de n'aller pas plus loin que 1808; c'est le premier peuple qui ait aboli la traite.

En second lieu, on ne pouvait modifier l'impôt jusqu'en 1808. Cette clause temporaire est tombée, comme la première.

Une troisième clause décidait qu'en ce qui touche le Sénat, nul changement ne pourrait être fait à la Constitution, qu'autant que tous les États-Unis y auraient consenti. Comme les États-Unis sont une association d'États, et que le Sénat est la représentation de ces États, ils ont voulu l'insertion dans la Constitution de cette clause, qu'on ne toucherait pas au Sénat. Je vous ai fait remarquer que le petit nombre des sénateurs, et l'organisation particulière du Sénat avaient produit des effets très-favorables, il est donc peu probable qu'on touche de longtemps à cette partie de la Constitution.

On fit usage de ce droit d'amender la Constitution dès le premier Congrès de 1789. Nous avons vu, à notre dernière réunion, que la Constitution n'avait pas été adoptée sans difficulté, et que, parmi les reproches qui lui étaient faits, il y en avait deux qui avaient été articulés presque partout. En Virginie, à New-York comme dans le New-Hampshire, on avait dit : Il manque à cette Constitution deux choses : une déclaration des droits, et la réserve des droits des États et du peuple, une clause qui constate que le Congrès n'a que des pouvoirs limités.

La déclaration des droits était populaire chez les Américains. Vous savez qu'en Angleterre, un siècle juste avant notre révolution, en 1689, on fit un bill des droits, que nos déclarations des droits ne sont pas par conséquent une invention française, mais souvent une imitation assez mal faite de ce bill de 1689.

Les Américains y tenaient donc, et ils y attachaient une idée très-juste, c'est qu'il y a certaines parties des libertés publiques qu'on ne peut remettre au pouvoir, parce qu'elles forment la condition même de l'existence des sociétés, du développement et du bien-être des individus. Si vous ne pouvez gouverner en vous y soumettant, ce n'est pas le peine de gouverner. En d'autres termes, la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté du jury, celle de la presse, sont, pour les Anglais comme pour les Américains, des droits supérieurs au gouvernement. Le gouvernement est fait pour les faire respecter;

s'il ne peut vivre qu'en les violant, il n'est pas nécessaire qu'il vive. Le conserver en pareil cas, c'est comme dit le poëte :

Et propter vitam, vivendi perdere causas.

Un peuple a donc le droit d'imposer au gouvernement certaines conditions qu'il est tenu de respecter.

Dans les Constitutions particulières des États, on avait toujours commencé par établir des bills des droits, et cela manquait à la Constitution. Il y avait cependant des personnes qui s'opposaient à cette déclaration, disant que c'était chose inutile, que la Constitution la supposait. D'ailleurs on était dans une république ou le peuple est souverain, et non pas dans une monarchie où cette déclaration des droits a pour objet de lier la royauté. Il n'y avait pas de précautions à prendre contre la république; les Américains répondaient que l'oppression des parlements était aussi redoutable que celle des rois, qu'il y en avait des exemples dans l'histoire, et que c'était contre l'oppression des majorités qu'il fallait prendre des précautions. L'observation était juste, et on en tint grand compte.

Le second point qui intéressait l'indépendance des États, fut aussi soutenu avec beaucoup de vivacité; mais la question s'agrandit bientôt. Ce n'étaient pas seulement les États qui entendaient faire déclarer que tout ce qui n'avait pas été réservé de pouvoirs au Congrès serait délégué aux États; c'est le peuple, qui entendait que le Congrès n'aurait de pouvoirs que ceux que lui conférait la Constitution.

En Amérique, on n'a jamais eu de goût pour l'abdication populaire; on n'a jamais compris que des députés pussent déclarer que leur volonté est la volonté du peuple. On n'entend donner aux délégués de la nation que des pouvoirs limités; la Constitution est leur loi, et ils n'en peuvent sortir. C'était bien ainsi que l'avaient compris les auteurs de la Constitution, mais les Américains tenaient à ce que cela fût exprimé catégoriquement. Un bill des droits donnant des garanties aux libertés individuelles et sociales, une déclaration portant que le pouvoir des États serait respecté, et enfin, la souveraineté populaire garantie par la déclaration que tout ce qui n'était pas délégué au Congrès resterait aux États et au peuple, voilà ce que l'on voulait faire insérer dans la Constitution. Le Congrès s'y prêta dès le premier jour, et il avait une grande raison pour s'y prêter; il était composé de la plupart des hommes qui avaient figuré dans la Convention générale ou dans les Conventions d'État; on était engagé, on connaissait le vœu du pays et les défauts de la Constitution.

Aussi le Congrès, qui s'était réuni au mois de septembre 1789, soumit aux États, dès le 4 mars suivant, douze amendements; il y joignit une courte circulaire, dans laquelle il disait que ces amendements avaient été désirés, que le devoir du Congrès était d'accroître la confiance populaire, et que c'était cette confiance du pays qui faisait la force du gouvernement; maxime qui était excellente en Amérique, et qui serait bonne en tout pays.

De ces douze amendements il y en eut deux qui furent écartés, et le pays eut raison contre le Congrès. Le premier de ces articles décidait qu'il y aurait un député par trente mille habitants, jusqu'à ce qu'il y eût cent représentants, puis un député par quarante mille habitants, jusqu'à ce qu'il y en eût deux cents. On objecta que ce n'était pas là une question à faire décider par la Constitution, et on l'écarta. Le deuxième amendement décidait qu'on ne pourrait changer l'indemnité des sénateurs et des représentants avant la prochaine élection des représentants. On l'écarta également. C'était à la législation ordinaire à décider sur de pareils sujets.

Restaient donc dix amendements, qui, soumis au peuple en 1789, furent adoptés en 1791. Il fallut ce temps pour que les législatures les adoptassent. Puis enfin, ils prirent place dans la Constitution. Ce sont ces dix amendements, qui sont des additions plutôt que des changements, que nous allons examiner. Je dis que ce sont plutôt des additions, parce qu'il n'y en a pas un qui soit un démenti à la Constitution. Ils forment une vraie déclaration de droits, et leur place serait plutôt en tête qu'à la suite de la Constitution.

Le premier de ces amendements est ainsi conçu :

« ARTICLE Ier. — Le Congrès ne pourra faire de loi concernant un établissement religieux, ni empêcher le libre exercice d'une religion, ni diminuer la liberté de la parole ou de la presse, ni le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et de pétitionner le gouvernement pour lui demander le redressement de ses griefs. »

Ainsi liberté des Églises, liberté de la presse, droit de réunion, droit de pétition, voilà quatre droits que le peuple Américain met au-dessus de l'action gouvernementale, et auxquels on ne peut toucher sous aucun prétexte. La liberté religieuse est la première, et, sur ce point, je crois que les Américains ont bien raisonné. Déjà la Constitution avait décidé qu'il n'y aurait pas, comme en Angleterre, ce qu'on appelle le Test. Vous savez que, jusque dans ces derniers temps, pour être membre du parlement anglais, il fallait prêter serment à la

suprématie religieuse de la reine, et que même, il y a à peine quelques années, il fallait communier selon le rite de l'Église anglicane pour avoir part au gouvernement. Les Américains avaient écarté cela. Ils se souvenaient de leur origine. Ils avaient quitté l'Angleterre en fuyant une Église établie, et ils pouvaient, en consultant leur propre histoire, voir qu'arrivés sous un climat nouveau, ils avaient été oppresseurs et bourreaux, après avoir été victimes et martyrs. On ne voulait plus d'oppression religieuse d'aucune sorte, mais ce qu'on voulait et par-dessus tout, c'était mettre l'État hors de la religion, la religion hors de l'État, de façon qu'aucune secte ne pût y avoir une influence politique. Ce n'était point par haine de la religion, ni par indifférence, c'était au contraire par respect même pour la conscience et pour la religion, qu'on mettait l'Église en dehors de la politique. *L'Église libre dans l'État libre* est un mot nouveau en Europe; mais il y a soixante-quinze ans que les États-Unis ont la chose et jouissent de cet inappréciable liberté.

On s'amuse quelquefois à faire l'énumération indéfinie des sectes Américaines, mais il n'y a, en réalité, que quatre ou cinq branches de la communion protestante qui se partagent le pays. Ce que voulaient donc les Américains, c'était que ces sectes ne pûssent se mêler à la politique, car, toutes les fois que la religion se mêle à la politique, un pays n'est pas dans les conditions normales d'un gouvernement. Il y a un intérêt étranger qui divise les esprits et trouble la jeu régulier des institutions. Ce n'est plus de la politique, c'est de le faction. Par exemple, dans le parlement d'Angleterre, il y a les députés irlandais qui sont catholiques. Le parti irlandais vote pour ou contre les ministres, suivant que le gouvernement promet de faire telle ou telle chose pour la religion catholique. Voilà ce que j'appelle un intérêt étranger et factieux; il ne suffit plus, pour le gouvernement, d'avoir raison devant le parlement et devant le pays; il lui faut transiger avec des intérêts particuliers, et se subordonner à une minorité. C'est un élément de discorde que les Américains voulaient éviter.

L'Amérique a résolu le problème en mettant l'Église libre dans l'État libre. C'est un des plus grands résultats que puisse obtenir un peuple par sa Constitution, et j'ajoute que c'est la plus nécessaire de toutes les réformes, car c'est à la liberté religieuse que tiennent toutes les autres. Il y a dans les pays catholiques un reste du mélange de l'Église et de l'État qui trouble toutes les relations. L'Église, par un souvenir de son ancienne souveraineté, voudrait reconquérir une influence politique; l'État, de son côté, voudrait faire du prêtre un fonctionnaire et de l'Église un instrument; on arrive ainsi à des

conflits qui compromettent la religion aussi bien que la liberté. Le jour où l'Église est libre, au contraire, elle demande la liberté de l'enseignement, car ce n'est pas une véritable liberté pour elle que d'avoir la liberté d'ouvrir des temples, si dans ces temples on n'envoie pas des enfants élevés de la façon qui lui convient. Il lui faut encore bien plus la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté de la parole, qui aujourd'hui est devenue la liberté de la presse, si bien qu'en réalité le point essentiel, la pierre angulaire de la liberté, c'est la liberté religieuse qui certainement profiterait plus que toute autre chose à cette Église qui trop souvent la combat, sans savoir ce qu'elle fait.

Après la liberté religieuse vient la liberté de la presse. Les Américains y étaient habitués depuis longtemps. Ils la voulaient entière et complète; mais remarquez qu'en disant que le Congrès ne toucherait pas à la liberté de la presse, les Américains n'entendaient pas qu'on ne punirait point les excès de la presse. La seule signification de ce mot, c'est qu'on ne pourrait pas prendre de mesures préventives contre la presse. Ainsi donc, si un État particulier ou le Congrès voulaient établir le cautionnement, un droit de timbre sur les journaux, l'autorisation, la censure, la Cour fédérale déclarerait la loi contraire à la Constitution; mais, quant aux mesures répressives, il en existe dans les États particuliers, et le Congrès pourrait faire une loi contre les excès de la presse sans sortir de son droit. La licence de la presse n'est pas la liberté de la presse, c'est au contraire le privilége de l'injure et de la calomnie, c'est un ferment de discorde, et ce n'est pas ainsi qu'on peut fonder un gouvernement. Sur ce point, permettez-moi de faire une réflexion. Toutes les fois qu'on parle chez nous de liberté, il y a des gens qui s'écrient : Mais l'excès! — L'excès n'est pas la liberté. — Mais où trouver le point de partage entre l'usage et l'abus? — Ce point, on l'a cherché bien loin, il est près de nous : c'est la responsabilité. Otez la responsabilité, la liberté, c'est le droit de tout faire suivant son caprice, c'est la définition même de la tyrannie. La seule différence qui existe entre la tyrannie et la liberté, c'est que la tyrannie n'est pas responsable, et que la liberté entraîne la responsabilité.

Venaient ensuite le droit de réunion et de pétition. Le droit de réunion existait aussi de vieille date en Angleterre; de là il était passé en Amérique. En Angleterre, dès qu'on croit avoir à se plaindre, on s'assemble, et on crie. Il semblerait que pour John Bull ce soit une chose nécessaire à son tempérament. Quand il a bien crié, il se calme. Est-ce une maladie particulière au peuple anglais et au peuple américain? La chose, au contraire, me paraît toute naturelle. Je crois

qu'il en est ainsi chez tous les peuples. J'ai toujours remarqué que lorsqu'une personne a du chagrin, lorsqu'une femme a perdu son mari par exemple, il vient toujours une foule de bonnes amies qui s'efforcent de persuader à la veuve de la veille de ne pas pleurer. C'est le moyen de faire durer son chagrin plus longtemps. Mais laissez-la pleurer, et par la force des choses ses larmes s'arrêteront. C'est là un phénomène naturel : laissez un peuple se plaindre, ce sera exactement comme une femme qui pleure, il se calmera naturellement.

Le second amendement concerne le port d'armes et la milice.

« Art. II. — Une milice bien réglée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, on ne touchera pas au droit qui appartient au peuple d'avoir et de porter des armes. »

C'est avec la milice plus qu'avec l'armée régulière que l'Amérique avait soutenu la guerre contre l'Angleterre; et la liberté de s'armer était une de ces vieilles libertés que les Américains étaient heureux de savoir inscrite dans leur Constitution pour que personne n'y touchât. L'idée américaine, c'était l'idée antique, qu'un peuple n'est sûr de ses libertés que s'il peut les défendre lui-même, que s'il a des armes. De plus, les Américains, comme les Anglais, avaient une grande antipathie pour les armées permanentes. Or, quand on ne veut pas avoir d'armée permanente, il n'y a qu'un moyen de s'en passer, c'est d'avoir un peuple qui sache porter les armes, et où l'on puisse trouver, le moment venu, des volontaires capables de défendre le pays. La guerre actuelle ne prouve que trop que les miliciens sont à l'occasion d'excellents soldats.

Le troisième amendement concerne les quartiers militaires :

« Art. III. — En temps de paix, nul soldat ne sera logé dans une maison sans le consentement du propriétaire. En temps de guerre, il n'y sera logé que de la façon prescrite par la loi. »

C'est là une disposition que dans beaucoup de provinces de France on accepterait avec joie; mais il semble au premier abord qu'elle ne soit pas à sa place dans une Constitution. Il y avait une raison particulière pour donner cette satisfaction aux Américains, en l'insérant dans leur acte constitutionnel, c'est que, dans les derniers temps de la domination anglaise, ces quartiers militaires avaient été un grand moyen d'oppression de la part de la Grande-Bretagne. On avait installé les soldats chez les habitants, et contrarié singuliè-

rement les Américains sur le droit de port d'armes, c'était en quelque sorte un droit rétrospectif qu'on inscrivait dans la Constitution.

Après ces trois amendements vient une série de cinq amendements qui concernent la liberté individuelle. Le premier interdit les *general warrants* ou mandats d'amener en blanc, qui ne concernent pas une personne déterminée et qui permettent d'aller faire une perquisition chez vous, chez moi, sans que ni vous ni moi soyons le moins du monde accusés d'un crime déterminé. Ce qui fait le droit du gouvernement, c'est sa crainte ou ses soupçons.

Ces *general warrants* ont subsisté longtemps dans la Constitution anglaise comme un intolérable engin d'oppression, et ce n'est que vers le moment où l'Amérique faisait sa Constitution que cette question fut tranchée dans le sens de la liberté lors du fameux procès de Wilkes.

Jusque-là, quand le gouvernement était inquiet, on s'était cru le droit de dire : Voilà telles ou telles personnes qui peuvent faire partie d'une société secrète. Allons chez ces personnes, ouvrons leurs tiroirs, consultons leurs papiers, nous verrons après si elles sont coupables. C'est contre cet abus que la Constitution américaine protesta dans les termes suivants :

« Art. IV. — On ne violera pas le droit qui appartient au peuple d'avoir la sécurité de sa personne, de sa maison, de ses papiers, de ses effets et d'être à l'abri des recherches et des saisies sans motif. Il ne sera décerné de *warrant* (ou mandat) que sur cause probable, soutenu par serment ou affirmation, et spécifiant le lieu de la recherche, et la personne ou les choses à saisir. »

Comprenez bien que cet article ne désarme pas la justice; mais il l'oblige à suivre des formes qui sont protectrices de la sécurité individuelle. On peut, en Amérique comme en France, entrer dans le domicile du citoyen et y chercher des papiers compromettants; seulement il faut qu'il y ait une plainte déposée contre la personne chez qui la perquisition a lieu. Ainsi voilà, par exemple, M. Nicolas qui est accusé de faire partie d'une société secrète; que la personne qui l'accuse confirme par serment sa dénonciation, et on délivrera un mandat en vertu duquel on arrêtera M. Nicolas; mais on ne pourra profiter de l'occasion pour arrêter M. Pierre, M. Jacques. La justice agira, mais non la police.

« Art. V. — Personne ne sera tenu de répondre à l'accusation d'un crime capital ou infamant, à moins qu'il n'y ait dénonciation (*présentement*) ou accusation (*indictment*), faite par un grand jury. »

Vous savez qu'en Angleterre personne ne peut être traduit aux assises avant d'avoir comparu devant un grand jury composé de douze personnes, douze propriétaires en général. Il faut que ce grand jury, prononçant sur l'accusation qui lui est déférée, déclare que cette accusation lui paraît bonne, pour que l'accusé puisse être envoyé devant le petit jury ou jury de jugement. Mais il y a cependant un autre moyen de citer les individus devant le petit jury et de se passer du grand jury. C'est ce qu'on appelle l'*information*.

Il est permis à l'attorney général, dans des procès tels que les procès de presse ou autres de nature semblable, de suivre une procédure qui lui permet de traduire directement l'accusé devant le petit jury. C'est contre cet usage ou cet abus qu'a voulu protester la Constitution américaine, en établissant en principe que nul ne peut être condamné qu'après avoir été mis en accusation par un grand jury et jugé par un jury de jugement.

Cet article ajoute que, pour la même offense, personne ne sera mis une seconde fois en *jeopardy*, c'est-à-dire au hasard de sa vie et de ses membres. Ce mot de *jeopardy*, qui a embarrassé les jurisconsultes anglais, est tout simplement un vieux mot français mal prononcé; c'est le mot jeuparti, enjeu ou hasard.

C'est un principe reçu par toutes les jurisprudences, qu'on ne peut juger deux fois un homme pour un même crime, ni faire deux fois un procès pour une même affaire entre les mêmes parties. Mais il y avait une raison particulière pour que cette maxime fût insérée dans la Constitution américaine, c'est que dans cette union formée de treize États, il pouvait arriver fréquemment que des individus fussent accusés en deux États à la fois. Ainsi, par exemple, j'ai tiré, en Virginie, un coup de fusil sur un homme qui demeure dans le Maryland, je puis être jugé dans les deux pays; il était donc nécessaire de prendre des précautions légales contre la possibilité de ce double jugement.

Un homme peut encore être coupable d'un crime qui soit à la fois un crime contre les particuliers et contre le gouvernement du pays; ou, contre le gouvernement fédéral et les gouvernements d'État. Par exemple, l'attaque d'une malle-poste. C'est un crime puni par les lois fédérales que d'attaquer une malle-poste, mais il peut être en même temps poursuivi par les États particuliers pour qui c'est un crime d'attaquer une voiture.

C'est, je crois, pour cela que cette maxime a été inscrite dans la Constitution.

L'article dit encore : que « dans aucun procès criminel personne ne sera tenu d'être témoin contre soi-même, et que personne ne

perdra sa vie, sa liberté, ou sa propriété sans forme de procès. » Sauf la première clause, c'est le droit commun des peuples civilisés.

Mais vous remarquerez que personne n'est tenu de témoigner contre soi-même, que l'accusé n'est jamais tenu de se charger si on ne fournit pas de preuves contre lui. C'est un droit que la Constitution lui reconnaît. L'accusé est défendeur, c'est à l'accusation de tout prouver. Ce principe vient d'Angleterre, où il est considéré comme une des plus sûres garanties de la liberté. Enfin l'article ajoute qu'on ne pourra prendre une propriété privée pour l'usage public sans une juste compensation; c'est l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce mot *compensation* sonne mieux à mon oreille que le mot indemnité qui semble indiquer une faveur et presque une aumône.

Du reste, c'est à l'Angleterre et à l'Amérique que nous avons pris le jury d'expropriation.

Le sixième article décide que :

« Dans toute poursuite criminelle, l'accusé aura droit à être jugé (*tried*) promptement et publiquement par un jury impartial, pris dans l'État et le district où le crime a été commis.

« Il aura droit d'être informé de la nature et de la cause de l'accusation, d'être confronté avec les témoins, d'obtenir contrainte judiciaire pour faire venir les témoins en sa faveur, et d'avoir l'assistance d'un conseil pour sa défense. »

Tout cela, ce sont des libertés anglaises qu'on a mises en dépôt dans la Constitution, pour y être en quelque façon sanctifiées.

Le septième article est particulier aux Anglais, et il me serait même assez difficile de vous l'expliquer en détail; il concerne le jury civil pour lequel les Américains ont un attachement très-vif, auquel les Anglais se sont montrés aussi très-attachés, mais qui aujourd'hui commence à faiblir, parce qu'on s'aperçoit qu'on peut avoir de meilleures garanties de justice avec des juges ordinaires.

L'article 8 nous ramène au droit criminel.

« Art. VIII. — On n'exigera point de cautions excessives; on n'imposera point d'amendes excessives; on n'infligera pas de châtiments cruels et inusités. »

C'est la copie du bill des droits de 1689. C'est un anathème contre la torture qui, en France, a duré jusqu'en 1788, malgré les chaleureux écrits de Voltaire contre cette horrible institution.

Quant aux autres points : « on n'imposera pas de cautions ni d'amendes excessives, » ce sont des dispositions fort sages. Vous savez que dans la plupart des cas criminels, la justice peut accorder la liberté sous caution. Mais qu'entend-on par « excessives? » car ce qui est excessif pour les uns peut être modéré pour les autres? Si on demande trois mille francs à un ouvrier, cela peut être excessif, mais si on demande trois mille francs à une personne qui a deux cent mille livres de rente, et qui menace de faire banqueroute, cela n'est pas excessif. En Amérique, l'individu qui se croit lésé, l'ouvrier à qui vous demandez trois mille francs, et qui trouve cette caution excessive, peut s'adresser aux tribunaux fédéraux. Il se trouve donc un tribunal pour juger la justice elle-même. En fait, les cautions en Amérique, comme en Angleterre, sont modérées et à la portée de chacun.

Voilà le bill des droits.

Les neuvième et dixième amendements répondent à ce scrupule que je vous ai signalé chez les Américains, en ce qui touche aux pouvoirs du Congrès et aux limites qu'ils ont entendu lui assigner.

« Art. IX. — Dans la Constitution, l'énumération de certains droits ne sera pas entendue de manière à nier ou affaiblir les autres droits que le peuple a retenus. »

« Art. X. — Les pouvoirs que la Constitution ne délègue pas aux États-Unis, ou n'interdit pas aux États, sont réservés à chaque État respectivement, ou au peuple. »

Ainsi, il n'est pas permis de dire : aux États-Unis la Constitution réserve au peuple le droit de se réunir, mais elle n'a pas parlé du droit de s'associer, nous permettons les réunions publiques, mais nous défendons l'association.

En Amérique, on raisonne dans le sens contraire. La loi ne parle pas du droit d'association, c'est un droit que le Congrès ne peut régler. Le peuple se l'est réservé, vous ne pouvez interpréter la Constitution de manière à diminuer la liberté.

En d'autres termes, toutes les fois que la Constitution ne dit pas : tel droit n'appartient pas aux États, par exemple, il est interdit aux États de faire du papier-monnaie, voici comment on raisonne en Amérique. La Constitution autorise le Congrès à faire telle chose, elle est muette sur tel point, donc, en ce point, le droit appartient au peuple ou aux États, attendu que le silence de la loi profite au peuple et aux États. Ce silence prouve qu'ils n'ont point abandonné leur droit en faveur de l'Union. Il en est de même pour les Consti-

tutions particulières; tout ce qui n'est pas délégué à l'État est réservé au peuple.

Vous voyez combien ces deux amendements donnent un caractère spécial à la Constitution. Les pouvoirs aux États-Unis sont des pouvoirs délégués, qu'on ne peut étendre, qu'on doit renfermer dans la lettre de la loi. Loin de vouloir déléguer au Congrès toute la puissance du pays, on a pensé au contraire à le resteindre. C'est le contraire chez nous. Par exemple, la Constitution de 1848 déclare que le peuple français délègue le pouvoir législatif à une assemblée unique. Et qu'est-ce que la loi? Nous la définissons comme faisait la Constitution de l'an III. C'est la volonté générale exprimée par la majorité des citoyens ou de leurs représentants. C'est là une grande erreur, car les représentants ne sont pas toujours les représentants de la majorité du pays. Vous leur donnez ainsi un pouvoir absolu; vous admettez que toutes les usurpations qu'ils peuvent se permettre sont l'expression de la volonté populaire. Aussi quand vous défendez la liberté de votre conscience, vos libertés individuelles, on vous dit : la nation veut cela et ce mot vous écrase. Non, il n'est pas vrai que la nation veuille cela, les représentants ne sont pas la nation, ils sont les mandataires de la nation; à ce titre il faut les charger d'exercer une certaine portion de pouvoir; mais leur donner une autorité illimitée, c'est constituer le despotisme; et le despotisme législatif n'est qu'une des plus mauvaises formes de la tyrannie. C'est la tyrannie sans responsabilité.

Vous voyez comment ce droit de la souveraineté populaire, placé sous la garantie de la Constitution, est fait pour que chaque député se tienne dans ses devoirs et n'oublie jamais qu'il est le mandataire de ses électeurs.

Il est très-commode de dire : Je suis le député de chaque électeur pris individuellement, donc je suis le souverain. C'est l'histoire de la servante du curé qui dit le premier mois : les poules de M. le curé; le second mois : nos poules, et le troisième : mes poules. En Amérique, il faut toujours dire : les poules de la nation.

Tels sont les dix amendements qui furent ajoutés à la Constitution en 1789, et adoptés en 1791.

Depuis lors il y a eu deux autres amendements faits à la Constitution. Il y en a un qui fut proposé en 1794 et adopté en 1798. L'autre est de 1820.

Ces deux amendements, je vous en donnerai seulement l'analyse.

Lorsqu'on forma le pouvoir judiciaire des États-Unis, on voulut que lorsqu'il y aurait un procès entre deux États, il fût porté devant la Cour fédérale, de même on décida que lorsqu'un citoyen poursui-

vrait un citoyen d'un autre État, ce serait aussi la Cour fédérale qui jugerait.

On avait même décidé que lorsqu'un citoyen poursuivrait un État qui ne serait pas le sien, l'affaire serait encore renvoyée à la Cour fédérale. Ce dernier point avait blessé les États; ils disaient : nous concevons, quand nous sommes demandeurs, que l'individu que nous attaquons ne vienne pas plaider devant nous; mais quand on nous assigne, qu'on vient nous faire un procès, il semble que le respect de la souveraineté qu'on nous a laissée veuille que nous jugions sur notre propre terrain.

Le onzième amendement décida donc que lorsqu'un citoyen poursuivrait un État, c'est la juridiction de cet État qui jugerait.

Le douzième amendement a été adopté en 1820.

Dans la Constitution, il y avait une lacune. On avait bien dit qu'on mettrait deux noms dans l'urne pour nommer un président et un vice-président, mais on n'avait pas dit comment on distinguerait le président et le vice-président. L'idée du législateur avait été qu'en prenant les deux noms qui avaient le plus de voix, on aurait ainsi pour les deux premières fonctions de l'État les deux hommes les plus populaires de l'Amérique. On n'avait pas songé à l'égalité possible des suffrages; mais il suffisait que les citoyens missent les deux noms l'un après l'autre, pour que les deux candidats eussent le même nombre de voix. C'est ce qui arriva en 1801 pour Jefferson et Aaron Burr. En fait, c'était Jefferson qu'on avait voulu nommer président; mais, en droit, il n'y avait pas d'élection, chacun des candidats ayant réuni le même nombre de voix, et chacun ayant la majorité légale. C'était à la Chambre des représentants que revenait l'élection. Les partis étaient très-animés, ce fut à qui ne céderait pas. Il fallut trente-six tours de scrutin pour décider que Jefferson serait président. On fit donc un amendement pour décider qu'on voterait par scrutin et par liste séparée pour la nomination du président et pour celle du vice-président. C'est là le dernier amendement qu'on ait fait à la Constitution.

Il est probable que nous sommes destinés à en voir d'autres. Aujourd'hui il y en a un qui est demandé par tout le monde : c'est l'abolition de l'esclavage. En outre, un jour ou l'autre, on changera le terme de la durée des fonctions du président, en le déclarant non rééligible, et il est probable que dans les États-Unis on prolongera la présidence, comme on l'a fait dans les États confédérés. Il y a eu de tels abus, sous le général Jackson, qu'il sera, je crois, très-sage d'imiter ce qu'on a fait dans la confédération du Sud, d'élire le président pour six ans et de le déclarer non-rééligible. Il se peut aussi

que, dans un temps plus ou moins éloigné, et dans le Nord comme dans le Sud, on donne aux membres du cabinet le droit de venir dans les chambres. En d'autres termes, on s'aperçoit en Amérique, qu'un président nommé pour quatre ans, sans ministres responsables devant les chambres, donne moins de garanties au respect de la volonté populaire, aux idées d'amélioration, que le système anglais, où le ministère est sans cesse sous la main des chambres. C'est une façon d'avoir une certaine influence sur le président, et de ne pas tomber dans cet inconvénient d'avoir, pendant quatre ans, un président qui peut tenir le Congrès en échec.

C'est ici que finit l'histoire de la Constitution, et en même temps, à mon grand regret, le cours de cette année.

Quelles sont les raisons qui m'ont décidé depuis trois ans à m'occuper des États-Unis?

Il y en a d'abord une que j'avoue très-sincèrement, c'est l'intérêt que je prends aux États-Unis, à cette grande république si indignement calomniée depuis le commencement de la guerre actuelle.

Je ne sais ce qu'on n'a pas dit pour affaiblir une des plus grandes choses que j'ai vues dans le monde, un peuple qui se lève pour défendre sa patrie! On a dit : Ce n'est pas une patrie, les États-Unis, c'est une confédération; les États peuvent se séparer quand ils le veulent. Voilà ce que je nie. En 1788, le Sud a adopté la Constitution sans espoir de retour. Nous avons vu qu'elle a été faite pour et par le peuple américain ; que Patrick Henry se plaignait qu'on lui eût imposé une union au lieu d'une confédération; et si vous voulez lire les magnifiques adieux de Washington, vous y verrez que l'Union est le palladium de la liberté, que quiconque voudra l'attaquer doit être déclaré traître, que là est le salut de l'avenir, en d'autres termes, que la Constitution a été faite par et pour un grand peuple tout aussi patriote et tout aussi amoureux de l'unité nationale que le sont les Français et les Anglais. Quel est donc, sur le nouveau continent, l'homme qui ne se glorifie d'être citoyen américain?

J'ai voulu aussi, je l'avoue, rendre justice à des institutions admirables, à la durée desquelles nous avons plus d'intérêt que nous ne pensons. On parle de la solidarité des peuples, j'y crois beaucoup. Ce n'est pas que je pense que nous devions être constamment en guerre pour tous les peuples du monde; mais je sens que nous sommes solidaires du bien qui élève et du mal qui accable les autres nations. Nous souffrons quand le despotisme grandit dans un pays et que la liberté faiblit dans un autre. Il est impossible que la Russie soit un pays despotique sans que l'Allemagne ne faiblisse sous

la Russie, et qu'en France la liberté ne s'en ressente; et il est impossible qu'il y ait par de là les mers un grand pays de trente millions d'habitants qui jouisse de la liberté sans que l'Europe n'en éprouve le contre-coup. Dans un siècle de publicité, croyez-vous qu'une nation puisse dire : Voyez ce peuple, il a la liberté commerciale, il est riche, il est prospère, et nous ne l'avons pas? Il en est de même pour la liberté politique, on se dit : Voyez ce peuple, le plus riche, le plus heureux de tous, il a la liberté politique : pourquoi ne l'aurions-nous pas? Ces exemples féconds, ils abondent dans la Constitution des États-Unis.

Enfin, il y a une dernière raison. Je pensais surtout à mon pays, à la France. Il ne faut pas croire que les peuples soient faits pour vivre dans un isolement complet et qu'il n'y ait rien à gagner à l'étude des autres pays. Ce n'est pas seulement pour les choses matérielles que les peuples gagnent à commercer, il y a aussi un commerce des idées qui est plus nécessaire que tous les autres; car il est impossible qu'un peuple y gagne sans que ses voisins n'y gagnent aussi.

J'ai pensé, dès le premier jour, au danger de cette étude. Quand on parle des peuples étrangers pour en faire l'éloge, on blesse, en France, certaines susceptibilités. Nous avons, en France, des gens très-honorables qui, à tout éloge de l'étranger, à toute critique de nos défauts (car nous en avons), sont toujours prêts à vous répondre : Je suis Français. On appelle cela du chauvinisme, quand on n'est pas poli; mais quand on est poli, cela s'appelle un excès de patriotisme, ce qui veut dire aveuglement ou ignorance. Au fond cela n'est pas sérieux. Est-ce que dans toutes les branches de l'activité humaine nous ne sommes pas sans cesse occupés à chercher ce que nous pouvons imiter? En peinture, nous faisons étudier par nos jeunes artistes les chefs-d'œuvre de Raphaël. Nous avons l'école de Rome. Qu'est-ce que nous allons faire à Rome, sinon nous assimiler les grands peintres de la Renaissance? Ces peintres ne sont pas Français. En sculpture, en architecture, nous faisons de même, nous envoyons nos jeunes sculpteurs en Grèce. Phidias est-il Français? En a-t-il moins laissé d'admirables modèles? Nous allons en chemin de fer, c'est un Anglais qui a inventé les chemins de fer; en bateau à vapeur, c'est un Américain qui l'a créé. Est-ce que nous allons dire aux Anglais : nous sommes Français, nous ne voulons pas de vos chemins de fer? aux Américains : nous sommes Français, nous ne voulons pas de vos bateaux à vapeur? Non, nous faisons mieux; nous empruntons à nos rivaux ces inventions qui les enrichissent. Nous les transformons, nous avons des bateaux à vapeur qui sont français, des chemins de fer qui sont

français, et un beau jour nous perfectionnons ces inventions que nous empruntent à leur tour les Américains et les Anglais. Le monde est ainsi un lieu d'échanges perpétuels, où le génie d'un peuple profite à tous, et où tous profitent du progrès de chacun, à la seule condition de ne pas se cantonner dans leur ignorance et leur vanité.

Eh bien ! il y a des peuples mieux servis par la fortune, par les événements, par leur sagesse, peut-être, et qui ont su faire de la politique quelque chose de durable, qui a servi à la grandeur de leur pays. Voilà ce que j'ai cherché en Amérique. Voilà un pays qui a prospéré à l'abri d'une Constitution tellement respectée, que, dans la guerre civile, chacun se la dispute. Il y a là un grand enseignement; j'ai voulu vous signaler les mérites de cette Constitution et les défauts des nôtres. En agissant ainsi, je ne crois pas avoir été un mauvais patriote, et l'attention avec laquelle vous m'avez toujours écouté m'a confirmé dans cette foi. Ce que je veux, c'est de faire de la France le modèle des nations, en politique comme dans tout le reste. Nous avons été souvent les premiers par les armes, les lettres, les arts, pourquoi ne serions-nous pas les premiers par la liberté?

ÉDOUARD LABOULAYE.

FIN.

SALON DE 1865

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

Le Salon de 1865 est-il inférieur à ceux des années dernières? Tout le monde, je le crois, en ce moment, répond : oui.

Il est certain que le portrait de l'empereur par M. Cabanel, ne vaut pas celui qu'avait exposé Flandrin, il y a deux ans;—et c'est à M. Cabanel qu'a été décernée par ses collègues du Jury et, un peu par lui-même, dit-on, la médaille d'honneur.

Les paysages de M. Corot n'ont pas le charme exquis de son *Souvenir de Morte-Fontaine*, si admiré l'an passé, bien qu'ils soient vraiment magnifiques et que l'un d'eux se fasse remarquer par une vigueur de ton inaccoutumée. Mais M. Corot pour qui le succès, j'entends le succès fructueux, vient un peu tard, et qui, paraît-il, s'efforce de satisfaire aux nombreuses commandes dont il est accablé, M. Corot, dis-je, pressé par le temps et par la besogne, se laisse aller à de regrettables mollesses d'exécution. Je ne voudrais pas avoir l'air de critiquer un grand artiste ; personne, à coup sûr, ne l'admire plus que moi, et le Jury eût dû, s'il m'est permis de donner mon humble avis, lui décerner la médaille d'honneur sans hésitation aucune. M. Corot est un des très-rares peintres de ce temps, pour ne pas dire le seul, dont le pinceau obéisse à une conviction inébranlable. Il est maître de son procédé; il a, comme on disait jadis, son secret, qui lui soumet en quelque sorte la nature et lui donne la puissance de l'évoquer partout, et à toute heure, avec certitude. On sait, depuis Bacon, qu'on n'arrive à la dominer qu'en lui obéissant, qu'en l'imitant. Aussi les paysages de M. Corot, malgré leur infinie variété, ont-ils tous un caractère singulièrement puissant d'unité. Ses toiles peuvent être dilacérées; s'il en reste un morceau grand seulement comme la main, personne ne s'y trompera : c'est signé partout.

Mais enfin, le tableau du Salon de 1864 était mieux que tout cela : c'était une perle, une poésie, un chef-d'œuvre. Ce n'était pas un pay-

sage, mais le paysage même. Ceux de cette année ne sauraient être placés à la même hauteur; c'est tout ce que je voulais dire.

Quant à M. Gérôme, la peinture officielle ne lui a pas porté bonheur. Son tableau qui fait face à la porte principale du salon carré, représente la réception des ambassadeurs siamois au palais de Fontainebleau. Les fonds sont bien traités; l'harmonie générale est douce et agréable. C'est une peinture encore satisfaisante à vingt-cinq pas. Mais en approchant, on s'aperçoit que les qualités auxquelles nous avait habitués M. Gérôme, font défaut à cette œuvre nouvelle. De tout près, la déception est complète. Quoi! c'est de M. Gérôme cette foule de personnages secs, veules, maigrement peints, maladroitement groupés? Je reconnais l'ambassadeur qui, agenouillé aux pieds du trône, élève une corbeille dans ses mains bien dessinées. Mais le reste, grands dieux! qui le reconnaîtra? Nous sommes loin de la danse de l'Almée.

Les vainqueurs, retour au camp; — et *Un enterrement en Crimée*, deux scènes militaires envoyées cette année par M. Protais, ne valent pas les tableaux que le même artiste avait exposés l'année dernière, et ceux-ci ne valaient peut-être pas ceux de l'année précédente. Ce sont encore de bons tableaux cependant, et l'on s'arrête volontiers devant ces toiles qui, en montrant l'armée sous un nouvel aspect, éveillent chez les spectateurs des sentiments sympathiques. Mais, la peinture de M. Protais devient de plus en plus noire; ses soldats, décidément, sont trop tristes et trop maigres. Ils ressemblent, plus qu'ils ne convient, à des malades. Un grain d'émotion avant le combat, en songeant au pays et aux parents; un peu de mélancolie après la bataille, en comptant les amis qu'on a perdus, et sous le coup des choses horribles qu'on a vues, soit. Mais il ne faut pas oublier que le régiment, toujours plein de jeunesse, de vie et d'espérance ne saurait permettre à la gaieté de s'écarter des rangs. Elle y est bien vite rappelée quand, parfois, elle s'en éloigne. Cette année, M. Protais l'a trop laissée en arrière. Il fera bien de l'attendre.

M. Français nous a causé une surprise dont nous ne pouvons lui faire compliment. Il a exposé une grande toile portant ce titre : *Nouvelles fouilles à Pompéï.* Le livret eût pu ajouter : *Vue prise de Bougival.* Nous ne connaissons ni le Vésuve, ni ses dépendances, mais nous avons peine à croire que l'atmosphère de l'ancienne Campanie soit chargée à ce point de ces brumes légères qui rendent si commode et si charmante la perspective aérienne. Ce sont des effets

propres aux bords de la Seine, que M. Français excelle à rendre et dont nul mieux que lui ne sait tirer parti. Mais le soleil de la Méditerranée ne peut s'en accommoder.

Les *Meissonnier* sont loin d'avoir l'importance qu'ils avaient l'année dernière. Il n'est pas question, bien entendu, de leur dimension. Dans les *Suites d'une querelle de jeu*, la perspective ne nous a pas semblé à l'abri de tout reproche, mais nous y reviendrons dans notre prochain article quand nous aurons eu le loisir de les regarder à notre aise. Nous parlerons alors du portrait que l'artiste a fait de son fils, et de celui que M. Charles Meissonnier a fait de son père. Pour aujourd'hui, nous ne nous proposons qu'une chose : justifier par la comparaison des œuvres actuelles avec les œuvres antérieures des mêmes artistes l'impression défavorable que nous avons énoncée en commençant.

Toutefois, nous pouvons dire dès à présent que le costume de M. Meissonnier représenté par son fils dans son atelier, en blouse de travail et chaussé de bottes à l'écuyère, nous a étrangement étonné. Des bottes à l'écuyère pour peindre ces admirables petits tableaux si finis, si précieux, si tranquilles ! Que M. Horace Vernet eût eu cette fantaisie singulière, passe encore; mais M. Meissonnier ! C'est, d'ailleurs, une fantaisie fort innocente et dont nous n'avons pas le droit de nous troubler autrement. Elle rend presque vraisemblable une anecdote qui a couru les ateliers et de laquelle, jusqu'ici, nous n'avions pas cru le premier mot. Vraie ou fausse, la voici. M. Meissonnier doit entendre la plaisanterie.

Il préparait son beau tableau de la *Campagne de France*. On lui avait confié le costume de l'Empereur Napoléon Ier, et il cherchait quelqu'un d'une taille et d'une corpulence appropriées à ces vêtements. M. Meissonnier, en effet, n'imagine pas les choses, il veut les voir en réalité, puis il les copie fidèlement, scrupuleusement, et son exemple suffirait seul à prouver, s'il en était besoin, que c'est la vraie méthode.

Un de ses amis lui fait remarquer que lui-même, Messonnier, offre précisément les conditions cherchées, et voilà le peintre, affublé de la défroque impériale, qui se promène dans son atelier, se regarde dans les glaces, prend les poses et les gestes de son personnage et finit par s'identifier avec lui. Le lendemain, la vieille domestique ouvre la porte, voit son maître avec la redingote grise, coiffé du chapeau légendaire, les mains derrière le dos, songeant à la coalition et à son étoile qui commençait à pâlir : « Monsieur, dit-elle, c'est Girard (un modèle); où faut-il le faire entrer? » M. Meissonnier se re-

tourne, la regarde de cette façon qui faisait trembler les grenadiers les plus intrépides et lui répond d'une voix brève : « Qu'il entre dans ma garde ! »

M. Gustave Moreau a eu les honneurs du Salon en 1864. Tout avait contribué à son succès : d'abord la hardiesse de choisir un sujet déjà traité par M. Ingres. Cela mettait de son côté tous ceux que fatigue la longue gloire de l'ancien directeur de notre École à Rome, et tous ceux aussi qui s'imaginent que recommencer une œuvre connue est l'indice qu'on veut et qu'on peut la mieux faire ; — ensuite la saveur des primitifs Italiens, dont le *Sphinx* n'était qu'un pastiche très-réussi, paraissait délicieuse et faisait trouver fades jusqu'à la nausée nos afféteries et nos raffinements ; — enfin, il faut bien le dire, la nature même du sujet se prêtait admirablement aux fantaisies et aux développements littéraires ; — ils n'ont pas manqué à M. Moreau.

Cette année, M. Moreau a envoyé deux tableaux d'une importance au moins égale à celui de l'an passé. Mais quelle différence ! On les cherche, on traverse quelquefois la salle où ils sont sans les reconnaître, et la première impression est presque du désappointement. C'est fini, le feu de l'imprévu est éteint ; le thème est moins propice aux variations de l'imagination et du style ; on en parlera à peine. Il y a cependant là plus d'efforts individuels, plus d'indépendance, une volonté plus personnelle que dans l'*Œdipe et le Sphinx*. Mais, tandis que ce dernier tableau avait, pour ainsi dire toute la sûreté d'une copie, ceux de cette année (*Jason*, — le *Jeune homme et la Mort*) trahissent des incertitudes continuelles et de singulières défaillances. Un des bras du *Jason* est tout à fait mal dessiné, et les jambes du *Jeune homme* sont loin d'être irréprochables. Toute cette peinture manque d'unité, de tenue. Est-ce du Mantegna ? Sans doute. Mais voici des choses manifestement empruntées à M. Baudry, qui n'est pas précisément de la même école. Et puis il y a vraiment trop de bibelots, trop d'accessoires, trop de bric-à-brac ; nous tombons dans la chinoiserie, en un mot, nous tombons.

Le plaisant de l'affaire, c'est que M. Baudry, de son côté, a subi l'influence de M. Moreau. Sa *Diane* a les tons d'ivoire des figures de ce dernier ; elle se détache sur un fond qui rappelle, avec plus de légèreté, les fonds de l'*Œdipe*. Ajoutons que les jambes de la chasseresse sont mal ensemble, ce qui est doublement contraire et à l'anatomie et à la donnée spéciale du sujet. C'était assez malheureux déjà de l'avoir faite jaune, elle, la déesse à sang rouge par excellence ! En-

fin, la scène représentée ne se comprend guère. Diane, d'un coup de flèche, vient de faire tomber les armes des mains de l'Amour. L'Amour désarmé s'envole en riant d'un air triomphant. On ne voit pas la raison d'une telle allégresse. Cela signifie-t-il qu'il sait sa victoire seulement ajournée et qu'il compte sur Endymion? Mais il sera temps de rire quand il aura réparé son échec.

Pour ces raisons, le tableau de M. Baudry, tout en restant une des meilleures choses du Salon, nous semble inférieur à *la Vague* et *la Perle* du même artiste.

M. Magy qui, l'année précédente, avait obtenu un succès si franc et si mérité avec *le Convoi de moissonneurs dans un défilé de l'Atlas*, et le *Chevrier de Ben-Acknoun*, s'est lancé cette fois dans les sujets bibliques et ne s'est pas maintenu à la même hauteur. Ses tableaux sont, il est vrai, fort mal placés et se voient mal; mais seraient-ils sur la simaise et parfaitement vernis que son *Abraham chassant Agar* ne pourrait trouver grâce, même aux yeux de ses amis, si on le comparait aux toiles que j'ai citées tout à l'heure.

Dans l'autre tableau : *Ruth et Booz*, le meilleur des deux incomparablement, l'effet de lune est on ne peut mieux trouvé, mais les principaux personnages sont insuffisants.

Nous reviendrons d'ailleurs, sur toutes ces appréciations, forcément hâtives, et qui ne valent, — si elles valent, — que comme premières impressions.

Aussi bien, il est temps d'arrêter ici cette énumération pénible, à laquelle nous pourrions ajouter les noms de MM. Courbet, Leleux, et de bien d'autres, et qui aboutirait toujours à la même conclusion. Ce qui précède nous semble l'avoir assez solidement appuyée, pour qu'on ne nous accuse pas, en la formulant, de céder au désir de la critique quand même, et à cet esprit de dénigrement à la légère que les artistes reprochent aux auteurs de comptes rendus.

Toutefois, il convient de remarquer, à la décharge des artistes, que chaque année, pendant la première semaine de l'Exposition, on entend les mêmes doléances. Un salon ne vaut jamais celui de l'année d'avant. De telle sorte que depuis 1673 la peinture et la sculpture seraient allées sans cesse en déclinant et que nous serions maintenant à près de 200 degrés au-dessous de M. Lebrun et de ses collègues de l'Académie royale.

L'exagération est manifeste. Mais le sentiment exprimé est trop constant et trop unanime pour qu'on ne s'y arrête pas. Il y a là un

phénomène psychologique dont il peut être intéressant de chercher la signification.

Prenons un exemple dans un autre ordre de choses. Si l'on compare, sous les réserves voulues, — la production littéraire de n'importe quelle époque et d'un pays quelconque avec celle de la France actuelle, celle-ci nous semble aussi fort inférieure. Pourquoi? la raison en est simple. Il ne nous est parvenu de ce temps reculé ou de cette contrée lointaine que les œuvres exceptionnelles. L'éloignement est un van. Tout ce qui n'est pas bon grain se disperse dans le trajet. Ce qui nous arrive est choisi, est éprouvé, tandis que la production contemporaine est, hélas! fort mélangée. La comparaison ne saurait être à son avantage.

Or, quand nous allons au Salon, nous sommes dans des dispositions d'esprit bien propres à nous rendre dupes d'une illusion du même genre. Comment pourrions-nous l'éviter? Du Salon précédent, notre mémoire n'a retenu que les meilleures œuvres, celles que nous avons fini, après un long triage, par dégager et classer. Tout le reste, ou mauvais ou médiocre est effacé, n'existe plus, et ce que nous prenons pour le Salon précédent, c'est simplement la crème de ce même salon. Pour celui de l'année, tant que le travail d'élimination est à faire, il nous paraît forcément au-dessous de l'autre. Mais, l'année prochaine, vis-à-vis de celui qui lui succédera, il jouira des mêmes bénéfices.

Cette espèce de mirage pourrait expliquer bien des déterminations humaines. C'est parce que l'homme a la faculté de se souvenir du bon côté des choses et d'oublier vite ce qui a été pour lui douleur ou ennui, qu'il a, par exemple, la nostalgie et qu'il mourra de chagrin s'il ne revoit son pays; — tandis qu'il y était, il ne rêvait qu'à le quitter.

Loin de nos parents ou de nos amis, nous ne songeons plus que nous passions notre temps en disputes, en chamailleries, en plaintes réciproques. Les êtres chers que nous avons perdus se transfigurent par la même raison et se sanctifient dans notre souvenir.

Revenons. Sans nier que les choses se passent ainsi en général, nous croyons, pour notre part, que ces préventions très-réelles en ce qui touche l'ensemble du salon, ne nous ont pas empêché d'apprécier à leur juste valeur chaque œuvre prise isolément. (Encore une fois, il s'en faut que nous ayons tout vu.) Si la plupart des tableaux des artistes en renom ne soutiennent pas la comparaison avec ceux que nous connaissions, il en est cependant quelques-uns qui

réalisent un progrès incontestable, et d'autres qui restent au même niveau.

Parmi ces derniers, nous mentionnerons : *La fin de la Journée; — La lecture*, par M. J. Ad. Breton; — *Dans la Plaine*, par M. Brendel; — *Le Beiram*, cérémonie de baise-main, à Constantinople, sous le sultan Mahmoud; et le *Débarcadère d'Eyoule*, dans la Corne d'or, par M. Brest; — *Le jour des Rois*, en Alsace, par M. Brion; — Les paysages de M. Daubigny, et, en particulier, sa *Vue de Saint-Cloud*. L'*Effet de lune* nous a paru un peu noir. — L'*Absolution du péché véniel* dans l'église de Saint-Pierre, à Rome, et *Un cardinal romain* montant dans son carrosse devant l'église Saint-Jean de Latran, par M. F. Heilbuth, etc., etc.

Les artistes dont les œuvres sont en progrès cette année sont MM. Puvis de Chavannes, qui a exposé, au-dessus du grand escalier, en face du salon carré, d'immenses *peintures décoratives* destinées au musée d'Amiens; — Edmond Hédouin (vue d'*Une allée aux Tuileries; — Jardinières de Fontarabie* débarquant à Hendaye); — Laugée (*Sainte Élisabeth de France*, sœur de saint Louis, lavant les pieds des pauvres à l'abbaye de Longchamps;) — Reynaud (*Paysans des Abbruzzes*, Naples; et *l'Image;* Naples); — Ribot (*Saint Sébastien*, martyr et *Une répétition*); nous aurions bien quelque chose à dire sur ce dernier tableau. S'il est en progrès, au point de vue de la peinture, il constitue, au point de vue du peintre, une erreur d'appréciation qui pourra lui être funeste. M. Ribot prend au livret la qualification d'élève de M. Glaize. En réalité, il est l'élève direct de Ribeira, qui est, personne ne le contestera, un maître de beaucoup préférable. Mais il doit éviter d'en être le copiste, et c'est comme cela qu'il sera classé, s'il imite jusqu'aux costumes et aux accoutrements du temps de cet énergique artiste. Qu'il transporte la manière et les procédés de son modèle à la figuration de nos mœurs actuelles, et qu'il applique aux types modernes les vigoureuses colorations du peintre espagnol; c'est au mieux. Nous préférons, pour notre part, les exagérations dans ce sens, à certaines mièvreries de l'art contemporain. Dussent-elles nous faire penser à des triperies malpropres, ces chairs violemment barbouillées de rouge et de noir appartiennent du moins à des êtres vivants ou qui ont vécu, à des êtres humains. Nous ne savons, au contraire, quel rang assigner, dans l'échelle zoologique, à ces créations, élégantes si l'on veut, mais purement fantastiques, qui ont les formes extérieures de l'homme ou de la femme, mais qui ne possèdent, comme les insectes, que des vaisseaux blancs.

M. Bida a exposé deux dessins : *Le départ de l'Enfant prodigue* et

Paix à cette maison (évangile selon saint Luc), qui nous ont d'abord paru en progrès sur les autres dessins de ce maître si distingué. Mais notre mémoire consultée nous a rappelé que nous avions ressenti la même impression chaque fois qu'un dessin nouveau de M. Bida nous était tombé sous les yeux. C'est le propre de la perfection; elle n'a pas de degrés et paraît toujours supérieure à elle-même.

Nous avons le temps à peine de traverser le jardin de la sculpture. Un mot seulement sur le *Chanteur florentin du quinzième siècle*, qui a valu à M. Dubois la médaille d'honneur. C'est une œuvre délicieuse; d'une fermeté, d'une finesse, d'une élégance achevées. Elle a le tort ou le mérite de ressembler aux figures de Lucca della Robbia. Pour sûr, elle ne ressemble en rien à la sculpture académique de la plupart des élèves de Rome, et à ce titre seul nous applaudirions de grand cœur à la récompense qui lui a été justement décernée.

Nous n'applaudissons pas aussi volontiers aux impitoyables réclames des journaux de Paris et de la province sur les beautés du Vercingétorix conçu par M. Aimé Millet, et devenu, entre les mains de M. Gustave Aubert, le chef-d'œuvre, paraît-il, de la chaudronnerie. Nous allons en dire tout de suite notre sentiment, pour n'y plus revenir.

Cette figure colossale doit être placée au sommet du mont Auxois, dons le département de la Côte-d'Or, près du chemin de fer de Paris à Lyon. Les voyageurs de cette ligne l'apercevront en passant. Sur le mont Auxois est situé le petit village d'Alise-Sainte-Reine, que le plus grand nombre des archéologues et des historiens s'accordent à regarder comme tenant l'emplacement de l'antique *Alesia* des Commentaires. Il est certain, du moins, que le mont Auxois domine les trois vallons de la Brenne, de l'Oze et de l'Ozerain, et que c'est un point important qui a dû être vivement disputé au temps de la conquête romaine. Il est certain également qu'Alise a été, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et qu'elle est encore un lieu de pèlerinage extraordinaire. Quant à l'interprétation de M. Ad. Joanne, qui suppose que la *sainte Reine*, honorée par tant de dévots pèlerins, n'est qu'une allégorie de la Gaule vaincue et suppliciée, elle nous semble fort hypothétique, pour ne rien dire de plus. Les générations éphémères et distraites ne se transmettent pas ainsi la religion des souvenirs. L'oubli vient vite quand l'intérêt personnel ou des considérations d'ordre religieux n'en retardent pas la marche fatale. Or, une fois le héros étranglé par César, qui avait intérêt à se souvenir

de lui? Des milliers de pèlerins qui, depuis des siècles, sont venus à Alise, combien ont su le nom du grand Gaulois? Pas un peut-être. C'est une expérience qu'on peut faire sur ceux qui y viennent encore de nos jours.

Le caractère moitié païen, moitié chrétien des cérémonies en usage dans ce lieu, et les défenses successives à l'aide desquelles les évêques ont vainement voulu de tout temps s'opposer à la procession du 7 septembre, indiquent qu'il y a là quelque chose de particulier. C'est tout ce que l'on sait. On ne sait donc rien.

Mais sans entrer dans une discussion qui dure toujours, et dont la solution, d'ailleurs, importe peu à l'appréciation de la figure considérée en elle-même, voyons l'énorme machine en cuivre repoussé qui occupe le centre du jardin.

Quelle est la première idée que réveille le nom de Vercingétorix? — L'idée de la résistance. Voilà donc ce qu'avait à exprimer la sculpture. On m'a dit que M. Aimé Millet avait fait sa première esquisse dans ce sens. Vercingétorix debout, résolu, intrépide, tenait, immobile au-dessus de sa tête et le plus haut possible, sa forte épée, comme un appel aux armes et un signal de ralliement. A la bonne heure! on comprend la place d'une telle figure au sommet d'une montagne. C'est là que le geste a dû être fait; il fallait qu'il fût vu de loin et que les populations, insoumises ou mal soumises encore, pussent répondre au sublime appel. Au lieu de cela, l'artiste nous montre tout bonnement un Gaulois quelconque, avec de longues moustaches, — et qui lui ressemble, dit-on. C'est un caprice très-pardonnable que de faire son portrait, haut de six mètres, et de donner une montagne pour soubassement à son propre piédestal. Nous ne chicanerons pas M. Millet là-dessus; la tête de sa statue est suffisamment typique, et, en l'absence de renseignements historiques précis, c'est tout ce qu'on est en droit d'exiger. Mais pourquoi cette tranquillité indifférente de l'attitude dans un pareil moment? Pourquoi ce calme, troublé seulement par des exagérations anatomiques que rien ne justifie [1]?

1 Le bras gauche qui s'appuie sur l'épée, à droite de la figure, et qui par conséquent coupe cette dernière en diagonale, a été modelé par l'artiste d'après un bras d'écorché. Jamais les insertions humérales des muscles long supinateur et premier radial externe n'ont cette rectitude et cette netteté. La peau même étant enlevée, il reste les épaisses aponévroses qui entourent et maintiennent les masses musculaires du bras, et qui s'opposent absolument à des délimitations sculpturales si tranchées. D'ailleurs, il ne s'agissait pas de recommencer ici le geste violent et le bras convulsé

Est-ce un soldat? Est-ce un philosophe en cuirasse? A quoi songe ce *pensieroso* archaïque, les deux mains sur son épée comme sur une canne? Réfléchit-il au nombre prodigieux d'infamies dont se compose la gloire? Cherche-t-il à comprendre cette inexplicable folie qui pousse certains hommes à s'emparer de la puissance, au prix des plus terribles sacrifices et des plus irrémédiables calamités? Comme si cette puissance usurpée devait changer les conditions de leur misérable humanité et retarder la mort d'un seul jour!

On se perd en conjectures et en interrogations devant ce bloc de métal qui ne répond rien.

Il est regrettable que l'artiste n'ait pas suivi sa première idée : c'était la bonne. Nous ne savons rien, ou presque rien de Vercingétorix, sinon qu'à un moment suprême il a personnifié l'énergie de tout un peuple. Or, la méditation n'a rien à faire en ce cas. Au lieu d'une figure qui pourrait tout aussi bien représenter Charlemagne pensant aux Capitulaires, il fallait un geste, et celui qu'avait trouvé M. Aimé Millet était, encore une fois, bien trouvé. Par malheur, il ne l'a pas conservé.

Cette sculpture évoque le souvenir d'une figure gigantesque exposée par M. Christophe en 1855, et qui représentait *la Douleur*.

Pourquoi M. Christophe n'envoie-t-il plus rien aux salons et se laisse-t-il oublier? Malgré la place détestable qui avait été assignée à son œuvre, malgré les critiques plus ou moins fondées dont elle avait été l'objet, les personnes qui s'intéressent à l'art sérieux se rappellent les qualités de premier ordre qui la distinguaient; c'était de la forte et grande sculpture, toute dimension mise à part, et qui dénotait chez son auteur un véritable tempérament de statuaire. Nous faisons des vœux pour que M. Christophe ne se tienne pas plus longtemps à l'écart. La vie est courte.

ALEX. HEMMEL.

du *Philopœmen* dans ce mouvement. La pose de Vercingétorix lui permet d'appuyer la main sur son épée à une bonne hauteur; le bras se trouve soutenu dans la demi-flexion et en supination, c'est-à-dire dans la position la plus favorable au relâchement de tous les muscles. On eût donc mieux fait de les laisser tranquilles.

REVUE LITTÉRAIRE

NOUVELLES PUBLICATIONS HISTORIQUES

CHASSIN, *le Génie de la Révolution*, t. II (*les Cahiers de* 1789 suite). — BONNEMÈRE, *la France sous Louis XIV*, 2 vol. — A. TROGNON, *Histoire de France*, t. IV. — THÉOPHILE LAVALLÉE, *Histoire des Français*, 6 vol. 15e édition. — DÉLEROT, *Vercingétorix*, drame historique. — AMÉDÉE GOUET, *Histoire nationale de France*, t. I, *Gaulois et Francs*.

M. Lanfrey écrivait en 1858, dans l'avant-propos de son *Essai sur la Révolution française*, ces remarquables paroles : « L'histoire de la Révolution est restée une énigme. Elle nous attire par ses mystères plus encore que par ses révélations. Et cela tient en partie à la prépondérance exagérée qu'on y a donnée au fait sur la pensée. Jusqu'ici on y a vu surtout un drame; désormais on y verra surtout une idée. » Espérons-le! Espérons qu'au lieu de se contenter de juger des individus, de mesurer, comme ferait un jury, leur part de mérite ou de responsabilité dans les événements, — ce qui est juste après tout, mais d'un intérêt secondaire, — on arrivera enfin à dégager de ce drame passager les idées qui demeurent et les principes dont nous avons à suivre les conséquences. La justice historique, même quand elle ne s'applique qu'aux individus, est une belle et bonne chose, et je suis toujours étonné du sans-façon étrange avec lequel on juge capricieusement les hommes de la Révolution, à quelque parti qu'ils appartiennent. Mais il y a plus, il y a mieux dans la Révolution française; il y a des pensées, des rêves arrivant, pour la première fois, à l'application; voilà ce qui vit et ce qu'il s'agit de juger enfin, de repousser ou de consacrer définitivement. Sans doute, il serait inique de dire dédaigneusement, en parlant des écrivains qui s'occupent avant tout d'apprécier les acteurs de cette tragédie : laissons les morts ensevelir les morts! Mais il y a une œuvre plus féconde et plus salutaire, c'est de se rendre compte enfin des idées toujours vivantes semées par 89 et de savoir si elles sont la mauvaise herbe qu'il faut

arracher, ou la moisson féconde que l'avenir récoltera. C'est à cette œuvre utile que s'est dévoué M. Chassin.

Dans le second volume qu'il a récemment publié, il continue le dépouillement des cahiers de 1789, œuvre laborieuse, et qui serait pénible pour qui ne sentirait pas ici un devoir à accomplir et un intérêt patriotique à faire prévaloir. En lisant les vœux contenus dans ces cahiers, on s'étonne tout d'abord de la singulière maturité d'idées que révèlent ces écrits, rédigés parfois dans les plus obscurs baillages; on se demande comment les idées nouvelles, celles que les grands hommes du dix-huitième siècle avaient mises au jour à leurs risques et périls, avaient ainsi pu pénétrer dans les recoins les plus ignorés de notre pays pour trouver bientôt une expression et si nette et si vive. Ici, je l'avoue, point de ces formules consacrées et commodes, point de ces dénominations vagues et traditionnelles que les lèvres répètent, qui ne disent rien à l'esprit, dont l'amour-propre des badauds se contente et qu'exploitent avec succès les plus diverses hypocrisies; et pourtant, dans ces tâtonnements de l'expression qui n'a pas encore trouvé sa forme définitive, l'idée au moins est précise, elle se manifeste avec une loyale évidence. Moins heureux, nous autres, nous avons les mots, et nous avons perdu non-seulement la pratique des choses, mais le sens même des mots; nos pères n'avaient pas nommé « les principes de 89; » mais ils réclamaient avec énergie et précision ce qu'on entend par ces mots, quand on veut y attacher une signification sérieuse; ils en comprenaient toute la portée. Si notre piété envers eux peut en ressentir un juste et légitime orgueil, elle doit se tourner en modestie, en humilité même quand nous descendons de ces hauteurs pour considérer ce que nous pensons et ce que nous sommes : « Je ne craindrai pas, dit M. Chassin, d'insister longuement sur la manière dont nos pères comprenaient et voulaient la liberté, car il me semble, — n'en déplaise à mes fiers contemporains, — que nous avons perdu le sens des principes et que nous avons beaucoup à apprendre à la grande école de la Révolution. »

Et M. Chassin, sans ménagement aucun pour nos vanités et nos prétentions, nous fait rougir en nous montrant ce que l'élite de nos écrivains oublie de réclamer aujourd'hui et que demandaient d'une commune voix dans leurs cahiers et le tiers état de *Saint-Pierre-le-Moustier*, et la communauté d'*Albertas*, et la sénéchaussée de *Draguignan*. Toutes les garanties qui concernent la liberté individuelle sont indiquées avec un ensemble et une précision singulière sur tous les points de la France; et, chose à noter et que l'esprit équitable de M. Chassin n'oublie pas de constater, les cahiers de la noblesse ne sont guère moins formels à cet égard que ceux du tiers-état. Le clergé

seul se montre déjà infiniment moins libéral que le reste de la France. Il n'aura pas sa nuit du 4 août! Ce fait seul eût dû avertir nos pères et leur inspirer une mesure tout à la fois plus radicale et infiniment plus sage, plus propre à prévenir les déchirements sanglants ou les interminables et mutuelles tracasseries dont nous n'avons pas vu la fin, je veux dire la séparation absolue du temporel et du spirituel. Il faut dire que, sauf quelques rêveurs isolés, personne à peu près n'y songea en 1789, et que la constitution civile du clergé, si féconde en misères et en périls de tous genres, n'y trouva guère d'opposition. Ici, une rude expérience a, sans doute, amené notre génération à des idées plus libérales et plus justes. Ne nous vantons pas trop pourtant, puisqu'il y a encore des esprits éminemment pratiques, à ce qu'ils disent, qui s'occupent à régler les rapports de la foi et de l'autorité civile, et qu'il s'est trouvé un libre penseur pour proposer de décider, à la majorité des voix, des questions qui ne relèvent que de la conscience individuelle, et dans lesquelles une seule conviction sincère est tout aussi respectable que le consentement unanime d'un peuple, en supposant même que ce consentement pût être autre chose qu'un mensonge.

Sur ce point, il faut en convenir, en 1789, presque personne ne propose la seule solution équitable, c'est-à-dire la liberté; ni le clergé qui veut conserver l'appui de l'autorité, ni les politiques qui ne rêvent que d'assujettir la religion au pouvoir civil. Les philosophes même du dix-huitième siècle, dans leurs plus libres théories, n'avaient pas osé aller jusqu'à demander l'indépendance absolue de la pensée et des croyances. La puissance du clergé est un fantôme qui ébranle encore les imaginations effarées, et l'on peut répéter ici, mais dans un autre sens, le mot célèbre de Siéyès : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes; » ils oublient que la liberté seule ici est la justice et que seule aussi elle serait conforme à l'intérêt de tous, lequel ne peut être en pareille matière que l'intérêt de chaque individu. Dans l'ouvrage de M. Chassin, tout ce qui se rapporte à ces discussions si embarrassées, si obscures, est plein d'enseignements, que notre temps fera bien de méditer et qui l'édifieront enfin peut-être sur l'iniquité des constitutions civiles et les inconvénients des concordats.

M. Chassin a entrepris la seule histoire de la Révolution qui mérite, je crois, d'être publiée après les diverses et remarquables histoires écrites de nos jours à des points de vue différents. Après une sorte de lassitude et d'affaissement momentané, l'attention du public semble se reporter vers les questions relatives à la Révolution française. Des monographies copieuses, des réimpressions de mémoires, telles que les éditions diverses des écrits de madame Roland, depuis

la modeste édition à vingt-cinq centimes le volume[1] jusqu'aux éditions savantes et somptueuses du même ouvrage, ce sont là des publications assurément fort dignes d'intérêt et d'encouragement. Mais l'étude que M. de Tocqueville avait entreprise et que la mort a interrompue, l'étude des institutions, et surtout des *intentions* de la Révolution française, offre quelque chose de plus qu'un intérêt historique, et nous ne saurions trop applaudir aux consciencieux efforts du hardi chercheur qui a entrepris de mettre sous les yeux de la France actuelle ce que la France de 1789 a voulu et ce qu'elle s'est efforcée de réaliser.

De la Révolution française à Louis XIV, il y a le rapport de l'effet à la cause : ce fut lui qui poussa à l'extrême tous les abus de l'ancien régime, dont il fit une tradition consacrée par le prestige de son règne et respectée après lui, et rendit inévitable une explosion violente de tous ces droits méconnus. *La France sous Louis XIV* de M. Bonnemère nous montre à quel incroyable degré était arrivée l'oppression. Le titre est bien choisi : c'est de la France enfin qu'il s'agit, c'est à dire de nos pères, de la situation qui leur était faite, et non point, comme dans les histoires que l'on nous enseigne d'ordinaire, du roi, de la cour, des victoires, des traités de paix, toutes choses fort intéressantes sans doute pour ceux qui ont l'honneur d'être princes, ou généraux d'armée, ou diplomates; mais comme après tout cette classe de lecteurs, si importante qu'elle soit, n'est que le petit nombre, peut-être n'est-il pas mauvais d'écrire aussi pour le reste, c'est-à-dire pour presque tout le monde, et de lui apprendre quel était alors l'état de la société française dans les régions moyennes ou inférieures, où se meut la vie de la presque totalité d'une nation. L'histoire ainsi comprise, c'est l'introduction du tiers état dans les récits du passé, et si l'on ne demande pas qu'il y soit *tout*, au moins est-il juste qu'il y figure comme *quelque chose*. Cette innovation, à laquelle on aura bien de la peine à se faire, finira peut-être par prévaloir, quand des récits attachants, des tableaux exacts nous auront montré que l'histoire ainsi comprise est tout aussi dramatique que l'autre, quoique moins solennelle.

Je sais qu'au premier abord elle aura tout l'air d'une satire, surtout quand il s'agit d'une époque comme celle de Louis XIV; alors, chacun en convient, la liberté faisait défaut; mais si l'on en croit également le préjugé commun, ce léger inconvénient aurait été bien compensé par l'ordre dans le gouvernement, la régularité dans les rapports sociaux, et une prospérité inouie qui s'étendait à tout. Hélas! on

1. *Petite Bibliothèque.*

s'en convaincra peut-être, même sous la main puissante de Louis XIV, sous la volonté de fer d'un Colbert, le désordre encore était immense; l'oppression presque générale n'avait pas même le mérite de la régularité. Cela arrive plus souvent qu'on ne croit sous de semblables régimes; sous une surface calme et pacifique se cache parfois une sourde et violente anarchie. L'absence de ces réclamations bruyantes qui calomnient souvent les régimes de liberté, fait croire à l'histoire qu'aux époques où un seul semble le maître, les tyrannies subalternes offrent au moins cette compensation de ne s'exercer qu'au profit d'un seul et de s'effacer devant l'omnipotence royale : le plus souvent cela n'est pas. En fait, Louis XIV fut beaucoup moins le maître qu'on le croit et qu'il le croyait. Fénelon le lui disait dans sa fameuse lettre anonyme, et si cette lettre est parvenue au roi, c'est certainement une des choses qui auront le plus blessé son orgueil. Mais ce n'étaient pas seulement ses ministres (comme l'ont dit et Fénelon et Saint-Simon), qui tiraient à eux la plus grande et la plus sérieuse partie du pouvoir. On les voit eux-mêmes en mainte occasion fort mal obéis, rencontrant des oppositions subalternes silencieuses et tenaces, devant lesquelles il leur faut reculer : aussi les ordres et contre-ordres se croisent; les mesures se succèdent, se démentant et s'annulant. Colbert écrit une belle ordonnance qui fera un jour une admirable figure sur le papier, et on le voit obligé d'ordonner confidentiellement à ses agents de n'y avoir aucun égard : sa bonne volonté s'était heurtée à des obstacles plus forts que lui. D'autres fois, les ordres du roi au contraire sont exagérés dans l'exécution, et chargent sa mémoire d'une responsabilité qu'il ne mérite pas. On le savait pour l'incendie du Palatinat et pour les dragonnades; mais ce fait se répète dans tout son règne. Ses agents, même ses agents immédiats, sont souvent d'une férocité inouie et d'une effronterie dans le mal qu'il a dû ignorer. J'ai dit que l'histoire ainsi écrite semble souvent une satire; elle est parfois une apologie. Celui qu'elle accuse peut-être le moins après tout, qu'elle justifie à certains égards, c'est le roi lui-même : il semble souvent valoir beaucoup mieux que son entourage. M. Bonnemère cite une correspondance récemment publiée entre Louvois et Luxembourg, chargé de rançonner la Hollande : en lisant les extraits qu'il en donne, on se rappelle ce que madame de Sévigné, témoin des horreurs commises en Bretagne au nom du roi, écrivait à sa fille : « J'ai maintenant une toute autre idée de la justice... Vos galériens me semblent une société d'honnêtes gens, qui se sont retirés du monde pour mener une vie douce. » Le fait est que ces *honnêtes gens* ne pouvaient guère se permettre entre eux de plus effroyables plaisanteries, que celles de Luxembourg racontant

à Louvois les horreurs commises en Hollande, les villages brûlés et les habitants aussi, souvent par mégarde, ce qui semble assez plaisant au brûleur qui en a vu « d'*assez jolis petits tas.* » Il ajoute : — « Il est mort une furieuse quantité de peuple... J'ai pensé ne vous point mander cela, pitoyable comme je vous connais, de peur de vous faire de la peine. » Et Louvois répond, sur le même ton, à cette ironie charmante : « Je vous sais le plus méchant gré du monde de m'avoir si bien instruit de toutes les misères de la Hollande, parce que j'en ai été touché au dernier point; et si j'avais ici des casuistes, je les consulterais pour savoir si je puis en conscience continuer à faire une charge dont l'unique objet est la désolation de mon prochain; et s'ils me conseillaient de la quitter, je m'en retournerais à Paris. *Par bonheur pour moi, il n'y en a point à la suite de l'armée.* »

A l'intérieur, le spectacle n'est guère plus édifiant, quand on pénètre avec M. Bonnemère dans le détail de la vie journalière, et surtout quand laissant là Versailles et toutes ces splendeurs où se fixent encore les regards de la postérité, on porte les yeux sur les provinces, et qu'on les voit livrées à la tyrannie des intendants, à la rapacité des gens de finance, à la justice impitoyable des magistrats. M. Bonnemère a accumulé les détails les plus navrants, puisés aux sources officielles, sur la misère, les famines, la dépopulation progressive des campagnes, pendant ce règne dont les splendeurs font encore tant d'illusion. Il a beaucoup cité, et il a bien fait. Tout résumé serait suspect; il faut entendre ce règne se confesser lui-même. L'auteur se heurtera à des préjugés toujours vivaces et auxquels l'histoire ne renoncera pas sans peine. Mais il aura fait une œuvre utile, et dont les sévères enseignements ne pourront guère étonner que ceux qui ont surtout étudié le grand siècle dans les oraisons funèbres de Bossuet. J'ai remarqué quelques légères erreurs de détail; c'est ainsi que l'auteur confond quelque part madame de Scudéry, la correspondante de Bussy, avec sa belle-sœur, la fameuse *Sapho.* Je regrette aussi que son travail commence à l'avénement nominal de Louis XIV (en 1643), et non à l'époque où il commence à régner par lui-même, en 1661. Outre que les souffrances de cette effroyable époque ont été racontées par M. Feillet, dans son excellent ouvrage la *Misère au temps de la Fronde*, et avec une abondance de détails, une multiplicité de recherches qui ne laisse presque rien de nouveau à dire sur ce point, il n'y a là aucun préjugé à détruire; on convient assez généralement que ce fut un temps maudit, l'on s'en sert même pour faire valoir par le contraste la prospérité inouie que le gouvernement de Louis XIV aurait fait succéder à ces années de désolation et de misère; c'est à cette dernière opinion que M. Bonnemère op-

pose d'utiles objections, fondées sur des documents incontestables, et peut-être aurait-il dû s'en tenir là. Son ouvrage n'en est pas moins rempli d'intérêt; mais je persiste à croire qu'il aurait gagné à supprimer ou à réduire quelques développements relatifs à des points connus, et qui font parfois contraste avec la nouveauté des recherches et des documents recueillis par l'écrivain.

C'est aussi l'histoire d'une partie du dix-septième siècle que raconte M. Auguste Trognon dans le quatrième volume de son *Histoire de France*, récemment publié. L'auteur y montre les mêmes qualités qui nous avaient frappé dans les précédents volumes, un sens droit, une narration claire, suivie, où les faits se groupent et s'enchaînent sans peine, de l'équité dans les jugements, et, si je ne me trompe, une plus grande défiance à l'égard des opinions reçues, une impartialité d'autant plus méritoire, qu'en racontant une époque plus récente, on est plus souvent tenté de prendre parti pour des idées toujours vivantes, et qui nous intéressent plus directement. Il fait équitablement la part et de Mazarin et de Condé, sans les surfaire et sans voiler leurs très-graves défauts. Louis XIV seul me semble flatté et peint avec trop de complaisance : l'auteur est trop disposé peut-être à lui accorder une initiative, que des publications nouvelles viennent chaque jour réduire notablement. Éloigné de France par une honorable fidélité à une famille à laquelle il est resté également attaché aux bons et aux mauvais jours, M. Trognon ne paraît pas connaître quelques-uns des ouvrages essentiels publiés dans ces derniers temps sur cette époque si discutée. C'est ainsi qu'il affirme (p. 430) que « les mémoires et instructions de Louis XIV à son fils furent rédigés en 1670 par Pellisson sous les yeux du roi. » Telle était en effet l'opinion généralement admise, que réfute complétement, je crois, la remarquable introduction placée par M. Dreyss en tête de sa nouvelle édition des mémoires de Louis XIV. Le savant éditeur prouve que le principal rédacteur a été l'obscur M. de Périgny, lecteur du roi et précepteur du dauphin (avant Bossuet). « C'est, dit-il, son collaborateur intime, c'est l'auteur des réflexions les plus expressives, l'homme de goût et de bon sens qui émonde les développements surabondants, qui trouve le mot juste, après avoir inspiré quelquefois l'idée la plus hardie. » La situation particulière de M. Trognon lui a permis d'apporter un témoignage nouveau dans un procès toujours débattu, et qui n'a guère chance d'être jugé définitivement, la question de savoir quel fut le personnage énigmatique connu sous le nom de *masque de fer*. C'est une particularité qu'il tient, dit-il, de la bouche même du roi Louis-Philippe. Lorsqu'en 1800, ce prince se trouva en Angleterre avec Monsieur, comte d'Artois, celui-ci lui dit, dans une de leurs pre-

mières conversations : « Vous devez savoir, vous, ce que c'était que le *masque de fer*. — Non, pas le moins du monde, répondit le duc d'Orléans. — Mais M. le régent l'a su, et je croyais que, comme l'aîné de votre branche, vous l'aviez dû savoir aussi. — J'ai la certitude que M. le régent a connu ce secret, mais personne de notre maison ne l'a connu après lui. — C'est singulier, reprit Monsieur : de notre côté, mon frère Louis XVI est le dernier qui l'ait su. Ni le roi (Louis XVIII), ni moi, n'en avons jamais eu connaissance. » Et la conclusion fort importante, que M. Trognon tire spécialement de ce récit, c'est que « ce secret, transmis si soigneusement, si scrupuleusement gardé, et emporté au tombeau par Louis XVI, ne pouvait être, à ce qu'il semble, qu'*un secret de famille d'une haute importance*, ne concernant pas plus Fouquet que l'obscur chevalier Mattioli. »

Parlerons-nous d'une autre *Histoire de France*, connue sans doute de tous nos lecteurs, celle de M. Théophile Lavallée, qui vient d'en donner une nouvelle et splendide édition, après l'avoir soumise à une révision sévère[1]? Est-il nécessaire de recommander au public un livre, qui en est à sa quinzième édition? de toutes les recommandations possibles, c'est celle-là qui inspire le plus de confiance. Un homme d'esprit l'a dit : rien ne réussit comme le succès. Ce mot est vrai surtout des ouvrages tout à la fois sérieux et populaires comme celui-ci : un tel succès prouve qu'ils ont eu un assez solide mérite pour résister aux critiques et à la concurrence inévitable et sans cesse renouvelée des habiles écrivains, que tentera toujours un pareil sujet. Car l'ambition honorable de donner une *Histoire de France* à peu près définitive est une des plus communes de notre temps; elle a suscité et suscite encore continuellement des ouvrages d'un vrai mérite, mais qui presque tous n'ont réussi qu'auprès d'un public spécial, tantôt à cause de l'étendue de l'ouvrage que le nombre des volumes met hors de la portée de beaucoup de lecteurs, tantôt à cause des points de vue particuliers de l'écrivain, souvent même de la nouveauté de ses vues. Une histoire en six volumes, comme celle de M. Lavallée, présente une proportion convenable, qui, en interdisant les discussions de critique historique indifférentes à la plupart des lecteurs, permet de donner assez de détails pour ôter au récit la sécheresse ordinaire des résumés, et de grouper aussi les faits de façon à permettre d'en saisir l'ensemble et le lien. Comme livre, l'ouvrage de M. Lavallée est certainement très-bien composé : il est instructif et il est attrayant. Quant aux jugements de l'auteur, à ses opinions, il les exprime rarement; il laisse au lecteur le soin de les

1. Charpentier, quai de l'École, 28.

dégager du récit même. Quelquefois il cite les appréciations contradictoires, qui ont été portées sur un événement, et ne conclut pas. Il dira, par exemple, au sujet du 18 brumaire : « Ainsi fut consommé ce coup d'État, triomphe du mensonge et de la violence contre le droit, selon les uns, acte héroïque et salutaire, selon les autres, d'où date pour la France une ère de grandeur et de prospérité. » Et M. Lavallée ne nous dit pas, s'il est de l'avis des *uns* ou de celui des *autres*. Mais le récit qui précède, conclut pour lui : si mesuré qu'il soit, je doute fort que les *autres* en soient entièrement satisfaits.

Malgré sa réserve habituelle, M. Lavallée n'a pas eu évidemment l'ambition de plaire à tout le monde. Il sait mieux que personne que si le juge peut se dissimuler adroitement derrière l'historien, il n'en est pas moins présent, quoique invisible, et que la plus vaine des prétentions, est celle qu'affichait jadis M. de Barante : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum, historia :* comme si le choix des faits, — car enfin on ne les raconte pas tous, et l'on n'admet que ceux auxquels on trouve une signification et une portée réelle, — comme si la façon de les présenter, de mettre ceux-ci au premier plan, ceux-là au second, n'était pas un jugement, qui s'impose d'autant plus inévitablement qu'il ne se fait pas sentir, et que le lecteur ne se défie point. M. Lavallée *juge* donc tout en *racontant*, et c'est ce que personne ne saurait raisonnablement lui reprocher.

Je ne voudrais pas insister sur quelques points secondaires, qui dans la vaste composition de M. Lavallée ne sont que des détails; mais ces détails ont en ce moment leur intérêt, car ils se rapportent à Jules César, et la popularité du livre peut autoriser des assertions, que je regarde comme des erreurs. Selon l'usage récent, M. Lavallée ne voit dans la guerre civile, allumée par César, qu'une lutte entre César et le patriciat. Cela demanderait de longues explications. En somme, je crois qu'il est bon de s'en tenir à l'opinion ancienne; c'était tout simplement une lutte entre le despotisme d'un seul et un gouvernement, peu libéral sans doute, mais surveillé au moins et plus ou moins contenu par la publicité. Mais voici un point sur lequel je suis bien aise d'avoir l'occasion d'insister un peu; car j'ai trouvé la même assertion dans d'autres livres récents. Racontant la mort de Vercingétorix, égorgé après six ans de captivité par ordre de César qui venait de le traîner derrière son char de triomphe, M. Lavallée ajoute ceci qui peut sembler une excuse : « *Selon la coutume des Romains,* qui souillaient toutes leurs fêtes du sang des vaincus, la tête du héros Gaulois tomba, avec une foule d'autres, sous la hache du bourreau. » Cette coutume n'était pas sans exception : Persée, roi de Macédoine, avait vu son vainqueur Paul Emile s'efforcer d'adoucir sa

captivité; selon le témoignage de Plutarque, « il fut transféré de la prison publique dans un lieu plus propre, où il put mener une vie moins dure. Il y était gardé avec soin; et, suivant la plupart des historiens, il s'y laissa mourir de faim. » Selon d'autres, il périt victime des mauvais traitements de ses gardiens, « irrités contre lui pour quelque sujet de mécontement qu'il leur avait donné. » Mais, quoi qu'il en soit, sa mort ne fut ordonnée ni par le sénat, ni surtout par son vainqueur, dont la conduite généreuse eût pu servir d'exemple à César. M. Lavallée, je dois le dire, n'est pas de ceux qui vantent le service que rendit César à nos ancêtres, en daignant les plonger dans la servitude. Il ne s'associerait pas aux sympathies des écrivains, qui voient en Jules César un libérateur des nations asservies par lui, et lui supposent gratuitement des rêves attendrissants d'émancipation et de prospérité imaginaires inaugurés par les massacres. Mais c'est déjà trop d'avoir essayé de diminuer l'horreur d'un des crimes les plus odieux commis par Jules César : il est vrai qu'il lui en reste assez.

Je regrette de trouver cette même faiblesse pour Jules César dans une remarquable étude dramatique de M. Émile Délerot, l'habile traducteur des *Conversations d'Eckermann et de Goëthe*. Il est impossible de marquer plus de sympathie pour la cause gauloise, une admiration plus enthousiaste et plus éloquente pour le champion héroïque de notre nationalité expirante; et le dénoûment nous montre pourtant César absous du meurtre de Vercingétorix, que l'écrivain représente se tuant dans la prison mamertine et mourant avec celle qu'il aime, en présence de César qui vient lui sauver la vie, et qui, trouvant là ces deux cadavres, s'écrie : *Pauvres enfants! malheureux! pourquoi vous êtes-vous trouvés sur ma route sanglante!* En effet, c'est manquer de chance! Il est vrai que Vercingétorix et ses Gaulois ne se fussent pas trouvés sur la route de César, si celui-ci n'était venu les y chercher.

Une admiration, plus que tempérée, pour le bourreau de la Gaule se montre dans la remarquable histoire des Gaulois, de M. Amédée Gouet, dont nous avons déjà dit un mot à nos lecteurs. L'auteur croit ingénument que la Gaule aurait pu rester indépendante, et se civiliser même, sans être au préalable pillée, vendue, égorgée par le grand représentant de l'humanité. Il paraît peu se soucier de cette méthode homœopathique, si fort en honneur aujourd'hui dans nos appréciations historiques. Ces fantaisies morales ne sont point du goût de l'écrivain, qui s'en tient platement aux vieilles idées. Nous avons changé tout cela : il est avéré que la première chose à faire pour assurer la liberté d'une nation, c'est d'abord de la lui ôter.

Ce nouveau système est pourtant en un sens une preuve du progrès de nos idées. Jadis les conquérants ou leurs admirateurs ne se croyaient pas tenus de justifier les conquêtes. Leur intérêt expliquait tout, et l'explication semblait légitime. Maintenant, même quand il s'agit du passé, nous aimons à croire que, quand il est arrivé à un homme de massacrer quelque peu ses semblables, ce n'a pu être que par une inspiration de la plus pure philanthropie. Quoi qu'on en puisse dire, cela fait honneur à notre siècle, et c'est un des plus sérieux hommages que les principes de 1789 aient pu recevoir : il est convenu désormais qu'on ne fait plus de mal aux gens que pour leur bien;

> Nous corrigeons toujours le mal de l'action
> Avec la pureté de notre intention.

M. Gouet s'obstine pourtant et n'est pas convaincu; c'est un homme à préjugés. Il n'est pas encore à la hauteur de ce jésuitisme politique, et ne se résigne pas à croire que la fin justifie toujours les moyens. Quelle était d'ailleurs la fin que se proposait César? M. Gouet doute fort que César n'eût pour but en venant en Gaule que de rétablir l'ordre et de calmer les dissensions des Gaulois, comme le conquérant l'affirme dans ses *Commentaires*. Il lui suppose de tout autres motifs, et il écrit : « Lorsque Caton, indigné, flétrissait les sanglants faits d'armes du proconsul, Caton faisait entendre le cri de la conscience humaine, le jugement de l'avenir. » L'avenir? cet avenir-là en est encore un pour nous, ce me semble; car un écrivain éminent, qui n'est que cela, qui n'a pas du tout conquis les Gaules, blâmait encore tout récemment Caton d'avoir voulu infliger un désaveu à César, et il écrivait avec une indignation bien sentie : « *Si c'était sérieux, ce serait un crime de lèse-patriotisme, mais c'est fou.* L'esprit de parti fausse ainsi les vues et mène à des conclusions révoltantes. » M. Gouet serait-il lui-même égaré par l'esprit de parti, et croirait-il simplement obéir à la plus vulgaire justice en réprouvant avec ce *fou* de Caton un crime qui a réussi! Peut-être cet égarement de l'esprit de parti, que je lui pardonne pour ma part, ne déplaira-t-il pas à tous nos lecteurs; nous souhaitons qu'il leur donne l'envie de lire cette histoire composée d'après les documents originaux, non d'après les livres de seconde main, écrite d'un style ferme, rapide, et qu'anime un vrai patriotisme, je veux dire le patriotisme qui comprend et respecte celui des autres nations, et qui croit que les rapports entre les peuples doivent être également réglés par la justice, aussi bien que les relations entre les individus.

EUGÈNE DESPOIS.

REVUE DES DÉPARTEMENTS

Le ministre de l'intérieur et les préfets. — Nantes et Saint-Nazaire. — Lutte dans le département de l'Eure entre les plateaux et la vallée pour le tracé d'un chemin de fer. — Les finances de la ville de Paris. — Les chemins ruraux. — Jurisprudence nouvelle pour les prises d'eau. — Les portefaix de Marseille. — Vente des forêts domaniales.

I

Tout nouveau ministre de l'intérieur tient à gloire d'inaugurer sa venue par des circulaires qui rappellent aux préfets leurs devoirs, trop souvent négligés, et les excitent à des efforts de vigilance qui doivent donner une impulsion nouvelle à l'activité administrative. M. Lavalette s'est montré fidèle à cette tradition : le zèle des premiers jours ne lui fait pas défaut, et sa première circulaire aux préfets a pour but de les empêcher de s'endormir à l'ombre des préfectures et de les pousser vigoureusement aux tournées départementales. Il leur rappelle qu'une circulaire d'un de ses prédécesseurs prescrivait que, dans le délai de deux ans, toutes les communes du département fussent visitées soit par le préfet, soit par ses lieutenants, les sous-préfets. M. le ministre n'adopte pas l'axiome *de minimis non curat prætor;* il veut, au contraire, que le préfet s'occupe des choses minimes. Il dit, ce qui est très-sage : « il n'est pas de petits intérêts pour les intéressés. » Puis il ajoute : « Faites des tournées fréquentes et uniquement consacrées à visiter les communes éloignées du chef-lieu ; écoutez toutes les plaintes, ne négligez aucune réclamation.....
« Il faut, monsieur le préfet, sans laisser en souffrance les grandes affaires, vous occuper aussi des petites, veiller à ce qu'elles reçoivent toujours une solution prompte et consciencieuse. »

Tout cela paraît fort sage. Mais il y a quelque chose qui le serait encore plus : ce serait de délivrer le préfet d'une foule de petites

attributions qui entravent son zèle et encombrent ses travaux; ce serait de donner plus d'initiative et plus de pouvoir aux administrations locales; ce serait de rendre inutile précisément cette intervention du chef départemental que recommande le ministre. Le préfet est avant tout un fonctionnaire politique, très-peu apte à décider de petites questions de localité. L'autorité municipale est bien meilleur juge pour apprécier les affaires locales; c'est sa mission principale, c'est l'objet de ses travaux de tous les jours : elle prononce en connaissance de cause, et ne risque pas de s'égarer faute d'une étude spéciale. Pour le préfet, au contraire, tout cela est secondaire; le temps lui fait défaut pour examiner; ses décisions sont nécessairement hâtives; il prononce sur ce qu'il connaît à peine; il se fait juge sans avoir le temps d'étudier la cause; il prend pour insignifiant ce qui, aux regards de la localité, est le plus important, et donne de l'importance à des choses accessoires dont les habitants du lieu feraient bon marché. En somme, il est incompétent de tous points, à défaut de temps, à défaut de connaissances spéciales, à défaut même de savoir apprécier les habitudes locales. Sa présence pourrait devenir plutôt un fléau qu'un bienfait, et ses tournées pourraient bien ne laisser après elles qu'une longue traînée de mécontentements. Aux gens du lieu appartient la surveillance des intérêts du lieu; eux seuls peuvent bien les connaître et bien les juger, et le préfet nomade, promenant partout son omnipotence, ne peut promener avec elle que le trouble et la confusion. Nous pensons donc que le ministre nouveau s'est étrangement trompé en excitant chez ses préfets le zèle de locomotion. Il ferait beaucoup mieux de rendre un peu plus de force aux administrations locales.

Mais voici qu'après la première circulaire du ministre qui engage le préfet à beaucoup se promener, il en publie une seconde où il leur reproche de se promener un peu trop. Il est vrai que cette dernière circulaire concerne les trop fréquentes promenades vers Paris. M. le ministre est vraiment bien naïf de s'en étonner. Lorsque tout vient de Paris, les faveurs et les disgrâces, il est tout naturel que le préfet vigilant y vienne protéger ses intérêts. Ici est la source de ses grandeurs; ici doit être sa sphère d'action. Que veut dire le ministre, lorsqu'il leur reproche d'abandonner leur poste? Le véritable poste d'un préfet n'est-il pas dans les bureaux du ministre de l'intérieur? « Il y a eu, sous ce rapport, dit le ministre, de regrettables abus. » On voit bien que M. Lavalette est un nouveau venu place Beauvau; ce qu'il appelle abus est une vieille tradition. S'il parvient à l'anéantir, ou même à l'affaiblir, nous le tiendrons pour un homme fort.

Du reste, le *Courrier du Bas-Rhin* fait à ce sujet quelques sages observations auxquelles nous ne pouvons que nous associer.

« Peut-être, dit ce journal, après la lecture de cette circulaire, sera-t-on tenté de faire, comme nous, la réflexion que si l'administration départementale ne périclite pas, malgré les absences réitérées de certains préfets, si les affaires suivent leur marche habituelle et régulière, ce pourrait être considéré comme une preuve que l'intervention personnelle et incessante des représentants du pouvoir central dans la gestion des intérêts locaux, départementaux et communaux, n'est pas aussi nécessaire qu'on a l'habitude de le croire et de le dire à Paris, et que les départements et les communes pourraient, sans inconvénient, jouir d'un peu plus d'autonomie que les lois ne leur en accordent.

« L'absentéisme des préfets est un argument pratique en faveur de la décentralisation administrative. »

II

La ville de Nantes est en ce moment en proie à une considérable agitation. Cet entrepôt commercial de l'ouest est menacé d'une concurrence formidable par les développements rapides du port de Saint-Nazaire.

Saint-Nazaire est assis sur l'Océan même, tandis que Nantes est à soixante kilomètres de la mer, avec laquelle elle ne communique que par un fleuve capricieux et sablonneux, qui de jour en jour présente de plus grandes difficultés à la navigation.

Par suite des ensablements, il s'est formé à l'embouchure de la Loire une barre dont le niveau croît sans cesse et rend de plus en plus difficile aux navires les approches de Nantes.

En vain a-t-on tâché de vaincre les obstacles par d'importants travaux, en vain a-t-on construit dans le lit de la Loire une digue de quarante kilomètres de longueur, pour rétrécir les bords du chenal et pour approfondir les eaux. Tous les efforts ont été inutiles, et les bâtiments marchands qui ont un tirant d'eau de quatre à cinq mètres ont renoncé à remonter jusqu'à Nantes.

En présence de ces difficultés toujours croissantes et du développement menaçant de Saint-Nazaire, la population commerciale de Nantes s'est émue, et l'on a conçu la pensée de creuser un grand canal maritime qui amènerait la mer jusqu'à Nantes et pourrait convertir son port en un vaste bassin à flot.

L'étude de ce projet fut confiée à des ingénieurs qui ont soumis

leur travail au conseil général des ponts et chaussées, lequel a déclaré à l'unanimité que le projet était radicalement impraticable. Naturellement, le ministre des travaux publics partagea l'avis du conseil, et les ingénieurs durent nécessairement ajourner leur travail.

Cette décision causa une immense émotion à Nantes. Mais après les premiers instants de stupeur, les Nantais décidèrent de faire étudier de nouveau la question. Nous ne pouvons que les y encourager. Dans toute pensée hardie, il faut se défier de la décision des corps savants. La science est souvent routinière et le nouveau l'épouvante. Que les Nantais n'oublient pas que l'Institut a également déclaré impossible la navigation à la vapeur et qu'un savant rapporteur de l'Académie des sciences a prouvé scientifiquement que la locomotive ne pourrait pas marcher sur le chemin de fer, parce que les roues manqueraient d'adhérence.

Que les Nantais persévèrent donc, en dépit de la mer, et en dépit des savants, plus difficiles à vaincre que la mer.

III

Il y a guerre civile dans le département de l'Eure. Il s'agit de savoir si le chemin de fer d'Orléans à Rouen passera par les plateaux ou par la vallée. Par les plateaux, Évreux aurait l'avantage; mais par la vallée ce serait la fortune de Pacy-sur-Eure, petite ville industrielle, favorisée par de grands usiniers, et, ce qui vaut mieux, par les députés du département.

La question a été posée, dans la dernière session du conseil général, sur un rapport de M. Guillaume Petit, homme de la vallée. Il dit :

« Les maires et les principaux habitants de la vallée de l'Eure invoquent le patronage de ceux qui représentent plus particulièrement leurs communes [1] et de l'éminent président du conseil général auquel ils se sont personnellement adressés. » Il donne lecture d'une pétition du conseil municipal de Pacy-sur-Eure. Ce conseil expose que n'ayant pas eu le chemin de fer de Paris à Cherbourg, l'occasion se présente de réparer le préjudice éprouvé par la ville; que dès 1863, comptant sur *l'appui énergique* de M. le préfet et du conseil général, il avait mis sa confiance dans le tracé par la vallée; qu'ils ont appris qu'un avant-projet du chemin de fer, déposé au ministère des travaux publics, avait pour base de relier Orléans à Rouen par les pla-

1. MM. d'Albuféra, Lepic, Trutat, de Reiset, Guillaume Petit.

teaux; que, justement alarmés, s'il était adopté, ce serait la mort et la ruine de la vallée, etc., etc. Le rapporteur appuie le tracé par la vallée; comme Évreux est sacrifié dans cette combinaison, on lui dit : Vous aurez un embranchement sur Louviers. — Quelques membres demandent des explications sur le parcours du chemin dans le département de l'Eure; le conseil ajourne la discussion.

« A une autre séance, M. le président de la commission des chemins de fer donne lecture d'une lettre d'un ingénieur qui demande la concession du chemin. Le tracé de cet ingénieur part d'Orléans par Chartres, Dreux, les plateaux, Évreux, la vallée de l'Iton, Louviers, pour arriver à Rouen. — La commission, après examen des deux tracés, s'est décidée pour celui de la vallée, avec un embranchement sur Évreux par la vallée de l'Iton. — M. Guillaume Petit pense *qu'il est évident que tout le monde veut le tracé* par la vallée et l'embranchement... — M. le préfet donne la préférence au tracé par la vallée. — M. le président propose la résolution suivante : « Le conseil général est d'avis que le tracé par la vallée de l'Eure est celui qui doit avoir la pré- « férence à cause des avantages qu'il présente aux intérêts du département; « — qu'en ce qui concerne l'embranchement, il est une conséquence né- « cessaire et ultérieure de ce tracé. » — Cette résolution est mise aux voix et adoptée. »

Mais, de leur côté, les partisans du tracé par les plateaux font entendre leurs protestations. Voici leurs principaux arguments :

« Il ne se comprend pas qu'un préfet, qu'un conseil général, que des députés aient fait si bon marché d'un chef-lieu de département, Évreux, en le privant de cette grande voie ferrée, cela pour favoriser exclusivement Pacy-sur-Eure, une simple bourgade; c'est là un fait inouï, incompréhensible, sans exemple dans les annales des chemins de fer qui sillonnent la France. Le chemin de fer traverse quatre départements d'une incontestable richesse commerciale, industrielle et agricole, il part d'Orléans par Chartres pour aboutir à Rouen, et sur son passage il rencontre un autre chef-lieu de département, Évreux; ses autorités administratives, ses conseils départementaux, ses députés lui crient : Passez au large!... Qu'Évreux se rassure, il y aura peut-être, malgré les intrigues souterraines, des juges à Berlin. »

Passant ensuite à des arguments statistiques, il est dit :

« Par les plateaux, Évreux et les communes indiquées au plan de l'ingénieur, on a un chiffre de population supérieure, — 1,192 établissements industriels. — Le rôle des patentes est de 83,410 fr. 35. — Pour la vallée de l'Eure, population moindre, — 685 établissements industriels, — 26,299 fr. pour le rôle des patentes. »

En somme, la discussion se poursuit avec vivacité. Les conseils

municipaux d'Évreux et d'un grand nombre de communes rurales multiplient leurs réclamations. Danville, Verneuil, Breteuil, Rugles, Conches, etc., appellent à hauts cris le tracé par les plateaux. Mais le préfet est contre eux, et avec le préfet les députés, tous choisis et patronnés par l'administration, et qui la patronnent à leur tour.

IV

Nous venons de parcourir une brochure intitulée les *Finances de la ville de Paris,* par M. Paul Boiteau. Quoique écrite avec une grande modération, cette brochure ne nous offre rien de très-rassurant au milieu de nos magnificences. L'auteur n'avance rien qui ne soit appuyé sur des chiffres authentiques, et quoiqu'il prenne pour base de ses calculs le budget de 1863, les changements produits depuis n'ôtent rien à la valeur de ses observations.

Un des grands arguments du préfet de la Seine et des rapporteurs du conseil qui vote avec tant de complaisance les dépenses, c'est que l'augmentation progressive de l'octroi permet de s'engager sans danger dans des entreprises nouvelles. M. Paul Boiteau remarque avec beaucoup de raison que l'augmentation de l'octroi tient précisément au grand nombre d'ouvriers attirés dans la capitale par des travaux ruineux. « Ce sont ces travailleurs, dit-il, qui eux-mêmes accroissent les recettes et font croire que l'accroissement en est durable. Que la ville renonce à ses énormes opérations, et, les ouvriers sans ouvrage retournant aux travaux des champs, ou se réduisant à une existence de stricte économie, l'octroi baissera du dixième, du cinquième, peut-être du quart de ce qu'il produit. Il y a là quelque chose de factice qui ne doit tromper personne. »

Et c'est d'après des calculs basés sur des éventualités que la municipalité de Paris compte avoir en plus 410 millions en dix ans. Mais, dit M. Paul Boiteau, l'avenir peut nous donner ces 410 millions, l'avenir peut aussi les supprimer tout d'un coup, et alors que deviennent les beaux projets de dépense?

Mais la ville de Paris n'est pas aussi persuadée de la surabondance de ses richesses qu'elle voudrait qu'on le crût, et les derniers rapports du préfet de la Seine, du comité des finances, du conseil municipal, après l'étalage des excédants et des ressources que promet l'avenir, aboutissent tout simplement à la proposition d'un emprunt.

M. P. Boiteau fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Les financiers de la ville s'amusent à compter les 400, même les 500 millions

que l'octroi doit leur donner en dix ans pour leurs menus plaisirs, et c'est avec cet argent imaginaire qu'ils bâtissent leurs nouveaux châteaux de cartes, ou du moins c'est sur cette garantie qu'ils se disposent à demander au public de leur prêter encore 300 millions. Ils en doivent 500, c'est assez; ils ont dépensé 900 millions en travaux extraordinaires; ils en ont encore à faire pour près de 400, sans sortir de leurs obligations; en voilà plus qu'il n'en faut.

Cependant ce n'est pas l'empressement du public à souscrire qui doit encourager les emprunteurs. Que de temps et de peine pour couvrir le dernier emprunt de 1860! Les premiers titres étaient émis à 475 fr.; on n'a pu placer les seconds qu'à 450, et ils sont aujourd'hui descendus à près de 400.

Pourquoi donc faire tant d'étalage des prospérités financières de la ville, si un nouvel emprunt devient nécessaire? Qu'on n'oublie pas que l'octroi, qui est la seule fortune vraie de la ville, devient de jour en jour plus impopulaire, que beaucoup de bons esprits cherchent le moyen de le supprimer, et que lorsqu'on l'aura remplacé par un impôt fixe, il n'y aura plus à compter sur ces accroissements progressifs dont la perspective encourage tant de témérités.

« Encore une fois, dit M. P. Boiteau, que l'on s'arrête un moment. » Le conseil est sans doute fort bon; mais l'auteur oublie que les grandes ressources que l'on tire de l'octroi sont dues à la présence des ouvriers que la ville appelle et emploie, et qui sont devenus des consommateurs et des contribuables dont elle ne peut plus se passer. C'est là le cercle vicieux de la situation. Il faut maintenir le nombre des ouvriers pour maintenir le chiffre de l'octroi. Mais il faut emprunter encore pour maintenir le nombre des ouvriers Sans être pessimiste, on peut à bon droit avoir quelque inquiétude sur un avenir aussi témérairement engagé.

V

Bien des fois on s'est plaint, et avec raison, du mauvais état de nos chemins ruraux, et on l'a comparé avec quelque humiliation au bon entretien des mêmes chemins en Angleterre. C'est que chez nous il y a un pouvoir central qui a la bonté de se faire notre tuteur en tout, tandis que chez les Anglais chacun fait ses affaires. Fort heureusement pour eux ils ne comptent pas sur le gouvernement, et surveillant eux-mêmes leurs propres intérêts, on peut être assuré que ces intérêts ne sont pas en souffrance.

L'unité communale de l'Angleterre est la paroisse rurale qui a en moyenne une population de 2,000 âmes. Quand les terres d'une paroisse appartiennent à un petit nombre de propriétaires et de fermiers, ils s'entendent entre eux pour prendre à leur charge la viabilité de la paroisse. Sans lever aucun impôt et sans subir de contrôle, ils s'acquittent avec zèle de leur tâche, uniquement pour jouir eux-mêmes et faire jouir leurs concitoyens d'une bonne viabilité.

Lorsque la propriété est morcelée, plusieurs paroisses se cotisent pour entretenir en commun leurs chemins et charger de cet office des agents salariés. Tous les ans, le *vestry* (qui est leur corps municipal) vote une taxe spéciale pour cet emploi. Ainsi les citoyens payent eux-mêmes, surveillent eux-mêmes, et l'on peut compter que la besogne est toujours bien faite. Aussi la viabilité rurale en Angleterre est-elle dans les conditions les plus enviables.

L'habitude de tout faire par soi-même a de plus conduit les populations rurales à des associations qui permettent, pour les actes les plus importants, de se passer de toute intervention gouvernementale. Ainsi, l'assistance des pauvres et des infirmes, la rédaction des actes de l'état civil, la police des personnes et des propriétés, appartiennent à l'*Union des paroisses*.

L'*Union*, formée de vingt à vingt-trois paroisses, équivaut à trois de nos cantons, et forme une circonscription entre la paroisse et le comté.

Ses attributions sont importantes, ainsi que nous l'avons dit : l'*assistance*, qui est en Angleterre chose tellement importante, qu'elle est véritablement une institution publique; ensuite l'état civil sous la direction d'un *surintendant* salarié, ayant sous ses ordres d'autres agents chargés de la même fonction dans les paroisses ou dans des groupes de paroisses. Le surintendant conserve les registres de tous les actes dressés sur le territoire de l'Union.

L'Union est également chargée du service de la vaccine, qui est obligatoire pour tous les enfants.

Enfin, dans l'ordre judiciaire, il y a des magistrats à la fois administrateurs civils et chargés de la police et de la justice, qui tiennent quatre sessions annuelles dans chaque union.

Toutes ces fonctions sont électives; c'est l'idéal du *self-government* réalisé à tous les degrés de la société humaine. Voilà les bons enseignements qui se font en Angleterre. On se trouve ainsi initié au maniement des affaires publiques à tous les degrés; on contracte de bonne heure les habitudes politiques, et les mœurs à la fois conservatrices et libérales qui font la force du pays.

Remarquons d'ailleurs que les libertés politiques découlent natu-

rellement des libertés locales. Il y a là une solidarité qui doit nous servir d'enseignement. Aussi la meilleure voie pour arriver en France à une liberté sérieuse, est-elle d'obtenir avant tout les libertés municipales.

VI

Le conseil d'État vient de rendre divers arrêts mettant fin à des abus qui portaient de graves atteintes au droit commun et nuisaient considérablement aux intérêts de la propriété. Lorsqu'il était fait des concessions de prises d'eau pour les usines, l'irrigation et autres emplois, l'administration obligeait les concessionnaires d'effectuer à leurs frais le curage des cours d'eau dans toute l'étendue du remous produit par leur barrage; l'administration stipulait en outre que les concessionnaires ne pourraient prétendre à aucune indemnité dans le cas où elle reconnaîtrait nécessaire d'annuler la concession et d'ordonner la suppression des prises d'eau pour l'exécution des travaux dont l'utilité publique aurait été légalement constatée. Il en résultait que le propriétaire d'une usine ou de tout autre établissement était toujours dans le provisoire, n'osant même donner aucun développement à son établissement, puisqu'il risquait de faire des dépenses sans compensation en cas d'expropriation.

Le conseil d'État a reconnu l'injustice de ces dispositions administratives, et il a décidé que 1° le propriétaire d'un barrage d'usine ou d'irrigation ne peut être astreint à effectuer le curage du lit du cours d'eau sur toute l'étendue du remous produit sur son barrage, que dans la proportion de son intérêt, et concurremment avec les autres riverains; 2° le droit à une indemnité est réservé aux concessionnaires dans le cas où l'exécution de travaux d'utilité publique nécessiterait la suppression de leurs établissements.

De nouvelles dispositions conformes à cette jurisprudence devront être dorénavant introduites par les préfets dans toutes les permissions de prises d'eau qu'ils accorderont, et les anciens règlements pourront être modifiés par eux dans le même sens, sur la demande des intéressés.

Nous ne doutons pas que ces réformes libérales, adoptées par une sage jurisprudence, ne contribuent efficacement à multiplier la création des barrages utiles à l'industrie et à l'agriculture. Les droits des propriétaires de prises d'eau non-seulement sont plus étendus, mais sont encore garantis par le principe d'indemnité qui leur permettra de faire toutes les dépenses utiles, sans risquer de les perdre.

VII

Les portefaix de Marseille et tous les ouvriers libres du port sont toujours en lutte ouverte avec l'administration des docks qui prétend ne laisser entrer dans ses magasins que des ouvriers de son choix. Le dock comme magasin d'entrepôt libre est un établissement public, d'où le public ne saurait être exclu. L'administration viole à la fois la liberté industrielle et la liberté du travail, en même temps qu'elle sacrifie les intérêts des négociants, qui pour des marchandises à eux, veulent avoir des ouvriers à eux. Huit cent cinquante négociants de Marseille ont adressé à ce sujet une protestation au ministre de l'agriculture et du commerce, et le président des portefaix, M. Vial, est venu à Paris pour transmettre à l'autorité supérieure les plaintes des ouvriers.

La protestation des négociants expose que de temps immémorial le commerce de Marseille a joui de la faculté de faire, par des agents investis de sa confiance, le débarquement, l'embarquement, le pesage, la réception à quai et la manipulation de ses marchandises, que l'administration des docks en faisant exécuter ces opérations par ses employés, a jeté dans les habitudes du commerce marseillais de graves perturbations et suscité des embarras qui gênent tous les mouvements, que les débarquements se font plus chèrement, avec plus de lenteur et moins de soin.

On s'étonne vraiment que pour une question aussi simple, il puisse y avoir la moindre difficulté. Enlever aux négociants la direction de leurs marchandises, aux ouvriers la liberté de leur travail, voilà la prétention de l'administration des docks. Et il faut pour combattre cet arbitraire ridicule, la réclamation collective des négociants, une consultation rédigée par MM. Berryer et Marie, l'envoi d'un délégué spécial à Paris; et la question est encore en suspens! C'est à ne pas y croire.

VIII

Il a été beaucoup question depuis quelque temps de la vente d'un grand nombre de forêts domaniales. Il paraît que le ministre des finances a besoin de ressources extraordinaires et qu'un projet de loi se prépare sur cette matière. Cette nouvelle a jeté l'alarme dans

beaucoup de localités, avec d'autant plus de raison, que le projet se trouve directement en opposition avec les mesures de reboisement qui se préparent dans beaucoup d'endroits. Ainsi, d'une part, reconnaissant la nécessité de l'existence des forêts, on veut tendre à en créer de nouvelles, d'autre part, on s'apprête à vendre les anciennes.

Nous avons sous les yeux deux documents, une requête à l'Empereur et une pétition au sénat, signées l'une et l'autre par le président, le vice-président et le secrétaire de la *Société d'agriculture de Nancy*, qui signalent tout ce qu'il y a de désastreux dans la mesure qui se prépare.

Voici quelques passages des pièces que nous signalons :

« Par d'innombrables raisons, disent les pétitionnaires, on a vingt fois montré que dans notre patrie, la perte des forêts nationales serait un immense, un irréparable malheur. Nécessaires à l'*agriculture*, nécessaires à l'*économie domestique*, nécessaires à l'*industrie*, nos bois le sont plus encore à la *marine*.

« Sous les trois premiers rapports, ils seront toujours *mal* remplacés. Sous le quatrième, ils ne sauraient l'être *aucunement*...

« Ruineuse au point de vue général, comme devant priver la France de biens dont aucune richesse métallique ne tiendrait lieu, la vente dont il est question ne serait pas même une bonne opération au simple point de vue financier; car, vu l'écoulement difficile d'un si énorme lot d'immeubles, le chiffre qu'elle permettrait d'obtenir serait grandement au-dessous de la valeur commerciale des forêts qu'on se trouverait obligé de livrer. »

Dans le projet de loi dont il s'agit, la vente des forêts de l'État serait autorisée jusqu'à concurrence de deux cents millions. Il nous semble que la France a d'autres ressources que l'aliénation de richesses qui ne peuvent pas se remplacer; et les réclamations de la *Société d'agriculture de Nancy* seront sans doute répétées dans plus d'un département.

ÉLIAS REGNAULT.

REVUE DES THÉATRES

Théatre Lyrique. *Macbeth*, opéra en cinq actes, musique de Verdi. — Opéra Comique. Reprise du *Pré aux Clercs*. — Vaudeville. *M. de Saint-Bertrand*, drame en quatre actes, par M. E. Feydeau. — Théatre Français. *Le supplice d'une femme*, drame en trois actes, par M. ***.

La première représentation de *Macbeth* au théâtre Lyrique nous a causé une vive et cruelle déception.

Nous n'ignorons pas toutes les raisons que les musiciens ennemis de Verdi, — et ils sont nombreux, — allèguent contre le maître à qui nous devons tant d'œuvres illustres. Ils lui ont mille fois reproché la vulgarité de ses inspirations et la grossièreté des procédés auxquels il a recours pour enlever ses auditeurs. Nous ne voulons pas le justifier contre ces reproches trop souvent fondés, et nous admettrons volontiers que ses critiques ont cent bonnes raisons pour le déprécier. Mais vous vous rappelez ce fameux cheval de Roland, qui avait toutes les qualités imaginables, et un seul défaut, celui d'être mort. Eh bien! Verdi, au contraire, a tous les défauts que les savants voudront relever en lui. Mais il est vivant!

Je demande pardon aux dilettanti que peut révolter le rapprochement que je vais faire; mais un jour des historiens à la façon de M. Taine, qui savent retrouver dans les grands artistes l'âme de leurs concitoyens, et revoir toute une époque avec ses vices et ses vertus dans un tableau ou dans une tragédie, verront l'histoire de l'Italie entre 1815 et 1859, entre la mort de Murat et la bataille de Solférino merveilleusement résumée dans deux maîtres d'un mérite très-inégal, au point de vue de l'art, mais d'une valeur presque égale comme expression de leur temps, dans Rossini et dans Verdi.

Tant que l'Italie, encore insensible aux idées d'indépendance et de liberté laisse fusiller par les Croates ou égorger par les lazzaroni les héros qui tâchent çà et là de la rappeler à la vie; tant que la masse de la nation reste ce peuple spirituel, aimable et sensuel que nous a peint Stendhal dans sa merveilleuse *Chartreuse de Parme*, Rossini est le maître des maîtres, celui qui résume le mieux les passions de ses compatriotes. Ses adorables mélodies expriment avec un charme et

une puissance que personne n'a jamais égalés, les douceurs de l'amour, le bonheur de vivre, d'aimer et d'être aimé sans soucis politiques, sans autres chagrins que la jalousie, sous ce beau ciel toujours bleu, à la lumière éclatante de ce soleil splendide. *Le Barbier de Séville* est la plus ravissante expression de tous ces sentiments; dans cette adorable musique, on retrouve l'âme même de l'Italie sous la Restauration. Quand le maître s'élève plus haut, comme dans *Moïse* et dans *Guillaume Tell*, il se fait, à son insu, plus Français qu'Italien, et sa musique, écrite pour nous, est plus immédiatement comprise et plus admirée à Paris qu'à Florence ou à Naples.

Tout autre est l'époque qui produit Verdi. A ses débuts aucune révolution durable ne s'est encore accomplie dans les faits : la révolution est déjà presque achevée dans les esprits et dans les cœurs. Le joug de l'Autriche, qu'on portait naguère sans le sentir, pèse terriblement désormais sur toutes les têtes; l'Italie, encore esclave, rougit déjà de l'être. L'amour de la liberté, la haine de l'oppression enflamment tous les cœurs. La mélancolie élégante et langoureuse de Bellini, qui avait un instant remplacé dans la faveur populaire la mélodie rossinienne toute joyeuse et toute amoureuse, ne suffit plus. Verdi paraît, et *Nabucco* est salué d'un long cri d'admiration. Tout un peuple vient de trouver le maître qui va pendant vingt ans traduire dans la langue de la musique ses passions nouvelles.

La tempête de 1848 éclate. Milan est un jour affranchie; les Autrichiens sont enfermés dans le quadrilatère; les archiducs qui règnent en leur nom dans les duchés sont en fuite. On se croit libre pour toujours. Rêve magnifique, dont on est réveillé par le canon de Novare; le noble Charles Albert va mourir de douleur loin du pays qu'il n'a pu délivrer. A partir de ce moment, les passions, naguère encore un peu vagues, se précisent et deviennent chaque jour plus violentes et plus unanimes; en même temps se développe le talent de Verdi; il sent plus vivement, il exprime avec plus de force et d'éclat ces sentiments plus nets et plus forts. Avant 1848, son chef-d'œuvre était *Nabucco*; après Novare, ses chefs d'œuvre s'appellent *Rigoletto*, *il Trovatore*, *la Traviata*. Comprenez-vous, maintenant, d'où lui viennent ces chants de douleur, de haine et de désespoir? Blâmez, si vous voulez, l'allure de telle ou telle de ses phrases; critiquez tel ou tel de ses effets. Moi qui ne suis pas un savant, et qui ne connais pas le Code au nom duquel vous le condamnez, je suis pris précisément par ce qui a déjà remué toute l'Italie pendant dix ou douze ans, par l'émotion sincère, par la passion profonde, par l'accent vrai; j'éprouve avec Verdi ce que Montaigne éprouvait avec certains auteurs; je m'attendais à écouter un musicien, je trouve un homme. Il pleure de

vraies larmes, et je me laisse aller naïvement à pleurer avec lui. Tant d'autres compositeurs ne nous donnent que de froides conceptions d'un esprit érudit, savamment développées pour les voix et l'orchestre, suivant toutes les règles de l'art. Lui, il a ce que mille années d'études dans les conservatoires ne sauraient donner : l'inspiration. « C'est le cœur qui fait les orateurs, » disait Cicéron, c'est aussi lui qui fait les musiciens, et Verdi en est la preuve.

Nous attendions donc pour notre part avec une bien vive impatience ce *Macbeth* encore inconnu en France, qui avait jadis excité en Italie d'incroyables transports d'enthousiasme. Hélas! quelle déception!

Où trouver ici une trace de cette passion qui a inspiré tant de belles pages au maître? Quels morceaux ont donc pu soulever jadis l'admiration de ses compatriotes? Oui, voici un beau duo entre Macbeth et sa femme après le meurtre du roi. Voilà quelques chœurs intéressants de conspirateurs et d'assassins. Le *brindisi* chanté par lady Macbeth et interrompu par l'apparition de l'ombre de Banquo, est, quoique inférieur à celui de *la Traviata*, d'un assez bel effet. Mais quelle monotonie dans l'ensemble! quelle fatigue d'entendre pendant quatre heures cette longue suite de morceaux, tous dans le même caractère, sans avoir pour se reposer de tous les crimes du couple royal, le contraste d'une scène d'amour?

Ce qui fait la beauté grandiose du drame anglais, c'est la profondeur de l'analyse psychologique; mais la musique ne se prête guère à de telles études : capable d'exprimer toutes les passions, elle n'en peut analyser aucune. De là vient qu'une foule de sujets excellents pour le drame, la tragédie, ou même pour la comédie, ne peuvent être abordés dans un opéra. Je sais avec quelle unanimité on aurait crié à la profanation, si le librettiste s'était permis d'ajouter à Shakespeare, et d'introduire dans *Macbeth* une intrigue d'amour. Je crois pourtant qu'une pareille modification eût été nécessaire au musicien.

On peut répondre à nos reproches en nous parlant de l'éclatant succès obtenu jadis par l'œuvre de Verdi, de l'autre côté des Alpes. La réponse est moins écrasante qu'elle ne le paraît d'abord. L'enthousiasme du premier moment eût été plus vif encore sans cette terrible monotonie, et nous n'aurions pas vu au succès de la première heure succéder aujourd'hui un échec et demain l'oubli.

Le mauvais accueil fait par le public parisien au *Macbeth* de Verdi, ne doit en rien retomber sur les artistes qui l'ont interprété, ni sur la direction qui l'a monté. La mise en scène est de toute beauté. M. Ismaël a fait applaudir une fois de plus son talent de chanteur et d'acteur, depuis longtemps reconnu, et une débutante chargée du terrible rôle de lady Macbeth, madame Rey-Balla, l'a dignement secondé.

Un chef-d'œuvre dont rien n'affaiblit l'éclat ni le succès, c'est le *Pré aux Clercs* que vient de reprendre l'Opéra-Comique. Quelle merveille! quelle grâce! quel charme! quelle jeunesse! quelle vie dans toute cette partition qu'Hérold écrivait d'une main mourante! Ces adorables mélodies qui ont bercé notre enfance, charmeront, sans doute, encore nos enfants et nos petits-enfants; nous leur souhaitons de les entendre toujours aussi bien chantées qu'aujourd'hui.

Les amateurs ont gardé un précieux souvenir de la reprise du *Pré aux Clercs* qui eut lieu en 1853, avec mademoiselle Lefebvre et mademoiselle Miolan. Les rôles de Nicette et d'Isabelle ne seront peut-être jamais remplis avec autant de talent et de charme qu'ils l'ont été par ces deux éminentes cantatrices. Toutes deux se retrouvent ensemble aujourd'hui au Théâtre-Lyrique. Mademoiselle Girard et mademoiselle Cico, qui ont cette fois pris leurs rôles, nous les laissent regretter; mais ce regret ne doit point nous rendre injuste pour des artistes d'un talent réel. Mademoiselle Girard chante avec beaucoup de verve et de brio ses couplets du deuxième acte (*Ah monsieur! de grâce?*), et surtout l'illustre chanson du troisième acte (*A la fleur du bel âge*). Mademoiselle Cico est d'une beauté éblouissante dans le rôle d'Isabelle; elle chante avec beaucoup de goût et de sentiment son grand air du second acte.

En 1853, le rôle de Mergy avait été pris successivement par différents ténors, tous fort insuffisants : les uns passaient le grand air : *O ma tendre amie*, les autres le chantaient d'une façon si triste qu'on eût encore mieux aimé ne pas l'entendre. Cette année, Mergy est très-bien représenté par M. Léon Achard, qui ne passe aucun morceau et qui se fait justement applaudir dans tous. M. Couderc est excellent dans le rôle de Comminge, et M. Sainte-Foy continue à chanter de la façon la plus amusante et la plus charmante le rôle de Cantarelli. Tous les amateurs de bonne musique doivent savoir gré à la direction de l'Opéra-Comique de nous avoir rendu dans de si bonnes conditions le chef-d'œuvre d'Hérold.

Il nous faut du courage pour passer brusquement de cet adorable *Pré aux clercs* au cloaque où barbottent les héros de M. Feydeau. Mais ce contraste même est instructif, puisqu'il nous apprend à quelle hauteur s'élève l'art aux époques de liberté et dans quels bourbiers il peut rouler quand la liberté lui fait défaut.

M. de Saint-Bertrand est le fils d'une femme très-aimable et d'un joyeux célibataire qui, après avoir oublié de le reconnaître, ne s'est nullement soucié de le légitimer. Enfant du hasard, élevé à la grâce de Dieu ou plutôt du diable, il a pris tous les vices de tous les milieux qu'il a traversés. Ne possédant pas un sou vaillant, il a un

amour effréné du luxe, et n'est capable d'exercer aucune profession, de suivre aucune carrière. Son père, qui s'était d'abord intéressé à lui, a fini par l'abandonner à ses tristes instincts, et de chute en chute le drôle est devenu l'amant d'une danseuse *di primo cartello*, qu'il n'aime pas, mais qui le paye grassement.

Voilà l'agréable personnage en compagnie duquel M. Feydeau prétend nous faire passer toute une soirée.

M. de Saint-Bertrand a rencontré un Espagnol qui résume en lui la stupidité de tous les imbéciles de ce bas monde : cet honnête M. Valmaseda aime, admire et vénère presque l'escroc qui lui a fait gagner de l'argent dans quelques tripotages de bourse : il a une foi si entière en lui, qu'il veut à toute force lui donner la main de sa fille Éveline, bien qu'il l'eût déjà promise à un officier, M. de Bugny.

Notons en passant que le romantique M. Feydeau a simplement pris ce canevas au répertoire classique : Valmaseda et Saint-Bertrand représentent exactement Orgon et Tartuffe; Éveline et Bugny s'appellent dans Molière Mariane et Valère. Si Dorine et Elmire manquent à la pièce nouvelle, c'est que l'esprit de l'une et l'honnêteté de l'autre n'ont que faire dans le drame réaliste.

Un personnage qui manque à Molière et dont M. Feydeau nous régale, c'est Barberine : une Barberine bien différente de l'honnête fileuse d'Alfred de Musset. Celle dont il s'agit n'est autre que la danseuse de M. de Saint-Bertrand. Quand elle apprend que son amant songe à l'abandonner pour se marier, elle s'indigne, et elle en a bien le droit : elle l'a payé de toute sa fortune. Elle accable le misérable des plus violentes injures; elle le traite presque aussi mal que s'il s'était permis de ne pas admirer les œuvres de M. Feydeau; et comme il s'obstine à nier qu'il ait dit du mal de *Fanny* — pardon, je veux dire : à nier qu'il songe au mariage, elle le met en présence de son père et de Bugny, le prétendant évincé, qui confondent ses mensonges.

Aussitôt il court chez son futur beau-père, lui fait de nouveaux contes et le décide à partir au plus vite pour l'étranger où l'on se mariera à petit bruit. Mais au moment où le fripon va emmener sa dupe, M. Loyal et l'exempt déguisés en recors pour la circonstance le prennent au collet, ce qui dégrise le bon Valmaseda; Barberine, qui a fait arrêter son ancien amant pour se venger de lui en rendant son mariage impossible, lui rend la liberté en l'assurant de son mépris. Sur ce, la toile tombe, et la pièce en fait autant.

On peut juger d'après cette analyse combien ce drame est répugnant, et quel indicible dégoût inspirent ces ignobles personnages. Ce dont l'analyse ne peut donner une idée, c'est l'incommensurable ennui qu'exhalent ces quatre actes insipides.

M. de Saint-Bertrand est le dernier des drôles. Mais au moins il aurait pu avoir de l'esprit, de la verve, une ironie joyeuse ou amère. M. Feydeau a peut-être cherché à lui donner ces séductions; mais il a complétement échoué : son héros est le plus plat et le plus terne des bandits lugubres. Il expose froidement ses petites infamies; on ne sent en lui ni un remords ni une honte, ni une joie ni l'ombre d'un sentiment quelconque appartenant à la nature humaine. Il est spirituel comme une règle de trois et joyeux comme le carré de l'hypothénuse.

Il en est de même de Barberine. On voit en elle la vanité froissée; pas un de ses actes, pas une de ses paroles ne nous fait croire qu'un cœur batte dans ce mannequin. Elle est furieuse, mais elle ne souffre pas. Elle n'a pas un mot parti du cœur, pas une syllabe qui nous touche.

Valmaseda est le sempiternel financier nigaud des comédies vulgaires : M. Feydeau, qui aurait pourtant pu recueillir à la Bourse d'amusantes observations, ne lui a pas donné un seul trait original; il l'a peint d'après de vieilles copies déjà effacées et démodées.

L'effet produit par tous ces personnages est tellement lugubre qu'après le second acte une grande partie des spectateurs se sauve sans entendre les deux ou trois scènes intéressantes qui se rencontrent dans la seconde moitié du drame. L'auteur a résolu un problème difficile : ennuyer le public tout en le révoltant, et faire mourir de consomption au milieu des bâillements, la pièce qui aurait dû périr de mort violente le premier soir sous les sifflets.

En parlant, il y a un mois, aux lecteurs de la *Revue nationale* d'un roman de MM. de Goncourt, nous disions, à propos de l'horrible amant de Germinie Lacerteux qui exploite la passion de cette pauvre fille : « Il y a dans chaque classe des individus tombés si bas qu'ils ne semblent guère justiciables que du mépris public. » Nous répondions ainsi d'avance, sans nous en douter, aux défenseurs que M. Feydeau a trouvés dans le seul journal où il en pût avoir, dans celui qu'il dirige. Nous reprochions à MM. de Goncourt d'avoir osé, même avec tout leur talent, introduire dans un roman l'infâme Jupillon. Jugez ce que peut produire, non plus dans un livre qu'on lit seul à la lumière paisible d'une lampe solitaire, mais dans une pièce destinée à être jouée devant toute une salle, à la lueur éclatante du gaz, la peinture maladroite et grossière des amours ignobles de Germinie Barberine avec Jupillon de Saint-Bertrand. Tout ce qui fait le mérite de la curieuse étude de MM. de Goncourt, je veux dire l'énergie du style, la vérité et la vivacité des couleurs, la sincérité et la profondeur de l'analyse, tout cela a disparu dans le drame de M. Feydeau; il ne

reste du roman que le côté contre lequel nous avions protesté, celui qui nous froisse et nous dégoûte. Le public a été de notre avis; la pièce aura déjà peut-être quitté l'affiche au moment où nos lecteurs liront ces lignes; mais il restera au moins à l'auteur malheureux la consolation de faire injurier dans son journal par quelque fruit sec de la littérature les critiques honnêtes qui, sans se soucier de ces insultes encore plus faciles à mépriser qu'à prévoir, se seront fait les interprètes du sentiment public.

Au Théâtre-Français, nous trouvons un autre journaliste, un vétéran de la presse qui, comme M. Feydeau, débute au théâtre, mais qui y débute d'une façon plus heureuse.

L'auteur du *Supplice d'une femme* a gardé l'anonyme sur l'affiche, mais nous ne commettrons pas une bien grosse indiscrétion en dénonçant M. Émile de Girardin que tous les journaux nommaient déjà deux mois avant la première représentation.

Si le fondateur de *la Presse* n'a pas voulu se nommer, cela tient, dit-on, à ce que M. Dumas fils et M. Regnier, chargés par lui de diriger les répétitions et de faire les coupures nécessaires pour la mise en scène, auraient introduit dans son œuvre des changements tellement considérables qu'ils l'auraient rendue méconnaissable, même pour les yeux d'un père.

Nous comprenons à merveille que M. de Girardin, qui, depuis tant d'années, n'a plus à supporter d'autre censure que la sienne et qui ne connaît pas les exigences de la scène, ait été froissé par des modifications que ses collaborateurs de la dernière heure ont dû, sans doute, faire subir à son drame. Mais nous sommes tous convaincus que des remaniements faits par de pareilles mains ont dû être faits avec infiniment d'habileté, de ménagements et d'intelligence, et qu'ils ont sérieusement contribué au succès. Si vous voulez vous faire une idée des services que peut rendre un travail de ce genre à une œuvre dramatique écrite par un homme qui ne connaît pas la scène, comparez *Mercadet* tel que Balzac l'a écrit au *Mercadet* retouché et réduit aux proportions du théâtre par M. Dennery. L'œuvre impossible à la scène est devenue, grâce à l'habileté de l'arrangement, l'un des chefs-d'œuvre du théâtre moderne. Si notre rapprochement peut flatter médiocrement M. Alexandre Dumas fils, nous ne supposons pas du moins que M. de Girardin puisse la prendre en mauvaise part.

Ceci dit, comme nous ignorons absolument les secrets de la collaboration, nous ne parlerons plus ici que de M. de Girardin, sauf à lui appliquer un éloge ou un blâme que ses collaborateurs auront seuls mérité.

Le supplice d'une femme, disaient les sceptiques en se rendant au théâtre, ce doit être son mari. Eh bien! les sceptiques avaient tort.

Le banquier Dumont est le plus heureux banquier de toute la France; il a une femme charmante, une ravissante petite fille, une caisse pleine de billets de banque, et un associé sans pareil. Il adore son associé Alvarez, sa fille Jeanne, sa femme Mathilde, et sans doute un peu aussi ses millions, et il semble que tout va pour le mieux dans la meilleure des banques possibles.

Cependant Mathilde est triste, souffrante. Est-ce un mal physique, est-ce un chagrin, une inquiétude, un remords qui la tourmente? Son mari inquiet, — seulement pour sa santé, tant il est loin de songer à mal, — veut pour la distraire l'emmener en Italie avec sa fille : l'ami Alvarez gardera la maison. Mathilde adhère avec enthousiasme à cette proposition. Mais tout à coup Alvarez s'approche de la jeune femme, et lui dit tout bas : Inventez un prétexte pour rompre ce voyage. Je vous défends de partir.

Eh! mon Dieu oui! Alvarez, l'ami Alvarez, le modèle des associés, a le droit de parler ainsi à madame Dumont, et ce qui est plus triste, c'est que voici sept ans tout juste qu'il a ce droit, et que les millions sont entrés dans la caisse sociale le jour où il entrait chez son ami Dumont menacé d'une faillite — et ce qui est encore plus désolant, c'est que la petite Jeanne a tout juste six ans et deux mois, et qu'Alvarez est jaloux quand il la voit entourer de ses deux petits bras le cou de Dumont et l'embrasser gentiment en l'appelant papa.

La faute de Mathilde a-t-elle précédé ou suivi le versement d'un million fait par Alvarez dans la caisse de la maison Dumont? Est-ce une faiblesse arrachée à la reconnaissance? Est-ce le prix débattu d'un marché? Ces questions ne sont pas clairement résolues dans la pièce. Quoi qu'il en soit, voici sept ans que Mathilde, après une première faute, persévère dans le mal tout en aimant le mari qu'elle trompe, tout en exécrant le séducteur à qui elle se livre; et chaque jour la chaîne lui semble plus lourde; chaque jour la coupe de l'adultère qu'elle vide jusqu'à la lie lui paraît plus amère.

Elle se révolte enfin. Alvarez lui a écrit que leur intrigue révélée par une femme de chambre est connue de tous, que le déshonneur l'attend, qu'il ne lui reste qu'un moyen d'échapper à la vengeance de son mari; c'est de fuir avec son amant. Il lui ordonne de venir le rejoindre et de fuir pour jamais le toit conjugal. La malheureuse au bout de ses forces veut un sauveur pour l'arracher à son tyran. Éperdue, folle de douleur, ne trouvant d'appui nulle part, c'est à son mari même qu'elle s'adresse : elle lui remet silencieusement la lettre d'Alvarez. Il la prend, la lit, la relit, sans parvenir à compren-

dre cette trahison odieuse. La scène terriblement hardie, et très-habilement menée, est jouée d'une façon poignante par mademoiselle Favart qui n'avait jamais montré une telle puissance dramatique, et par Regnier qui ménage avec une science admirable toutes les transitions des passions diverses qui remplissent tour à tour le cœur du malheureux Dumont. Quand il arrive à découvrir que Jeanne qu'il a élevée avec tant d'amour n'est pas sa fille, il a une explosion de colère et d'indignation qui fait frémir toute la salle.

Que va faire le banquier? A quel parti s'arrêtera-t-il? C'est là le sujet même et l'originalité du drame de M. de Girardin.

Se battre avec Alvarez? mais s'il est tué où sera la justice?

Tuer les deux complices, et se présenter alors devant un jury qui ne pourra rendre qu'une sentence d'acquittement? Mais il changerait ainsi ses bourreaux en victimes et détournerait sur eux la sympathie publique.

Il a trouvé une meilleure vengeance.

Il veut avoir pour lui l'estime et la pitié du monde, et attirer sur les coupables la réprobation et la honte. Pour cela il oblige Alvarez à lui redemander brusquement son argent, ce qui ruine la maison de banque, et Mathilde à se séparer de lui en ce moment même, en lui écrivant qu'elle est incapable de supporter la pauvreté à laquelle la condamne sa ruine, et qu'elle retourne auprès de ses parents. Quant à lui, il gardera auprès de lui cette petite Jeanne qu'il aime malgré tout, et à qui il saura refaire une fortune. On sent pourtant que sa véritable raison, sans qu'il se l'avoue à lui-même, est qu'il veut garder un prétexte pour revoir Mathilde plus tard et lui pardonner.

Nous n'avons plus affaire ici comme dans *M. de Saint-Bertrand*, à des mannequins : les personnages du drame de M. de Girardin vivent, aiment et souffrent. Un cœur bat dans leur poitrine; de vrai sang circule dans leurs veines. Aussi on s'intéresse à eux, et l'on se demande plusieurs fois avec une anxiété poignante comment ils vont sortir de l'impasse où on les voit engagés.

Alvarez, l'égoïste passionné, n'est peut-être pas tracé d'un crayon assez ferme; il n'a d'ailleurs que deux ou trois scènes. Mais le caractère de Dumont est d'un bout à l'autre dessiné avec une netteté, une précision et une vérité frappantes. Le talent hors ligne de M. Regnier, aussi bon dans le drame que dans la comédie, achève de lui donner un relief extraordinaire. Pourquoi faut-il que le point de départ soit si faux et si malencontreux?

M. de Girardin n'est pas certes un écrivain timide. Pourquoi n'a-t-il pas osé faire que Mathilde ait cédé une première fois dans un

moment d'égarement à une séduction irrésistible, et qu'elle soit tombée ainsi sous ce joug qu'elle hait, qu'elle maudit et dont elle ne peut pourtant se dégager? Il y a plus d'une femme qui se trouve dans cette position, entre un mari aimé quoique trompé, et un amant haï quoique favorisé. L'invention par laquelle M. de Girardin a cru nous rendre son héroïne plus touchante, nous la gâte au contraire et la rabaisse à nos yeux. Ce marché que nous entrevoyons dans la pénombre, flétrit et ceux qui l'ont conclu et celui qui en a profité même sans le soupçonner. Comme nous applaudirions plus vivement à cette œuvre puissante et originale, si elle s'appuyait sur une autre base.

Hélas! il faut que cette malheureuse question d'argent flétrisse toutes les œuvres de ce temps, où les hautes questions sont interdites aux artistes par cent lois restrictives, par vingt censeurs de tout ordre et de tout genre. Ah! quand la liberté reviendra parmi nous, quelles œuvres plus vigoureuses et plus saines sortiront pour ainsi dire du sol même, en quelques années, en quelques mois!

Faites-moi de bonne politique, disait le baron Louis, et je vous ferai de bonnes finances.

Faites-nous de bonne politique, c'est-à-dire rendez-nous la liberté, dirons-nous à notre tour, et vous serez stupéfaits de voir tout ce que, non-seulement les finances, mais la littérature et les arts eux-mêmes y gagneront.

Edmond Villetard.

La petite messe solennelle, à quatre parties, de Rossini.
L'Africaine, opéra de Scribe et Meyerbeer.

Le génie est divin. Jamais on n'a pu mieux comprendre et sentir cette fortifiante vérité qu'en écoutant la *Petite messe solennelle à quatre parties*, de Rossini, dont la seconde audition a eu lieu le 24 avril, dans la splendide demeure de M. le comte et madame la comtesse Pillet-Will.

Cette *Petite messe*, on peut et on doit la classer, sans crainte d'être jamais démenti, au rang des douze ou quinze chefs-d'œuvre suprêmes qui sont la gloire, la consolation et l'exemple du genre humain, de ce genre humain si grand par les véritables grands hommes, et si petit, hélas! par les habiles qui usurpent ce titre.

A la hauteur où la place la dernière œuvre écrite par Rossini, la musique est plus qu'un art, elle devient une prodigieuse éloquence,

une poésie suprême qui s'empare en souveraine de votre cœur, de votre esprit, vous fait vivre de sa vie et vous transporte au ciel comme le char de feu de l'Écriture.

Un pédagogue eut un jour la bonté de dire : « Rossini n'est pas savant. » Et aussitôt les gens crédules qui forment l'immense majorité du public, de répéter, à qui mieux mieux, le dire du pédagogue. L'auteur du finale du troisième acte de *Moïse*, de la scène des trois cantons et du trio de *Guillaume Tell*, l'inventeur des harmonies si originales et si naturelles à la fois de la romance *Sombres forêts*, de *la Gità in gondola*, de *la Serenata*, de l'air de basse du *Stabat*, et de cent autres choses, n'est pas savant, le pédagogue l'avait dit, et son aimable et judicieuse observation devint bientôt une sorte d'axiome.

Or, ce Rossini, qui n'est pas savant, a pris la scolastique corps à corps dans sa *Petite messe*, et d'un seul coup il en fait l'esclave la plus soumise de son puissant génie! Il a été sublime, mais sublime autant qu'il soit possible de l'être, dans cette composition nécessairement sèche, rébarbative et conventionnelle qu'on nomme la fugue. Celle de son *Cum Sancto*, tout en respectant rigoureusement les conditions si gênantes du genre, atteint les plus hautes limites de la chaleur, de l'expression, de la vie; après avoir enflammé son auditeur du plus ardent enthousiasme, l'avoir transporté d'un coup d'aile au sommet du Sinaï, elle le calme, l'apaise, le ramène à des sensations plus douces pour le reprendre et l'emporter de nouveau, avec une puissance irrésistible, dans les régions les plus élevées que l'âme puisse atteindre. Ce *decrescendo* et cette *rentrée*,— hélas! il faut bien en venir au baragouin technique — produisent un effet prodigieux, indescriptible.

Voilà ce que cet homme qui n'est pas savant a su faire de la fugue : une composition aussi émouvante et aussi belle que les choses les plus émouvantes et les plus belles de la musique libre; une sorte de *Marseillaise* sacrée, au son de laquelle on prendrait le paradis d'assaut, en passant sur le corps de toutes les légions coalisées de l'enfer.

Et non-seulement il n'est pas savant, mais encore il est sceptique; le même pédagogue l'a dit; et naturellement les moutons de Panurge ont répété en chœur : « Rossini est un sceptique, il ne croit qu'au macaroni. » Et ce beau jugement a passé à l'état d'axiome, ou peu s'en faut.

Et le sceptique a fait une messe d'où la foi la plus vive, la plus pure, la plus fervente s'exhale de toutes les notes, pour ainsi dire. Nous étions là, chez M. Pillet-Will, trois ou quatre cents personnes, parmi lesquelles on voyait des musulmans, des israélites, des protes-

tants et un grand nombre de libres penseurs, tout à fait imbus des principes pernicieux condamnés par l'Encyclique et le *Syllabus*. Eh bien! en entendant la prodigieuse messe de Rossini, nous étions tous aussi fervents catholiques que notre co-dilettante le nonce du pape lui-même. Au *Kyrie*, nous implorions; au *Gloria*, nous triomphions; au *Credo*, nous croyions; au *Sanctus*, nous étions abîmés dans les ineffables béatitudes de la prière; et à l'*Agnus* nous offrions le sang des blessures de notre cœur en expiation de nos fautes.

Et nous sommes tous sortis de là pleins d'une fureur sacrée, d'une ivresse religieuse et musicale, dans un état qui tenait à la fois de l'extase et du délire, mais de ce délire sublime que peut seule donner la contemplation du beau et du vrai.

Dès les premières mesures du dessin instrumental qui sert de support à une partie du *Kyrie*, on est saisi par la main du génie et on ne lui échappe plus. Ce *Kyrie* est un morceau d'ensemble de la plus grande beauté, au triple point de vue de l'inspiration, du caractère religieux et de la facture. Rien n'égale, comme fanfare sacrée, le début du *Gloria*. C'est une phrase de la plus grande simplicité, dite d'abord par quelques voix de femmes et continuée par le chœur tout entier, avec une modulation et une cadence si originales, si caractéristiques et si saisissantes, que des cris d'enthousiasme éclataient de toutes parts, avant qu'on eût fini, pour demander qu'on recommençât. A ce *Gloria*, on croyait voir la face du Dieu vivant au milieu du tonnerre et des éclairs. Le *Gratias* est un trio où l'ancien style scolastique et le style moderne, fondus au creuset du génie, forment un tout admirable. Le *Domine* est un air plein de charme et d'accents, où le style moderne brille seul. Il y a des passages de la plus rare beauté et de la plus touchante expression dans le duo *Qui Tollis*. Le *Quoniam* est un bel air de basse. Quant à la prodigieuse fugue du *Cum sancto*, nous venons d'en parler. Qu'en pourrions-nous dire encore qui fût digne d'une telle page? Il y a dans le *Credo* une fugue qui produit beaucoup d'effet, même après celle du *Cum sancto*.

Le prélude religieux pendant l'Offertoire, est un morceau de piano dans le genre intrigué des pièces des vieux clavecinistes italiens. Là, comme dans la fugue, Rossini s'est emparé en maître souverain de la scolastique, et l'a portée à des hauteurs qu'on ne la croyait pas capable d'atteindre. Quels accents touchants dans le *Crucifixus!* Quant au *Sanctus*, jamais la prière n'a revêtu des formes plus dignes d'elle. L'*Agnus* est un solo de contralto d'un caractère pathétique et austère à la fois. A trois reprises, le chœur des femmes l'interrompt pour chanter *pianissimo* le vœu des âmes du purgatoire, *Dona nobis pacem*,

sur une mélodie simple, douce et plaintive, qui semble sortir des entrailles de la terre. C'est une chose admirable et d'un effet prodigieux, que cette simple phrase où le génie de Rossini a clos le meilleur de la substance du *Purgatoire*, de Dante Alighieri.

Quatre solistes, une vingtaine de choristes, deux pianos et un harmonicorde Debain, suffisent à l'auteur de la *Petite messe solennelle*. Pas d'orchestre, il n'en a pas voulu, peut-être pour protester à sa manière contre les abominables excès du *symphonisme* et pour montrer la toute-puissance de l'art vocal; il y a réussi d'une façon dont ceux qui n'ont pas entendu sa messe, ne sauraient se douter. Mais il faut absolument qu'il orchestre cette messe, pour en rendre l'exécution possible dans les églises, où le piano ne saurait être admis.

Les sœurs Marchisio, venues tout exprès de Florence, MM. Gardoni et Agnesi, les jeunes choristes dirigés par M. Jules Cohen, M. Mathias et M. Peruzzi, qui tenaient les pianos, et M. Lavignac, chargé de la partie de l'harmonicorde, ont déployé tout leur talent et tout leur zèle dans l'exécution vraiment admirable du niveau et peut-être du plus grand chef-d'œuvre de Rossini, auquel M. le comte et madame la comtesse Pillet-Will doivent être bien légitimement fiers d'avoir donné l'hospitalité.

Et maintenant, descendons des choses du ciel à celles de la terre. *L'Africaine* promise ou annoncée depuis plus de vingt-cinq ans a fait enfin sa première apparition à l'Opéra le 28 avril.

Cet opéra posthume, tel qu'on nous l'a montré, est plutôt le projet, l'ébauche, l'ensemble des matériaux d'un ouvrage, qu'une chose à laquelle on puisse donner raisonnablement le nom d'œuvre, car ce nom suppose une unité, des proportions, une homogénéité de conception qu'on chercherait en vain dans l'*Africaine*.

Il n'en pouvait être différemment, car l'auteur du livret et celui de la musique n'étaient pas là pour élaguer les superfluités, renforcer les parties faibles, éclairer et résumer les choses diffuses, refaire les choses manquées, en profitant de l'expérience des répétitions; or, cette expérience des répétitions, Scribe et Meyerbeer y ont toujours compté pour mettre la dernière main à leurs ouvrages. Quel effet auraient produit *les Huguenots*, si la scène de la conjuration n'eût été substituée à un simple récit que devait chanter mademoiselle Widemann, et si le duo primitif du quatrième acte n'eût été refait de fond en comble d'après les indications d'Adolphe Nourrit?

Mais encore une fois, les auteurs de *l'Africaine* n'étaient plus là. Nous croyons fermement qu'on aurait témoigné plus de respect à leur mémoire en laissant leur œuvre posthume dans les cartons, qu'en la mettant sous les yeux du public. Nous trompons-nous? On le

verra bien aux résultats ! Eux morts, personne ne pouvait faire à leur ouvrage autre chose que des suppressions. Et l'on en a fait de meurtrières; celle d'une scène de poignard au troisième acte, par exemple, qui était le point culminant de cet acte, et l'endroit où le caractère sauvage de l'Africaine et son ardent amour pour Vasco de Gama, se montraient enfin avec quelque relief. Mais il fallait couper à tout prix, car la répétition générale avait duré six heures cinq minutes. Or, un opéra de six heures cinq minutes est aussi contraire aux lois de l'esthétique qu'aux règlements de police, lesquels imposent aux théâtres l'obligation de fermer avant minuit. Aussi nous plaignons-nous seulement qu'on ait coupé des choses indispensables.

La pièce de l'*Africaine* est assurément l'une des plus ineptes et des moins intéressantes qu'on ait jamais produites devant le public. C'est merveille de voir comment le librettiste a fait de cette grande figure de Vasco de Gama, qui pouvait si aisément devenir le type lyrique de l'homme de génie méconnu et persécuté, la plus insipide et la plus ridicule des marionnettes. Il aime une Inès frappée à la glace, le Vasco de Gama de *l'Africaine*, et cette Inès le lui rend bien, à ce qu'il paraît, car elle épouse un rival, don Pedro, pour délivrer son bien-aimé de la prison où l'ont fait jeter des réponses trop vives adressées au grand inquisiteur pendant une séance de la commission d'enquête.

Don Pedro, qui a dérobé les plans de Vasco pour la découverte du chemin maritime des Grandes-Indes, s'embarque avec sa femme Inès, accompagnée de Sélika l'Africaine, jadis esclave de Vasco, mais donnée par celui-ci à la belle Portugaise pour apaiser sa jalousie; Nélusko, qui adore Sélika, laquelle adore Vasco, est avec eux; don Pedro lui a confié la direction du navire, et le perfide Africain répond à cette confiance en dirigeant le navire sur des écueils où il doit se briser. Mais Vasco qui naviguait près de là vient avertir don Pedro du danger. Don Pedro au lieu de le remercier le condamne à mort; par bonheur, le vaisseau touche un écueil à ce moment suprême, et les sauvages, qui s'en emparent sans coup férir, sauvent Vasco ainsi que tous les personnages utiles aux derniers actes et massacrent impitoyablement les autres, qui ne savent pas se défendre contre lesdits sauvages. O Scribe !

Au quatrième acte, Sélika, redevenue reine d'une île, préserve de la mort Vasco, venu là on ne sait par quelle route, en déclarant qu'il est son époux. Vasco reconnaissant dit à Sélika qu'il l'aime, et celle-ci le croit, bien qu'il l'ait donnée jadis à Inès comme on donnerait un chien ou un perroquet; mais Inès, qui d'aventure se promène dans le voisinage, fait entendre sa voix ! Émotion de Vasco qui prouve à

Sélika que celui qu'elle adore n'aime qu'Inès. Alors la reine, avec une abnégation ultra-africaine, fait conduire par Nélusko les deux amants à bord de son navire, et va mourir sous un mancenillier, où Nélusko la rejoint pour mourir avec elle.

Dans ce fantôme de pièce, le principal personnage ne devient un peu intéressant que vers le milieu du quatrième acte, et les autres ne le deviennent jamais. Est-ce suffisant, nous le demandons, pour faire passer agréablement au spectateur cinq heures et demie dans une stalle?

Et puis, la musique est un art sincère, qui ne vit et ne peut vivre que de sentiments, de passions, de caractères, de situations véritables. C'est parce qu'Alice a la foi, que Valentine et Raoul ont la passion, et Fidès l'amour maternel, que Meyerbeer a pu composer sa musique de *Robert*, des *Huguenots* et du *Prophète*. Mais que voulait-on qu'il fît de cette Sélika, dont l'amour, si réel qu'il soit, n'amène qu'un duo avec Vasco, lequel Vasco n'éprouve aucun sentiment sérieux pour elle? Quelle inspiration pouvait naître en lui de la vision qui précède la mort sous le mancenillier? De ce poëme ridicule il ne pouvait sortir que l'*Africaine*, c'est-à-dire la plus faible des partitions de Meyerbeer; et c'est, hélas! ce qui a eu lieu.

Oui, la plus faible, quoi qu'en puissent dire les thuriféraires et les abusés, et ce jugement, nous sommes en mesure de le justifier par l'analyse et la discussion. Mais comment pourrions-nous faire entrer ici, dans l'étroit espace qui nous est accordé, l'analyse et la discussion de tous les détails importants d'une aussi volumineuse partition? La chose est évidemment impossible! Par bonheur, un fait décisif vient à notre secours, et ce fait, le voici : les deux seuls morceaux de l'*Africaine* qui aient été chaleureusement applaudis et redemandés par le véritable public, sont la phrase du chœur des évêques, qui forme le cadre du finale du premier acte, et la ritournelle de la scène du mancenillier. Or, le chœur des évêques est un unisson vocal, et la ritournelle un unisson instrumental. N'obtenir du succès qu'avec des unissons, quel résultat pour un harmoniste tel que Meyerbeer, quelle critique de sa manière habituelle, et quelle leçon pour tout le monde!

Faut-il croire que le public, en donnant la palme à ces deux unissons, ait voulu porter un jugement raisonné sur le reste de la partition de l'*Africaine*, où dominent trop souvent les débuts de phrases sans suite, la mélopée, les modulations prétentieuses et inutiles, les effets d'orchestre plus curieux que bien justifiés par les situations et le caractère des personnages, l'absence presque totale de couleur caractéristique, et pour tout dire, en un mot, un fatras sans expres-

sion et sans couleur? Non! il a simplement obéi à son instinct, en applaudissant et en redemandant les deux passages où il a trouvé de la mélodie franchement établie, et développée selon la logique naturelle de l'art des sons et des rhythmes, et il y a obéi d'autant mieux, que, par le fait de l'unisson, cette mélodie est placée dans le plus grand relief possible.

Le final du premier acte, auquel le chœur des évêques sert de cadre, est le meilleur morceau de l'ouvrage, bien que le tableau ne vaille pas le cadre; c'est un pendant de la conjuration des *Huguenots*, mais de beaucoup inférieur au modèle, comme tous les pendants. On ne tue pas deux fois le même homme du même coup de pistolet. Le second acte est tout à fait manqué; l'entrée du chœur des femmes au début du troisième a de la fraîcheur. La prière à deux chœurs sonne bien. La chanson du géant Adamastor fait ce qu'elle peut pour être caractéristique, mais n'y parvient pas plus que celle chantée par Sélika au second acte. Il y a quelques phrases vraiment touchantes et charmantes au duo du quatrième acte, dont les exaltés voudraient absolument faire un second duo des *Huguenots*. Ils n'y réussiront pas. Quelques passages de ce quatrième acte méritent aussi d'être signalés; outre la ritournelle à l'unisson qui produit une véritable sensation, on trouve de très-jolis effets séraphiques dans la scène du mancenillier; mais il est bien tard alors pour des effets séraphiques.

Madame Saxe a des moments superbes dans le rôle de Sélika; M. Faure déploie beaucoup de zèle et de talent dans celui de Nélusko; M. Naudin, qui chante si bien, n'a que très-peu de chant dans son rôle de Vasco : le reste se passe en mélopées et en déclamations où M. Naudin fait de son mieux pour donner à sa voix une sonorité robuste et pour dissimuler ce qui lui reste de l'accent de sa langue maternelle. La charmante mademoiselle Battu montre ce qu'elle vaut comme cantatrice, dans deux ou trois phrases du rôle sacrifié d'Inès. M. Obin tient avec talent et dignité celui du grand prêtre, et la bonne voix de M. Belval produit de l'effet dans celui de don Pédro. Les basses du chœur disent très-bien la phrase à l'unisson du finale du premier acte, et les virtuoses de l'orchestre jouent, aussi bien qu'on la puisse jouer, la ritournelle à l'unisson du cinquième.

Le décor du mancenillier est superbe; les autres sont beaux, à part celui du navire, auquel nous ne parvenons pas à nous habituer.

ALEXIS AZEVEDO.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 mai 1865.

Malgré tout, le monde marche! Voilà la vérité qui est venue nous frapper avec une force irrésistible au milieu de tous nos découragements, et qui nous permet d'envisager l'avenir sans crainte. Qui peut se reporter à notre situation générale d'il y a un mois, et ne pas sentir que depuis lors un progrès s'est accompli dans les choses humaines, que le monde a fait un pas? Sans doute, aux yeux du philosophe, ce pas n'a point été fait dans ce court espace de temps; il est la résultante d'efforts et de sacrifices sans nombre qui datent de bien des années déjà, mais le produit de ces longs et pénibles labeurs n'est devenu visible qu'au dernier moment, et alors que ceux qui avaient semé le germe étaient loin encore de s'attendre à cueillir le fruit. Que ce succès d'une rapidité si imprévue, qui vient de couronner les efforts de nos frères d'Amérique, nous soutienne et nous encourage au milieu de l'apparente inutilité de nos luttes! Attendons au moins, pour désespérer, que nous ayons fait pour notre cause une faible partie des sacrifices qu'ils ont si généreusement prodigués à la leur.

Le crime qui est venu ensanglanter une si belle victoire, loin d'en affaiblir la portée, n'a fait qu'en relever l'éclat. La mort de M. Lincoln, qui, dans la pensée de son auteur, devait tout compromettre, a été, au contraire, l'occasion d'une manifestation morale à laquelle le monde entier a pris part, et qui a donné aux États du Nord toutes les nations pour complices. En Amérique elle a rapproché tous les partis, fait taire tous les dissentiments, imprimé à la direction des affaires une impulsion plus active que jamais. Ainsi il a été donné à ce juste de servir jusque dans la mort cette patrie à laquelle il avait dévoué toute sa vie.

Si les hommes ne se plaisaient pas, par-dessus tout, à glorifier ceux qui leur ont témoigné le plus de mépris, si la légende ne s'attachait pas le plus souvent à poétiser d'indignes héros, l'imagination populaire trouverait difficilement un type plus facile à idéaliser que cette pure et touchante physionomie d'Abraham Lincoln. Quoi de plus réellement poétique que ce pauvre fils de charpentier, s'élevant peu à peu, et

par son seul mérite, jusqu'au gouvernement de la plus florissante société de son temps, conservant son autorité pure de tout excès au milieu de la crise la plus affreuse, sauvant sa patrie, qu'on croyait perdue, à force de sagesse, de droiture et de dévouement, et, une fois sa tâche remplie, recevant pour récompense cette fin tragique, comme le travailleur qui reçoit son salaire après avoir achevé sa journée. Mais il y a trop de simplicité et d'honnêteté dans ce modeste héros, pour que les hommes lui donnent la gloire qu'ils accordent si facilement à ceux qui les exploitent et les avilissent. Vous en feriez un Dieu plus facilement qu'un grand homme. Ne plaignons pas trop ceux qui ont obtenu l'estime du monde sans avoir arraché son admiration : qui sait, si, malgré tout, ils n'ont pas eu la meilleure part?

Ce qui nous frappe le plus dans la courte vie publique de M. Lincoln, et ce qui en fera la beauté aux yeux de l'histoire, c'est le progrès constant dont témoigne sa conduite politique depuis son entrée aux affaires, jusqu'au dernier jour de son administration. Ceux qui savent combien ce mérite est rare chez les hommes d'État, et quelles facultés il implique, ceux-là tiendront compte à M. Lincoln, non-seulement de ce qu'il a fait, mais de tout ce que promettait cette élévation croissante. Qui ne se souvient de ses tâtonnements des premiers jours, de la gaucherie et de la timidité de cette âme dépaysée au milieu des farouches passions de la guerre civile? Peu à peu son assurance se raffermit, ses vues deviennent plus nettes et plus précises, sa résolution devient plus arrêtée; son gouvernement prend un caractère tout nouveau de vigueur et de décision, en même temps qu'il reste d'une inébranlable modération; il domine les passions qui grondent autour de lui, en même temps qu'il demeure le maître de ses propres entraînements; enfin, il traverse des périls inouïs et écrase une insurrection formidable sans avoir touché à une seule des institutions de son pays, spectacle, non pas rare, mais tout à fait sans précédents dans les annales des peuples. Si l'on rapproche de cette conduite les dispositions que montre M. Lincoln après la victoire, l'esprit de conciliation, de sérénité, de justice, qui donne une si vraie noblesse à ses derniers manifestes, la douceur, l'élévation d'âme, dont témoignent ses derniers entretiens dans leur familière simplicité, il est difficile de lui disputer le mérite d'avoir atteint à la vraie grandeur. Enfin, ce ne sera pas un médiocre honneur auprès des générations futures, que d'avoir attaché son nom à la fin de l'esclavage dans le monde!

Malgré tout ce qui a été dit et écrit pour et contre son successeur, nous nous abstiendrons pour le moment de le discuter; nous nous ferons un devoir de ne le juger que sur ses actes. Un homme n'est

pas tout aux États-Unis, même quand il est à la tête du gouvernement. Voilà ce que nous oublions trop facilement avec nos préjugés européens. Le Président eût-il même l'importance que nous lui attribuons, il ne nous serait pas facile de désespérer d'un pays qui possède des hommes tels que M. Seward, ou dans un autre ordre, tels que Grant et Sherman, dont la récente correspondance a révélé autant de grandeur d'âme que leur brillante campagne contre le Sud avait révélé de supériorité militaire.

L'Europe, où rien ne finit jamais, a reçu un salutaire contre-coup des événements d'Amérique, mais les effets de ce contre-coup ne pourront être aperçus que plus tard; il n'est encore pour le moment qu'à l'état d'impression morale. En attendant que les peuples prennent chez nous, comme là-bas, la passion de la justice, nous assistons à une espèce d'intermède dans lequel on fait l'essai de divers compromis qui ne nous semblent pas destinés à avancer beaucoup les questions. Parmi ces expériences, il en est deux surtout qui occupent l'attention publique: la tentative que le roi d'Italie fait auprès du pape par l'entremise de M. Veggesi et celle que l'Empereur des Français fait pour relever notre colonisation en Algérie. Nous serions heureux de pouvoir croire au succès de ces deux entreprises, mais ni l'une ni l'autre ne nous inspirent une grande confiance et nous ne serons pas embarrassé lorsque nous aurons à dire les raisons de notre peu de foi. Nous attendrons pour cela que les mesures sur lesquelles elles doivent s'appuyer soient mieux connues.

Notre corps législatif a terminé les débats de l'adresse, après une discussion sur la question romaine, dont l'effet n'a été bon pour personne. Nous avons vu reparaître à cette occasion une foule de sophismes qu'on croyait morts et enterrés depuis longtemps, et nous nous sommes étonné une fois de plus de la vitalité que conservent en France toutes ces choses fossiles. Cela rappelle tout à fait une pièce intitulée *le Cadavre récalcitrant ou le Fossoyeur dans l'embarras*. Vous rencontrez à chaque pas des revenants qui vous soutiennent imperturbablement qu'ils n'ont jamais cessé de vivre. C'est là ce qui explique les beaux progrès que nous avons faits en soixante-dix ans de révolution. En Amérique, on emploie quatre ans à l'abolition de l'esclavage. Chez nous, en dix ans, on ne détruit même pas un raisonnement absurde. Il est infiniment regrettable que l'opposition ait cru devoir laisser à un membre de la majorité, M. Émile Ollivier, l'honneur de protester contre les théories étranges qui ont été formulées à cette occasion. C'est à la presse de suppléer à ce silence de la tribune.

Il est déjà bien tard pour parler du discours de M. Thiers. Cepen-

dant il ne nous est pas permis de le laisser passer sans en dire quelque chose, et nous nous sentons d'autant moins disposé à manquer à ce devoir, qu'on s'expose, en le remplissant, à la malveillance de beaucoup de coteries qui nous inspirent trop peu d'estime pour que nous redoutions leur dénigrement. Après avoir entendu les éloges qu'elles ont prodigués à ceux qui ont servilement accepté leur mot d'ordre, nous ne nous consolerions pas de n'avoir pas mérité leur blâme. On fait aux hommes qui ont à exprimer publiquement leur opinion sur le dernier discours de M. Thiers, une situation vraiment singulière. Dans l'intimité, personne ne consent à paraître assez dupe pour prendre ce discours au sérieux; on en parle en haussant les épaules, on sourit d'un air fin, pour bien donner à entendre qu'on ne fait pas partie du public épais auquel s'adressent ces gros lieux communs et toutes ces vieilleries ramassées dans l'antichambre de Talleyrand, enfin on admet sans difficulté vos objections; mais du moment où vous en parlez dans un journal, c'est-à-dire au pays, vous êtes tenu d'admirer et de faire la génuflexion, sinon vous êtes dénoncé, honni, mis à l'index, et l'aimable M. Paradol lui-même, oubliant la modestie qui convient à ses fonctions, vous menace de vous chasser de cette église libérale dans laquelle il sert d'enfant de chœur à Mgr Dupanloup.

Quelque rigoureux que soit ce châtiment, nous nous résignons à en courir le risque, pour le simple plaisir de dire tout haut ce que chacun pense tout bas. Nous avouons d'ailleurs, ne rien comprendre aux scrupules qui, en cette occasion, ont fermé la bouche à beaucoup d'adversaires de M. Thiers. S'il y a eu une agression, de quel côté est-elle venue? Quoi! cet orateur aura le droit d'accumuler les attaques les plus violentes et les calomnies les plus ridicules contre les principes que nous avons défendus toute notre vie, et il nous sera interdit de lui répondre autrement que par le silence? Nous serons tenus de renier nos opinions de tous les temps, ou de les taire, ce qui revient parfois au même, parce que d'une part, le gouvernement a paru leur donner un faible encouragement, et que, de l'autre, il a plu à M. Thiers de les combattre? On trouve donc qu'il n'y a pas encore assez d'équivoque, assez d'obscurité et de sous-entendus dans notre situation politique? — Il faut entraver, diviser, avilir la seule opinion à laquelle il reste quelque force, la seule qui soit digne, franche et conséquente, celle qui veut la liberté en tout et partout, à l'extérieur comme à l'intérieur?

Nous savons, aussi bien que les thuriféraires de M. Thiers, de quels prétextes se pare cette tactique. C'est au nom de l'opposition à outrance qu'elle se présente, et l'on nous vante cet expédient comme

infaillible, à la condition, bien entendu, que nous en ferons tous les frais; malheureusement, l'héroïsme de ceux qui préconisent ce système est connu; et on les mettrait à une cruelle épreuve si on voulait les prendre au mot. Mais acceptons, pour un instant, cette savante stratégie qui consisterait à nous laisser couper les deux bras dans l'espérance qu'on arrachera un cheveu à notre adversaire; c'est donc là la politique que vous nous proposez comme un instrument d'opposition efficace? C'est en se faisant autrichiens et papistes que les libéraux se rendront redoutables au régime actuel? Quelle plus complète apologie, quel plus beau *repoussoir* pouviez-vous imaginer à la politique du gouvernement? Quoi de plus propre à la populariser, à la faire valoir, que ce programme où l'on voit figurer la reconstitution du pouvoir pontifical, la restauration des princes italiens, l'alliance avec l'Autriche, l'alliance avec l'absolutisme politique et l'absolutisme religieux? Ce sont là vos habiletés! Vous ne sentez donc pas que le parallèle n'est pas à votre avantage? Il ne vous souvient plus que ce programme a été mis à l'épreuve, qu'il est de l'histoire? Faut-il donc vous rappeler avec quelles nausées et avec quel dégoût ce pays a rejeté cette politique misérable?

Comme œuvre d'opposition, le discours de M. Thiers est jugé par ce résultat; rien n'était plus propre à donner des partisans à la politique qu'il combat. Comme œuvre de discussion, il n'est pas facile d'en suivre et d'en saisir la portée, car c'est un modèle de ce verbiage évasif et plein de fluidité qui touche à tout sans rien étreindre, et qui n'offre nulle part ni une pensée dominante ni une argumentation substantielle. C'est une sorte de macédoine des noms et des faits les plus étonnés de se trouver ensemble, et chacun d'eux est flanqué de l'épithète que l'orateur juge la plus propre à produire de l'effet, l'illustre Abeilard, le grand Buffon, l'immortel Bossuet, le profond Cuvier, etc., etc. Quelquefois cette épithète est quelque peu aventurée, comme lorsque M. Thiers dit le *fervent Descartes;* personne ne s'était douté, avant lui, que Descartes était un catholique *fervent;* mais à quoi bon y regarder de si près? L'auditoire n'a-t-il pas applaudi? Ainsi que ces noms l'indiquent, il y a de tout dans ce discours, de la métaphysique, de la science naturelle, de l'histoire; on y trouve même des théories sur la peinture et l'architecture, des vues sur « l'art sévère et sublime de Michel Ange, » comparé « à l'art aux mille couleurs de Titien et de Véronèse; » il ne faut donc pas s'étonner si les questions essentielles y sont à peine effleurées.

Au surplus, on aurait grand tort de supposer que ces hors-d'œuvre n'avaient pas un but dans l'esprit de M. Thiers. Il s'est rabattu sur l'accessoire pour éviter les difficultés du principal, voilà tout. Et

lorsqu'il peignait « Venise la reine des mers, s'endormant paisiblement dans les bras de l'aristocratie et des plaisirs, » ou bien encore l'église « recueillant l'esprit humain comme un pauvre enfant abandonné, que dans le sac d'une ville on trouve expirant sur le sein de sa mère égorgée, » croit-on qu'il ne cherchait dans ces images d'un goût si médiocre et d'une coquetterie si surannée, qu'une simple satisfaction littéraire? Non, par ces chatoiements de style, par cet étalage de philosophie et de dilettantisme, il se proposait de séduire et de charmer ses auditeurs en leur révélant leurs propres aptitudes artistiques, et leurs connaissances variées qu'ils ignoraient. Mais quand on risque une pareille tentative, il faut réussir, sans quoi l'artifice est percé à jour, et toute cette érudition de mauvais aloi, et le *fervent* Descartes, et le profond Guichardin, et Vico, et Filangieri, tout cela tombe à plat. Le vigilant Polybe lui-même, qui est la principale autorité de M. Thiers, en matière de politique extérieure, le vigilant Polybe, à qui M. Thiers a emprunté sa généreuse maxime sur la nécessité « d'empêcher les petits États de devenir grands, » le neuf, l'ingénieux Polybe ne semble plus qu'une autorité du même ordre que ce fameux chapitre *des chapeaux* d'Aristote qui est si souvent cité par les médecins de Molière.

Après l'étalage d'érudition vient l'étalage de libéralisme. M. Thiers se vante plus que jamais d'être libéral. Il est un « ami de la vraie liberté, » ainsi qu'il l'écrivait autrefois au frontispice de cet ouvrage en vingt gros tomes, le plus épais monument qu'on ait jamais consacré à la glorification du despotisme. Lorsqu'il énumère les services qu'il a rendus à la cause de la liberté, il y a dans son accent un mélange de vanterie et de componction vraiment adorable; mais il oublie dans son énumération le plus mémorable de ses services, et malheureusement aussi le plus réel, celui d'avoir rendu la liberté si attrayante, que la France l'a prise en dégoût et depuis lors n'a plus voulu en entendre parler. Quant à la fidélité inviolable que M. Thiers se flatte d'avoir gardée à ce qu'il appelle ses convictions, il faudrait avant de l'admettre avoir oublié toutes les palinodies qu'on lui faisait tour à tour chanter et déchanter pour un portefeuille. Qui n'a ri de cette triste comédie avant d'avoir eu à en déplorer les suites? Il lui serait difficile, même en écrivant sa propre histoire, d'accréditer cette légende de fidélité, c'est trop compter sur notre peu de mémoire. Qui plus que lui a contribué à former cette génération sans cœur et sans dignité, pour qui la politique n'est qu'un moyen de parvenir, et qui n'a jamais eu d'autre dieu que le succès?

Après avoir rappelé à M. Thiers ces vérités élémentaires, nous voudrions, si notre faible voix pouvait arriver jusqu'à lui, le supplier de

ne pas refuser à la liberté un dernier service qui effacerait tous ceux qu'il lui a rendus jusqu'à ce jour. Ce service consisterait à ne plus prononcer son nom. En présence de l'incroyable abus qui est fait de ce mot de liberté par les ultramontains d'une part et par les officieux de l'autre, il ne sera bientôt plus permis aux honnêtes gens de s'en servir. M. Thiers, qui, en sa qualité d'académicien, possède le privilége de créer des mots nouveaux, arrivera facilement, en unissant ses lumières à celles de Mgr Dupanloup, et après avoir dûment invoqué le Saint-Esprit, à en forger un pour la chose louche, difforme et contre nature qu'il désigne sous ce nom. Ce serait pour la liberté une véritable réhabilitation que de n'avoir plus à subir ses éloges ni ceux de ses amis.

C'est, en effet, au nom de la liberté que M. Thiers réclame ce que les catholiques exigent au nom d'une foi inflexible et absolue qui ne s'est jamais défendue d'être tyrannique quand elle l'a pu. Là est l'originalité de son opinion. Il est nécessaire à la liberté de M. Thiers que les populations des États romains soient maintenues à perpétuité sous le gouvernement le plus méprisable et le plus avilissant qui ait jamais existé; il est nécessaire à la liberté de M. Thiers que ce gouvernement continue à jouir de toutes ses prérogatives, y compris le droit de voler les enfants aux pères de famille; si vous touchez à toutes ces ignominies, vous attentez à la liberté de M. Thiers. En revanche, vous ne lui ferez jamais comprendre qu'il puisse aussi être nécessaire à la liberté de quelqu'un de lui prendre la sienne. Voilà, avec l'éloge de la *sage Autriche*, notre alliée naturelle, et l'apologie des princes italiens traîtres à leur patrie, la thèse de ce docteur du libéralisme; voilà les opinions dont on veut nous rendre solidaires, voilà le soufflet qu'on nous propose d'accepter en échange d'une égratignure faite à l'amour-propre d'un ministre, voilà l'image déshonorée qu'on ne craint pas de montrer aux générations nouvelles sous ce nom auguste de liberté. N'avons-nous pas raison de dire qu'il faut des mots nouveaux pour désigner de pareils accouplements d'idées? Refaites, si vous voulez, la langue française, mais cessez de la faire mentir!

Venons-en maintenant au curieux raisonnement sur lequel M. Thiers s'appuie pour démontrer qu'en touchant au pouvoir temporel on viole sa liberté de catholique. Chaque culte, dit-il avec solennité, a son principe, et en touchant à ce principe on attente à la liberté de ce culte. Le protestantisme a pour principe le libre examen; le catholicisme a aussi son principe qui n'est pas moins respectable : ce principe, « c'est l'unité de la foi *maintenue par un chef étranger.* » Avez-vous compris toute la beauté de cette définition, lecteur? Prévoyez-vous bien toutes les conséquences que le grand orateur libéral va tirer de

ces glorieuses prémisses? Car, enfin, si les catholiques ont droit, en vertu de leur foi, à un chef étranger, c'est-à-dire, a soin d'expliquer M. Thiers, « résidant à l'extérieur et régnant dans la résidence qu'il occupe, » il s'ensuit rigoureusement qu'en lui ôtant son royaume vous violez le droit des catholiques.

On pourrait d'abord demander quel est ce droit singulierqui ne peut se satisfaire qu'en empiétant sur le droit d'autrui. Mais tenons-nous-en à la règle que M. Thiers nous donne. Il est fâcheux pour le succès de cet axiome burlesque, débité avec tant d'assurance, qu'il ait pour première conséquence d'exclure de la communion catholique les populations qui ont toujours passé pour les plus orthodoxes, c'est-à-dire celles mêmes qui habitent les États romains. Elles n'ont donc pas droit, elles aussi, « à l'unité *sous un chef étranger?* » Le principe du catholicisme n'est donc plus le même pour les peuples de la Romagne et des légations que pour le reste du monde? Il exige un chef étranger sur les bords de la Seine et un chef national sur les bords du Tibre? Voilà ce que M. Thiers appelle un principe! On voit bien qu'il ne connaît pas mieux le mot que la chose! Nous croyons qu'il fera sagement en évitant à l'avenir les axiomes et les définitions. S'il n'avait pas parlé devant une assemblée à moitié endormie par son intarissable loquacité, il n'y aurait pas eu assez de sifflets pour de pareilles déclarations de principes, et c'eût été justice.

Ce prétentieux non-sens, cette définition si savamment inepte du principe du catholicisme est pourtant l'argument fondamental de tout le discours de M. Thiers. C'est sur ce pivot, dont on vient de voir la solidité, qu'il échafaude tout son plaidoyer en faveur du pouvoir temporel; de même que toutes ses attaques contre l'unité italienne s'inspirent de la grande règle de politique qu'il a découverte dans le vigilant Polybe : « Empêcher les petits de devenir grands! » Le *Debellare superbos* n'a jamais été dans les goûts de M. Thiers. Il ne s'est jamais piqué d'être un Romain, et s'il lui arrive de citer du latin c'est uniquement pour y chercher des conseils de pusillanimité. Il a toujours professé autant de respect pour les puissants que de mépris pour les faibles. Il se prosterne avec admiration devant la *sage* Autriche, mais les ressentiments de Venise opprimée ne lui paraissent qu'une ridicule querelle de langue, opinion bien naturelle d'ailleurs chez l'historien qui s'est fait l'apologiste des ignominies de Campo Formio. Non content de jeter sur ces nobles douleurs l'insulte de son petit caquetage, il voudrait voir anéantir l'unité italienne aujourd'hui que l'Angleterre elle-même, cette alliée séculaire de l'Autriche, lui tend la main. Par une conséquence des mêmes

idées, il applaudit à la défaite de la Pologne et il déplore que la France ait jamais pu prêter son aide à la formation des États-Unis dont nous avons eu, dit-il, à nous repentir. On voit que ce charmant petit programme est complet. En tout cela, M. Thiers est conséquent avec lui-même, et il n'a fait que rétablir, comme nous le lui prédisions il y a peu de temps, l'unité de sa vie. Cette profession de foi couronne dignement une carrière consacrée tout entière à la plus vulgaire ambition, et dans laquelle on ne trouve trace ni d'une opinion généreuse, ni d'une inspiration élevée, ni d'un but désintéressé. Nous avions peut-être assez expié cette politique honteuse pour espérer que nous en serions à jamais débarrassés, mais puisqu'elle ose aujourd'hui reparaître au grand jour, nous supplions en grâce les amis de la liberté qui veulent maintenir intacts l'honneur et la dignité de leur cause, de ne pas laisser croire par leur silence que ce discours, qui a été la risée de l'Europe, contient leur dernier mot en matière de politique extérieure. Leurs opinions n'ont été jusqu'ici que vaincues, ce qui n'est pas un mal sans remède, qu'ils se gardent de les laisser déshonorer!

P. Lanfrey.

Un nouveau chapitre de l'histoire des Réformés en France (1621-1626), par Anquez. (A. Durand, rue des Grès.

L'auteur de l'*Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, M. Anquez, qui avait conduit son récit jusqu'au moment où l'édit de Nantes assure enfin aux réformés une sorte de sécurité relative, vient de publier un nouveau et intéressant volume, qui est la continuation du premier. C'est l'histoire du parti protestant réduit encore une fois sous Louis XIII à une lutte inégale pour obtenir l'exécution des promesses qui lui avaient été faites et non tenues. Cette période offre un caractère tout différent de celui que présente la situation du parti réformé au seizième siècle. Quoi qu'on en ait dit, au début, le protestantisme se recruta presque également dans toutes les classes, et l'esprit démocratique de la réforme éclata dans ces règlements d'après lesquels « les plus propres et capables, de quelque qualité qu'ils fussent, » devaient siéger dans les états-généraux du parti. Pendant la seconde époque, les dissensions intestines ont commencé; la bourgeoisie, se défiant également de la noblesse et du peuple qui s'unissent pour l'entraîner à des mesures extrêmes, ne se décide à la lutte qu'avec répugnance et la fait mal. Cette lutte nouvelle pouvait-elle

être évitée? M. Anquez incline à le croire. Il est certain pourtant que le pouvoir reprenant peu à peu aux réformés les garanties obtenues avec tant de peine, on ne voit pas trop que la guerre pût avoir pour eux des résultats plus désastreux que la paix. Ils furent vaincus; ils devaient l'être, et l'histoire a trop longtemps félicité Richelieu de n'avoir pas souffert l'existence politique d'un parti appuyé sur des places de sûreté, nécessaires pourtant à l'existence même de la réforme, toujours menacée et contrainte de se protéger elle-même, puisque les engagements les plus solennels ne pouvaient suffire à la protéger. Si Richelieu, distrait par la guerre de Trente ans, et Mazarin par la Fronde, n'abusèrent point de la victoire, il est certain que Louis XIV n'eut point de peine à retirer peu à peu à un parti désarmé et livré tout entier à sa discrétion tout ce qui restait encore des garanties stipulées par l'édit de Nantes. Le récit de M. Anquez, calme, impartial, et appuyé sur les plus consciencieuses études, jette un jour nouveau sur cette période, et continue dignement l'œuvre qu'il a entreprise.

EUGÈNE DESPOIS.

Nous insérons avec empressement la circulaire suivante en priant nos lecteurs de s'associer à son objet. (CH.)

M

« Dans ce moment où tous les yeux sont tournés vers l'Amérique, nous venons faire appel à votre générosité en faveur des esclaves affranchis par la guerre. Victimes de la plus ancienne et de la plus odieuse des iniquités, n'ayant plus les garanties intéressées de la servitude, et encore incapables d'user des droits de la liberté, à ce moment où le jour de la délivrance se lève pour eux ils ont plus que jamais besoin de notre aide, et cette aide n'est d'ailleurs qu'une réparation qui leur est due. Deux millions d'hommes, de vieillards, de femmes et d'enfants sont sans pain, sans vêtements, sans abri. Au milieu d'une guerre ruineuse, les Américains ont fait les plus généreux sacrifices; mais les besoins sont si grands que ces efforts sont insuffisants. L'Europe ne doit-elle rien, ne fera-t-elle rien à son tour? Nous ne le pensons pas. L'Angleterre a déjà répondu à l'appel; la France, la vieille amie des États-Unis, ne peut y rester étrangère. Il ne s'agit pas ici de politique, mais seulement de justice et d'humanité.

« ÉD. LABOULAYE. »

A la suite d'une nombreuse réunion de dames, qui a eu lieu le 27 avril, on a décidé de former des groupes se rattachant à un comité général pour

la confection de vêtements qui seront envoyés aux esclaves libérés; car des vêtements tout faits pouvant arriver à leur destination francs de port et sans frais de douane sont préférables à l'argent. L'objet de chaque groupe sera de réunir la somme de 125 francs, ou plus, qui sera versée au comité général. Une commission spéciale sera nommée pour l'achat des étoffes et les remettra ensuite pour être confectionnées aux différents groupes. Les dons en nature ou en argent peuvent être adressés à madame Coignet, trésorière, 22, rue de Berri, Champs-Élysées, ou à tout autre membre du comité. Les personnes qui recevront cette circulaire sont instamment priées de la répandre autour d'elles, de former autant de groupes qu'il leur sera possible de le faire, et de se rattacher au comité général, qui a été composé ainsi qu'il suit :

Mmes Éd. Laboulaye, *présidente*, 34, rue Taitbout;
Cochin, *vice-présidente*, 25, rue Saint-Guillaume;
Éd de Pressensé, *vice-présidente*, 3, rue de Boulogne;
Coignet, *trésorière et secrétaire*, 22, rue de Berri, Champs-Élysées.

Membres du Comité :

Mmes André Walther, Versailles;
Balguerie d'Egmont, 102, Fg St-Honoré;
Bertillon, 91, rue Blanche;
Eug. Bersier, 8, rue Mansart;
Cantagrel, 33, rue de Rivoli;
Coquerel, 16, rue Moncey;
Louis Coignet, rue St-Denis;
Csse Delaborde, 31, rue Tronchet;
Dowling, 22, rue de Berri;
Fisch, 19, rue Taranne
Edmond de Guerle, 50, rue du Colisée;
Grandpierre, 4, rue de l'Oratoire-St-Honoré;
Csse d'Haussonville, 109, rue St-Dominique;
William Jackson, 15, avenue d'Antin;

Mmes Laure, 3, rue St-Joseph;
Csse Anatole Lemercier, quai d'Orsay;
Henri Lutteroth, 14, rue Fortin;
Ernest Lemaitre, 23, rue de Boulogne;
Martin-Paschoud, 206, rue de Rivoli;
Alfred Monod, 13, rue du Conservatoire;
Récamier, 1, rue du Regard;
Csse de Richmond, 7, rue du Regard;
Rosseuw Saint-Hilaire, Versailles;
Jules Simon, 10, place de la Madeleine;
Sunderland, 14, rue de l'Oratoire;
De Valcourt, 12, boulev. St-Michel,
Wolff, 22, rue Rochechouart;
Cornélis de Witt, 52, Fg Saint-Honoré.

La *Revue nationale* souscrit pour deux cents francs,

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.

LA

FERME D'ORLEY[1]

CHAPITRE XIX

LA FAMILLE STAVELEY.

Deux mois se passèrent sans qu'il se produisît aucun événement qui mérite d'être relaté ici, si ce n'est que M. Joseph Mason et M. Dockwrath eurent un colloque un jour, dans l'étude de M. Mathieu Round. M. Dockwrath avait fait son possible pour que cette entrevue eût lieu sans la présence de l'avoué de Londres. Mais M. Round n'était pas homme à se laisser enlever un client, et Dockwrath avait dû baisser pavillon. En fin de compte, le document, ou les documents qui avaient été découverts à Hamworth, furent portés à Londres chez M. Round; et M. Dockwrath ayant acquis la certitude qu'il ne pourrait pas se mettre à la place de Mathieu Round, se décida à combattre sous ses ordres.

« Il y a certainement quelque chose, » dit le jeune Round. « Mais je ne sais pas trop si nous pourrons fournir les preuves. »

« Nous les fournirons, » s'écria M. Dockwrath.

« L'affaire me paraît claire comme le jour, » dit M. Mason, qui était enfin parvenu à comprendre la question. « Il est évident qu'elle a choisi ce jour-là comme date du codicille, parce que ce jour-là ces deux individus avaient signé comme témoins à un autre acte. »

« Voilà évidemment ce que nous ferons valoir. Seulement, je dis que nous aurons quelque peine à le prouver. »

« L'horrible coquine! la rusée voleuse! » s'écria M. Mason.

« Elle a été joliment rusée en effet, si elle a fait ce que nous

1. Voir les trois précédents numéros de la *Revue Nationale*.

croyons, » dit Round en riant. L'affaire en resta là pendant quelque temps, au grand déplaisir de M. Mason et de M. Dockwrath. Le vieux Round avait tenu parole à M. Furnival jusqu'à un certain point. Il n'avait point pris lui-même l'affaire en main, il est vrai, mais il avait recommandé à son fils d'être prudent : « Ce n'est pas là le genre d'affaire qui nous convient, Mathieu, et quant à cet individu du Yorkshire, je ne l'ai jamais aimé. » Mathieu répondit qu'il n'avait jamais aimé M. Mason, lui non plus; mais que l'affaire était curieuse, et méritait d'être examinée. Là-dessus, on la laissa dormir jusqu'après les fêtes de Noël.

Si le lecteur le veut bien, nous allons nous transporter au château de Noningsby, chez le juge Staveley, où toute une société se trouve réunie pour les fêtes de Noël. Le juge y est, ainsi que Lady Staveley. La présence de celle-ci est toute naturelle, car elle n'a pas d'autre habitation que Noningsby. Depuis le bienheureux jour où Noningsby a été acheté, il y a de cela bien des années, elle a renoncé à Londres; aussi, quand le pauvre juge y est appelé par ses fonctions, il est obligé de se loger à l'hôtel, en garçon. Lady Staveley est une femme excellente, au cœur vraiment maternel. Elle s'occupe beaucoup de ses fleurs et de ses fruits, auxquels les fleurs et les fruits des autres ne peuvent se comparer; de ses œufs et de son beurre, — œufs et beurre, selon elle, ne sont pas mangeables chez les autres; de ses enfants, — qui sont des phénix, tandis que ceux de ses voisins, dit-elle avec un soupir de compassion, laissent tant à désirer! Mais l'objet de ses principales préoccupations est, sans contredit, son mari. Celui-ci personnifie à ses yeux toutes les vertus masculines. Elle est intimement persuadée que la position de juge en Angleterre est la plus haute que puisse occuper un simple mortel. Pour être Lord chancelier, — Lord chief-justice, — premier juge de l'Échiquier, il faut qu'un homme tripote dans le parlement, la politique et autres impuretés, tandis que les simples collègues judiciaires de ces hommes politiques ne sont choisis que pour leur sagesse, leur science, leur conduite irréprochable et leur prudence. De tous les choix qui eussent jamais été faits, il n'y en avait pas eu un seul, selon elle, qui eût autant honoré l'Angleterre et qui eût produit d'aussi bons résultats pour le pays que celui qu'avait fait le feu roi en nommant son mari à la place de juge. Telle était la ferme croyance de Lady Staveley.

Elle n'avait chez elle que deux de ses enfants : son fils Auguste et sa fille Madeleine. La fille aînée était mariée, et bien qu'elle dût passer

les fêtes de Noël dans sa famille, on ne pouvait pas la considérer comme faisant partie du cercle de Noningsby. Nous avons déjà parlé d'Auguste Staveley; mais comme je compte que Madeleine doit être le personnage le plus intéressant de cette histoire, je veux m'arrêter pour en dire ici quelques mots. Et puisque chez les femmes ce sont les signes extérieurs et visibles de la grâce et de la beauté qu'on remarque le plus, — ou, pour mieux dire, dont on parle le plus, je commencerai par ses attraits extérieurs.

Madeleine Staveley avait environ dix-neuf ans. Je n'oserais dire qu'elle fût parfaitement belle, mais je puis affirmer qu'elle était destinée à le devenir. Pour le moment, elle était un peu grêle, et paraissait presque trop grande à cause de cela. Elle était, à vrai dire, au-dessus de la taille moyenne, et son frère la raillait souvent sur ce chapitre; mais tous ses mouvements n'en étaient pas moins doux, gracieux et caressants comme il convient chez une jeune fille. C'était encore une enfant de cœur et d'esprit, et elle aurait volontiers joué comme une enfant si l'instinct de la femme ne lui eût enseigné la nécessité d'une tenue sérieuse. Parmi toutes les merveilles de la nature féminine, il n'en est pas de plus surprenante que de voir ainsi tant de jeunes cœurs et de jeunes esprits folâtres et gais affecter soudain la gravité et la discrétion de l'âge mûr et en conserver avec succès les dehors devant le monde. Et ce qui est étrange surtout, c'est que cela ne se fait pas en vertu d'une leçon ou d'un enseignement, mais que cela se produit comme le résultat naturel d'un instinct implanté dès la naissance.

Il eut été dommage, du reste, que Madeleine Staveley devînt jamais très-grave, car c'était surtout son sourire qui était ravissant. Tout son visage souriait. Il y avait en ces moments-là une lumière rieuse dans ses yeux gris foncé qui donnait un désir immodéré d'être admis dans sa confidence; sa joue souriait, et les teintes rosées se coloraient plus vivement à mesure que les fossettes apparaissaient; son front souriait et semblait refléter l'éclat de ses yeux; mais, surtout, la bouche souriait, en laissant voir, sans les montrer, les perles qu'elle renfermait. J'ai vu des femmes à la lèvre plus vermeille, plus accentuée, — plus tentante, pour tout dire en un mot, mais je n'en ai point vue dont la bouche eût une muette éloquence qui révélât si clairement un cœur heureux, une beauté heureuse.

Le visage était ovale, et certaines gens pouvaient le trouver trop maigre. Ils le disaient, du moins, avant de bien connaître Madeleine,

mais ensuite il leur eût été impossible de continuer à le dire. Elle n'avait pas un très-beau teint, et pourtant elle n'était pas ce qu'on appelle une femme brune. Le visage n'était pas brun, et cependant on n'y voyait pas le rose et le blanc qui font les belles carnations. Je ne suis pas bien sûr, quant à moi, d'aimer les belles carnations. Le blanc et le rose tout seuls ne donneront jamais ces teintes qui reflètent le mieux la lumière et la vie, et qui transmettent les impressions du cœur et de l'esprit. Je ne sais comment désigner les couleurs changeantes et douces du visage de Madeleine Staveley, mais je sais que nul n'a jamais trouvé qu'il manquât un seul instant d'expression et de charme.

Que me reste-t-il à dire? Le nez était grec, mais un peu trop renflé aux narines pour être tout à fait parfait. Les cheveux étaient doux, fins et bruns, — de ce brun foncé qui, dans certains aspects, paraît presque noir; mais ses cheveux ne tenaient pas une grande place dans sa beauté. Chez certaines femmes, la chevelure est un de leurs grands charmes — chez les Nééres qui restent à demi endormies à l'ombre; — mais c'est un charme qui n'a pas d'éloquence. La beauté d'un ordre élevé a une voix, et la beauté de Madeleine était toujours parlante.

En commençant cette description, j'ai dit que je parlerais d'abord de l'extérieur, et cela fait, il me paraît que j'ai suffisamment indiqué les beautés intérieures. Des pensées et des actions de Madeleine Staveley avant l'époque dont il s'agit ici, il n'est pas nécessaire de parler; mais ce que je viens d'écrire pourra, je l'espère, aider à faire deviner au lecteur ce qu'elle pourra penser et ce qu'elle pourra faire un jour.

Telle était la famille Staveley. Quant aux hôtes qui se trouvaient réunis au château de Noningsby, tous ceux qui nous intéressent ont déjà figuré dans cette histoire. Mademoiselle Furnival y était avec son père. Celui-ci avait déclaré, chez lui, qu'il ne prolongerait pas son séjour à Noningsby; pourtant, il y était depuis une semaine, et il semblait probable qu'il y resterait jusqu'après la Noël. Il y avait là aussi Félix Graham. Il avait été invité par son ami Auguste Staveley, ainsi que nous l'avons dit, dans un but spécial, — à savoir, pour qu'il tombât amoureux de Sophie Furnival, dont les écus présumés devaient préserver Graham des malheurs que ne pourrait manquer de lui attirer, sans cela, son esprit si peu pratique. Graham plaisait assez au juge, ce qui n'empêchait pas celui-ci, qui était

l'homme pratique par excellence, de railler parfois avec bienveillance le jeune avocat. Sir Peregrine Orme s'était décidé, par extraordinaire, à s'absenter de chez lui, et se trouvait aussi à Noningsby avec madame Orme et son petit-fils. Le jeune Peregrine se disposait même à y rester quelque temps, et il avait amené son cheval, afin de suivre les chasses. Sir Peregrine comptait retourner à La Cléeve, avant la Noël, et madame Orme devait l'accompagner. Il s'était dit qu'il ferait une absence de quatre jours, ce qui était beaucoup pour lui, et ce délai expiré, il partirait certainement.

Tout ce monde était réuni autour de la table du lunch, par un temps pluvieux, et écoutait une sortie du juge, contre l'abominable habitude de manger de la viande au milieu de la journée, quand un domestique s'approcha de Peregrine Orme, et lui dit que M. Mason était là et désirait lui parler un instant.

« Qui est-ce qui veut te voir? » dit le baronnet tout surpris. Il avait cru qu'il s'agissait du propriétaire de Groby.

« C'est Lucien Mason, » dit Peregrine en se levant; « que peut-il me vouloir? »

« Oh! c'est Lucien Mason, » reprit le grand-père. Depuis la conversation agricole qu'ils avaient eue ensemble, Sir Peregrine ne se sentait pas très-bien disposé pour Lucien. Pourtant, en considération de sa mère, il était prêt à lui pardonner.

« Priez-le donc de venir prendre le lunch avec nous, dit Lady Staveley. Depuis le séjour des Orme à Noningsby, il avait été plusieurs fois question de Lady Mason, et les Staveley se sentaient disposés à lui témoigner de la sympathie, et même à lui prêter appui, au besoin.

« C'est le grand agriculteur, n'est-ce pas? » dit Auguste. « Il faut à toute force qu'il entre. Par un temps pareil, il est impossible de calculer tout ce que nous pourrons apprendre, par sa conversation, d'ici le dîner. »

« Il est de mes amis, et je ne veux pas que vous vous en moquiez, » dit mademoiselle Furnival qui se trouvait assise auprès d'Auguste.

Mais Lucien Mason ne voulut pas entrer dans la salle à manger. Peregrine resta avec lui à peu près un quart d'heure, et en rentrant il annonça à la société, avec un visage quelque peu troublé, qu'il lui fallait aller à Hamworth avant le dîner.

« Vas-tu avec Lucien Mason? » demanda Sir Peregrine.

« Oui, il m'a prié de lui rendre un petit service que je ne puis guère lui refuser. »

« Il ne s'agit pas d'un duel, n'est-ce pas? » dit Lady Staveley, en levant les bras au ciel avec effroi.

« Un duel! » s'écria madame Orme. « Oh, Peregrine! »

« Mais non, » dit le juge. « Je ne pense pas que le jeune Mason fasse une semblable sottise, et quant à Peregrine, j'en réponds. »

« Il n'en est pas question, que je sache, » dit Peregrine en riant.

« Jure-le-moi, » dit madame Orme. « Jure-le moi, Peregrine. »

« Mais, chère mère, je n'y pense pas plus que vous — bien moins même, à ce qu'il paraît. »

« Serez-vous de retour pour le dîner? » dit Lady Staveley.

« Oh! certainement. »

« Et dites à M. Lucien Mason, » ajouta le juge, « que s'il veut bien revenir dîner ici avec vous, il nous fera grand plaisir. »

Dans le prochain chapitre, nous dirons quelle était l'affaire qui conduisait Peregrine Orme à Hamworth. En attendant, son départ fut cause que la conversation des hommes, après le dîner, roula sur Lady Mason. Il n'y avait plus moyen de tenir secrète la position où elle se trouvait, M. Dockwrath s'étant arrangé pour que tout Hamworth la connût. Il disait ouvertement que l'on avait la preuve certaine que Lady Mason avait fabriqué le testament de son mari, et il avait été même jusqu'à annoncer à quelques personnes que M. Mason de Groby était décidé à poursuivre Lady Mason comme faussaire.

Les choses étaient allées si loin que Lucien, de son côté, avait déclaré qu'il allait poursuivre M. Dockwrath en calomnie. Celui-ci avait répondu qu'il ne demandait pas mieux.

« C'est vraiment scandaleux, » dit Sir Peregrine qui prenait part à la conversation avec ardeur, et même avec une certaine colère.

« Voilà une affaire qui a été jugée, il y a vingt ans, à la satisfaction de tous ceux qui l'ont étudiée, et aujourd'hui tout va être remis en question, uniquement pour fournir à deux hommes l'occasion de satisfaire leur vengeance à l'égard d'une pauvre veuve. Ce ne sont pas des hommes; ce sont des brutes. »

« Mais pourquoi ne fait-elle pas à cet avoué un procès en diffamation? » dit le jeune Staveley.

« La chose n'est pas si facile qu'elle semble, » dit le père Staveley.

« Il est très-possible que ce Dockwrath ait dit mille horreurs sur le compte de Lady Mason, et il n'en serait pas moins très-difficile peut-être de le convaincre de diffamation. D'après ce que j'entends dire, il me semble que Dockwrath ne demanderait pas mieux que d'être poursuivi. »

« Pensez ce qu'est la position de Lady Mason ! » dit M. Furnival. Imaginez quelle torture pour elle que d'avoir à comparaître de nouveau ! »

« Je crois qu'elle en mourrait, » dit Sir Peregrine.

« Le seul moyen de la servir dans ce moment-ci, c'est de lui prêter un appui moral, » dit le juge, « et d'après tout ce que j'apprends, il me semble qu'elle est tout à fait digne d'intérêt. »

« Oui, elle en est digne et elle aura de l'appui, » dit Sir Peregrine. « Les gens de Hamworth verront du moins que ma fille la considère comme digne de son amitié. Je suis heureux de penser qu'aussitôt mon retour à La Cléeve, elle viendra s'y installer et qu'elle y restera jusqu'après la Noël. »

« C'est une étrange affaire, » dit Graham, qui réfléchissait en silence à la position de Lady Mason.

« Oui, certes, » dit le juge, « et qui prouve une fois de plus combien de précautions on doit prendre dans tout ce qui se rapporte aux testaments. Ce testament, et le codicille aussi, sont de l'écriture de Lady Mason, qui a servi de secrétaire, non-seulement à son mari, mais encore à l'avoué. Ce fait n'éveille, chez moi, aucun soupçon, mais je suis persuadé que c'est à cela qu'il faut attribuer tous les doutes de M. Mason de Groby. L'homme d'affaires de Sir Joseph aurait dû éviter cette apparence. »

« C'est un de ces cas, » dit Graham, « où la victime devrait être protégée par son innocence même : aucun avocat ne devrait consentir à prendre la parole contre elle. »

« Je ne crois pas qu'il faille compter sur le sentiment chevaleresque pour la préserver de cette persécution, » dit le juge.

« Fadaises que tout cela ! » dit M. Furnival.

« Fadaises, si vous voulez; mais si l'affaire est telle que vous me la représentez, il me semble que tout homme qui se prêterait à attaquer Lady Mason serait déshonoré. »

« Je suis tout à fait de votre sentiment, » dit Sir Peregrine en s'inclinant, le verre en main, du côté de Graham.

« Avec votre permission, Sir Peregrine, je crois que si vous aviez

réfléchi plus sérieusement à l'affaire, vous ne partageriez pas la manière de voir de M. Graham. »

« Je n'ai pas eu les avantages d'une éducation professionnelle, » dit Sir Peregrine en s'inclinant de nouveau, mais cette fois du côté de M. Furnival, « mais je ne comprends pas comment de plus amples connaissances pourraient changer ma manière de voir, en pareille matière. »

« La vérité et l'honneur ne peuvent être changés par des conventions professionnelles, » dit Graham. Puis la conversation se détourna de Lady Mason pour se reporter plus spécialement vers les grandes réformes légales qui avaient été tant discutées depuis quelque temps.

Au salon, parmi les femmes, on s'entretenait aussi de l'affaire de Lady Mason, mais à un autre point de vue et dans un autre langage. « Je l'ai très-peu vue, » disait Sophie Furnival qui, par je ne sais quel art, avait trouvé moyen de tenir le dé de la conversation; « mais ce que j'en ai vu m'a beaucoup plu. Vous devez vous rappeler, madame Orme, qu'elle se trouvait à La Cléeve en même temps que moi. » Madame Orme l'assura qu'elle s'en souvenait parfaitement.

« Et nous avons fait une course à la Ferme. Pauvre femme! tout le monde devrait, dans les circonstances actuelles, lui montrer du bon vouloir. Je sais que papa remuerait ciel et terre pour elle, s'il le pouvait. »

« Je ne puis remuer ni ciel, ni terre, » dit Lady Staveley; « mais si je pensais qu'une visite de moi lui causât quelque satisfaction... »

« N'en doutez pas, Lady Staveley, » dit madame Orme. « Vous lui feriez le plus grand bien. Je ne puis vous dire combien je l'aime, combien Sir Peregrine l'estime. »

« Nous irons la voir la semaine prochaine, Madeleine. »

« Oh! oui, maman; tout le monde la dit si charmante! »

« Ce serait si aimable et si bon de votre part, Lady Staveley, » dit Sophie Furnival.

« La semaine prochaine elle sera chez nous, vous savez, » dit madame Orme. « Vous auriez une lieue de moins à faire, et nous serions bien aise de vous voir par la même occasion. »

Lady Staveley déclara qu'elle ferait les deux choses : elle irait d'abord à La Cléeve, puis ensuite à la Ferme, lorsque Lady Mason serait de retour chez elle. Elle comprenait parfaitement, sans vouloir le dire, que sa visite serait surtout utile à Lady Mason, si les habi-

tants de Hamworth pouvaient voir la voiture des Staveley stationner à la grille de la Ferme.

« Le fils de Lady Mason a de l'esprit, n'est-ce pas? » dit Madeleine en s'adressant à Sophie Furnival.

Sophie haussa les épaules avec un petit mouvement de tête fort gracieux. « Oui, je le crois; on le dit. Mais qui peut savoir si un jeune homme a de l'esprit? »

« Il en est pourtant qui en ont bien plus que d'autres; n'est-ce pas votre avis? »

« Oui, certainement, » répondit mademoiselle Furnival, « de même qu'il y a des jeunes filles bien plus jolies que d'autres. Mais si M. Mason vous parlait grec, par exemple, vous ne lui trouveriez pas de l'esprit. »

« Je ne le comprendrais pas. »

« Évidemment; mais vous comprendriez qu'il est un sot de faire ainsi parade de sa science. Vous voyez donc bien que vous ne lui demandez pas d'avoir de l'esprit ou des connaissances, mais simplement de se rendre agréable. »

« A vrai dire, je ne lui demande ni l'un ni l'autre. »

« Si fait, moi. Je trouve que les jeunes gens sont tenus de se rendre agréables dans le monde, et qu'ils ne doivent pas s'y montrer s'ils ne savent pas causer avec agrément pour nous dédommager un peu de toute la peine que nous nous donnons pour eux. »

« Mais je ne me donne aucune peine pour eux, » dit Madeleine en riant.

« Réfléchissez un peu, et vous verrez que vous vous en donnez. Toutes les femmes s'en donnent, et elles ont raison. Mais si en retour de toute cette peine un homme vient me parler grec, je trouve que je suis volée. »

« Vous m'en direz tant que j'aurai peur de M. Mason. »

« Oh! il ne parle jamais grec, du moins à moi. Je l'aime assez, au contraire. Ce que je voulais dire, c'est que je ne crois pas qu'un homme ait plus de chances de plaire, parce qu'il aura de l'esprit et du talent. Quant à moi, je crois vraiment que je préfère les jeunes gens nuls. »

« Oh! vraiment? Alors, je saurai ce que vous pensez de mon frère Auguste. Nous le trouvons tous très-intelligent, et je ne connais pas d'homme, pourtant, qui ait plus de succès parmi les jeunes filles. »

« Alors, c'est un aimable trompeur. »

« Il est aimable, mais je suis sûre qu'il n'est pas trompeur. Un jeune homme peut se rendre aimable auprès des jeunes filles sans en tromper aucune, n'est-ce pas? »

« Oh! certainement; mais il ne faut pas me prendre ainsi au pied de la lettre, mademoiselle Staveley, sans quoi je suis perdue. Il me paraît seulement que quand un jeune homme est si aimable que cela, il doit arriver souvent que les jeunes filles soient disposées à..... »

« A quoi? »

« Je ne dirais pas à l'aimer, mais à s'en faire aimer. Et l'homme qui fait cela souvent passe pour un trompeur. Il me semble que nous ne leur laissons, à ces pauvres hommes, que bien peu de chances de marcher droit. »

« Je crois que, jusqu'à présent, mon frère a trouvé moyen de naviguer avec succès au milieu de tous ces écueils. »

« Il vogue en pleine mer, toutes voiles dehors, touchant aux plus riants caps, doublant les plus ravissants promontoires, sans que jamais un gros temps ne le jette à la côte. Ah! l'heureux navigateur! »

« Oui, il est heureux, et il rend heureux les autres. »

« On devrait le nommer d'emblée grand amiral. Mais un de ces jours il fera quelque épouvantable naufrage. »

« Oh! j'espère bien que non. »

« Il vous reviendra avec de terribles avaries, ne tenant plus ni à clou ni à cheville. Sa force et sa fierté se briseront contre quelque écueil que son orgueil aura méprisé. »

« Pourquoi lui prédisez-vous de si terribles catastrophes? »

« Mon Dieu! je veux seulement dire qu'il se mariera. »

« Se marier! mais sans doute; c'est ce que nous désirons tous pour lui. Appelez-vous cela un naufrage? »

« C'est le genre de naufrage qui menace toutes ces barques si charmantes et si légères. »

« Voulez-vous dire qu'il épousera une femme désagréable? »

« Pas le moins du monde. Je veux dire que, comme tous les mortels, il lui faudra un jour baisser pavillon. Qui sait même s'il n'en est pas déjà là? »

« Pour cela non. »

« Je ne demande pas à connaître ses secrets. Je vous tiendrais pour une mauvaise sœur si vous me les disiez. »

« Mais je suis sûre qu'il n'a pas de secrets, — pas de secrets de ce genre-là, du moins. »

« Vous les dirait-il, s'il en avait? »

« Je l'espère, si le secret avait quelque importance. En tous cas, il le devrait; car, moi, je pense continuellement à lui. »

« Et vous, lui dites-vous vos secrets? »

« Je n'en ai pas. »

« Mais quand vous en aurez un, le lui direz-vous? »

« Oui, je le crois; mais, » ajouta-t-elle après un moment de réflexion, « une jeune fille n'a pas de secret de cette espèce, ou, si elle en a un, elle ne se l'avoue pas à elle-même jusqu'au jour où elle peut le dire aussi à tous ceux qu'elle aime réellement. »

Il y eut un nouveau silence que rompit mademoiselle Furnival. « Je ne suis pas si sûre de cela, » dit-elle enfin. En ce moment, les hommes rentrèrent au salon.

S'étant donné la tâche méritoire de faire un mariage entre son ami Félix Graham et Sophie Furnival, Auguste Staveley s'était mis à l'œuvre d'une manière qui, à ses yeux, était admirablement systématique. « Ma foi, Graham, » avait-il dit, nous allons avoir à Noningsby la plus belle fille de Londres; oui, vraiment, je crois la plus belle. »

« Et elle vient ici, je pense tout exprès pour faire votre bonheur? »

« Oh! non, pas du tout. Ce n'est pas mon genre; elle est trop..... trop... trop... Elle est très-riche, et elle a beaucoup d'esprit. »

« Tiens, je ne vous ai jamais vu si modeste qu'aujourd'hui. »

« Je ne plaisante pas du tout. C'est la fille du vieux Furnival que, par parenthèse, je déteste de tout mon cœur. Je ne comprends pas pourquoi mon père l'a invité. Toujours est-il que le père Furnival pourra donner six cent mille francs de dot à sa fille! Songez-y, mon vieux! » Mais Félix Graham n'était pas homme à songer à de pareilles choses parce qu'on l'en priait; et quand, plus tard, on le présenta à Sophie, il ne parut pas très-frappé de sa beauté.

Auguste avait demandé à sa mère son concours dans cette affaire, mais elle s'était moquée de lui. « Ce serait un arrangement superbe! » lui avait-il dit avec enthousiasme. « De quoi te mêles-tu donc, Auguste? » avait répondu Lady Staveley; « il faut laisser ces

choses-là s'arranger d'elles-mêmes. Tout ce que je te demande, c'est de ne pas en tomber amoureux toi-même. Sa famille ne te conviendrait pas, j'en suis sûre. »

Félix Graham se montrait certainement très-ingrat, en présence de la preuve d'amitié que lui donnait son ami Auguste. Celui-ci avait trouvé moyen de glisser à l'oreille de mademoiselle Furnival que M. Graham était un jeune avocat du plus bel avenir. Elle était donc pour sa part très-disposée à faire connaissance, mais Félix ne voulait pas se mettre en avant. « Je saurai l'y exciter, en le piquant au jeu, » se dit Auguste. Aussi, en rentrant dans le salon, alla-t-il prendre une place tout près de mademoiselle Furnival, afin de mieux poursuivre la tâche que l'amitié lui imposait.

La tâche n'était pas sans danger, car mademoiselle Furnival était certainement très-belle, et Auguste Staveley était très-impressionnable. Mais que ne risque-t-on pas pour un ami? « J'espère que vous nous accompagnerez jusqu'à Monkton-Grange, le jour de la chasse, » dit-il à Sophie. Il y avait rendez-vous pour une grande chasse, à Monkton, à quelques lieues de Noningsby, et tous les chasseurs du château devaient s'y trouver.

« Avec grand plaisir, » dit Sophie, « si l'on peut me donner une place dans la voiture. »

« Nous vous donnerons plutôt un cheval. Je sais que vous êtes une bonne écuyère. » Là-dessus, mademoiselle Furnival avoua qu'elle montait volontiers à cheval, et même qu'elle avait apporté une amazone avec elle.

« Mais ce sera délicieux! Madeleine sera à cheval aussi, et vous verrez les demoiselles Tristram. Ce sont les meilleures écuyères du pays. »

« Vous ne voulez pas dire qu'elles suivent les chiens, et qu'elles sautent les haies et les fossés? »

« Certainement si. »

« Et mademoiselle Staveley, fait-elle cela? »

« Oh! non, — Madeleine ferait une triste figure devant une barrière, et ne brillerait guère en face d'un double fossé. Si vous êtes disposée à rester avec les gens paisibles, elle vous tiendra compagnie. »

« Je me rangerai certainement parmi les paisibles, » dit Sophie.

« Je crois que j'en serai aussi. Je n'ai qu'un seul bon sauteur, et c'est Graham qui le montera. A propos, que pensez-vous de mon ami Graham? »

« Ce que j'en pense? Mais suis-je déjà obligée d'en penser quelque chose? »

« Sans doute, ou si vous n'y êtes pas obligée, vous l'aurez fait tout de même. Je ne doute pas que vous n'ayez déjà, à l'heure qu'il est, composé, en idée, un petit essai sur le caractère de toutes les personnes ici présentes. »

« En tout cas, mon chapitre sur lui n'est pas bien long. »

« Il n'en est peut-être que plus juste. Vous devriez bien me le communiquer. »

« Oh! non; comme tous les essais de ce genre, il a été composé pour mon usage particulier, et je tiens à ce qu'il reste secret. »

« Je le regrette, car j'avais l'intention de vous proposer un marché. Si vous aviez bien voulu me laisser voir quelques-uns de vos essais, je vous aurais communiqué les miens en échange. »

Tout en causant ainsi, Sophie Furnival et Auguste Staveley devinrent les meilleurs amis du monde avant la fin de la soirée.

« Elle a vraiment bien de l'esprit, » dit-il plus tard, tandis qu'il fumait avec Pérégrine Orme et Graham, dans une pièce extérieure dont on avait fait un fumoir.

« Et elle est très-belle, » dit Pérégrine.

« Et on dit qu'elle aura beaucoup d'argent, » ajouta Graham. « Après tout, Staveley, je ne crois pas que vous puissiez trouver mieux. »

« Elle n'est pas du tout dans mon genre, » répondit Auguste. « Mais on est toujours forcé d'être poli, vous savez, pour les jeunes filles qui sont en visite chez soi. » Là-dessus chacun alla se coucher.

CHAPITRE XX

MONSIEUR DOCKWRATH DANS SON ÉTUDE.

Peregrine Orme n'avait pris aucune part à la conversation qui avait eu lieu à Noningsby au sujet de Lady Mason, mais son silence ne provenait pas d'indifférence. Il s'était rendu ce jour-là même à Hamworth pour une affaire qui la concernait, et comme il ne voulait pas parler de ce qu'il avait vu et fait à cette occasion, il avait cru devoir se taire complétement.

« Je viens te prier de me rendre un grand service, » lui dit Lucien, quand il l'eut fait appeler pour lui parler, pendant le lunch, comme nous l'avons dit précédemment, « mais j'ai peur que cela ne t'ennuie. »

« Je ne regarderai pas à un peu d'ennui, » dit Peregrine, « si ce n'est que cela. »

« Tu as entendu parler de cette histoire entre Joseph Mason et ma mère? On en a tant causé, que cela a dû arriver jusqu'à toi. »

« Quoi, l'affaire du procès? Oui, on en a parlé à La Cléeve. »

« Cela doit être, tout le monde en jase. Eh bien! il y a à Hamworth un homme nommé Dockwrath... » Et Lucien Mason partit de là pour expliquer à son ami comment il lui était revenu de plusieurs côtés que M. Dockwrath accusait sa mère d'avoir commis un faux; comment il avait tâché de persuader à sa mère d'intenter des poursuites contre le calomniateur; comment sa mère lui avait répondu en pleurant qu'elle ne pourrait jamais s'y décider, et comment, en conséquence, il avait pris la résolution d'aller lui-même trouver M. Dockwrath. « Mais, » ajouta-t-il, « il faut que j'aie avec moi quelqu'un — un ami auquel je puisse me fier, et c'est pour cela que je suis venu te prier de m'accompagner à Hamworth. »

« Ce n'est pas un de ces hommes auxquels on peut administrer des coups de pied, je suppose, » dit Peregrine.

« J'ai peur que non; il a quarante ans passés, et des enfants à la douzaine. »

« Et puis c'est un être si vil, » dit Peregrine.

« Je n'ai pas l'intention de lui donner des coups de pied ou des coups de bâton, mais je crois qu'il ne faut pas lui laisser dire ces choses affreuses sur le compte de ma mère, sans lui montrer que je n'ai pas peur de lui. » Les deux jeunes gens montèrent à cheval, et arrivés à Hamworth, laissèrent leurs montures à l'auberge.

« Je pense que nous ferions mieux d'aller tout de suite, » dit Peregrine avec un visage très-sérieux.

« Oui, » dit son ami, « rien ne nous retient plus. Je ne puis pas te dire combien je te suis reconnaissant d'être venu. »

« N'en parle pas, je t'en prie; je suis trop heureux de te rendre service. » Mais tout de même le cœur de Peregrine battait bien fort, et il se sentait un peu nerveux. Si on l'eût prié d'aller donner une volée de coups de bâton à quelqu'un, il se serait senti plus à l'aise,

et il y eût été de bon cœur; mais il se sentait troublé à l'idée de faire une visite hostile dans l'étude d'un avoué.

Lucien aurait agi plus sagement, peut-être, s'il se fût laissé guider par les volontés de sa mère dans cette affaire. La veille au soir, ils avaient discuté fort sérieusement cette question. Un certain petit apothicaire bavard avait rencontré Lucien le matin dans la rue à Hamworth, et lui avait dit qu'il fallait absolument prendre quelques mesures pour empêcher M. Dockwrath de formuler publiquement de si terribles accusations contre Lady Mason. Lucien avait répondu avec hauteur qu'ils sauraient fort bien se protéger eux-mêmes, sa mère et lui, et l'apothicaire avait battu en retraite. Mais Lucien, en rentrant chez lui, avait déclaré à sa malheureuse mère qu'il fallait décidément prendre un parti. Elle devait poursuivre Dockwrath, ou, tout du moins, remettre l'affaire entre les mains d'un homme de loi qui lui dirait si elle pouvait poursuivre avec quelques chances de succès. Pour toute réponse, Lady Mason avait supplié son fils de ne rien faire et de laisser oublier toute cette histoire.

« Mais on ne l'oubliera pas, » avait répondu Lucien.

« Oui, mon enfant, si nous nous tenons tranquilles, tout cela passera — d'ici un mois ou deux. Nous ne pouvons rien faire. N'oublie pas le vieux proverbe : On ne touche pas à la boue sans se salir. »

Mais Lucien répondit presque avec colère que la boue l'avait déjà touché et qu'il se sentait sali. « Je ne puis consentir à garder la propriété, » dit-il, « si nous ne faisons rien. » Et alors sa mère avait courbé la tête, et s'était caché le visage dans les mains.

« J'irai trouver cet homme moi-même, » avait dit Lucien avec énergie.

« Je suis ta mère, Lucien, et je te supplie de n'en rien faire, » lui avait-elle répondu à travers ses larmes.

« Il faut que je fasse cela ou que je quitte le pays. Il est impossible que je continue à vivre ici en vous entendant traiter ainsi sans rien faire pour vous défendre. » A cela, Lady Mason n'avait fait aucune réponse directe, et maintenant Lucien se trouvait à la porte de l'avoué avec l'intention de réaliser ses menaces.

Les deux amis trouvèrent M. Dockwrath assis à son pupitre, de l'autre côté duquel se tenait son clerc. M. Dockwrath ne s'était pas encore donné le luxe d'un bureau particulier, mais il se servait de son salon lorsqu'il voulait voir ses clients sans être dérangé. Cependant, lorsqu'il vit entrer le jeune Mason, il ne lui proposa pas d'y

passer. Il était assis, le chapeau sur la tête, et il ne fit pas même mine de l'ôter, quand il répondit au froid salut de son visiteur. « Gardez votre chapeau, monsieur Orme, » dit-il au moment où Peregrine allait saluer. « Eh bien! messieurs, qu'y a-t-il pour votre service? »

Lucien regarda le clerc et comprit qu'il lui serait bien difficile de parler de sa mère devant un pareil témoin.

« Nous désirons vous voir en particulier pendant quelques minutes, monsieur Dockwrath, si c'est possible. »

« Ne sommes-nous pas assez seuls? » dit Dockwrath. « Il n'y a ici que mon clerc de confiance. »

« S'il vous était possible.... » commença à dire Lucien.

« Eh bien, monsieur Mason, à vous parler net, cela ne m'est pas possible. Vous avez amené M. Orme avec vous afin qu'il puisse entendre ce que vous avez à dire; et moi, il me plaît que mon clerc l'entende aussi. Dans la position où vous vous trouvez, on ne sait pas ce qui peut résulter de cette entrevue. »

« Quelle est donc ma position, monsieur? »

« Si vous ne la savez pas, monsieur Mason, ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre. Vous me faites de la peine, parole d'honneur. Vous me faites vraiment de la peine, et je vous plains. » M. Dockwrath était perché sur une chaise très-élevée et, tout en exprimant ainsi sa commisération, il se balançait de façon à appuyer ses genoux contre les bords de son pupitre; il regardait ses visiteurs de dessous son chapeau qui lui retombait jusque sur le nez et s'amusait à couper une plume d'oie en tous petits morceaux avec son canif. Il n'était pas agréable d'être plaint par un homme pareil, à ce que se dit Peregrine Orme.

« Ce que vous dites là est absurde, monsieur. Je n'ai que faire de votre pitié ni de celle de qui que ce soit. »

« Je ne pense pas que dans tout Hamworth il se trouve un seul homme qui ne vous plaigne, » dit Dockwrath.

« Il veut faire l'impertinent, » dit Peregrine. « Dis-lui tout de suite ton affaire. »

« Non, jeune homme, je ne veux pas faire l'impertinent. Je suppose qu'on peut se permettre chez soi de dire sa pensée sans impertinence. Vous ne me recevriez pas chapeau bas si j'allais chez vous à La Cléeve. »

« Je suis venu vous demander, dit Lucien, si c'est vous qui ré-

pandez par la ville ces bruits qui circulent sur Lady Mason. Si vous êtes un homme, vous me direz la vérité. »

« Entre nous, j'ai quelque raison de me croire un homme. »

« Il faut que Lady Mason soit mise à l'abri d'aussi infâmes mensonges, et il sera peut-être nécessaire que l'affaire soit portée devant les tribunaux... »

« Soyez tranquille là-dessus, monsieur Mason, ce sera nécessaire. »

« Puisque cela peut devenir nécessaire, je tiens à savoir si vous admettez que ces bruits viennent de vous? »

« Vous voulez que je témoigne contre moi-même? Eh bien! une fois n'est pas coutume. C'est moi qui répands ces bruits. Voyons, ma réponse est-elle celle d'un homme? » Et en disant ces mots, M. Dockwrath repoussa son chapeau en arrière et regarda fixement son adversaire.

Lucien Mason était trop jeune pour la tâche qu'il avait entreprise, et il se troubla. Il avait compté que l'avoué nierait, et il savait ce qu'il dirait et ferait en pareil cas; mais maintenant il se trouvait pris au dépourvu.

« Et qu'est-ce qui a pu vous faire commettre une pareille infamie? » dit le jeune Orme.

« Ta, ta, ta! Et de quoi vous mêlez-vous, jeune homme? Le fait est que vous vous mêlez de ce que vous ne savez pas. Mais comme je respecte votre grand-père et votre mère, je vais leur donner, ainsi qu'à vous, un bon conseil, gratis. Dites-leur, de ma part, de ne pas trop se lier avec Lady Mason, avant qu'ils n'aient vu la tournure que prend cette affaire »

« Monsieur Dockwrath, » dit Lucien, « vous êtes un misérable, une vile canaille! »

« Très-bien, monsieur. Adams, veuillez prendre note de cela. Ne faites pas attention à ce qu'a dit M. Orme. Je l'excuse volontiers. Il saura la vérité d'ici peu, et alors il me demandera pardon. »

« Je vous jure que je vous tiens pour le plus grand misérable que j'aie jamais rencontré, » dit Peregrine, qui était naturellement tenu d'appuyer son ami.

« Vous changerez bientôt d'avis, monsieur Orme, et alors vous reconnaîtrez que vous avez rencontré de plus grands misérables que moi. Avez-vous pris note de ces expressions, Adams? »

« Celles qu'a employées M. Mason? oui, je les ai notées. »

« Lisez-les, » dit le maître.

Et le clerc lut : « M. Dockwrath, vous êtes un misérable, une vile canaille ! »

« Et maintenant, messieurs, si vous n'avez plus rien à me dire, vous me permettrez peut-être, comme je suis très-occupé, de vous souhaiter le bonjour. »

« C'est bon, monsieur Dockwrath, » dit Mason, « vous pouvez compter que vous entendrez parler de moi. »

« Nous sommes bien sûrs d'entendre parler l'un de l'autre — il n'y a pas à en douter un instant, » dit l'avoué.

Là-dessus les deux jeunes gens se retirèrent, ayant tous deux la conscience de n'avoir pas aussi complétement triomphé de leur adversaire que l'exigeait la justice de leur cause.

Puis ils reprirent leurs chevaux, et Orme accompagna son ami jusqu'à la Ferme, d'où il regagna La Cléeve par les bois.

« Et que comptez-vous faire maintenant? » dit Peregrine, dès qu'ils furent à cheval.

« Je prendrai un avocat pour mon compte, » dit Mason ; « — pas celui de ma mère, un autre. Et je pense que je me laisserai guider par lui. » S'il l'eût fait avant d'aller voir M. Dockwrath, cela aurait peut-être mieux valu pour lui.

Toutes ces choses préoccupaient et attristaient le pauvre Peregrine ; et c'est pour cela que le soir, après le dîner, lorsqu'on parla de Lady Mason, il demeura silencieux — écoutant attentivement, mais ne prenant pas part à la conversation.

Pendant toute la soirée, Lucien et sa mère restèrent ensemble sans se dire un mot. Il n'y avait pas, à proprement parler, de querelle entre eux, mais sur ce terrible sujet il y avait un complet manque d'accord et, l'on pourrait presque dire, de sympathie. Ce n'est pas que Lucien soupçonnât sa mère un seul instant d'avoir fait ce qui était mal. En pareil cas, il se serait peut-être montré plus doux dans ses paroles. Non-seulement il avait en elle une entière confiance, mais il était encore inébranlablement convaincu que leurs droits à tous deux étaient à l'abri de toute attaque. Avec cette conviction, il ne pouvait pas comprendre qu'elle pût endurer sans résistance les accusations injurieuses qu'on dirigeait contre elle. « Elle devrait les combattre par amour pour moi, si elle ne le fait pas dans son propre intérêt, » se disait-il sans cesse. A elle aussi, il avait dit la même chose, mais ses paroles étaient restées sans effet.

D'un autre côté, elle le trouvait cruel. Elle était écrasée sous le poids des chagrins qui étaient venus l'assaillir, et pourtant il ne savait pas lui parler avec douceur. Elle aurait pu tout supporter, à ce qu'il lui semblait, si seulement Lucien avait voulu être patient avec elle ! Elle espérait encore qu'en restant tranquille, elle pourrait éviter un nouveau procès. Du moins, la chose était possible. M. Furnival lui en avait donné l'assurance. Et pourtant ce malheur qu'elle craignait plus que la mort, son fils allait l'attirer sur elle ! Ils passèrent ainsi toute une longue soirée, sans se parler. Chacun tenait un livre, sous prétexte de lire, mais ni l'un ni l'autre n'était en état de faire attention à sa lecture.

Il ne lui dit pas alors qu'il avait été chez M. Dockwrath, mais elle vit bien à son air qu'il avait fait quelque démarche funeste. Elle attendit patiemment pendant toute la soirée, dans l'espoir qu'il lui raconterait tout, mais quand vint l'heure de se retirer dans sa chambre, il ne lui avait encore rien dit. « S'il allait se tourner contre elle, lui aussi, ce serait pis que tout le reste ! » Elle monta dans sa chambre et se mit à réfléchir. Je ne puis dire maintenant toutes les pensées qui lui traversèrent l'esprit pendant cette longue nuit, mais je puis dire que le chagrin qui pesait sur elle avec le plus de force venait de l'entêtement et de l'orgueil de son enfant. Elle se disait qu'elle voulait bien mourir — qu'elle était prête à accepter la mort sur l'heure, si telle était la volonté de Dieu — mais que descendre au tombeau dans la honte et dans la douleur par le fait de son fils... Dans cette pensée il y avait une angoisse amère qu'elle ne pouvait pas supporter !

Le lendemain, au déjeuner, Lucien fut encore silencieux, et son visage demeura sombre. « Lucien, » dit-elle, « as-tu fait quelque chose hier à propos de cette affaire? »

« Oui; j'ai vu M. Dockwrath. »

« Eh bien? »

« J'avais pris avec moi Peregrine Orme afin d'avoir un témoin, et j'ai demandé en sa présence à ce Dockwrath s'il était vrai qu'il eût fait courir ces bruits. Il m'a dit que c'était vrai, et alors je lui ai dit qu'il était une canaille. »

En entendant ces mots, elle poussa un long et douloureux soupir, mais elle ne dit rien. A quoi bon parler maintenant? Son regard d'angoisse alla droit au cœur du jeune homme, mais il n'en crut pas moins avoir bien agi. « Chère mère, » reprit-il, « je suis bien fâché

de vous affliger ainsi, — bien fâché, je vous assure. Mais je ne pourrais pas me montrer à Hamworth — je ne pourrais me montrer nulle part, si j'entendais dire de pareilles choses sur votre compte sans les relever. »

« Ah! Lucien, tu ne connais pas la faiblesse d'une femme! »

« C'est pour cela que vous devriez me laisser le fardeau à moi seul. Il n'est rien que je ne sache faire, rien que je ne veuille supporter, plutôt que de vous voir souffrir ainsi. Promettez-moi que vous me laisserez faire. »

« Mais tu ne peux pas faire. J'ai été chez un avocat, chez monsieur Furnival. Pourquoi ne veux-tu pas me permettre de suivre ses conseils? Comment ne vois-tu pas que c'est ce que nous pouvons faire de mieux? »

« Si vous le désirez, j'irai voir monsieur Furnival. »

Lady Mason ne le désirait pas, mais il fallut bien céder et dire ce qu'il voulait. Elle aurait désiré qu'il supportât tout sans rien dire. Ce n'est pas qu'elle fût indifférente à la bonne opinion de ses voisins, ou qu'elle ne fît pas attention à ce que disaient d'elle les avoués et les apothicaires de Hamworth; mais il lui était plus facile de souffrir le mal que de le combattre. La famille Orme et les Furnival la soutiendraient. Les gens de leur sorte tiendraient compte de sa faiblesse et ne s'attendraient pas à la voir se livrer à une indignation violente, comme le ferait un homme. Elle avait bien calculé toute la force de sa faiblesse, et elle se disait qu'elle pourrait encore se sauver par là — si son fils voulait le permettre.

Ce ne fut que deux jours après que Lucien eut l'honneur d'être admis à une conférence chez le grand avocat, M. Furnival; et bien qu'il eût un rendez-vous, il lui fallut attendre une heure avant d'être introduit dans le cabinet par M. Crabwitz... « Et Crabwitz, » dit l'avocat, avant d'adresser la parole à son jeune ami, « jetez un coup d'œil sur ces papiers, et faites-les remettre demain matin; et, Crabwitz... »

« Plaît-il, monsieur? »

« Cette consultation au sujet de la compagnie des mines de Ahatualpaca, — je ne l'ai pas eue, n'est-ce pas? »

« Elle est là, monsieur. »

« Je l'examinerai tout à l'heure — dans cinq minutes. Et maintenant, mon jeune ami, à quoi puis-je vous être bon? »

Il était évident, d'après le ton de M. Furnival, qu'il ne comptait

pas consacrer beaucoup de temps à Lucien Mason et qu'il n'était pas disposé à discuter avec lui le sujet en question. M. Furnival avait résolu de tirer, coûte que coûte, Lady Mason de ses embarras, mais il ne tenait pas à le faire par l'intermédiaire de son fils, ou même avec le concours de celui-ci.

« Monsieur Furnival, » dit Lucien, « je veux vous demander votre opinion au sujet de ces affreux bruits qu'on fait courir à Hamworth sur le compte de ma mère. »

« Si vous voulez mon avis, je me permettrai de vous dire que la ligne de conduite que vous devez suivre, selon moi, est très-simple. Vous n'avez, je crois, qu'un système à adopter qui puisse se concilier avec le respect que vous devez à votre mère. »

« Lequel, monsieur? »

« Ne rien dire, ne rien faire. D'après ce qui me revient, je crains fort que vous n'ayez déjà dit et fait plus que ne le conseillait la prudence. »

« Mais comment laisser dire de pareilles choses sur ma mère? »

« Tout dépend des personnes qui les disent. Quand on rencontre un ramoneur sur sa route, on ne se frotte pas à lui pour prendre le haut du pavé. Votre mère va la semaine prochaine à La Cléeve. J'ai entendu dire l'autre jour que les Staveley de Noningsby allaient lui faire visite. Je pense que vous ne pouvez pas souhaiter pour elle de meilleures relations. Ne comprenez-vous pas pourquoi tous ces gens-là se groupent autour d'elle dans ce moment? Si vous savez le comprendre, vous ne vous commettrez plus avec M. Dockwrath. »

Ces paroles contenaient un reproche que Lucien fut forcé de subir; mais en se retirant tout déconcerté du cabinet de l'avocat, il ne s'avouait pas encore que de pareilles calomnies dussent être supportées sans résistance. Il n'avait pas encore une grande expérience de la vie, mais il savait — ou il croyait savoir — que c'est le devoir d'un fils de protéger sa mère contre l'insulte et la diffamation.

CHAPITRE XXI

NOEL CHEZ MONSIEUR FURNIVAL.

Je suis moi-même étonné — vu l'idée que je me fais du caractère de Lady Staveley — d'être obligé de déclarer ici qu'elle commit, à

l'occasion de la Noël, une faute impardonnable. Elle manqua, non-seulement aux lois de cette bonté qui faisait le fond de sa nature, mais aussi aux convenances domestiques en engageant M. Furnival à passer le temps des fêtes à Noningsby. Je ne puis lui pardonner, car elle condamnait par là la pauvre madame Furnival à rester seule auprès du foyer conjugal. Elle savait aussi bien que moi que M. Furnival avait une femme. Sophie, qui aurait su très-bien se passer à Noningsby des soins paternels, parlait souvent de sa mère — en ajoutant, toutefois, que celle-ci ne quittait jamais son coin de feu pendant l'hiver, afin qu'on ne la soupçonnât pas de demander une invitation pour madame Furnival. Malgré tout, Lady Staveley n'en adressa pas moins à deux reprises à M. Furnival l'invitation de rester à Noningsby pour les fêtes de Noël.

Pourtant Lady Staveley n'éprouvait aucun sentiment bien amical à l'égard de M. Furnival; mais c'était une de ces femmes qui ne savent pas se borner dans l'exercice de la vertu hospitalière. Son instinct l'obligeait à prier un hôte de prolonger son séjour. A cette saison particulière de l'année, surtout, elle n'aurait pas laissé partir un chien de chez elle, sans lui faire remarquer qu'il trouverait des os de Noël à ronger dans sa cour. C'était à M. Furnival à s'arranger avec sa femme. Il n'était pas obligé d'accepter l'invitation parce qu'elle lui était faite; mais Lady Staveley se croyait obligée de la faire parce qu'il se trouvait dans la maison — et, je le répète, j'ai peine à lui pardonner cela.

M. Furnival n'était point lâche. Ce n'était pas un de ces hommes qui, après avoir offensé leurs femmes par leur absence, prolongent cette absence de peur d'affronter leurs femmes. Il avait résolu d'être libre et de l'être sans avoir à essuyer des plaintes. Il entendait être le maître de rester absent pendant un mois, si la chose lui plaisait, et de rentrer ensuite chez lui sans querelles ou contestations ouvertes. J'ai connu bien d'autres hommes qui ont rêvé un pareil état de choses, mais dans ce moment-ci, il m'est impossible de m'en rappeler un seul qui ait su réaliser son rêve.

M. Furnival avait écrit à sa femme une lettre où il lui parlait de beaucoup de choses, et, entre autres, de l'impossibilité où il se trouvait d'être chez lui le jour de Noël, ainsi qu'il l'avait espéré. Madame Furnival avait dit une quinzaine de jours auparavant que la Noël « ne lui était plus rien maintenant; » et le perfide eut la bassesse — car c'était une bassesse, je le maintiens — de s'accrocher à cette

parole plaintive et irritée pour excuser son absence. « Il y a des jurisconsultes illustrés dans ce moment-ci à Noningsby, » écrivait-il, « et il serait utile dans la position actuelle des affaires que j'y restasse. » — Il y a toujours une position actuelle des affaires pour l'homme qui veut un prétexte. — « Donc, il est très-probable que je resterai... » Qui ne connaît le mélange de défi et d'excuses que contiennent toujours ces sortes de lettres? Qui ne connaît ces paroles astucieuses qui pourront être prises pour de bonnes raisons, si le lecteur est assez timide pour les accepter comme telles, ou qui seront un défi bruyant, si le lecteur a encore assez de courage pour ramasser le gant? Ce fut une lettre de ce genre que M. Furnival écrivit à sa femme, et celle-ci eut assez d'orgueil pour accepter le défi. « J'arriverai à la maison demain, » disait la lettre, « mais il ne faut pas m'attendre pour le dîner, l'heure de mon arrivée est trop incertaine. J'irai d'abord à mon cabinet, et je serai avec vous avant l'heure du thé. Je retournerai le lendemain à Noningsby. » Dans cette lettre, M. Furnival montrait du courage, — beaucoup de courage; mais il montrait en même temps de l'insensibilité, de la déloyauté, et une noire ingratitude. Sa femme ne lui avait-elle pas tout donné?

Madame Furnival n'était pas seule quand elle reçut cette lettre. Il y avait, en face d'elle, de l'autre côté de la cheminée, une dame assise qui tenait amoncelé sur ses genoux, un grand paquet d'ouvrage au crochet d'une propreté douteuse. « Tenez, » dit madame Furnival en lui jetant la lettre de son mari, « je le savais bien, qu'il ne reviendrait pas pour la Noël! Je vous l'avais dit! »

« Je ne le croyais pas possible, » répondit mademoiselle Biggs, en roulant la grosse pelote de coton sale qui servait à son travail, afin de lire plus à son aise la lettre de M. Furnival. « Cela me semblait impossible, incroyable; le jour de Noël! Il n'est pas possible qu'il ait voulu dire la Noël; est-ce que vous ne vous trompez pas? Mon Dieu! mon Dieu! et vous jeter au visage comme cela, que vous avez dit que ce jour-là ne vous était plus rien maintenant! »

« J'ai dit cela, » répondit madame Furnival, « parce que je ne voulais pas, vous comprenez, le prier comme d'une grâce de revenir chez lui. »

« Comme une grâce, certes, je le comprends bien. » C'était mademoiselle Biggs qui parlait ainsi. Mademoiselle Biggs était une personne des plus respectables. Son père avait été l'associé de l'oncle de madame Furnival, et lorsque Kitty Blacker s'était donnée dans toute

la fleur de sa beauté au jeune et laborieux avocat Furnival, mademoiselle Biggs, alors âgée de dix-sept ans, l'avait accompagnée à l'autel en qualité de demoiselle d'honneur, et lui avait prédit toutes les félicités conjugales. Même alors, Martha Biggs n'était pas jolie, mais elle se montra fidèle dans son amitié. Dépourvue de grâces et d'esprit, elle n'avait jamais joui d'une grande faveur auprès de M. Furnival, et dans le temps heureux on l'avait un peu négligée; mais maintenant que l'adversité était venue, madame Furnival s'estimait heureuse de posséder une amie en qui elle pouvait avoir confiance.

« S'il aime mieux être avec ces gens de Noningsby, que m'importe, après tout? » dit l'épouse outragée.

« Mais il n'y a personne particulièrement, là-bas, n'est-ce pas? » demanda mademoiselle Biggs à qui il tardait d'entendre quelque récit un peut plus piquant que la plainte vague d'une femme négligée. Elle savait que son amie avait des soupçons terribles; mais jusqu'à ce jour madame Furnival n'avait jamais désigné spécialement une femme comme sa rivale. Mademoiselle Biggs trouvait que le temps était venu où l'épanchement de l'amitié exigeait qu'un nom fût prononcé. On ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle accorderait à perpétuité sa sympathie à de vagues généralités. Il lui tardait de haïr et de réprouver, et de frissonner en entendant enfin le véritable nom de la misérable qui avait dérobé à son amie le cœur de son époux. Voilà pourquoi elle demandait s'il y avait quelqu'un de spécial à Noningsby.

Madame Furnival savait à un kilomètre près la distance qui sépare Noningsby de la Ferme d'Orley, et elle savait aussi qu'il ne fallait que vingt-cinq minutes pour aller de la station d'Alston à celle de Hamworth. Elle ne fit pas de réponse directe, mais elle rejeta la tête en arrière et souffla bruyamment, comme qui se prépare au combat, et d'après ces signes, mademoiselle Biggs comprit qu'il y avait là-bas, en effet, quelqu'un de spécial. Pourquoi ne pas dire le nom à une si ancienne amie? C'était irritant, on l'avouera.

Le lendemain, ces deux dames dînèrent à six heures, et puis elles attendirent patiemment le thé jusqu'à dix heures. Quand bien même elles auraient été en proie à une soif du désert, et qu'en étendant la main elles eussent pu prendre leur thé, elles seraient mortes de soif plutôt que de le boire avant le retour de M. Furnival. Il avait dit qu'il reviendrait pour le thé, et elles voulaient l'attendre, fût-ce jus-

qu'à quatre heures du matin ! Que l'épouse victime tire toujours le meilleur parti possible de tout grief positif que la Providence veut bien lui octroyer! Si madame Furnival avait demandé le thé ce soir-là avant le retour de son mari, c'est qu'elle n'aurait pas compris tous les avantages de sa position. A dix heures, on entendit enfin s'arrêter le fiacre de M. Furnival, et le visage des deux femmes s'arma pour le combat.

« Eh bien, Kitty, comment te va? » dit M. Furnival, en entrant les bras étendus pour embrasser sa femme. « Ah! mademoiselle Biggs, vous ici! Je ne savais pas. Bonsoir, Mademoiselle. » Et M. Furnival tendit la main à mademoiselle Biggs. Les deux femmes le regardèrent, et elles virent à l'éclat de son regard et à la teinte de son nez, qu'il avait dîné à son club et qu'on avait débouché pour lui une des bouteilles au fameux cachet vert.

« Oui, mon cher; c'est un peu triste de rester si longtemps toute seule dans ce grand salon; et j'ai prié Martha Biggs de me tenir compagnie. Il n'y a pas de mal à cela, je pense. »

« Oh ! si je suis de trop, » dit mademoiselle Biggs, « ou si monsieur Furnival compte rester pour tout de bon..... »

« Vous n'êtes pas de trop, et je ne compte pas rester longtemps, » dit M. Furnival, dont la langue semblait épaissie.

« Oh ! je ne savais pas, » dit mademoiselle Biggs.

« Vous le savez maintenant, » répliqua M. Furnival, qui avait saisi le ton d'hostilité avec lequel on l'accueillait. »

« Vous n'avez pas besoin d'être malhonnête pour mon amie, après qu'elle vous a attendu pour le thé jusqu'à près de onze heures, » dit madame Furnival. « Pour moi ce n'est rien, mais il faut vous rappeler qu'elle n'y est pas accoutumée. »

« Je n'ai pas été malhonnête pour votre amie, et personne ne vous a priées, que je sache, de m'attendre jusqu'à onze heures? Du reste, il n'est que dix heures tout au plus. »

« Vous m'avez expressément priée de vous attendre pour le thé, monsieur Furnival. J'ai votre lettre, et je puis vous la montrer, si vous le désirez. »

« Quelle bêtise! J'ai seulement dit que j'arriverais..... »

« Justement, vous avez dit que vous arriveriez, et, par conséquent, nous vous avons attendu; et ce ne sont pas des bêtises, et je dis..... Cela ne fait rien, Martha..... ne vous occupez pas de moi, je vous en prie. Je me remettrai dans un instant; » et la bonne, grosse

et solide madame Furnival se laissa aller en sanglotant à une attaque de nerfs. C'était un joli accueil vraiment pour un pauvre mari qui rentrait chez lui après avoir travaillé toute la journée dans son cabinet!

Mademoiselle Biggs se leva immédiatement, et fit le tour de la table pour venir se placer derrière la tête de son amie. « Soyez calme, madame Furnival, » dit-elle, « soyez calme, je vous en prie, et vous vous remettrez. Tenez, voici de l'éther. »

« Ce n'est rien, Martha; ne vous occupez pas de moi; laissez-moi, » dit en sanglotant la pauvre femme.

« Oserais-je demander ce qui est arrivé? » dit M. Furnival, « car je veux être pendu si je le sais. » Mademoiselle Biggs le regarda comme si elle n'aurait pas trouvé mauvais, en effet, qu'on le pendît.

« Je ne sais vraiment pourquoi vous y venez jamais, » dit madame Furnival.

« Où cela? » demanda M. Furnival.

« Dans cette maison où je suis condamnée à vivre toujours seule, sans parler à âme qui vive, si ce n'est quand Martha Biggs y vient. »

« Et ce serait bien plus souvent, si je ne savais que personne ne m'y voit avec plaisir. »

« Je sais que vous détestez votre chez-vous. Comment ne le saurais-je pas? — et vous me détestez moi aussi, je le sais; et je crois que vous seriez bien aise de n'avoir plus à revenir jamais ici — je le crois. Laissez donc, Martha; laissez-moi tranquille. Je ne veux pas tant d'embarras. Voyons! voulez-vous maintenant votre thé, monsieur Furnival, ou voulez-vous faire veiller les domestiques toute la nuit? »

« Que le diable emporte les domestiques! » dit M. Furnival.

« Oh! Seigneur! » s'écria mademoiselle Biggs en s'élançant de son siége, les bras, les mains et les doigts étendus, comme si jamais, jamais, de toute sa vie, ses oreilles n'avaient été offensées par d'aussi affreuses paroles.

« Monsieur Furnival, je rougis pour vous, » dit sa femme avec le calme concentré de la vertu outragée.

M. Furnival ne trouvait pas qu'il fût de sa dignité d'entrer en discussion devant mademoiselle Biggs, et il s'assit sans mot dire dans son fauteuil accoutumé. « Voulez-vous votre thé maintenant, monsieur Furnival, » dit de nouveau sa femme en appuyant fortement sur le mot, maintenant.

« Je n'y tiens pas, » dit-il.

« Ni moi non plus, à une pareille heure, » dit mademoiselle Biggs, « mais vous, chère amie, fatiguée comme vous l'êtes... »

« Ne vous occupez pas de moi, Martha ; quant à moi, je ne prendrai rien maintenant. » Ils demeurèrent ainsi tous trois silencieux pendant cinq minutes. « Si vous avez envie de vous en aller, Martha, » dit enfin madame Furnival, « ne m'attendez pas. »

« Oh ! fort bien ; » et mademoiselle Biggs prit son bougeoir et se retira. N'était-il pas un peu dur pour elle d'avoir à s'en aller ainsi juste au moment où l'émotion de la bataille allait commencer ? Ses pas se ralentirent en s'éloignant à regret de la porte du salon, et pendant un instant elle s'arrêta même en tendant l'oreille. Mais ce ne fut que pour un instant, et elle monta courageusement et tristement jusqu'à l'étage supérieur, d'où elle ne pouvait rien entendre ; arrivée là elle s'assit auprès de son lit, et suivit dans son imagination toutes les péripéties de la bataille conjugale qu'elle supposait devoir se livrer en bas.

M. Furnival n'aurait pas demandé mieux que d'attendre en silence le départ de sa femme, et de laisser finir tranquillement la soirée, mais elle ne l'entendait pas ainsi. Elle avait réfléchi à tous ses chagrins ; et, ayant pris la résolution d'en parler ouvertement, quel moment plus opportun pouvait-elle espérer pour une explication ? « Tom, » dit-elle, et quand elle parla, on aurait pu voir briller dans ses yeux un scintillement de l'ancien amour, — « les choses ne sont pas comme elles devraient être entre nous deux depuis quelque temps. Ne vaudrait-il pas mieux tâcher de faire un changement, avant qu'il soit trop tard ? »

« Quel changement ? » dit-il, non avec mauvaise humeur, mais avec une voix rude et enrouée. Il aurait bien préféré qu'elle eût été se coucher comme son amie.

« Je ne veux pas te commander, Tom, mais... O Tom ! si tu savais comme je suis malheureuse ! »

« Qu'est-ce qui vous rend malheureuse ? »

« C'est parce que vous me laissez toute seule ; parce que vous aimez d'autres gens mieux que moi ; parce que vous n'avez jamais envie d'être à la maison, quand vous pouvez vous en dispenser. Vous savez que ce que je dis est vrai. Vous êtes toujours absent sous un prétexte ou l'autre ; vous le savez. Vous ne dînez pas à la maison, en moyenne, un jour par semaine. Cela n'est pas bien. O Tom ! vous me brisez le cœur et vous me trompez, — j'en suis sûre. Pourquoi

ai-je trouvé cette femme avec vous dans votre cabinet, sans que vous ayez osé me dire qu'elle devait venir vous voir? Si ce n'avait été qu'une visite d'affaires, vous n'auriez pas eu honte de m'en parler. O Tom! »

La pauvre femme avait commencé sa plainte d'une manière qui ne manquait pas d'une certaine éloquence. Si elle avait su se maintenir dans ce ton, si elle s'était bornée au récit de ses souffrances personnelles, et qu'elle se fût contentée de dire qu'elle était malheureuse parce qu'elle ne voyait pas assez son mari, tout aurait été bien. Elle aurait touché son cœur ou tout au moins sa conscience, et elle aurait pu obtenir quelque bon résultat. Mais elle se laissa emporter par son émotion, et, à mesure que le souvenir de ses griefs se présentait à son esprit, les paroles s'accumulèrent, et elle ne put s'empêcher de toucher au seul sujet qu'elle n'aurait pas dû aborder. M. Furnival n'était pas homme à laisser envahir les priviléges de son cabinet de Lincoln's Inn, même par sa femme. Son visage s'assombrit et ses yeux s'injectèrent de sang. Le vin d'Oporto qui aurait pu le pousser à la tendresse, le poussa à la colère, et il répondit, avec une vigueur conjugale très-prononcée :

« Apprenez une fois pour toutes, Kitty, que je n'entends pas qu'on se mêle de ce que je fais, ou des gens que je vois dans mon cabinet : si vous êtes assez sotte, assez bête pour croire... »

« Évidemment je suis une bête, une sotte; toutes les femmes le sont. »

« Voulez-vous, oui ou non, m'écouter? »

« Vous écouter? sans doute; c'est mon métier d'écouter. Voulez-vous que je lui abandonne cette maison et que j'aille me loger en garni? Cela ne me coûtera guère, au point où en sont les choses. Mon Dieu! mon Dieu! dire que nous en soyons venus là! »

« Venus là? où en sommes-nous venus? »

« Tom, je puis souffrir beaucoup, autant et plus que la plupart des femmes, je crois; je pourrais vous servir comme une esclave sans m'en plaindre. Et maintenant que vous connaissez des grands personnages, je vous verrais aller dans le monde tout seul sans que même cela me fasse grand'chose. Je suis très-seule parfois, — très-seule; mais je puis supporter cela. Personne n'a plus désiré que moi de vous voir vous élever et briller dans le monde. Mais Tom, quand je sais vos relations avec cette vilaine femme rusée et menteuse, je ne veux pas les endurer. Voilà mon dernier mot. » En disant ces

paroles, madame Furnival se leva et frappa trois grands coups sur le guéridon placé au milieu du salon.

« Je n'aurais pas cru possible que vous fussiez si sotte. Vraiment je ne l'aurais pas cru. »

« Ah ! sotte? C'est bon, c'est bon. Les femmes sont toujours sottes quand elles ne veulent pas souffrir ces sortes de choses. Avez-vous autre chose à me dire, monsieur? »

« Oui; j'ai à vous dire que je ne veux pas permettre ces façons d'agir. »

« Ni moi non plus, » dit madame Furnival; « autant vaut que vous le sachiez tout de suite. Tant qu'il ne s'est rien passé de tout à fait mauvais, j'ai pu le supporter pour sauver les apparences, et à cause de Sophie. Quant à moi, personnellement, je sais rester seule. Si vous aviez été obligé d'aller dans l'Inde ou en Chine, j'en aurais pris mon parti. Mais je ne veux pas prendre mon parti de choses pareilles, — et je ne veux pas faire semblant de ne pas voir ce qui me crève les yeux. » Et, sans attendre de réponse, elle sortit d'un pas majestueux et regagna résolûment sa chambre.

Des incidents de cette nature sont fort désagréables dans les ménages. M. Furnival se le disait tout en ruminant dans son esprit troublé tout ce qui venait de se passer. Il se doutait bien que Martha Biggs raconterait partout l'affaire. « Si elle m'y pousse, tant pis; je n'y puis rien, » se dit-il enfin. Et il alla se coucher, lui aussi. Ce fut de cette façon qu'on se prépara aux fêtes de Noël dans Harley-Street.

CHAPITRE XXII

NOEL A NONINGSBY

Le château de Noningsby était plein de monde pour le jour de Noël, et pourtant Noningsby n'était pas petit. Madame Arbuthnot, la fille mariée du juge Staveley, y était avec ses trois enfants; M. Furnival, qui s'était tiré tant bien que mal des embarras conjugaux au milieu desquels nous l'avons laissé, s'y trouvait aussi, et enfin il y avait Lucien Mason. Lady Staveley s'était empressée d'inviter celui-ci, dès qu'elle avait su que Lady Mason passait la Noël à

La Cléeve. Noningsby était la maison de campagne la plus confortable qu'on pût voir, et ne manquait pas de charme dans son genre, bien qu'il ne ressemblât en rien à La Cléeve. C'était une maison neuve de la cave au grenier, et n'en valait que mieux, en tant que maison. Toutes les pièces étaient dans des proportions convenables, et tout ce que le confort moderne a su inventer avait été mis à contribution pour les meubles. Pourtant, il y manquait ce je ne sais quoi que le temps seul donne à une habitation. Le jardin aussi était de création récente, et tout y était bien ordonné, bien tenu et joli. Noningsby était, en un mot, une maison aussi charmante que l'avait pu faire l'argent mis au service du bon goût; mais il est de certains charmes que ne peuvent créer ni l'argent, ni même le bon goût.

C'était un spectacle vraiment réjouissant que de voir la grande table du déjeuner, bien servie et entourée de dix-huit ou vingt convives. Le juge présidait, assis dans un grand fauteuil qui occupait double place. A l'autre bout de la table siégeait Lady Staveley qui, en véritable maîtresse de maison, n'avait jamais voulu abdiquer son autorité sur ses tasses à thé; à côté d'elle était sa fille Madeleine qui l'aidait dans ses fonctions, et autour de ces deux dames étaient rassemblés les enfants. Les autres convives se plaçaient à leur gré, et chacun connaissait déjà sa place. Il faut si peu de temps pour prendre la douce habitude d'une même place! Parmi les douces habitudes très-généralement acceptées aux déjeuners de Noningsby, il en était une, grâce à laquelle Auguste Staveley s'asseyait très-régulièrement auprès de mademoiselle Furnival. Il va sans dire qu'il n'avait pas abandonné son premier projet. Un mariage entre Sophie Furnival et son ami Graham lui paraissait encore une chose très-désirable, et il se proposait toujours de piquer celui-ci d'émulation. Jusqu'à ce jour, cependant, Graham s'était montré peu susceptible de ce côté, et plusieurs personnes de la société commençaient à se méprendre sur les intentions désintéressées du jeune Staveley.

« Ah çà! Auguste, » lui avait dit Madeleine la veille au soir, « je crois vraiment que tu fais la cour à Sophie Furnival? »

« Tu crois? En thèse générale, j'ai une foi aveugle en ton discernement, mais cette fois-ci je dois te dire que tu te trompes. »

« Tu dirais toujours cela, en tout état de cause. »

« Si tu ne veux pas m'en croire, demande-le à Sophie Furnival elle-même. Que veux-tu que je te dise de plus? »

« Je ne lui demanderai rien du tout. Je ne la connais pas assez pour cela. »

« Qu'on en soit amoureux ou non, c'est une fille d'infiniment d'esprit, — voilà ce que je puis t'affirmer. »

« Je n'en doute pas ; et elle est très-belle aussi, ce qui n'empêche pas qu'elle n'est pas assez bonne pour toi. »

« Évidemment. Aussi je ne pense pas à elle. Maintenant va te coucher, et rêve que tu as pour belle-sœur la reine des îles Fortunées. »

Malgré toute l'indifférence de Staveley aux charmes de mademoiselle Furnival, il ne pouvait dissimuler l'aversion que lui inspirait Lucien Mason, uniquement parce qu'il le soupçonnait d'admirer cette belle personne. En parlant de Lucien avec sa famille et avec son ami Graham, Auguste l'avait accusé d'être prétentieux, pédant, dépourvu de savoir-vivre, anti-anglais, et en tous points détestable. La mère et la sœur d'Auguste Staveley le contredisaient rarement en quoi que ce soit, mais Graham, en revanche, le contredisait à peu près en tout. D'ailleurs un des traits les plus charmants du caractère d'Auguste était sa conviction intime de la supériorité de son ami Félix.

« Tu te trompes tout à fait au sujet de Lucien Mason, » lui avait dit Graham à ce propos ; « il n'a jamais fréquenté ni école publique anglaise, ni université anglaise, voilà pour quoi il ne ressemble pas aux jeunes gens que tu es accoutumé à voir tous les jours ; mais je le crois intelligent et instruit. Quant à sa suffisance, un homme ne fait rien sans une certaine dose de suffisance. Personne n'a bonne opinion de celui qui n'a pas bonne opinion de lui-même. »

« Tant que tu voudras, » avait répondu son ami, « il n'en est pas moins vrai que je n'aime pas Lucien Mason. »

« Et maintenant, bonnes gens, décidez un peu comment vous allez à l'église, » dit Auguste Staveley quand le déjeuner tirait à sa fin.

« Moi, je vais à pied, » dit le juge.

« Et moi, je vais en voiture, » dit Lady Staveley.

« Et de deux, » dit Auguste. « Quant aux autres, il leur faudra une demi-heure pour se décider. Mademoiselle Furnival, vous accompagnerez ma mère, sans doute ? Moi, je vais à pied ; remarquez, par conséquent, je vous prie, tout ce que ma proposition a de désintéressé. »

L'église était à plus d'une demi-lieue du château, et mademoiselle Furnival comprenait à merveille tout l'avantage qu'il y avait à arriver très-tranquillement sans avoir bravé ni pluie, ni vent, ni boue. « Je dois avouer, » répondit-elle, « que, tout bien considéré, je préférerais la société de madame votre mère à la vôtre. Mais je prends la place de votre sœur Madeleine, » ajouta-t-elle toute déconcertée.

« Ma sœur va presque toujours à pied. »

« Alors j'irai certainement avec elle. » Pourtant, quand le moment de partir fut venu, mademoiselle Furnival alla en voiture, et mademoiselle Staveley alla à pied.

Le hasard fit qu'en quittant la maison, Graham se trouva marcher à côté de mademoiselle Staveley — au grand déplaisir, sans doute, de tous les autres aspirants à cet honneur. « Je ne puis m'empêcher de croire que la Noël, comme nous la célébrons chez nous, est tout à fait une absurdité, » dit-il, tandis qu'ils marchaient vivement en faisant craquer sous leurs pieds le givre fin et blanc.

« Oh ! monsieur Graham ! » s'écria Madeleine.

« Il n'y a pas de quoi me regarder avec horreur, — du moins, pas avec plus d'horreur qu'à l'ordinaire. »

« Mais, c'est affreux ce que vous venez de dire là. »

« Je me flatte que je n'ai pas dit ce qui vous paraît si affreux. Toute la partie religieuse de la fête ne me semble en aucune façon une absurdité. »

« Je suis bien aise de vous entendre dire cela. »

« Oui, ce n'est pas le côté religieux qui me déplaît; c'est le côté gastronomique et convivial de la journée qui est vraiment accablant. L'atmosphère de rosbif pèse sur nous dès que nous nous éveillons au matin, et l'oppression dure jusqu'au moment où l'on fait un dernier et infructueux effort pour digérer le plum-pudding grillé du souper. »

« Mais rien ne vous oblige à manger du pudding grillé à souper. Je crains même que l'on ne vous offrira pas à souper du tout chez nous. »

« C'est possible; et s'il ne s'agissait que de moi, je pense que je saurais me soustraire individuellement à l'obligation. Mais l'air est imprégné de toute cette mangeaille, — de toute cette sucrerie comestible et non comestible. »

« Je vois ce que c'est, monsieur Graham, vous reprochez aux pauvres enfants leur snap-dragon[1]. »

« Non pas, non pas; un snap-dragon improvisé me semble plein de charmes, et le colin-maillard fait mon bonheur. »

« Ce plaisir vous attend après dîner, car vous savez que nous dînons tous de bonne heure, avec les enfants. »

« Oui, à trois heures, colin-maillard; à quatre heures moins un quart, snap-dragon; à cinq heures, charades; à six heures et demie, vin et gâteaux; voilà ce qui me paraît accablant! Voilà où est l'absurdité. La grosse dinde rôtie, rien de mieux! — il est toujours amusant de voir une dinde deux fois plus grosse que nature! Mais la dinde, la montagne de bœuf, et le plum-pudding qui pèse cent livres, tout cela réuni est vraiment d'un poids sérieux pour l'esprit. Toute cette mangeaille répand je ne sais quelle atmosphère d'indigestion et d'apoplexie qui s'étend jusqu'aux cérémonies de l'église. »

« Je ne suis pas du tout de votre avis. »

« Voyons, répondez-moi sans détour. N'est-il pas vrai que pour l'Anglais ordinaire, la Noël n'est qu'un jour où l'on mange plus que de coutume? »

« Je ne saurais vous répondre, n'étant moi-même qu'une Anglaise ordinaire. Ce n'est pas là l'idée que je me fais de la Noël. »

« La fête n'est réellement célébrée chez nous que par les bouchers, les brasseurs et les épiciers. C'est la fête matérielle par excellence. Je ne m'en plaindrais pas trop, si la chose n'était poussée à l'excès. Mais voyez comme le soleil fond la neige. En revenant nous aurons de la boue. »

« Oui, mais comme ce sera en revenant, il n'y aura pas grand mal. Rappelez-vous, monsieur Graham, que je compte sur vous pour être un des piliers du colin-maillard. »

Félix le promit, et, tout en promettant, il se dit que même les jeux innocents de la Noël seraient supportables si Madeleine Staveley y avait un rôle. En causant on était arrivé à la jolie petite église tout ornée de houx aux baies rouges par les soins de Madeleine

1. Le *snap-dragon* — littéralement le dragon-mordeur, — est un des jeux habituels des enfants anglais à la Noël. Il consiste en un plat de raisins secs qu'on arrose d'eau-de-vie, à laquelle on met le feu. Il faut un certain courage chez les marmots pour aller saisir le fruit au milieu des flammes bleues du *snap dragon*.

Staveley. Sophie Furnival avait été voir d'avance la décoration, mais elle s'était bien gardée de risquer ses doigts dans une œuvre si épineuse.

Au sortir de l'église, mademoiselle Furnival déclara qu'elle rentrerait à pied afin que mademoiselle Staveley pût prendre sa place dans la voiture. Mais mademoiselle Staveley insista pour marcher aussi, et après de longs pourparlers la voiture se remit en route avec une charge incomplète.

« Et maintenant, en avant le pudding ! » dit Graham.

« Oui, » dit Madeleine, « en avant le pudding et le colin-maillard. »

Peregrine Orme et Auguste Staveley, qui marchaient devant tout seuls, n'étaient pas tout à fait aussi contents de la journée que certaines autres personnes de la société. En sortant de l'église, Auguste avait cherché à prendre sa place habituelle auprès de mademoiselle Furnival, mais, grâce à je ne sais quelle tactique, Lucien Mason l'avait devancé. Il ne s'était pas soucié de promener en tiers et il s'était décidé à prendre les devants avec Peregrine Orme. Peregrine, de son côté, n'était guère plus heureux. Il commençait, sans pouvoir s'en rendre compte, à ressentir une aversion très-décidée pour Graham. Graham était un fat, disait-il; Graham parlait trop, puis il était si abominablement laid, puis... puis... en un mot, Peregrine ne l'aimait pas. Il n'était pas dans sa nature de beaucoup analyser ses sentiments. Il ne se demandait pas pourquoi il aurait été heureux d'apprendre que des affaires urgentes appelaient instantanément Graham à Hong-Kong, mais il savait que cette nouvelle lui aurait causé un plaisir infini. Il savait aussi que Madeleine Staveley était... Non ! il ne savait pas au juste ce qu'elle était; mais, quand il était seul, il lui tenait toutes sortes de discours imaginaires, quitte à ne pouvoir plus rien lui dire lorsqu'il était auprès d'elle. Il se consolait un peu en fraternisant avec Auguste; mais là encore il ne trouvait pas grand soulagement, car il ne pouvait pas dire du mal de Graham à Auguste Staveley, son ami le plus intime, encore moins pouvait-il parler en soupirant des perfections de Madeleine au frère de celle-ci.

Les enfants, — il y en avait quatre, outre ceux de madame Arbuthnot, — ne partageaient pas du tout l'opinion de M. Graham au sujet des jeux de la Noël. Il leur semblait qu'ils ne pouvaient pas assez vite se plonger dans ce tourbillon de plaisirs. Le dîner avait à

leurs yeux une sérieuse importance, surtout en raison de certains *mince-pies* illuminés qui devaient clore glorieusement le banquet; pourtant, tout ce qui retardait le colin-maillard leur paraissait du temps perdu.

« Oh! maintenant, allons dans la grande salle d'étude, » dit la petite Marion Arbuthnot en donnant l'exemple. « Venez donc, monsieur Félix! »

Madeleine avait déclaré que Félix Graham serait le premier à avoir les yeux bandés. « Attrapez-moi, je vous en supplie, monsieur Félix, » dit Marion en tirant Graham à l'écart. Marion était une ravissante petite fille, avec de beaux yeux bleus, de grandes boucles blondes et des lèvres plus fraîches qu'une rose, — tout heureuse et riante, aimant ses amis avec passion, mais exigeant d'eux en retour un égal amour. Ce sont des enfants comme celles-là qui sont faites pour être un jour des fiancées et des épouses.

« Mais comment saurai-je que c'est toi, si j'ai les yeux bandés? »

« Oh! mais vous pourrez tâter. Vous passerez la main sur ma tête. Je ne dois pas parler, mais je suis sûre de rire, et alors vous devinerez que c'est Marion. » Voilà ce qu'elle entendait par jouer le colin-maillard à l'extrême rigueur.

« Et alors tu m'embrasseras? » dit Félix.

« Oui, quand nous aurons fini de jouer, » dit la petite fille avec un grand sérieux.

Puis on alla chercher dans la chambre du grand'papa un immense foulard blanc qui aurait pu servir de voile à un petit navire. On le prit grand afin que personne ne pût y voir « le moindre brin du monde, » selon l'expression de Marion. « Je ne suis pas assez grande pour l'attacher, » dit la petite fille, après avoir essayé en vain de bander les yeux de Graham. « Faites le donc, tante Madeleine, » et elle tendit le mouchoir à mademoiselle Staveley, qui ne parut pas très-empressée de se charger de la tâche.

« C'est moi qui serai le bourreau, » dit la bonne maman; « cela se trouve bien, puisque je ne joue pas. Allons M. Graham, remettez-vous entre mes mains. »

« N'oubliez pas ce que vous m'avez promis, » dit Marion tout bas à Graham, tandis que celui-ci était conduit, les yeux bandés, au beau milieu de la chambre.

Marion n'était pas le seul petit ange rose qui désirait être pris;

aussi les pans d'habit de Graham furent-ils beaucoup tiraillés et ses mains étendues saisies plus d'une fois avant qu'il fût délivré. Plus d'une fois même il parût oublier son traité avec Marion, et il manœuvra habilement comme s'il espérait saisir quelque autre proie. S'il en était ainsi, la proie se déroba avec soin, et en définitive il trouva sous sa main les boucles soyeuses de Marion.

« Je n'ai pas dit un seul mot, n'est-ce pas bonne maman? » dit-elle en courant bien vite se faire bander les yeux.

« Il y a plus d'une manière de parler, » dit Lady Staveley, « et je crois que Monsieurs Graham et toi vous vous entendez. »

« Oh! j'ai été prise de bon jeu, » dit la petite, « et maintenant que l'on me fasse tourner. »

Il était clair que pour Marion, du moins, les réjouissances de Noël n'avaient rien d'accablant.

Enfin, quelqu'un — ce fut Madeleine je crois, — saisit le juge. Son heure avait sonné. Tout le monde était ligué pour le capturer, et il eut beau se retrancher derrière des chaises et des enfants, il fut pris. « C'est papa. Je le reconais au cordon de montre que je lui ai fait. »

« Impossible, mes enfants! Je n'attraperai jamais personne. »

« Mais il le faut, grand-papa. C'est le jeu, celui qui est pris doit avoir les yeux bandés! » s'écria Marion.

« Si, papa, faites-le, » dit Madeleine. « Vous attraperez M. Furnival. »

« Voilà qui me tente, » dit le juge. Il y a bien des années que je fais mon possible, sans jamais y parvenir. »

« Thémis est aveugle, » dit Graham, « pourquoi un juge rougirait-il de suivre l'exemple de sa déesse? » Enfin, M. Staveley se laissa faire, et le juge austère fut lancé dans les ténèbres avec toutes les formules voulues.

Une des règles de colin-maillard à Noningsby était qu'il ne devait jamais se jouer aux lumières. La règle était utile, en ce qu'elle limitait la durée du jeu, qui, sans cela, aurait pu se prolonger indéfiniment. Donc, quand tous les joueurs se trouvèrent à peu près dans la même position que l'aveugle, le foulard fut mis de côté.

« Et maintenant, au snap-dragon, » dit Marion.

« Voyez, monsieur Graham, » dit Madeleine, « tout se passe comme vous l'avez prédit : colin-maillard à trois heures et quart, et snap-dragon à cinq heures. »

« Je rétracte tout ce que j'ai dit; je ne me suis jamais tant amusé de ma vie. »

« Et vous vous sentez de force à supporter le vin et les petits gâteaux qui vont arriver tout à l'heure? » demanda Madeleine.

« Je me sens prêt à tout. Je pense qu'il nous est permis d'avoir de la lumière maintenant? »

« Oh! non. Le snap-dragon aux lumières perd tout son charme. Il ne lui faut que sa propre lueur fantastique. »

« Oh! il y a donc une lueur fantastique? »

« Vous verrez cela. » Et Madeleine commença ses préparatifs.

Le snap-dragon de Noningsby était, de fondation, orné d'un fantôme; et la tante Madeleine avait toujours rempli le rôle du fantôme depuis qu'elle était tante. Mais les années précédentes, il n'y avait guère eu que la famille à ces fêtes. « Je crois que nous pourrions nous dispenser du fantôme cette année-ci, » dit Madeleine à son frère.

« Les enfants seront furieux, » dit Auguste. « Ils sont venus tout exprès pour le voir. »

« Alors, fais-le, toi. »

« Oh! non, » dit Auguste, « je ne saurais jamais. Mademoiselle Furnival! vous, vous feriez un charmant fantôme. »

« Je ne demande pas mieux que de me rendre utile, » dit Sophie.

« Oh! tante Madeleine, il faut que ce soit vous le fantôme, » dit Marion.

« Mais, petite sotte, nous allons avoir un fantôme merveilleux, » dit Auguste, « un fantôme divin. »

« Mais nous voulons que Madeleine soit le fantôme, » dit une autre petite.

« C'est toujours elle qui l'est, » dit Marion.

« Certainement, ce sera bien mieux; je n'ai offert mes pauvres petits services que dans l'espoir d'être utile, » dit Sophie.

Il fut enfin décidé qu'il y aurait deux fantômes. L'idée de cette double apparition enchanta les enfants, parce que deux fantômes entraînaient nécessairement deux grands plats pleins de raisins secs et deux grands feux d'eau-de-vie enflammée. Mademoiselle Furnival et mademoiselle Staveley se retirèrent donc et revinrent au bout d'une pénible attente d'un quart d'heure, — car les cheveux de mademoiselle Furnival se refusaient à tomber sur ses épaules d'une

façon aussi fantastique et aussi surnaturelle que ceux de son amie, — portant chacune un grand bol de snap-dragon sur un plateau. Au moment de leur entrée, on mit le feu à l'eau-de-vie, et les deux jeunes filles se trouvèrent éclairées par les belles flammes bleues qu'elles portaient devant elles.

« N'est-ce pas que c'est magnifique? » dit Marion en se tournant vers Félix Graham.

« Tout à fait magnifique, » répondit Graham.

« Lequel des fantômes trouvez-vous le plus beau? moi, je vais vous dire tous bas, en secret : c'est tante Madeleine que j'aime le mieux. »

« Et moi, » dit Graham, « je te dirai, aussi en secret, que je suis tout à fait de ton avis. C'est la plus belle apparition que j'aie vue de ma vie. »

« Pas possible! » dit très-gravement Marion, qui pensait probablement que son nouvel ami devait avoir une grande expérience en ces matières. Toujours est-il que l'expérience de Graham, en ce qui touchait les femmes, lui disait que jamais il n'avait rien vu de si ravissant que Madeleine Staveley enveloppée de son grand drap blanc, et les cheveux épars sur les épaules.

Il faut croire que ce costume, avec accompagnement de flammes bleues, est assez seyant, car Auguste Staveley et Lucien Mason eurent exactement la même pensée en regardant mademoiselle Furnival, tandis que Peregrine Orme perdait la tête en contemplant Madeleine Staveley. Il n'est pas impossible que mademoiselle Furnival ait eu quelque prévision de l'effet qu'elle produirait, lorsqu'elle se proposa pour remplir le rôle de fantôme; mais je déclare que toute pensée de ce genre était loin de Madeleine. Elle ne songeait aucunement, du moins dans ce temps, à paraître belle aux yeux de Graham, et, quant à Peregrine Orme, elle ignorait presque son existence. « Par le ciel! » se dit Peregrine, « c'est la plus belle créature que j'aie jamais vue. » Et il commença à se demander sérieusement ce que l'on en penserait à La Cléeve.

Les idées de Graham affectaient une forme beaucoup moins précise. Il voyait que Madeleine était très-belle, et qu'elle avait un caractère charmant. Il se disait peut-être qu'il aurait pu aimer une jeune fille comme celle-là, si un pareil amour lui eût été permis. Mais il n'en était rien. La destinée de Félix Graham, en ce qui touchait son cœur, était tracée d'avance, — tracée par lui-même. Sa

future épouse était déjà choisie, et au moment dont il s'agit, on la préparait à remplir les devoirs auxquels elle était destinée. Félix était un de ces sages qui n'entendent point prendre au hasard une compagne, et qui préfèrent former et diriger l'esprit et le caractère de leur épouse dès la jeunesse pour la rendre plus apte à remplir le rôle qu'on lui réserve. Nous raconterons plus tard le peu qu'il est nécessaire que le lecteur sache des premières années de Mary Snow. Il suffira de dire ici qu'elle n'avait point de mère, qu'elle sortait à peine de l'enfance, et qu'elle avait été nourrie et élevée, grâce à l'affection et à la charité, de son futur mari. Il était donc évident, comme je l'ai dit, que Félix Graham ne pouvait songer à devenir amoureux de mademoiselle Staveley, quand bien même sa position de fortune ne lui aurait pas défendu tout espoir de ce côté-là. Mais il n'en était pas de même pour le jeune Peregrine Orme, et rien ne l'empêchait de prétendre à la main de la charmante jeune fille qu'il admirait tant.

Mais nous laissons trop longtemps les fantômes se morfondre derrière leurs flammes bleues. Leur rôle, en cette occasion, ne fut pas tout à fait passif. La règle du jeu ordonne que les raisins du snap-dragon seront la récompense des petits audacieux qui osent affronter la présence du fantôme, et plonger leurs mains dans le plat brûlant. « Allons, Marion, » dit Félix Graham en prenant la petite fille dans ses bras pour la mettre à portée du snap-dragon.

« Mais cela me brûlera, monsieur Félix. Regardez là-bas; voyez, il y en a tout plein dans ce coin-là. Faites, vous. »

« Alors il me faut un autre baiser. »

« Je le veux bien, si vous attrapez cinq raisins. » Et Félix plongea la main dans la flamme et ramena toute une poignée de fruits qui communiqua à ses doigts et à ses poignets de chemise une forte odeur de cognac pour le reste de la soirée.

« Si vous en prenez tant à la fois, je vous donnerai sur les doigts avec la cuiller, » dit l'ombre tout en remuant les raisins pour entretenir la flamme.

« Mais les ombres ne doivent pas parler; » dit Marion, qui ne connaissait pas — la chose est claire — les ombres célèbres du drame et de la tragédie.

« Mais il faut bien que l'ombre parle quand son brasier est envahi par de si grandes mains. » En ce moment Félix fit une autre tentative, et il reçut immédiatement sur les doigts le châtiment dont

on l'avait menacé. Si quelqu'un avait dit ce matin-là à Madeleine Staveley qu'elle donnerait sur les doigts à M. Graham avec une cuiller de cuisine, elle ne l'aurait pas cru. Mais c'est ainsi que les cœurs se perdent et se gagnent.

Peregrine Orme regardait tout cela de loin, et réfléchissait. Il s'étonnait lui-même de ce que la beauté d'une jeune fille le rendit muet, car malgré son extrême jeunesse, et bien que ses manières fussent presque celles d'un enfant, il ne s'était jamais senti interdit en quelque présence que ce fût. A l'Université, ses maîtres l'avaient trouvé d'une insolence sans égale; et son grand-père lui-même, tout en l'aimant pour son visage hardi et sa franche parole, avait souvent peine à le dominer. Mais aujourd'hui il restait là, regardant, soupirant, désirant, et ne trouvant pas le courage nécessaire pour aller dire quelques mots à une jeune fille, au milieu de leurs jeux. Pendant ces derniers jours, il avait à deux ou trois reprises tenté de lui adresser la parole, mais tout ce qu'il avait dit lui avait semblé à lui-même vide, plat et puéril. Il sentait sa faiblesse. Plus d'une fois, pendant que flambait le snap-dragon, il se dit qu'il descendrait dans la lice, et qu'il romprait une lance dans le tournoi; mais il ne descendait pas, et la lance restait au repos!

A l'autre bout de la longue table, l'autre ombre avait aussi deux chevaliers fidèles qui, ni l'un ni l'autre, ne s'abstinrent de combattre. Auguste Staveley, s'il lui plaisait d'entrer en lice, ne devait pas espérer de triompher, grâce à la modestie ou à la retenue de son rival. Lucien Mason ne pouvait pas être un amoureux timide et silencieux, se contentant de soupirer à distance. Il était impossible qu'il craignît la jeune fille qu'il aimait, et ce qu'il désirait obtenir ne pouvait pas être pour lui l'objet d'un culte. Il est douteux, à vrai dire, qu'il fût capable d'un culte quelconque dans l'acception vraie de ce mot. On adore ce que, — d'après une conviction intime et inavouée — l'on sent être plus grand, meilleur ou plus élevé que soi : or, il n'était guère probable que Lucien Mason pût rencontrer une femme qui lui inspirât un pareil sentiment.

Et, pour être juste, ajoutons qu'il n'était guère plus probable qu'il trouvât sur son chemin un homme capable de lui faire éprouver la moindre crainte. Il était d'un caractère à ne redouter ni le talent, ni le rang, ni la fortune, ni l'habileté d'un rival. S'il essayait de gagner le cœur d'une femme, il trouverait ses chances de réussir aussi bonnes que celles de n'importe qui. Auguste Staveley était le maître

de Noningsby; c'était, en outre, un garçon jeune, élégant, brillant et spirituel; mais il ne serait jamais venu à l'idée de Lucien Mason de battre en retraite à cause de cela. Comme tout le monde, il avait à sa disposition la parole pour gagner sa cause, et il se flattait de savoir se servir de cette arme aussi bien, si ce n'est mieux que la plupart des hommes.

C'était plaisir de voir le tact admirable de Sophie Furnival, et la façon judicieuse et habile dont elle distribuait ses sourires. Elle recevait l'hommage des deux jeunes gens, répondait avec aisance aux compliments de l'un et de l'autre, et se conduisait de manière à ce qu'il fût impossible de l'accuser, avec la moindre justice, de montrer une préférence. Pourtant Auguste, qui n'était point juste, l'accusait intérieurement. Mais pourquoi était-il si irrité, puisqu'il n'était pas amoureux? Son projet était toujours le même, se disait-il; il voulait amener un mariage entre son ami besoigneux et la belle héritière.

En attendant, l'ami besoigneux jouissait sans réflexion et sans arrière-pensée du bonheur présent, et Peregrine Orme, contemplant de loin les jeux insouciants de son rival, vit donner, comme nous l'avons dit, ce petit coup sur les doigts préférés avec une amertume et une douleur que plus d'un de mes lecteurs saura comprendre.

« J'aime tant ce M. Félix ! » dit la petite Marion quand sa tante Madeleine vint l'embrasser dans son petit lit, en lui souhaitant une bonne nuit. « Et vous, tante Madeleine... ? »

Ainsi se passa le jour de Noël à Noningsby.

CHAPITRE XXIII

NOEL AU CHATEAU DE GROBY

La Noël était toujours un temps d'épreuves pour madame Mason de Groby. Il était de son devoir, en sa qualité de femme d'un gentilhomme campagnard d'Angleterre, d'avoir à cette saison de l'année une table bien garnie, et de tenir en quelque sorte maison ouverte. Mais elle ne pouvait se décider à garnir abondamment une table, et l'idée d'une maison ouverte lui aurait brisé le cœur. Manger à discrétion! ces mots seuls la faisaient frémir.

Mais dans ce jour de Noël dont il est question ici, elle devait être soumise à une épreuve bien plus rude qu'à l'ordinaire. Il se trouvait que, depuis quelques années, la cure des âmes dans la paroisse de Groby avait été confiée à un vicaire, jeune, énergique, mais fort peu à son aise. Il était même assez difficile de comprendre comment M. Adolphe Green, sa femme et quatre enfants vivaient des minces revenus de la cure et du produit du petit jardin attaché à leur cottage.

Madame Adolphe Green, depuis trois ans, donnait des conseils pour le chant à mesdemoiselles Mason, et graduellement, sans parti pris, les conseils étaient devenus de véritables leçons. Madame Mason voyait d'un œil satisfait un arrangement qui cadrait si bien avec ses goûts économiques.

« Ce ne sont pas des leçons régulières, vous comprenez, » dit-elle à son mari, quand celui-ci fit entendre qu'il serait juste d'offrir quelque équivalant à madame Green pour toute la peine qu'elle se donnait. « Madame Green est enchantée de pouvoir venir ici ; sans cela, elle ne toucherait pas un piano d'un bout de l'année à l'autre. Croyez-moi, elle reçoit plus qu'elle ne donne. »

Pourtant, au bout de deux années de leçons, M. Mason revint à la charge. « Ma chère, » dit-il, « je ne puis pas permettre que nos filles acceptent une si grande obligation sans offrir quelque dédommagement à madame Green. »

« Je ne vois pas que cela soit nécessaire le moins du monde, » répondit madame Mason, « mais, si vous le croyez, nous pourrions lui envoyer une manne de pommes — c'est-à-dire un panier. » Les pommes se trouvaient être très-abondantes cette année-là, et le jardin de la cure en avait produit plus que M. et madame Green n'en pouvaient consommer.

« Des pommes ! Êtes-vous folle ? » dit M. Mason.

« Si vous songez à offrir de l'argent, mon ami, je vous préviens que je ne l'oserais jamais. Pour rien au monde, je ne voudrais faire un pareil affront à une femme bien née. »

« Vous pourriez leur acheter quelque chose de joli en fait de mobilier. Cette petite pièce qu'ils nomment leur salon est absolument nue. Faites-vous envoyer de Leeds quelques meubles qui puissent leur convenir. » C'est à la suite de cette conversation que madame Mason, après mille combats intérieurs, s'était décidée à acheter de M. Kantwise ce mobilier métallique, style Louis XIV,

comprenant trois tables, huit siéges, etc., etc., qu'elle avait eu au-dessous du prix de fabrique. Que lui importait que les meubles fussent « forcés ? » ainsi que l'avait reconnu M. Kantwise lui-même en causant avec M. Dockwrath. Ce serait toujours assez bon pour la femme du vicaire.

Et dans ce beau jour de Noël le cadeau devait être offert à l'heureuse madame Green. Ce fut avec un terrible serrement de cœur que madame Mason se prépara à ce sacrifice. Sa maison à elle était amplement meublée depuis la cuisine jusqu'aux mansardes, mais pourtant elle eût aimé à garder pour elle cette misérable quincaillerie peinte. Elle savait que le guéridon ne pouvait pas se revisser, que la tige du tabouret à piano était tordue et faussée, qu'il n'y avait pas un coin de sa maison où elle aurait pu placer ces meubles, qu'ils ne pouvaient être utiles en aucune façon ni à elle, ni aux siens, — et, malgré tout, il lui était impossible de s'en séparer sans angoisses. Mais son mari était entiché de cette idée de faire un cadeau à madame Green pour la dédommager de l'emploi de ses moments perdus ! C'était absurde, car nul dédommagement n'était nécessaire. Madame Mason alla faire une nouvelle inspection du mobilier métallique. Cela ne pouvait servir à rien, cela n'était bon pour personne, et pourtant elle se décida à retirer deux chaises sur les huit. Six chaises seraient plus que suffisantes pour le petit salon de madame Green.

Toute la famille se rendit à l'église. Pour rien au monde, madame Mason n'aurait manqué d'assister aux offices divins le dimanche et surtout le jour de Noël. C'était un devoir qui ne coûtait pas cher, et, en conséquence, elle s'en acquittait ponctuellement. En descendant de voiture à l'entrée de l'église, elle rencontra madame Green et, avec le plus aimable sourire, elle adressa à cette dame les compliments et les vœux de la saison.

« Nous vous verrons, j'espère, aussitôt après les offices, » dit madame Mason.

« Sans doute, » dit madame Green.

« Et M. Green aussi, je compte sur lui. »

« Il se promet ce plaisir, » répondit la femme du vicaire.

« Ne l'oubliez pas, car nous avons une petite cérémonie à accomplir avant le dîner, » et madame Mason sourit derechef le plus gracieusement du monde. Croyait-elle vraiment qu'elle allait faire une générosité à sa voisine ? La plupart des femmes auraient voulu ren-

trer sous terre en sentant approcher le moment où il leur faudrait commettre une pareille ladrerie.

Elle resta à l'église pour communier, et il est à remarquer qu'en rentrant chez elle, elle gronda vigoureusement le valet de pied et la femme de chambre parce qu'ils n'avaient pas fait de même. Il faut supposer qu'elle croyait remplir son devoir, et qu'elle ne pensait pas tricher à la fois son mari et son amie. Elle communia donc avec un recueillement admirable, et en rentrant chez elle, elle retira encore une chaise du mobilier métallique. Il en restait six, en comptant l'américaine; c'était plus qu'assez pour ce petit trou de salon!

Il y avait à l'étage supérieur du château de Groby, une grande pièce inoccupée qui avait jadis été la salle d'étude des enfants. Il s'y trouvait un vieux piano usé, et c'était là qu'avaient été données les leçons de chant. Le fameux mobilier métallique y avait été transporté, encore emballé dans les grandes caisses, et madame Mason s'y rendit à son retour de l'église pour exposer et mettre dans le meilleur jour son cadeau.

Mais, hélas! malgré tous ses efforts elle ne put parvenir à ajuster le dessus du guéridon. « C'est tout abîmé, madame, » dit la domestique qu'elle appela à son aide. « Sotte que vous êtes! Comment voulez-vous que ce soit abîmé, puisque c'est tout neuf, » dit la maîtresse. Et elle recommença ses vains efforts, en protestant toujours qu'elle poursuivrait le coquin qui lui avait vendu un article endommagé. Pourtant elle avait toujours su qu'il était endommagé, et elle l'avait eu à bon marché pour cette raison même. N'avait-elle pas fait valoir à Kantwise que le guéridon n'était bon à rien dans l'état où il se trouvait?

Vers quatre heures M. et madame Green firent leur entrée dans le salon. Ils y trouvèrent madame Mason avec ses deux filles, Pénélope et Créuse. Diane, n'étant pas musicienne et ne devant, par conséquent, rien à madame Green, s'était dérobée. M. Mason aussi était absent. Il se doutait qu'on allait faire quelque vilenie, et il préférait ne se montrer que quand ce serait fini. Il aurait probablement mis ordre à la chose s'il n'eût été livré à d'autres préoccupations qui ne lui laissaient aucune liberté d'esprit pour songer à rendre des services ou à acquitter des dettes de reconnaissance. Il était, à ses propres yeux, un homme affreusement lésé et dépouillé, et ses journées se passaient à songer comment il obtiendrait justice — la plus stricte et rigoureuse justice. Il ne voulait que ce qui lui appartenait; mais cela,

il entendait l'avoir, et il l'obtiendrait, ainsi que le juste châtiment de ceux qui l'en avaient frustré depuis tant d'années. Il n'assista donc pas à la présentation du mobilier à madame Green.

« Et maintenant, montons là-haut, si vous le voulez bien, » dit madame Mason avec ce gracieux sourire qu'elle savait si bien prendre. « Il faut que vous veniez aussi, monsieur Green. Votre chère femme a été si bonne pour mes enfants... et je me suis procuré quelques objets — tout nouveaux — qui lui plairont, j'espère. »

« Il y a une nouvelle mode qu'on vient d'inventer, » continua madame Mason, tout en montant l'escalier, « une toute nouvelle mode : ce sont les mobiliers métalliques. Je ne sais pas si vous en avez vu? » Madame Green assura avec vérité qu'elle n'en avait jamais vu.

« C'est très-recherché pour les appartements de petite dimension, et j'ai pensé que vous me permettriez de vous en offrir un pour votre salon. »

« C'est bien aimable à vous d'y avoir songé, » dit madame Green. Mais son mari et elle connaissaient madame Mason et ne se laissaient pas aller à de grandes espérances.

On ouvrit enfin la porte, et le mobilier métallique apparut à leurs regards. Tout l'assortiment y était, sauf les trois siéges retirés et le malheureux guéridon. Le pied du guéridon se voyait, il est vrai, mais le dessus gisait replié par terre. « J'espère que le dessin vous plaît, » dit madame Mason; « on m'assure qu'il ne s'est rien fait de plus joli. Il est arrivé un petit accident à la vis de la table, mais le forgeron du village vous l'arrangera en cinq minutes. Il demeure si près de chez vous que j'ai pensé qu'il ne valait pas la peine de le faire venir ici. »

« C'est très-joli, » dit madame Green, en jetant autour d'elle un regard de découragement.

« Très-joli, » répéta M. Green en se demandant intérieurement comment et pourquoi on avait fabriqué d'aussi laides inutilités.

« Et il n'y a rien de si commode au monde, » ajouta madame Mason, car si l'on veut déménager on n'a qu'à remettre le tout dans les caisses que voilà. Les meubles de bois prennent tant de place et sont si encombrants! »

« Sans doute, » dit madame Green.

« Je vais faire remballer tout cela dans les caisses, et je vous l'enverrai demain par la charrette. »

« Merci, ce sera bien aimable, » dit M. Green, et la cérémonie de présentation se trouva terminée. Le lendemain les caisses furent envoyées; et madame Mason aurait pu impunément retirer encore une chaise, car elles restèrent sans être ouvertes dans le salon vide de la cure. « Le fait est qu'ils ne peuvent pas se donner un tapis, » dit plus tard, à ce propos, madame Mason à une de ses filles, « et ils font bien de ne pas se servir de meubles comme ceux-là, sans que tout soit en rapport. J'ai toujours pensé que madame Green était une femme de beaucoup de sens. »

Puis on descendit au salon; — M. Green et madame Mason marchaient devant et Créuse les suivit. Pénélope put, de la sorte, dire quelques mots à son amie sans être entendue des autres.

« Vous connaissez maman, » fit-elle en haussant les épaules avec un regard de mépris.

« Les meubles sont fort jolis. »

« Non, ils ne le sont pas, et vous le savez fort bien. Ils ne valent rien, — absolument rien. »

« Mais nous n'avions besoin de rien. »

« Sans doute, et s'il n'y eût pas eu ce semblant de cadeau, je n'aurais rien dit. Que doit penser M. Green? »

« Il est possible qu'il aime les chaises en fer. »

M. Mason ne parut qu'au moment du dîner, juste à temps pour offrir son bras à madame Green. Il avait eu des lettres à écrire : une lettre à MM. Round et Crook, rédigée en style très-résolu, et une lettre aussi à M. Dockwrath, car ce petit avoué s'était si bien insinué dans l'affaire qu'il se trouvait maintenant en correspondance directe avec le principal intéressé. « Je ferai voir à ces gaillards de Bedford-Row qui je suis, » avait-il dit plus d'une fois, du haut de ce grand tabouret où il se tenait perché dans son étude de Hamworth.

Puis vint le dîner de Noël. Pour tout dire, M. Mason était allé lui-même chez le boucher pour commander le rosbif traditionnel, sachant bien qu'il serait vain de compter sur des ordres émanés de sa femme. Il avait vu mettre de côté le superbe aloyau et il l'avait vu déposer sur la table de sa cuisine ; mais, malgré tout, quand le morceau parut au dîner, il avait subi une terrible mutilation. Une large tranche, dont l'absence nuisait à ses belles proportions, avait été enlevée dans toute la longueur.

Le visage de M. Mason s'assombrit quand il vit les ravages qui

avaient été commis, et son regard courroucé rencontra celui de sa femme. Elle comprit ce qu'elle avait à attendre; mais elle savait aussi qu'elle n'avait rien à redouter pour l'instant. Tremblante de peur, elle regardait son mari à la dérobée, car M. Mason était parfois assez brutal dans sa colère. Et qu'avait-elle gagné? On pourrait aussi bien se demander ce que gagne l'avare qui cache son or dans un vieux pot fêlé, ou ce que gagne cet autre insensé qu'on enferme pour le reste de ses jours, parce qu'il se prétend la grand'mère de la reine d'Angleterre?

Mais, enfin, il y eut assez de bœuf pour tout le monde, et comme madame Mason ne fut pas chargée de le découper, chacun en put manger à son appétit. Il y eut même le plum-pudding de rigueur. Il n'était pas gros, et il n'était pas bourré de toutes ces bonnes choses, — raisins, cédrats, et le reste, — qui constituent le pudding de Noël. Mais on peut espérer que les convives se trouvèrent dédommagés le lendemain, par l'absence de ce malaise et de ces mauvais effets qui suivent parfois les dîners trop succulents.

« Et maintenant, ma chère, nous allons manger un morceau de pain et de fromage, avec un verre de bière, » dit M. Green à sa femme en arrivant le soir à la porte de leur petit cottage. Ainsi se passa la Noël au château de Groby.

CHAPITRE XXIV

NOEL CHEZ M. MOULDER

Nous allons maintenant jeter un coup d'œil rapide sur les réjouissances de Noël chez notre gros ami M. Moulder. M. Moulder était marié, mais il avait le malheur — ou le bonheur — d'être sans enfants. Il mettait son orgueil à contempler et à récapituler tous les conforts matériels de son modeste intérieur. « Ma femme, » se plaisait-il à dire, « n'a jamais manqué de ce qu'il y a de meilleur en fait de manger; et quant au linge et aux robes de soie, elle pourrait mettre ses armoires en regard de celles des plus grandes dames de Russell-Square, sans avoir à rougir. » Pour ce qui était de la boisson, M. Moulder ne craignait personne, non plus. « On pouvait parler de cognac et d'eau-de-vie française, mais, quant à lui, il avait de la

bonne eau-de-vie anglaise, achetée il y a dix-sept ans, qui pour le corps et le bouquet valait tous les articles français. Du moins c'était son idée. Ceux qui ne la trouvaient pas bonne n'avaient qu'à la laisser. Il avait du *whisky* à leur offrir, qui faisait dresser les cheveux sur la tête. » Ainsi parlait M. Moulder, et je suis disposé à le croire sur parole, car j'ai senti mes cheveux se dresser sur ma tête rien qu'à en voir boire à d'autres.

Et si le confort dans le vêtement, dans le manger, et dans le boire, si le confort du lit de plumes et du bon fauteuil peuvent rendre une femme heureuse, madame Moulder était, sans contredit, heureuse. Elle avait tout naturellement adopté le genre de vie que le sort lui avait donné. Elle avait un petit plat chaud pour son déjeuner à dix heures; elle dînait à trois heures, ayant surveillé elle-même la cuisson de son rôti, et prenait fort régulièrement sa pinte d'*ale* d'Écosse. Elle examinait en détail sa garde-robe à peu près tous les jours. Dans la soirée, elle lisait les « Mélanges de Reynolds, » prenait son thé et des *muffins* au beurre, et, avant d'aller se coucher, vers les neuf heures, un tout petit verre d'eau-de-vie et d'eau. Toute l'occupation de sa vie consistait à coudre des boutons aux chemises de Moulder, et à surveiller la manière dont on blanchissait son linge. Il est à croire qu'elle aurait su remplir d'autres devoirs si le destin les lui eût envoyés; mais elle n'en avait pas. Son mari était en voyage les trois quarts du temps et elle n'avait pas d'enfants pour l'occuper. Quatre ou cinq fois l'an, elle allait à Clapham prendre le thé chez madame Hubbles, la femme de l'associé principal de la maison Hubbles et Grease. En ces accasions madame Moulder, après avoir mis sa plus belle toilette, se rendait en omnibus à Clapham, et passait toute la soirée cérémonieusement et tristement assise à un bout du canapé de madame Hubbles. Quand j'aurai dit que M. Moulder menait sa femme au bord de la mer pendant quinze jours tous les ans, j'aurai rendu un compte complet de la vie de madame Moulder.

En ce jour de Noël dont il est question ici, M. Moulder donnait un petit dîner. Il se complaisait dans ce genre de fêtes, et prenait en pareille occasion une peine infinie pour que tous les mets fussent de première qualité. Il déployait alors une humeur hospitalière et réjouie qui ne se démentait jamais, à moins toutefois qu'il n'arrivât quelque accident à la cuisine, auquel cas il savait se rendre fort désagréable à madame Moulder.

Mais cette fois tout alla bien. Dans cet heureux jour, trois convives devaient prendre place à sa table. Il y avait son vieil ami Snengkeld qui avait dîné chez lui tous les jours de Noël depuis son mariage; il y avait le frère de madame Moulder, dont il nous faudra dire un mot tout à l'heure, et il y avait notre ancien ami Kantwise. M. Kantwise n'était pas un convive du goût de Moulder, car ils ne s'entendaient ni dans leurs façons de voir, ni dans leurs façons d'agir, mais il l'avait recontré la veille de Noël, et en apprenant que le malheureux agent de la Compagnie des Meubles métalliques devait se trouver seul à Londres le jour de la fête, il l'avait engagé par bonté d'âme. M. Moulder savait être bon à l'occasion, et il était surtout porté à la compassion quand il s'agissait de compatir au malheur résultant du manque d'un bon dîner.

Et maintenant disons un mot du troisième convive, le beau-frère. Ce beau-frère n'était autre que John Kenneby, celui-là même que Miriam Usbech ne voulut pas épouser, mais qu'elle aurait peut-être bien fait de prendre de préférence à M. Dockwrath. John Kenneby, après avoir essayé de divers emplois, était entré dans la maison Hubbles et Grease, où il était pour le moment comptable. On avait voulu d'abord le faire voyager pour la maison, mais au bout de six mois il avait fallu y renoncer. Il n'avait rien de cette assurance et de cette présence d'esprit qu'il faut à ceux qui doivent savoir s'adresser tour à tour à toutes sortes de gens. Dans l'intervalle, sa sœur avait épousé M. Moulder. John Kenneby était un bon garçon, honnête et laborieux, et qui passait pour avoir mis de côté quelque argent, malgré la timidité de son caractère.

Quand Snengkeld et Kenneby arrivèrent, ils ne trouvèrent dans le salon que Kantwise. Que madame Moulder fût à la cuisine pour surveiller la dinde, rien de plus naturel; mais pourquoi Moulder n'était-il pas là pour recevoir ses invités? Il parut bientôt, mais sans son habit.

« Ah! Snengkeld, comment vous va, mon vieux? je vous la souhaite bonne et heureuse, et tout ce qui s'ensuit; et à vous de même, John. Je vous dirai entre nous qu'elle est magnifique, je n'ai jamais vu une bête pareille de ma vie. »

« La dinde, voulez-vous dire? » demanda Snengkeld. »

« Bien entendu; comptiez vous sur une autruche, par hasard? »

« Ah! ah! ah! » fit Snengkeld. « Je vous avoue que j'eusse été bien étonné de ne pas trouver ici une dinde le jour de Noël. »

« Et c'est une dinde que vous aurez, mes gaillards. Pouvez-vous manger de la dinde, Kantwise? »

M. Kantwise déclara qu'en fait de manger il n'avait qu'une seule et unique passion, et c'était pour la dinde rôtie.

« Quant à John, j'en réponds, je l'ai vu plus d'une fois à l'œuvre. » Là-dessus John se mit à rire, mais il ne dit pas un mot.

« Jamais de ma vie je n'ai vu une pareille bête, c'est certain. »

« De Norfolk, sans doute? » dit Snengkeld avec l'air du plus vif intérêt.

« Je vous en réponds. Elle pesait vingt-quatre livres; je m'en suis assuré moi-même, et je l'ai eue pour vingt-cinq francs. Elle était marquée trente, je l'ai vu de mes yeux. Il y a quinze jours qu'elle est pendue dans la boutique, et je suis allé tous les matins régulièrement pour la voir laver avec du vinaigre. Maintenant, la voilà cuite à point. J'ai été à la cuisine presque tout le temps moi-même, et madame Moulder ou moi, nous ne l'avons pas perdue de vue un seul instant. »

« Et comment avez-vous fait alors pour assister aux offices divins? » dit Kantwise en fermant les yeux et en se lèchant les lèvres.

M. Moulder le regarda un instant, puis il dit : « Quelle blague! »

« Ah! ah! ah! » fit Snengkeld. En ce moment madame Moulder parut, portant elle-même la dinde, car elle n'aurait pas voulu la confier à des mains moins sûres.

« Par ma foi! voilà ce qui s'appelle une dinde! « dit Snengkeld en se penchant dessus pour l'examiner minutieusement.

« Le fait est que cela a l'air joliment bon, » dit Kantwise.

« A votre place, je n'en mangerais pas, tout de même, » dit Moulder, « vu le péché qu'on a commis en restant à la maison pour l'arroser. » Puis Moulder passa son habit, et l'on se mit à table.

Pendant trois ou quatre minutes Moulder ne dit pas un mot. La dinde l'absorbait, — la dinde avec la farce, le jus, le foie, le blanc, les ailes et les cuisses! Il se tint debout pour la découper, et pendant l'opération il parut n'avoir pas assez de ses deux yeux pour la regarder. Il ne servit pas d'abord l'un, puis l'autre, successivement, en finissant par lui-même; mais il dépeça artistiquement la quantité qu'il pensait devoir être consommée, et il en fit de petits tas qu'il disposa symétriquement dans le jus, puis il les distribua avec une scrupuleuse impartialité. C'eût été, à ses yeux, un acte d'improbité grossière que de frustrer quelqu'un de sa juste portion de blanc.

Au fond du cœur il n'aimait pas Kantwise; nonobstant, dans cette grosse question de la dinde, il agit à son égard avec la plus stricte justice. Quand il eut servi tout le monde, et que son assiette se trouva remplie, il poussa un long soupir. « Jamais plus je ne découperai une autre dinde comme celle-là, tant que je vivrai ; » dit-il, et il tira de sa poche un immense foulard rouge pour essuyer la sueur de son front.

« Seigneur, mon Dieu! Moulder, ne songe donc pas à des choses comme cela en ce moment-ci, » dit sa femme.

« A quoi bon? ». dit Snengkeld. « Vous savez le proverbe : Le souci peut tuer un chat. »

« Et puis cela pourra vous arriver, » dit John Kenneby pour le consoler; « qui sait? »

« Cela est entre les mains de la Providence, » dit Kantwise, « et il faut nous fier à Elle. »

« Comment est-elle? » demanda Moulder en rejetant loin de lui les pensées lugubres.

« Incroyable! » dit Snengkeld la bouche pleine. « Je n'ai rien mangé de pareil depuis que je me connais. »

« On dirait des diamants fondus, » dit madame Moulder, qui n'était pas sans une teinte de poésie.

« Ah ! il n'est rien de tel que de les pendre, et de les bien surveiller. C'est le vinaigre qui a tout fait. »

Quand le dîner fut fini, et que madame Moulder, ayant enlevé la nappe, eut posé sur la table une bouteille de vin d'Oporto, la conversation s'engagea sur un autre sujet.

« As-tu apporté cette lettre, John? » dit madame Moulder. John répondit qu'il avait non-seulement apporté la lettre en question, mais une autre encore, sur le même sujet, qu'il avait reçue d'une autre personne.

« Montre-les donc à Moulder, pour voir, » dit madame Moulder.

« Je les ai apportées toutes deux exprès, » dit John; et il tira de sa poche deux lettres dont il donna une à son beau-frère. Elle venait de MM. Round et Crook, et elle invitait M. Kenneby très-poliment à passer le plus tôt possible à leur étude dans Bedford-Row pour s'entretenir avec eux au sujet du testament de feu sir Joseph Mason, mort en 18—.

« Mais ce sont là des affaires d'avocat, » dit Moulder qui n'aimait

pas les affaires de ce genre. « N'y allez pas, John, croyez-moi, si vous n'y êtes pas forcé. »

Alors Kenneby expliqua à sa manière l'affaire, et raconta comme quoi il avait dû jadis déposer en justice, — il y avait de cela bien des années. Et tout en faisant son récit, il soupirait, car il songeait à Miriam Usbech, pour l'amour de laquelle il était resté garçon jusqu'à ce jour. Et il raconta comment on l'avait malmené et rudoyé devant le tribunal, bien qu'il eût tâché courageusement de dire l'exacte vérité; et pendant qu'il parlait, il laissa percer l'opinion que le vieil Usbech n'avait pas signé le document en sa présence.

« La domestique l'a signé, bien certainement, » dit-il, car je lui ai passé la plume. Je me le rappelle comme si c'était hier. »

« Ce sont les gens dont nous parlions à Leeds, » dit Moulder, en se tournant vers Kantwise. « Mason et Martock, — vous souvenez-vous que vous êtes allé au château de Groby pour vendre de vos drogues de quincailleries? C'est le fils du vieux Mason qui a le château. Ce sont, pour sûr, les mêmes gens? »

« Cela ne m'étonnerait pas, » dit Kantwise qui ne perdait pas un mot. En général, il recueillait précieusement les informations de tout genre.

« Et de qui est l'autre lettre? » demanda Moulder.

« L'autre lettre vient d'un de mes ennemis, » dit John Kenneby, d'un ton très-solennel; « elle est d'un de mes ennemis nommé Dockwrath, qui vit à Hamworth. C'est aussi un avoué. »

« Dockwrath! » s'écria Moulder.

M. Kantwise ne dit rien, mais il regarda Kenneby par-dessus son épaule, et ferma les yeux.

« C'est le nom de l'homme que nous avons laissé tout seul dans la salle des voyageurs au Bœuf, » dit Snengkeld.

« Il est allé à Groby chez M. Mason ce même jour-là. »

« Alors c'est le même homme, » dit Kenneby; et il y eut dans sa voix autant de solennité que s'il eût été au moment de dévoiler tout le mystère du Masque de fer. M. Kantwise continuait à garder le silence, mais lui aussi, il était arrivé à la conclusion que c'était le même homme.

« Écoutez-moi, John Kenneby, » dit Moulder du ton d'un homme qui comprend à fond le sujet qu'il se propose de traiter; « si les deux sont le même homme, alors celui qui vous a écrit cette lettre est le plus grand coquin que la terre ait jamais porté. » Et M. Moulder

dans son émotion aspira violemment deux ou trois bouffées de tabac, but un grand coup, et rejeta brusquement son gilet en arrière. « Je ne sais pas si Kantwise a quelque chose à dire là-dessus, » ajouta-t-il.

« Pas pour le moment, » répondit Kantwise. M. Kantwise était un homme circonspect qui calculait d'ordinaire fort exactement le profit qu'il pouvait tirer de toutes les circonstances possibles. M. Dockwrath ne l'avait pas encore payé pour le mobilier métallique, et par conséquent il aurait pu appuyer l'accusation générale dirigée contre lui; mais il lui avait paru possible qu'en faisant un usage judicieux de ce qu'il venait d'apprendre, il pourrait obtenir le payement de cette petite note, — et peut-être d'autres avantages accessoires.

Enfin on lut la lettre de Dockwrath à Kenneby. Elle commençait par ces mots : « Mon cher John, » car Dockwrath et Kenneby s'étaient connus enfants, et elle engageait John à venir passer quelques heures à Hamworth. Elle se terminait ainsi : « Je voudrais avoir avec vous quelque conversation au sujet d'une affaire qui nous intéresse l'un et l'autre, et comme je ne puis pas m'attendre à ce que vous vous mettiez en dépense, je vous envoie, ci-inclus, un mandat de quarante francs. »

« Il prend la chose au sérieux, en tout cas, » dit Moulder.

« Il n'y a pas a en douter, » dit Snengkeld. » M. Kantwise seul ne dit rien.

Il fut enfin décidé que John Kenneby irait à Hamworth, ainsi que chez les avoués de Bedford-Row, mais qu'il irait à Hamworth en premier lieu. Moulder lui aurait volontiers conseillé de n'aller ni chez les uns ni chez les autres, mais Snengkeld fit observer qu'il y avait trop de gens occupés de l'affaire pour qu'on la laissât dormir, et John lui-même dit « qu'au bout du compte il n'avait rien fait dont il eût à rougir. »

« Alors, allez-y, » dit enfin Moulder, mais n'en dites pas plus long qu'il ne faut. »

« Je n'aime pas qu'on parle d'affaires comme cela, un jour de Noël, » dit madame Moulder quant tout fut décidé.

« Comment faire? » demanda Moulder.

« Selon moi, c'est tenter la Providence, » dit Kantwise en remplissant son verre et en levant les yeux au plafond.

« Voilà une blague! » dit Moulder. Et là-dessus, il s'engagea une discussion longue et animée à propos de matières théologiques.

« Voulez-vous que je vous dise mon idée sur la mort? » dit Moulder au bout d'un instant. Je n'en ai pas la plus petite peur. Mon père était un honnête homme qui faisait son devoir à l'égard de ses patrons, et il mourut la pipe à la bouche, ayant son verre à côté de lui. Je ne vivrai pas longtemps moi-même... »

« Mon Dieu, Moulder, tais-toi donc! » dit madame Moulder.

« Ça, c'est certain, car je suis gras, tout comme lui; et j'espère que je mourrai aussi comme lui. Hubbles et Grease n'ont rien à me reprocher. Ils ont gagné des mille et des mille avec moi, et je ne leur ai jamais fait perdre un sou. Que peut-on demander de plus? Quand j'ai épousé ma vieille que voilà, j'ai assuré ma vie, de manière à ce qu'elle ait toujours à manger et à boire... »

« Oh! Moulder, finis, je t'en prie! »

« Et je n'ai pas peur de mourir. Snengkeld, mon vieux camarade, passez-nous l'eau-de-vie. »

Telle est la philosophie moderne des Moulder, — porcs échappés de l'étable d'Épicure. Et ce fut ainsi qu'ils passèrent le jour de Noël.

*Traduit de l'anglais d'*ANTHONY TROLLOPE.

(La suite au prochain numéro.)

ÉCONOMIE FINANCIÈRE.

LES BANQUES ET LE CHECK

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.

Le crédit est la force motrice des capitaux; c'est grâce à son concours que s'accroît la puissance productive des nations, et l'on peut considérer son abus comme beaucoup moins funeste dans ses résultats généraux que l'absence de ce levier de la richesse publique; car l'abus du crédit n'engendre que des ruines isolées, tandis que, sans son intervention, le développement des ressources naturelles d'un pays ne tarde pas à s'arrêter. Il est, on le comprend, de la plus haute importance que les lois et les mœurs favorisent et encouragent l'usage du crédit, au lieu d'en contrarier l'expansion et d'en repousser les bienfaits. A ce point de vue, les Anglais ont acquis une supériorité qu'ils doivent surtout à leur système de banque, dont le mérite consiste à économiser l'emploi onéreux de la monnaie métallique. Toutes les affaires intérieures de l'Angleterre, qui est le siége de l'activité des trente millions d'hommes les plus riches, les plus industrieux et les plus laborieux du globe, s'effectuent à peu près sans le secours des espèces monnayées. Je me propose d'explorer ici la route parcourue de chaque côté du détroit, pour coloniser l'empire du crédit, spécialement au moyen des banques de dépôt; le lecteur verra ensuite le degré de perfectionnement qui nous reste à atteindre pour établir une situation de parité avec nos voisins d'outre-Manche.

I

Les banques, comme toute institution fondée sur les habitudes humaines, dépendent du milieu social dans lequel elles doivent fonctionner. Elles ont pris naissance dans le Royaume-Uni, moins d'un seul mouvement collectif de la population, ou d'une législation systé-

matique et uniforme, que de tentatives multiples, sous la pression des événements et sous l'influence des mœurs et de la condition des habitants. Le trait distinctif de l'organisation financière britannique est la variété, la division des attributions de chaque banque appropriée aux besoins qu'elle est destinée à satisfaire. Quelle est, par exemple, la constitution économique de l'Écosse? Quelques villes manufacturières et commerçantes; ailleurs, aucune autre industrie que la pêche ou l'agriculture, sur ce sol ingrat, si bien décrit par Walter Scott : dans certains comtés, la grande, dans d'autres, la moyenne ou la petite propriété. On remarque, dans cette contrée, que les banques cumulent le rôle de caisse de dépôt et celui de banque hypothécaire. Les Écossais sont les premiers qui aient appris à se servir librement et dans chaque opération, de la banque de circulation. Établis d'abord dans les principaux centres de population, et, à mesure que leurs billets se répandaient dans les campagnes à la suite de leurs succursales, ils ont ouvert des crédits aux cultivateurs qui, ayant peu à peu compris l'avantage de ne plus garder chez eux de monnaie oisive, ont contracté l'habitude d'effectuer sous forme de compte courant leurs recettes et leurs payements. Il n'est personne aujourd'hui, en Écosse, qui ne préfère des billets à une pièce d'or, et qui hésite à confier ses épargnes aux banques, de sorte que celles-ci administrent la totalité des fonds disponibles du pays. En Irlande, les institutions de crédit, de création plus récente, se sont fondées sur un territoire dont les habitants n'étaient point préparés aux affaires, au milieu d'une population pauvre, illettrée, divisée par les passions politiques et religieuses. Elles prêtent sur hypothèque et entretiennent des relations avec l'agriculture, comme celles de l'Écosse; mais leur usage quotidien n'ayant pas encore pénétré jusqu'aux dernières couches sociales, elles emploient une plus forte quantité de numéraire, parce que chaque Irlandais ne connaît pas encore les banques, soit comme caisses de dépôt, soit comme agences de placement.

Si l'on se tourne vers l'Angleterre, escortée de lois restrictives qui resserrent l'action des banques, on s'aperçoit que la classe agricole leur reste presque étrangère, parce que l'escompte étant l'objet principal de leur activité, n'assigne au service des dépôts de cette nature qu'une importance secondaire. Là, les agriculteurs accordent et obtiennent peu de crédit; il est vrai que dans cette contrée, ils ne représentent que le tiers de la population totale. Il y a à noter une autre différence entre les banques d'Écosse et celles de l'Angleterre, au point de vue des conditions d'ouverture d'un compte courant, qu'expliquent l'origine et le caractère des capitaux qui leur sont res-

pectivement confiés. En Écosse, les dépôts sont alimentés par un capital provenant de l'épargne réalisée sur le produit du travail industriel ou agricole, capital d'une nature sédentaire, peu porté vers la spéculation ou l'agiotage, préférant un placement ou une provision permanente. En Angleterre, surtout dans les principales villes, les comptes courants de dépôts se composent d'un capital ayant du goût pour les opérations aléatoires, peu stable par conséquent, demandant moins un emploi fructueux ou une provision de quelque durée, qu'un service de caisse et de comptabilité sommaire. Le spéculateur de Bourse est celui de tous les capitalistes, qui consent plus volontiers à un compte courant sans intérêt. Il n'attend, en effet, son bénéfice ni d'une rémunération régulière, ni d'un long travail ; il fonde son espoir de gain sur une affaire effectuée à la faveur d'une disponibilité constante de ses capitaux, et leur remboursement à première réquisition est l'unique condition essentielle de son compte courant. Est-il besoin d'ajouter que les dépôts sont plus généralement productifs d'intérêt en Écosse qu'en Angleterre, que la circulation métallique y est moins développée, l'encaisse des banques moins mobile, et que le prix de l'argent y conserve une certaine fixité inconnue dans la contrée voisine?

La Banque d'Angleterre est le principal moteur du crédit et des transactions intérieures, on pourrait presque dire de l'univers. Son origine date de 1694, époque où les embarras du trésor suggérèrent l'idée à Guillaume III d'exiger, en échange de l'acte constitutif de l'institution, la somme entière de l'apport de fondation, fixée à 1,200,000 liv. sterling. Elle vit, dès le début, son capital transformé en une créance sur l'État, qui a servi de point de départ à la dette consolidée. La Banque d'Angleterre, appuyée sur un capital divisé en actions, avec responsabilité limitée au total de la souscription, fut la première application, dans ce pays, d'un être social à une opération financière. On doit attribuer la cause de son rapide succès à cette limitation de responsabilité, à la liberté d'esprit qu'elle laissait à sa direction, et, par suite, à sa plus grande assurance en affaires. Les administrateurs se trouvaient dans la situation exceptionnelle de ne pouvoir ni être entraînés dans des opérations mal conçues, par une aussi vive âpreté de l'intérêt personnel, ni retenus dans leur initiative, par un excès de crainte, conséquence forcée d'une responsabilité sans limites.

La Banque d'Angleterre est principalement une institution gouvernementale, car ses opérations les plus lucratives et les plus importantes ont toujours été celles qui l'ont mise en rapport avec l'État. Elle remplit, à certains égards, les fonctions dévolues en France, à la Caisse des dépôts et consignations; c'est pour elle une source de pro-

fits que lui procure le gouvernement ou le Parlement. Il lui est interdit d'émettre plus de quatorze millions de livres sterling en billets à vue et au porteur, montant des prêts consentis autrefois à l'État et garantis par des titres de rente et des bons de l'Échiquier en sa possession, à moins, toutefois, que chaque émission excédant ce chiffre n'ait son équivalent dans ses caisses, en souverains ou en lingots. La Banque reçoit les dépôts des particuliers à titre gratuit, ouvre des comptes courants sans intérêt, escompte les effets de commerce, délivre des mandats sur ses succursales, et émet des billets payables à sept et à soixante jours d'échéance. Tout déposant acquiert le droit d'avoir un compte courant et de lui transmettre les billets tirés à son profit ou qui lui ont été négociés.

Comment expliquer la faiblesse habituelle des bénéfices de la Banque d'Angleterre comparés à ceux des autres banques? On sait que la circulation monétaire subit de très-grandes variations à Londres; là, les affaires demandent tantôt plus, tantôt moins de numéraire, tantôt des billets, tantôt des espèces, selon des caprices raisonnables sans doute, néanmoins difficiles à prévoir. Cette mobilité tient à plusieurs causes : l'unité monétaire est une pièce d'or, dont le prix est beaucoup moins fixe que celui de l'argent,et dont les mouvements sont plus prompts dans le cours des changes. Les changes sont d'ailleurs agités, à Londres, sous l'influence des causes communes aux autres centres d'affaires et sous celle de causes spéciales, inconnues à l'étranger. Il suffit d'indiquer ici, au nombre des dernières, les placements fréquents au dehors, qui ont quelquefois absorbé des sommes importantes. La Banque d'Angleterre, pour maintenir l'équilibre, est peut-être, de toutes les banques de circulation, celle qui doit garder immobile la plus forte réserve métallique. Elle est le centre du système monétaire anglais; les autres banques ne gravitent autour d'elle que comme des satellites, qui reçoivent virtuellement de la première l'impulsion et la vie. Elle accumule dans ses caveaux l'approvisionnement européen des métaux précieux, dont l'Angleterre possède le monopole. La Banque, si l'on veut définir exactement son rôle, est la caisse commune de toutes les banques du pays, et la sûreté de ses opérations est, en quelque sorte, la garantie morale de celles des établissements coexistants. Un poëte latin a comparé la critique à une pierre à aiguiser qui, sans couper elle-même, rend tranchants les objets que l'on promène sur elle. La Banque métropolitaine est un peu douée de cette propriété *affilante* à l'égard des autres banques; elle leur communique une partie de sa propre sécurité, et son immense réserve les dispense d'en avoir une aussi considérable avec elles. Il

est bon, d'ailleurs, sur une place commerciale agitée comme celle de Londres, de trouver une institution qui, à l'heure du besoin, vienne appuyer, à l'aide d'un crédit intact et d'émissions de monnaie devenues nécessaires, le crédit chancelant des banquiers et des négociants. Il est sage qu'en temps normal la banque ne dispose pas de la totalité de ses ressources, parce que si celles-ci étaient engagées au moment d'une crise, il faudrait, pour en sortir, recourir aux expédients extraordinaires. Les priviléges dont jouit l'établissement métropolitain, loin de porter ombrage aux autres banques, semblent leur conférer une somme de liberté nouvelle, par suite du supplément de sécurité que la Banque d'Angleterre ajoute aux évolutions du crédit général.

Il existe, à côté de la Banque d'Angleterre, des banques indépendantes de deux sortes, les *private banks*, ou maisons de banque particulières, et les *joint stock banks*, ou banques par actions. Les *private banks* furent assez rares jusqu'à la guerre d'Amérique; elles se propagèrent ensuite rapidement; subirent un violent échec en 1793, lorsque vingt-deux se déclarèrent en faillite; et elles se relevèrent enfin pour devenir très-nombreuses, à partir de 1808. Une crise, survenue en 1825, détermina, en six semaines, la chute de soixante-dix banques provinciales (*country banks*), malgré les avances qu'elles reçurent de la Banque d'Angleterre, à 1 p. 100 au-dessous du taux ordinaire de son escompte. On annonça, dès ce moment, que les sociétés financières auraient la faculté de se composer d'un nombre supérieur à six personnes, et qu'elles seraient désormais assimilées à de véritables associations commerciales, en dehors toutefois d'un rayon de soixante-cinq milles (104 kilomètres) autour de Londres. Cette interdiction a été levée en 1833, et si elle ne figure pas dans le bill de 1844, que fit adopter R. Peel, il s'en trouve d'équivalentes. Ainsi, cet acte défend de créer une nouvelle banque d'émission en Angleterre, si ce n'est avec l'autorisation accordée en vertu de lettres-patentes et à de très-rigoureuses conditions. Il retire également le droit d'émission à toute banque n'ayant encore que six sociétaires et qui voudrait augmenter ce nombre. Chacune des banques existantes n'a même conservé la faculté d'émettre des billets que jusqu'à concurrence de la moyenne de sa circulation pendant le mois expirant le 27 avril 1844. En troisième lieu, nulle fusion ne peut s'opérer ni entre un *private bank* et un *joint stock bank*, ni entre deux *joint stock bancks*, sans que l'un d'eux cesse de compter pour régler l'émission de la nouvelle banque qui résulte de cette fusion.

Les *joint stock banks*, dont l'origine remonte à 1826, ont été libres, dès le principe, de s'adjoindre un nombre indéfini d'actionnaires; il

leur était seulement interdit de s'établir dans un rayon fixé autour de Londres. En même temps, tandis que les sociétaires des *private banks* n'encouraient de responsabilité envers les créanciers de l'entreprise que dans les limites de leur apport, celle des actionnaires des *joint stock banks* s'étendait à leur personne et à la totalité de leur fortune. Il est facile de reconnaître ici le principe des compagnies françaises en nom collectif, substitué à celui de nos sociétés en commandite; c'était aussi la législation qui régissait toutes les associations commerciales en Angleterre, jusqu'en 1856. Il n'y avait d'exempts de cette exorbitante sujétion que les actionnaires des compagnies incorporées, *Chartered companies*, dénomination qui désigne, au delà de la Manche, la constitution de la société anonyme. Cependant, en dépit de pareils obstacles, ces banques, dont la première s'est fondée à Lancaster, se sont promptement répandues, notamment à partir de 1833, bien qu'elles aient toujours vécu dans un certain état de faiblesse et supporté plusieurs faillites. La solidarité écrasante que le bill de 1826 imposait aux sociétaires a contraint le capital des *joint stock banks*, à rester longtemps très-médiocre. Ces institutions se fondaient, en annonçant un capital nominal considérable, pour inspirer la confiance; mais une fraction seule du capital était souscrite, et ne l'était que par des personnes ne craignant pas d'engager une très-modeste fortune. On cite le *joint stock bank* de Liverpool, établi en 1831, qui, avec un fonds social de 5 millions de liv., divisé en 50,000 actions de 100 livres l'une, a déclaré lui-même, en 1837, n'en avoir que 38,017 de souscrites, et qu'il n'était parvenu à réaliser que la douzième partie du capital nominal. Un autre établissement similaire n'avait en capital qu'une somme de 28 livres; un troisième avait commencé ses opérations sans posséder un schilling en caisse; très-peu, enfin, disposaient d'un fonds de garantie dépassant 70 livres. L'enquête de 1837 a révélé que la moyenne de leurs bénéfices équivalait néanmoins à 10 p. 100; comment en serait-on surpris, puisqu'il ne fallait rien prélever, ni pour l'amortissement du capital social, ni pour le service des intérêts?

Toutefois, la situation des *joint stock banks* s'était améliorée dans la période qui s'était écoulée de 1836 à 1844, parce que de riches capitalistes, témoins de leur relative prospérité, et persuadés de leur brillant avenir, en étaient devenus les actionnaires; ils possédaient vers cette date d'importantes réserves; plusieurs même donnaient des preuves d'une véritable solidité. Il est néanmoins intéressant de noter que, dès qu'un *joint stock bank* parvenait à se constituer sur des bases larges et durables en apparence, il ne manifestait que du dédain à l'égard de la souscription de tout petit capitaliste, dont la

responsabilité eût été trop disproportionnée avec celle des fondateurs primitifs. La loi de 1856, sur les sociétés commerciales à responsabilité limitée (*limited liability act*), dont les dispositions ont été étendues aux banques, seulement en 1858, a concédé à l'esprit d'association de pleines franchises. Cet acte a aboli l'exigence qui rendait auparavant tous les sociétaires solidairement responsables sur leur personne et sur leur fortune entière des divers engagements de l'entreprise. Il suffit aujourd'hui aux compagnies financières d'annoncer que leur contrat est protégé par la clause de responsabilité limitée, en ajoutant à la raison sociale *L L*, pour jouir des prérogatives qui, jusqu'à cette époque, avaient été réservées aux sociétés incorporées, maintenant encore astreintes à la formalité d'une concession royale ou d'un acte du Parlement.

Les *joint stock banks*, fondés depuis 1858, et qui ont adopté le principe de limitation de responsabilité, ont obtenu de tels succès, que la plupart des sociétés de crédit, revêtues de l'ancienne forme, ont dû l'abandonner pour résister à la concurrence des nouvelles associations. En 1860, le recueil périodique, *the Banker magazine*, en constatant que depuis plusieurs années, aucune *private bank* ne s'était établie, affirmait que les *joint stock banks* ne tarderaient pas à s'emparer de toutes les affaires du pays.

Il y a, ai-je dit, en Angleterre, des maisons de banque particulières et des banques par actions. Le bill de 1844 a déterminé, il est vrai, chacun de ces établissements à renoncer à l'émission des billets-monnaie; mais, d'autre part, l'activité commerciale de la contrée, surtout celle de Londres, la concentration sur cette place de capitaux roulants et des payements de tous les points du Royaume-Uni, assurent aux banques co-existant avec l'institution métropolitaine des dépôts aussi nombreux que considérables, de même qu'elles occasionnent un service de caisse continu. On remarque dans l'ensemble du système anglais beaucoup de dureté à l'égard du capitaliste; celui-ci ne reçoit un intérêt, constamment fixé à 1 p. 100 au-dessous du taux d'escompte de la Banque métropolitaine, que sur une faible partie de son compte courant. Il faut d'ailleurs que cette fraction inscrite au crédit présente une certaine stabilité, pour jouir de cette rémunération, parce que, dans les provinces, tout ordre donné à un banquier, est frappé d'un droit de commission. Il est évident, en effet, que le placement des sommes reçues en dépôt est dangereux et difficile : les dépôts, remboursables à première réquisition, obligent le banquier à conserver immobile ou à la Banque d'Angleterre une très-forte quotité improductive, de même qu'il doit effectuer le remploi de la différence, à des conditions qui lui permettent de la con-

vertir en espèces à chaque instant et sans subir aucune perte. Or, ces placements, recherchés par tous les capitalistes, car ils sont les plus sûrs et les meilleurs, sont ceux qui ne procurent qu'un minime bénéfice. Les capitaux, au contraire, exigibles à terme prévu, à quinze jours ou un mois, par exemple, offrent plus d'avantages au banquier, parce qu'il a une base de temps pour conduire les opérations auxquelles il les emploie.

La transformation du système de crédit connu sous le nom de *Banking system*, et son excellente organisation actuelle, datent de la création des *joint-stock banks*, et surtout de la réforme de l'économie de leur constitution depuis 1858. Elles leur sont dues, parce que la gestion habile de ces établissements, en ayant d'abord consolidé leur propre existence, a constitué une sérieuse concurrence pour les *private banks*, dont la plupart, très-faibles et mal administrées, se sont écroulées, et parce que les autres n'ont résisté qu'en se rendant dignes de rivaliser avec les *joint-stock banks*. Chacune de ces institutions, à son tour, a exercé, à son insu, une réaction naturelle et favorable sur sa voisine, et à mesure aussi que les mœurs se sont façonnées à l'usage des banques, celles-ci se sont propagées et affermies sous la pression des mœurs elles-mêmes. Elles sont devenues aujourd'hui un foyer vers lequel convergent tous les capitaux sans emploi et toutes les transactions, représentant ainsi un réservoir commun où les plus minces filets de l'épargne qui se perdent ailleurs journellement, parviennent là à entretenir un immense courant destiné à répandre dans le domaine des affaires la fécondité et l'abondance.

La distribution du crédit s'opère, en France, par l'organe de cinq sociétés principales, revêtues d'une forme essentiellement nationale du contrat d'association, qui est l'anonymat[1]. La nature de cette société est un privilége qui avait été réservé aux banques de circulation, depuis la révolution de 1789 jusqu'en 1848, comme étant la conséquence du droit régalien qui leur était délégué, d'émettre une monnaie fiduciaire. La Banque de France, qui exerce une puissance souveraine dans le domaine du crédit, a été fondée en 1800, au capital de 30 millions, sans privilége unique pour l'émission des billets. Mais la loi qui l'a définitivement constituée est celle du 22 avril 1810, qui porte son capital à 90 millions, en le divisant en 90,000 actions. Dès son début, cette institution s'est

1. La *Caisse des dépôts et comptes courants*, dont les statuts sont les mêmes que ceux du *Crédit industriel et commercial*, et la *Société générale pour favoriser l'industrie et le commerce en France*, ont une date de création trop récente pour donner lieu déjà à une appréciation.

presque bornée à soutenir le cours des fonds publics et à faciliter les opérations du Trésor, à l'aide d'avances qui dépassaient, depuis sa naissance jusqu'en 1806 seulement, 500 millions. Napoléon ayant obligé la Banque d'acheter des rentes et de verser dans les caisses de l'État le reste de son capital, la détourna de sa véritable destination : l'escompte du papier de commerce, les compensations de créances, au moyen des mouvements de comptes réciproques, et les prêts ordinaires.

Aujourd'hui, la Banque de France agit comme banque de circulation à l'égard des personnes dont elle admet les valeurs dans son portefeuille, et comme caisse de dépôt envers celles qui lui confient momentanément des sommes sans intérêt. Un commerçant, qui a obtenu de l'ouverture d'un compte courant à la Banque[1], acquiert en même temps la faculté de la charger de recouvrer les effets dont il est bénéficiaire, ainsi que le montant de ses factures visées, pourvu qu'elles soient à échéance fixe. Le nombre de ses ayant-compte est, en général, de deux mille, et la durée de chaque dépôt n'excède pas une semaine. La moyenne mensuelle de ses comptes courants avec le public, qui s'élevait à 240 millions en 1859, au moment de la création de la *Société générale de crédit industriel et commercial*, s'est maintenue depuis cette époque à 180 millions, par suite de la bonification allouée à toute somme déposée à cette société.

La Banque de France, pour remplir la mission qui lui est dévolue, doit avoir en vue deux objets principaux : remplacer dans les échanges l'étalon de métal par la monnaie de papier; élever l'escompte à la hauteur d'un service public en le rendant accessible à toute la population. Or, si l'émission de la monnaie fiduciaire ne saurait dépasser une certaine proportion avec le chiffre de l'encaisse, sans discréditer ses billets, en les assimilant à du papier-monnaie, l'escompte, d'autre part, ne peut s'effectuer d'une manière continue qu'avec les ressources du produit de l'émission, puisque la Banque s'interdit la faculté de réescompter les valeurs de son portefeuille, sous peine de faillir à son rôle de dispensatrice du crédit. Son passif représente presque constamment un milliard exigible à vue, qui se décompose en 800 millions de billets et en 180 millions de dépôts. Elle n'a, pour répondre à ces deux demandes impérieuses, que les capitaux qui lui sont confiés en compte courant, ainsi que le numéraire provenant de l'émission. Quant à son capital propre, réalisé et liquide, la Banque

1. Toute personne dont l'identité et l'honorabilité sont certifiées par trois négociants ayant-compte à la Banque de France, peut avoir un compte de dépôt, pourvu qu'elle consente à effectuer comme minimum de premier versement la somme de 5,000 francs.

n'en a plus; il est totalement converti en rentes sur l'État, libres ou immobilisées. L'apport des dépôts n'étant pas rémunéré, ne forme qu'un capital de *provision*, c'est-à-dire un capital comprenant les sommes disponibles, spécialement affectées à des nécessités de payement immédiates ou très-prochaines, préférant une sécurité absolue et la plus grande facilité de retrait à un placement fructueux.

Le caractère théorique du *Comptoir d'escompte*, né en 1848, et définitivement constitué en société anonyme pour trente ans, à partir de 1854, se résume en un terme de droit commercial, qui est *commission*. La commission, appliquée aux opérations de banque, comprend surtout l'escompte et le recouvrement du papier à ordre créé pour les besoins du commerce de marchandises de toute nature, notamment des matières d'or et d'argent. Comme toute banque d'escompte proprement dite, il doit faciliter le mouvement des échanges, en liquidant instantanément les obligations contractées à terme, c'est-à-dire en mobilisant au profit de la production un capital qui, sans son intervention, resterait, longtemps peut-être, engagé, inerte et improductif. Pour accomplir cette tâche, une banque d'escompte est obligée de fonctionner sans cesse et de se montrer accessible à toutes les valeurs d'ordre moyen; car si, tantôt activé et élargi, tantôt ralenti et restreint, l'escompte était suspendu ou arrêté, le crédit, loin de servir au développement des affaires, les compromettrait plutôt par des secousses, des surprises et des vicissitudes pires que les tâtonnements et les difficultés inhérentes à l'échange en nature.

Le Comptoir doit escompter les effets revêtus de deux signatures, afin de se rendre, sous ce rapport, l'utile auxiliaire de la Banque de France, qui n'admet directement dans son portefeuille que d'excellentes valeurs. L'effet de commerce est l'expression, la formule de l'acte commercial, la vente et l'achat d'un produit; quand il ne porte que la signature du vendeur et de l'acheteur, cet effet n'est encore que le résultat de l'accord de deux intérêts identiques et associés en quelque sorte. La Banque de France, pour le faire entrer dans la circulation générale en l'échangeant contre ses propres billets, ne peut l'accepter que pourvu d'une attestation qui en assure la valeur et la sincérité. Or, la Banque ne saurait exercer elle-même ce contrôle d'une manière assez sûre, assez minutieuse, sans altérer fréquemment son crédit ou se perdre dans des investigations infinies. Il appartient au Comptoir de remplir cet office; mais, étant privé du droit d'émission et n'ayant qu'un capital insuffisant pour conserver jusqu'à leur échéance toutes les créances escomptées, il se trouve soumis à la nécessité de les réescompter à la Banque, qui, n'opérant qu'au taux moyen, place le Comptoir dans l'alternative de lui

céder son portefeuille sans bénéfice, ou de le composer avec une hardiesse interdite à elle-même. Cette situation ne permet au Comptoir de posséder que des valeurs d'un rang secondaire, dont la réalisation pourrait être d'autant plus dangereuse, en temps de crise ou de panique, que les demandes de capitaux afflueraient inopinément, sans trêve ni repos.

Lorsqu'on voit cette institution chercher à cumuler avec ses fonctions originelles celles d'une banque de dépôt, considérée dans sa rigoureuse acception financière, comment ne pas reconnaître qu'elle trahit son caractère, ses obligations, et qu'elle compromet à la fois ses intérêts et ceux de ses déposants? Une banque de dépôt ne saurait être astreinte au réescompte permanent de son portefeuille, sans se sentir entraînée à spéculer sur de médiocres valeurs. Elle ne comporte même pas un portefeuille de cette nature, à moins qu'elle ne consente à diminuer l'assurance, qui est sa base, de pouvoir convertir ses valeurs en espèces, à toute heure et sans perte, afin de sauvegarder l'équilibre de son encaisse et le service de ses remboursements. Si elle désire attirer à elle le *capital flottant*, c'est-à-dire ce capital qui, n'ayant pas reçu sa destination définitive, cherche pendant cette indécision un placement temporaire, elle doit lui offrir une sécurité absolue et une disponibilité constante, surtout durant les phases critiques où les demandes de remboursement sont plus fréquentes et plus impératives qu'en temps ordinaire. Une banque de dépôt ne peut donc acheter des valeurs qu'au taux le plus bas, ce qui lui interdit la faculté de les réescompter, puisque l'escompte, n'étant pour elle qu'une vente de numéraire et le réescompte un rachat d'espèces, dès qu'elle a vendu au prix le moins élevé, elle ne saurait racheter qu'à un taux au-dessous du précédent. Le réescompte, qui consiste à revendre avec un profit quelconque en subissant une déduction d'intérêt inférieure à celle de l'escompte, est, pour une banque de dépôt, plutôt un expédient à employer dans un cas extrême, qu'une ressource habituelle et un moyen de spéculation. Au reste, les bilans annuels du Comptoir d'escompte laissent apercevoir qu'il n'est parvenu, depuis quinze ans d'exercice, qu'à grouper autour de lui qu'une très-mince partie du *capital flottant*, et que ses comptes créditeurs représentent plus particulièrement le *capital de provision* de sa clientèle.

Le Crédit mobilier, institué par décret du 15 novembre 1852, au capital de 60 millions, est une combinaison qui n'appartient à aucune espèce classée parmi les types connus en finance : elle ne relève que d'elle seule, et ne trahit aucun des caractères ni des attributs soit de la banque d'escompte, soit de la banque de dé-

pôt. Cette institution a pour but apparent de « *favoriser le développement de l'industrie et des travaux publics, d'opérer par voie de consolidation en un fonds commun la conversion des titres particuliers et des entreprises diverses* » Elle exécute ce programme en trafiquant des rentes sur l'État et de toutes les valeurs industrielles, en vendant pour acheter et en rachetant pour revendre, en spéculant tantôt à la hausse, tantôt à la baisse des cours, quelquefois même sur l'une et sur l'autre simultanément, en commanditant les grandes entreprises, en présidant aux opérations aléatoires, soit pour ranimer leur ardeur si celle-ci paraît languissante, soit, au contraire, pour la modérer, si elle se montre trop vive; telle est sa manœuvre habituelle et importante sans doute, utile souvent, mais qui quelquefois aussi exerce une action aussi vaine que pernicieuse.

Le Crédit mobilier ne peut fonctionner ni comme banque d'escompte, puisque la nature de ses placements qui immobilisent presque tout son fonds de roulement et la totalité de son capital de dépôts en compte courant, l'empêche de remplir régulièrement cet office; il ne saurait pas davantage agir comme une banque de dépôt, puisque l'absorption plus ou moins longue de son capital le dépouille de la garantie indispensable du remboursement intégral et instantané. Le Crédit mobilier dispose, à la vérité, d'un capital social considérable, mais qui se trouve totalement converti en valeurs de portefeuille, et quelles sont ces valeurs? Titres de rente, fonds publics, actions, obligations, etc., achetés pour être revendus avec prime, pour le compte et aux risques et périls de l'établissement, valeurs soumises d'abord à un cours nominal très-mobile, ensuite à une dépréciation imprévue, sous la moindre influence économique, politique ou artificielle, circonstance qui deviendrait très-grave si la nécessité de réaliser sur-le-champ et par groupe une partie du portefeuille, faisait affluer à la Bourse les valeurs du Crédit mobilier. Comment ce portefeuille offrirait-il à l'épargne une sécurité parfaite et une disponibilité constante, les deux seules amorces du capital flottant qui cherche un asile sûr et un emploi fructueux dans le compte courant de dépôt? Le Crédit mobilier ne rencontre-t-il pas aussi de sérieux obstacles de rémunération avantageuse à procurer aux 80 millions de francs qu'il reçoit, à ce titre en moyenne, chaque année, dans l'effectif de son capital de 60 millions qu'il doit également faire fructifier, si celui-ci n'est employé, en dehors de la spéculation, qu'à coordonner, à soutenir et à exploiter les sociétés nées ou à naître de son prestigieux patronage?

Le système du *Crédit foncier*, constitué en société anonyme en vertu d'un décret du 10 décembre 1852, repose sur l'*amortissement*, c'est-à-dire sur l'extinction successive du capital de la dette à l'aide

d'à-compte périodiques payés en même temps que les intérêts, système qui constitue un adoucissement réel en faveur de l'emprunteur et un mode de remboursement très-avantageux au créancier. Toutefois, à côté de sa fonction théorique, fondamentale et civile, le Crédit foncier a empiété depuis quelques années sur des attributions incompatibles avec son aptitude, en cherchant à devenir une véritable banque de dépôt. Sa caisse de service, ouverte en 1856, a été créée pour recevoir spécialement des sommes en comptes courants et pour faire des avances sur des obligations foncières. Elle a la faculté d'employer à ces avances la moitié de ses dépôts, et le solde doit être versé en compte courant au Trésor public. Comme l'intérêt que bonifie l'État est supérieur à celui que paye le Crédit foncier à ses ayants compte, il résulte que cette Société retire d'une telle opération un bénéfice notable, et la Trésorerie obtient à la fois de cet arrangement des facilités dont l'importance est évidente, mais qui pourraient devenir dangereuses en temps de crise. En outre, et dans l'opinion du gouverneur lui-même de cet établissement, le Crédit foncier ne ressent aucun besoin des ressources que lui fournissent les capitaux qui lui sont remis en compte courant. « Il ne nous serait pas possible de nous servir, dit le rapport de 1860, pour des prêts à long terme, de fonds toujours exigibles, reçus en compte courant... Ces fonds sont *pour moitié déposés en compte courant* au Trésor, l'autre moitié est consacrée à des opérations qui s'échelonnent, dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours, et dont la durée moyenne est de *trente à quarante jours.* » Quels sont les prêts hypothécaires qui s'échelonnent dans ce dernier délai ? Le document que je viens de citer reste muet à cet égard, mais il est facile de suppléer à ce silence, en affirmant, sans crainte de contradiction, que les onze millions d'annuités qu'encaisse chaque année le Crédit foncier suffiraient et au delà au roulement de capitaux qu'exige la totalité des opérations hypothécaires, atteignant en moyenne, en y joignant les prêts contractés avec les communes et les entrepreneurs particuliers, à 30 millions par an. On ne saurait pas davantage retrouver, dans le service de l'escompte des billets des entrepreneurs, l'emploi des 250 millions qui forme le total des dépôts reçus en 1861, puisque le compte rendu de 1862 ne parle que de 10 millions de francs consacrés à l'escompte de cette catégorie de valeurs, qui, à leur tour, auraient pu être réescomptées à la Banque de France, si le Crédit foncier eût assigné à cette somme une autre destination.

Il serait injuste de méconnaître l'intelligence et la sécurité qui président aux opérations du Crédit foncier dans sa sphère spéciale; toutefois, un cataclysme financier ou politique pourrait un jour dé-

jouer l'habileté des administrateurs de cette institution et gravement compromettre son existence. Supposez le retour de circonstances qui n'est pas en dehors des prévisions financières, et voyez le Crédit foncier, à un moment donné, en présence d'un actif immobilisé et irréalisable, pressé d'autre part par les exigences des déposants se traduisant en un chiffre de 250 millions remboursables instantanément. Comment le portefeuille de l'établissement, irréprochable au point de vue de la solidité, parviendra-t-il à satisfaire à l'affluence des demandes de retrait des capitaux? Le prêt hypothécaire dont les titres composent ses uniques valeurs, n'est-il pas stipulé à longue échéance et remboursable par annuités? Or, ce système d'amortissement n'immobilise-t-il pas le gage lui-même du prêt, au point de ne laisser disponible au profit de la circulation que le montant de l'annuité, c'est-à-dire du revenu? En poursuivant ce raisonnement avec une logique rigoureuse, on se demande si le Crédit foncier, maître, il est vrai, d'exercer une action rapide à la fois sur le capital et sur le revenu de l'immeuble, mode de procédure sommaire d'expropriation à son usage exclusif, réussirait à heure fixe, brusquement et à l'improviste, à se procurer les ressources nécessaires, en liquidant et en vendant le gage? Liquider sous la pression de l'urgence, ne serait-ce pas vendre le plus souvent à des prix désastreux pour le portefeuille de l'institution? Qui ne s'aperçoit, en définitive, que des valeurs immobilières, quelle que soit leur solidité, ne s'accommodant pas d'une immédiate réalisation, ne sauraient promettre au capital flottant, c'est-à-dire à l'épargne, la constante disponibilité qui doit être inséparable du portefeuille d'une banque de dépôt?

Tel était, jusqu'en 1859, le tableau complet des banques chargées de répondre à ce besoin général de la circulation du capital flottant de la France, lorsque sa comparaison avec celui des *joint-stock banks* fit adopter le plan d'une institution plus spécialement apte à remplir les fonctions importantes, mais délicates, de *caisses de dépôts*. Il n'y avait eu d'asile jusqu'alors, dans un pays comme le nôtre, où l'accumulation de l'épargne et la réunion des petits capitaux produisent, grâce à la division infinie des fortunes, un immense réservoir sans cesse renouvelé, que pour les grands capitaux, et il semblait que le capital flottant, qui représente les économies et le revenu de chacun, fût voué à l'inaction et à la stérilité. Nos quatre grands établissements de crédit ne recherchaient que difficilement le dépôt à échéance prochaine et indéterminée; les uns, parce que leur rôle les conduit à employer leurs ressources à former et à exploiter de grandes entreprises ou l'achat de leurs valeurs; les autres, en raison de leur rôle spécial, qui s'appuie sur des obligations à long terme ou

sur des opérations diverses; chacune de ces institutions, enfin, par le fait de son attribut principal que lui indique sa dénomination même, ne pouvait considérer les dépôts en compte courant que comme une opération accessoire. La *Société générale de crédit industriel et commercial*, fondée au capital de 40 millions, après quatre ou cinq années d'efforts pour obtenir l'anonymat, à réussi à constituer notre première *Banque de dépôt*.

Les opérations du Crédit industriel et commercial se rapprochent beaucoup de celles du Comptoir d'escompte; ses statuts ont une très-grande souplesse, et aucune transaction financière, si ce n'est la spéculation sur les valeurs de Bourse, ne lui est interdite; il n'en est aucune également qui lui soit formellement assignée. Grâce à cette élasticité, son programme statutaire peut s'adapter sans peine et presque sans avoir aucun remaniement radical à subir, aux diverses exigences de son intervention. La Société générale s'est inspirée de cette idée fondamentale que le crédit tend à s'asseoir d'une manière d'autant plus solide, que les divers chaînons dont il se compose présentent plus de garanties. Aussi l'un des points les plus importants pour elle est-il d'effectuer les placements provenant des dépôts en valeur de premier ordre, à courte échéance, en papier ayant une cause réelle, créé dans un but vraiment commercial, et cela, toujours dans une proportion qui, au cas de demandes immédiates de remboursement, éloignât tout danger ou toute perte pour l'institution. Elle compose son portefeuille d'acceptations de premier ordre, achetées à un taux d'intérêt inférieur à celui de la Banque de France, et par conséquent choisies parmi les meilleures signatures et les plus courtes échéances, afin de conserver toujours disponibles les capitaux déposés à titre temporaire. Les lettres de change qu'elle escompte représentent des sommes importantes tirées de France sur l'étranger ou de l'étranger sur la France, et reposent sur des exportations de marchandises en gros ou sur des importations de matières premières, ainsi que sur des arbitrages de change, c'est-à-dire l'échange rapide de place en place de toutes les valeurs de crédit, fixes ou variables, lettres de change ou fonds publics. Ces valeurs sont les plus sûres et les plus fixes qui figurent dans les affaires; elles sont recherchées même en temps de révolution et de crises violentes, parce que ce papier est le seul apte à se convertir en numéraire, soit que sa négociation ait lieu sur le marché national, soit qu'elle s'accomplisse sur les places étrangères. La Société générale est une véritable banque de dépôt du capital flottant, et en outre, grâce à un heureux et libre emprunt fait au système des sociétés anglaises, la seule institution privilégiée qui présente une effective responsabilité.

Je m'explique. Le crédit est une force dont le principal générateur est d'abord une responsabilité personnelle, ou, en son absence, la garantie d'autres ressources que celles du capital employé, compatible en même temps avec le régime des sociétés anonymes. Le Crédit industriel et commercial remplit cette condition fondamentale en n'ayant exigé l'effectif seulement du quart de son capital nominal, soit 125 francs par action, et en conservant la disponibilité infaillible de la réserve, au moyen de l'action personnelle et solidaire qui découle du titre nominatif. Le premier quart versé doit subvenir aux besoins de ses affaires; la différence reste entre les mains d'actionnaires connus, à l'abri d'éventualités et d'entraînements quelconques, susceptibles d'être appelés au gré de la Société générale, ayant la solidarité collective des titulaires pour la sûreté de chaque action, depuis le premier souscripteur jusqu'au dernier détenteur de chacune d'elles. L'économie de cette constitution offre au développement de son crédit une responsabilité triple de son capital effectif, tandis que les autres établissements financiers ne disposent absolument que de celle que représente leur fonds social, qui est entièrement réalisé. Le capital-actionnaire, indispensable dans une certaine quotité, au début d'une banque de dépôt, lui devient onéreux dès que les opérations ont acquis du développement, parce que le fonds social, devant prélever un intérêt en dehors de sa participation aux bénéfices, pèse d'autant plus lourdement sur les comptes de dépôt, que son chiffre est élevé par rapport aux affaires de l'entreprise. Si l'on imagine un revenu de 25 francs, qui ne représente que 2 1/2 0/0 d'un capital nominal de 1,000 francs, ce revenu équivaudra, en réalité, à 10 0/0, si l'action n'étant libérée que du quart, la différence, dont le versement semble inutile, est laissée à la disposition de l'actionnaire. Ainsi, le Comptoir d'escompte, avec un capital social de 60 millions, entièrement réalisé et embrassant un cercle d'opérations plus étendu, ne distribue qu'une rémunération égale à celle des actionnaires du Crédit industriel et commercial, dont l'importance des affaires est bien inférieure.

Le Crédit industriel et commercial se trouve néanmoins entaché d'un vice qui l'empêche d'utiliser toute sa puissance pour remplir ses fonctions essentielles. Ses statuts fixent la somme des dépôts qu'il a le droit de recevoir en comptes courants à une fois et demie le capital souscrit et la réserve, soit 60 millions. Ce n'est, en fait, ni dans cette limite réglementaire, ni dans les autres prescriptions statutrires, que les déposants ont à puiser la confiance. La vraie, l'unique raison de sécurité pour eux réside dans la conviction que leurs capitaux sont à toute heure représentés dans le portefeuille de la Société

par du papier de banque ou de commerce d'une qualité qui en garantissé le réescompte instantané. Il est évident d'ailleurs, à l'égard d'une banque de cette nature, que les comptes de dépôt doivent dépasser dans une très-forte proportion, si ce n'est indéfiniment, son capital social, afin que l'institution puisse faire fructifier largement un encaisse dont elle est tenue de servir l'intérêt. Et où découvrira-t-elle des bénéfices, toujours très-minimes sur chaque opération, ailleurs que dans le remploi avantageux de dépôts considérables, dont, au surplus, elle encourt tous les risques? Cet obstacle, bien qu'extérieur, qui paralyse les efforts du Crédit industriel et commercial, affaiblit l'action très-favorable qu'il exercerait sur l'ensemble de notre système financier, et le contraint à refuser son abri à une énorme quantité de monnaie métallique qui se trouve en dehors de la circulation. La Société générale, retenue dans son essor par cette puérile prohibition, reporte fatalement le reste de ses forces inoccupées vers des services accessoires, tels que celui de l'escompte, de sorte qu'au lieu de préserver dans une certaine mesure le marché monétaire du pays des fluctuations que lui imprime chaque mouvement de l'encaisse de la Banque de France, elle se courbe elle-même sous son joug, cherchant dans la variation du taux de l'escompte un moyen de vivre.

II

On a déjà signalé l'effet qu'ont les chemins de fer de diminuer la quantité de capital nécessaire aux négociations commerciales. L'extension de l'industrie des banques produit des résultats identiques, mais plus sensibles; loin, en effet, de n'économiser que la matière de l'instrument d'échange, elle rend une promesse de payement l'équivalent de l'extinction immédiate d'une dette. Elle agit comme un mécanisme qui accroîtrait la force motrice de l'étalon métallique, en maintenant à la fois la valeur de la circulation fiduciaire au niveau de celle du numéraire. Tel est le problème que les *joint-stock banks* ont contribué à résoudre, en propageant le système de payement dont le check est l'expression.

Il y a un siècle environ, en Angleterre, lorsqu'un particulier confiait une somme en dépôt à un banquier, celui-ci lui remettait une reconnaissance de la totalité du dépôt, susceptible d'être endossée et cédée au milieu de ses transactions journalières. Aujourd'hui, chaque titulaire d'un compte-courant de dépôt acquiert le droit de tirer des checks sur son dépositaire; et c'est ce mode de procéder qui sert à effectuer le transfert de diverses sommes d'un compte à un autre; le

plus souvent même, les espèces que représente soit l'acte de transfert, soit le check, qui n'est alors qu'un ordre de transfert, ne sortent pas de la caisse du banquier. Il en résulte que le nombre des opérations liquidées à l'aide d'un transport effectif de numéraire, est relativement faible, eu égard à celui que permettent de réaliser les virements de comptes respectifs. Il serait sans doute impossible de calculer exactement le montant de la somme qui sera réclamée tel ou tel jour; il est néanmoins facile de prévoir qu'il ne saurait dépasser une certaine limite que l'habitude laisse découvrir; de sorte que si le banquier est assez prudent pour conserver une provision égale au chiffre présumé des demandes de remboursement, il pourra sans danger rendre l'excédant à la production et en retirer en même temps un profit quelconque. Quant au check, on voit qu'il joue moins le rôle d'instrument de circulation ou de crédit, que celui d'instrument de compensation; il figure comme une simple pièce de comptabilité, ou comme un moyen d'abréger les payements et de rendre inutiles les déplacements répétés de numéraire. Mais son office, qui consiste à déplacer des crédits sans toucher aux capitaux, modeste en apparence, donne de précieux résultats dans les pays où son usage est répandu.

Le check est un feuillet de livret à souche dont chaque personne peut se servir, en le détachant et en lui donnant la forme d'un mandat nominatif, à ordre ou au porteur, pour faire effectuer à présentation, par la banque dépositaire de ses fonds en compte courant, le payement ou le versement de toute somme dont elle désire disposer à un titre quelconque. Sa dénomination dérive du mot « *to check,* » qui, en langage anglais de comptabilité, signifie : contrôler, vérifier, à l'aide de la comparaison d'un titre avec un autre. Le check est, en réalité, un instrument de contrôle pour obtenir l'équation de tout compte courant, équation dont les membres sont l'entrée et la sortie du capital de tel ou tel déposant dans la caisse de la banque. Il représente, pour celui qui l'émet, tout ou partie d'un crédit ouvert en banque, mais surtout d'un crédit réel, résultant soit d'un versement de numéraire, soit d'une négociation de valeurs ou de lettres de crédit, soit encore d'un dépôt de titres transmissibles; sa valeur intrinsèque est incontestable. Le check n'étant jamais émis à découvert, réunit à la propriété du billet de banque, l'avantage d'abord, de pouvoir représenter en un titre unique toute somme, si considérable qu'elle soit, entière ou fractionnée, nécessaire au payement qu'il s'agit d'effectuer; ensuite, un autre, bien supérieur au premier, qui consiste à être garanti contre la perte, la soustraction ou la fraude.

Les banques ou banquiers anglais n'ouvrent de comptes courants

de dépôt qu'aux personnes justifiant d'une honorabilité parfaite et qui s'engagent à conserver un solde à leur crédit, c'est-à-dire à n'émettre de checks que pour une somme un peu inférieure à celle de la totalité du dépôt. Cette réserve est établie pour sauvegarder les intérêts du public et ceux du banquier. Ne pourrait-il pas arriver, en effet, qu'un débiteur embarrassé et ayant épuisé la totalité de son crédit, abusât de l'ignorance de son créancier sur l'état de ses affaires, et lui remît un check sans valeur, puisqu'il n'existerait plus de dépôt destiné à y faire face? Ne fallait-il pas, d'autre part, pour conserver au check son caractère propre et son individualité morale, que ce papier de crédit restât la valeur par excellence, payable à présentation? Les tribunaux anglais condamnent à des indemnités considérables au profit du bénéficiaire d'un check refusé, tout banquier qui n'aurait point déclaré au titulaire du check le défaut d'une balance suffisante au compte du tireur. A côté de ce double gage, se place une troisième garantie de la valeur du check, c'est l'obligation qui incombe au porteur de ce mandat de le présenter sans délai à la caisse chargée d'y faire honneur. Celui qui n'aurait pas été présenté le lendemain de sa date, serait déchu, en cas de faillite du tireur, du droit d'être recouvré, si ce n'est comme créance du failli; si c'est le banquier du tireur qui manque à ses engagements, le porteur du check n'a de recours que contre le banquier.

Ces conditions remplies, le déposant reçoit de la banque trois livrets : un *slip-book*, où le client inscrit les remises de valeurs ou d'espèces; un *pass-book*, qui va et vient constamment, où le dépositaire relève chaque jour la copie du compte courant; le *check-book*, ou livre de check détaché d'une souche, dont toutes les pages portent un numéro au talon. En résumé, le *check-book* est un carnet de bons au porteur; le *pass-book*, le duplicata du compte courant, actif et passif en regard; le *slip-book*, le livret des versements. Ne semble-t-il pas, *à priori*, qu'il manque un livret, celui des retraits opérés sur le crédit de l'ayant compte? Comme chaque feuille du *check-book* est partagée en un check et en une souche, celle-ci, qui reste au déposant, contient la copie du débit du compte du tireur; le *slip-book* donne le relevé du crédit. Il reste à connaître le moyen de vérification ou de contrôle : c'est le *pass-book* resté à la banque, et qui n'est que la copie du compte courant, contenant le débit et le crédit.

Lorsque le possesseur de ces livrets a une dette à acquitter, il remet un check qu'il signe, et sur lequel il inscrit le montant de sa dette ainsi que le nom du bénéficiaire du mandat. Il ne lui reste qu'à répéter cette mention sur le talon du

check-book, afin de se tenir renseigné sur sa situation à la banque. Le créancier peut aller immédiatement recevoir le check chez le banquier auquel il est adressé, et l'échange se trouve accompli. Toutefois, la double opération de vente et d'achat n'a pas lieu ordinairement à l'aide du check souscrit au profit du vendeur et payable à une banque déterminée. Il a été convenu, afin de laisser au détenteur de ce certificat la faculté d'agir de la même manière envers un tiers, que le tireur du check ajouterait les mots, « ou au porteur, » à la suite du nom du bénéficiaire. En outre, le tireur n'indique pas exclusivement le nom de son banquier, mais il écrit transversalement, entre deux barres tracées sur le corps du check, « et Cie. » Cette addition, qui distingue le check barré (*crossed-check*) du check simple, permet au tireur de remettre ce bon à son créancier qui, à son tour, peut le passer à un autre et le faire aller de main en main, absolument comme la monnaie métallique qu'il représente. Un des détenteurs successifs le présente enfin au banquier, soit pour l'échanger contre du numéraire, soit en payement ou à titre de dépôt, et celui-ci se charge de le recevoir à la banque qui doit le rembourser. Le check barré ne peut être encaissé que par un banquier, ce qui oblige son possesseur de le remettre à son banquier ou à un banquier quelconque. Il ne diffère graphiquement du check simple que par les deux barres qui le partagent transversalement, et où sont imprimés les mots : « MM....... et Cie. » Si l'on écrit le nom d'un banquier, le check ne peut être encaissé que par lui seul; en n'y ajoutant rien, et si on laisse intacte l'inscription transversale, un banquier quelconque pourra le prendre à l'encaissement. Il faut noter que la formule principale du check n'est d'ailleurs pas modifiée, et que l'on n'écrit pas : « Payez à M....., banquier de M....., la somme de, » mais seulement : Payez à M....., ou au porteur. » Il en résulte que le check barré est, comme le check simple, généralement au porteur, et qu'il est devenu le principal des trois instruments d'échange qui portent ce nom. C'est également lui que l'on peut considérer comme le fait générateur de la fécondité des effets que ce mode rapide et économique d'éteindre les dettes a produit dans le mouvement commercial et financier de l'Angleterre.

L'usage du check simple et du check barré a donné naissance plus récemment à l'émission d'un check conçu sous la forme de check à ordre, *check to order*. Ce mandat, toujours payable à vue, ne l'est plus au porteur, puisque la formule : « Payez à M. ..... ou à son ordre, » est un peu plus limitative. Sous ce libellé, on l'emploie journellement pour suppléer aux envois d'espèces de place en place, en le joignant à une lettre. Il est astreint à l'endossement du bénéfi-

ciaire; il peut aussi être barré, et la barre doit être alors remplie par le nom d'un banquier. Cette troisième espèce de check répond à des besoins spéciaux de négociation, mais les formalités qu'elle exige en restreignent l'emploi. Elle offre une plus grande sécurité que le check barré proprement dit, puisqu'il ne saurait être recouvré qu'après avoir été revêtu de l'acquit du dernier titulaire, tandis que le check simple et le check barré s'éteignent le plus souvent sans endos ni acquit.

Tout capitaliste, qui a obtenu l'ouverture d'un compte courant, doit signer sur un registre de la banque, pour parer à la double éventualité de la contrefaçon et de la fraude. Cette signature, qui doit être identique à celle que le titulaire du livret de cheks reproduira à chaque émission, est préalablement constatée à la présentation du premier mandat, afin de pouvoir vérifier son authenticité, s'il y a doute ou soupçon, avant le payement du check. Toute falsification sur un livret est assimilée à un faux en écritures commerciales, de sorte qu'un check n'est jamais tiré sur un banquier au dépourvu d'une provision suffisante, puisque le tireur n'aurait pas l'ignorance de l'état de son compte pour excuse. Toute émission de check faite de mauvaise foi est assimilée à l'escroquerie et peut emporter la peine de la déportation. On connaît peu d'exemples de l'application d'une aussi rigoureuse pénalité, parce que la sévérité des mœurs commerciales détourne de commettre cet acte déshonorant. Toutefois, la loi pénale se trouve impuissante à l'égard du check barré, par suite de l'absence de dispositions spéciales; et si l'on parvient à effacer la barre transversale, celui-ci n'est plus qu'un check simple, payable au porteur. Un check est-il égaré ou volé? le tireur et le bénéficiaire en arrêtent le payement, en désignant au banquier la date et le numéro d'ordre de la souche. Mais, ce mandat étant payable à vue et au porteur, on a imaginé le check barré qu'un banquier seul peut encaisser, et qui ne saurait être remboursé qu'à son légitime détenteur.

Le check ne remplace pas la monnaie dont il n'est que le représentant temporaire, et il n'a aucune similitude avec un billet de banque émis par une institution dont la circulation totale s'appuierait sur un encaisse égal à son émission. Le billet de banque repose sur le crédit de celui qui l'émet, tandis que le check émane d'un déposant qui, avant de l'émettre, dispose d'un crédit supérieur à la valeur du check lui-même. Le billet de banque étant souscrit par le débiteur, le check par le créancier, celui-ci repose exclusivement sur la confiance du bénéficiaire, et n'énonce d'ailleurs pas une somme fixe, comme le billet de banque. En outre, le check, une fois remboursé en numéraire, est éteint, tandis que le billet de banque circule de

nouveau, comme avant son remboursement. Ce mandat n'a également aucun rapport avec l'effet de commerce qui, quelquefois, peut n'être pas payé à l'échéance, tandis que le check, à moins qu'il ne soit faux, représente un capital existant dans la caisse qui doit le payer. Le billet à ordre représente une production future, égale au prix absolu de l'objet acheté et augmentée du bénéfice inhérent à toute transaction commerciale; le check, au contraire, représente un capital fixe d'épargne. Il faut remarquer que le check n'est pas l'expression des fonds constitutifs de la fortune assise ou flottante du tireur, il ne représente que les fonds mis en réserve, pour les avoir constamment disponibles. Enfin, ce mandat ne fait contracter aucun lien au cédant, de même qu'il n'oblige pas à s'informer de la solvabilité des détenteurs successifs. Il offre une entière sécurité à celui qui l'accepte, puisque le bénéficiaire lit sur la souche du livret, à une date respective, l'inscription des sommes déposées en compte courant, et sur le recto, le chiffre de chaque reçu qui en a été détaché. Cette souche lui sert de livre de caisse, à l'aide duquel il n'a qu'à établir une balance de l'émission des checks avec le reliquat du compte du déposant.

En France, nous possédons le check dans une certaine mesure, mais son usage est assez rare, à cause du petit nombre de personnes qui ont un compte courant dans une banque. Nos habitudes commerciales sont arriérées, parce que nous ne profitons pas encore des divers avantages de la division du travail qui découle de l'emploi des banquiers, chacun se bornant à s'adresser à eux pour l'escompte et les recouvrements. Ceux-ci, il est vrai, font peu d'efforts pour s'attirer la confiance publique, c'est-à-dire pour centraliser les mouvements de fonds et la tenue des écritures qui s'y rattachent. Ils ne donnent généralement pas de reçu des dépôts, et ils conservent entre leurs mains les titres acquittés pour leur clientèle, deux modes d'opérer préjudiciables au développement de relations suivies. On voit, en outre, que la plupart des payements par compensation qui figurent dans les comptes rendus de la Banque de France, appartiennent aux agents de change. Ils liquident d'abord entre eux et ils soldent ensuite les différences par des reçus, véritables checks spéciaux qu'ils règlent avec leurs commettants. La Banque reconnaît deux mandats : le mandat délivré sur papier blanc, qui équivaut au check payable à vue en espèces; le mandat sur papier rouge, qui indique que la somme énoncée doit être portée du compte du signataire au crédit du bénéficiaire, qui est lui-même en compte courant avec la Banque.

Le Crédit foncier remet à ses déposants des carnets qu'il appelle livrets de checks; ce sont des quittances stipulées payables à trois

jours de vue, que donne l'ayant compte à son créancier. Elles ne sont rigoureusement remboursables qu'au titulaire nominal, et par extension à un détenteur quelconque, sans que le libellé du reçu désigne le nom du bénéficiaire ou contienne la mention « ou au porteur. » Il n'est pas susceptible de l'endossement ni du croisement, qui indique qu'un banquier seul doit l'encaisser.

Le Crédit foncier émet aussi des bons de transfert sur ses livres, de certaines sommes du compte de ses déposants au crédit d'un autre ayant compte; mais ces récépissés ne produisent aucun effet à l'égard des autres établissements publics ou particuliers. Le Crédit mobilier délivre également des formules de quittances personnelles à ses déposants, qui n'ont de valeur qu'à son guichet, et payables seulement à trois jours de vue. Enfin, le Crédit industriel et commercial, qui s'est réservé le même délai, n'autorise pas encore l'émission du check au porteur et du check à ordre. Il faut savoir qu'avec l'organisation actuelle du marché des valeurs, les moyens de réalisation n'offrent pas une rapidité qui permette de s'engager indéfiniment dans la voie des checks à vue. Les grands établissements, en effet, obligés de réescompter leur portefeuille, négocient leur papier à de riches capitalistes ou entre eux, mais ils n'encaissent pas instantanément le produit net de l'opération. Ils doivent conserver un fort encaisse improductif, nécessaire au payement des checks, et stipuler une réserve de plusieurs jours de vue. Cette condition et l'impossibilité de l'endossement privent le check français du caractère d'instrument de compensation, et rendrait illusoire l'ouverture immédiate d'une chambre de liquidation, telle qu'il en existe une à Londres sous le nom de *Clearing-House*.

Il importait qu'une disposition législative précisât nettement le caractère ainsi que la portée juridique du check français, afin de le maintenir en dehors du domaine fiscal délimité par la loi du 5 juin 1850, soumettant au timbre proportionnel tous les effets de commerce, mais que l'essence de ce mandat, qui est une *délégation*, ne saurait reconnaître. Un impôt même fixe de timbre, si minime qu'il eût été, aurait suffi pour gêner sa croissance et contrarier son essor. Les banques, encouragées par ces immunités nécessaires, pourront donner maintenant l'impulsion au commerce et à l'industrie, et le check revêtira peu à peu la forme d'un système dont les diverses parties se coordonneront. L'agriculture elle-même, qui a ses capitaux de roulement, leur offre une riche mine à exploiter, qui permettra aux banques de montrer l'utilité de leur intervention, comme l'a prouvé l'exemple des établissements similaires de l'Écosse.

Il faut lire l'histoire de ce pays pour apprécier l'influence salutaire

que peut exercer sur une population arriérée et sur un sol très-ingrat la multiplicité des banques de dépôt. Ces institutions, partout où elles se répandent, jouent le rôle d'agents mécaniques et disposent en même temps d'une grande force morale; de sorte qu'en agissant sur les affaires, elles réagissent à la fois sur les mœurs et sur l'esprit d'une nation. Les emplois fructueux qu'elles procurent à l'épargne équivalent à des services immenses rendus aux capitalistes. En leur assurant une rémunération, les banques attirent sur un marché commun de petites sommes, des fonds momentanément disponibles, et qui, sans elles, ne seraient que tardivement venus féconder le travail. Leur action présente un double caractère d'utilité : pour le capitaliste, à qui elle garantit un bénéfice qu'un placement direct n'aurait peut-être pas donné; pour l'industriel, qui emprunte les capitaux dans le but de les faire valoir. Une banque de dépôt est une sorte d'appareil d'attraction et de répulsion, un centre de force centripète et de force centrifuge qui imprime deux grands courants au mouvement de la richesse nationale, en augmentant le service effectif de son capital métallique.

L'influence morale qu'exercent les banques n'est pas moindre que la précédente : elles entretiennent des relations quotidiennes et directes avec leurs commettants; elles recueillent des renseignements qui les aident à leur donner des conseils, elles surveillent avec vigilance les intérêts communs, elles imposent l'ordre et la régularité, enfin elles inculquent des idées de prudence et d'économie. Les banques propagent et accroissent le sentiment de la sécurité, l'habitude des marchés à terme, ainsi que la rigoureuse exécution des engagements et la loyauté des procédés. En introduisant l'usage des comptes courants, de la monnaie fiduciaire, et des payements par de simples écritures, les banques accoutument le monde des affaires, et, de proche en proche, les particuliers, à une confiance réciproque et à un sentiment de solidarité d'où dérive le principe d'expansion de l'esprit d'association. Or, qui ne sait que sans la pratique de l'association, la liberté individuelle n'est jamais complète, et que l'organisation sociale reste toujours défectueuse? Les institutions libérales, d'ailleurs, découlent naturellement des mœurs d'un peuple habitué à l'action collective sous chacune de ses formes, tandis que les mœurs des hommes libres ne se dégagent jamais du seul fait de l'établissement d'institutions libérales. Hâtons-nous de réunir toutes nos forces vives, afin qu'elles se prêtent un mutuel appui; ce progrès réalisé, nous nous serons appropriés ce puissant levier de civilisation : la liberté.

AM. BOSMORIN-LASSEAU.

SALON DE 1865

II

SCULPTURE.

Tout bien considéré, le « *Chanteur florentin du quinzième siècle, statue, plâtre* » par M. Paul Dubois, élève de Toussaint, est la meilleure chose de l'exposition entière.

Plusieurs critiques ont dit, tout en l'admirant, que ce n'était pas du grand art parce que le personnage est épisodique, parce que la figure n'est pas nue, ni drapée, etc.

Cette distinction entre le grand et le petit art semble assez puérile, bien qu'il existe deux points de vue où l'on puisse se placer quand il s'agit de classer les œuvres de moyenne valeur. Le statuaire s'est proposé simplement de copier le modèle qu'il avait sous les yeux, ou bien, il s'est servi librement de la nature comme d'un motif de décoration. Dans le premier cas, c'est du petit art; dans le second, c'est du grand art, si la décoration concourt à la grandeur, à la richesse d'un monument, ou si le sujet constitue par la belle proportion et l'heureux agencement de ses lignes, un monument à lui seul. Du moins, tel est le sens de ces expressions qu'on accepte, sans trop les discuter, dans le langage courant. Mais, à une certaine hauteur, quel qu'ait été le point de départ, toute distinction s'efface, et l'art, sans adjectif, apparaît; l'art qui n'est ni petit ni grand; auquel la nature du sujet, la nudité pas plus que le choix des ajustements ne peut servir de mesure, et qui revendique toutes choses indifféremment comme étant de son domaine. Cette dernière prérogative est contestée. Au dire de certains conservateurs des saines traditions, les limites de ce domaine seraient, au contraire, assez étroites; c'est une erreur. L'art évidemment, ne descend jamais; il ne peut se mésallier ni s'avilir; ce qu'il touche est par le fait et dans l'instant anobli. Ce ne sont pas, j'en suis sûr, les artistes qui ont créé ces vaines catégories; mais la plupart les acceptent et y cherchent on ne sait quelles satisfactions d'amour-propre. Elles nuisent cependant à leurs intérêts immédiats en leur liant les

mains, et, comme elles leur troublent, dans bien des cas, l'esprit, elles nuisent aussi aux progrès de l'art lui-même.

Le *Chanteur florentin* est de l'art vrai. Est-ce un hasard? Est-ce une voie trouvée, reconnue, et que l'auteur ne quittera plus? Malgré les différences considérables qu'on a remarquées entre le petit saint Jean-Baptiste du dernier salon et la figure de cette année un même principe s'y fait sentir, qui est le principe fondamental de l'art, à savoir : l'observation minutieuse et la reproduction précise de la forme. Il y a là une question importante, très-difficile et très-complexe; qu'on me permette d'en dire quelques mots rapidement.

La nature, disent les sculpteurs, doit être considérée comme une source de renseignements; c'est un dictionnaire que l'on consulte quand on est embarrassé; mais, avant d'y recourir, il faut avoir une idée.

Sur cette pente, on arrive infailliblement aux *schêma*, c'est-à-dire, à des figures purement conventionnelles dont le seul mérite consiste à exprimer des sentiments, à rendre des actions. L'Égypte officielle, avec sa statuaire hiératique, nous montre où conduisent ces errements. La Grèce, au contraire, applique son incomparable génie d'observation, sa finesse, son exquise sagacité, ses sens exercés et justes à la reproduction de la forme qu'elle divinise. Pour elle, la figure de l'être humain est sacrée, elle n'en retranche rien, elle copie exactement, religieusement la réalité à laquelle elle se tient. Le contour qui n'est, en sculpture, que le résultat du modelé plein, se dessine avec une fidélité absolue, et l'art est créé. L'hiéroglyphe disparaît, ce n'est plus qu'une énigme pour les archéologues. Mais, objecte-t-on, l'art égyptien, comme l'art assyrien, a un caractère merveilleux; c'est l'art décoratif par excellence. Sans le contester, je fais remarquer qu'il ne saurait se passer d'épithète tandis que le mot art, prononcé seul, éveille aussitôt l'idée de la Grèce.

Si, lorsqu'ils parlent des renseignements fournis par la nature, les artistes entendaient qu'il ne faut pas se laisser dominer ou arrêter par les défectuosités du modèle, et qu'on peut, au besoin, supprimer ou simplifier certains détails trop individuels, ce serait bien. L'idéal serait d'avoir assez vu, assez étudié, assez *pratiqué* de natures différentes pour savoir toujours ramener au type même un individu donné. Mais il faut commencer par le commencement, et avant de songer à l'idéal que chacun entend à sa manière, il est bon de s'assurer un point d'appui commun. Et ce point d'appui, c'est précisément le respect méticuleux et intelligent de ce que l'on se propose d'imiter. Tous ceux qui ont abordé la nature avec cet esprit de soumission en ont été récompensés par le succès, et leurs œuvres attestent l'excellence du

principe. Pour ne citer que des exemples contemporains, voyez l'*Enfant à la grappe*, de David (d'Angers), le *Petit Pêcheur* de Rude, son *Hébé*, la merveille de la statuaire de ce siècle; voyez l'œuvre presque entier de M. Ingres, car ce que je dis s'applique tout aussi bien à la peinture qu'à la sculpture. Ce qui fera la gloire incontestable de ce maître à propos de qui l'on dispute tant, sans parvenir à s'entendre, c'est qu'il a montré qu'en suivant exactement, minutieusement la ligne d'un pied, par exemple, ou d'une hanche, on retrouvait la tradition de l'art perdu, et qu'on faisait ce qu'ont fait les anciens. Il a prouvé que le moins qu'on pût atteindre dans cette voie féconde, c'était le style, qui pourrait se définir : le respect de ce que l'on fait. Aussi l'*Œdipe* de M. Ingres reste infiniment au-dessus de celui de M. Gustave Moreau.

Un des caractères des artistes célèbres, — le seul qui soit commun à tous, — c'est, en langage d'atelier, d'avoir su faire *le morceau*, c'est-à-dire d'avoir su copier la nature?

Combien y a-t-il de sculpteurs, à présent, qui sachent le faire?

Si l'on cassait les figures envoyées au Salon, qu'en resterait-il? Le moindre fragment de marbre grec, et même de marbre romain, porte sa marque et conserve sa valeur. La plupart de nos statuaires ne sont que des *ymaigiers*, des poëtes, des orateurs, des historiens ou des penseurs. Ils ont une idée; pour la rendre, ils prennent le moyen d'expression qui est à leur main. Le statuaire doit se proposer, avant tout, de fixer une forme. Et voilà pourquoi, je le répète, le *Chanteur florentin* est de l'art vrai, et pourquoi M. Dubois sera un grand artiste.

M. Gumery est, comme M. Dubois, un élève de Toussaint. Cela prouve, entre parenthèse, qu'on peut être un excellent professeur sans avoir une personnalité très-fortement accusée. Peut-être même ne peut-on espérer de bons élèves qu'à cette condition, favorable du moins à leur libre développement. Si quelque chose pouvait me faire douter de la légitimité des considérations précédentes, l'exemple de M. Gumery confirmerait ma manière de voir. Les deux figures en bronze, la *Science* et la *Jurisprudence*, destinées à la ville de Chambéry, sont fort belles, fort *michelangesques*, celle de la Science surtout, et je rends pleine justice aux qualités qui les distinguent, au goût, à l'érudition, à la tenue nécessaires pour mener à bien des constructions pareilles. C'est bien là ce qu'on appelle du grand art. Mais quoi? nest-ce pas plus encore de l'architecture que de la sculpture, et M. Gumery qui, à coup sûr, est un artiste distingué, prend la route qui conduit à Memphis, tandis que M. Dubois est sur le chemin d'Athènes. L'indication est formelle.

M. Schœnewerke vient aussi à l'appui de mon dire avec une *Figure décorative* destinée au château de Ferrières. L'artiste évidemment n'a cherché qu'une silhouette en harmonie avec l'ornementation générale du monument. Vue à la place qu'elle doit occuper, sa figure gagnera sans doute, mais isolée, elle paraît maigre, étroite et vide. L'absence du modelé produit toujours cet effet-là, et ne laisse subsister qu'une certaine élégance résultant de l'heureuse proportion des parties entre elles.

Dans le *Chanteur* de M. Dubois, le modelé est si ferme et les profils sont si justes de quelque côté qu'on regarde la figure, que toute maigreur disparaît, en dépit de la gracilité du modèle. Ce résultat, je crois, sera toujours obtenu quand le parti pris de reproduire la nature qu'on a sous les yeux sera hardiment suivi. Il faut se garder de toute hésitation, à peine de faire petit.

M. Lebourg, qui a exposé « *Une jeune mère*, portraits, groupe, marbre, » n'a pas évité ce malheur. Les jambes de la petite fille sont trop mièvres, les rotules trop accusées; la pose est maniérée, cherchée plus qu'il ne convenait. Le marbre n'est pas assez fait. Les expressions de la mère et de la fille, quoique mignardes, sont d'ailleurs charmantes.

M. Salmson a obtenu une médaille pour le marbre de sa « *Dévideuse,* » dont le bronze est au musée du Luxembourg. M. Salmson a cherché l'aspect, comme on dit, les belles lignes; il les a trouvées. Il serait inutile de lui demander autre chose. Mais je préfère le bronze au marbre pour ces sortes d'ouvrages. La matité, la solidité du bronze dissimulent les insuffisances du modelé intérieur que le marbre trahit impitoyablement.

La *Dévideuse*, venue chronologiquement après la *Fileuse* de M. Mathurin Moreau, exposée au Salon de 1861, ne la vaut pas, à mon avis. Elle n'a pas cette jeunesse, cette fraîcheur de la vie, cette grâce ingénue et tendre, ce charme, en un mot, que nous avons admiré dans la *Fileuse* et que nous retrouvons dans la « *Studiosa* » de cette année; toutes qualités qui sont comme le cachet du talent si souple et vraiment inépuisable de M. Mathurin Moreau. Toutefois, les observations faites à propos de M. Salmson sont applicables à la figure de *Studiosa*. Sans jeu de mots, elle gagnerait beaucoup à être étudiée davantage. Je ne comprends guère que M. Moreau, dont tous les ouvrages sont on ne peut mieux commencés, n'en finisse aucun. On croirait qu'il dédaigne, comme étant une affaire de temps et de patience seulement, d'achever ses figures. Il se trompe, ce que les vieux artistes appelaient « la dernière main » exige autant d'efforts, autant de génie que le premier jet. La sculpture de M. Moreau est

d'une excellente école : ses figures sont bien construites, les emmanchements sont solides, les plans distincts et bien disposés, les lignes heureuses, l'arrangement toujours irréprochable; mais c'est, pour ainsi dire, une sculpture fruste. Une œuvre, une seule, modelée partout, caressée, poussée jusqu'au bout, donnerait à la production considérable de M. Moreau une valeur de haut titre, qui lui manque jusqu'ici. Il n'a qu'à le vouloir.

J'en dirais volontiers autant à M. Loison, toutes nuances observées. Sa *Phryné* et sa *Psyché* sont remarquables par le goût qui a présidé à leur arrangement, à leur ajustement. Elles sont jolies; mais M. Loison, artiste consciencieux et savant, ne devrait pas se contenter de ce résultat.

Même observation à M. Varnier, qui a envoyé une *Chloris* en marbre (malheureusement tachée au visage et à la poitrine). Les profils sont beaux, très-élégants et d'une assez grande tournure, bien qu'un peu convenus. Mais les détails manquent; tout cela est fait au tour; les jambes, sous la draperie, sont un peu à l'envers, etc. C'est de la décoration pure, comme l'*Ariane abandonnée* de M. Leroux.

Il serait intéressant et il pourrait être utile d'étudier l'exposition de sculpture sous le rapport des tendances que je signale. Je n'aurais pas de peine à montrer que la majorité des artistes contemporains suit la même voie que M. Gumery, et que l'art conventionnel compte plus de partisans que l'autre. Mais je n'insisterai pas. Je voudrais seulement faire remarquer que la majorité actuelle était, il y a vingt ans, l'unanimité, à peu d'exceptions près. Pour un sculpteur qui cherchait alors à retrouver dans l'étude de la nature serrée de près les traditions de la statuaire grecque, on en compte dix aujourd'hui. A qui faut-il faire honneur de ce progrès? La réponse ne saurait être douteuse : à l'enseignement de Rude. Et c'est là peut-être la principale raison pour laquelle l'Institut, menacé dans ses habitudes, a décliné l'honneur de le compter parmi ses membres.

— M. Oliva fait cette année une mauvaise campagne. La statue de bronze d'Arago, placée à l'une des extrémités du jardin est assurément médiocre. D'une taille en apparence trop courte, lourdement empêtré dans les plis d'un épais manteau, le professeur tient de la main gauche une sphère armillaire. La contemple-t-il? la montre-t-il? le geste n'indique rien. Seule, la pose debout, peu favorable à la méditation, donne à penser qu'il s'agit d'une démonstration, mais, on ne fait pas de leçons dans ce costume à l'Observatoire; le manteau enlève toute réalité à la figure. De plus, il en rompt les lignes; il est donc inutile et maladroit, et la statue d'Arago n'est ni décorative ni vraie.

— Celle de Richard Lenoir, à quelques pas de la précédente, est préférable, quoique son auteur, M. Louis Rochet, soit loin d'avoir, dans les ateliers, la réputation de M. Oliva. Le sujet était plus ingrat, cependant, et les difficultés plus grandes. La tête de « l'introducteur de la filature mécanique du coton en France » ne se peut comparer à celle d'Arago, très-régulière et singulièrement puissante; la longue redingote du premier empire à collet montant est plus grotesque encore et se prête moins aux exigences de la sculpture que le costume actuel. M. Louis Rochet a, par surcroît, donné un geste trivial à son modèle : il fouille dans sa poche, de l'air d'un cocher en goguette qui offre un verre de vin aux camarades. Mais la figure est vivante, on sent un homme dans cette affreuse redingote, il y a du mouvement, en un mot, et l'aspect général n'en est pas désagréable.

Le second ouvrage envoyé par M. Oliva est un plâtre inscrit au n° 3098 du livret : portrait de l'abbé D.. statuette. On retrouve ici quelques-unes des qualités de M. Oliva; les mains sont fort belles; les habits sacerdotaux, largement et grassement traités. L'ensemble toutefois est déplaisant. La dimension est fausse. L'artiste a eu le mauvais goût de teinter en jaune les vêtements et de laisser la tête et les mains blanches, méconnaissant, comme à plaisir, ce qui constitue l'admirable supériorité de la sculpture, à savoir qu'elle est la forme pure, dégagée de tout alliage et de tout artifice. Les figures de cire des coiffeurs, pas plus que les fleurs artificielles, ne sont de la sculpture.

M. Lhomme de Mercey a envoyé d'Autun un charmant petit buste en marbre de M. l'abbé de la Roque, petit-fils de Racine. C'est tout l'opposé de la manière de M. Oliva. Aucun détail; rien n'est précisé, les contours mêmes sont fondus; le marbre un peu trop *beurré*, usé par la pierre ponce, poli par le papier de verre, ressemble à une estompe effacée ou bien à certaines peintures de M. Millet. Malgré tout, le caractère s'y trouve, et le charme aussi.

Sous le titre : *Dieu fait bien ce qu'il fait*, M. de Vercy expose une grande étude d'homme couché, en plâtre, peu finie à la surface et qui a été jugée digne d'une médaille par le jury bien inspiré. C'est une mise au point remarquable.

On s'arrête beaucoup devant un marbre représentant mademoiselle Mars, et généralement on l'admire. Tel n'est pas mon sentiment. Cette œuvre de M. Thomas est inférieure au *Lucien Bonaparte* de l'année dernière; elle est bien loin du *Virgile* exposé il y a quelques années et qui valut à son auteur un si grand et si légitime succès. Mademoiselle Mars est en costume du dix-septième siècle, dans le

rôle de Célimène; c'est une figure d'apparat, destinée, dit-t-on, au vestibule de la Comédie-Française.

Le premier aspect est éblouissant; les étoffes, d'un marbre superbe et d'un travail précieux et très-souple, font merveille. Cependant M. Thomas n'a pas suivi l'exemple laissé par les grands peintres de portraits de cette époque. Leur préoccupation évidente était de simplifier autant que possible les énormes quantités de satin et de velours sous lesquelles les femmes d'alors étaient accablées. Dans ce dessein, ils avaient soin de partager les étoffes en masses distinctes; ils y établissaient des plans. Cela manque ici. A dix pas, toute la partie inférieure de cette statue n'est qu'un paquet de draperies où l'œil se fatigue à vouloir faire de l'ordre. On a beau tourner autour de cette femme assise, nulle part on ne trouve une ligne tranquille. Les profils du dos, en regard du dossier droit et bas des fauteuils du temps, pouvaient fournir de beaux motifs; l'artiste les a tous masqués avec d'impitoyables chiffons; il était facile d'éviter cette faute. Mais il en a commis de plus cruelles à l'égard de la tête de son modèle qui était, en définitive, la partie importante de son œuvre, et celle pour laquelle tout le reste était fait. D'abord, les deux côtés du visage ne sont pas semblables. La joue gauche est marquée, à la hauteur de l'aile du nez, d'un sillon qui la balafre; nous ne pensons pas que cet accident soit voulu. Les contemporains de l'incomparable actrice n'ont gardé aucun souvenir de cette irrégularité, et ses portraits ne nous la montrent pas ainsi. Ce n'est pas tout. Le chignon, placé trop haut, fait paraître le menton trop bas par rapport à l'axe transversal de la tête, de telle sorte que tout le visage a l'air d'être descendu et qu'il semble, après un instant de contemplation, que la main de mademoiselle Mars soutienne un masque. Enfin, cette main a le tort d'être trop en avant et de cacher complétement la grande ligne du cou qui, dégagée, aurait donné un peu de légèreté à toute la masse. La main pouvait, sans déranger la composition générale, être reportée au niveau des boucles d'oreille avec lesquelles elle aurait joué; tout y eût infiniment gagné.

La « *Vocation* » de M. Roubaud a obtenu une médaille. C'était justice. La vocation est personnifiée par un jeune pâtre qui, à l'aide d'un grand clou et d'une tête de fémur, sculpte un bélier dans un morceau de marbre. La pose est un peu gênée, mais le mouvement des jambes et des pieds, parfaitement dessinés, est juste; tout le petit bonhomme est bien construit et vivant. C'est après le *Chanteur florentin* la meilleure œuvre du Salon de sculpture.

Je la mets bien au-dessus d'un autre marbre, de M. Truphême, auquel a été également accordée une médaille et qui représente à peu

près le même sujet : *le Berger Lycidas sculptant avec son couteau le bout de son bâton*. Ce n'est assurément pas de la mauvaise sculpture; elle est tranquille et sage; un peu trop peut-être, et simplifiée au delà du nécessaire.

Une autre médaille a été donnée au *Laboureur* de M. Capellaro, figure correcte, mais d'un froid glacial, à laquelle je préfère un *Samson lançant les renards dans les blés des Philistins*. Cette dernière figure est de M. Blanchard, et le jury ne lui a rien décerné. Je m'en étonne, car elle est, en même temps, très-vivante et très-décorative, pleine de fougue et de jeunesse. Le Samson, bien composé, sauvage, farouche, maîtrise bien le renard dans sa main crispée et sous son pied qui l'écrase. Mais pourquoi le plâtre est-il si malpropre, pourquoi ces taches de rouille qui empêchent de le voir. A la place de M. Blanchard, je recommencerais cette figure, réduite de moitié, et j'en ferais un bronze.

Quel ravissant petit marbre serait le *Thésée enfant*, de M. Falguière, si le haut et le bas de la figure avaient une égale valeur! Mais autant les jambes sont d'un ferme dessin et bien soutenues, autant les bras sont mous et petits. Il y a là une telle différence qu'on en cherche avec quelque défiance la raison, et qu'on finit par trouver une ressemblance, plus grande peut-être qu'elle n'est en réalité, entre ces jambes et celles de l'*Enfant à l'oie*.

Je parlais tout à l'heure de la sculpture qui n'est pas finie; en voici qui n'est pas même commencée et qui, je ne sais à quel titre, a obtenu des médailles. C'est d'abord un *Diénécès mourant aux Thermopyles*, par M. Lepère. Il ne me semble guère possible de découvrir chez ce soldat grec d'autre mérite que la hardiesse de se présenter au public dans un costume passé de mode : un casque et un baudrier. C'est peu.

Vient ensuite le *Brennus* de M. Taluet, qui ne *porte* pas; puis l'*Alexandre vainqueur du lion de Bazaria*, par M. Dieudonné; groupe énorme qui fait penser à la sculpture de la Suède ou de la Norwége et dans lequel, en y regardant de près, on s'aperçoit que les emmanchements sont à l'envers.

Et la *Suppliante* de M. Alzelin! Après le premier aspect, qui, à distance, est assez séduisant, que trouve-t-on? non une femme, pas même une peau de femme, une baudruche mal gonflée. Et le *Charlemagne* de M. Leveel, si mesquin et si lourdement prétentieux! Et le *Saint Paul* de M. Lebœuf, déclamant avec un geste et dans un costume qui, du reste, ne manquent pas d'ampleur! Et le *Saint Benoît* de M. Etex, qui se roule, — il faut voir comment, — sur des épines, et qui ressemble à une femme affreusement dessinée!

Mais je ne veux pas épuiser cette liste pénible. Il reste heureusement quelques bonnes figures dont je n'ai rien dit encore.

M. Moreau (François-Clément), — les Moreau sont nombreux à la sculpture cette année, et tous remarquables à divers titres, — expose une grande figure très-humoristique d'*Aristophane* qui rappelle, sous plus d'un rapport, le *Faune* de M. Perrot et qui obtient le même succès. J'ai bien quelque peine à me figurer le grand satyrique athénien dans cette pose ultra-familière, avec ce rictus sardonique et cette barbe frisée à l'assyrienne. Mais le caractère de la sculpture est excellent, le travail en est facile et large, et l'artiste a eu le bon goût d'éviter l'exagération des détails, il n'a pas fait trop *jouer le muscle*, et c'était tentant. Nous reverrons sans doute l'*Aristophane* en marbre aux salons prochains.

Je persiste, — avec bien d'autres, — à trouver charmante la pauvre *Cigale* de M. Cambos, malgré les critiques qui en ont été faites. Il y a là un sentiment très-particulièrement exprimé, une hardiesse de composition peu commune. Ah! si le marbre était un peu plus travaillé!

Un grand et beau groupe en marbre de M. Cugnot, *Cérès rendant la vie à Triptolème*, doit être signalé ici. La bonne déesse a pris l'enfant sur un de ses genoux et, les lèvres près des lèvres, elle semble lui rendre le souffle qu'il avait perdu. Le geste de l'enfant qui, les yeux encore fermés, remonte à la vie, est adorable. Cérès, pâle, inquiète, attentive, est dans une attitude superbe. Tout dans cette scène est bien rendu. Les draperies sont d'un fort beau travail; les plans, sans confusion, sont bien disposés; mais, dans son ensemble, la draperie est trop tourmentée, trop tendue; à la regarder, on éprouve une sensation de gêne, comme si l'on était soi-même empêtré, et l'œil cherche infructueusement l'explication des plis disposés en tourbillon sur le genou gauche de la figure. Penchée en avant comme l'est la déesse, il est impossible que la draperie reste étroitement collée sur le sein, au point d'en dessiner non-seulement la forme, mais les détails les plus précis. M. Cugnot a trop de talent et d'intelligence pour ne pas s'affranchir de ces conventions un peu passées de mode.

Le *Semeur*, de M. Chapu, est une bonne figure, solidement construite, à qui l'on a parfaitement fait de donner une médaille; mais il ressemble trop à nos paysans du centre de la France pour aller ainsi tout nu.

Une *Méditation* en marbre, par M. Daumas, d'un très-beau caractère; un *Jules César*, également en marbre, par M. Denécheau, d'un travail soigné, mais d'un aspect un peu maigre; — un *Ramsès III*, plâtre, par M. Picault, étude archéologique curieuse et dont certaines parties (les pieds entre autres) sont d'un beau dessin; — un *Prison-*

nier livré aux bêtes et traînant par la peau du cou un léopard qu'il vient d'éventrer, groupe en plâtre, par M. Jacquemart, énergiquement conçu et largement modelé; — *le Petit Buveur*, bronze, par M. Augustin Moreau-Vauthier, figure d'un excellent réalisme et qui se rapproche le plus, comme principe de sculpture, du *Chanteur florentin* de M. Dubois; — D'autres encore, que j'oublie probablement, mériteraient une mention spéciale; mais je m'aperçois qu'au train dont je vais il me faudrait tout un numéro de la *Revue* si je devais parler de l'Exposition de peinture avec autant de détails que je l'ai fait pour la statuaire.

Avant de monter aux salles du premier étage, je voudrais toutefois m'arrêter devant quelques bustes et les énumérer à la manière brève des catalogues :

M. Moreau-Vauthier, l'auteur du *Petit Buveur*, dont je regrettais, il n'y a qu'un instant, de ne pouvoir parler avec plus de détails, M. Moreau a fait de souvenir un grand buste en plâtre de son maître M. Toussaint. Il est ressemblant, mais il est trop tragique. Le caractère dominant de la tête de Toussaint était la bienveillance; son buste rappelle le *Caton* lisant le *Phédon* et tenant l'épée qui va lui déchirer les entrailles.

M. Iguel a sculpté aussi, sans avoir le modèle sous les yeux, la tête intelligente et pensive de Jacquart. C'est un beau buste, d'une facture ample et ferme, très-physionomique.

J'en dirai autant du buste de Meyerbeer, par M. Dantan : travail facile, sûreté de procédé, bonne ressemblance.

Les deux bustes de madame Millaud et de madame Constant Say, par M. Cordier, ne sont pas au-dessous du talent de cet artiste distingué. Dans celui de madame Constant Say, très-doux et très-agréable comme aspect, je m'étonne de la dureté des cheveux tombant sur le cou ; ils se contournent à la façon des copeaux de fer.

M. Roller : Portrait en marbre d'une dame âgée, certainement spirituelle et sympathique. L'ajustement est peut-être un peu chargé, les rubans trop larges, mais l'impression est heureuse et saisissante.

M. Just Becquet : *Bonne femme de la Franche-Comté* qui n'a pas eu d'elle-même, je présume, l'idée de faire faire son buste en marbre. Il n'en est pas moins beau, au contraire. Le costume de simple paysanne a été abordé avec une grande hardiesse; les étoffes sont librement et fermement traitées; chaque pli, chaque ride du visage a été fouillée, étudiée avec soin, on serait tenté de dire : avec amour. La photographie n'est pas plus exacte.

Le buste de Delacroix, par M. Étex, à coup sûr n'est pas beau. Il est commun, raide, lourd, engoncé, mais c'est un chef-d'œuvre de

grâce et de distinction à côté de celui du même Delacroix par M. Carrier-Belleuse. Est-ce une gageure ou une vengeance? Ce masque aviné, strumeux, égueulé, ignoble, c'est — véritable profanation — ce qu'est devenue, sous le pouce du modeleur, la tête fine, mince, hautaine et froide du peintre illustre dont les arts portent le deuil?

Comment ne pas s'indigner devant ce parti pris d'un artiste, qui ne manque pas de talent, mais qui veut, à l'aide de procédés grossiers, faire croire à la fougue, à l'emportement de son génie? Vous verrez qu'il y réussira. Il suffit cependant de regarder le buste de l'Empereur, — buste pour lequel M. Carrier-Belleuse a inventé une espèce de patine au suif et à l'œuf afin de le ramener au ton du portrait de M. Cabanel, — il suffit, dis-je, de regarder cette sculpture pour être convaincu que M. Carrier-Belleuse, brutal exprès, reste mou quand même. Mais la vogue lui viendra, quoi qu'on dise. Elle est déjà venue. Je n'y aurai pas, du moins, contribué.

Par comparaison, et même sans comparaison, un petit buste argenté de l'Empereur, par M. Izelin, brille comme un bijou.

M. Auguste Préault n'a qu'un seul médaillon de bronze au Salon de cette année. « *Portrait de femme,* » dit le livret. Est-ce le portrait de madame Astaud, son élève, qui, de son côté, a envoyé le portrait de M. Aug. Préault en médaillon? Chose imprévue! c'est ce dernier qu'on prend pour l'œuvre du maître; de ce maître qui ne devait jamais avoir d'élèves. Tandis que le médaillon de femme sculpté par M. Préault est effacé et vide, celui de madame Astaud est violent, tuméfié, excessif, horrible. M. Préault ne se plaindra pas d'avoir été flatté. On dirait un vieux nègre qu'une voiture écrase.

Désormais il peut vieillir tranquille; il a fait souche, et la tradition de la grosse sculpture ne se perdra pas.

Je cite encore une charmante *Tête de faune*, en bronze, qui rit bien naturellement, par M. Charles Pêtre. — Une *Gorgone* en marbre, signée Marcello, « pâle avec des *yeux verts,* » de la plus fière tournure et du plus beau travail, habillée, ajustée avec un goût parfait. L'auteur a fait bien belle cette tête si terrible, à en croire la fable; elle ne pétrifie personne, mais il est vrai qu'elle arrête tout le monde et qu'elle rend immobiles, pour un instant, ses admirateurs; — un assez beau médaillon, en marbre, de *Rossini*, par M. Chevalier; — un *Héron*, en bronze, de M. Cana; — une terre cuite de M. Lebourg représentant la *Folie?* non, mais la gaieté; — un *Attelage d'artillerie* trop lourd, par M. Santa Coloma, et *la Mort du chevreuil*, par M. le vicomte du Passage, deux groupes en cire très-pittoresques; ce dernier fort bien exécuté...

Remarquons, en terminant, que le placement des marbres et des plâtres sous les galeries du pourtour n'est pas une innovation heureuse. Le jardin y gagne en largeur, mais la sculpture y perd; elle n'est éclairée, surtout du côté nord, que par une lumière de reflets. Le matin ou le soir, on ne peut en voir que les profils qui s'enlèvent sur le fond obscur des draperies en serge verte formant les limites de cette halle immense. Il serait désirable que l'administration remît l'année prochaine les choses en l'état antérieur. Les sculpteurs ont à lutter contre toutes sortes d'obstacles que ne connaissent pas les peintres. C'est le moins qu'on ne relègue pas dans l'ombre leurs ouvrages, et qu'on ne les éloigne pas trop des yeux d'un public qui ne descend guère à la sculpture, c'est-à-dire au jardin, que pour s'y reposer, s'y rafraîchir ou fumer.

PEINTURE

Quel ordre suivre? Quand paraîtra cet article, les tableaux auront été changés de place. Beaucoup de ceux qui sont maintenant dans les salles, à leurs lettres, seront alors dans les grands salons qui marquent le milieu et les extrémités de la galerie. Est-il nécessaire, d'ailleurs, de suivre un ordre quelconque? Il ne saurait être question, heureusement, d'analyser ici les 2844 tableaux ou dessins qui ont été catalogués au livret. Ce serait plus qu'une fatigue, un supplice. Je ne m'engage même pas à énumérer toutes les bonnes choses que j'ai pu voir, ou qu'il me serait possible de trouver en cherchant mieux. Quelques-unes des œuvres qui m'ont frappé, et qui me sont restées dans la mémoire soit à cause de la notoriété des signatures, soit par leur valeur intrinsèque, soit encore à raison de mes préférences personnelles, voilà ce dont je veux parler seulement. Pour simplifier la besogne, j'aurai recours, non à l'ordre alphabétique qui ne classe rien, mais aux anciennes catégories; — sans toutefois m'y astreindre étroitement, et sans y attacher trop d'importance.

PEINTURE RELIGIEUSE

C'est la catégorie où l'on compte le plus de grandes toiles, et aussi le plus de mauvaises. Je ne rechercherai pas les causes de cette infériorité relative. Cela me conduirait à examiner jusqu'à quel point les idées religieuses modernes sont compatibles avec les arts plastiques, et c'est une thèse bien grosse pour l'espace qui m'est réservé.

Au surplus, cette année, par exception, la peinture dite religieuse revendique deux tableaux qui sont, de l'avis de quelques personnes, les meilleurs du Salon et auxquels il a été question de décerner la médaille d'honneur. C'est d'abord le *Saint Sébastien, martyr*, par M. Ribot. J'ai parlé déjà de cet artiste; je ne me répéterai pas. Mais est-ce là vraiment de la peinture religieuse? Le blessé, beaucoup trop jeune pour un capitaine de la garde prétorienne, n'exprime absolument que la douleur physique. Quels sont ces personnages qui le pansent, joufflus et vêtus comme des moines, bien qu'il n'y en eût pas à cette époque? Qu'a donc fait à M. Ribot, Irène, veuve de Castule, pour être ainsi travestie aux yeux de la postérité? Qu'on ne croie pas que ces observations, qui ne portent que sur la destination du tableau, diminuent en rien mon admiration pour cette peinture robuste, éclatante, et tout à fait magistrale. Je la préfère à beaucoup d'autres plus en vogue; mais elle est évidemment empreinte d'exagération volontaire, et tout aussi loin de la nature, dans un sens opposé, que la peinture de MM. Baudry et Faure, par exemple.

Deux toiles me semblent avoir plus d'une analogie avec celles de M. Ribot, et doivent en être rapprochées. L'une est signée Stuckelberg, et, sous le titre de *Service religieux enfantin*, présente trois têtes de bambins parfaitement étudiées, mais d'une valeur inégale. Celle du milieu est surtout remarquable par la solidité du ton et par la fermeté du relief. C'est du Ribot sans les noirs. — L'autre toile, signée Wihl, représente un portrait d'homme. Elle est peinte en empâtements et au couteau comme *une Répétition* de M. Ribot. Mais c'est du Ribot sans lumière.

Prendre ainsi ce dernier artiste pour mesure de comparaison, c'est proclamer son incontestable valeur; c'est, en même temps, donner à entendre qu'il a conquis la renommée au moyen de violences, de brutalités d'effets et de procédés qui ne lui appartiennent pas en propre. A présent que sa personnalité est en vedette et franchement acceptée, il voudra, je l'espère, la dégager de toute redevance étrangère.

Vient ensuite la *Communion des apôtres* qui a valu à M. Delaunay une des médailles les mieux méritées de l'Exposition, et qui a fait sortir son nom du scrutin pour la médaille d'honneur. Les artistes s'arrêtent devant ce tableau, qui joue les vieux maîtres à s'y tromper. On se croirait devant un Raphaël, et l'on éprouve cette sensation calme que l'on ressent dans les galeries du Louvre. Il n'est guère possible de pousser plus loin l'imitation des bonnes choses. L'esprit même des peintres du quinzième siècle et leur libre interprétation des textes se retrouvent dans la toile de M. Delaunay; les Évangiles ne parlent pas de la communion telle qu'elle est entendue maintenant. Ils

racontent seulement que, célébrant la Pâque avec ses apôtres, Jésus prit successivement du pain et du vin et les leur offrit, en prononçant les paroles traditionnelles. Tous étaient assis autour de la même table, et la cène, ainsi que le nom l'indique, bien que solennelle, se passait presque sur le pied de l'égalité. M. Delaunay adopte le sens liturgique, et il représente Jésus-Christ distribuant l'Eucharistie à ses disciples agenouillés. Le geste de l'apôtre Pierre qui va recevoir l'hostie et qui, par un mouvement plein d'ardeur, de foi et d'emportement, rejette en arrière ses deux bras étendus, rappelle les plus belles hardiesses des maîtres classiques. Le saint Jean, agenouillé aussi, qui occupe avec le précédent le devant du tableau, ressemble de loin à la femme de la Transfiguration. On trouverait, en cherchant bien, d'autres figures de connaissance, mais loin de se plaindre d'emprunts ainsi utilisés, on est tenté plutôt de reprocher au peintre de n'avoir pas suivi jusqu'au bout la voie dans laquelle il était engagé; et puisqu'il demandait à l'imitation d'une époque fertile en chefs-d'œuvre la composition intelligente et sage de son sujet, l'harmonie forte et tranquille de sa couleur, il eût bien fait de lui prendre, en même temps, la fermeté qui manque à son dessin (les pieds de saint Pierre sont ronds et mous; le raccourci de la main de l'apôtre au bout de la table, dans le fond, est inexplicable), et la solidité qui fait défaut à sa peinture.

En somme, la *Communion des apôtres*, pour être traitée de cette façon vraiment magistrale, exigeait des qualités qui se trouvent rarement réunies chez le même artiste : l'amour des maîtres, une érudition profonde, un tempérament de peintre, une volonté, et, de plus, un effort considérable.

Nous sommes, à ce propos, frappés de l'injustice choquante qui résulte de l'égalité des médailles. Pour faire tel petit tableau de chevalet, honoré d'une médaille et que nous ne voulons pas désigner autrement, il ne faut pas la dixième partie des connaissances ni des dons naturels qui sont nécessaires à la conception et à l'exécution d'un tableau comme celui de M. Delaunay. Donc, pour avoir ses trois médailles, M. Delaunay devra dépenser trente fois plus de talent, de temps et d'argent, que M. X, qui, sans efforts et sans grande peine, aura envoyé, à trois Salons consécutifs, des sujets insignifiants, faciles à inventer, peu dispendieux à disposer et où l'on ne saurait découvrir d'autres mérites que des mérites de métier proprement dits.

Dans le salon carré, M. Lazerges a une grande toile qui nous montre le *Christ priant pour l'humanité*. C'est une peinture bien mince et bien fade; de plus, le sujet n'a aucun sens. Ce n'est vraiment pas la peine de descendre, sur des nuages de carton, au milieu des misères hu-

maines, pour faire ce que le premier venu ferait tout aussi bien. Laissez, monsieur Lazerges, le Fils à la droite du Père, et ne le dérangez pas pour si peu.

M. Magaud fait pendant à M. Lazerges avec une toile représentant *Saint Paul à Athènes*. Le groupe principal formé par le saint et les auditeurs les plus rapprochés se compose assez bien; mais les autres personnages sont convenus et connus. Les fonds d'architecture sont trop roses. Est-ce de la peinture religieuse? Non, — mais d'église.

Sur une autre toile, également dans le salon carré, M. Richomme a peint le *Baptême du Christ*. Il n'y a rien à en dire, sinon que composition, dessin, couleur, tout est froid à donner le frisson.

M. Alexandre Grellet, en religion frère Athanase, des écoles chrétiennes, nous montre, toujours dans le même Salon, un *Christ descendu de la croix*. Peinture comme la précédente, froide et terne. Il semble que l'artiste était couvert de cendres pendant qu'il peignait. Le saint Jean donne l'idée d'un maître d'études peu agréable. La mère est écrasée par la douleur. Au point de vue humain, on le conçoit; au point de vue religieux, n'est-ce pas absurde?

M. François Grellet, en religion frère Athanase-martyr, des écoles chrétiennes, a, dans une autre salle, un tableau désigné au livret par ces mots : *Saint Pierre et saint Jean confirmant les premiers fidèles*. La disposition des personnages, trop symétrique, paraîtrait froide, même pour un retable. La couleur est grise, effacée. Malgré ces observations, je préfère ce tableau aux quatre derniers dont je viens de parler, et je le tiens, après celui de M. Delaunay, pour une des bonnes toiles religieuses du Salon.

M. Faller a exposé une petite toile représentant la *Lecture et la prière chez les trappistes pendant le carême*. Effet très-vigoureux; peinture d'empâtements qui rappelle les Decamps et surprend chez un élève de Delaroche.

La *Lutte de Jacob avec l'ange*, par M. Leloir, bien que placée au salon carré, est beaucoup moins regardée que ne l'a été, l'année dernière, le *Daniel dans la fosse aux lions* du même auteur. C'est cependant de la grande peinture; j'ajoute, et remarquable à plus d'un égard. La figure de Jacob est très-énergiquement dessinée; les raccourcis, franchement abordés à la façon des maîtres, sont très-beaux. L'ange est moins bien; un de ses bras, le bras droit, paraît trop long. Et puis tout est bien noir. Mais il y a là une tournure héroïque, un effort considérable à la recherche du style. On peut, dans cette voie, ne pas réussir du premier coup, ni même du second; il est toujours honorable de s'y engager.

M. Lambron vise surtout à la surprise et se propose l'étrangeté.

La Vierge et l'Enfant Jésus, tel est le titre d'un tableau dont les qualités — et il en a de très-réelles — sont perdues par une affectation d'archaïsme, par une sorte de *primitivité* ironique qui d'abord vous éloignent. C'est grand dommage de voir un artiste de cette valeur ne pas tirer parti sincèrement et simplement des rares aptitudes dont il est doué.

Il me resterait à parler d'une cinquantaine de toiles au moins dont les sujets sont plus ou moins religieux. Mais comme je n'aurais, sauf erreur ou omission, aucun bien à en dire, il vaut mieux passer tout de suite à la catégorie formée par la

PEINTURE D'HISTOIRE

dite aussi, peinture de style.

La plus grande et la plus importante des œuvres qui doivent être classées sous cette rubrique est l'*Ave Picardia nutrix* de M. Puvis de Chavannes, que j'ai mentionnée dans mon premier article, comme étant en progrès sur les précédents envois du même artiste. Le progrès est évident. Cette vaste composition dans laquelle sont symbolisées toutes les sources naturelles de la richesse en Picardie, se développe sans confusion, selon une large et simple ordonnance, et dans une harmonie calme, exempte de violence et d'exagération. Il y a bien encore une certaine affectation de pose parmi les figures. principalement parmi celles de femmes ; il y aurait à dire sur le cerclage noir des contours, sur l'insuffisance du modelé intérieur, etc. Mais j'aime mieux louer que critiquer ; par exemple, la femme, en draperie jaune clair, qui se repose, les deux mains sur les hanches, près du pressoir à cidre, et qui tourne le dos au spectateur, rappelle tout à fait la manière des maîtres, et me semble au-dessus de tout éloge. Pourquoi toutes les femmes sont-elles vêtues, peu ou prou, dans le tableau de M. Puvis de Chavannes, et tous les hommes absolument nus, à l'exception d'un vieillard ? Y a-t-il là aussi une intention allégorique ? Elle m'échappe absolument.

En regardant la copie de la *Galatée* de Raphaël, exécutée en faïence vernie par M. Balze, et placée vis-à-vis de la toile de M. de Chavannes, on s'aperçoit que le brillant des surfaces est une mauvaise condition pour la peinture. Un des grands charmes du tableau de la Picardie est d'être mat. A propos de la *Galatée*, je ne voudrais pas critiquer un artiste aussi *arrivé* que Raphaël, mais je ne puis m'empêcher de remarquer que cette figure est médiocre. C'est à son sujet qu'il écrivait à son ami Balthazar Castiglione qu'il « se servait d'une idée qu'il avait

dans l'esprit. » Que de mal a fait cette phrase et que d'artistes elle a égarés !

Après M. Puvis de Chavannes, il faut citer M. Jules Breton, qui n'est pas un peintre d'histoire dans la classique acception du mot, mais qui, à la hauteur où il s'est élevé, et si l'on considère l'histoire vraie, lèguera à la postérité la physionomie réelle du peuple des campagnes à notre époque. Bien peu d'artistes contemporains se préoccupent de ce but; ils le dédaignent comme appartenant à la peinture de genre. Quelles annales précieuses cependant pourraient être conservées ainsi! Un paysage de Paul Potter, un intérieur de Van-Ostade ne nous font-il pas mieux connaître, en quelques minutes, la Hollande de leur temps, que ne le feraient vingt volumes? Le retour à la nature est au surplus, la seule chose possible, en ce moment. Toutes les fantaisies, toutes les rhétoriques ont été épuisées; les artifices les plus habiles nous arrachent à peine un sourire. Comme à toutes les époques inquiètes, le spectacle du calme surtout nous émeut; tourmentés, fatigués, nous aspirons, non sans amertume, au repos. M. Breton nous offre ce qui répond à nos aspirations; il nous montre la campagne telle qu'elle nous apparaît aux heures du découragement; il est peintre et poëte tout à la fois. Dans cette voie, M. Breton s'est, du premier coup, révélé maître et maître du plus grand style. Un seul artiste a su faire vibrer, plus puissamment que M. Breton, les cordes de la mélancolie et de l'irrémédiable tristesse que tout homme de notre âge porte au fond de la poitrine; c'est M. Gleyre, l'auteur du *Soir*; ce rêve si poignant et si doux! N'est-il pas singulier que deux hommes partis de points si opposés, qui n'ont de commun que la hauteur de l'intelligence, le peintre des élégances exquises, et le peintre des *simplicités* robustes, se rencontrent dans l'expression de la même contemplation intérieure, de la même rêverie attristée? Sans insister sur un rapprochement qui m'a peut-être frappé seul, je veux dire que la peinture de M. Breton est d'abord de l'excellente peinture en elle-même; que, de plus, elle est saine, remplie de caractère, typique en un mot; enfin, qu'elle éveille l'imagination, non par le sujet précisement, mais par une vague communion d'idées, plutôt senties qu'exprimées, entre l'artiste, les personnages représentés et le spectateur. Cette dernière qualité, j'entends la provocation de la pensée, est beaucoup trop négligée par la plupart des artistes. Ne pourrait-on leur appliquer, en le variant, ce proverbe persan : « Je vois bien tourner la meule, mais je ne vois pas la farine. »

M. Gustave Moreau avait eu la rare fortune, au dernier Salon, d'obtenir, pour ainsi dire, à son début, un grand succès, et qui plus est, un succès contesté. Ce n'est pas le tout, en effet, que d'être

admiré. Quand l'admiration ne rencontre pas de contradicteurs, elle se modère et se tait bientôt. Mais, contestée, elle devient de l'enthousiasme et ne connaît plus de limites. Encore un peu, c'est une fureur, et il se fait, autour de l'heureux artiste qui a su irriter des passions contraires, un bruit qui n'est autre que la fanfare éclatante de la renommée. Cette année, les clairons sonnent en mode mineur. Il a eu tort d'envoyer, sous des titres différents, deux tableaux d'une composition tellement analogue qu'on les prend d'abord l'un pour l'autre, et qu'à défaut d'une analyse minutieuse, les numéros du livret comparés à ceux des cadres peuvent seuls faire éviter l'erreur.

J'ai donné sur cet artiste mon opinion sommaire dans mon premier article, et je m'y tiens.

Un élève de M. Gleyre, — dont, par parenthèse, tout le monde déplore l'absence au Salon, — M. Hugrel expose une *pastorale* qui, pour n'être pas sans mérite, ne peut tenir lieu des tableaux du maître. L'harmonie violette de cette pastorale, probablement à cause de son entourage, paraît fausse; la peinture en est molle; le plan qui, chez la jeune femme dansante, marque l'attache de la cuisse droite à la hanche, n'est pas tout à fait à sa place; mais il y a dans cette composition, qui ne manque ni d'entrain ni d'une certaine grâce antique, une recherche consciencieuse de la ligne et de la grande tournure, dont il faut savoir gré à M. Hugrel.

— *Hécube retrouvant au bord de la mer le corps de son fils Polydore*, a valu une médaille à M. Levy, élève de MM. Picot et Cabanel. L'effarement de la douleur chez Hécube qui reste immobile et muette, tandis que les Troyennes poussent des cris, est assez fortement rendu. Mais je n'apprécie que médiocrement cette peinture huileuse et trouble, dont il convient de rapprocher une *Mort de Léandre*, par M. Sellier, également honoré d'une médaille. On ne sait si le corps de Léandre, très-académique du reste, est au fond de l'eau ou s'il surnage.

M. Hébert est une des étoiles de la peinture contemporaine. On lui a prodigué les louanges; les critiques non plus ne lui ont pas été ménagées, et il ne me soucie de recommencer ni les unes ni les autres. Besogne inutile; M. Hébert suit la voie dans laquelle le maintiennent et l'assurent des impulsions de tempérament plus puissantes que ne le pourraient être un blâme qu'il dédaigne, ou des conseils qui le font sourire. Il ne paraît pas d'ailleurs que les artistes ont raison, qui essayent de se corriger. Ils n'y gagnent pas grand'chose et courent le risque d'amoindrir leur individualité. Mais si M. Hébert fait bien de persévérer, comme c'est son droit, on m'accordera que je puis aussi écouter mon goût, et déplorer ce parti pris de peinture fluente, cette recherche de l'aspect maladif et clair de

lune. Quand il est revenu de Rome, M. Hébert annonçait à ses amis qu'il voulait peindre des Italiens qui sentissent l'ail. Ses relations parisiennes l'ont fait changer d'avis, et il nous a donné, parce qu'il l'a voulu, des Italiennes à la bergamotte, toutes luisantes de cold-cream. Rien, chez cet artiste, n'est abandonné au hasard, à l'inspiration, comme on disait naguère; tout est systématique, au contraire; il fait mauvais exprès; c'est le maître de l'écœurement cherché. Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, cette volonté, soutenue par un talent immense, exerce une sorte de fascination sur les artistes incertains de leur voie.

La plupart des peintres actuels sont des hébertistes; bien différents de ceux d'une autre époque qui, dans un autre genre, se faisaient remarquer par leur extrême violence, on reconnaît ceux d'à-présent à ce que leur peinture perd toute consistance, qu'elle s'amollit et se fluidifie. Voyez M. Bouguereau qui, dans sa *Famille indigente*, s'hébertise à son grand dommage! Et M. Bonnat, dans son *Antigone*, si remarquable d'ailleurs. Voyez surtout ce que devient, sous cette influence funeste, le talent de M. Reynaud! de M. Reynaud, qui était si bien parti et dont les premières toiles, pleines de mouvement, de vie, de franchise, réalisaient d'emblée le programme italien, posé et manqué par M. Hébert. Je ne serais pas étonné que M. Reynaud se crût en progrès, parce qu'il change, et que dès lors il ne comprît rien à l'indifférence du jury et du public vis-à-vis des *Paysans des Abruzzes* et de l'*Image*, ses deux tableaux de cette année. M. Reynaud est un peintre trop robuste et trop sympathique pour qu'on ne lui dise pas la vérité, toute la vérité. Eh bien! ses tableaux sont deux mauvais Hébert; ils ont tous les défauts du maître, sans la qualité, qui, du moins, ne manque jamais à celui-ci : le dessin. Dans les *Paysans des Abruzzes*, la jeune fille a le bout du nez coupé, le jeune homme a un bec de lièvre; on ne peut voir comment le torse de ce dernier se relie au bassin. Les mains, d'une bonne indication, ne sont qu'indiquées; le ciel est lourd, les lointains sans profils; les premiers plans n'existent pas; les terrains ressemblent à un tas de lentilles; les draperies, comme les aime M. Millet, n'ont pas de pli; la « fabrique » se compose d'un cintre avec une tache rouge au milieu. Est-ce une flamme? Non, c'est une laveuse. A côté d'elle s'incline sur son manche un long et mince balai qui, depuis Raphaël, s'appelle un arbre de style. La couleur générale de la toile est d'un bleu verdâtre très-singulier. Peut-être y a-t-il là un effet de voisinage. Le tableau de M. Ranvier, vert jaune très-clair, horriblement désagréable, n'est pas sans influence sur les toiles qui le touchent. Qu'on me permette de dire, incidemment, que M. Ranvier, à

qui l'on a donné une médaille pour ce tableau, dessine très-correctement, mais d'une façon un peu uniforme et monotone. Quelle drôle d'idée d'avoir fait élever Bacchus dans l'eau! — *L'Image* de M. Reynaud est d'un aspect malpropre, et la scène n'a aucune *localité*. Où se passe-t-elle? Contre un mur, dans un nuage?... Mais est-il rien de plus charmant que la pose du bambin qui regarde l'image? Est-il possible de trouver un arrangement plus heureux que celui des *Paysans des Abruzzes?* Que M. Reynaud veuille être lui; qu'il se mette en face de la nature et qu'il ne voie qu'elle : le soleil doit être son seul maître. Quant au succès, il lui reviendra quand M. Reynaud y pensera le moins. Les artistes s'en éloignent en y pensant trop.

Comme pour irriter les gens qui déplorent ses défauts systématiques, M. Hébert montre qu'il s'en corrige quand il veut et comme il lui plaît. Le *Banc de pierre* est un bijou de finesse et de netteté. On imagine difficilement une touche plus spirituelle, plus précise et plus veloutée tout à la fois. C'est, malgré sa petitesse, le meilleur morceau de peinture de M. Hébert, et mille fois plus poétique que ses filles verdâtres et ses jeunes gens transparents. Que ne reste-t-il dans cette voie? il deviendrait le Meissonnier du paysage.

Je ne puis qu'énumérer sommairement un assez grand nombre d'ouvrages dont j'aurais aimé à faire l'éloge : — Une bonne étude de petite fille, d'une franche et fraîche facture, par M. Labrichon, désignée par ce titre : *En pénitence*. — Une étude excellente de femme nue, *la Désolée*, vue de dos, dans l'herbe, par M. Julian. — *La Pologne*, de M. Wauquière, grande page, comme on disait, qui rappelle les beaux temps d'Abel de Pujol.

La *Prédication de Skarga devant la diète de Cracovie*, par M. Matejko, composition confuse, obscure, noire, mais pleine d'emportement, de conviction, et qui promet un peintre vigoureux.

Le *Départ*, de M. Léon Perrault, sage et touchante composition, mollement peinte. — Une *Jeune fille endormie sur des coussins rouges* et vue de dos, par M. Lefebvre; une des médailles les plus facilement méritées du Salon. Le second tableau de M. Lefebvre est un *Pèlerinage au Sacro-Speco*, vigoureux, pittoresque, qui ressemble, en noir, aux Italiens de M. Heilbuth. Les mains pourraient être plus faites, mais ça ne nuit pas à la ressemblance. — Une *Bénédiction des semailles*, par M. Antony Regnier, qui m'a paru, à la grande hauteur où elle est placée, une composition d'une belle ordonnance, bien encadrée dans un beau paysage, mais où le dessin des figures n'est pas irréprochable.—La *Chaste Susanne*, de M. Henner, médaillée par le jury, et que je trouve, en tant que peinture d'histoire, une des bonnes toiles du Salon. Les chairs, d'un ton superbe, sont largement et gras-

sement peintes; le dessin (à part le pied gauche rond et soufflé) est ferme, les accessoires solides et harmonieux, le fond magistral. Un *Portrait d'enfant*, du même artiste, est d'une très-bonne couleur. — La *Vénus*, toute rouge, de M. Faure, n'a pas le même succès que l'Ève, fleurs de pommier, qu'il avait exposée l'an passé. L'idée de celle-ci était charmante; l'idée manque à la Vénus. Rien ne compense le dessin insuffisant qui, dans l'Ève, passait inaperçu. M. Faure a fait encore un portrait de femme très-agréable, mais qui semble avoir été à la pluie.

L'enlèvement d'Amymoné, de M. Giacomotti, ne réalise pas un progrès. Les inégalités de tons entre la poitrine et les hanches de la Danaïde sont exagérées. La figure rappelle d'ailleurs toutes les Andromèdes connues, et l'on en connaît beaucoup. Pourquoi ce sujet revient-il si souvent? MM. Bin et Duveau l'ont interprété tous deux cette année, chacun à sa manière et avec des mérites divers.

M. Giacomotti expose aussi un grand portrait de femme que je préfère à Amymoné. La robe en velours violet, le cachemire, sont traités avec une grande franchise.

Un panneau très-décoratif de M. Mazerolles, l'*Amour vainqueur*, dans lequel les accessoires valent mieux que la figure principale.

Une mansarde, de M. Michaud, espèce de tour de force et de rébus extravagant où l'auteur a perdu, sans profit, de rares facultés de coloriste. — La *Chasse à la gazelle*, de M. Clément, immense toile d'un très-bel arrangement et très-vraie. Une tête de *Femme du Caire*, par le même, a été fort remarquée, et justement; bien modelée, d'un ton local vigoureux et doux, elle est à la fois typique et vivante.

Je dois, à propos de types, mentionner un tableau de dimension gigantesque où M. Smits, sous le titre de *Roma!* a réuni les différentes physionomies italiennes que l'on rencontre dans la ville papale. Au point de vue du réalisme, des qualités propres de la peinture, de l'incontestable hardiesse de la conception, l'œuvre de M. Smits est intéressante. Mais il a représenté une rue; il n'a pas fait un tableau, et c'est un grand défaut... pour un tableau.

PEINTURE DE GENRE.

Cette catégorie comprend les deux tiers des tableaux du Salon, ou peu s'en faut. Les raisons d'une telle abondance sont aisées à saisir; je ne les répéterai pas après tout le monde. La critique se dispense d'entrer dans des considérations d'ordre exclusivement commercial. Pour atteindre une valeur artistique réelle, la pein-

ture de genre doit être traitée avec la perfection qu'y a mise l'école hollandaise, et qu'ont retrouvée de nos jours MM. Meissonnier, Chavet, Fichel, etc.; autrement les petits tableaux ne sont que les faits divers du grand journal de l'art, et si amusants qu'ils soient, on peut les négliger sans préjudice. Je n'en citerai donc qu'un très-petit nombre, à peu près au hasard.

Je féliciterai d'abord M. Chavet de sa rentrée au Salon. Son *gentilhomme du temps d'Elisabeth* et ses *Maximes* sont deux merveilles. Je ne sais si je ne les préfère aux *Suites d'une querelle de jeu*, par M. Meissonnier. Dans ce dernier tableau, la perspective est manquée et tout y paraît de travers. Il est regrettable que M. Chavet n'aborde pas franchement le costume moderne. Cela enlève à son œuvre une grande partie de son prix. Les succès obtenus ces années dernières par M. Meissonnier avec *Solférino* et la *Campagne de France* ont prouvé que les costumes contemporains pouvaient, comme d'autres, se prêter à des œuvres d'un grand caractère.

La *Sentinelle grecque,* de M. Lecomte-Dnnouy, est le seul *Gérôme* de de cette année.

M. Droz, qui reste à distance respectueuse des noms que je viens de citer, expose deux tableaux fort regardés : l'un « *Monsieur le curé, vous avez raison,* » représente deux ecclésiastiques qui se promènent, en parlant politique, comme l'indique le journal que tient le plus âgé. Les personnages, suffisamment spirituels, sont encadrés dans un paysage charmant. — *Un froid sec* oblige deux vieillards, plus secs encore que le froid, à se serrer étroitement dans leur douillettes du commencement de ce siècle, en traversant le jardin du Luxembourg. M. Droz continue les Biard en les allégeant, et il cherche, comme lui, les succès de gaieté. Pourquoi ne les obtiendrait-il pas?

M. Duverger, à qui le jury a justement décerné une médaille, est en progrès incontestable. Son tableau intitulé *le Laboureur et ses enfants* est excellent, solide et vrai. L'attitude et l'expression des enfants auxquels le père recommande de ne pas vendre l'héritage laissé par les parents, parce qu' « un trésor est caché dedans, » sont on ne peut mieux trouvées. — La *Paralytique*, pauvre vieille paysanne servie par ses petites-filles, composition pleine de sentiment et de naturel, prouve que le talent souple de M. Duverger a plus d'une ressource, et qu'il deviendra, s'il le veut, un de nos peintres de genre les plus sympathiques.

Les progrès de M. Gide, attestés aussi par une médaille, ne sont pas moins réels. On peut donc espérer que cet artiste, dont la production jusqu'à présent était assez inégale, ne quittera plus la

voie dans laquelle il est désormais engagé, et qu'inaugurent ses *Moines à l'étude*. La manière sûre, reposée, tranquille de cette peinture franchement attaquée et menée, font du tableau de M. Gide un des meilleurs du Salon.

La *Présentation*, du même auteur, quoique remplie d'éminentes qualités, trahit encore certaines hésitations qui ont disparu du tableau des Moines. Elle est très-bien, mais l'autre est mieux.

M. Vauthier, sous le titre : *Courtier et paysans dans le Wurtemberg*, a peint pour la galerie de Bâle un tableau qui est loin d'être sans mérite. Les physionomies sont bien observées et bien rendues; les accessoires et les costumes traités avec soin.

Un autre tableau dans lequel les physionomies sont très-exactement saisies, est inscrit au livret sous la désignation de : *Une batterie de tambours des grenadiers de la garde;* campagne d'Italie. Il est fort bien peint, et l'effet en est vigoureux. Je n'adresserai à l'auteur, M. Regamey, qu'un reproche, c'est d'avoir fait son tambour-major trop grand. Il cache presque le chef de bataillon à cheval qui est tout près de lui.

M. Toulmouche intitule un de ses tableaux : *le Fruit défendu*, et trahit le secret d'une nichée de pensionnaires furetant, les portes closes, dans une bibliothèque qui contient de mauvais livres. Cela ne vaut pas à beaucoup près sa *Confidence* de 1864.

J'en dirai autant de la *Tentative d'enlèvement* de M. Tissot, qu'il est impossible de comprendre sans le livret.

M. Patrois nous présente dans une tonalité éclatante et quelque peu criarde, François Ier conférant au Rosso les titres et bénéfices de l'abbaye de Saint-Martin, en récompense de ses travaux de décoration au palais de Fontainebleau; — et, dans une harmonie plus douce, un *Pressoir en Touraine*, qui ne manque pas de vérité.

M. Guillon nous fait assister au dramatique procès de John Brown, et pour nous prouver qu'il sait peindre autrement que de cette façon brutale et lâchée tout à la fois, il expose un très-beau portrait d'homme, très-clair et très-ferme.

Au milieu du même panneau dans la salle des G, est accrochée une immense machine de M. Glaize qu'on doit classer, malgré ses dimensions, dans la peinture de genre, et de genre même assez médiocre. Cela est intitulé : *Un esclavage* et représente une femme (*tyrannica voluptas*, ainsi qu'il est écrit au-dessus du cadre), couchée sur les épaules d'un groupe d'hommes de tout âge, de toute condition et de toute époque, qui la portent on ne sait où? l'auteur le sait-il? M. Glaize est animé des meilleures intentions, personne n'en doute; mais sa

persistance à ne vouloir être que moraliste est regretable. Il serait peintre par ci par là, que la morale n'en irait pas plus mal.

Tout à côté se voit, — avec peine, car il est placé trop haut. — l'*Angelus*, *souvenir des Alpes*, composition un peu pâle, un peu froide, mais qui dénote chez M. L. Gaitet une recherche du style et des aptitudes de paysagiste qui pourront lui faire une belle place à côté de M. Breton.

Le soir vient, la cloche du village a lancé dans l'air le signal du repos, la femme du laboureur s'agenouille et fait agenouiller les enfants, venus avec elle au-devant du père. Celui-ci arrête ses bœufs, se découvre et, la main sur une des cornes de la charrue, il joint mentalement sa prière à celle des siens. Tout cela est simple, grave, bien ordonné, d'une saine et forte impression. Le site est on ne peut mieux choisi.

La hardiesse manque toutefois, et avec elle, l'accent. Les peintres doivent se garder de la timidité; elle ne masque aucun défaut; elle diminue, quand elle ne les efface pas, toutes les qualités. L'heure représentée par M. L. Gaitet exigeait les fortes oppositions d'ombre et de lumière qui eussent donné plus de relief à sa peinture. Il n'en a pas assez profité.

Les bœufs sont immobiles et ne soufflent pas. Si le peintre les eût enveloppés de ce brouillard qui monte de leurs flancs haletants, et que lancent leurs naseaux, quand ils suspendent leur âpre labeur, ils fussent devenus vivants et eussent animé toute la toile. Il faut que M. L. Gaitet ose plus qu'il ne fait, et qu'il soit assuré qu'en définitive, ce que l'art a pour mission de reproduire et de fixer, c'est la vie.

Les deux tableaux de M. Paul Viry, intitulés : l'un *Chasseurs*, l'autre *une Famille*, ne manquent ni d'élégance, ni d'une certaine harmonie. Mais le même personnage, dans la même pose, vêtu des mêmes habits gris, occupant le centre des deux toiles, qui sont de dimensions égales et placées l'une à côté de l'autre, on se demande s'il s'agit de deux épreuves stéréoscopiques. Cela ressemble à une plaisanterie et on la trouve mauvaise, ne la comprenant pas.

Le jury a donné une médaille à M. Vallon pour son *Intérieur de cuisine*. C'est justice. La peinture en est solide, franche et hardie. Mais les mains de la femme qui récure la casserole seraient plus faites, et sa gorge moins ignoble, que je n'y verrais pas de mal.

Une médaille aussi a été donnée à M. Lambert pour *Une horloge qui avance*, tout petit tableau peint avec fermeté.

L'*Esclave d'Horace*, par M. Leroux, d'une peinture un peu légère, est extrêmement plaisant. Son *Expiation*, très-bien dessinée, comme

le précédent, bien disposée, est d'une couleur trop monotone et d'une peinture trop mince. Ou les prêtresses d'Isis sont en marbre, ou les colonnes du temple sont en chair.

L'*Alchimiste* de M. Isabey est amusant, violent, éclatant, truculent, comme on disait il y a trente-cinq ans.

Les *Cuirassiers à Waterloo*, de M. Bellangé, m'ont donné, je crois, pour la première fois, l'idée vraie d'une bataille; de même que le *Naufrage du trois-mâts l'Émily, en 1823*, de M. Isabey, me fait bien sentir toute la confusion et toute l'horreur d'un aussi épouvantable sinistre. Les hommes de cette génération possèdent la jeunesse éternelle. Voyez encore la *Plage d'Étretat*, de M. Le Poittevin; est-ce amusant? Oui, sauf la mer. Mais l'auteur n'a pas vieilli!

Le *Récit d'une bataille*, de M. Masse, est supérieur à la *Matinée chez Barras*, qui, placée l'année dernière sur la cymaise du salon carré, avait obtenu un succès tout au moins de curiosité.

Dans un salon du directoire, — où toutes choses sont de l'époque et bien étudiées, un *Hussard*, debout, le bras droit levé et l'autre en écharpe, raconte un épisode de la dernière campagne. Le groupe des femmes, en face du narrateur, est arrangé avec goût; les poses sont naturelles, les étoffes d'une excellente couleur et d'une facture plus solide que celle de l'an passé. Hommes et femmes écoutent attentivement. Ils sont peut-être trop rapprochés, et l'on ne comprend guère que le hussard ait l'idée de faire d'aussi grands gestes dans un espace si resserré. Ces gestes, d'ailleurs, sont un peu déplacés dans un salon, aussi bien que la pose trop familière de l'auditeur à cheval sur sa chaise. Mais ces observations, toutes de convenances, n'enlèvent rien au mérite intrinsèque de cette peinture.

M. Gustave Doré expose deux œuvres très-inégales, très-dissemblables; la première, *une Gitane espagnole*, n'est pas même mauvaise; elle est peinte avec de la boue, horriblement dessinée, sans air et sans lumière. — L'autre nous montre la *famille de Tobie* agenouillée sur la même ligne, le dos tourné au public et regardant l'ange qui s'enlève au ciel, tout droit comme les simulacres en baudruche, des jours de fête, composition maladroite, puérile, et à laquelle il est impossible de prendre le moindre intérêt, quand on a admiré le même sujet traité par Rembrandt, et qu'on se rappelle le vigoureux coup de talon de l'ange qui s'envole avec un si grand bruit d'ailes.

Cette toile, beaucoup plus petite que la précédente, est, du moins, proprement peinte; la couleur générale n'en est pas déplaisante, les attitudes des personnages à genoux sont assez naturellement variées. Signée d'un autre nom, on n'y verrait que des motifs d'éloges; mais le moyen d'être impartial envers un homme que ses admirateurs

louent sans cesse d'une façon si irritante? Ils finiront par le rendre odieux!

M. Doré sans doute a de grandes qualités et, par-dessus tout, une fécondité sans égale. Il produit parfois de fortes impressions, mais à la condition qu'il se tienne dans le domaine de l'imagination pure, du fantastique et du rêve. Il se laisse aller sans frein où son démon l'emporte; c'est un bonheur qu'il n'ait jamais appris à dessiner; ça le gênerait beaucoup. Ses compositions sont un défi permanent aux lois de la perspective. Tous les personnages tournent, tombent ou chancellent. Rien ne porte. A les regarder, on sent venir le vertige et l'on est pris du mal de mer.

Les amis de M. Doré admirent surtout ses défauts; où l'on touche mieux sa personnalité, c'est dans l'ordre. Ils affectent de considérer ses illustrations comme de véritables révélations : on ne connaissait pas le Dante avant lui; qui soupçonnait les finesses et les élégances des contes de Perrault? On dit le Rabelais de Doré! Heureusement que le monument de Rabelais, plus durable que l'airain, est à l'abri même de l'admiration.

Sainte Élisabeth de France lavant les pieds des pauvres, par M. Laugée, est une œuvre, à beaucoup d'égards, très-méritoire. Les fonds sont fort beaux, la lumière est bien répartie, l'effort pour élever à l'histoire un sujet de genre est considérable. Peut-être l'est-il trop, dans certaines parties. Le mendiant principal, à force de style, a l'air d'un proconsul irrité et malpropre, aux pieds duquel se prosterne une reine, non pour les lui laver, mais pour implorer sa clémence et pour toucher son cœur.

M. Schenck a été honoré d'une médaille pour une excellente étude de moutons, intitulée *le Râtelier*.

M. Brown expose deux tableaux charmants : l'un, très-tapageur, et néanmoins très-harmonieux, représente le *Jour de sortie des pensionnaires* (perroquets) *au Jardin d'acclimatation;* — l'autre, quasi officiel, nous montre, dans une tonalité brillante et dans une disposition parfaite, pleine de mouvement et de variété, l'*Impérial military Stud au camp de Châlons*, en 1864.

J'aurais voulu, avant de quitter la peinture de genre, citer encore quelques tableaux : *une Allée des Tuileries*, par M. Ed. Hédouin, peinture ravissante d'esprit et de vivacité, et qui serait de tous points irréprochable, si les arbres étaient aussi faits que le reste; — *le Petit Fumeur*, de M. Aufray. — Les scènes si originales et si spirituelles de M. Heilbuth, le peintre ordinaire, mais très-distingué, du cardinalat. J'aurais voulu parler des *Intérieurs* de M. Navlet, des natures mortes de M. Desgoffe, dont l'exécution, d'un précieux

inouï, ne sera jamais surpassée; — d'un grand tableau, *le Chevreuil*, par M. Monginot, etc. Je suis forcé d'y renoncer.

PAYSAGES.

Je ne sais si les *Voleurs de bœufs* et les *Voleurs de chevaux*, par M. Otto von Thoren, appartiennent au genre ou au paysage; mais, ce dont on ne saurait douter, c'est que ces deux tableaux (médaillés) sont excessivement remarquables. Peints avec une grande liberté et une grande justesse, ils sont tous deux d'une tonalité également puissante, l'un représentant un effet du matin, l'autre, du soir, et produisent une impression également saisissante.

Les *Voleurs de nuit* (Sahara algérien), par M. Eug. Fromentin, sont l'erreur d'un coloriste éminemment distingué, — qui a pris tout de suite sa revanche dans la *Chasse au héron*. Les attitudes des trois cavaliers qui forment le groupe du premier plan, à droite, sont remarquablement belles et fortes. L'un des chevaux, au lieu de crins, a des cheveux, et des cheveux un peu trop repeints. Mais ce léger défaut se perd dans l'ensemble des grandes qualités par lesquelles brille ce tableau, à tant d'égards, magistral.

M. Huguet a envoyé deux petites toiles, représentant *une Caravane en Afrique* — et *une Halte sous les murs de Constantine*. Il n'est guère possible de voir quelque chose de plus *enlevé*, de plus vif, de plus brillant et d'un éclat plus harmonieux.; mais ce ne sont que des esquisses, et si charmante que soit une esquisse, on est toujours tenté de lui dire ce que Balzac disait aux préfaces de M. V. Hugo : « Préface, va te faire..... pièce! »

Elle s'est faite pièce dans le *Marché arabe*, de M. Guillaumet, une des médailles les plus applaudies de cette année et l'une des peintures d'Orient qui font le plus de sensation. Mais elle est restée préface dans une petite toile (*Soir dans le Sahara*) que M. Guillaumet aurait bien fait de garder quelques jours encore dans son atelier. Ce qui est admirable dans le grand tableau du *Marché*, c'est l'éclat éblouissant de la lumière, c'est la chaleur accablante, c'est l'azur implacable et lourd du ciel. On a chaud, et les yeux clignent, à voir cette foule que brûle le soleil. Cela est admirable, dis-je, parce qu'il est bien rare que ces effets soient abordés franchement. La plupart des paysagistes regardent l'orient dans des glaces noires. Les toiles de MM. Brest, Tournemine, Laurens, entre autres, sont certainement délicieuses; mais ne sont-elles pas adoucies plus qu'il ne le faudrait?

M. Magy a, du moins, une bonne raison à donner : son paysage

de *Ruth et Booz* est vu au clair de lune, et l'effet, bien observé, très-juste, est superbe.

En revanche, M. Ziem nous fait voir dans l'*Ile de la Camargue*, l'eau qui se change en or fondu, sous les splendeurs du soleil couchant; et toutes les couleurs de l'arc en ciel qui papillotent sur les flots des lagunes de *Venise*. Cette dernière peinture est traitée en esquisse, mais avec une touche si juste et si fraîche!

Le *Souvenir des vaux de Cernay*, par M. Paul Fontaine, est un charmant paysage de printemps, dans une gamme claire; on ne peut mieux réussi, autaut que permet d'en juger la trop grande hauteur où il est accroché. Un autre *Souvenir de la forêt Noire*, par M. Léon Saint-François, également placé haut, représente un dessous de sapins jardinés. Peinture un peu monotone, mais forte, originale, personnelle.

Les *Vaches du journalier*, par M. Haas. Impression très-personnelle aussi, triste et juste. Les animaux sont bien étudiés et bien construits. La femme sous son parapluie, suivie du chien, est d'une bonne observation.

M. Anastasi revient à la grande ligne et au paysage de style. Il aurait raison si ce changement ne lui faisait rien perdre des qualités de sa première manière. — M Harpignies paraît vouloir aussi entrer dans cette voie. Sa *Vue du mont Palatin* est lumineuse et solide. Quelques lourdeurs dans les arbres du premier plan auraient dû être évitées. Sa *Marine à Sorrente*, malgré la crudité du ton, n'est pas moins bien.

M. Jules André, qui expose une *Vue des bords de l'Oise* et une *marine*, s'en tient à l'ancienne manière, sûre, tranquille, sans tapage, sans *ficelles;* les sites sont admirablement choisis.

Une *Mer calme le matin*, par M. Mazure, est d'une fraîcheur et d'un charme qui font deviner un élève de M. Corot.

M. Achille Zo a bien rendu l'architecture du *Palais de l'Ayuntamiento*, à Séville. Il y a dans ce tableau beaucoup d'air et de soleil; il y fait chaud; mais la peinture en est uniforme partout.

La *Plage* de M. Penquilly-l'Haridon se fait remarquer par une solidité peu commune, par une vigueur de ton qui va jusqu'à la dureté; la mer est en marbre.

M. Fanart appartient à une école de paysagistes qui a toutes mes sympathies. L'*Eté de la Saint-Martin*, vallée de la Loue, est une étude très-sincère et infiniment remarquable; l'eau est superbe et vraie; les arbres exactement dessinés, les roches calcaires d'une excellente couleur. On ne retrouve dans cette toile aucun des procédés de M. Corot, ni de M. Français. J'ai dit mon admiration profonde pour

M. Corot; c'est le maître par excellence, le poëte même du paysage, — mais du paysage parisien. Ailleurs, dans les pays de montagnes, dans le Jura, par exemple, les choses ne se présentent pas comme aux environs de Paris. Les derniers plans, à l'horizon, sont aussi nets que les premiers; seulement ils sont plus petits. Aucune brume ne les estompe, aucune vapeur ne les recule, ni ne les bleuit. Sur les bords de la Marne et de la Seine, il est impossible de voir le paysage autrement que M. Corot. Sur les bords du Doubs, on ne le voit pas ainsi. Une autre école peut donc se fonder à côté de celle de M. Corot; elle aura à lutter contre les habitudes prises. Mais elle disposera de ressources plus variées, et, en définitive, il vaut mieux imiter la nature elle-même qu'un de ses interprètes, fût-il le plus grand. Pour ces raisons, j'applaudis aux efforts de M. Fanart, comme à ceux de M. Bavoux, malgré les brutalités de sa brosse; comme à ceux de M. L. Gaitet, malgré les timidités de son pinceau.

PORTRAITS

Les meilleurs ou, du moins, les plus remarqués ont été déjà signalés dans les pages qui précèdent. Qu'on me permette de nommer encore M. Gigoux, portrait de M. Lefèvre-Duruflé, dont on pourrait dire tout le bien et tout le mal possible; — M. Robert Fleury, portrait de M. Devinck, d'un très-bel aspect; — M. Jalabert, portrait d'une dame extrêmement belle, brune, avec des yeux bleus. Tient-elle une cigarette? — madame Browne, portrait de femme à la Maintenon; — M. Muraton, portrait d'homme à barbe noire et à figure énergique; — M. Rodakowski, portrait d'un lieutenant-colonel autrichien; — M. Baudry, portrait d'homme que je préfère mille fois à sa grande et molle *Diane* à jambes courtes, inégales et empâtées.

Il me resterait à voir les dessins, les gravures, les lithographies et la photographie; cette dernière s'est avisée, pour surexciter la curiosité, de faire payer les visiteurs; — il me resterait à réparer des omissions nombreuses (MM. Schreyer, Amaury, Duval, Gisbert, Kaplinsky et tant d'autres); — il me resterait surtout à examiner les plaintes des artistes contre le jury et les griefs articulés par le jury contre l'administration, et réciproquement.

Un mot seulement sur les plaintes des artistes; c'est par là que je termine.

Toutes les récriminations si violentes, si passionnées et parfois si justes des artistes contre le jury me trouvent et me laissent indifférent. On les a toujours entendues. Toujours les exposants non récompensés ont attribué au jury leur insuccès. C'est de sa faute si la critique n'a pas parlé de leur tableau, ou si elle en a parlé sans éloges : le tableau était placé trop haut. — C'est par la même raison que les acheteurs ont fait défaut : on ne le voyait pas. — Si l'État ne les médaille ni ne les décore, c'est bien évidemment de la faute du jury. La pensée que le tableau pourrait n'être pas un chef-d'œuvre ne leur vient jamais. A-t-on, toutes réserves faites, rencontré un seul acteur avouant que le coup de sifflet qui lui a cinglé l'oreille était justement appliqué ?

Durant les dix-huit ans de règne de Louis-Philippe, on s'en est pris aux académiciens qui composaient le jury. Des réputations qui persistent malgré tout ont même été fondées par la seule réaction de la presse contre les exclusions systématiques et obstinées des membres de l'Institut. 1848 arrive. On supprime les entraves : plus de jury d'examen, plus d'exclusion par conséquent. Le gouvernement de Février maintient seulement un jury de récompenses nommé à l'élection par les artistes eux-mêmes; c'est l'application locale du suffrage universel. Tous les ouvrages étant reçus indistinctement, il s'en trouve dans le nombre quelques-uns de ridicules qui provoquent les rires de la foule, — comme les tableaux de M. Manet admis et très-bien placés par le jury de 1865.

Les artistes alors réclament, et, l'année suivante, le gouvernement rétablit le jury d'examen, nommé au suffrage universel, et le charge de distribuer les récompenses. Les choses restent en cet état pendant deux ans. Au bout de ce temps, une pétition circule dans les ateliers, parmi les peintres, les sculpteurs et les architectes, redemandant l'ancien jury académique.

Le gouvernement, qui pouvait prendre au mot les artistes et les soumettre au jugement d'une commission tout entière choisie par lui, leur abandonne le droit de nommer à peu près la moitié de leurs juges. Plus tard, on reconstitue le jury exclusivement académique, et on oblige les quatre sections de la classe des Beaux-Arts à fonctionner de concert. Enfin, on revient aux jurys mixtes, nommés en partie par le suffrage restreint. Nous les voyons à l'œuvre aujourd'hui.

Les plaintes des artistes, quel que soit le régime adopté, restent les mêmes et seront les mêmes tant qu'il y aura un jury. D'où il paraît d'abord légitime de conclure qu'aux yeux des artistes, l'institution d'un jury quelconque ne vaut rien. Si donc j'avais l'honneur

d'être peintre ou statuaire, et si je demandais quelque chose (cette dernière supposition va de soi), au lieu de fatiguer l'air de mes plaintes vaines, je demanderais que l'État mît à la disposition des exposants le vaste palais de l'Industrie tout le temps pendant lequel l'administration n'en aurait pas besoin; puis, qu'il les laissât libres de s'y arranger entre eux comme ils l'entendraient. L'exposition pourrait, ainsi que cela a été proposé, se terminer par une vente aux enchères de tous les objets qui n'auraient pas été achetés jusque-là.

L'historique rapide qui a été tracé plus haut prouve encore que les habitudes d'esprit de la plupart des artistes sont, il faut bien le reconnaître, déplorables. Ils ont besoin de se sentir soutenus, encouragés, protégés, médaillés, décorés par une administration qui les mène. Ils se troublent et s'effarent à la seule idée d'être livrés à eux-mêmes, abandonnés à leur propre initiative. Là, cependant, est un des remèdes à l'abaissement des caractères et à la décadence de l'art; mais les artistes ne croient pas que les deux choses se tiennent, et peut-être ne se tiennent-elles pas aussi étroitement qu'on le dit. En vertu des mêmes mobiles qui les ont poussés à suivre leur carrière, les artistes sont essentiellement personnels. L'idée de la solidarité leur manque absolument. Ils sont prompts à récriminer et violents dans l'exposé de leurs griefs. Ils voudraient que le monde entier prît fait et cause pour eux. Mais parlez-leur de réformer eux-mêmes un abus dont ils profitent, quels rires inextinguibles!

Et voilà le secret de la durée des abus : c'est que chacun espère en profiter. Au fond, la véritable devise de la société dont chacun, en ses rêves, appelle la réalisation, c'est : Aide-MOI, le ciel t'aidera!

ALEX. HEMMEL.

REVUES ANGLAISES

I

La *Revue d'Édimbourg* publie un article substantiel sur le projet de fédération entre les colonies britanniques du nord de l'Amérique. Ces colonies comprennent cinq provinces, aujourd'hui séparées : le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'île du Prince Édouard. Une réunion générale des délégués de ces provinces a eu lieu le 10 octobre à Québec, et il y a été pris des décisions fédératives, qui seront transmises à la métropole par une députation chargée de les soumettre au gouvernement britannique, afin d'en faire le texte d'un bill qui devra être présenté à la sanction du parlement.

De son côté, l'Angleterre est assez disposée à favoriser un mouvement, qui sans lui ôter sa suzeraineté, devra l'exempter des énormes sacrifices qu'entraîneraient des mesures de défense pour ces lointaines colonies.

La guerre d'Amérique et l'esprit d'hostilité qui en est résulté, surtout de la part des États du Nord, envers le gouvernement britannique, la facilité d'invasion dans le Canada dont les frontières étendues sont ouvertes de toutes parts, font craindre que la paix des États-Unis ne devienne le signal d'une entreprise contre les colonies britanniques ; cette éventualité paraît assez menaçante, pour faire songer dès aujourd'hui à des précautions de défense, et la meilleure garantie semble se rencontrer dans l'union fédérative des cinq provinces.

Ce n'est pas d'ailleurs une pensée nouvelle. Déjà, même avant la lutte américaine, dans une correspondance échangée, il y a six ans, entre le duc de Newcastle et le gouvernement canadien, il avait été fortement question d'établir un lien fédératif entre les Canadas et les provinces maritimes.

Cette pensée était née des crises occasionnées par les partisans de la *représentation proportionnée à la population*, qui depuis quelques années avaient créé à tous les gouvernements coloniaux successifs de sérieux obstacles.

Faisons connaître en quelques mots la nature de la lutte.

Lorsque les Canadas, qui furent partagés en deux provinces par Pitt en 1791, furent réunis en une seule en 1840, dans le contrat d'union, en ce qui concernait les lois électorales, on ne pouvait

prévoir les changements qui se produisirent ultérieurement dans la population respective des deux provinces, et le même nombre de députés fut accordé à chacune des deux anciennes divisions. Le haut Canada n'était alors dans la plus grande partie du territoire qu'une vaste forêt inoccupée. Depuis ce temps, les émigrations parties d'Angleterre et d'Écosse, se sont portées vers ces contrées, ont défriché les forêts, construit de nombreuses villes, de sorte que la population est aujourd'hui de plus de 1500 milles âmes, dépassant de cinq ou six cent mille celle du bas Canada, qui a cependant une part égale dans la représentation parlementaire.

Les meneurs politiques du haut Canada réclamèrent longtemps contre cette injuste égalité, et ne pouvant obtenir qu'il fût fait droit à leurs réclamations, ils firent au gouvernement de la colonie une opposition systématique, qui mettait obstacle aux mesures même les plus utiles aux intérêts de tous. Les inconvénients de cet état de choses conduisirent ceux qui en souffraient à chercher un compromis qui pût aider le gouvernement dans sa marche, et en même temps servir les intérêts généraux. La base du compromis fut l'idée d'une fédération entre les cinq provinces, dans laquelle le principe fondamental de l'union serait une représentation proportionnée à la population.

Cette idée se réveilla plus vive en face des dangers qui pouvaient naître d'une invasion des États-Unis. Le projet longuement médité fut repris avec ardeur. La métropole d'ailleurs, pour s'épargner à elle-même de sérieuses difficultés, y prêtait volontiers la main.

En conséquence, au mois de septembre dernier se réunirent dans l'île du Prince Édouard les délégués du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Six semaines après, eut lieu une nouvelle conférence à Québec, composée des représentants accrédités de tous les partis politiques des cinq provinces.

Six résolutions principales y furent successivement adoptées. Nous les donnons dans l'ordre de la votation :

1° L'intérêt présent et la prospérité future de l'Amérique britannique du Nord doivent être assurés par une union fédérale sous la souveraineté de la Grande-Bretagne, pourvu que cette union puisse reposer sur des principes également profitables aux différentes provinces ;

2° Dans la fédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, le meilleur système de gouvernement applicable aux circonstances actuelles, pour protéger les intérêts divers des provinces, et assurer l'harmonie et la durée de l'union, serait un gouvernement général chargé des affaires d'intérêt commun, avec des gouverne-

ments locaux pour les deux Canadas, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard, chargés du contrôle des affaires locales dans leurs sections respectives ; des réserves sont faites pour l'admission dans l'union, sous des conditions équitables, de Terre-Neuve, du territoire nord-ouest, de la Colombie britannique, et de Vancouver ;

3° En adoptant une constitution pour le gouvernement général, la Conférence, en vue de perpétuer nos liens avec la mère patrie, et de garantir au mieux les intérêts du peuple des provinces, désire adopter le modèle de la Constitution britannique, autant que le permettront les circonstances ;

4° Le pouvoir exécutif ou gouvernement sera confié au souverain du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et sera administré suivant les principes de la Constitution britannique, par le souverain personnellement ou par ses représentants dûment autorisés ;

5° Le souverain ou le représentant du souverain sera commandant en chef des forces militaires de terre et de mer ;

6° Il y aura pour les provinces fédérées une législation générale, composée d'un conseil législatif et d'une chambre des communes.

Développant surtout l'idée de la représentation fédérale, la Conférence est entrée dans les détails qui font le mieux ressortir le principe fondamental de la représentation proportionnelle.

Ainsi pour le conseil législatif, composé de 76 membres, nommés à vie par la couronne, 24 seront choisis dans le haut Canada : 24 dans le bas Canada ; 10 dans la Nouvelle-Écosse ; 10 dans le Nouveau-Brunswick ; 4 en Terre-Neuve ; 4 dans l'île du Prince-Édouard.

Pour faire partie du conseil législatif, il faut être sujet britannique, âgé de 30 ans, et possédant une propriété de 4,000 dollars.

La Chambre des communes devra être composée de 194 membres, élus pour 5 ans. La proportion des membres pour chaque province devra être déterminée par la population, fixée par un cens décennal.

Pour la première élection néanmoins, la proportion est fixée ainsi qu'il suit :

Le haut Canada 82 députés ; le bas Canada 65 ; la Nouvelle-Écosse 19 ; le Nouveau-Brunswick 15 ; Terre-Neuve 8 ; l'île du Prince-Édouard 5.

Puis, suivent les attributions du pouvoir législatif, peut-être un peu compliquées.

Il est facile de voir les avantages d'une agrégation politique, spontanée et pacifique de 4 millions d'âmes, ou bien de cinq provinces, lesquelles cependant conservent leur autonomie en se fortifiant par l'association. La défense contre un ennemi extérieur devient plus facile, et le gouvernement intérieur est à meilleur marché.

La *Revue d'Édimbourg* craint que dans ces conditions nouvelles la souveraineté de la Grande-Bretagne ne devienne plus faible et presque nominale. Elle craint aussi que la présente unanimité ne soit troublée par des rivalités locales.

« Mais, en somme, ajoute-t-elle, en contemplant l'avenir de cette grande expérience, nos espérances l'emportent sur nos craintes.

« Nous devons donc accepter avec une satisfaction sans mélange la proclamation volontaire de nos colonies. Quoiqu'elle soit formulée en termes de fidélité, en accents loyaux qui promettent une perpétuelle soumission à notre reine, elle nous est encore plus acceptable, comme le signal d'une juste et complète indépendance pour l'Amérique britannique du Nord. »

C'est assurément un phénomène nouveau que ce désintéressement dont fait preuve la métropole, dans les questions coloniales.

Nous signalons ce fait avec d'autant plus de satisfaction, qu'il prouve quel progrès se fait dans les idées chez un peuple libre. L'Angleterre a vu à quelles humiliations l'a conduite, au siècle dernier, l'opiniâtreté d'un roi imbécile, dans la lutte contre l'indépendance des États-Unis; elle voit aujourd'hui sans défaveur l'indépendance dans un avenir prochain de ses colonies plus septentrionales; elle y applaudit même et se montre disposée à donner son appui aux populations émancipées.

Nous devons maintenant tenir nos lecteurs au courant de ce qui s'est passé depuis la Conférence de Québec.

Naturellement, on a consulté non-seulement chaque province à part, mais chaque grande localité des provinces, sur le projet de confédération. Or, les dernières nouvelles d'Amérique nous annoncent que deux comtés du Nouveau-Brunswick, cinq de Westmoreland et de Saint-John repoussent le projet. C'est, sans doute, un échec, mais il n'est pas d'une grande importance. Les cinq provinces qu'il est question de confédérer sont fort inégales en étendue et en importance. Leur population totale est de 3,250,000 habitants, sur lesquels 2,500,000 appartiennent aux deux Canadas. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, et l'île du Prince-Édouard ne comptent ensemble que 800,000 habitants. Dans ce chiffre, le Nouveau-Brunswick est compris pour 250,000; et ses deux comtés qui repoussent la Confédération n'ont que 60,000 habitants; de sorte qu'après tout l'opposition n'est pas considérable.

D'où vient-elle cependant? d'un sentiment assez naturel, et cependant aveugle. Dans toute union politique, les bénéfices paraissent devoir profiter surtout aux portions les plus puissantes de l'unité. Il se présente ensuite un esprit de localité qui se décore du nom de na-

tionalité pour mieux justifier la résistance. Les petits pays craignent d'être absorbés dans les grands, au profit exclusif de ces derniers. Ils savent ce qu'ils perdent, et ne pensent pas à ce qu'ils gagnent. Tel est l'esprit qui domine dans les petites colonies de l'Amérique du Nord. Par l'accomplissement de la fédération, elles deviendraient, il est vrai, parties intégrantes d'un puissant État et gagneraient des avantages politiques et commerciaux incontestables, mais ces avantages sont dans l'avenir et la perte est immédiate. L'île du Prince-Édouard, par exemple, a 80,000 habitants, pas plus qu'une ville européenne de second ordre, mais les habitants ont à eux, chez eux, leur gouvernement, leur conseil législatif, leur chambre, enfin tous les attributs de la souveraineté. Or, si ces 80,000 habitants sont jetés au milieu des 3 ou 4 millions de la nouvelle confédération, ils sembleront noyés dans une masse de Canadiens qui, à leurs yeux, ne sont que des étrangers. Il est inutile de leur dire qu'à l'exception des Français du bas Canada, tous les autres colons sont de même origine, formant un tout homogène. Les petites colonies ne veulent pas considérer les choses sous ce point de vue; elle voient seulement qu'elles vont perdre leur indépendance ou, en termes plus ambitieux, leur nationalité. La petite colonie voit, d'ailleurs, qu'elle va perdre sa petite cour; et cette perspective, qui a si profondément remué les graves citoyens de Turin, est naturellement désagréable aux colons du Prince-Édouard ou de la Nouvelle-Écosse.

Avouons cependant que ce n'est pas à des considérations sentimentales et intéressées qu'on doit sacrifier un projet d'une haute importance politique. Personne ne peut mettre en doute les avantages qui doivent résulter de la confédération des colonies du nord de l'Amérique. Et ce n'est pas seulement sous le rapport de la sécurité politique : les négociations commerciales y gagneraient encore plus. Quand un gouvernement fédéral parlerait au nom de cinq provinces, il serait bien mieux écouté de ses voisins. Aujourd'hui, les pêcheries et autres droits maritimes sont sous une administration, les intérêts agricoles sous une autre; la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont la marine, les Canadiens ont la milice. Que l'on place tous ces éléments de production et de pouvoir dans les mains d'un gouvernement central, il est évident que ce gouvernement est bien mieux en mesure, non-seulement de se faire respecter, mais de négocier pour de nouvelles concessions d'échange et de commerce.

Aussi faut-il nous féliciter de voir que les promoteurs de la confédération ne se sont pas laissé décourager par une opposition partielle qui ne devra être que passagère. Le parlement du Canada, appelé depuis à voter sur le projet de fédération, l'a adopté à une ma-

jorité de 91 voix contre 33, et cette importante résolution a été accueillie par un vif enthousiasme, tant au sein du parlement que dans tous les rangs du public canadien.

Il ne reste plus aux confédérés qu'à se fortifier de l'appui de la métropole, qui ne lui fera pas défaut.

II

Le *Quaterly Review* nous donne un aperçu fort remarquable sur la Serbie, appelée bientôt à jouer un rôle considérable au milieu des populations slaves de l'empire ottoman.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, l'élément slave, le plus nombreux et le plus important parmi les nations tributaires de la Turquie, est appelé à une mission importante dans la régénération de l'Orient.

L'origine des Slaves est assez obscure; mais le grand nombre de mots sanscrits conservés dans leur langue peut faire présumer à bon droit qu'ils ont fait partie de ces bandes d'émigrants qui, huit à dix siècles avant notre ère, sont partis des hauts plateaux de l'Asie, pour venir peupler et féconder l'Europe occidentale.

Leur première apparition dans notre histoire remonte à l'an 527, lorsque, franchissant les frontières de l'empire romain, ils pénétrèrent dans les provinces grecques, battirent les légions impériales et dévastèrent tout le pays qui s'étend de la mer Ionienne aux murs de Constantinople. Ils assiégèrent même cette capitale; et ce fut surtout par des présents que Bélisaire parvint à les éloigner du siége de l'empire. Peu de temps après, ils s'établirent sur les bords du Danube, parfois s'enrôlant dans les armées romaines, plus souvent ravageant les provinces et jetant l'alarme dans la cour bysantine.

Au septième siècle, par suite d'une alliance consentie avec les empereurs de Constantinople, ils pénétrèrent en Illyrie et fondèrent les colonies de la Slavonie, de la Croatie, de la Serbie, de la Bosnie et de la Dalmatie.

Vers le milieu du même siècle, une tribu slave s'établit dans la province romaine de la Mœsie et donna son nom au pays qui devint ensuite le royaume de Serbie. Les frontières furent successivement étendues, et, au milieu du quatorzième siècle, la souveraineté des rois serbes était reconnue depuis l'Adriatique jusqu'à la mer Noire. La Bosnie, la Macédoine, l'Albanie, la Slavonie proprement dite, la Bulgarie et la Dalmatie étaient soumises à leur domination.

Quoique devenus chrétiens, les Serbes furent en hostilité constante avec les Grecs, et ces déchirements intérieurs favorisèrent grandement les progrès des Turcs en Europe.

Les contrées slaves, autrefois assujetties aux souverains de la

Serbie, sont aujourd'hui partagées inégalement entre l'Autriche et la Turquie.

Bien des fois, depuis la conquête ottomane, il y a eu, notamment en Bosnie et en Bulgarie, des tentatives pour faire revivre la nationalité slave ; mais, nulle part autant qu'en Serbie, ces efforts nationaux ne se sont manifestés avec une vigoureuse persévérance et un succès devenu aujourd'hui définitif.

La principauté actuelle de Serbie est située à l'extrémité septentrionale de la grande chaîne Alpine qui sépare l'Adriatique des plaines de la Hongrie. Elle est protégée au sud par cette portion de la barrière presque insurmontable des Balkans qui constituait l'ancienne Rhodope, tandis que des embranchements latéraux, venant de la chaîne principale, couvrent ses deux flancs. Le Danube et la Save forment sa frontière septentrionale ; la Drina la sépare de la Bosnie, et la Morava qui coule à travers la principauté, la partage à peu près en deux. La surface du pays est très-montagneuse ; il ne s'y trouve qu'une vallée de quelque importance : celle de la Morava. Les hauteurs sont presque uniformément couvertes de forêts de chênes gigantesques, qui non-seulement offrent des moyens naturels de défense, mais aussi forment l'une des principales richesses du pays.

La Serbie offre une pente générale vers le nord, et s'élève graduellement vers la grande chaîne des Balkans, dont les passes vers la Serbie sont très-difficiles à franchir. De petites vallées formées par les prolongements interrompus des montagnes se déploient rarement en plaines.

Comme position militaire, la Serbie a des avantages que présentent peu de pays en Europe ; les succès qu'elle a obtenus dans ses luttes contre les armées ottomanes sont dus en grande partie à la configuration de son sol.

Il y a dans l'histoire serbe trois périodes distinctes : celle de la vieille féodalité monarchique, celle de la conquête turque, enfin celle de la principauté moderne.

L'histoire de la première période ressemble à celle des féodalités de l'Europe. La population est divisée en nobles, chevaliers et vilains. Il n'y a pas de classe moyenne, le commerce se faisant par des Bysantins, des Ragusains et des juifs. Des châteaux forts couvrent toutes les hauteurs ; et nulle part sous ce rapport ne se sont conservés autant de débris du moyen âge. Les hautes tours crénelées sont encore debout sur les montagnes, dominant les vallées d'alentour et semblant encore menacer dans leur force indestructible le pays qui les environne.

En 1389, l'alliance des Serbes avec les Hongrois amena la bataille de Kussowa, où les chrétiens furent complétement battus. Lazar, roi de Serbie, fut fait prisonnier et mis à mort. Toute la Serbie fut soumise, excepté Belgrade qui ne succomba, comme on sait, qu'en 1532.

Cependant Bajazet partagea le royaume entre les deux fils de Lazar, et la Serbie fut tenue par eux comme fief, payant tribut à la Turquie, et reconnaissant le sultan comme suzerain.

Il faut d'ailleurs avouer que la conquête des Turcs amena une amélioration dans le sort des populations inférieures. Les Ottomans avaient pour système dans leurs conquêtes de ne frapper que la noblesse qui représentait les guerriers et de relever la condition des vassaux opprimés; de sorte que le servage fut par eux supprimé, et les serfs transformés en paysans propriétaires.

Mais une autre tyrannie locale vint peser sur eux. Les vexations des pachas remplacèrent celles des anciens nobles. A mesure que l'autorité centrale de Constantinople se relâchait, l'oppression dans les provinces s'aggravait. Les pachas et les spahis ou feudataires turcs pillaient concurremment le peuple et enlevaient aux habitants leurs filles pour en peupler les harems.

Bientôt, les populations, poussées au désespoir, ne respirèrent que vengeance et représailles. Les forêts et les défilés des montagnes se remplirent d'hommes armés qui se firent à leur tour pillards de leurs oppresseurs. Le métier de bandit fut considéré comme un acte de patriotisme. Piller et tuer les spoliateurs étaient des titres de gloire. Il se fit une vaste association sous le titre de *heyducs* qui portait partout l'incendie et le ravage, se glorifiant de ses exploits et tirant vanité de ses rapines. Un jour, un noble russe voulut prêcher un célèbre chef heyduc, l'engageant à ne pas s'appeler lui-même un voleur. « Je serais désolé, répliqua-t-il, qu'il y eût dans le monde un plus grand voleur que moi. »

Enfin, l'exaspération des Serbes opprimés devint si vive, qu'en 1804 il se produisit une insurrection générale, et après de longues et sanglantes luttes, les Turcs furent entièrement chassés en 1812, et le pays reconquit son indépendance.

L'œuvre de libération fut due principalement à l'énergie et à l'habileté d'un homme, George Petrovitch, appelé par les Turcs Kara George ou George le Noir.

Fils de paysan, il s'était compromis en résistant énergiquement aux exactions des agents du pacha, et pour échapper aux persécutions, il résolut de gagner le territoire autrichien. Rassemblant donc ses troupeaux et ses biens mobiliers, il partit avec sa famille et son vieux

père. Ce dernier n'abandonnait son pays qu'avec la plus grande répugnance, et lorsqu'il atteignit les bords du Danube, il refusa de franchir le fleuve, aimant mieux, disait-il, retourner seul pour mourir sur sa terre natale. « Comme vous êtes sûr d'être torturé par les Turcs jusqu'à la mort, lui répondit Kara, il vaut mieux que je vous tue moi-même; » et prenant un pistolet à sa ceinture, il tua son père sur place.

Peu de temps après cependant, il revint en Serbie; il continua à faire le commerce de cochons; lorsqu'en 1806, l'insurrection ayant pris de grands développements, il fut invité par ses compatriotes à se mettre à leur tête.

Nous n'avons pas à faire l'histoire de la lutte insurrectionnelle conduite avec la plus grande énergie par Kara George. Après la totale expulsion des Turcs, il conserva le gouvernement de la nation, qui commençait à se remettre de ses longs déchirements, lorsqu'en 1813 le sultan, débarrassé de la guerre avec la Russie, résolut de reconquérir la Serbie, et y concentra toutes ses forces. La panique fut générale. En vain Kara voulut relever le courage de ses concitoyens; il ne fut pas écouté et fut obligé de se réfugier en Autriche.

Vainqueurs sans combat, les Turcs cependant exercèrent sur les malheureux Serbes les plus atroces cruautés. Un an se passa dans les persécutions et les rapines, jusqu'à ce que la population, poussée à bout, reprit les armes sous la conduite de Miloch Obrenowitch. Celui-ci, qui était dans sa jeunesse un gardien de pourceaux, s'était distingué dans l'insurrection de Kara, qui lui avait confié des commandements importants. D'abord, après la compression de 1813, il avait traité avec les Turcs, s'était chargé en leur nom de percevoir les tributs et avait paru pendant quelque temps une de leurs créatures dévouées. Tout à coup, lorsqu'il vit tous les esprits disposés à la révolte, il en donna le signal, et à sa voix toute la nation se leva en masse.

La lutte fut désespérée. Miloch se montra dans les combats le digne successeur de Kara, avec non moins de succès; et la Porte, affaiblie par tant d'autres causes, se vit obligée de traiter avec lui. Il fut reconnu prince de Serbie avec droit d'héritage pour ses descendants. Ses droits furent sanctionnés par la reconnaissance de l'Europe en 1815. Dès lors, la Serbie fit partie du système européen, quoique reconnue seulement comme un État tributaire de l'empire ottoman.

Les événements qui marquèrent les premières années de l'indépendance des Serbes, la tyrannie du prince Miloch, son expulsion, le développement d'un parti populaire et les changements de dynastie qui suivirent, appartiennent à l'histoire moderne.

L'active intervention de la Russie dans les affaires intérieures de la

Serbie comme des autres Principautés danubiennes fut interrompue par le traité de Paris en 1856, et l'obstacle apporté aux occupations de cette puissance dans le sud de l'Europe est peut-être un des résultats les plus importants de la guerre de Crimée.

L'émancipation de la Serbie n'a pas d'abord été regardée avec faveur par l'Autriche, car le succès d'une insurrection slave offrait un dangereux exemple pour les nationalités de même race dans un empire hétérogène, et la nouvelle principauté se présentait aux imaginations alarmées de Vienne comme un noyau autour duquel pouvaient se grouper les autres populations slaves renfermées dans l'empire.

Mais, depuis quelques années, la politique du gouvernement impérial s'est sensiblement modifiée. Il a compris que l'établissement d'un État à peu près indépendant sur les bords du Danube devenait une garantie contre l'influence moscovite et opposait une barrière à ses usurpations en Orient.

Dans les caractères principaux du sol, de sa surface et de ses productions, la Serbie et la Bosnie peuvent être considérées comme un même pays, quoique politiquement distinctes. Excepté vers les frontières septentrionales, où la grande chaîne des Balkans les sépare de la Macédoine et de l'Albanie, ni la Servie ni la Bosnie ne sont, à la rigueur, des contrées montagneuses; mais une multitude de collines isolées qui s'élèvent de la plaine donne à l'un et à l'autre pays un aspect très-pittoresque.

Une petite portion du sol de la Serbie est cultivée, un sixième, selon quelques voyageurs, un huitième selon d'autres. Quoique située au sud de la Hongrie, elle ressemble, dans ses productions, plutôt au nord qu'au sud de l'Europe. L'olivier est inconnu, quoiqu'il croisse dans des latitudes correspondantes en France et en Italie. Dans le district de la Moravie inférieure, la culture du blé est assez productive, mais la principale richesse du pays consiste dans ses innombrables troupeaux de porcs qu'on laisse errer à l'aventure dans les forêts.

Une grande partie de la Serbie offre l'aspect d'un établissement primitif dans l'Amérique du Nord, où des ceintures de forêts environnent des morceaux dispersés de terres cultivées. Le figuier et le mûrier y croissent avec abondance, mais il n'y a été fait aucune tentative pour l'éducation du ver à soie.

La vigne, introduite, dit-on, par l'empereur Probus, se développe avec succès sur la pente des collines et produit d'excellent vin, surtout celui qui est connu sous le nom de Negotin, et dont, à bon droit, les Serbes vantent la qualité. Ce vin, qui a une grande réputation en Hongrie, est aussi appelé par les Serbes du *sang de Turc*. Il existe à ce propos une coutume qui rappelle les haines tra-

ditionnelles de la population envers les mahométans. Lorsqu'on débouche une bouteille de ce vin, le premier qui en goûte affecte un air de surprise et dit : « Qu'est-ce donc que ceci? » Un second convive le goûte après lui et répond avec solennité : « C'est du sang de Turc. » — « Alors, réplique le premier, faisons-le couler en abondance. »

Les richesses minérales du pays offrent d'abondantes ressources à une exploitation intelligente. Le fer de la Serbie est de première qualité; la houille se trouve à 20 mètres de la surface et, d'après le témoignage de voyageurs anglais, elle équivaut à la meilleure houille de Newcastle. Le tabac et le chanvre y croissent en quantités considérables. Enfin, dit l'écrivain du *Quaterly Review*, à peine y a-t-il un pays en Europe qui offre aux capitaux un placement plus avantageux.

Les bateaux à vapeur sur la Save, la plus grande des rivières tributaires du Danube, donnent une assez grande activité au commerce de la Serbie. Cette riviere forme la sortie naturelle des produits de la Serbie et du Banat vers l'Adriatique, et il ne faut qu'un chemin de fer jusqu'à Fiume pour en faire une des routes commerciales les plus importantes de l'Europe. Mais aucune entreprise n'est plus considérable que celle qui se prépare aujourd'hui sous les auspices du gouvernement autrichien. Il s'agit d'un chemin de fer qui partirait de Semlin, vis-à-vis de Belgrade, et traverserait tout le pays jusqu'à Fiume, mettant ainsi en contact avec l'Adriatique tous les pays à céréales de la Hongrie, de la Transylvanie et de la Serbie, et versant sur les marchés de l'Europe toutes les productions de ces riches contrées.

La Serbie doit-elle former le centre d'une nationalité slave ressuscitée? C'est ce que prédisent quelques hommes politiques qui ont fait une étude spéciale des régions danubiennes. Il est certain que plus d'une population slave rêve à une grande république danubienne qui donnerait à des pays de même race, aujourd'hui séparés par diverses dominations, la force d'une fédération et l'unité politique. La chute inévitable du pouvoir ottoman entretient les espérances. Ce n'est qu'une question de temps, et un changement profond dans tout le système politique de l'Orient aura une influence considérable sur les destinées futures de l'Europe centrale.

III

Le développement des assurances sur la vie en Angleterre a conduit à des recherches statistiques qui ne sont pas faites seulement

pour satisfaire la curiosité, mais qui doivent servir surtout à garantir les intérêts des parties contractantes.

Dans l'origine des compagnies d'assurance, on procédait un peu au hasard ; on fixait une prime immédiate ou annuelle, on calculait un remboursement dans une proportion approximative, de sorte que les intérêts, tant des assurés que des assureurs, étaient compromis par des chances qu'on n'avait pas calculées. Plus d'une déception éclaira les esprits. On comprit que le système des assurances sur la vie reposait sur des principes fixes, sur des lois mathématiques qui avaient pour base les tables de mortalité. Maintenant l'assurance sur la vie en Angleterre est presque une affaire scientifique dans laquelle toutes les lois compliquées qui président à la vie humaine ont été soigneusement étudiées, en même temps que les conditions financières du pays dans le présent et l'avenir, afin de déterminer le taux des primes suivant le capital à rembourser.

Le besoin de bien étudier une aussi importante question a fait publier en Angleterre un grand nombre de recherches statistiques dont la plus importante est intitulée *English life table*, c'est-à-dire la loi de mortalité en Angleterre. Le journal anglais *The Reader* en donne une analyse dont nous allons extraire les principaux documents.

Sur 1 million de naissances, on compte 511,745 garçons et 488,255 filles, qui seront réduits dans la première année de la naissance à 428,026 pour les premiers et à 422,481 pour les secondes. Par conséquent, la mortalité pour les garçons dans la première année est de 83,719 (ou 18 p. 100), dont 26,787 meurent dans le premier mois. Celle des filles est de 65,774 (ou 15 p. 100), dont 19,716 meurent dans le premier mois. A l'âge de 44 ans 1/2, le nombre des mâles se trouve réduit de moitié, comparé aux naissances. Les femmes ont un avantage de 2 ans, leur premier nombre n'étant réduit de moitié qu'à 46 ans 1/2. Ces deux termes représentent la durée *probable* de la vie des deux sexes à partir de la naissance. Au commencement du dix-septième siècle, il est établi qu'en Angleterre, sur 100 personnes, 7 seulement atteignaient 70 ans. Aujourd'hui 24 sur 100 arrivent à cet âge.

IV

Une comparaison de la mortalité des deux sexes à différents âges donne les résultats suivants : Chez les enfants au-dessous de 8 ans, la mortalité des filles est moindre que celle des garçons ; de 8 à 38 ans inclusivement, la mortalité des femmes est supérieure à celle des hommes ; et de 39 à 100 ans, l'échelle est renversée, l'excédant arrive encore du côté des hommes.

Toutes ces données peuvent être utiles aux compagnies d'assurances en donnant à leurs opérations des bases certaines. En Angleterre, où les assurances sur la vie ont acquis des développements considérables, les documents publiés par le *Reader* sont d'une grande importance pour le public, surtout dans un moment où M. Gladstone prépare un projet d'assurances gouvernementales au profit des classes ouvrières.

Une question vitale pour l'Angleterre préoccupe tous les esprits au delà du détroit. Comment concilier la prépondérance maritime de la Grande-Bretagne avec les progrès récents faits dans la construction des navires, dans la puissance des projectiles, dans les terribles moyens d'attaque et de défense introduits par les vaisseaux armés d'un gigantesque éperon d'acier et protégés par d'épaisses cuirasses? Tel est le problème discuté avec tout le soin que mérite le sujet par le journal intitulé *Temple Bar*.

Depuis plusieurs années, les Anglais étudiaient les moyens de perfectionner leur matériel naval. De nombreuses innovations étaient proposées, toujours combattues par la routine. Il se fit une guerre ouverte entre les théoriciens et les fonctionnaires de l'amirauté, entre la science et la bureaucratie. Enfin éclata la guerre d'Amérique, et les épreuves des combats apportèrent de rapides solutions aux disputes qui avaient si longtemps en vain agité les esprits. Les vaisseaux bardés de fer furent appelés à mettre à l'épreuve les vieilles murailles de bois qui faisaient l'orgueil du Yankee comme de l'Anglais, et les murailles de bois se trouvèrent désormais réduites à l'impuissance.

La leçon réveilla toutes les énergies de l'Angleterre. Le parlement excita le gouvernement à prendre des mesures, et le gouvernement, également ému, demanda les sommes nécessaires pour satisfaire aux vœux du parlement. On lui répondit avec une prodigue générosité. Des millions furent votés pour fortifications, pour expériences sur de nouveaux projectiles, enfin pour la reconstruction presque totale du matériel maritime. Sir William Armstrong fut autorisé à répandre des flots d'argent, pourvu qu'il produisît un canon modèle, et le contrôleur de la marine eut la permission de bâtir le nombre de vaisseaux qu'il jugerait nécessaire. Jamais si brillante occasion ne se présenta pour les constructeurs de navires, jamais une si grosse pluie d'or ne tomba sur les Vulcains des fonderies et des arsenaux.

Mais, selon l'auteur de l'article que nous analysons, l'amirauté fit fausse route dans la direction de ses travaux. Ce qu'il reproche d'abord aux hommes officiels, c'est la timidité de leurs expériences, ensuite la précipitation qu'ils mettent à multiplier leurs constructions une fois qu'ils ont adopté un modèle plus ou moins bien

éprouvé. « La condition de notre puissance navale, dit-il, n'exige pas une si grande hâte. Qui sait si, au moment où nous aurons bâti à un prix énorme une douzaine de gros vaisseaux, tout le système de construction ne sera pas entièrement modifié, si de nouveaux principes radicalement différents ne seront pas nécessaires à adopter? Ce que nous faisons, sans doute, nous devons le faire vite; mais nous ne devons pas le faire sur une trop grande échelle, car le vaisseau de l'avenir n'est pas encore connu. »

Il est certain que la marine se trouve aujourd'hui à l'état de transition; l'action de la vapeur et du fer a besoin d'être mieux appréciée, non-seulement par la science, mais par les faits. Aussi, l'idée de construire des masses colossales qui puissent contenir un ou deux régiments peut être une fatale erreur. Il suffit d'un boulet bien dirigé pour faire couler en un instant tout ce nombreux équipage et faire de la forteresse flottante une immense hécatombe. Quelques-uns des vaisseaux cuirassés construits en Angleterre peuvent contenir de 1,500 à 2,000 hommes, une petite armée qui peut disparaître d'un seul coup. N'est-ce pas une haute imprudence?

Ces constructions ont été faites d'après ce principe que le navire serait à l'épreuve du boulet; mais les faits ultérieurs ont démontré que ce principe est une erreur. Les expériences ont prouvé qu'aucune plaque de fer ne peut résister aux immenses projectiles nouvellement employés, qu'aucune cuirasse de navire ne peut opposer d'obstacles à la pluie de boulets que lance un Armstrong ou un Whitworth. Dans la lutte entre le boulet et la cuirasse, le boulet a incontestablement le dessus. La conclusion de ce fait, c'est qu'il est inutile de songer à protéger le vaisseau contre le boulet, c'est qu'on a trop pensé aux moyens de défense en négligeant les moyens d'attaque. En d'autres termes, la meilleure défense doit consister dans les moyens les plus actifs d'attaque. Il en résulte qu'il faut chercher le meilleur canon plutôt que la meilleure muraille à opposer au canon. Alors le plus puissant projectile étant trouvé, on construira un navire pour le porter. Enfin il faut chercher dans le vaisseau plutôt une capacité de destruction qu'une capacité de résistance. Deux ou trois *monitors* construits sur ce principe seront plus terribles dans leur attaque que le plus gros vaisseau, avec dix fois le poids de fer et dix fois le nombre d'hommes.

Le meilleur modèle à suivre serait peut-être celui qui a été proposé à l'amirauté anglaise par le capitaine Coles. Le plan en est bien simple. Au lieu de sabords ouverts dans les flancs du navire, ce qui non-seulement affaiblit la construction, mais sert encore de point de mire à l'ennemi, le capitaine Coles propose d'élever au centre du na-

vire une tourelle cuirassée, tournant sur elle-même et pouvant porter trois ou quatre canons, ou plus s'il le faut. Quoique le plan puisse s'appliquer aux vaisseaux modernes, il convient mieux à des navires construits tout exprès, d'une dimension moindre et avec un équipage plus restreint. La construction coûterait moitié moins que les vaisseaux ordinaires, et la dépense journalière diminuerait en proportion de la réduction des hommes. Assez mal accueilli par l'amirauté anglaise, le capitaine Coles trouva en Russie une plus favorable réception, et cette puissance construit en ce moment des navires sur ce modèle. Les États-Unis en ont aussi fait l'expérience pour attaquer les positions fortifiées des confédérés et aussi pour lutter contre leurs vaisseaux cuirassés.

Pour démontrer l'immense économie d'hommes et, par conséquent, d'argent que produirait le nouveau système, le *Temple Bar* énumère les nombreuses escadres qui croisent dans les mers, soit pour protéger le commerce, soit pour empêcher la traite.

Dans la flotte du détroit du Pas-de-Calais, il y a 8 vaisseaux contenant 4,350 hommes; dans celle de la Méditerranée, 25 vaisseaux contenant 8,100 hommes. Si l'on traverse l'Atlantique pour rencontrer les escadres de l'Amérique du Nord et des Indes occidentales, les différentes stations donnent 6,300 hommes. Quant à l'escadre de la côte occidentale de l'Afrique, destinée seulement à réprimer la traite, l'auteur se demande si l'on ne pourrait pas s'abstenir d'y dépenser des sommes considérables pour la satisfaction de protéger quelques nègres contre des spéculateurs transatlantiques.

Viennent ensuite les escadres qui croisent dans les mers de la Chine et du Japon, composées de 40 vaisseaux portant 5,000 hommes; puis, sur les côtes de l'Inde et du Cap, 10 vaisseaux avec 2,000 hommes; sur la côte sud-est de l'Amérique, 10 vaisseaux avec 1,500 hommes; dans les mers de l'Australie, 6 vaisseaux et 1185 hommes; enfin, dans le Pacifique, une escadre de 13 vaisseaux portant 2,400 hommes. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que peu de ces vaisseaux dans ces nombreuses escadres pourraient servir en cas de guerre.

Le journal soutient que tous ces différents services seraient beaucoup mieux faits, et à bien meilleur marché, en adoptant le nouveau système qu'il demande. Moins de dépenses, moins d'hommes et plus puissance, voilà, en résumé, ce que doit produire l'innovation qu'il recommande. En outre, tous les navires seraient propres à la guerre, ce qui est loin d'exister dans l'état actuel.

Passant ensuite aux vaisseaux garde-côtes, le journal s'attache à en démontrer la superfluité. Il y a 11 vaisseaux de ligne placés dans onze différents ports et stations, sans compter des chaloupes canon-

nières et autres navires légers. Les vaisseaux de ligne sont excessivement coûteux. Plusieurs d'entre eux ont été depuis un an remplacés par d'autres qu'il a fallu réparer et équiper. Toutes ces dépenses sont-elles nécessaires? sont-elles justifiables quand il est avéré pour tout marin que ces colosses avec leurs noms sonores, le *Trafalgar*, l'*Irrésistible*, le *Bleinheim*, ne pourraient s'aventurer en mer pour combattre? Que l'on examine ensuite ces vaisseaux dans le port, on y voit régner un luxe exagéré pour maintenir une étiquette professionnelle qui n'est que ridicule. Quand quelque homme de bon sens exprime son sentiment sur l'inutilité de ces immenses vaisseaux employés à un service stérile, les personnages officiels lui répondent : « Où voulez-vous qu'un capitaine ou un amiral déploie son pavillon? » Cet argument peut suffire aux esprits simples, mais ne peut être accepté par un peuple chargé d'impôts qui donne son argent pour les choses profitables, non pour un vain étalage d'état-major, et qui préférerait de bons navires simples et utiles à ces immenses citadelles flottantes, peintes et décorées pour flatter l'imagination d'un marin courtisan, qui n'a d'autre mérite que son chapeau galonné.

L'auteur de l'article, qui n'est que l'écho de beaucoup de bons esprits en Angleterre, conclut en ces termes : « Que le conseil de l'amirauté entreprenne donc l'œuvre de réduction et de métamorphose non avec aveuglement et témérité, mais avec la prudence que comporte une si grande opération et avec la ferme résolution de renoncer à de vieux préjugés; que la plupart de ces escadres que nous avons signalées, qui ne sont pas plus faites pour la guerre qu'une béquille de vieille femme, soient rappelées pour être remplacées par des navires appropriés aux combats. Construisons de nouveaux vaisseaux quand nous sommes enrichis de nouvelles inventions, non cependant sans avoir bien constaté le mérite de ces inventions; que les nouvelles constructions se fassent avec rapidité, mais avec mesure; ne nous occupons pas du nombre, mais du temps à gagner; ce sera un profit pour la nation sous deux importants rapports : nous aurons une marine plus forte et moins coûteuse. »

Cette question touche à bon droit les Anglais. Leur prééminence navale peut être compromise s'ils se laissent devancer dans les progrès de la science maritime. C'est pour eux plus qu'une question de gloire, c'est pour leur île une question de sécurité, pour leur grandeur politique une question de durée.

ELIAS REGNAULT.

ALFRED DE MUSSET

Un volume de la magnifique édition des *Œuvres complètes d'Alfred de Musset*, depuis longtemps attendue avec impatience par les admirateurs du poëte, a paru. Nous pouvons enfin juger par lui ce que sera ce monument élevé à la gloire du chantre de *Rolla* et des *Nuits*.

A la bonne heure! Voilà un de ces ouvrages comme les amateurs de beaux livres en trouvent trop rarement aujourd'hui! Au lieu de ces papiers éblouissants de blancheur, mais où il n'entre guère que du coton et du plâtre, et qui, au bout de quelques années, tombent en poussière, l'éditeur a fait fabriquer pour cette édition un papier de Hollande où il n'entre que du chiffon de fil, et qui, grâce à l'excellence de la matière et à l'excellence du travail, durera autant que le parchemin. Les caractères, dignes du papier, se détachent avec une merveilleuse netteté, grâce aux soins minutieux apportés au tirage par les habiles ouvriers de M. Claye. D'admirables dessins de M. Bida, gravés sur acier avec une grande perfection par les meilleurs graveurs, sous la direction de M. Henriquel Dupont, de l'Institut, doublent encore la valeur de cette publication.

Voilà un ouvrage qui soutiendra d'une façon éclatante à l'Exposition de 1867 la gloire de la typographie française, et auquel, sans doute, sera décernée l'une des premières récompenses. Mais les bibliophiles qui auront attendu ce moment pour songer à enrichir leurs bibliothèques de ces dix volumes merveilleux, ne les trouveront à aucun prix chez les libraires et seront obligés d'aller se disputer à des prix extravagants les exemplaires que le hasard des ventes amènera de loin en loin à la salle Sylvestre.

En effet, M. Charpentier n'a pas voulu mettre cette édition dans le commerce, mais la réserver exclusivement aux souscripteurs. C'est un hommage, en quelque sorte jaloux, qu'il a voulu rendre au grand poëte dont il fut, pendant vingt ans, l'éditeur et l'ami, en n'offrant cette édition qu'aux admirateurs empressés d'Alfred de Musset, et en la refusant à l'avance à ceux qui ne s'associent pas dès à pré-

sent à lui pour élever ce monument plus durable que le marbre à l'auteur des *Nuits*. Tant pis pour les hésitants, pour les retardataires. M. Charpentier n'admet pas qu'on soit tiède pour Alfred de Musset : « J'ai, dit-il, déboursé à l'avance deux cent mille francs pour lui élever ce monument, et quand je serais seul à en solder le prix, je ne le regretterais pas. Mais j'associe les souscripteurs au sentiment qui me dirige; leurs noms, imprimés sur l'exemplaire de chacun d'eux et réunis à la fin du dernier volume, les feront connaître à la postérité. »

Seul, le volume qui a paru le premier (troisième de la collection complète) est mis en vente à titre de spécimen. A partir du 30 juin, la liste de souscription sera close, et le chiffre du tirage pour les neuf autres tomes sera réglé strictement sur celui des souscripteurs, dont la liste complète sera publiée à la fin du dernier volume. Dès lors, quand on voit avec quel acharnement se dispute aux enchères publiques tout ouvrage quelque peu rare, on peut juger quelle valeur acquerra bien vite l'édition nouvelle de notre cher poëte.

La publication de ce premier volume est, pour ainsi dire, la pose de la première pierre de monument élevé à la gloire d'Alfred de Musset par une amitié pieuse. Qu'on nous permette de profiter de cette occasion pour revenir en quelques pages sur l'ensemble de son œuvre.

I

Parmi les hommes qui ont eu vingt ans entre 1830 et 1850, tous ceux qui étaient sensibles à la poésie ont profondément admiré et passionnément aimé les trois grands poëtes qui sont l'honneur de notre pays et de notre siècle : Lamartine, Victor Hugo et Alfred de Musset. Mais c'était entre les deux premiers seulement qu'hésitaient alors nos préférences. Le dernier nous semblait fort inférieur à ses deux aînés qui étaient en même temps ses maîtres. Nos opinions se sont singulièrement modifiées; presque tous aujourd'hui, nous plaçons chaque jour plus haut le poëte dont nous faisions le moins de cas naguère, tandis que ceux auxquels nous l'avions longtemps sacrifié perdent chaque jour un peu de l'empire despotique qu'ils exerçaient autrefois sur nos esprits.

Personne ne peut nier, je pense, qu'une telle révolution ne se soit accomplie à peu près chez tous les amis de la poésie, et que la place faite aujourd'hui au plus jeune de nos trois grands poëtes ne soit infiniment plus large et plus élevée qu'elle le fut jamais. La lenteur même de ce mouvement prouve sa sincérité et sa spontanéité. Ce n'est pas là un de ces engouements passagers, un de ces caprices lit-

téraires si fréquents en France; il s'agit, au contraire, d'une réparation progressivement amenée par le travail invisible et à peu près inconscient de l'opinion publique. Les succès éphémères sont bruyamment et rapidement imposés par quelque coterie audacieuse. Ceux qui se consolident peu à peu et grandissent d'année en année sont sérieux et durables; or, tel est précisément celui d'Alfred de Musset.

Rien n'est d'ailleurs plus facile à expliquer.

Il n'y a rien de plus harmonieux que les vers de Lamartine, rien de plus large que ses vastes périodes sonores qui nous enlèvent et nous bercent dans les régions éthérées de l'idéal. Nous n'hésitons pas à déclarer barbare et inaccessible à tout sentiment poétique l'homme qui n'a pas à dix-huit ans trempé cent fois de ses larmes les strophes immortelles des *Méditations*. Et dans Victor Hugo : quelle grandeur! quel éclat! quelle originalité! quelle richesse de formes poétiques! quelle science du langage! quelle habileté dans le maniement de tous les mètres! quel souffle puissant dans les grands mouvements lyriques! quelle force dans les conceptions dramatiques! quelle puissance d'imagination dans toutes ses œuvres, drames ou poésies lyriques, romans ou satires!

Et pourtant, après avoir admiré comme ils le méritaient et les suaves accents de l'un et les coups de tonnerre de l'autre, nous nous sommes aperçus un jour que le courant de la vie nous avait entraînés bien loin des rives du lac cher au mélancolique amant d'Elvire, bien loin aussi des âpres rochers hantés par le fulgurant ami d'Olympio. Les heures insouciantes et poétiques de la première jeunesse avaient fui; notre esprit, désormais épris des idées exactes et nettes, des faits justes et précis, ne trouvait plus qu'un maigre aliment dans la religiosité vague de Lamartine, dans son mysticisme flottant entre le catholicisme romain et le panthéisme de l'école d'Alexandrie. Victor Hugo ne nous offrait pas un régal plus abondant. Son Dieu ne nous apparaissait pas plus clairement que celui des *Méditations*. Il nous parlait aussi de *foi* sans qu'il nous fût permis de savoir à quoi il voulait que notre foi se rattachât. Nous nous trouvions devant les révélations apocalyptiques de ses derniers livres comme les animaux devant la lanterne magique de la fable, et nous demandions en vain la lumière qui nous permettrait de voir par nous-mêmes les merveilles pompeusement annoncées.

D'ailleurs, chaque fois que nous relisions ces œuvres si admirées jadis, en y pénétrant plus profondément, nous saisissions plus nettement les *procédés* de nos poëtes favoris, nous découvrions avec une pénible surprise qu'à côté de leurs pages sincèrement émues, à côté des cris échappés réellement à leur cœur même dans un jour de dou-

leur, il se trouvait, et en grand nombre, des pages froides où l'émotion était jouée, où la douleur était feinte, où l'écrivain, habile arrangeur de mots, le versificateur, savant peseur de syllabes, venaient copier froidement, pour trouver un regain de succès, les mouvements inspirés la veille au poëte par une passion vraie. Aucune découverte n'est plus propre que celle-là à glacer l'émotion, à faire même brusquement succéder le rire aux larmes. Figurez-vous ce que vous éprouveriez si, au beau milieu d'une visite de condoléance, vous découvriez que la veuve désolée dont vous vous efforcez de calmer l'âpre désespoir, consulte sa glace à la dérobée pour voir comment lui siéent ses voiles noirs et ses larmes !

II

Quand nous revenions à Alfred de Musset, au contraire, à mesure que les années nous avaient rendus plus méfiants et plus perspicaces, nous sentions plus vivement sa sincérité, nous apercevions plus nettement qu'il y a toujours en lui un poëte, qu'il n'est jamais un écrivain de profession faisant des vers par métier, comme un tailleur fait des habits.

D'ailleurs son esprit éminemment français fuit par instinct les idées vagues. Tout est clair chez lui. C'est un poëte s'abandonnant naïvement aux différents courants où l'entraînent tantôt les passions du moment, tantôt les souvenirs de son enfance ou les théories philosophiques qui se développent autour de lui; mais quelle que soit sa croyance du moment, il l'exprime avec une si vive netteté, que personne ne peut faire semblant de s'y tromper.

Voyez par exemple ses différentes opinions sur l'âme. Lisez dans *Mardoche* cet étourdissant dialogue entre le héros du poëme et le vicaire de Meudon.

> Songez à ce que c'est qu'un monde, et que le nôtre
> A quatre pas de long, et pour horizon l'autre.
> — Quittons ce sujet-ci, dit Mardoche, je voi
> Que vous avez le crâne autrement fait que moi.
>
> . . . . Et l'enfer, mon cher fils !
> L'enfer ! — Monsieur, reprit Mardoche, je ne puis
> Répondre là-dessus, n'ayant eu pour nourrice
> Qu'une chèvre. »

Voyez encore la conclusion de *Portia*. La noble Vénitienne a quitté le palais de son mari pour suivre un amant adoré qu'elle croit un grand seigneur. Quand elle n'a plus que lui en ce bas monde, elle

apprend qu'il n'est qu'un pauvre pêcheur dont l'amour la condamne à une vie de misère, et peut-être bientôt à la plus horrible solitude, s'il meurt avant elle :

« — Dieu rassemble
Les amants, dit Portia, nous partirons ensemble.
Ton ange en t'emportant me prendra dans ses bras. »

Mais le pêcheur se tut, car il ne *croyait* pas.

Plus tard, à cette impiété fanfaronne le doute succède dans le cœur du poëte. Il s'est vite lassé du stérile plaisir d'épouvanter les bonnes gens par l'étalage de ce matérialisme quelque peu enfantin. Il n'a pas le courage de se lancer dans les fortes études qui l'amèneraient à adopter des opinions personnelles et viriles sur l'univers et sur l'homme. D'un autre côté, les vieilles croyances dont on a bercé son enfance ne suffisent plus à son esprit. Il flotte éperdu entre les doctrines positives de la science moderne qu'il n'ose pas adopter franchement et la foi antique de ses premières années, à laquelle il se sent incapable de revenir jamais, tout en la regrettant avec amertume. Rien de plus illogique sans doute que cet état d'esprit; rien de plus vrai pourtant, ni de plus fréquent dans notre siècle troublé. Ces terribles angoisses ont inspiré à Musset ses plus beaux vers, les plus beaux peut-être qu'ait jamais écrits aucun poëte français. Qui de nous, — même parmi les plus incrédules, — même parmi les plus humblement soumis au dogme catholique, — ne sait par cœur cet admirable début de Rolla que nous citons ici :

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux?
Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère,
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux?
Regrettez-vous le temps où les Nymphes lascives
Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux,
Et d'un éclat de rire agaçaient sur les rives
Les Faunes indolents couchés dans les roseaux
Où les sources tremblaient des baisers de Narcisse?
Où, du Nord au Midi, sur la création
Hercule promenait l'éternelle justice,
Sous son manteau sanglant, taillé dans un lion?
Où les Sylvains moqueurs, dans l'écorce des chênes,
Avec les rameaux verts se balançaient au vent,
Et sifflaient dans l'écho la chanson du passant?
Où tout était divin, jusqu'aux douleurs humaines,

Où le monde adorait ce qu'il tue aujourd'hui,
Où quatre mille dieux n'avaient pas un athée,
Où tout était heureux, excepté Prométhée,
Frère aîné de Satan, qui tomba comme lui ?
— Et, quand tout fut changé, le ciel, la terre et l'homme,
Quand le berceau du monde en devint le cercueil,
Quand l'ouragan du Nord sur les débris de Rome
De sa sombre avalanche étendit le linceul, —

Regrettez-vous le temps où d'un siècle barbare
Naquit un siècle d'or, plus fertile et plus beau ?
Où le vieil univers fendit avec Lazare
De son front rajeuni la pierre du tombeau ?
Regrettez-vous le temps où nos vieilles romances
Ouvraient leurs ailes d'or vers leur monde enchanté ?
Où tous nos monuments et toutes nos croyances
Portaient le manteau blanc de leur virginité ?
Où, sous la main du Christ, tout venait de renaître ?
Où le palais du prince, et la maison du prêtre,
Portant la même croix sur leur front radieux,
Sortaient de la montagne en regardant les cieux ?
Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,
Sur l'orgue universel des peuples prosternés
Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés ?
Le temps où se faisait tout ce qu'a dit l'histoire,
Où sur les saints autels les crucifix d'ivoire
Ouvraient des bras sans tache et blancs comme le lait ?
Où la Vie était jeune, — où la Mort espérait ?

O Christ ! je ne suis pas de ceux que la prière
Dans tes temples muets amène à pas tremblants ;
Je ne suis pas de ceux qui vont à ton Calvaire,
En se frappant le cœur, baiser tes pieds sanglants ;
Et je reste debout sous tes sacrés portiques,
Quand ton peuple fidèle, autour des noirs arceaux,
Se courbe en murmurant sous le vent des cantiques,
Comme au souffle du nord un peuple de roseaux.
Je ne crois pas, ô Christ ! à ta parole sainte :
Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux.
D'un siècle sans espoir naît un siècle sans crainte ;
Les comètes du nôtre ont dépeuplé les cieux.
Maintenant le hasard promène au sein des ombres
De leurs illusions les mondes réveillés ;
L'esprit des temps passés, errant sur leurs décombres,
Jette au gouffre éternel tes anges mutilés.

Les clous du Golgotha te soutiennent à peine;
Sous ton divin tombeau le sol s'est dérobé :
Ta gloire est morte, ô Christ! et sur nos croix d'ébène
Ton cadavre céleste en poussière est tombé!

Eh bien! qu'il soit permis d'en baiser la poussière
Au moins crédule enfant de ce siècle sans foi,
Et de pleurer, ô Christ! sur cette froide terre
Qui vivait de ta mort, et qui mourra sans toi!
Oh! maintenant, mon Dieu, qui lui rendra la vie?
Du plus pur de ton sang tu l'avais rajeunie.
Jésus, ce que tu fis qui jamais le fera?
Nous, vieillards, nés d'hier, qui nous rajeunira?

Nous sommes aussi vieux qu'au jour de ta naissance;
Nous attendons autant, nous avons plus perdu.
Plus livide et plus froid, dans son cercueil immense
Pour la seconde fois Lazare est étendu.
Où donc est le Sauveur pour entr'ouvrir nos tombes?
Où donc le vieux saint Paul, haranguant les Romains,
Suspendant tout un peuple à ses haillons divins?
Où donc est le Cénacle? où donc les Catacombes?
Avec qui marche donc l'auréole de feu?
Sur quels pieds tombez-vous, parfums de Madeleine?
Où donc vibre dans l'air une voix plus qu'humaine?
Qui de nous, qui de nous va devenir un Dieu?

La Terre est aussi vieille, aussi dégénérée,
Elle branle une tête aussi désespérée,
Que lorsque Jean parut sur le sable des mers,
Et que la moribonde à sa parole sainte
Tressaillant tout à coup comme une femme enceinte,
Sentit bondir en elle un nouvel univers.
Les jours sont revenus de Claude et de Tibère,
Tout ici, comme alors, est mort avec le temps,
Et Saturne est au bout du sang de ses enfants;
Mais l'espérance humaine est lasse d'être mère,
Et, le sein tout meurtri d'avoir tant allaité,
Elle fait son repos de sa stérilité.

Relisez d'un bout à l'autre tout cet admirable chant de douleur. Ne sentez-vous pas là que l'émotion est profonde, que le poëte de *Rolla* pleure de vraies larmes, que le doute auquel il ne peut se soustraire est véritablement pour son âme un supplice horrible? Comme il a eu raison de dire dans la *Nuit de mai* :

Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Sa colère contre les penseurs qui l'ont détaché malgré lui des croyances anciennes, et lui ont rendu impossible tout retour à la foi qu'il regrette, lui inspire d'étranges déclamations; mais on le sent tellement sincère et tellement convaincu, que nous-mêmes, nous les fils de Voltaire, si nous sourions un instant en retrouvant dans ce merveilleux poëme le début de la fameuse imprécation, nous revenons bientôt au poëte, et parfois nous prenons presque pour une minute son parti contre le « vieil Arouet, » qu'il maudit si éloquemment:

Et que nous reste-t-il, à nous, les déicides?
Pour qui travailliez-vous, démolisseurs stupides,
Lorsque vous disséquiez le Christ sur son autel?
. . . .
Vous vouliez pétrir l'homme à votre fantaisie;
Vous vouliez faire un monde. — Eh bien! vous l'avez fait.
Votre monde est superbe, et votre homme est parfait!
. . . .
Tout est bien balayé sur vos chemins de fer,
Tout est grand, tout est beau, — mais on meurt dans votre air.

Encore quelque temps, et ces déclamations éloquentes font place aux chants plus calmes, plus recueillis de la *Lettre à M. de Lamartine* et de l'*Espoir en Dieu*. Dans cette lettre, le doute, exprimé avec moins d'amertume et d'effroi, fait bientôt place à une croyance reconquise :

Créature d'un jour qui t'agites une heure,
De quoi viens-tu te plaindre et qui te fait gémir?
Ton âme t'inquiète, et tu crois qu'elle pleure :
Ton âme est immortelle et tes pleurs vont tarir.

Ce retour à une foi longtemps perdue est sincère; on le sait, on le sent, et c'est là ce qui rend ces belles pièces si touchantes, même pour ceux que la science a conquis à d'autres doctrines.

Cette sincérité, cette émotion vraies sont les qualités qui nous font aimer Musset : ce sont elles qui font de lui un vrai, un grand poëte. « C'est le cœur qui fait l'éloquence, » disaient les anciens. C'est aussi lui qui fait la poésie.

Celui qui ne sait pas, quand la brise étouffée
Soupire au fond des bois son tendre et long chagrin,

Sortir seul au hasard, chantant quelque refrain,
Plus fou qu'Ophélia de romarin coiffée,
Plus étourdi qu'un page amoureux d'une fée,
Sur son chapeau cassé jouant du tambourin;

Celui qui ne voit pas, dans l'aurore empourprée,
Flotter les bras ouverts une ombre idolâtrée;
Celui qui ne sent pas, quand tout est endormi,
Quelque chose qui l'aime errer autour de lui;
Celui qui n'entend pas une voix éplorée
Murmurer dans la source et l'appeler ami;

Celui qui n'a pas l'âme à tout jamais aimante,
Qui n'a pas pour tout bien, pour unique bonheur,
De venir lentement poser son front rêveur
Sur un front jeune et frais, à la tresse odorante,
Et de sentir ainsi d'une tête charmante
La vie et la beauté descendre dans son cœur;

. . . .

Que celui-là rature et barbouille à son aise;
Il peut, tant qu'il voudra, rimer à tour de bras,
Ravauder l'oripeau qu'on appelle antithèse,
Et s'en aller ainsi jusqu'au Père-Lachaise,
Traînant à ses talons tous les sots d'ici-bas :
Grand homme, si l'on veut; mais poëte, non pas.

L'amour a été, en effet, pour lui la grande, je dirais presque l'unique inspiration. D'autres ont été inspirés par l'amour de la patrie ou de la liberté, par la haine du vice, de l'oppression, souvent même par la haine d'un homme. Lui, c'est à l'amour heureux qu'il a dû ses chants de joie. C'est un désespoir d'amour qui, en bouleversant toute sa vie, toute son âme, a fait de lui notre plus grand poëte lyrique.

III

Mais aussi quels dons heureux il avait reçus de la nature ! Combien de qualités presque contraires, et d'ordinaire exclusives les unes des autres se réunissaient en lui seul ! . .

Presque toujours les esprits pénétrants et fins manquent de puissance. L'esprit, au sens le plus étroit de ce mot tout français, l'esprit mondain qui saisit des rapprochements imprévus et plaisants entre des idées éloignées, ne se trouve presque jamais chez les hommes

capables d'éprouver et de peindre les passions violentes. Musset eut à la fois la finesse et la puissance, la passion et l'esprit. Lisez ces charmants sonnets improvisés le soir dans un salon. N'est-ce pas là la grâce la plus charmante, la poésie la plus raffinée, je dirais presque la plus ambrée; et peut-on croire que cet homme du monde, capable de tourner si galamment ces vers d'albums, aura tout à coup les grands éclats de passion de *la Coupe et les lèvres*, qu'il chantera avec tant d'émotion la mort de la Malibran ? Quelle verve étincelante dans *Mardoche !* Vit-on jamais parodie plus vive, plus joyeuse et plus spirituelle ? Et pourtant ce gai compagnon, si abondant en saillies, si riche en malices, si enfant, si espiègle, c'est lui qui écrira la *Lettre à M. de Lamartine* et les *Nuits*; c'est lui qui nous donnera la *Confession d'un enfant du siècle*, l'un des livres les plus profondément passionnés, les plus douloureusement tristes de la littérature française.

Avec cette nature multiple, il n'en est pas réduit, comme tant d'autres, à suppléer par des efforts pénibles aux qualités qui lui manquent. Il n'aura pas besoin, comme tel grand poëte, de se marteler le cerveau pour forger çà et là quelques pages qui, avec la prétention d'être gaies et spirituelles, ne sont que lourdement plates. Il n'aura pas, comme tel écrivain naturellement gracieux, à se torturer l'esprit pour plaquer de temps en temps, à la fin d'une nouvelle lestement contée, un dénoûment prétentieusement lugubre. Il produit peu; mais quand un sujet s'est emparé de lui, il se laisse entraîner, et toutes ses qualités, mises tour à tour en jeu suivant les besoins du poëme ou du livre qu'il écrit, le servent admirablement. Jamais il ne force son talent; aussi nous charme-t-il sans cesse. Si parfois au milieu d'une page merveilleuse, un vers faible ou obscur se présente, c'est une négligence que nous lui pardonnons bien volontiers comme nous pardonnons un lapsus à un ami dans une conversation familière; ce n'est jamais, comme chez tant d'autres, une de ces fautes prétentieusement cherchées et voulues, qui nous irritent comme l'affectation d'un beau parleur entêté à s'admirer dans ses sottises. Il a eu plus que tout autre le droit de dire :

Le dernier des humains est celui qui cheville.
Est-il, je le demande, un plus triste souci
Que celui d'un niais qui veut dire une chose
Et qui ne la dit pas faute d'écrire en prose ?
J'ai fait de mauvais vers, c'est vrai; mais, Dieu merci,
Lorsque je les ai faits, je les voulais ainsi,
Et de Wailly ni Boiste, au moins, n'en sont la cause.

Non, je ne connais pas de métier plus honteux,
Plus sot, plus dégradant pour la pensée humaine
Que de se mettre ainsi la cervelle à la gêne
Pour écriré trois mots quand il n'en faut que deux;
Traiter son propre cœur comme un chien qu'on enchaîne,
Et fausser jusqu'aux pleurs que l'on a dans les yeux.

Cette absence totale de prétention, qui vient de sa sincérité comme poëte, lui rend le plus grand service. Il s'abandonne tout entier à sa verve, à son inspiration ; il suit sa nature, et cette nature fine et distinguée était certes le meilleur guide qu'il pût choisir.

Regardez son médaillon, par David d'Angers. Voyez ce beau front, cette chevelure abondante et souple, l'ovale délicat de cette figure aristocratique; ce nez finement modelé, ces lèvres et ces sourcils d'un dessin si élégant, rien ne peut donner une meilleure, une plus juste idée de sa manière d'écrire. Il y a dans son style la même élégance, la même pureté, les mêmes signes de race que dans ses traits. Ici, plus que jamais, le style est l'homme même. On peut lui appliquer plus justement qu'à tout autre poëte de notre siècle le mot de madame de Sablé sur la Fontaine : « Il fait des vers comme un prunier donne des prunes. » Jamais, de nos jours, écrivain de race ne fut moins homme de lettres de profession; s'il écrivit parfois des nouvelles en prose ou des articles de fantaisie à une heure indiquée d'avance et pour remplir un engagement, il ne fit jamais de vers qu'à l'heure où le démon le travaillait, quand son esprit dominé, presque malgré lui par un sujet, ne pouvait se débarrasser que par le travail de cette obsession tyrannique. Aussi a-t-il mis plus profondément que tout autre sur son œuvre la plus forte empreinte de son génie.

IV

Jugeant un jour lui-même tout ce qu'il avait déjà produit, il disait de ses poëmes :

Mes premiers vers sont d'un enfant,
Les seconds d'un adolescent,
Les derniers à peine d'un homme.

Le jugement est infiniment trop sévère, mais la division de ses œuvres en trois groupes principaux est très-juste.

Le premier recueil qui attira sur son nom encore inconnu l'attention du public lettré, les applaudissements des romantiques et les

colères des classiques fut : *Les contes d'Espagne et d'Italie*. Il avait alors à peine dix-neuf ans, et on le devine de reste en lisant *Don Paez*, *Portia*, et cette étrange comédie intitulée : *Les Marrons du feu*. On peut déjà pressentir ce que deviendra plus tard le jeune auteur; mais il n'est pas encore lui-même. Qui donc peut avoir déjà à dix-neuf ans sa personnalité? Ces œuvres de jeunesse, composées suivant le goût alors régnant, se conforment souvent à des modes littéraires bien éloignées de nos habitudes actuelles. Comment ne pas aimer pourtant ce poëte, cet enfant qui se présente d'un air si crâne :

Je n'ai jamais aimé, pour ma part, ces bégueules
Qui ne sauraient aller au Prado toutes seules,
Qu'une duègne toujours, de quartier en quartier,
Talonne comme fait sa mule un muletier;
Qui s'usent, à prier, les genoux et la lèvre,
Se courbant sur le grès, plus pâles dans leur fièvre
Qu'un homme qui, pieds nus, marche sur un serpent,
Ou qu'un faux monnayeur au moment qu'on le pend.

Voilà, certes, un début qui ne sent pas son cuistre!

Mais quelque temps s'écoule, et cette crânerie, sans disparaître, se mêle déjà à des sentiments et à des formes qui n'appartiennent qu'au jeune poëte. Si la fameuse *Ballade à la lune* est une parodie que ni les classiques, ni les romantiques n'ont su comprendre, *Mardoche* est une plaisanterie à laquelle le plaisant se prend lui-même. Après ces premiers vers si charmants dans leur coupe étrange, si gais, si humoristiques, que l'auteur écrit dans l'unique but de railler les novateurs, il se laisse aller peu à peu à s'intéresser à son héros bizarre :

Heureux un amoureux. Il ne s'enquête pas
Si c'est pluie ou gravier dont s'attarde son pas.
On en rit. C'est hasard s'il n'a heurté personne.
Mais sa folie au front lui met une couronne,
A l'épaule une pourpre, et, devant son chemin,
La flûte et les flambeaux comme au jeune Romain.

Alfred de Musset, en ce moment, ne songe plus du tout, on le voit, à s'amuser de Mardoche. C'est ainsi qu'à chaque instant, au milieu de ses plus joyeuses folies, il laisse tout à coup parler son cœur dès que revient le mot d'amour.

Après cette première époque où nous le voyons si gai, si fou, si tapageur, si *enfant*, puisqu'il l'a dit lui-même, nous arrivons à un moment de sa vie où, sous l'empire d'un chagrin poignant, il produit

des œuvres d'un caractère tout opposé, ces poëmes violents ou désolés (*Rolla*, *la Coupe et les Lèvres*, *les Nuits.*); et ce roman trop peu apprécié, qui nous semble à nous, l'un des plus beaux livres de notre littérature, parce que c'est l'un des plus sincères, l'un de ceux où l'on voit le mieux à nu le cœur de l'écrivain : *la Confession d'un enfant du siècle*.

Nous ne parlerons pas ici des causes de ce chagrin qui fit un instant presque perdre la raison au jeune poëte et qui exerça sur sa vie entière une déplorable influence. Qui eut tort, d'*elle* ou de *lui?* Faut-il croire les accusations tardives qui ne se sont produites que quand il n'était plus là pour y répondre? Nous n'avons nullement qualité pour trancher de telles questions. Nous appellerons seulement l'attention du lecteur sur la concordance parfaite qui existe entre tous les passages où Musset laisse échapper quelque allusion à ce moment critique de son existence. La première partie de *la Confession d'un enfant du siècle* est le meilleur commentaire des vers de la belle *Lettre à M. de Lamartine* :

Tel, lorsqu'abandonné d'une infidèle amante,
Pour la première fois j'ai connu la douleur,
Transpercé tout à coup d'une flèche sanglante,
Seul je me suis assis dans la nuit de mon cœur.
Ce n'était pas au bord d'un lac au flot limpide,
Ni sur l'herbe fleurie au penchant des coteaux...
C'était dans une rue obscure et tortueuse
De cet immense égout qu'on appelle Paris.
Autour de moi criait cette foule railleuse
Qui, des infortunés, n'entend jamais les cris...
. . . .
Dieu juste! pleurer seul par une nuit pareille!
O mon unique amour, que vous avais-je fait?
Vous m'aviez pu quitter, vous qui juriez la veille
Que vous étiez ma vie, et que Dieu le savait!
Ah! toi, le savais-tu, froide et cruelle amie,
Qu'à travers cette honte et cette obscurité,
J'étais là, regardant, de la lampe chérie,
Comme une étoile au ciel, la tremblante clarté?
Non; tu n'en savais rien, je n'ai pas vu ton ombre;
Ta main n'est pas venue entr'ouvrir ton rideau.
Tu n'as pas regardé si le ciel était sombre;
Tu ne m'as pas cherché dans cet affreux tombeau!

Plus tard, quand l'affreuse blessure de ce cœur généreux fut sinon guérie, au moins cicatrisée, le poëte aurait pu en voyant le succès de ses poëmes écrits au milieu des larmes, faire comme tant d'autres, et

se condamner éternellement dans ses livres aux larmes et aux sanglots; mais alors il se fût rabaissé, dégradé à ses yeux, en faisant de ses anciens chagrins des tréteaux, et de la poésie métier et marchandise.

Quand il eut retrouvé le calme et le repos, sa muse redevint gaie comme lui, mais d'une gaieté aimable, douce, et de bonne compagnie, qui rappelle à peine de loin en loin les allures tapageuses des *Contes d'Espagne et d'Italie*. Les lecteurs paisibles qu'avaient sans doute scandalisé *Don Paez* et *Mardoche*, purent se laisser charmer tout comme les premiers admirateurs de Musset, par cet adorable conte de *Simone*, si gracieusement tendre, si spirituellement ému. Les abonnés du *National*, généralement classiques, durent pardonner *la Ballade à la Lune*, en faveur de la réponse à la chanson de Becker :

Nous l'avons eu votre Rhin allemand :
Il a tenu dans notre verre !

et les admirateurs les plus opiniâtres du chantre de *Frétillon*, finirent par fredonner eux-mêmes les louanges de *Mimi Pinson*.

V.

Plus il s'éloignait des jours de cette première jeunesse où il avait tant aimé et tant souffert, plus rarement lui venait l'inspiration poétique. Ses idées se présentaient à lui sous une autre forme. Plus voisines de la réalité, plus familières, il ne les jugeait pas dignes d'être exprimées en vers, ou du moins il pensait — avec raison, selon nous, — que la prose leur convenait mieux, et peu à peu, au poëte puissant et passionné, succède en lui le charmant prosateur, à qui nous devons quelques-unes des pages les plus aimables de notre littérature.

A part deux morceaux très-courts recueillis dans ses œuvres posthumes[1] et quatre jolis articles de critique humoristique[2], toutes les œuvres en prose d'Alfred de Musset sont des récits ou des œuvres dramatiques[3].

Nous avons parlé plus haut de son grand roman, que nous persis-

1. *Un souper chez mademoiselle Rachel*. — *Le poëte et le prosateur*.

2. *Lettres de Dupuis et Cotonnet*, publiées en 1836 et 1837 dans une revue, sans nom d'auteur, et recueillies pour la première fois dans les œuvres de Musset en 1854 (Contes).

3. La grande édition de ses Œuvres qui se publie en ce moment contiendra d'autres articles de critique et d'art, et aussi ses lettres familières.

tons à regarder comme un chef-d'œuvre de premier ordre, bien que l'opinion générale le mette au-dessous de ses autres ouvrages.

Ses contes et ses nouvelles, pleins de gaieté, de fantaisie et d'humour, ont été bien souvent réimprimés et méritent sans contredit le succès qui les a accueillis dès leur première apparition. Pourtant c'est comme conteur qu'Alfred de Musset nous frappe le moins, parce que c'est dans ses contes et ses nouvelles qu'il est le moins original, ou plutôt qu'il a le plus de rivaux.

Les Deux maîtresses, *Frédéric et Bernerette*, *Mimi Pinson*, voilà certes de très-intéressantes histoires, vraiment parisiennes, jusque dans leurs moindres détails, et bien faites pour plaire à tous les gens d'esprit. Pourtant, si un hasard impossible venait à les faire disparaître, elles ne laisseraient qu'une faible lacune dans la littérature du dix-neuvième siècle. Certaines nouvelles de Balzac, de Frédéric Soulié, de Murger, qui ont à peu près les mêmes qualités, empêcheraient de les regretter bien vivement. D'ailleurs, les merveilles du maître en ce genre, M. Prosper Mérimée, resteraient là, et ses cinq ou six chefs-d'œuvre sont à tous les contes et à toutes les nouvelles des écrivains de nos jours ce que *l'Illiade* et *l'Odyssée* sont aux œuvres de tous les poëtes épiques de la Grèce et de Rome.

Le théâtre d'Alfred de Musset, au contraire, nous présente une réunion de chefs-d'œuvre auxquels toute la littérature française n'offre rien d'analogue. Ces proverbes, ces petites comédies, ces drames étranges n'ont absolument aucun rapport avec les œuvres de nos grands comiques et de nos grands tragiques. C'est d'eux qu'on peut dire avec justice : *proles sine matre creata.*

L'auteur, en les écrivant, croyait n'écrire que des nouvelles dialoguées et n'avait jamais songé qu'on pût un jour les exposer à la terrible lumière de la rampe. Lorsque madame Allan, qui avait obtenu un grand succès à Saint-Pétersbourg en jouant *le Caprice*, demanda à l'auteur la permission de renouveler devant le public parisien cette tentative qui avait si bien réussi auprès de la haute société russe, il refusa d'abord tout net son consentement, et il ne fallut pas moins que les très-vives instances plusieurs fois réitérées de cette charmante actrice pour lui arracher un *oui* qu'il regretta aussitôt amèrement. La veille même de la première représentation, il était encore désespéré d'avoir accordé une permission sur laquelle il ne pouvait plus revenir, et sa modestie très-sincère redoutait un échec humiliant. Les auteurs dramatiques de profession croyaient, comme lui, à une chute; mais il fut encore plus surpris qu'eux des applaudissements enthousiastes qui accueillirent son proverbe et sa charmante interprète.

Dès lors, les portes de tous les théâtres s'ouvrirent à deux battants devant toutes ces pièces écrites uniquement pour être lues, et si quelques-unes n'obtinrent que des demi-succès, le plus grand nombre de celles qui furent portées à la scène sont restées au répertoire.

Nous venons de le dire, ces œuvres profondément originales, et comme allure et comme forme, et comme procédés et comme style, n'ont absolument aucun point de commun avec les comédies, les tragédies ou les drames qui avaient jusqu'alors paru sur nos théâtres. On ne peut les mettre ni au-dessus ni au-dessous des chefs-d'œuvre de nos auteurs dramatiques anciens ou contemporains; c'est, pour ainsi dire, un autre art, mais un art merveilleux et charmant.

Là, aucun souci des nécessités du métier, aucun respect des conventions sur lesquelles vit le théâtre. L'effet théâtral n'est jamais cherché, et il est merveilleusement trouvé. Aucune scène n'est jetée dans le moule où il semble absolument nécessaire de les couler toutes, puisque ce moule, déjà employé par Sophocle et par Térence, sert encore aux dramaturges et aux auteurs comiques du dix-neuvième siècle, et pourtant chaque scène porte. A qui de nous n'est-il pas arrivé, la veille de la première représentation d'une de ces œuvres, de nous dire que pour celle-là au moins l'expérience était folle, que le succès était impossible, que cette comédie, adorable à la lecture, s'éloignait trop de toutes les conditions de l'art dramatique pour être acceptée par les spectateurs. Et pourtant quand le rideau se levait, nous étions séduits par les premiers mots, nous tombions sous le charme du poëte à la representation tout aussi bien qu'à la lecture, et la soirée se terminait par une victoire de plus dont tout le monde était aussi surpris qu'heureux.

Sans doute, l'épreuve qui réussissait si bien eût été infiniment plus dangereuse si toute la salle n'eût su d'avance la pièce par cœur, si les spectateurs non prévenus s'étaient attendus à voir représenter une œuvre semblable à celles qu'on nous donne habituellement; mais il est permis de croire que, même en ce cas, quelque hésitant qu'on eût pu être d'abord, on aurait fini par applaudir.

Sans doute, il y a fort peu d'action dans *un Caprice* et il n'y en a absolument pas dans *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée;* mais quelle finesse! quelle grâce! quel charme! quel auteur a jamais au théâtre fait parler des gens du grand monde avec tant d'esprit et de verve! Comment un homme spirituel et bien élevé pourrait-il résister à tant de séductions?

Rien de plus familier que le style de ces deux proverbes. Pas une tirade prétentieuse, aucune affectation de phrases à effet ou de grands sentiments; mais où trouver autant de distinction naturelle et d'élé-

gance simple que dans cette familiarité? où trouver des modèles plus parfaits et plus charmants de ces êtres privilégiés par la fortune, la naissance et l'éducation, que le dix-septième siècle appelait les honnêtes gens? Et que valent à côté de ces qualités adorables les plus savantes complications qu'un auteur de profession aurait su inventer avant de marier le comte à la marquise ou de faire tomber M. de Chavigny aux pieds de sa femme?

VI

Alfred de Musset a abordé par deux fois le drame historique. *André del Sarto*, joué sans succès au Théâtre-Français en 1849, fut l'année suivante modifié par l'auteur et repris avec un grand succès à l'Odéon, c'est de toutes ses œuvres dramatiques celle qui s'éloigne le moins des données ordinaires de notre théâtre. *Lorenzaccio* est une très-curieuse et très-belle étude où l'on sent passer en plus d'une scène le grand souffle de Shakespeare. Le héros Lorenzo de Médicis est un Brutus italien qui nous présente comme une sorte d'intermédiaire entre Hamlet et Rolla. Aux doutes et aux lamentations de l'un, il joint la corruption de l'autre : et pourtant cet être qui s'est dégradé lui-même afin de pouvoir approcher le tyran sans exciter ses soupçons et le frapper à coups sûrs, ce malheureux haï, raillé et méprisé de tous ses concitoyens qu'il veut délivrer, a au fond du cœur le plus noble amour de la vertu, singulièrement allié au plus profond mépris de l'humanité. Il y a des parties admirables dans le rôle de ce fanatique qui, avant d'accomplir son grand dessein, en sait déjà l'inutilité. Nous serions bien curieux de voir mettre à la scène ce grand drame plein de passion où l'auteur a montré un sens intime de l'Italie du seizième siècle.

Mais quel que soit le mérite hors ligne des deux proverbes et des deux études historiques que nous venons de rappeler, nous leur préférons cependant les autres pièces d'Alfred de Musset qui nous semblent renfermer des qualités bien plus précieuses encore. Qu'on nous permette de revenir ici avec quelque développement sur une idée que nous avons un jour présentée en passant aux lecteurs de la *Revue*.

Le génie de nos grands auteurs comiques s'est exercé à peindre les hommes de leur temps avec les détails les plus frappants et les plus caractéristiques. — Orgon, Arnolphe, M. Jourdain ressemblent sans doute par beaucoup de côtés aux bourgeois crédules, jaloux ou vaniteux de nos jours; mais mille traits spéciaux font d'eux en même

temps des bourgeois du dix-septième siècle. Un érudit intelligent (on en trouve) pourrait presque nous donner la date de leur naissance avec celle de leur mort et nous dire, ce qu'a négligé Molière, dans quel quartier de Paris, au besoin, dans quelle rue ils demeuraient. Turcaret est bien le financier de la fin du règne de Louis XIV. Cinquante ans plus tôt, il serait moins corrompu ; cinquante ans plus tard, il serait moins sot. Almaviva, la comtesse et Figaro devraient subir de terribles modifications, si l'on voulait avancer ou reculer d'un demi-siècle l'intrigue dans laquelle ils s'agitent.

De nos jours, ces détails spéciaux qui *localisent* les héros de théâtre, sont plus abondants que jamais. Le marquis d'Auberive (des *Effrontés*) est, malgré le changement de date exigé par la censure, un contemporain du second Empire. Nous connaissons par le menu toute l'existence de Giboyer, depuis sa naissance jusqu'au mariage de son fils. Tous les spectateurs des *Faux bonshommes* vous diront sans hésiter que Peponnet est abonné à *la Patrie*, Bassecourt au *Siècle*, Lecardonnel au *Constitutionnel*, et Dufourré au *Petit Journal*. Je m'engage de plus, si vous le désirez, à vous décrire en détail l'appartement et le mobilier de chacun des personnages de M. Barrière ; j'irai même, pour peu que cela vous tente, jusqu'à vous dire ce que chacun d'eux a mangé ce soir à son dîner.

Les personnages des pièces d'Alfred de Musset (exceptés ceux du *Caprice* et d'*une Porte ouverte ou fermée*), contrairement à cette habitude de notre théâtre, appartiennent aussi peu que possible à un temps ou à un pays déterminés. Ils ne vivent pas dans notre monde. Ce sont des abstractions réalisées comme les idées de Platon ; ils habitent sans doute ces mêmes espaces imaginaires où flottent, suivant la théorie du philosophe grec, l'homme idéal, la femme idéale ; et, ce qui est tout à fait conforme à la doctrine platonicienne, ces *idées* de personnages comiques sont infiniment plus vraies, infiniment plus vivantes, infiniment plus réelles que les êtres réels qui n'en sont que les copies.

Tout ce qui donnerait un air de vérité pratique et directe à ses personnages, tout ce qui pourrait les préciser et les réaliser, Alfred de Musset met autant de soin à le fuir que d'autres à le rechercher. Le saute-ruisseau du notaire de Landerneau ou de Carpentras s'appela-t-il jamais Fortunio ? Vit-on jamais le fils d'un baron sérieux s'appeler Perdican ? Il était pourtant si aisé de nommer l'un Pierre ou Antoine et l'autre Albert ou Gaston ! A quelle époque appartiennent ces personnages ? Maître André a tout l'air d'un tabellion de l'ancien régime ; mais mille détails me feraient croire que son ami Clavaroche est un ancien élève de Saint-Cyr et qu'il n'est pas encore à la retraite.

Perdican parle des couvents en fils du dix-neuvième siècle; maître Blazius et maître Bridaine m'ont tout l'air d'avoir pris leurs degrés en Sorbonne avant la Révolution; leur patron, le baron, aurait vécu sous le grand roi que je n'en serais pas surpris. Et quand je parle de Louis XIV, je pourrais tout aussi bien parler d'un roi de Savoie ou d'un empereur d'Autriche quelconque; car rien ne fait croire que nous soyons plutôt ici que là. La scène peut se placer dans le premier venu des pays catholiques.

La même observation s'applique avec bien plus de force encore aux deux pièces qui figurent dans ses poésies : *la Coupe et les Lèvres* et *A quoi rêvent les jeunes filles*. L'auteur lui-même nous prévient, au début de cette dernière œuvre, que « la scène se passe où l'on voudra; » il aurait pu ajouter : « et à l'époque où il vous plaira de la placer. » Si la Comédie-Française voulait jouer cette adorable fantaisie, sans doute certains détails amèneraient les acteurs à adopter de préférence à tout autres les costumes du dix-huitième siècle; mais combien de fois le duc Laerte et Silvio seraient-ils embarrassés de leur poudre et de leurs perruques à queue en exprimant des sentiments tout modernes. De même, quoique l'auteur nous prévienne, dans la magnifique préface en vers de *la Coupe et les Lèvres*, qu'il va pour cette fois nous conduire sur les sommets vierges du Tyrol, est-ce que ce Frank, sombre, amer, hautain, plus dévoré encore par le doute que par l'envie, est bien un fils de ces montagnes. Les bergers et les chasseurs de chamois auraient-ils par hasard Voltaire et Rousseau dans leurs bibliothèques? Quel des cours de psychologie ont-ils suivi pour savoir analyser leurs idées, leurs sentiments et leurs passions comme le fait Frank dès la première scène?

Tous ces personnages, qu'ils parlent en vers ou en prose, qu'on nous les représente dans de vieilles salles gothiques, dans des boudoirs du faubourg Saint-Germain ou sur les rochers les plus élevés des Alpes, sont tous des contemporains et des compatriotes des héros que nous présentent Shakespeare et Caldéron dans leurs drames non historiques : ils sont originaires du pays de la poésie.

Alfred de Musset, sans le vouloir, sans le savoir même, crée un monde qui a assez de rapport avec celui que nous habitons pour que nous puissions nous intéresser à ses habitants, souffrir de leurs peines, être heureux de leurs joies, et rire de leur gaieté; assez dissemblables pour que toutes les différences que nous saisissons entre eux et nous excitent notre étonnement et nous les rendent plus précieux.

La grande difficulté des œuvres de ce genre, c'est de se maintenir toujours à la même hauteur, de ne jamais quitter ce monde idéal :

que l'auteur retombe un seul instant dans le monde réel, et le contraste violent qui s'établit entre les créations et la réalité tue l'œuvre. Nous avons vu plus d'une fois au théâtre des pièces en vers conçues et écrites avec beaucoup de talent, tomber à plat par l'effet d'un de ces contrastes. Leurs personnages, en bottes vernies et en habit noir, venaient de parler absolument comme nous parlons dans le monde réel — aux alexandrins près — ils avaient discuté en vers les clauses les plus spéciales d'un contrat ou d'un acte de vente, en empruntant à l'argot des affaires les termes les plus techniques. Tout à coup l'un d'eux, piqué de la tarentule, se lançait dans une tirade poétique d'un lyrisme effréné : aussitôt toute la salle, qui s'était jusque-là intéressée à l'ouvrage, se prenait à bâiller ou à rire. Et c'était justice.

Rien de pareil chez Alfred de Musset. La perfection de ses comédies et de ses proverbes tient précisément à ce sens parfait, à ce tact exquis qu'il possédait au même point que les artistes et les poëtes de la Grèce antique. Sans raisonnements, sans théories, sans préfaces ambitieuses, il se pose, dans chacune de ses œuvres de ce genre, sur un terrain où il reste jusqu'à la fin sans jamais s'élancer du monde réel dans celui de la poésie, sans jamais retomber des hauteurs de la poésie au niveau des vulgarités réelles.

Relisez cette adorable comédie du *Chandelier*. Ne sentez-vous pas qu'ici nous ne sommes plus, comme avec les héros du *Caprice*, dans la réalité de la vie courante? M. de Chavigny, sa femme et madame de Léry sont des copies ressemblantes des gens que nous rencontrons tous les jours dans le monde. Je vous mets au défi de trouver dans l'univers entier un maître André ou un Fortunio. C'est qu'ici l'auteur redevient poëte : il retourne à ce monde des idées dont nous parlions tout à l'heure. Maître André, impossible comme *copie* d'un être réel, est merveilleusement vrai comme *type :* c'est le sot idéal, tout comme Fortunio est l'amoureux idéal. Dans la vie réelle, un jeune homme qui a acquis la preuve que la femme qu'il aime à la folie se raille de lui, le bafoue, et l'expose de gaieté de cœur à la mort afin de savourer plus tranquillement avec un autre les douceurs du fruit défendu, ce jeune homme-là ne doit plus éprouver que haine et mépris pour cette créature, sous peine de nous sembler lui-même le dernier des *Jocrisses de l'amour*. Dans le monde poétique où l'auteur a su nous transporter, tout change, et ce qui serait absurde dans la pratique devient sublime. Mais faites que maître André soit moins sot, plus semblable aux imbéciles que nous coudoyons chaque jour, aussitôt nous retombons dans la vie réelle; son clerc ne pourra plus s'appeler Fortunio, et s'il va encore au rendez-vous perfide, nous ne voyons plus en lui qu'un nigaud burlesque.

De même, la charmante Cécile de *Il ne faut jurer de rien* nous paraît tout à fait louable de venir au rendez-vous donné par ce mauvais sujet de Valentin. Que diriez-vous si demain la fille de votre voisine en faisait autant? Si nous excusons, si nous admirons la Cécile de Musset, c'est que de telles licences n'ont rien de choquant dans le monde idéal créé pour elle par le poëte. Cette bonne baronne si gaiement étourdie, cet excellent oncle Van Buck qui moralise si bien, cet aimable mondain de Valentin avec ses théories sceptiques, tous ces gens-là nous séduisent, nous amusent et nous charment. Mais nous sentons, d'un bout à l'autre de la pièce, qu'ils habitent ces régions imaginaires où les plus grandes hardiesses n'ont de conséquences fâcheuses qu'autant que l'auteur le veut bien, et nous savons le nôtre trop galant homme pour abuser de la candeur de son héroïne. Faites précéder la fameuse scène du troisième acte d'une scène où Valentin devienne un personnage moins idéal, où nous nous sentions redescendre dans le monde réel, et l'arrivée de Cécile au milieu de ce grand bois sombre nous révoltera à tel point que la pièce risquera fort de ne pas aller plus loin.

Étudiez ainsi l'une après l'autre chacune des charmantes œuvres contenues dans les comédies et proverbes d'Alfred de Musset, dans toutes vous trouverez ce même caractère; dans chacune, l'auteur crée un milieu idéal avec lequel s'harmonisent si bien les idées, les passions et les actes de tous les personnages, que tout ce qui serait impossible, absurde ou monstrueux dans le monde réel y devient naturel, charmant ou sublime. C'est là l'un des signes principaux et le plus frappant peut-être auquel on puisse reconnaître les vrais poëtes, et personne n'a, plus qu'Alfred de Musset, cette faculté créatrice.

VII

Nous nous sommes efforcé de donner la poétique à laquelle il se conforma. Mais hâtons-nous de déclarer que s'il la suivit, ce fut à son insu, par instinct et non par système.

Personne, en effet, ne fut moins que lui l'homme d'une théorie, le fidèle d'une église petite ou grande, le maître ou le disciple d'une école. Il haïssait

> Tout ce qui porte l'homme à se mettre en troupeau.

Aussi ne se soucia-t-il jamais d'être ni mouton ni même berger. Il se

contentait de faire des chefs-d'œuvre; il négligeait de leur donner de ces préfaces pompeuses, où l'auteur, se posant modestement en grand pontife et en hiérophante, déclare d'avance coupables d'ineptie ou de sacrilége tous ceux qui hésiteront à se prosterner devant son génie.

Il se laissait aller à sa nature, chantant quand les vers se présentaient d'eux-mêmes à son esprit, flânant et se promenant quand l'inspiration ne l'obligeait pas à s'enfermer pour écrire quelque nouvelle merveille, et se considérant de très-bonne foi comme un écrivain de mince valeur. Les vrais poëtes ont de ces modesties touchantes dans leur naïveté. C'est ainsi que La Fontaine était scandalisé quand quelqu'un s'avisait de déclarer ses fables supérieures à celles de Phèdre ou d'Ésope.

Le modestie et la sincérité d'Alfred de Musset lui nuisirent longtemps et retardèrent l'heure où le public tout entier devait lui rendre justice. En effet, au moment où il commença à se faire connaître, tous les écrivains et tous les lettrés étaient divisés en deux camps ennemis; tout nouveau venu devait, de gré ou de force, s'enrôler sous le drapeau romantique ou sous la bannière classique. Notre poëte, trop sensé pour épouser aveuglément les passions folles des uns ou des autres, trop spirituel pour ne pas voir les ridicules des deux partis, trop possédé du démon pour ne pas exprimer avec toute sa franchise et toute sa verve poétique ce qu'il sentait si vivement, fut bientôt aussi suspect aux romantiques qu'odieux aux classiques.

Tout le monde connaît l'histoire de la *Ballade à la lune*, une charmante plaisanterie prise au sérieux des deux côtés et aussi naïvement admirée à gauche que plaisamment censurée à droite. Le malentendu ne pouvait durer. *Mardoche* acheva bientôt de le dissiper entièrement; ce conte audacieux, dont la première stance se terminait par une plaisanterie sur le maître qu'il n'était permis de nommer qu'à genoux [1], et dont la seconde raillait le dogme trois fois sacré de la rime riche [2].

Ces audaces, au lieu de nuire à la réputation du jeune poëte, auraient pu, au contraire, la servir à merveille s'il avait eu un peu de savoir-faire et beaucoup d'outrecuidance. Il n'a jamais manqué de sots en France pour prendre au sérieux tout écrivain qui, de sa propre

1. Quand il avait fini
De souper, se couchait, précisément à l'heure
Où (quand par le brouillard la chatte rôde et pleure)
Monsieur Hugo va voir mourir Phébus le blond.

2. Et quoiqu'il fît rimer *idée* avec *fâchée*,
On le lisait.

autorité, se déclare un génie; il n'a jamais manqué non plus de braves gens naïfs pour suivre tout homme qui ose descendre dans la rue en agitant une loque au bout d'un bâton et en battant la grosse caisse. Si Alfred de Musset, en se séparant des romantiques, avait proclamé bien haut sa scission, s'il s'était nettement posé en grand homme supérieur au reste de l'humanité et envoyé sur la terre par la divine Providence tout exprès pour maintenir les droits de la rime suffisante, il se serait bien vite fait une armée avec les traînards des hordes romantiques et les éclaireurs des bataillons classiques. Mais sa modestie était très-réelle, et sa nature fine et fière avait horreur du charlatanisme grossier nécessaire en France pour organiser rapidement un succès. Il ne sut donc ni s'enrôler parmi les romantiques triomphants pour prendre part à leur victoire, ni se faire un parti pour lutter contre eux et la leur arracher. Il resta donc longtemps, non pas inconnu ni dédaigné, mais estimé beaucoup au-dessous de sa valeur réelle, et se contentant naïvement de la place qu'il avait conquise dans l'opinion publique, au lieu de se sentir humilié qu'elle ne fût ni plus large ni plus haute.

Cependant la guerre des classiques et des romantiques s'apaisait; la tragédie était ressuscitée par mademoiselle Rachel; les spectateurs de l'Odéon applaudissaient la *Lucrèce* de M. Ponsard pendant que *les Burgraves* tombaient au Théâtre-Français. Le public, naguère partagé en deux fractions hostiles comme les poëtes eux-mêmes, se désintéressait peu à peu de ces vaines querelles et finissait par s'habituer à applaudir toute belle œuvre, de quelque côté qu'elle vînt, à siffler tout mauvais ouvrage, à quelque école qu'il pût appartenir. Par un hasard bien heureux, à ce moment même, le succès du *Caprice* appelait sur le poëte mal vu des deux camps l'attention des lecteurs désormais plus impartiaux. Peu à peu, sans manœuvres, sans bruit, sans réclames, l'auteur de *Rolla* grandissait dans l'opinion publique, et un jour, sans que personne se fût douté que cette révolution était en train de s'accomplir, il se trouva de tous les poëtes contemporains le plus aimé, le plus admiré et le plus populaire.

Il gardera désormais cette place qu'il ne doit à aucune cabale, mais seulement à une tardive justice.

EDMOND VILLETARD.

REVUE LITTÉRAIRE

Le Christ, par Émile Barrault. — *Récits du seizième siècle*, par Jules Bonnet. — *Les Vagabonds*, par Mario Proth. — *Vercingétorix*, drame héroïque, par Henri Martin.

I

Parmi les générations actuelles, celles qui datent de la Restauration ou du règne de Louis-Philippe ne connaissent guère le saint-simonisme que par une tradition vague, une légende semi-comique, où le ridicule tient plus de place que les jugements sérieux. Mais pour qui voudra appliquer ici une des meilleures pensées et peut-être la seule bonne que l'école éclectique ait propagée, il semblera difficile de croire qu'une secte qui rallia tant d'hommes distingués n'ait pas eu au moins une portion de vérité qui la recommande, et qu'elle ne doive figurer au premier rang dans l'histoire des idées de notre temps. Malheureusement le saint-simonisme n'existe guère aujourd'hui à l'état d'école; ses disciples se sont dispersés; les dissidences ont éclaté, ils ont eu leurs hérésiarques. Et puis, pour leur malheur, les saint-simoniens ont trop bien réussi comme individus pour que, dans l'esprit du public, le saint-simonisme n'en souffre pas un peu comme doctrine. On les a trouvés trop souples, trop faciles à s'accommoder aux régimes les plus divers et aux situations les plus contradictoires; l'esprit de conciliation, qu'ils professaient en théorie, s'est un peu trop fait voir dans leur conduite, et, comme en général cette mansuétude n'a pas nui à leurs intérêts, on s'est hâté de conclure qu'ils étaient pour la plupart plus habiles que convaincus. Un peu de souffrance ne messied pas aux opinions nouvelles; c'est là l'épreuve qui les sacre aux yeux de la foule. Si les apôtres du christianisme étaient devenus de riches capitalistes, il est à croire qu'ils n'auraient converti personne. Parmi les saint-simoniens, il en est pourtant qui sont restés à l'écart de la fortune et des honneurs. M. Émile Barrault est de ce nombre. Après avoir figuré dans nos assemblées délibérantes, il s'est consacré à d'utiles travaux; si je ne

me trompe il n'est rien — c'est un titre pour un philosophe, — rien qu'un homme de talent, un homme convaincu. Le nouveau livre, qu'il vient de publier, prouve tout à la fois et ce talent et la persistance de ses convictions.

C'est un dialogue à quatre personnages : un catholique libéral, trop accommodant, et qui paraît tout d'abord d'une très-douteuse orthodoxie; puis, comme contraste, un protestant intolérant, et même très-médiocrement poli dans la discussion ; un libre penseur, panthéiste et radical ; et enfin un saint-simonien, qui naturellement a le beau rôle. Ce petit concile, composé d'éléments si divers, discute les questions fondamentales de la religion, et s'il ne parvient pas tout à fait à s'entendre, ce qui est arrivé à bien d'autres conciles, il ne semble point que ce saint-simonien ait encore beaucoup à faire pour convertir décidément ses amis, — sauf le protestant, qui se montre toujours récalcitrant; c'est le personnage sacrifié.

Le but de l'auteur est de montrer que le saint-simonisme, loin d'être une religion nouvelle, est simplement le christianisme renouvelé. Cette transformation ne s'opère pas, il est vrai, sans d'assez notables changements à la primitive doctrine; mais, autant que j'en puis juger, le saint-simonisme lui-même n'est pas sans faire de son côté de remarquables concessions, et je ne sais si ce néo-saint-simonisme est bien la religion primitive telle qu'elle se prêchait en 1832. L'auteur, du reste, semble en convenir : « Le saint-simonisme, depuis qu'il est soumis au contact du monde, s'est laissé ramener au sentiment de la mesure qui lui avait souvent manqué; *il a déposé ce fanatisme du principe de l'autorité qu'il avait réhabilité jusqu'à la limite du despotisme*, cette intempérance de religiosité qui l'avait jeté hors de la tradition chrétienne, cette fièvre d'innovations qui l'avait emporté à des excentricités plus faites pour altérer l'humanité que pour la régénérer; il avait besoin de mûrir; il a mûri. » Je me demande si parfois il n'a pas conservé les vieux termes de l'école, sans en garder le sens. J'en citerai un exemple. L'auteur définit ainsi le panthéisme de l'école : « L'univers et l'humanité sont les manifestations de Dieu; *ils ne sont pas Dieu, qui se distingue de la somme des choses finies par son infinité et par la conscience qu'il en a*[1]. » Sauf le mot *manifestations*, qui n'est pas clair, j'avoue ne voir là qu'un pur déisme, sous une étiquette rébarbative, et je ne m'étonne pas que l'auteur ajoute : « Voilà notre panthéisme à nous. Cela dit, voyons si votre monothéisme chrétien ne se résout pas en panthéisme. » En effet, je ne crois pas que la différence reste bien grande. M. Émile Barrault croit à l'immortalité de l'âme,

1. Page 217.

mais par transmigration et à travers des existences successives; c'est la doctrine de Jean Reynaud. Il a dans son livre quelques pages vraiment éloquentes sur ce sujet; mais Reynaud croyait à la transmigration en dehors de ce monde, et c'est dans ce monde même que M. Barrault place le séjour de nos transformations successives; or, là se pose une objection à laquelle il ne répond pas, ce me semble, d'une façon satisfaisante : Qu'est-ce qu'une identité dont nous n'avons pas conscience? M. Barrault convient de *cette défectuosité*, « mais, dit-il, à mesure que nous nous élèverons dans la hiérarchie des êtres, la mémoire se développera en même temps que nos autres facultés; nous aurons une conscience plus nette de notre histoire[1]. » Soit; mais c'est une hypothèse, et, en attendant qu'elle se réalise, l'objection subsiste dans toute sa force : qu'est-ce provisoirement qu'une immortalité qui se compose d'une succession d'existences sans aucun lien entre elles, et sans aucun souvenir qui constate pour elles-mêmes leur identité? J'aurais bien encore quelques objections à soumettre à l'auteur au sujet de ses appréciations historiques. Sa bienveillance s'étend jusqu'au passé; il est d'une surprenante indulgence à l'égard de certains hommes que nous regardons comme les fléaux de l'humanité et qu'il regarde comme des instruments de progrès, tout en maudissant leur ambition, leurs cruautés, leur despotisme : ce sont les conquérants. Les jésuites mêmes sont au passage assez bien traités. Je ne vois de sévérité que pour le protestant auquel il a donné un rôle dans ce dialogue; et encore faut-il dire que c'est ce protestant seul qui excite l'animosité de l'auteur, et non le protestantisme, qui est signalé au contraire par lui comme une des étapes nécessaires et glorieuses du christianisme. Je ne puis m'empêcher de croire que l'auteur ait eu en vue ici moins une doctrine qu'une personnalité réelle. L'esprit conciliant de M. Barrault ne se borne pas aux personnages historiques; il trouve moyen d'expliquer les dogmes les plus particuliers au catholicisme d'une façon assez acceptable, même pour un philosophe qui ne serait pas saint-simonien. C'est ainsi que le dogme de l'*Immaculée conception* lui semble, au fond, une réhabilitation de la femme. Quant à la divinité du Christ, s'il n'y croit pas, au sens orthodoxe du mot, il déclare le Christ un personnage *surhumain*. Comme expression d'une conviction individuelle, ce livre présente un intérêt sérieux sans doute; mais il en aurait bien plus encore, si (ce que j'ignore) il était le résumé des opinions actuelles de l'école même à laquelle M. Barrault se fait honneur d'appartenir.

1. Page 245.

II

Un protestant, tout différent de celui que M. Barrault a mis en scène, est assurément M. Jules Bonnet. Esprit libéral, cœur bienveillant et tendre, il s'efforce de retrouver les mêmes sentiments dans la vie privée de Calvin, dont la renommée a grand besoin, en effet, de ce genre de réhabilitation. L'âme sévère et triste du grand réformateur, trempée, mais endurcie par la lutte, a-t-elle, en effet, montré dans l'intimité plus d'affectueuse douceur que sa vie publique n'en laisserait soupçonner? Il n'est guère permis d'en douter après les faits et les textes qu'a cités M. Jules Bonnet. Comme beaucoup d'hommes formés aux rudes épreuves d'une vie agitée, il semble avoir été très-sensible à l'amitié. Son affection pour Farel, pour Viret, pour Théodore de Bèze a été vive et profonde. L'on y trouve une élévation et une sincérité qui n'admet pas les mollesses ordinaires des amitiés mondaines et qui se marque surtout par des conseils dévoués et par d'affectueuses remontrances. Mais ces relations, si sincèrement amicales qu'elles aient été, tenaient encore de la vie publique; elles avaient pour objet des hommes dévoués à la même cause, travaillant à la même œuvre. Ce qui est plus inattendu, c'est de rencontrer dans Calvin un homme capable de goûter les douceurs de la vie domestique; M. Bonnet nous le montre fort attaché à sa femme, qui paraît avoir été digne de cette affection; rien de moins romanesque, d'ailleurs, que cette union. Il est difficile de se porter au mariage avec des sentiments moins exaltés, et l'on sourira peut-être en lisant ce que Calvin écrit à ce sujet dans une lettre à son ami Farel : « La seule beauté qui puisse plaire à mon cœur est celle qui est douce, chaste, modeste, économe, patiente, *soigneuse enfin de la santé de son mari*. » Il trouva toutes ces qualités dans la femme qu'il épousa, Idelette de Bure; et quand il la perdit, après avoir vu mourir avant elle les trois enfants qu'elle lui avait donnés, il la regretta amèrement et ne voulut jamais se remarier. Quant à ses années de mariage, qui, sauf ces pertes navrantes, paraissent avoir été calmes et remplies par une mutuelle et sérieuse tendresse, on trouve à peine à ce sujet quelques détails dans les lettres de Calvin; et c'est ici, comme le remarque M. Bonnet, qu'éclate surtout entre Luther et Calvin cette différence de caractère qui rend l'un si sympathique, malgré ses fougues et tous ses torts; l'autre, au contraire, si répulsif, malgré ses très-réelles vertus : « Autant Luther est prodigue de ces effusions familières qui nous initient aux événements heureux ou tristes de sa

vie, soit qu'il loue en termes enjoués sa chère *Kétha*, soit qu'il pleure sur le cercueil de sa petite Madeleine, soit qu'il décrive en poétiques images à son fils les joies du paradis, autant Calvin est sobre de détails éclairant le foyer domestique. » Il n'en faudrait pas conclure pourtant que ces affections renfermées n'aient été ni vives ni profondes. Il y a des natures très-différentes, mais également expansives, dont la correspondance ne nous laisse rien ignorer de leurs sentiments, et dont le cœur se confesse à chaque instant; ce sera, avec Luther, Cicéron ou Fénelon. Il en est d'autres, plus délicates ou plus fières, qui éprouvent une sorte de pudeur à épancher ainsi devant témoins des sentiments tout personnels, auxquels, ils le savent bien, l'ami le plus sincère et le plus tendre ne peut s'associer qu'imparfaitement. Cette pudeur est surtout naturelle quand il s'agit de ces douleurs intimes, pour lesquelles l'ami trouvera tout de suite, et c'est son devoir, des motifs de consolation, tandis qu'au contraire, pour l'âme qui souffre, c'est le plus souvent un devoir de ne pas se consoler si aisément. Les cœurs de ce genre seront toujours imparfaitement connus de l'histoire, et c'est ce qu'ils ont eu de meilleur peut-être qui restera, pour leurs admirateurs mêmes, un éternel secret.

A ces recherches sur la vie intime de Calvin, M. Bonnet a joint des études sur quelques-uns des premiers martyrs de la réforme. Quelle que soit sa prévention bien naturelle pour des hommes dont il partage les croyances, on ne peut dire qu'il ait surfait la grandeur de leur caractère. Pour toutes les causes, même les plus saintes et les plus pures, la meilleure époque, l'âge d'or est toujours celui des épreuves, avant la victoire (quand la victoire doit venir), avant les corruptions inévitables du succès, avant les tristes et répugnantes recrues qui viennent encombrer et déshonorer souvent les causes triomphantes. Dans l'histoire, c'est avec les vaincus, les proscrits, les martyrs qu'il faut vivre : c'est là qu'on se retrempe, c'est là qu'on peut se rendre capable de lutter contre ces dégoûts trop naturels, contre ces tentations d'indifférence qui sont parfois, à notre insu, un calcul inavoué de notre paresse, une hypocrisie de nos défaillances; c'est là qu'on reprend de l'humanité cette bonne opinion nécessaire à quiconque ne veut pas renoncer à ses devoirs envers ses semblables.

Un des récits les plus intéressants de ce volume a pour objet un tragique événement qui avait frappé Voltaire et dont il parle dans une lettre à Frédéric : « Alphonse Diaz, apprenant à Rome que son frère donnait dans les opinions de Luther à Francfort, part de Rome dans le dessein de l'assassiner, arrive et l'assassine. J'ai lu dans Herréra, auteur espagnol, que cet Alphonse Diaz risquait beaucoup par

cette action, mais que rien n'ébranle un homme d'honneur quand la probité le conduit. » C'est le sujet d'un drame assez plat de Casimir Delavigne, *une Famille au temps de Luther*. Le récit simple de M. Bonnet me paraît beaucoup plus tragique que cette tragédie. Écrits d'un style sobre et ferme, les récits de M. Bonnet se recommandent encore par un esprit d'équité, d'impartialité qui même, si je ne m'abuse, est parfois excessif. C'est ainsi que l'auteur fait preuve d'une indulgence assez inattendue pour un des plus impitoyables persécuteurs des réformés, pour François Iᵉʳ. Quand l'histoire se montre justement sévère pour Louis XI soulevant les Liégeois contre le duc de Bourgogne, auquel il témoigne au même moment tant d'amitié, peut-être devrait-elle se montrer au moins aussi rigoureuse pour François Iᵉʳ fomentant la révolte des protestants d'Allemagne, tout en offrant à Charles-Quint son appui contre eux, et en même temps persécutant à outrance les réformés français. Je sais que ce jeu double a été de tout temps une des finesses de la grande politique. Ainsi Louis XIV se vante dans ses mémoires d'avoir soudoyé les opposants d'Angleterre pour maintenir dans sa dépendance Charles II, son pensionnaire et son allié. Mais cette duplicité nous choque encore plus chez François Iᵉʳ, qui, malgré toutes les maladresses de son machiavélisme, a réussi pourtant à se faire absoudre par l'histoire et à usurper le titre de *roi chevalier*. Ce sont de ces étiquettes dont il ne faut plus être dupe; les mensonges des historiographes ne doivent pas s'imposer aux historiens. Quelles que soient ces très-rares dissidences sur des points particuliers, nous ne pouvons que féliciter M. Bonnet du soin avec lequel il nous fait connaître les hommes du seizième siècle, ce siècle qui reste à part dans l'histoire, et par la fécondité des intelligences et, ce qui est plus rare encore, par l'énergie des volontés.

III

Ce n'est pas dans un seul siècle, si grand qu'il soit, que voudrait s'enfermer M. Mario Proth. Son livre parcourt tous les siècles et, ne se contentant pas encore du passé, s'occupe un peu de l'avenir. Il a pour titre *les Vagabonds*, dénomination que l'auteur prend dans un sens tout favorable. Que signifie au juste cette étiquette? S'agit-il de ceux qui ont arpenté le monde à grandes enjambées, des voyageurs intrépides comme Humboldt, auquel l'auteur a consacré quelques pages intéressantes? S'agit-il de ces chercheurs patients, Spinosa ou Kant, par exemple, qui, physiquement stationnaires et sans sortir

d'Amsterdam ou de Kœnisberg, n'en ont pas moins fait de lointains voyages au pays des idées pures et y ont introduit après eux bien d'autres voyageurs plus ou moins intelligents? S'agit-il de ceux dont la pensée et l'audace, plus immédiatement pratiques, ont laissé leur trace dans les institutions et dans les faits? Il me semble, en vérité, que dans ce livre original il s'agit de tout cela, quoique tout cela ne se ressemble guère. L'auteur lui-même n'est-il pas quelque peu un vagabond, passant d'une étude à l'autre, sans se soucier beaucoup des transitions, et, dans cette longue route à travers l'humanité, s'arrêtant aux génies qu'il préfère, sans tenir grand compte des stations marquées sur les cartes et des localités célèbres que les touristes méthodiques se croient tenus de visiter? Ami de toutes les franchises de la pensée, l'auteur les pratique tout le premier. Ses jugements, souvent piquants, parfois trop absolus, sont au moins l'expression d'une pensée indépendante; ils peuvent heurter parfois des gens qui, sur le fond des choses, pensent comme M. Mario Proth. Mais je lui pardonnerais pour ma part de m'avoir choqué sur plus d'un point en souvenir des pages émues et sympathiques qu'il a écrites sur madame de Staël : « Femme, elle ne se crut point le droit d'être faible. Elle affirma, elle maintint la toute-puissance originelle de l'écrivain contre son plus redoutable adversaire, à l'heure la plus positive et la plus matérielle du siècle. » Il y a une pensée qui revient souvent dans ce livre, et l'auteur a bien fait de la répéter; c'est une revendication très-énergique de la dignité des lettres, une protestation fière et nette contre un des préjugés les plus persistants en France, la nécessité du régime protecteur pour la littérature. L'auteur estime que la littérature doit se garantir elle-même; s'adressant aux gens de lettres, toujours prêts à invoquer l'appui des Mécène, et qui toléreraient volontiers que la pensée humaine fût mise en régie, il les conjure de chercher d'autres remèdes aux maux dont ils souffrent : « Tant de réformes indispensables ne naîtront que de leur propre initiative. Avant de se vouer aux faibles, que les forts se libèrent et que les affranchisseurs commencent par s'affranchir eux-mêmes. » Quand on a un sentiment si énergique de l'initiative individuelle, comment peut-on médire du seul pays du monde où ce sentiment domine et fasse loi, je veux dire la république américaine? Quoi qu'il en soit, ce livre n'est pas vulgaire; il amuse et il impatiente, il choque et il entraîne; en un mot, il ne laisse pas languir le lecteur; c'est quelque chose, et ce qui est plus rare encore, c'est un sentiment profond de l'initiative individuelle, un véritable amour de la liberté.

IV

C'est le même sentiment qui domine dans le *Vercingétorix* de M. Henri Martin. Quand un écrivain a marqué dans un genre spécial, c'est toujours pour lui une entreprise singulièrement hasardeuse de se risquer sur un autre terrain, et d'ajouter un nouveau titre aux titres qu'on ne lui conteste plus. Il y a là de quoi alarmer les amis de son caractère et les admirateurs de son talent. Aussi ce n'est pas sans quelque inquiétude que j'ai ouvert le drame historique de M. Henri Martin. Le trouver inférieur à lui-même et être forcé de le dire, ou, ce qui est pis encore, se voir contraint de se taire sur son œuvre nouvelle, c'est là, je l'avoue, ce qui m'alarmait d'avance. La lecture de quelques scènes m'a bientôt rassuré. Je savais bien que je retrouverais là comme ailleurs cet accent chaleureux de patriotisme dont l'excès même commande l'estime. N'est-ce rien, d'ailleurs, en pareille matière, que de posséder son sujet mieux que personne peut-être, d'avoir à fond étudié nos origines, d'y avoir cherché, non point seulement avec la patience d'un érudit, mais avec la passion d'un patriote de 92, d'un Latour d'Auvergne ressuscité, ce que nous avons de meilleur et de plus pur dans notre sang? Toutes ces fermes et vaillantes croyances, qui sont l'honneur de la race gauloise, revivent dans le drame de M. Henri Martin, avec la couleur vraie et l'accent ému, que trouvent si rarement les dramaturges de profession. Mais ce qui était inattendu chez lui, ce que rien, à ma connaissance du moins, ne devait faire pressentir, c'est une vivacité de mise en scène, et surtout une fermeté et une souplesse de versification qui pouvaient très-bien lui manquer. Que de prosateurs éprouvés nous ont fait ressentir à cet égard de lamentables désappointements! Je ne citerai pour exemple que le regrettable et éminent Ampère : son drame de César, si étudié, si vrai, si loyal d'intention, était malheureusement écrit avec une platitude de versification très-propre à désoler les lecteurs les plus sympathiques à ses idées et à son talent. Le vers de M. Henri Martin, hardiment coupé, se plie sans bizarrerie aucune aux nécessités du dialogue. Les vers lyriques ont peut-être moins de souplesse, et présentent quelques inversions forcées. Quant à la suite du drame, c'est l'histoire, dans toute sa simplicité comme dans toute sa grandeur, depuis les premières années de Vercingétorix passées dans une sorte d'intimité forcée avec César près duquel son père l'avait placé, jusqu'au moment où il s'offre volontairement comme victime à la haine du proconsul, irrité contre le fier jeune homme,

qui seul une fois a pu vaincre l'invincible. La mort de Vercingétorix, pressentie, annoncée par une sorte de prophétie, acceptée d'avance par lui avec une résignation patriotique et religieuse, reste en dehors du drame. Peut-être l'auteur aurait-il pu nous montrer au moins le héros se livrant à César même; il avait raconté si bien cette scène émouvante dans son histoire de France :

« Le proconsul ordonna qu'on livrât les chefs et les armes, et vint siéger sur un tribunal élevé entre les retranchements. »

« Tout à coup, un cavalier de haute taille, couvert d'armes splendices, monté sur un cheval magnifiquement caparaçonné, arrive au galop, droit au siége de César. Vercingétorix s'était paré comme la victime pour le sacrifice. Sa brusque apparition, son imposant aspect, excite un mouvement de surprise et presque d'effroi. Il fait tourner son cheval en cercle autour du tribunal de César, saute à terre, jette ses armes aux pieds du vainqueur, « et se tait. »

« Devant la majesté d'une telle infortune, les durs soldats de Rome se sentaient émus. César se montra au-dessous de sa prospérité. Il fut implacable envers l'homme qui lui avait fait perdre, un seul jour, le nom d'invincible. Il éclata en reproches « *sur son amitié trahie, sur ses bienfaits méprisés,* » et livra le héros de la Gaule aux liens des licteurs. Vercingétorix, réservé aux pompes outrageantes du triomphe, dut attendre six années entières que la hache du bourreau vînt enfin affranchir son âme et l'envoyer rejoindre ses pères dans « le cercle céleste. »

Il y avait là une scène toute faite, et qui eût été la conclusion naturelle de cette héroïque légende ! Strictement conforme à l'histoire, elle porte un caractère de moralité que l'histoire ne présente pas toujours. Elle déshonore la force injuste et triomphante; elle met en relief la touchante grandeur du dévouement et du martyre. Je regrette que M. Henri Martin ne l'ait pas transportée de l'histoire dans son drame, dont elle eût été le digne couronnement.

EUGÈNE DESPOIS.

REVUE DES DÉPARTEMENTS

Les conseils de préfecture. — Le projet d'aliénation des forêts domaniales. — Bilan de l'Algérie à la fin de l'an 1861, par M. Leblanc de Prébois. — La question communale, par Laugeron.

I

Deux questions très-importantes pour les départements ont été agitées dans les deux Chambres. La première concerne les conseils de préfecture, la seconde l'aliénation des forêts.

La première a produit le vote d'une loi nouvelle; la seconde est encore à l'état de projet.

La loi concernant les conseils de préfecture est moins, suivant l'aveu du rapporteur, une loi de principe qu'une loi complémentaire. Mais malgré les efforts des auteurs du projet, la question de principe s'est présentée d'elle-même, et elle a appelé un amendement de M. Bethmont, qui a demandé la suppression de cette juridiction exceptionnelle.

Le droit administratif, en effet, n'a que trop fait invasion chez nous, et l'on nous offre comme un principe inattaquable ce singulier axiome : l'administration doit être juge de son contentieux; en d'autres termes : l'administration doit être juge et partie. C'est sur ce principe qu'a reposé la discussion du Corps législatif : il faut avouer qu'en droit et en morale c'est un étrange texte à législation.

Le texte même de l'amendement de M. Bethmont, qui est tout l'opposé de ce principe, démontre l'inutilité des conseils de préfecture, dont les attributions appartiennent par la nature des choses à d'autres juridictions.

Ainsi, M. Bethmont demande que les attributions contentieuses pures soient transférées à la justice ordinaire; les attributions répressives en matière de voirie, de roulage et autres, aux tribunaux de simple police; les attributions en matière de contributions, aux juges de paix; les attributions en matière de comptabilité, au conseil général en premier ressort et à la cour des comptes en appel; les

attributions en matière d'administration communale, au conseil général; les attributions en matière d'élection, aux corps électifs.

On se demande comment une proposition aussi simple a paru tellement anormale, qu'à peine lui a-t-on fait les honneurs de la discussion. L'amendement de M. Bethmont n'a cependant pas d'autre but que de rendre chacun à ses juges naturels, d'abolir un tribunal d'exception, à côté duquel fonctionnent d'autres tribunaux, tous compétents pour juger les questions réservées aux conseils de préfecture. Que signifie ce privilége? Quelle est son utilité, son excuse? Quel argument le justifie? Nul autre que le fameux axiome : « L'administration doit être juge de son contentieux. » Assurément, ceux qui se contentent d'une raison de cette force ne sont pas difficiles. Mais telle est la puissance de la routine, qu'on ne trouve rien à opposer à ce formidable apophthegme, et que le Corps législatif en a fait son évangile.

Un autre député avait proposé d'enlever la présidence au préfet dans toutes les affaires contentieuses.

C'était juste. Car il n'est ni logique ni sûr de rendre juge d'une décision attaquée celui qui a rendu la décision.

A cet argument, il n'a été répondu que par des phrases banales, des étalages de sentiment sur la moralité des préfets présentés par leurs complaisants défenseurs comme des types d'impartialité. Selon le rapporteur du projet, M. Roulleaux-Dugage, « tout administrateur transformé en juge n'hésitera pas à réformer ses propres actes, et les justiciables pourront, avec sécurité, en appeler du préfet administrateur au préfet présidant le conseil de préfecture.

Cependant le certificat du rapporteur nous rassure peu. Les préfets ne planent pas au-dessus des faiblesses humaines, et il est rare qu'on veuille prononcer sa propre condamnation. Une telle abnégation n'est pas dans la nature de l'homme; elle est encore moins dans la nature du fonctionnaire. Je me méfie d'une loi qui exige d'un préfet des vertus exceptionnelles.

Que dire ensuite d'un autre orateur qui, à propos de cet amendement, s'écrie qu'il ne faut pas décapiter le préfet? On doit convenir que s'il suffit de l'adoption d'une sage mesure pour décapiter le préfet, sa tête n'est pas bien solidement assise.

II

La seconde question que nous avons signalée en commençant concerne un projet d'aliénation des forêts. Il est d'abord assez singulier qu'au moment où, reconnaissant l'utilité des forêts, on vient de faire

une loi sur le reboisement, l'État veuille donner l'exemple du déboisement, en proposant d'en aliéner 80,000 hectares. Il est ensuite plus singulier que cette aliénation ne soit justifiée par aucune nécessité. M. le baron Charles Dupin a dit avec beaucoup de raison dans le Sénat que l'aliénation des forêts n'avait jamais été qu'un expédient dans les époques désastreuses. « Mais ce qui est incroyable, ajoute-t-il, c'est qu'en 1865, dans la treizième année de l'Empire, quand nous sommes en pleine prospérité, quand notre crédit jouit de la plus grande faveur, ce qui est incroyable, c'est qu'on vienne nous proposer une aliénation des forêts de l'État. »

Puis il a ajouté avec beaucoup d'esprit : « Cent millions, par ce temps de grande consommation, c'est un déjeuner gouvernemental, et vous savez si bien les trouver! Gardez donc vos ressources extraordinaires pour les époques de grands besoins publics. »

M. Fould s'est attaché à démontrer que l'aliénation projetée n'était pas un expédient; en d'autres termes, qu'on n'y était pas contraint par la nécessité. C'était condamner lui-même son projet; car dès que l'aliénation des forêts n'est pas une nécessité, il faut s'en abstenir. On veut se faire une ressource de cent millions pour travaux publics. Qu'on cherche cette ressource ailleurs : le budget est assez complaisant pour admettre dans ses vastes flancs un plus large chapitre pour les travaux publics; mais s'il s'y refuse, on peut ajourner les travaux sans péril pour la chose publique, au lieu qu'il y a vraiment péril à voir dévaster les forêts et aliéner à jamais des réserves précieuses. M. Fould dit qu'il vaut mieux ménager le crédit public que de ménager les forêts. Sans vouloir discuter cette question, il nous est permis de dire que dans le cas dont il s'agit, lorsqu'on veut absolument entreprendre des travaux pour lesquels il n'y a aucune urgence, il vaut mieux ménager et les forêts et le crédit, en ajournant ce qui n'est pas nécessaire, en renonçant à entreprendre à la fois tant de choses qui peuvent attendre. Les nombreuses pétitions qui se sont adressées au Sénat à ce sujet, celles que nous avons déjà signalées dans notre numéro précédent, témoignent des émotions causées en province par la loi projetée. Car, ainsi que l'a dit M. le baron Ch. Dupin : « Il y a là un grand intérêt public qui peut bien être mis en balance avec celui que le projet de loi tend à satisfaire. »

III

Nous avons sous les yeux un écrit intitulé : *Bilan de l'Algérie à la fin de* 1864, par M. Leblanc de Prébois, chef d'escadron d'état-major retraité. Les enseignements qu'on y trouve sont concluants; nulle

part ne sont mieux démontrés les vices de la centralisation et les obstacles qu'elle apporte à tout progrès.

Voici la situation économique actuelle : L'Algérie importe annuellement pour 157 millions de produits étrangers, et elle n'exporte que pour 63 millions des produits de son sol. Par conséquent, elle redoit au bout de l'année 74 millions. A cette somme, il faut ajouter 23 millions d'impôts, puis les taxes municipales, ce qui fait un total approximatif de 100 millions qu'elle doit chaque année payer en numéraire.

Pour faire face à cette charge, voici approximativement ses ressources :

1° Une somme d'environ 40 millions, provenant de la dépense en numéraire, faite par l'armée, dont une partie des approvisionnements et tout le matériel viennent de France;

2° Le budget de la colonie que l'on peut supposer dépensé dans le pays;

3° Environ 4 millions, provenant de l'achat des tabacs par la régie.

Après déduction de ces 67 millions, il reste donc chaque année une dette de 33 millions que l'Algérie doit payer en numéraire.

C'est cet état de choses qui faisait dire à Cobden, lorsqu'il visita la colonie : « L'Algérie est un admirable pays, mais qui est aujourd'hui en pleine banqueroute. »

Quel est le remède à ce déficit annuel? Ce n'est autre chose que l'établissement de l'équilibre entre les exportations et les importations; ou, en d'autres termes, l'augmentation des produits du pays. Dans une terre aussi fertile que l'Algérie, rien ne serait plus facile. Mais ce n'est pas le tout que de produire, il faut de plus pouvoir transporter ses produits. Or, l'Algérie manque de routes! c'est un fait incroyable dans un pays que nous occupons depuis 35 ans; mais c'est un fait. On ne s'est occupé que de routes stratégiques; quant aux routes commerciales, il n'en a pas été question. De sorte qu'il se trouve des espaces de sept à huit cents lieues carrées où il n'existe pas de voies de communication.

Aussi, les Arabes qui apportent sur les marchés, pour environ 30 millions de produits, ont besoin pour cela de 120 à 130 mille mulets. Ils pourraient bien, sans peine, doubler et tripler leur production; mais il leur faudrait pour cela doubler et tripler leur matériel de transport.

Ajoutons que les transports à dos de mulet ou de chameau sont cinq fois plus chers que par voiture, sur des routes.

Il est donc tout naturel que les indigènes ne produisent rien au delà de ce qu'ils peuvent porter sur les marchés.

Qu'on ouvre des routes, et tout change de face. Non-seulement les Arabes ne reculeront plus devant un surcroît de production, mais ils l'auront bientôt portée à 100 millions; car les Européens pourront alors leur épargner les frais de transport, en allant eux-mêmes chercher les produits indigènes sur le lieu même de la production.

Tout le monde sait que la route est l'élément de la richesse productive d'un pays, et c'est le principe élémentaire qui est méconnu depuis trente-cinq ans! Les intéressés s'adressent-ils à la métropole: on leur répond qu'on n'a pas d'argent. S'adressent-ils au gouvernement local : on leur répond que toute réglementation vient de Paris, que les prévisions du budget réglé à Paris ne permettent pas d'ouvrir des routes. Peuvent-ils au moins s'adresser aux associations des capitaux européens? Nullement; car toutes les décisions à cet égard sont prises à Paris, où s'accumulent les obstacles. M. Leblanc de Prébois en cite un curieux exemple.

Il s'est formé à Paris une Compagnie, au capital de 4 millions, qui sollicite depuis plusieurs années l'autorisation d'établir un barrage sur la rivière Hamis. — Nécessairement, il a fallu s'adresser à Paris, auprès du conseil supérieur des ponts et chaussées, qui ne connaît pas les localités. Là, ont été soulevées des objections qui ont donné lieu à des enquêtes et à des contre-enquêtes interminables. Il est vrai qu'il se trouvait dans ce corps savant, un ingénieur, membre du conseil supérieur du gouvernement algérien, lequel ingénieur réside à Paris. C'est de ce personnage que viennent les plus vives oppositions. Aujourd'hui, il soulève une objection qui tient tout en suspens, par le raisonnement que voici : « Le poids d'une nappe d'eau de quarante à cinquante mètres de haut, opérera une pression si considérable sur le terrain du fond, que les infiltrations absorberont toute l'eau amassée. »

C'est vraiment bien la peine d'être ingénieur, appartenant aux ponts et chaussées, pour ignorer que lorsque des eaux courantes s'accumulent dans un lieu quelconque, il se forme un fond vaseux qui devient imperméable.

L'ingénieur pouvait prendre leçon du premier paysan venu, qui, malgré la pression de l'eau, sait former une marre à canards sur un fond quelconque.

Le même savant objectait que le débit d'eau du Hamis ne suffirait pas à remplir le réservoir. Un jaugeage a eu lieu, et a démontré que cette rivière fournissait plus du double de l'eau nécessaire. Et cependant, ces misérables chicanes arrêtent encore une entreprise des plus

utiles; et cependant, quelle est la nécessité la plus urgente de la colonie, si ce n'est, après l'ouverture des routes, celle d'un bon système d'irrigation?

Mais il faut que Paris prononce; il faut qu'un corps savant intervienne, et l'on ne ferait pas preuve de science, si l'on ne faisait pas de la critique, si l'on ne multipliait pas les objections.

Comment est-il possible que de grands capitaux forment de grandes entreprises en Algérie, lorsqu'on s'attache à leur créer des obstacles? lorsque le gouvernement local n'a le pouvoir de rien décider, lorsque la centralisation lui refuse la faculté de prendre une détermination sur une affaire qu'il a sous les yeux, pour la réserver à l'administration centrale, qui ne voit pas par elle-même? S'il y a des avantages dans une entreprise, la centralisation les méconnaît; s'il y a des obstacles, elle les nie, et le plus souvent les crée.

Après avoir signalé à bon droit tous ces vices de l'organisation civile, M. Leblanc de Prébois donne de singuliers détails sur l'organisation financière, en ce qui concerne l'impôt arabe perçu par ce qu'on appelle les bureaux arabes ou le gouvernement franco-arabe.

Ce gouvernement franco-arabe se compose de 49 bureaux arabes, dont 1 central à Alger, dit bureau politique; 3 bureaux divisionnaires, et 45 bureaux dits simplement bureaux arabes. Tous ces 49 bureaux fonctionnent:

8	kalifats,	avec goums.
8	bach-aghas,	
34	aghas,	
656	caïds,	

Or, la part d'impôt demandée aux arabes est de 13 à 14 millions. L'auteur évalue l'impôt de 1862 à 13,332,767 fr.

Ce sont les chefs arabes qui sont chargés de percevoir l'impôt, chacun dans sa tribu, et il leur est accordé pour cela le dixième de la recette brute; soit, sur l'année 1862, 1,333,277 fr. Reste un total net de 12,026,500 fr.

Or, le dixième attribué pour la perception doit se répartir entre 706 chefs arabes, ce qui fait pour chacun 1,888 fr. Ils n'auraient donc que cette modique somme pour faire face aux dépenses qu'occasionnent leurs fonctions, aux rétributions qu'ils donnent à leurs kodjas (secrétaires) et à leurs mokaycais (cavaliers).

Il est donc clair qu'ils perçoivent beaucoup plus qu'ils ne donnent. Et, en effet, 13 millions répartis sur une population de 2,700,000 âmes, donne une cote annuelle par tête de 4 fr. 85 c. Or, notre auteur affirme que les Arabes en payent le quintuple, ou, au minimum,

20 fr. par tête. Il en résulte que le Trésor est frustré d'une somme de 40 millions par an.

On a dit plus d'une fois que les chefs des bureaux arabes avaient leur part des exactions supplémentaires. Notre auteur signale en passant cette accusation sans y insister.

Cette réserve se comprend lorsqu'il s'agit de stigmatiser des officiers français.

Du reste, ce système d'exactions a produit ses fruits. M. Leblanc de Prébois n'hésite pas à lui attribuer la dernière insurrection, qu'on a voulu mettre sur le compte du fanatisme musulman. La meilleure preuve qu'il n'en est pas ainsi, c'est que plusieurs tribus ont commencé leur insurrection en tuant leurs caïds et ses mokaycais; c'est que 300 mille Arabes qui se sont établis en territoire civil, où le système franco-arabe ne peut les atteindre, n'ont pris aucune part à l'insurrection.

Après avoir fait ressortir tous les vices du gouvernement franco-arabe, établi sur ce qu'on appelle le territoire militaire et son impuissance radicale à se soutenir par ses propres forces, l'auteur se demande quelle est sa valeur civilisatrice, et il répond par ce *triste* aveu :

« Loin d'avoir fait faire un pas à la civilisation des Arabes, l'unique soin des bureaux arabes a été d'en éloigner l'élément civilisateur, désigné comme un élément fâcheux. »

Quels sont les remèdes à toutes ces déceptions, à tous ces abus qui annulent toutes les ressources de la plus magnifique des colonies? M. Leblanc de Prébois les résume en peu de lignes.

D'abord l'établissement d'un bon réseau de viabilité, ensuite la suppression du gouvernement franco-arabe; enfin l'administration locale aux mains des administrés, la liberté des élections municipales, la création d'un conseil colonial électif ou parlement local.

« Pourquoi, dit-il, le budget colonial est-il discuté au Corps législatif, puisque la France ne contribue en rien aux dépenses coloniales? »

Qu'on laisse donc à la population coloniale la liberté de développer elle-même les richesses du pays, de confier la gestion de ses intérêts à des hommes de son choix, et avant peu d'années, sous un régime de liberté, l'Algérie pourrait, nous n'en doutons pas, défrayer le budget de l'armée, ne demander aucun sacrifice à la métropole, et lui transmettre même un surplus de richesses.

Après avoir si longtemps en vain essayé de la compression, qu'on essaye enfin du régime de liberté. Après avoir étouffé tout essor sous les chaînes de la centralisation, qu'on laisse agir en liberté les admi-

nistrations locales, et l'on arrivera promptement aux merveilleux résultats obtenus en Australie par les Anglais, grâce à l'abstention complète de la métropole.

Paul-Louis Courier a dit : « Laissez le gouvernement percevoir des impôts et répandre des grâces; mais, pour Dieu, ne l'engagez point à se mêler de nos affaires. Souffrez, s'il ne peut vous oublier, qu'il pense à vous le moins possible. Ses intentions à notre égard sont sans doute les meilleures du monde, ses vues sont parfaitement sages, désintéressées; mais..... à qui travaille, il ne faut que la liberté. »

Ce passage, qui s'applique si bien à l'Algérie, est cité dans une brochure intitulée : *la Question communale*, par M. Langeron, qui l'applique à la France. Car Paul-Louis Courier, s'il revenait au monde, ne trouverait rien de changé dans le code administratif, « que l'Europe nous envie, » dit M. Thiers, mais que cependant elle ne se presse pas d'adopter. Et nous l'en félicitons.

IV

Il est à constater que les idées de décentralisation gagnent du terrain, et qu'enfin l'on commence à voir toutes les causes d'affaiblissement moral et matériel qui résultent du funeste système administratif qui enchaîne la France.

M. Langeron résume le mal dans les termes suivants :

« Accablés sous le poids d'une centralisation énorme, nous pouvons à peine respirer. Encelade, foudroyé par Jupiter, fut enseveli sous le mont Etna; nous, on nous a ensevelis sous une montagne de prohibitions. Ce n'est plus la peur de l'inconnu qui nous tourmente; en ce moment, nous craignons le connu, c'est-à-dire que nous sommes alarmés à la vue de l'autorité centrale absorbant toutes nos facultés, et nous tenant serrés dans la loi, comme le pied d'une Chinoise l'est dans son soulier. »

Avant de parler de la commune, M. Langeron s'occupe des conseils généraux, et il déplore avec raison l'état de nullité où on les retient. Il y a tant de restrictions apportées à leur action, tant de limites posées à leur droit, qu'ils n'atteignent pas le but pour lequel ils ont été institués. Leur autorité morale dans le pays est, à peu de chose près, nulle.

Pour ce qui est des conseils d'arrondissement. M. Langeron reconnaît avec tout le monde leur inutilité. C'est désormais une question jugée. Au premier souffle de réforme, les conseils d'arrondissement doivent disparaître.

Revenons à la commune.

Notre auteur semble s'étonner que la commune de nos jours soit moins indépendante qu'elle ne l'était il y a cinq cents ans. Mais l'histoire de France devrait lui apprendre que tous les efforts de la monarchie depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV. ont tendu à diminuer successivement toutes les libertés communales, et que jamais les rois ne se sont arrêtés dans leurs usurpations. On nous a faussement appris dans les colléges que Louis le Gros avait le premier affranchi les communes. C'est une erreur historique capitale. Les communes s'étaient affranchies d'elles-mêmes, et Louis le Gros ayant à lutter contre la puissance des seigneurs, recherchait l'alliance des communes, en confirmant les chartes que les communes s'étaient données. Mais dès que la royauté se fut un peu fortifiée, dès que les seigneurs affaiblis lui inspirèrent moins d'ombrage, elle s'attacha à diminuer les libertés des communes et à usurper tous leurs droits. C'est une longue lutte qui commence par les guerres de Philippe le Bel contre les communes flamandes, qui se termine avec Richelieu et Louis XIV et qui est complétée par la constitution de l'an VIII.

Louis XIV avait enchaîné les communes, le premier consul les paralysa.

Aussi M. Langeron dit-il avec raison que la vie réelle leur manque; qu'elle s'est retirée d'elles. « On dirait, ajoute-t-il, un pan de muraille antique auquel on a collé tout un ensemble de constructions modernes, et qui, sous son manteau de lierre, laisse voir au voyageur le dernier vestige éploré d'un édifice autrefois grandiose. »

Les réformes que propose notre auteur ne sont pas trop hardies. L'élargissement du budget de la commune et la nomination du maire par les administrés, voilà le but de ses désirs. La dernière réforme surtout le préoccupe grandement. Le maire n'est aujourd'hui que l'agent de l'autorité supérieure, choisi pour faire la volonté du préfet. « Le maire, dit M. Langeron, c'est, au demeurant, le préfet; c'est le ministre; c'est..... tout le monde, excepté le maire lui-même. »

Chose étrange, en effet. Par la spontanéité de la souveraineté populaire, on a pu faire un empereur, on peut faire des députés, des conseillers généraux, et l'on ne peut faire un maire!

« Le maire, cependant, d'après les paroles vraies de M. Langeron, le maire est un homme qui vit sous nos yeux, que nous connaissons à fond, sur le compte duquel il n'y a pas à nous en revendre. Pourquoi ne le choisirions-nous pas nous-mêmes? Pourquoi ne représenterait-il pas la commune devant l'administration, non l'administration contre la commune? De la façon que vont les choses aujourd'hui, il est clair que la pyramide n'est pas sur sa base; elle a

les pieds en l'air. La commune, c'est le fond, le souverain ; l'administration c'est la forme, le serviteur. »

Nous irons plus loin que M. Langeron, nous demandons que non-seulement les conseils municipaux puissent eux-mêmes nommer leurs maires, mais aussi que les communes soient entièrement délivrées de la tutelle des préfets.

Malheureusement, ce n'est pas aujourd'hui la tendance du pouvoir; car la loi municipale nouvellement présentée au Corps législatif apporte un surcroît d'autorité dans les mains des préfets. On donne à ces magistrats tout ce qui sera enlevé au ministère. C'est la tyrannie à domicile, au lieu de la tyrannie à distance; c'est de la centralisation renforcée. Or, ainsi que le dit notre auteur, la centralisation ne peut pas changer de nature : Bon gré, mal gré, elle est au fond la brutalité.

V

La question des portefaix de Marseille est entrée dans une nouvelle phase. On n'a pas oublié le point de vue en litige, Les directeurs des docks ont la prétention de n'admettre dans l'enceinte que des travailleurs de leur choix. Les portefaix invoquèrent la liberté du travail, et 850 négociants appuyèrent cette réclamation au nom du droit qu'a tout destinataire de faire manipuler ses marchandises à son gré.

M. Vial fut envoyé à Paris comme délégué des portefaix. Mais au lieu de soutenir carrément leurs droits, il a consenti une transaction, moyennant laquelle les portefaix admis aux docks payeraient une redevance à la Compagnie. Aujourd'hui les portefaix réclament contre cette transaction, pour laquelle, selon eux, M. Vial n'avait pas qualité. Ils ont en conséquence rédigé une protestation qui se résume par le passage suivant :

« M. Vial, en partant pour la capitale, n'avait d'autre mandat que de réclamer *la liberté du travail;* c'était l'unique but vers lequel les ouvriers tendaient, et c'est encore le seul qu'ils veulent atteindre.

« Nous protestons donc et n'acceptons en aucune façon les résultats qu'il croit avoir obtenus, et qu'il a publiés avec tant de chaleur. »

Les signataires ont raison d'avoir protesté au nom de la *là liberté du travail*. Un principe aussi sérieux n'admet aucun compromis.

ÉLIAS REGNAULT.

CAUSERIE PARISIENNE

8 juin 1865.

I

Il y a deux ou trois mois, je me moquais, à cette place même, de certains chroniqueurs, causeurs, critiques, ou autres, qui entretiennent trop volontiers le public de la correspondance provoquée par leurs articles, et qui, par cet artifice littéraire, trouvent moyen de tirer, si j'ose m'exprimer si familièrement, plusieurs moutures d'un même sac. Après avoir présenté d'abord une idée à l'endroit, on peut, de cette façon, l'exposer encore à l'envers avec un égal succès; et même, pour peu qu'on soit habile, il est facile, sous prétexte de réfuter les objections des correspondants, de la retourner une dernière fois du bon côté, à la satisfaction du lecteur, et surtout à celle de l'écrivain. Je n'oserai dire que cette fort innocente raillerie m'a porté malheur — ce serait bien mal reconnaître le sentiment bienveillant qui dicte la plupart des lettres qui me sont adressées; — mais je suis presque tenté de croire qu'elle a donné l'idée de m'écrire à quelques personnes qui n'y auraient pas songé sans cela. « Qui fuit amour, amour le suit, » dit un proverbe plus vrai que les proverbes ne le sont d'ordinaire, et la correspondance est peut-être comme l'amour: elle suit les ingrats. Aujourd'hui pourtant, au risque de me voir soupçonner d'employer un moyen que j'ai déclaré être usé chez les autres, au risque, bien plus fâcheux à mes yeux, de détacher de moi (d'après la triste loi du proverbe que j'ai cité tout à l'heure) mes amis inconnus en les payant de retour, je veux répondre à deux lettres que je viens de recevoir. Je passerai sous silence les compliments qui les ornent, et, avec plus de plaisir encore, les conseils qui donnent toujours, dans ces sortes de lettres, une certaine tonicité plus salutaire qu'agréable aux compliments.

La première me demande des renseignements au sujet du roman de M. Anthony Trollope, que publie en ce moment la *Revue;* la seconde me prie, dans ma prochaine causerie de m'occuper de ques-

tions de mœurs, quitte à m'abstenir de toucher à aucun sujet politique. La proposition de ce dernier correspondant étant un peu plus complexe que celle du premier, je commencerai par répondre à celui-ci.

Je ne demande pas mieux que de dire mon avis sur la *Ferme d'Orley*, que j'ai lue dans l'original au moment de sa publication; mais auparavant je me permettrai de demander à mon tour si mon questionneur ne fait pas preuve d'un peu de sybaritisme littéraire en se faisant ainsi rassurer par moi. Il me dit qu'il a lu avec le plus grand plaisir la portion du roman qui a été publiée dans les trois derniers numéros de la *Revue;* que les autres ouvrages de M. Trollope, qu'il connaît, et notamment les *Bertram*, lui ont beaucoup plu; que les caractères de la *Ferme d'Orley* lui semblent vrais, bien tracés et bien soutenus; le style simple et naturel; le sentiment général sain et moral; mais....... mais que l'action marche lentement, qu'il y a beaucoup de conversations, un grand nombre de personnages épisodiques, et enfin qu'il a peur que ce soit bien long! Le tout se termine par la phrase consacrée : « Qu'il n'y a qu'en France qu'on sache faire un livre et suivre les lois de la symétrie et de la proportion dans les compositions littéraires. » Que je reconnais bien là mon Français avec sa crainte excessive de l'ennui qui, par parenthèse, est cause qu'il s'ennuie si souvent! Gribouille, mon ami! c'est par peur de cette pluie-là, qu'aurait séchée si vite un seul rayon de beau et clair soleil qui brille peut-être sur cette page que tu n'as pas voulu tourner, c'est par crainte de l'ennui, en un mot, que tu t'es jeté et noyé dans le gouffre sans fond de nos romans à catastrophes entassées, à passions invraisemblables et à caractères absurdes. Ne dirait-on pas, à t'entendre, qu'il n'y a pas de volumes ennuyeux parmi ces innombrables romans français, où l'action galope fièvreusement d'un bout à l'autre sans cause et sans raison? Ah! que les étrangers prendraient de nous une bonne, mais, hélas! une bien fausse opinion, s'ils concluaient de notre horreur de l'ennui que c'est là un mal auquel on n'a jamais cherché à nous accoutumer!

Quant au sentiment de la proportion, de l'ordre et de la symétrie dans l'art littéraire, je suis bien loin de mettre en doute notre prééminence à cet égard — les étrangers eux-mêmes la reconnaissent volontiers; — mais je serais disposé à croire que ces qualités sont moins précieuses dans le roman que partout ailleurs. Le romancier a du temps et de l'espace devant lui, et peut se permettre un peu de flânerie, quand bien même cela l'éloignerait de sa route. Le roman est le tableau de la vie : il faut que la vie ait ses heures de repos et de calme; il faut que le tableau ait de l'air. Dans l'art dramatique,

ce n'est plus cela; il faut, au contraire, que l'action soit resserrée et intense — qu'on me passe le mot — pour échapper à la langueur, et, dans ces conditions, s'il n'existe pas chez l'écrivain un profond sentiment des proportions, elle devient facilement brutale. Aussi voyons-nous les Anglais nous emprunter nos drames et nos comédies, tandis que nous recherchons avidement leurs romans. Contre ce fait-là, il n'est pas de théorie qui tienne, car il y a de certaines lois économiques qui régissent le monde intellectuel tout aussi bien que le monde matériel. Si l'Angleterre demande à la France son théâtre, si la France demande à l'Angleterre ses romans, on peut être assuré que l'article importé vaut mieux, sous des rapports essentiels, que le produit indigène. Cette patiente et minutieuse exposition des caractères au moyen du dialogue que les Anglais affectionnent tant, et qui paraît oiseuse à certains lecteurs, est précisément ce qui fait qu'en fermant leurs volumes on croit avoir vécu avec leurs personnages. A les guérir de leur langueur, on détruirait, je crois, un des charmes de leurs œuvres, sans leur donner pour cela nos qualités nationales — qui, du reste, comme je le disais tout à l'heure, sont moins essentielles dans le roman que dans tout autre genre de composition. Je sais que, pour ma part, j'ai grand'peine à lire même de bons romans anglais quand ils sont abrégés et accommodés à la française pour les lecteurs impatients. J'ai peut-être plus de peine encore à lire les œuvres de certains romanciers anglais du sexe féminin, tels que Madame Wood, Miss Braddon et Miss Annie Thomas, qui écrivent avec une fécondité déplorable des « romans de sensation » (*sensation-novels*) dans le genre français. C'est toujours une opération d'un succès douteux que de guérir les gens que nous aimons de leurs défauts; nous découvrons quelquefois ensuite que c'était par cette imperfection qu'ils nous plaisaient. La chose peut être vraie, même pour des écrivains. Je sais qu'un critique qui veut se faire respecter comme infaillible et inexorable, ne doit pas dire ces choses-là; mais que voulez-vous? la vérité avant tout.

La *Ferme d'Orley* est, sans contredit, un long roman, car la Revue n'en a encore publié qu'un tiers à peu près; mais je me souviens qu'en lisant le dernier chapitre je n'éprouvais qu'un regret, c'était qu'il fallût se séparer de tant de braves gens avec lesquels je vivais depuis si longtemps et que j'avais appris à si bien connaître. C'est un très-long roman; mais puisque mon correspondant veut bien avoir confiance en moi, je lui donne ma parole d'honneur que c'est aussi un très-bon et beau roman qu'il fera bien de suivre jusqu'au bout. Je ne pourrais motiver en détail mon appréciation sans lui gâter un peu son plaisir; mais je puis dire, sans nuire à l'intérêt de sa lecture,

que ce roman est beau surtout, grâce à la diversité et à la consistance des caractères. Cela est d'autant plus remarquable qu'il n'en est aucun qui soit très-excentrique. Il n'est pas difficile de faire ressortir la différence des tons en opposant les unes aux autres des couleurs tranchées et criardes; mais il n'appartient qu'à un véritable artiste — si négligée que puisse paraître, à première vue, sa manière — de donner leur véritable valeur aux nuances les plus délicates. Qu'on prenne, par exemple, les quatre jeunes gens qui figurent dans la *Ferme d'Orley :* Lucien Mason, Peregrine Orme, le jeune Staveley et son ami Félix Graham. Ils sont tous quatre à peu près du même âge; ils appartiennent à la même classe sociale; ils sont les uns et les autres bien doués sous le rapport intellectuel; ils ne font preuve ni de vertu ni de vice hors ligne, et pourtant qu'ils sont différents! Ces quatre *jeunes premiers* ont dès contours aussi nets et aussi bien dessinés que les personnages les plus outrés d'un roman violent. On distingue, même dans leurs conversations les plus simples, l'empreinte ineffaçable de leur éducation première, et l'on prévoit à coup sûr la divergence de leurs carrières futures. Mais s'il faut un analyseur subtil pour faire ressortir ces fins contrastes, il faut aussi un lecteur délicat pour les apprécier, et je ne serais point étonné que le palais blasé de plus d'un lecteur habituel de romans français ne sût pas les goûter.

Parmi les excellents romanciers que l'Angleterre a produits pendant ces derniers temps, Trollope ne doit pas être placé au premier rang. Il ne vient qu'assez loin après Dickens et Thackeray, et peut être mis à peu près sur la même ligne que George Eliot, avec lequel il n'a, je dois le dire, aucun autre point de ressemblance. George Eliot est littérairement de la même lignée sentimentale et passionnée que Dickens, tandis que Trollope appartient à l'école moraliste et tendrement misanthropique qui a produit Thackeray. C'est toujours chose délicate que de classer ainsi des écrivains par ordre de mérite comme des écoliers qui composent; mais, quand il s'agit d'étrangers, on est obligé, pour être clair, de faire de la critique à plus gros traits qu'on ne le voudrait. Sous un rapport pourtant, George Eliot et Trollope ont l'un et l'autre dépassé les maîtres. Ils ont su créer et faire parler naturellement des femmes. Cela n'est pas très-étonnant chez George Eliot, dont le nom masculin n'est qu'un masque transparent, et M. Trollope a de ce côté-là plus de mérite. Dickens, dont les enfants sont si incomparables, n'a fait le plus souvent que des femmes mélodramatiques quand elles sont passionnées, insipides quand elles sont douces, grotesques dès qu'elles sont originales. Thackeray lui-même, sauf l'immortel personnage de Becky Sharp dans la *Foire aux*

Vanités, n'a créé dans ses héroïnes que des poupées sans vie. Les femmes de Trollope, par contre, sont d'un naturel parfait. Il y a dans un de ses romans surtout : *The small house at Allington* (la petite maison d'Allington) plusieurs scènes entre une mère et sa fille, que la mère de famille la plus expérimentée, doublée d'un excellent écrivain, n'aurait pas pu retracer avec plus de fidélité et de vie. Comment un homme sait-il ces choses-là?

Les compatriotes de M. Trollope lui reprochent parfois, et non sans une certaine raison, de ne pas assez quitter terre dans ses romans et de se défendre avec une vigueur par trop bourgeoise contre les séductions de l'idéal. C'est en effet une muse pédestre que la sienne, suivant volontiers les routes frayées, se tressant de simples guirlandes de fleurs des champs tout en marchant, et s'asseyant parfois sous les ormeaux qui bordent le chemin pour voir défiler les passants et leur adresser des encouragements sous forme de douces et bienveillantes railleries. Quand elle entre dans la cité, elle prend place au foyer de la famille et choisit pour ses hôtes ceux qui jouissent d'une heureuse médiocrité. Elle ne se donne pas pour mission d'abaisser les grands ou de venger d'une façon éclatante les misérables, mais elle ne dédaigne pas d'écouter et de redire les soucis, les peines, et les modestes vertus de ceux qui ne sont ni assez haut, ni assez bas-placés pour se permettre d'avoir des infortunes dans un roman. Elle tient compte des gens de cet âge incertain qu'on nomme généralement un certain âge, qui encombrent la terre, mais qui n'existent pas pour la plupart des romanciers, et elle voit clair dans l'entre-chien-et-loup de la vie. Il n'est pas besoin qu'une jeune fille éprouve une grande passion pour que cette bonne et honnête muse se fasse sa confidente et son appui. Il suffit qu'elle ait bien placé son cœur pour qu'elle se voie encouragée à la fidélité, à la confiance dans la puissance d'une tendresse réciproque, et au renoncement des ambitions vulgaires. L'amour dans le mariage comme seule source de véritable bonheur, voilà le thème favori de M. Anthony Trollope, et il faut bien l'avouer, hélas! quoi qu'il en puisse être de ce thème-là chez nos voisins, il a chez nous un certain côté idéal. Dans la *Ferme d'Orley*, par exemple, la famille Staveley (chez laquelle chacun de nous voudrait être invité cet été) offre des types qui, sans être le moins du monde héroïques, n'ont rien de banal. Le père, arrivé par le travail aux dignités et à la fortune, et qui se montre tout fier de ce que sa fille a su distinguer le mérite d'un jeune homme intelligent, malgré sa laideur et sa pauvreté; la mère, tendrement ambitieuse, et sensible même pour une autre aux avantages physiques, mais qui ne songe pas un instant à peser sur l'esprit de sa fille; et la jeune Madeleine elle-même, avec

son innocente franchise vis-à-vis de son propre cœur, ne sont pas en France des personnages communs. Les romans étrangers ont toujours ceci de bon, que même lorsqu'ils retracent les incidents les plus ordinaires de l'existence, ils conservent, grâce à leur origine, un des charmes de l'idéalisme : ils nous enlèvent à notre atmosphère habituelle.

En racontant la grande cause de la *Ferme d'Orley*, M. Trollope s'est proposé un but, et il a entendu faire lui-même le procès de certaines portions du code de procédure criminelle dans son pays. Toute la partie du livre qui traite du procès est écrite avec la plus grande vérité, mais elle me semble offrir par son exactitude technique de grandes difficultés au traducteur. Pour nous autres, l'enseignement contenu dans ce roman n'est pas aussi direct que pour nos voisins, car bien que les usages de notre justice criminelle ne soient pas parfaits, ils ne présentent pas les défauts dont se plaignent les Anglais. Ce n'est pas en offrant trop d'échappatoires au coupable que notre justice court risque de se tromper. Mais nous pouvons néanmoins trouver dans la *Ferme d'Orley* plus d'une leçon indirecte.

J'ai répondu de mon mieux à la confiance dont j'ai été honoré et je crois avoir donné ma consultation en conscience. Passons maintenant à mon autre correspondant.

II

Celui-ci veut que je lui parle des mœurs de notre temps. Il me semble voir qu'il les croit très-mauvaises et qu'il ne serait pas fâché d'obtenir d'un Parisien quelques détails piquants. Il ne se trompe qu'en un point, c'est en s'adressant à moi. Je ne suis pas très au courant, et le peu que je sais, je ne tiens pas à le raconter, de peur d'en faire venir la mode en province. Ensuite, on ne peint bien, à vrai dire, que les mœurs qu'on a soi-même, et ce ne sont pas les moralistes et les satiristes qui transmettent à la postérité le tableau le plus fidèle des corruptions de leur temps. Pour bien apprécier la valeur de leurs jugements, il faudrait savoir mesurer au juste leur puissance d'indignation — chose fort difficile. Ceux qui éclairent le mieux les vilains côtés d'une époque, ce sont les hommes dont la conscience a perdu en grande partie sa sensibilité, et qui y portent la lumière presque innocemment, sans se douter qu'il y a là quelque chose à cacher. Il passe par la poste tous les jours des milliers de lettres et de petits

billets qui, par des mots jetés sans conséquence sur le papier au courant de la plume, en apprendront plus long à nos descendants sur notre compte que les plus volumineux essais de morale que nous pourrions faire. Il ne faut pas oublier que ce qui caractérise un siècle n'est pas ce qui étonne les contemporains, mais bien ce qui ne les étonne pas. On n'est pas impunément contemporain. A moins que mes lecteurs ne soient très-exceptionnellement vertueux, ils peuvent hardiment se dire que tout ce qui les surprend et les choque beaucoup, n'est pas d'un usage très-général. C'est toujours une consolation.

Je ne me permets donc pas de décider si nos mœurs sont en réalité moins bonnes que celles de nos pères, mais il est une particularité qui saute aux yeux en ce qui touche les femmes : c'est l'existence d'une sorte de forfanterie d'inconvenance, qui est bien vraiment d'invention récente. Mais cette inexplicable forfanterie elle-même se trouve circonscrite, pour le moment, dans un cercle assez restreint, et elle n'est dangereuse que parce que dans un pays d'imitation comme le nôtre, elle menace de s'étendre graduellement comme une tache d'huile. Au temps jadis, les femmes de réputation douteuse et de vie équivoque tâchaient de donner le change sur leur conduite; elles affectaient d'imiter les honnêtes femmes, et ne différaient de celles-ci que lorsqu'elles trouvaient trop gênant de contrefaire la vertu. Aujourd'hui, c'est l'inverse qui a lieu. C'est le monde de la *fashion* qui imite le demi-monde. Ce sont les *traviate* qui donnent le ton. Plus on se rapproche d'elles, plus on risque d'être confondue avec elles par le public mal informé, plus on est sûre d'être une femme parfaitement à la mode. Toilette, fard, allure, démarche, expressions, chansons, danse, ces dames ont tout pris à ces demoiselles, — tout, sauf leurs amants peut-être, qu'elles leur laissent plus volontiers qu'on ne le suppose d'ordinaire. Chose étrange, vu les apparences, les grandes..... (non ! je n'écrirai pas ce mot ridicule et malsonnant), les grandes coquettes, dirai-je, de Paris sont d'assez honnêtes femmes au fond. Ce qui leur plait du vice, c'en est l'air et le parfum. On joue une pièce plus effrontée encore que le répertoire habituel de nos petits théâtres : vite elles y courent et l'écoutent sans rougir, soutenues qu'elles sont par l'espoir d'y apprendre un geste hasardé ou une locution déshonnête. On vend le mobilier de mademoiselle X : elles se pressent aux enchères pour voir quelle est la dernière invention du luxe infâme; il y a une chanteuse de carrefour qui sait dire des chansons scabreuses avec un entrain grossier; une grande dame lui prendra son répertoire et rivalisera avec elle de débraillé. Enfin, il y avait un usage particulier

au monde féminin des bals publics, c'était celui des surnoms. Il avait sa raison d'être, et l'on comprenait facilement que ceux qui faisaient leur société habituelle de mesdemoiselles Gifflard, Pochard ou Crochard, préféraient leur donner dans l'intimité les noms plus aimables de Turlurette, de Fanfreluche ou de Mirliton. Mais que de grandes dames, portant des noms illustres, et n'ayant rien fait, en somme, pour les ternir, permettent qu'on les affublent d'appellations, non-seulement grotesques, mais offensantes, qu'elles les acceptent et se les donnent entre elles, cela paraît invraisemblable à ceux qui vivent en dehors de cette atmosphère de vertige. Oui, il y a des femmes qui ont de grands noms et qu'on désigne dans leur monde sous les sobriquets de Pomponnette, de Dindonnette, de Rincette et de Canaillette! Voilà où nous en sommes venus dans la société élégante de la capitale du monde civilisé, chez le peuple le plus spirituel de la terre. C'est la princesse Canaillette qui chante si bien les chansons de Thérésa; quant à Rincette, je n'ai pas besoin de dire quelle est sa spécialité supposée.

La confusion est complète, et sur les terrains neutres où les deux sociétés peuvent se rencontrer, l'observateur le plus exercé, s'il ne connaît les personnages, ne saurait pas distinguer le grand monde féminin de son modèle équivoque. Une jeune provinciale qui avait été l'autre jour aux courses, où elle s'était trouvée avec la fleur de la société fashionable, se plaignait devant moi que son mari l'eût menée parmi des femmes de mauvaise vie. (Cette locution surannée prouve assez que c'était une provinciale qui parlait.) Elle avait jugé sur les apparences et ne voulait pas croire qu'il n'y avait là qu'une société mêlée. Elle lui avait paru sans mélange. Ajoutons, pour être juste, que dans cette lutte les femmes du monde triomphent sur toute la ligne. Aux dernières courses de Chantilly, on voyait dans leur camp plus de beauté et plus de luxe de toilettes aussi que chez l'ennemi. Plus de beauté, cela ne m'étonne pas, mais plus de luxe! On sait comment s'alimente celui du demi-monde, mais celui du monde régulier, du monde de la famille, comment y fournit-on? Que de budgets approximatfs, complémentaires, rectificatifs, cela ne suppose-t-il pas? Ne devons-nous pas croire surtout que l'amortissement est indéfiniment suspendu?

Mais qu'on n'aille pas croire que j'entende jeter le moindre blâme sur le sexe qui fait notre joie. Les hommes, même les maris, n'ont que ce qu'ils méritent, et les femmes du monde, j'en suis persuadé, ne sont mues en tout ceci que par les plus généreux sentiments. C'est la haine vigoureuse qu'elles portent au vice qui les pousse à ces extravagances apparentes. Après l'avoir longtemps combattu avec les

armes vieillies de la simplicité, de la modestie et de la dignité, elles ont reconnu l'impuissance de pareils moyens, et elles ont résolu de porter la guerre sur le terrain même de l'ennemi et de l'attaquer avec ses propres armes. Elles auraient, elles aussi, des canons rayés, des frégates blindées et cuirassées, tout l'armement nouveau. Elles se sont badigeonnées de blanc et de rouge; elles ont mis du noir autour des yeux, cinq cents francs de faux cheveux sur la tête, de l'or, de l'argent, de l'acier, du cristal, des perles, de la verroterie de toute sorte, comme des insulaires de la mer du Sud; elles ont fumé, crié, festoyé, et elles ont démontré victorieusement aux hommes consternés qu'il n'était pas plus difficile que cela d'acquérir le charme particulier aux drôlesses. Elles ont prouvé une fois de plus que qui peut le plus peut le moins, et qu'il était facile, quand on était bien née et bien élevée, de rivaliser d'esprit et de bon goût avec les filles de portier. Soyez sûr que, cela fait, elles iront, au moment où l'on s'y attendra le moins, suspendre leurs armes victorieuses dans le temple de Vénus Crinolinée, et que nous les verrons — les femmes sont capables de tout — se remettre subitement à filer de la laine et à garder la maison comme l'épouse biblique. Mais que deviendront alors le grand M. Worth et son rival le Savoyard, qui font de si jolies petites robes simples pour le matin, à raison de trois mille francs l'une? Un Anglais et un Savoyard qui habillent nos Parisiennes! O temps! O mœurs! O décadence!...

H. de Lagardie.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 juin 1865.

Les historiens ont remarqué, de temps immémorial, que les régences ont toujours été orageuses en France; l'incident relatif au discours d'Ajaccio est venu démontrer que cette observation n'a rien perdu de sa vérité, et pourrait s'appliquer même aux régences qui ne durent que quelques semaines. Le public a été sur le point de prendre l'événement au tragique, en présence du désaveu si sévère que la lettre impériale a infligé au discours; mais, chose singulière, la double démission offerte par le prince Napoléon l'a rassuré tout à fait, au lieu d'augmenter ses alarmes. La seule démission qui l'eût ému est justement celle que le Prince n'a pas donnée. En quoi nous ne nous chargeons nullement de justifier ce public, tour à tour si exigeant et si facile à contenter! En ce qui concerne le fond même du débat, on concevra que, n'en pouvant dire qu'imparfaitement notre avis, nous nous abstenions complétement d'en parler. Le discours d'Ajaccio est à nos yeux de la fantaisie historique plutôt que de l'histoire; mais il n'a plus aujourd'hui d'autre importance que celle d'une opinion tout individuelle, et à ce titre il a droit à ce qu'on le laisse dormir en paix. On remarquera toutefois combien il faut que la mémoire de Napoléon ait été défigurée pour que ses héritiers eux-mêmes en viennent sur son compte à des interprétations aussi contradictoires. La divergence d'opinions ne serait pas plus grande s'il s'agissait de fixer le sens d'un chapitre de Hégel, et le mysticisme avec lequel on l'exprime n'annonce pas qu'elle soit près de finir. Nous n'avons pas besoin de dire, d'ailleurs, que ces deux traditions si dissemblables ne nous paraissent pas plus fondées l'une que l'autre : nous ne croyons pas plus à un Napoléon impénétrable et infaillible qu'à un Napoléon repentant et touché par la grâce. Nous n'avons pas là-dessus de révélation particulière, et nous

nous en tenons aux enseignements de l'histoire, qui laissent aujourd'hui peu de chose à désirer sous le rapport de la clarté.

Le voyage de l'Empereur en Algérie approche de son terme, et personne ne sait encore à quoi s'en tenir au sujet des réformes qui sont destinées à ressusciter cette colonie. Nous disons ressusciter, le mot régénérer étant tout à fait insuffisant ici, et étant d'ailleurs spécialement consacré au Mexique. Nous craignons fort que cette œuvre, toujours si difficile, ne rencontre en Algérie, non-seulement de graves obstacles, mais de véritables impossibilités. Quelque sensibles que puissent être les Arabes aux citations du verset de la vache, et à la démonstration philosophique des avantages que la conquête apporte aux vaincus, il nous semble bien douteux que nos colons français, si peu actifs, si peu doués de la consistance et de la solidité qu'exige la rude tâche à laquelle ils se dévouent, parviennent jamais à s'assimiler à un degré quelconque une race aussi éloignée de nos idées et de notre civilisation. Ce résultat nous paraît problématique, même en supposant qu'on les délivre de toutes les entraves administratives et militaires, qui ont jusqu'ici paralysé leur action, ce qui n'est pas probable. On a souvent discuté la question de savoir si nous étions aptes à la colonisation proprement dite, et ce seul doute, appuyé d'ailleurs sur des observations positives et caractéristiques, prouve tout au moins que cette aptitude n'est pas très-prononcée chez nous ; mais la colonisation est en Algérie beaucoup plus compliquée que partout ailleurs, tellement compliquée, qu'on peut se demander si des peuples beaucoup mieux doués que nous, sous ce rapport, y sauraient réussir.

On a relevé avec raison l'incompatibilité qui existe entre le système militaire et le développement progressif d'une colonie; mais signaler la difficulté, ce n'est pas la résoudre. Comment, en effet, se passer d'une nombreuse armée en présence d'une population toujours menaçante, et comment entretenir en Algérie une nombreuse armée sans donner à l'autorité militaire une influence proportionnelle à son rôle et à ses services? Même en rendant à l'autorité civile une prééminence qui dans beaucoup de cas restera forcément nominale, vous ne détruirez pas le mal, car vous n'en implanterez pas moins dans votre colonie les mœurs et les habitudes militaires si différentes de celles qui font le colon. L'Algérie est pour nous une conquête, elle n'est pas, et de longtemps elle ne sera pas une colonie. Si vous voulez savoir la différence qui existe entre ces deux choses, comparez ce que les Anglais font aux Indes avec ce qu'ils font en Australie : de l'un à

l'autre système il y a toute la distance qui sépare un campement d'un établissement stable et définitif, une exploitation fondée sur la force d'un état de choses légal et régulier. Quoique nous semblions condamnés par la nécessité même de notre occupation à pratiquer envers les Arabes le système que les Anglais suivent à l'égard des Indiens, on comprendra que nous n'ayons aucun goût pour un semblable modèle, et que nous ne le proposions pas à notre pays comme un exemple à imiter. Peut-être, cependant, serons-nous amenés à reconnaître un jour qu'il est le seul praticable, et, dans ce cas, comme l'Algérie nous coûte au lieu de nous rapporter, il ne manquera pas de logiciens pour tirer la conclusion.

Il est inutile de dire que nous souhaitons vivement que ces prévisions, inspirées par l'état de langueur de notre colonie d'Alger, persistant en dépit des tentatives de toutes sortes qui ont été faites pour la galvaniser, reçoivent un complet démenti par suite des mesures qui ont été annoncées. On sait que les impressions des témoins des manifestations auxquelles le voyage impérial a donné lieu, sont tout à fait différentes de celles que nous exprimons ici. Mais n'y a-t-il pas quelque sujet de craindre qu'on ait pris beaucoup trop au sérieux toutes ces fantasias arabes? Lors même qu'il en serait ainsi, ne nous hâtons pas d'accuser les Arabes de duplicité, ils n'auraient fait que nous rendre, comme on dit, la monnaie de notre argent. Si l'on veut bien connaître ces populations, beaucoup plus perspicaces qu'on ne pense, et le compte qu'on doit tenir de leurs démonstrations, on n'a qu'à se reporter aux souvenirs de la campagne d'Égypte. Le général Bonaparte, qui avait le premier imaginé les citations du Coran, et qui était passé maître dans l'art de parler tous les langages, eut un instant la conviction qu'il pourrait, grâce à ces petits artifices, s'emparer pour toujours des imaginations. Il se montrait dans toutes les cérémonies religieuses, ne jurait que par Allah et le prophète, se vantait dans ses proclamations d'avoir abattu le pape ennemi du croissant. Il en était là, et vivait au Caire en pleine sécurité, en parfaite confiance dans le succès de son procédé pour gagner l'esprit des populations arabes, lorsque éclata, dans la ville même où il résidait, cette insurrection terrible dont il faillit être la première victime. A dater de ce jour, il cessa de faire de la couleur locale. Il ne viendra sans doute à l'idée de personne de conclure de là que rien de semblable puisse se préparer en Algérie, mais on se défendra avec raison, d'après ce précédent et beaucoup d'autres semblables, d'attacher la moindre importance à des manifestations bruyantes, mais tout extérieures, et qui ne prouvent rien de la part de populations profondément tenaces, persistan-

tes, attachées à leurs coutumes, et avec lesquelles nous n'avons aucun point de contact réel. Il faut une grande dose d'optimisme pour espérer que la mobilité française pourra jamais entamer de telles mœurs.

La discussion du budget a commencé au Corps législatif après une trêve de quelques semaines, que cette laborieuse assemblée s'est accordée à elle-même, pour se remettre des fatigues que lui a coûté la rédaction et le vote de l'adresse. L'examen du budget étant un soin des plus futiles auprès de cette importante pièce de rhétorique que nos députés déposent tous les ans aux pieds du trône, on peut être assuré qu'ils y consacreront beaucoup moins de temps qu'aux débats de l'Adresse. La discussion générale est déjà terminée, après deux discours de M. Thiers, qui a critiqué, avec la compétence que tout le monde lui reconnaît en cette matière, les complications et les obscurités qu'on pourrait croire calculées de notre répartition budgétaire, et l'imprévoyante prodigalité qui préside à la gestion de nos finances. Notre administration financière semble participer au goût de spéculation effrénée qui, depuis quelques années, s'est emparé des particuliers; toutes ses opérations et tous ses calculs sont essentiellement aléatoires et se fondent sur le développement supposé de la richesse nationale dans l'avenir, au lieu de prendre pour base les faits existants. Avec un tel système, il est facile de dissimuler les embarras présents à l'aide et aux dépens des ressources futures; mais on s'engage par là même à réussir toujours, ce qui est quelque peu téméraire; et si jamais il survient un revers ou seulement un temps d'arrêt, tout l'échaffaudage peut s'écrouler en amenant d'immenses désastres.

M. Thiers a fait ressortir avec son habileté accoutumée, quoique avec trop de diffusion, ce vice général de notre système financier; il en a mis en lumière les artifices et les illusions; il a rappelé les améliorations promises remplacées par de nouvelles aggravations. Nous ne lui reprocherons ici que ses invocations trop fréquentes aux mânes du baron Louis, protecteur de son enfance. Le baron Louis paraît devoir succéder, dans les nouveaux discours de M. Thiers, au baron Polybe, dont le patronage ne lui a décidément pas porté bonheur. Mais ce n'est là de notre part qu'une critique oratoire; il en est une d'une autre genre et à laquelle nous attachons beaucoup plus d'importance. On devine qu'il s'agit ici de l'opinion que M. Thiers a exprimée relativement à la réduction de l'armée. M. Thiers devait être contraire à la réduction de l'armée, de même qu'il a été contraire au libre échange, au développement des chemins de fer, à la

décentralisation, à l'unité italienne, à la séparation de l'Église et de l'État, à toutes les mesures réclamées par les idées et les besoins nouveaux; sans cela il ne serait pas le chef de l'opposition *libérale* dans ce pays amoureux de l'antithèse.

Tout cela est parfaitement dans l'ordre. Cependant, en ce qui concerne la réduction de l'armée, on ne se rend pas très-bien compte des motifs qui inspirent M. Thiers. Que les partisans de la démocratie militaire, que ceux qui espèrent voir le régime actuel jeter le gant à l'absolutisme européen et entreprendre une croisade en faveur de la Pologne et de la Vénétie, tiennent au maintien intégral de l'énorme effectif actuel, on le comprend; mais qu'un partisan de la paix à tout prix, dont la politique ne consiste qu'à rassurer les puissances et à consolider les oppressions existantes, se refuse au licenciement de 80 ou 100,000 hommes sur une armée qui en compte près de 600,000, voilà ce qui passe notre entendement. Si ce maintien de l'effectif n'a d'autre but que « d'empêcher les petits de devenir grands, » selon la maxime favorite de M. Thiers, c'est prendre une peine inutile; il se trouvera toujours assez de gens en Europe pour écraser les faibles, et la France n'a pas besoin de se consacrer spécialement à cette glorieuse besogne. S'il n'a, au contraire, d'autre but que de pouvoir, à un moment donné, renouveler les fanfaronnades de 1840, c'est payer trop cher un plaisir sans danger.

La discussion du budget devait tout naturellement appeler l'attention sur cette expédition du Mexique, dont le moindre inconvénient aujourd'hui est d'être le plus grave de nos embarras financiers. Quelque soin qu'on apporte à dissiper sur ce point les inquiétudes publiques, on a pu remarquer la distance qu'il y a entre les dernières paroles que M. Rouher a prononcées sur ce sujet et son ton triomphant d'il y a deux mois. C'est qu'en effet les événements tant de fois prédits sont en voie de s'accomplir, et bien que jamais plus inutiles avertissements n'aient été plus ponctuellement confirmés, on peut annoncer avec plus de certitude encore que d'ici à peu il sera trop tard pour revenir en arrière, et que cette dernière prédiction ne sera pas mieux écoutée que les précédentes. Un jour, quand l'histoire voudra mesurer avec précision le degré de liberté que renferment nos institutions depuis le 24 novembre, elle racontera la façon dont cette expédition s'est faite. Sur ce point, nous ne craignons pas de faire appel à tous les témoignages, à toutes les mémoires. L'immense majorité de la nation était contraire à cette expédition, et ceux mêmes qui la votèrent par esprit de discipline la virent avec regret. Ses

inconvénients, ses dangers inévitables furent prévus, signalés par la presse, par la tribune, par tous les organes de l'opinion publique, avec une force, une unanimité qui ne laissaient rien à désirer.

Mais bien que le souverain lui-même eût déclaré, dans un manifeste mémorable, que son pouvoir avait besoin d'être averti et contenu, il ne se trouva pas un corps dans l'État qui osât prendre sur lui en cette occasion la responsabilité à laquelle on l'avait convié; et l'expédition eut lieu. C'est par des entreprises de cette nature que les nations expient l'abandon de ces garanties de contrôle, qui sont le plus impérieux de leurs devoirs. Notre première punition d'avoir consenti à cette expédition est dans le spectacle de ce qui se passe au Mexique. — Je ne parle pas du sang et des sacrifices de tout genre qu'elle nous a coûté, mais de l'étrange politique qui s'y autorise de notre patronage. Qui n'a lu cette singulière Constitution, qu'on peut résumer en deux articles, l'un qui proclame les principes de 89, l'autre qui permet à l'Empereur de les suspendre à volonté? Qui n'a lu le compte-rendu des séances de ces conseils de guerre, devant lesquels on voit de simples soldats seuls chargés de la défense des accusés? Se figure-t-on bien le courage civil et l'indépendance d'esprit d'un fantassin, plaidant devant son colonel la cause d'un insurgé mexicain? Est-ce par de tels moyens qu'on fera prendre au sérieux notre programme de régénération?

Nous en doutons. Nous craignons également que les appréhensions qu'avait fait naître l'éventualité d'une intervention des États-Unis n'aient fait place à une trop grande sécurité. Il faudra beaucoup moins de temps qu'on ne l'imagine pour panser les blessures de l'Union. Aussitôt les préoccupations actuelles dissipées, l'attention publique ne peut manquer de se tourner du côté du Mexique, et le président Johnson ne paraît malheureusement pas homme à résister aux entraînements populaires, quelque bien disposé qu'on le dise pour nous. Sa conduite politique, depuis son avénement, témoigne d'une sorte d'exaltation qui n'est que trop explicable par ses malheurs personnels, et par la crise extraordinaire que les États-Unis viennent de traverser, mais qui s'est traduite par quelques mesures regrettables. Telle a été particulièrement la tentative, aujourd'hui heureusement conjurée, de faire juger à huis clos les complices de Booth, et plus encore, s'il est possible, l'accusation lancée si témérairement contre Jefferson Davis. Ces deux faits ont produit en Europe une impression défavorable. Jefferson Davis a montré dans son administration des qualités qui le mettent au-dessus d'un tel soupçon. S'il a

commis une erreur funeste à son pays, cette erreur a été partagée par un grand nombre d'hommes, et il l'a honorée par le courage, le dévouement et la grandeur qu'il a portés dans l'accomplissement de sa tâche. Ses torts, comme ceux de ses amis, sont assez expiés par l'immensité de la catastrophe dans laquelle ils ont été justement enveloppés.

Les Italiens viennent de célébrer la fête du Dante avec un enthousiasme et un éclat dignes de ce grand nom. Nous ne comprenons pas les critiques dont cette manifestation a été l'objet en France, même de la part de publicistes favorables au mouvement italien. Il faut avoir l'esprit singulièrement prévenu ou fermé à toutes les inspirations élevées, pour donner le nom de superstition à des hommages à la fois si légitimes dans leur expression et si salutaires par leurs effets. C'est une rare et enviable fortune pour un peuple que de posséder, parmi ses gloires historiques, un homme qui non-seulement soit la plus haute personnification du génie national, mais qui soit accepté et reconnu comme tel par tout le monde. Or le Dante est cet homme-là pour l'Italie, comme Shakespeare l'est pour l'Angleterre, comme Luther devrait l'être pour l'Allemagne, comme Voltaire le sera peut-être dans quelques siècles pour la France. De tels hommages élèvent une nation; ils lui rendent le sentiment de sa dignité et de sa noblesse passée; ils remettent en honneur les exemples antiques et les rappellent aux générations oublieuses; ils replacent dans leur vraie perspective les importances factices, les gloires bruyantes du moment; ils font évanouir l'illusion des ovations officielles. La mémoire d'un vrai grand homme est la partie la plus précieuse du patrimoine d'un peuple; elle est pour lui ce qu'étaient les dieux pour les nations dans l'antiquité, la personnification de la patrie elle-même. Les Italiens ne pouvaient choisir un plus noble représentant de leur esprit national que le Dante; aucun peuple ne leur opposera un nom qu'on puisse dire plus grand. Il importe fort peu d'ailleurs que les vues de ce beau génie, qui s'éleva aussi haut comme penseur que comme poëte, s'éloignent en beaucoup de points des opinions qui inspirent le mouvement actuel de l'Italie. L'énorme différence des temps et des choses explique de reste cette divergence. Le Dante était gibelin; c'est assez dire qu'il y a un véritable non-sens historique à vouloir l'enrôler de force parmi les précurseurs de l'unité italienne. Mais sa conception des droits réciproques de la papauté et de l'empire n'en était pas moins, au fond, favorable aux idées qui triomphent aujourd'hui. Il est très-vrai que le Dante ne concevait pas l'Italie comme formant un État isolé, ayant un chef national; elle était à ses yeux la

tête d'une sorte de confédération européenne dirigée par un César cosmopolite; mais il maintenait intact jusqu'au bout, et à Rome comme partout ailleurs, le principe de la séparation des deux pouvoirs, qui est en somme la seule question en litige. Il n'admettait pas plus en faveur des papes qu'en faveur des empereurs la confusion du spirituel et du temporel : la souveraineté des papes n'était à ses yeux qu'une usurpation contraire aux idées chrétiennes, et la constance avec laquelle il défendit cette opinion lui valut l'exil de son vivant et l'honneur d'être déclaré hérétique après sa mort. Par ce côté de sa doctrine, le Dante est un représentant de l'Italie nouvelle, de même que par la beauté, la grandeur et l'étonnante force plastique de ses vers, qui d'un trait éveillent tout un monde d'images et de sentiments, il est la plus éclatante expression de qualités dont la source semble tarie depuis Michel-Ange, et que la liberté seule peut faire renaître en ce pays.

L'unanimité avec laquelle le sentiment national s'est manifesté dans cette circonstance est faite pour dissiper les inquiétudes que l'essai de transaction tenté par M. Vegezzi a fait naître dans beaucoup d'esprits en Italie. On sait que la mission de M. Vegezzi, ostensiblement destinée à régler le mode de nomination des évêques dans les provinces annexées, a pris peu à peu les proportions d'un projet de réconciliation entre le pape et le roi d'Italie. Quant aux conditions qui ont pu être débattues de part et d'autre, dans le but de sceller le raccommodement, il n'en est rien transpiré dans le public, et l'on est obligé de s'en tenir là-dessus à des conjectures. Mais, comme il arrive toujours, les imaginations se sont beaucoup échauffées à ce sujet : en Italie, on fait des meetings, on crie à la trahison, on répète tout haut un mot fameux, selon lequel les princes de la maison de Carignan deviennent dévots aux approches de la cinquantaine; en France, on considère assez généralement le rapprochement comme un fait accompli, et on applaudit d'avance les deux partis d'avoir mis fin au débat par un arrangement à l'amiable, d'avoir terminé la querelle en famille. On rit déjà de la déconvenue de nos ultramontrains, du douloureux mécompte infligé à la sincère piété de M. Thiers; on se demande si ce saint homme voudra être plus papiste que le pape, s'il n'ira pas jusqu'à excommunier le Vatican!

Nous croyons que des deux côtés on s'exagère singulièrement la facilité de la tâche, et que l'état réel des choses ne justifie ni ces appréhensions ni ces espérances également excessives. Que dans le camp du pape, comme dans celui du roi d'Italie, on soit profondément las

et dégoûté des difficultés que les ingérences étrangères ajoutent aux embarras d'une situation si compliquée par elle-même, que les uns et les autres, en présence de tant d'essais infructueux et des menaces de l'avenir, éprouvent le désir d'y mettre fin par eux-mêmes en écartant les passions et les intrigues qui, sans intérêt réel dans le débat, ne s'y mêlent que pour l'envenimer, il n'y a rien là de surprenant; mais malheureusement la bonne volonté ne suffit pas pour applanir les obstacles qui séparent ces deux causes. Elles ne sont pas seulement ennemies, elles sont incompatibles. Le roi ne peut pas plus transiger sur le droit de la nation qui lui a donné sa couronne que le pape ne peut secouer le joug des traditions en vertu desquelles il existe. L'un et l'autre sont sous l'empire d'une situation qui les domine, et ils n'ont de force qu'à la condition de rester fidèles à la puissance qui les a créés. Cette condition d'existence restreint singulièrement la sphère des transactions qui peuvent intervenir entre eux. Il leur est possible de stipuler sur des faits et, à ce titre, de conclure des trêves plus ou moins longues ; mais ils ne peuvent ni signer la paix ni engager l'avenir en aucune manière, et il leur est interdit de toucher aux droits, sous peine de s'y brûler les mains.

C'est une chose triste à dire, mais de jour en jour plus manifeste, la force seule, de quelque part qu'elle vienne, est capable de trancher le débat. De toutes les « influences morales » dont il est de mode de parler dans les conventions, la force est aujourd'hui la seule qui sache se faire écouter. Voyez ce qui se passe au sujet des États-Unis! Combien de fois, au début de la guerre civile, n'avons-nous pas entendu, en France et en Angleterre, des hommes d'État soutenir gravement que la détresse de nos ouvriers cotonniers nous donnait *le droit*, — oui, ils disaient le droit! — d'intervenir en faveur du Sud? Grâce à cette doctrine, nous nous trouvions avoir un droit au maintien de l'esclavage des noirs, comme nous en avons un au maintien de l'asservissement des populations romaines en vertu des théories de M. Thiers et des ultramontains; et l'histoire dira que l'intervention a été à la veille de s'établir sur ce prétendu droit, qu'elle se serait peut-être faite au nom de cette belle doctrine si l'Angleterre n'avait reculé devant la crainte de consolider notre établissement au Mexique! Mais depuis que le Nord a montré sa force, qui oserait même rappeler ce souvenir? N'était-ce pas aussi au nom d'un droit analogue, au nom d'un droit emprunté au maintien de l'ordre et des intérêts généraux de l'Europe que les souverains se coalisèrent contre nous à l'époque de la révolution française? Mais après nos victoires, qui a jamais eu l'insolence de nous reparler de ce droit?

Le droit qu'on oppose aux vœux et aux besoins légitimes des Italiens n'étant pas autre chose, sous les grands mots dont on le recouvre, que la force brutale, c'est de la force seule qu'ils doivent attendre leur délivrance, car on ne répond à la force que par la force. Voilà à quoi ils doivent penser sans cesse, en se disant que ce qu'ils ont fait était plus difficile que ce qui leur reste à faire. S'ils étaient en état de se faire craindre, croit-on qu'il se trouverait quelqu'un en Europe pour parler de leur imposer un régime qu'ils détestent? Non, M. Thiers lui-même ferait violence à ses sentiments religieux et s'inclinerait devant la *sage* Italie. Leur grand tort, c'est qu'ils sont faibles. C'est uniquement pour ce motif qu'ils sont la proie des spéculateurs politiques, et que ceux mêmes qui se disent leurs amis, comme M. de Persigny, se croient permis de traiter leurs droits avec une si charmante désinvolture. M. de Persigny écrit une brochure en faveur de l'Italie, et il n'a rien de plus pressé que d'adopter comme point de départ cette idée que « Rome n'appartient pas à l'Italie, mais à l'univers, » ce qui est la thèse même de l'ultramontanisme. On ne saurait fournir plus ingénûment des armes à ses adversaires. Mais ce qui est plus nouveau que cette proposition usée, ce sont les considérations sur lesquelles il l'appuie. Rome nous appartient, selon M. de Persigny, parce que nous sommes, nous Gaulois, les descendants de Rome tout aussi bien que les Latins, car elle a « mêlé son sang aux barbares comme les barbares se sont mêlés aux Romains. » Rome est le berceau de notre civilisation et de nos ancêtres. M. de Persigny y tient donc comme à un souvenir de famille. Il y attache un prix d'affection. Qui se serait douté que M. de Persigny était si Romain que cela? Il est vrai qu'il y a bien des façons d'être Romain!

L'argument ethnographique devait avoir son tour dans la longue et lamentable série des divagations auxquelles cette question a donné naissance. Nous ne nous amuserons pas à le réfuter; nous ferons seulement remarquer à ce propos la radicale impossibilité où sont les partisans de cette expropriation des États romains, au profit de la chrétienté, de formuler leur opinion dans un principe général qui soutienne un seul instant l'examen. On peut hardiment leur porter le défi d'être conséquents avec eux-mêmes. Soit qu'on invoque le principe de la séparation des deux pouvoirs comme les croyants, soit qu'on s'autorise de cette conception ethnographique, qui est une pure fantaisie de dilettante, comme M. de Persigny, soit enfin qu'on parte de la burlesque définition que M. Thiers a donnée du principe du catholicisme (l'unité de la foi sous un chef étranger!), sitôt qu'on en arrive à l'application de ces prétendus principes à l'Italie, on

aboutit à des anomalies de la plus criante iniquité. Vauvenargues a dit : « Qu'une pensée fausse exprimée clairement était réfutée d'avance. » C'est là aussi la condition et le châtiment des fausses théories. Elles sont condamnées aux obscurités du sophisme; du moment où elles osent affronter le grand jour, elles succombent aussitôt sous le ridicule. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, l'espèce de mort politique et civile dont on persiste à vouloir frapper les habitants des États romains, au prétendu avantage des autres peuples, est et sera toujours insoutenable au point de vue logique, inique au point de vue du droit, injustifiable même au point de vue religieux, car le chrétien, d'après l'Évangile, doit se sacrifier aux autres, mais non pas sacrifier les autres à soi-même.

Cette vérité fait son chemin, elle triomphera en dépit de la coalition d'intrigues, de préjugés, d'obscurantisme et de lâches passions séniles qui s'efforce de l'étouffer. Ses adversaires se sentent vaincus à l'avance; n'est-ce pas là le secret de l'accent de profonde mélancolie qui a succédé au ton d'assurance de M. Thiers? Qui n'en serait attendri? Il y a un mois à peine, on avait sauvé la religion, on avait rassuré le monde catholique contre les entreprises du Césarisme, on avait raffermi la papauté ébranlée, on en avait des attestations formelles, écrites par toutes les dévotes de France et de Navarre. Aujourd'hui on déclame contre la popularité, comme M. Guizot, en 1847, on gémit sur l'insensibilité de ses ingrats concitoyens, qui ne remarquent pas qu'on s'épuise depuis quarante ans pour la patrie! on se plaint de n'être pas libre, parce que le public a trouvé vos arguments mauvais et les a déclarés tels. Triste consolation avec laquelle on voudrait bien pouvoir se tromper soi-même! Voilà ce qu'on gagne à endosser sur ses vieux jours l'uniforme de zouave pontifical, après avoir gagné ses éperons en écrivant l'apologie de Danton! La transition entre un tel commencement et une telle fin paraîtra toujours un peu brusque au public, même après avoir été préparée par quarante années de pantalonnades.

P. Lanfrey.

A ALFRED DE MUSSET

— SONNET —

O toi qui t'es couché sans achever ta route,
Fatigué de plaisirs, de douleurs et d'amour,
Dors sous ton saule, enfant de la Muse et du Doute,
Dont les yeux se sont clos avant la fin du jour!

Jeune homme aux blonds cheveux, la France encore écoute,
Et chaque jeune voix les répète à son tour,
Tes chants interrompus; et ton nom ne redoute
De notre indifférence aucun fatal retour.

Tes chants rendront toujours la jeunesse attentive :
Si le sein innocent de la vierge craintive
Ignore tes soupirs à l'accent trop humain;

La jeune mariée, alors qu'elle s'éveille,
Passant sur son front pâle une tiède main,
Trouve ton livre éclos, la nuit, dans la corbeille.

L. DE RONCHAUD.

ESSAI SUR LA LIBERTÉ

CONSIDÉRÉE COMME PRINCIPE ET FIN DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

PAR DANIEL STERN [1].

Ce livre sur la liberté a paru pour la première fois en 1846. Dans une préface nouvelle, l'un des morceaux les plus éloquents qui soient encore sortis de sa plume, l'auteur nous apprend lui-même quelle fut la destinée de son ouvrage. On loua le style, mais l'idée ne fut pas comprise, ou du moins elle ne fut pas approuvée; on taxa d'hérésie philosophique la proposition qui faisait de la liberté, non pas seulement le *principe*, mais la *fin* de notre activité. Pour la philosophie qui régnait alors, la liberté devait être le *moyen*, non le *but*. Cependant Daniel Stern a pu constater depuis que son idée avait fait plus de progrès que ne lui en promettait ce premier accueil. Cette idée, qui semblait condamnée à errer sans asile, il lui est arrivé de la retrouver en assez bon lieu où elle était établie et choyée comme une fille de la maison. Cela devait être, si, comme je le crois, cette philosophie de la liberté, telle que Daniel Stern l'a esquissée d'une main sûre, critiquable comme toutes les philosophies, est néanmoins celle qui semble le mieux convenir et qui se présente comme d'elle-même aux esprits de notre temps en quête d'une loi morale.

Dans le désarroi général des croyances religieuses, l'homme aujourd'hui, s'il ne veut flotter au hasard, à la merci des événements et de ses propres passions, devra bien souvent être contraint de chercher en lui-même la loi qu'il recevait autrefois d'en haut. Par une conception hardie, Daniel Stern a imaginé de faire sortir la règle de la force même qu'il s'agit de régler. Il s'est demandé d'abord quel était, en effet, au milieu des êtres de la nature, le caractère distinctif de l'homme, son royal privilége, et il s'est répondu que c'était la liberté. Par la liberté, l'homme se sépare des êtres que régit la nécessité, c'est-à-dire l'ensemble de lois physiques, et de ceux que gouverne

1. Deuxième édition.

l'instinct, cette puissance aveugle. Physiquement, il se détache de la terre, et, comme l'animal, il erre à sa volonté sur sa surface. Moralement, il domine ses passions et obéit à une loi qui n'existe que pour lui seul. Cette loi, suivant Daniel Stern, ce n'est pas un principe abstrait auquel il se conforme, c'est une loi vivante. Comme les autres lois naturelles, c'est une force, mais une force qui se connaît et qui se dirige elle-même. En deux mots, la loi de la liberté, c'est la liberté.

Si j'ai bien compris l'idée que Daniel Stern a développée dans son livre, sa liberté pourrait s'appeler la vie morale organique. Le propre d'un organisme est d'être sa fin à lui-même; sa loi, c'est de se développer d'abord, et de se reproduire ensuite. La loi de la liberté, c'est aussi de croître et de multiplier. Il y a une différence, c'est que, comme il s'agit d'une loi morale, l'intelligence joue ici son rôle et fait intervenir avec elle l'idée de devoir. Se rendre libre de plus en plus, de cette liberté qui est la raison même, et y appeler les autres, tel est le devoir pour chaque homme. Et ce qui est vrai des individus l'est aussi des sociétés; leur but doit être d'accroître et de propager cette liberté, qui est la vie politique des peuples, liberté qui cesse d'être une force aveugle pour devenir une puissance intelligente, du jour où, éclairée par la connaissance d'elle-même et de son rôle, elle a appris à se diriger dans ses voies, ce qui, pour elle, est la même chose que de se conserver et de grandir.

La connaissance que cette liberté morale a d'elle-même s'appelle la raison; la connaissance qu'elle a du monde s'appelle la science; raison et science, ce sont encore la liberté, puisqu'elles naissent d'elle et l'engendrent tour à tour. Ainsi comprise, la liberté est bien réellement le principe et la fin de l'activité humaine; elle est cette activité elle-même, vivant en quelque sorte en nous d'une vie autonome. Au-dessus du monde physique et de ses phénomènes plane et s'étend le monde moral, avec ses phénomènes d'un ordre différent, mais pourtant analogues. L'homme est le point vivant où aboutit le monde physique et où le monde moral naît et se développe. En lui l'ordre universel s'achève et prend conscience de lui-même. Son rôle, le chef-d'œuvre de sa raison, c'est de se conformer à cet ordre divin, d'en devenir, en vertu de la liberté, le serviteur volontaire et le collaborateur intelligent.

Ces idées, que Daniel Stern a eu le mérite de dégager et de formuler, sont bien celles de notre temps; elles résultent de ses tendances et de ses études. A mesure que se révèlent à nous les lois de cet univers, nous comprenons de mieux en mieux le rôle de l'homme dans la création; nous sentons qu'il n'y naît pas pour troubler d'une activité turbulente l'ordre universel, mais pour s'y accorder et y donner la sanction de son consentement libre. Plus nous étudions l'histoire, plus elle nous apparaît comme le double résultat de la liberté humaine et d'une secrète nécessité des choses; le progrès consiste à la fois dans une part plus large faite à la liberté et dans la con-

science que l'humanité acquiert de jour en jour davantage d'elle-même, de son développement et de ses destinées. Ce besoin de liberté qui travaille de notre temps les peuples, qu'est-ce autre chose que cette conscience de leur vie et de leur rôle qui s'éveille en eux? Et voilà comment la liberté, ce mot magique, qui va remuer dans les entrailles de l'homme ses plus généreuses passions, est en même temps un mot philosophique qui résume en lui seul tout le développement moral de l'homme et tout le progrès politique des sociétés.

Outre l'avantage de si bien correspondre aux besoins et aux tendances de notre époque, l'idée de Daniel Stern a encore celui de faire appel à ce qu'il y a de meilleur et de plus généreux en nous. C'est à ce qui fait la dignité de notre nature qu'il s'adresse pour lui demander la règle de notre vie. Sa liberté est une adhésion constante de notre volonté à tout ce qu'il y a de plus élevé et de plus pur dans l'ordre moral, une constante domination de tout ce qu'il y a en nous de forces aveugles par la raison et la conscience.

L. DE RONCHAUD.

Dernièrement vient de mourir, à l'âge de soixante-dix ans, un écrivain qui fut un homme de bien et un homme d'esprit, M. Geruzez. Chargé pendant dix-neuf ans de suppléer M. Villemain dans sa chaire à la Sorbonne, il s'acquitta avec succès de cette tâche difficile; nul ne connaissait mieux que lui la littérature française, et la possession de cette chaire lui eût été assurée sans doute, si le meilleur des titres était toujours de savoir ce qu'on est chargé d'enseigner. Il dut la quitter en 1852, pour remplir les fonctions de secrétaire de la Faculté des Lettres. Ses nombreux ouvrages, destinés à l'instruction de la jeunesse et qui ont popularisé son nom plus que tout autre dans nos écoles, se distinguent par des qualités bien rares dans ce genre d'études : la netteté et la précision n'y nuisent pas à l'agrément; ce sont des *précis* qu'on peut lire, et qu'on ne se borne pas à étudier. D'autres ouvrages d'un ordre plus relevé, les *Essais d'histoire littéraire* qui contiennent d'ingénieuses et savantes études sur les écrivains de la Renaissance, son *Histoire de la littérature pendant la Révolution*, auraient dû lui assurer une récompense à laquelle il eût attaché sans doute le plus grand prix. Du moins en a-t-il obtenu une autre à laquelle son cœur élevé était plus sensible encore, je veux dire l'estime et l'affection de ceux qui ont pu apprécier non-seulement son esprit si cultivé et si fin, mais aussi cette bienveillance qui n'avait rien de banal, d'artificiel, et qui s'alliait chez lui à une grande droiture de caractère, à un sincère amour de la justice et de la vérité.

EUGÈNE DESPOIS.

Le Comité des dames françaises, qui s'occupe de l'achat et de la confection des vêtements pour les nègres affranchis de l'Amérique, nous prie d'annoncer qu'il doit faire un premier envoi de 400 vêtements vers le 15 juin.

Le montant de la souscription s'élève à 8,000 francs. Les personnes charitables qui s'intéresseraient à cette bonne œuvre sont priées de vouloir bien envoyer leurs dons en nature ou en argent à madame Ed. Laboulaye, présidente de l'œuvre, 34, rue Taitbout, ou à madame Coignet, trésorière, 22, rue de Berri, soit encore au bureau de la *Revue nationale*.

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.

M. LE PLAY

ET LA RÉFORME SOCIALE

I

Voici un esprit ferme, prudent et délié. Il a traversé les hautes spéculations mathématiques; il s'est formé par l'étude d'un art spécial et pratique, la métallurgie; en visitant les usines, il s'est avisé de regarder les alentours, il a pénétré dans les chaumières; il s'est fait l'hôte de l'ouvrier, le voisin familier du paysan; ces deux personnages, interrogés dans leur langue, lui ont laissé voir leurs habitudes, leurs passions, leurs vertus et leurs vices. Les patrons et les grands propriétaires, consultés à leur tour, ont confirmé, corrigé, complété ces premiers indices. Pendant vingt-cinq ans, M. Le Play a ainsi regardé en curieux, questionné en homme du monde, expérimenté avec le titre et les facilités du haut fonctionnaire. Pendant ces vingt-cinq années il n'a parlé qu'à quelques amis des conclusions qui commençaient à sortir de ses recherches. C'est d'hier[1] seulement qu'il se décide à les livrer au public. A notre sens, cette longue attente est le signe d'une force peu commune. L'homme qui, dédaignant les solutions faciles, refoulant sans cesse les bouts d'idées que ses observations concordantes faisaient lever malgré lui, a su, pendant toute une vie d'homme, tenir dans le silence du doute méthodique ses convictions grandissantes, acquiert des droits au même respect que la vérité qu'il a si bien servie. La controverse des partis ne va point jusqu'à ces hauteurs.

Quant à nous, si opposé que nous soyons au système de M. Le Play, nous ne pouvons voir les résultats d'un tiers de siècle d'observations s'organiser avec une lenteur puissante dans un esprit bien fait, sans éprouver une estime que les passions politiques n'altèrent point; et nous souhaitons que ce sentiment reste visible dans toute l'étendue de ce travail, sous l'extrême vivacité de nos objections.

1. En 1855 et en 1864.

II

Une vue importante apparaît dès les premières pages. C'est que M. Le Play considère le monde des idées morales comme arrêté. A l'entendre, la conscience humaine a fourni tout son développement; elle l'a même fourni dès l'origine, et les premiers âges de l'univers nous ont légué une théorie définitive de nos devoirs et de nos droits : « La réforme des mœurs, dit-il, n'est point subordonnée à l'invention de nouvelles doctrines : sous ce rapport l'esprit d'innovation est aussi stérile dans l'ordre moral que fécond dans l'ordre physique. » La cause de ce contraste est simple. « Le monde physique comprend une multitude d'éléments primordiaux; ceux-ci se groupent selon des combinaisons nombreuses qui, elles-mêmes, se modifient à l'infini sous l'influence des forces vitales. Enfin, tous ces phénomènes se produisent dans une étendue à laquelle l'imagination ne peut assigner aucunes limites. On ne saurait donc, dans cet ordre de faits, apercevoir des bornes au champ de l'observation. Les sciences morales, au contraire, n'ont à vrai dire qu'un seul objet, l'étude de l'âme et de ses rapports avec Dieu et l'humanité; et chacun peut, à la rigueur, trouver en lui-même les moyens d'observation dans les sentiments qui se développent aux diverses phases de la vie. On comprend qu'un sujet aussi simple ne comporte qu'un *petit nombre de vérités essentielles*, et que la connaissance de la majeure partie de celles-ci *ait été révélée, dès l'origine de la civilisation, à quelques esprits supérieurs.* »

A nos yeux, cette théorie ne saurait être admise dans un sens aussi absolu. Il n'est pas nécessaire de remonter ici aux objections de Locke, contre l'universalité de la morale et de la religion, ni de reproduire ses exemples empruntés aux sauvages; l'exemple du monde européen suffit. N'est-il pas évident que même dans ces limites, les idées morales ont singulièrement progressé depuis l'antiquité. Si les assertions de M. Le Play étaient justes, elles auraient dû l'être trois cents ans avant notre ère tout autant qu'aujourd'hui. Or, à cette époque elles n'auraient consacré rien de moins que l'esclavage, et cette étroite idée de cité qui confondait l'étranger et l'ennemi sous un même nom[1]. La découverte de l'idée d'humanité, due au stoïcisme, est un fait trop avéré et trop important pour qu'on puisse soutenir qu'aucune innovation n'est possible dans l'ordre moral, au moins à titre de perfectionnement et d'éclaircissement. Et quoi-

1. Cicéron, *De Officiis*.

qu'on ne puisse pas reprocher à un plan pratique d'organisation sociale, d'accepter comme fondamentales les croyances actuellement professées par le plus grand nombre, il y a lieu de s'étonner qu'on représente ces croyances comme définitives et complètes, et qu'on essaye de décourager les spéculations théoriques du même ordre, comme si elles ne pouvaient être que décevantes et que le seul objet des réformateurs dût être de rendre la pratique et les mœurs conformes à une théorie désormais arrêtée. Cette façon de fermer le temple de Janus, d'annoncer comme prochain l'accord de la foi et de la raison, de la conduite et des principes, ne nous semble pas exempte d'un certain optimisme à la fois arbitraire et chimérique. Que diriez-vous d'un traité d'astronomie où l'on aurait oublié de prévoir les comètes et volontairement négligé les nébuleuses?...

Quoi qu'il en soit, cette théorie nous donne en quelque sorte la clef de cette intelligence éminente; elle nous fait pénétrer jusqu'à la pente intérieure qui réglera l'écoulement et la distribution des idées. Visiblement, M. Le Play est un conservateur, un satisfait, un homme pratique. Tel il se montre dans les moindres détails. Dans l'histoire de son pays, c'est au dix-septième siècle qu'il aime à se reporter; il n'est à l'aise que là, dans cette société dont le parc de Versailles est l'image, avec ses massifs réguliers, ses grandes statues immobiles et ses nobles horizons circonscrits. Son esprit est fait à cette ressemblance. Si la liberté individuelle y apparaît tout à l'heure, si elle y triomphe, ne vous y trompez pas : elle n'est pas sortie du sanctuaire; elle a été introduite dans le temple par quelque puissance nouvelle et survenue; c'est l'expérience qui l'a amenée à sa suite dans un entendement que sa supériorité même a tenu ouvert, en dépit des suggestions de l'instinct naturel. Car l'instinct naturel était d'abord hostile à cette chercheuse d'aventures. Que lui importe qu'elle soit l'instrument du progrès dans les idées abstraites; ce progrès, il ne s'en soucie point; il n'a en vue que la conservation des bonnes mœurs et la pratique de plus en plus générale d'une vertu fixe et définie. La société que M. Le Play se représente n'est point du tout cette phalange d'oiseaux qu'un vent puissant emporte vers l'infini dans un ordre parfois troublé; c'est une ruche paisible et abritée où les travaux s'accomplissent avec harmonie, selon les règles immuables de la tradition. C'est cette conception dominante que nous allons essayer de suivre à travers tout l'ouvrage; notre plan est de faire d'abord l'analyse du système de M. Le Play, et de rejeter à la fin de ce travail le soin et le danger d'une appréciation d'ensemble.

III

Le premier besoin d'un ésprit ainsi fait est de chercher un lieu de dépôt pour les bonnes coutumes; il lui faut un puissant organe de conservation et de permanence. Or, un homme aussi avisé, instruit d'ailleurs par une longue observation des faits sociaux, ne peut songer à chercher cet organe dans l'État. Qu'est-ce que l'État a été de notre temps, sinon le révolutionnaire par excellence, l'agent préféré et caressé du socialisme? Il s'est fait aventurier, il se fait spéculateur. Placé dans une capitale, c'est-à-dire au sein d'une opinion publique extrême et surchauffée, éloigné des gens d'affaires et des hommes pratiques, il n'entend que les conseils aventureux d'un collége de lettrés, et un peu plus au loin le frémissement d'une populace souffrante et changeante. Un tel pouvoir n'est guère fait pour devenir le dépositaire de la tradition. Ce dépositaire, M. Le Play l'a donc cherché ailleurs, et il l'a trouvé dans la famille représentée par son chef.

Un mot résume la pensée de l'auteur : aux yeux de M. Le Play, l'unité sociale n'est point l'individu, mais la famille. Qu'est-ce que l'individu, sinon l'inconsistance, le vide, le néant? La famille est le cristal primitif, l'atome au delà duquel il n'y a plus qu'une matière informe, une pure virtualité. Aussi quand vous voyez l'auteur priver l'État d'une attribution, n'allez pas croire que cette dépouille soit destinée à l'individu; presque toujours elle va à la famille, représentée par son chef. Bien plus, même lorsqu'il s'agit de droits essentiellement individuels, il semble qu'on évite de les réclamer pour l'homme lui-même au nom du libre esprit qui l'anime; tout est fait en vue du petit groupe naturel dont il est membre. Dans la loi que je suppose faite par un tel législateur, je ne vois presque aucune mention du citoyen tel que l'ont conçu les hommes de 89; avec une nomenclature bien faite, il n'y serait question que de pères de famille, de chefs de maison, de patrons d'industrie et de propriétaires fonciers.

Cette idée est la seconde conception dominante du système, et on voit qu'elle se déduit de la première, je veux dire de l'esprit de tradition. Au fond, toute la réforme sociale, telle que nous allons la suivre question par question, se résume dans ces deux tendances : constituer fortement la famille conçue comme la vraie unité sociale, grouper toutes les autres fonctions de la société autour de ce premier centre d'organisation.

Le point d'application naturel de l'esprit conservateur dans la famille, est l'autorité du père. M. Le Play montre que la tendance

actuelle de la société française est de donner la prépondérance à la jeunesse sur la vieillesse et sur l'âge mûr. On sait comment cette tendance essaye de se justifier; elle allègue que dans un siècle où les progrès de la science sont si rapides et leur influence si étendue, la tradition, gardienne des bonnes pratiques, ne saurait conserver le rang qu'elle occupait dans les sociétés d'autrefois. On ajoute que le jeune homme qui commence son éducation quinze ans après son père, à une époque où celui-ci, engagé dans une profession spéciale et active, ne peut que suivre les anciens principes, acquiert une supériorité théorique dont on doit tenir compte dans la hiérarchie sociale. Le plus souvent le père n'est-il pas pénétré de l'esprit de routine, tandis que le fils représente et défend la science progressive? En diminuant l'écart qui existait entre l'influence des jeunes générations et celle de la vieillesse ou de l'âge mûr, les peuples modernes n'auraient donc fait que reproduire dans leur ordre social un changement de rapports qui s'était déjà accompli dans la nature intime des choses. A ces arguments dont la force doit frapper tous les esprits, M. Le Play répond par une distinction. Il pense que le progrès moral et le progrès intellectuel se font dans des conditions très-différentes; il soutient que c'est à la sagesse des vieillards refroidis par l'âge et façonnés par l'expérience, qu'il appartient de corriger les mauvaises tendances que le péché d'Adam fait naître avec chacun de nous; il croit enfin que l'instruction et la science, au lieu de réformer ces tendances, ne font bien souvent que les fortifier par l'orgueil confiant et l'esprit d'indépendance rebelle qu'elles apportent mêlés à leurs enseignements. C'est en relevant l'autorité paternelle qu'on rendra à la vieillesse et à l'âge mûr une influence nécessaire; et remarquez bien que la tendresse la plus naturelle et la plus vive accompagne ici la puissance; c'est une garantie que celle-ci restera toujours tolérante et que l'éducation morale des jeunes générations ne dégénérera jamais en une compression des esprits et en une haine aveugle des nouveautés.

L'autorité paternelle a besoin d'une sanction; cette sanction M. Le Play la trouve dans la liberté testamentaire. Nous touchons ici à la troisième des grandes conceptions qui pénètrent et dominent tout ce système. En effet, par ce simple retour au droit commun, comme l'appellent ceux qui ont une haute idée de la propriété individuelle, on transforme la famille et par la famille tout le reste.

M. Le Play ramène à trois types les systèmes de transmission qui sont appliqués chez les peuples modernes : la conservation forcée, le partage forcé, et la liberté testamentaire. L'auteur traite fort doucement le régime de conservation forcée dont le trait caractéristique est le droit d'aînesse. Il pense que cette pratique a été la cause prin-

cipale de la grandeur de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne au moyen âge, en constituant fortement les familles et en perpétuant des traditions qui ont suppléé à l'insuffisance de certains héritiers et permis d'attendre sans grand dommage des successeurs plus habiles. Toutefois un tel régime ne saurait subsister aujourd'hui en présence de l'idée toute-puissante de la liberté individuelle; en outre, il répugne à la notion de mérite et de démérite, que le moins digne des héritiers soit quelquefois assuré d'entrer en possession d'une grande fortune et d'une influence étendue.

Le second des régimes de succession est le partage forcé, et pour plus de clarté, M. Le Play suppose que le partage forcé existe toutes les fois que la quotité disponible est inférieure à la moitié des biens. L'auteur fait d'abord observer que ce mode de succession a presque toujours été une machine de guerre des gouvernements contre leurs ennemis. La loi de 1703, en Angleterre, les discussions qui ont précédé, à la Convention, l'abolition du droit de tester (7 mars 1793), montrent que le législateur n'y a presque jamais cherché qu'un expédient soit pour ruiner les familles catholiques irlandaises, soit pour protéger contre les préventions paternelles, les cadets imbus de l'esprit révolutionnaire. La politique du premier Empire en cette grande question se résume dans la lettre suivante de Napoléon à Joseph : « Établissez le Code civil à Naples, écrit l'Empereur, tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire en peu d'années, et ce que vous voudrez conserver se consolidera; voilà le grand avantage du Code civil. Il consolide votre puissance, puisque, par lui, tout ce qui n'est pas fidéicommis tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. C'est ce qui m'a fait prêcher un code civil et m'a porté à l'établir. »

Les inconvénients du partage forcé frappent tous les yeux. A la mort du père, l'établissement industriel ou agricole qu'il a fondé doit nécessairement se détruire ou passer en d'autres mains. Ses enfants en effet ne peuvent pas le gérer simultanément, parce qu'il y faut une certaine unité de direction; aucun d'entre eux ne consent à le gérer pour les autres, à cause des inconvénients de la propriété collective, menacée de licitation et gênée par l'hypothèque. Il faut donc ou le diviser, ce qui revient à le détruire, ou l'exploiter avec des ressources insuffisantes, c'est-à-dire se ruiner lentement, ou le vendre à un étranger; et ce dernier parti, dès longtemps prévu, ôte aux fondateurs cet esprit de suite et ces longues vues d'avenir qui sont les garanties d'une gestion prudente et ménagère. En effet, ni le père, ni le fils qu'il aurait associé à son industrie n'ont intérêt à enfouir leurs épargnes dans un établissement qui ne restera point à

leur postérité. Les enfants en général attachent même peu de prix à cette fonction si honorable de coopérateur; ils savent trop bien qu'ils devront partager un jour avec leurs frères la plus-value qui serait le fruit de leur travail personnel et ils préfèrent chercher fortune ailleurs. Le père et la mère les voient s'éloigner l'un après l'autre, et vieillissent tristement dans leur maison vide. Le chef de famille lui-même, voyant son œuvre destinée à périr, dédaigne d'y consacrer ses derniers efforts, et l'expérience qu'il a acquise se trouve perdue, faute de l'héritier coopérateur dont la jeune activité aurait trouvé là une sage et fructueuse direction.

Ces inconvénients économiques du partage forcé en produisent d'autres plus graves et dont l'influence est plus particulièrement morale. D'abord, la stérilité systématique des mariages. Les classes dirigeantes, effrayées de la médiocrité qui succède pour chaque rejeton d'une famille nombreuse au comfort de la maison paternelle, considèrent comme un malheur le grand nombre des enfants : on voit aisément les conséquences pernicieuses d'une telle opinion; le morne silence et l'ennui qui règnent au foyer domestique, la faiblesse aveugle des parents pour leur unique descendant, la décadence de l'autorité paternelle, les écarts nécessaires de la femme qui n'est pas assez retenue par le soin d'un seul enfant. La stérilité des mariages n'a pas seulement cette triste influence morale; ses effets politiques et sociaux sont très-dignes d'attention. Elle ne va pas à moins, par exemple, qu'à détruire l'aptitude coloniale d'une nation, en la privant du personnel nécessaire à l'émigration périodique.

Une dernière conséquence du partage forcé est la dissolution morale de la famille. Les animosités que développent les questions compliquées du partage, à chaque ouverture de succession, détruisent l'harmonie domestique, et de plus elles augmentent démesurément les profits et les habitudes d'ingérence des officiers ministériels.

Il en est tout autrement dans les sociétés qui ont adopté le régime de la liberté testamentaire. Ce système, qui étend jusqu'à ses dernières conséquences le principe sacré de la propriété, est vraiment le seul qui s'accorde avec l'idée moderne de la liberté individuelle. Je n'insiste pas sur les mérites économiques d'une législation qui autorise la transmission intégrale des biens-fonds et des industries; ces mérites sont précisément le contraire des inconvénients du partage forcé. Une influence plus précieuse encore est celle qui s'exerce sur le père de famille par l'obligation de faire un testament. Forcé de songer sans cesse aux événements qui suivront la mort, le testateur prend l'habitude de la prévoyance; sa tutelle devient plus vigilante;

ses affections se conforment à une bonne justice distributive; il s'applique plus énergiquement au travail et à l'épargne, et des pensées plus graves naissent de ses méditations sur la dernière heure. Aussi voit-on que les sentiments religieux et l'usage des testaments se sont développés concurremment en Angleterre. Ajoutons que la liberté testamentaire fortifie l'autorité paternelle en lui conférant le droit de punir et de récompenser et qu'elle consacre en quelque sorte la propriété, en la faisant dépendre du choix intelligent du chef de famille, plutôt que d'une prescription banale de la loi. Sous un tel régime, c'est un titre sérieux et comme une présomption de mérite d'être propriétaire, et il ne faut point s'étonner que les attaques contre le droit de propriété n'aient guère été faites que chez des peuples qui pratiquent le système du partage forcé. Incidemment l'auteur se prononce contre les législations qui établissent une quotité disponible, même inférieure à la moitié. Il pense que l'obligation alimentaire suffit, et que toute autre prescription fournirait aisément un prétexte à l'intervention onéreuse des officiers ministériels.

M. Le Play démontre avec force que sous des influences très-nombreuses dont les plus efficaces sont le prestige même de la loi et l'autorité des tribunaux qui l'appliquent, les dispositions des testaments tendent à se régler sur les prescriptions de la loi *ab intestat*. Il importe donc que ces prescriptions contiennent la meilleure forme d'hérédité, c'est-à-dire celle qu'il convient de propager comme exemplaire. M. Le Play la trouve dans la coutume de certaines familles qu'il distingue par le nom de familles souches. En général, le père choisit et associe à ses travaux un de ses enfants, le plus capable apparemment de continuer son œuvre. Les produits épargnés de l'industrie de famille et les biens étrangers à cette industrie sont employés soit à doter les enfants que s'établissent au dehors, soit à constituer un pécule à ceux qui demeurent dans la maison, comme collaborateurs du père et de l'héritier associé. Ce dernier reste à la fin seul propriétaire et devient la souche d'une famille nouvelle greffée sur l'ancienne. Telle est la pratique que M. Le Play prétend encourager par une loi *ab intestat* conforme. Il ne faut pas oublier que ce système n'est que le complément de la liberté testamentaire, c'est-à-dire que le père de famille garde la faculté d'échapper à ce mode de transmission ou de le transformer, par un testament mieux approprié aux personnes et aux circonstances.

C'est autour de ce centre immuable qu'on voit se grouper la famille. L'un des personnages les plus importants de cette petite communauté est la femme. M. Le Play est d'avis que les institutions, qui tendent à placer les deux sexes dans des conditions d'égalité, sont

nuisibles à l'intérêt social. L'expérience conseille de laisser la femme à sa place naturelle, c'est-à-dire de l'instituer mandataire de son mari dans le gouvernement domestique, en évitant de lui conférer des droits et des intérêts qui l'attirent au dehors. Sous le régime de la liberté testamentaire, une coutume fondée sur une soigneuse observation des conséquences, engagerait bien vite les pères de famille à laisser seulement à leurs filles un pécule et un trousseau, sauf certaines convenances particulières. Cette sorte de déshérédation ferait disparaître les vues d'intérêt qui dominent généralement, du côté des hommes, dans le choix d'une compagne. Une préférence fondée seulement sur les qualités personnelles aiderait à la fusion des classes, réduirait le nombre des mariages consanguins contractés en vue de prévenir la division des héritages et étendrait de plus en plus la pratique d'une sorte de sélection favorable au progrès de la race entière. Ajoutons que les femmes, intéressées à exiger du mari qu'elles acceptent un certain minimum d'aisance et de comfort, exciteraient une émulation utile chez les jeunes gens qui ont le goût de fonder une famille nouvelle.

Vous commencez à voir les grands traits de cette *économique :* le domaine ou l'industrie de famille indivisibles, les enfants sous la puissance du père, la femme *in manu.* La fécondité des mariages donne une physionomie anglaise à cette maison romaine. Mais ici une question grave se pose. Comment, dans un système qui considère comme un bien le grand nombre des enfants, résister aux conséquences de la loi de Malthus? Par le célibat des natures inférieures. Ceux des enfants qui n'ont point essaimé de la maison mère pour fonder de nouveaux groupes, restent auprès de l'héritier associé à titre de collaborateurs ou retrouvent plus tard un asile au foyer fraternel, après avoir rempli des fonctions dans l'armée, dans la marine, dans l'administration. Ils ajoutent ainsi à la force de la famille souche et participent à la direction des générations nouvelles. « Un traitement bienveillant, dit M. Le Play, *est garanti* aux parents célibataires par des *affections* et des *souvenirs* datant de la première enfance. Ils s'associent aux travaux de la famille, assistent les parents dans l'administration du foyer et dans les soins que réclament les jeunes neveux; ils s'attachent à ces enfants qui se développent sous leurs yeux..... Chacun s'identifie avec les besoins et les intérêts de la communauté. Ce dévouement à l'intérêt commun prend quelquefois sur les cœurs un empire excessif; dans le duché de Nassau, par exemple, on voit souvent une génération entière rester dans le célibat près du frère choisi pour être la souche de la génération suivante. »

A côté de ces parents célibataires, se groupent des domestiques et des apprentis qui demeurent dans la maison sous une surveillance qui préserve leur moralité. Échangés le plus souvent entre deux familles d'un rang égal, ils assistent au culte intérieur et sont admis à la table commune. Traités comme des membres de la petite communauté, ils en prennent aisément l'esprit et en épousent les intérêts. Tous ces traits successifs se résument dans le tableau suivant copié sur les meilleures familles contemporaines des Pyrénées, de la Bavière et du Tyrol :

« La plupart se maintiennent, depuis un temps immémorial, dans la même habitation, exerçant la même profession, avec un personnel moyen de dix-huit personnes. Considérée au moment où l'héritier-associé, choisi par le père parmi les aînés, vient de contracter le mariage qui doit perpétuer la famille, celle-ci comprend habituellement, outre l'héritier et sa femme âgés de vingt-cinq et de vingt ans : le père et la mère mariés depuis vingt-sept ans et alors âgés de cinquante-deux et de quarante-sept ans; l'aïeul âgé de quatre-vingts ans; deux parents célibataires, frères ou sœurs du père de famille; neuf enfants dont les aînés se rapprochent par leur âge du frère héritier et dont le dernier est en bas âge, souvent même à la mamelle; enfin deux domestiques vivant dans les conditions d'une complète égalité avec les autres membres de la famille. Les mères sont fécondes pendant vingt-cinq ans et mettent au monde jusqu'à vingt enfants; mais, dans les conditions moyennes de santé et de salubrité, le nombre de ces derniers est généralement réduit à dix, au moment où cesse la fécondité. A dater de ce moment, la famille continue à s'accroître par les enfants issus du mariage de l'héritier; ceux-ci suivent habituellement sans solution de continuité leurs jeunes oncles et tantes; et après une nouvelle période de vingt-cinq ans, dix nouveaux enfants restent définitivement acquis à la famille. Mais d'un autre côté, la mort et l'émigration, au besoin une modification dans le nombre des domestiques, rétablissent l'équilibre et tiennent le nombre des membres en rapport avec la capacité de la maison. Sur les neuf enfants non mariés de la génération précédente, quatre remplissent les vides faits par la mort; cinq vont chercher une situation dans l'armée, la flotte, l'industrie, le commerce, le clergé, l'administration publique, ou fondent de nouvelles maisons dans les districts ruraux en progrès ou aux colonies. En cas de mort prématurée de l'héritier, la veuve conserve naturellement une place honorée au milieu de ses enfants; et l'un des frères cadets, au lieu d'émigrer, se marie aussitôt pour perpétuer la famille. »

« Chez une population organisée sur les bases indiquées ci-dessus,

ajoute M. Le Play, cent familles tiendraient chaque année à la disposition de la patrie vingt jeunes gens doués de l'énergie physique, des aptitudes morales, de l'éducation spéciale; et la France avec 2,100,000 familles solidement établies fournirait un contingent annuel de 420,000 hommes d'élite. »

Il y a tous les caractères de la puissance dans cette conception de la famille nouvelle. Ce n'est plus cette famille fragmentaire qui, chaque jour, se forme et se détruit sous nos yeux; c'est une sorte de clan, une vaste communauté patriarcale, une *gens* et presque une cité romaine, avec ses dépendances et ses colonies fraternelles. Un tel instrument est égal aux œuvres les plus grandes. En ce sens, M. Le Play a pu justement considérer la famille non-seulement comme la forme supérieure de l'association humaine, mais comme l'organe presque unique des grandes fonctions sociales, comme l'outil le mieux approprié de la production, comme le siége d'une sorte de puissance souveraine qu'elle exerce par les mains de son chef. Dans les chapitres suivants, où il est question du travail, de l'association, du gouvernement, tout le reste s'écroule ou s'ébranle : l'État, les communautés libres se déforment et se dissolvent. La famille seule demeure debout comme une sorte de cristal agrandi et résistant autour duquel s'agrége et se consolide la poussière de toutes ces destructions.

IV

Deux principes dirigent M. Le Play dans le classement des professions (c'est la première question dont traite le chapitre du travail); d'abord, le travail a pour objet la vertu et non la richesse. On voit aisément les conséquences; M. Le Play ne laisse point sans regret à la grande industrie la place qu'elle s'est faite dans toutes les sociétés d'une civilisation supérieure. Il craint de voir s'étendre la corruption qui s'est produite dans tous les grands centres manufacturiers. Au contraire, il souhaite qu'on protége la petite industrie, gardienne des bonnes mœurs. Par la même raison, il met au premier rang les arts usuels et rélègue au second les arts libéraux. Mais ici apparaît un autre principe de classification; il consiste à préférer les professions qui peuvent devenir le patrimoine héréditaire d'une famille à celles qui naissent et meurent avec les individus. Or, il est clair que les professions d'homme de lettres, d'avocat ou de médecin, par exemple, se relèvent par des qualités qui sont toutes personnelles et qui ne se transmettent guère du père aux enfants, tandis que la supériorité en des genres d'occupation plus pratiques devient aisément

héréditaire, parce qu'elle est surtout le résultat d'habitudes précoces et de bonnes traditions.

L'industrie la plus propre à prendre la forme d'un travail domestique est l'agriculture; la vie des champs est d'ailleurs, de temps immémorial, favorable aux bonnes mœurs; les idées prépondérantes du système, la famille et la vertu, classent donc l'agriculture au premier rang. Les types d'agriculteurs que M. Le Play considère comme exemplaires, sont ceux du paysan à famille souche et du grand propriétaire foncier. Il a fait de ces deux personnages un tableau animé et charmant.

Le premier a son habitation au centre d'un petit domaine aggloméré; un verger herbu bordé par des haies vives qui s'adossent à un rideau d'arbres de haute futaie est livré au parcours des enfants, des jeunes animaux et des volailles. Plus loin une prairie naturelle fournit aux bestiaux un pâturage abondant et les terres arables divisées en trois ou quatre champs produisent sans intervention de jachère, les céréales, les fourrages artificiels, les racines, les graines oléagineuses et les matières tinctoriales. Un petit taillis ou simplement les débris des arbres épars ou groupés en futaie servent à l'entretien des bâtiments et du mobilier rural. La famille, au reste, trouve sur son domaine tout ce qui lui est nécessaire, depuis la chanvrerie qui fournit la matière de ses vêtements jusqu'au parterre de simples où elle cueille ses médicaments traditionnels; depuis le vignoble ou le champ de pommiers d'où elle tire sa boisson jusqu'au rucher qui lui procure, outre le sucre, un éclairage plus distingué que la lampe pour ses solennités religieuses ou domestiques.

A côté de ces types d'une heureuse médiocrité apparaît le grand propriétaire entouré d'une famille nombreuse; son habitation est le lieu naturel de réunion de toutes les classes de la population qui y trouvent toujours accueil cordial, conseils et services, protection et assistance. Une nombreuse bibliothèque, des collections créées par le concours de plusieurs générations successives se groupent autour des images des aïeux et complètent les enseignements apportés par des étrangers d'élite qu'attire une généreuse hospitalité. Le grand propriétaire exploite en régie la partie du domaine qui est contiguë à l'habitation; le plus souvent il dirige aussi une usine centrale où s'élaborent sous toutes les formes les produits bruts de la contrée et où se construit le matériel nécessaire à l'exploitation. Le reste des terres est concédé à diverses classes de tenanciers, fermiers riches, fermiers pauvres, métayers, et enfin à de nombreuses familles de *bordiers* fournissant à l'habitation et aux ateliers qui en dépendent le complément de main-d'œuvre qui leur est nécessaire. Toute cette

clientèle se groupe autour du chef de famille ; elle entoure d'habitations plus humbles la maison où de vieux parents blanchis au service de l'État, des femmes chastes et dévouées, des collatéraux de tout âge, des aides et des serviteurs de toute condition, maintiennent et répandent des traditions d'honneur et de grâce, la vie intellectuelle et la gaieté.

L'esprit se repose délicieusement sur de tels tableaux ; toutefois il importe de signaler, dès à présent, une vue essentielle omise par M. Le Play, c'est que de ces deux types auxquels on entend ramener toute l'organisation agricole, le premier est évidemment destiné à disparaître. Dans le nouveau système, en effet, le paysan à famille souche ne saurait défendre longtemps son petit domaine contre l'épargne aisément accumulée du grand propriétaire ; n'en doutez pas, il vendra sa terre, il deviendra fermier, régisseur, bordier, artisan. Pour la seconde fois les aleux se transformeront en fiefs ; ce changement s'est fait presque sous nos yeux dans le Royaume-Uni, sous un régime analogue. En conséquence, lorsque nous aurons à apprécier l'organisation agricole du nouveau système, nous pourrons admettre qu'elle se résume dans le second type de *landowner* décrit par M. Le Play, et que la petite ou même la moyenne propriété n'y paraissent que transitoirement.

Ces excellents modèles de la vie rurale deviennent de plus en plus rares dans une société soumise à la loi du partage forcé. Le type extrême de la désorganisation agricole, née de notre régime de succession, se rencontre dans ces villages à banlieue morcelée dont le territoire, étendu de 800 à 1,200 hectares, est divisé en parcelles enchevêtrées les unes dans les autres. On voit du premier regard les inconvénients d'une semblable division : la multiplication des frais de transport, la difficulté d'élever du bétail, la perte des engrais sur les routes et dans les thalwegs, les dommages causés par les moissonneurs d'une parcelle aux moissons voisines plus tardives. Il est constant qu'un bon système de culture ne peut être appliqué qu'à des propriétés d'une étendue moyenne, et ces propriétés ne peuvent être défendues contre un morcellement successif que par la liberté testamentaire. C'est donc à cette institution essentielle que nous ramène encore une agriculture bien entendue. Transitoirement, il conviendrait 1° d'encourager par des primes la formation de domaines agglomérés à habitation centrale ; 2° de conférer aux propriétaires enclavants la faculté légale d'acquérir, sommairement et sans frais, les terres enclavées sur lesquelles il n'y a pas de construction et qui ne dépassent point une contenance déterminée.

Comme l'agriculture, l'art forestier, les industries minières et ma-

nufacturières doivent tendre à se grouper autour de la famille. Il est constant que pour obtenir d'une étendue donnée de bois le plus grand produit possible, il faut laisser les arbres debout pendant cent vingt ans. En ce cas, il y a sur pied, au moment de chaque coupe d'un 120e, trente-trois fois plus de bois que dans la coupe, et par conséquent, il y aurait avantage pour un propriétaire privé de l'instinct de permanence à raser la forêt, à en aliéner le sol et à placer le produit de ces deux opérations. Par ces raisons, l'industrie forestière ne pourra prospérer qu'après que la liberté testamentaire aura rendu aux pères de famille, avec les longues vues d'avenir, le courage de dédaigner un supplément actuel de bien-être. En attendant, les forêts devront rester ou devenir la propriété de l'État.

Quant à l'industrie des mines, M. Le Play pense que le droit commun doit être de laisser aux propriétaires de la superficie le soin de l'exploitation. Seulement il faut réserver à l'État, pour les mines plus importantes qui ne pourraient pas être exploitées fructueusement avec des ressources individuelles, une faculté de concession qui sera exercée selon les circonstances.

On sait d'avance la forme du travail industriel que M. Le Play met au premier rang : c'est celle qui annexe ce travail à une exploitation agricole, dont le propriétaire devient en même temps le capitaliste et le patron d'un groupe d'ouvriers. Ainsi entendue, l'industrie s'écarte peu des conditions propres à l'agriculture et si favorables à la conservation des bonnes mœurs. Le plus souvent même, elle trouve sa place dans l'enceinte de la famille, étendue jusqu'aux limites d'une vaste clientèle. Toutefois, un juste sentiment des besoins croissants de la société moderne décide M. Le Play à admettre des moyens de production plus efficaces, par exemple les manufactures à moteur hydraulique et les usines à vapeur. Il reconnaît que l'industrie, sous cette forme économiquement supérieure, est le meilleur véhicule de l'instruction primaire, et qu'elle fournit aux individualités intelligentes un moyen précieux de faire leurs preuves et de tenter fortune par elles-mêmes. Mais ces avantages ne font point disparaître les maux qui naissent de la grande industrie manufacturière, et dont le remède est une organisation perfectionnée du patronage.

Ces réflexions amènent M. Le Play à examiner le principe d'association appliqué soit au travail, soit aux capitaux. L'histoire des associations ouvrières de 1848, dont le plus grand nombre a péri tandis que le reste se laissait ramener par l'expérience à une organisation étroite et peu libérale, a révélé les vices essentiels des sociétés coopératives ; ce sont surtout l'esprit d'égalité qui refuse de proportionner les bénéfices au mérite et le manque de prévoyance qui porte

les classes inférieures à partager immédiatement l'intégralité des profits, sans se ménager aucune réserve pour les mauvais jours. C'est à ces inconvénients que les associations de 1848 ont obvié en partie, soit en payant le travail à la pièce, soit en fixant une quotité importante des bénéfices à prélever à titre de réserve, soit en retenant au profit des demeurants une portion importante du *prorata* de chaque membre qui se retire de l'association. En outre, on a essayé de défendre les gérants contre l'humeur instable et les animosités des sociétaires, soit en leur conférant des mandats d'une longue durée, soit en leur ménageant, pour les cas de révocation, la garantie d'un tribunal arbitral pris en dehors de la communauté. Tant de précautions indiquent les énormes difficultés de l'entreprise; elles suffisent à montrer que les associations coopératives ne conviennent qu'à des ouvriers choisis, et qu'il est chimérique d'y chercher un mode général d'organisation du travail.

Quant aux communautés de capitaux, M. Le Play, tout en regrettant l'influence bienfaisante de la responsabilité illimitée, n'entend point priver le progrès économique d'un de ses instruments les plus puissants, c'est-à-dire de la société anonyme. A ses yeux, toutefois, l'importance que ces sociétés ont prise dans le monde contemporain vient surtout de l'impuissance individuelle qui résulte du partage forcé, et il est à souhaiter que leur rôle se restreigne de plus en plus aux entreprises que l'individu, et surtout la famille, ne pourraient point aborder sous le régime de la liberté testamentaire.

Cette idée de l'infériorité des corporations, M. Le Play l'applique à tous les genres d'activité humaine : à la charité, à l'éducation primaire et secondaire. La charité pratiquée systématiquement par l'entremise de fonctionnaires salariés à l'égard de familles dont les idées et les intérêts sont ignorés des membres cotisants, ne vaut certainement pas celle qu'un patron exerce en faveur de familles « attachées à sa maison et à sa fortune. » Il est d'ailleurs dans la destinée des associations qui s'étendent et se perpétuent de se corrompre; il ne faut pas longtemps pour qu'elles perdent le premier esprit de leur institution. Quant à l'instruction primaire, M. Le Play la considère comme un service privé auquel l'État et les corporations sont également impropres. C'est aux individus à se réunir et à y pourvoir, et nul doute qu'ils ne le fassent dans la mesure convenable, quand on laissera agir seuls les deux stimulants naturels de cette tendance, savoir : les conseils d'un clergé intelligent et l'émulation produite par les salaires supérieurs que l'industrie manufacturière assure aux ouvriers instruits. Ainsi laissée à elle-même et confiée aux influences sociales les plus efficaces, l'instruction primaire se répartira entre la

famille, où elle sera donnée sous forme d'enseignement mutuel par la mère aux aînés, par les aînés aux plus jeunes, et par l'école devenue une dépendance de l'Église.

L'enseignement secondaire devra de même être abandonné à l'activité libre. C'est seulement pour le service de l'enseignement supérieur que M. Le Play a recours aux corporations; il propose de confier ce service à dix ou douze grandes universités libres, constituées à la manière allemande, et rattachées à une organisation provinciale dont on verra plus loin les grands traits.

Les réflexions qui précèdent portent l'auteur à chercher ailleurs que dans les sociétés coopératives le salut de la grande industrie manufacturière, menacée par le paupérisme et la démoralisation. A ses yeux, la forme exemplaire de ce genre d'industrie est le patronage complété par des engagements volontaires et permanents, qui lient mutuellement le maître et l'ouvrier. La sécurité des deux parties contractantes introduirait bientôt dans les mœurs cette sympathie réciproque qui est aujourd'hui si rare. Le patron ne s'aventurerait pas dans des spéculations dont le dernier résultat est de priver de travail, quand survient la contraction du crédit, le surplus d'ouvriers engagés dans les temps de prospérité. D'un autre côté, l'ouvrier cesserait de rechercher indéfiniment les salaires élevés, qui sont aujourd'hui la juste compensation des chances de chômage; ses convoitises ne seraient plus dirigées vers ce comfort qui est si nuisible, en Angleterre, aux habitudes d'épargne, et qui tend à faire disparaître les vieillesses saines et lucides, communes chez les populations sobres. Le patron n'aurait point de peine à tourner l'ambition de ses ouvriers vers la propriété privée du foyer domestique, et ainsi se constitueraient, sous leur forme normale, des familles industrielles héréditaires, groupées autour d'un maître prévoyant et protégées par la permanence des engagements contre la concurrence de ces ouvriers nomades qui leur payent en mauvais exemples ce qu'ils leur prennent en travail et en salaire.

On a vu les familles, fortement constituées sous l'autorité du père, se grouper comme de vastes clientèles autour du propriétaire foncier ou du patron; on vient de les voir attirer à elles les grands travaux de la production, absorber l'individu, déposséder l'État, refouler l'association dans le haut enseignement; le gouvernement à son tour va reculer sous nos yeux et céder à cette force nouvelle les plus grandes de ses fonctions sociales.

On aimerait à reproduire tout entier l'admirable chapitre que M. Le Play a consacré à la bureaucratie européenne. Il montre finement que ce pouvoir forme, au milieu de l'instabilité générale, la seule

institution permanente de notre société; qu'on ne s'étonne donc point s'il est devenu le pouvoir dominant. Sans cesse préoccupés d'étendre leur influence en ménageant leur peine, les chefs compliquent sans nécessité le mécanisme administratif, les paperasses surabondent, le nombre des employés va croissant; les affaires importantes et simples que le ministre terminait lui-même, secondé par un seul commis, deviennent la matière surchargée du travail de tout un bureau, et un chef subalterne les tranche souverainement, ne laissant au chef suprême et responsable que le droit de signature. De cette élaboration d'un ordre inférieur sortent ces règlements et ces circulaires dont le sens se dérobe aisément aux autorités qui les approuvent, sorte de commentaire perfide qui va le plus souvent contre l'esprit des lois. D'un autre côté, la responsabilité personnelle étant nulle dans un corps aussi étendu, chacun songe à diminuer sa part de travail, l'expédition des affaires se ralentit, et le public, mal servi par ceux qu'il paye, trouve en eux, par surcroît, l'insolence et l'esprit de tyrannie qui accompagnent toute autorité sans contrôle et toute industrie sans concurrence. Le haut prix de la faveur et les avantages de la servilité apparaissent à tous les yeux, et ce spectacle corrompt les caractères... Enfin, en dépossédant l'activité des individus et des familles, la bureaucratie ôte aux citoyens l'habitude et le goût des vives jouissances que procure le pouvoir d'agir et de créer; même lorsqu'elle justifie sa prétention la plus commune, celle d'exercer, mieux que l'industrie privée, les services qu'elle s'approprie, elle détruit jusque dans sa semence l'initiative de chacun et prive ainsi la société d'une force morale qui ne saurait être compensée par aucun avantage matériel.

Il importe de détacher du gouvernement ces énormes dépendances et de les répartir entre des pouvoirs mieux appropriés. M. Le Play propose de constituer séparément la commune, le département, la province; seulement, il distingue soigneusement comme en Angleterre la commune urbaine et la commune rurale. A la première, il accorde sans appréhension la nomination de son conseil municipal; il pense que ces dangers qu'on a cru voir dans les tendances de la bourgeoisie et de la classe ouvrière des villes sont l'effet passager des mœurs que le partage forcé et une mauvaise organisation du patronage ont répandues dans la société contemporaine. Quant à la commune rurale, il la conçoit plus étendue que celle qui existe aujourd'hui et semblable soit au canton, soit à ces unions que l'Angleterre enrichit chaque jour avec les attributions enlevées aux paroisses. Nul doute qu'on ne trouve dans de telles circonscriptions, le personnel d'une administration locale intelligente. Dans une revue

sommaire, M. Le Play montre que la commune actuelle est impropre à la plupart des fonctions qu'elle remplit. Les plus importants des biens communaux, les forêts doivent retourner à l'État jusqu'à ce qu'ils retombent avec les autres aux mains de la famille transformée. Les services de l'État civil, de la police, de la voirie, seront avantageusement reportés à des circonscriptions plus vastes. Quant à l'instruction primaire et à l'assistance des pauvres, ce sont des services en quelque sorte privés dont la division géographique ne saurait être déterminée d'avance, et qui doivent s'organiser spontanément selon les convenances locales. Transitoirement d'ailleurs, ce serait plutôt au canton qu'à la commune actuelle qu'il conviendrait de les rattacher.

Au-dessus du canton et de la commune, M. Le Play conserve le département comme l'analogue du comté Anglais. Le département laissant aux municipalités urbaines leur autonomie, groupe un certain nombre de services de police, de voirie, de finance, qui s'appliquent soit à toutes les communes, soit aux communes rurales seulement, dans le cas où l'organisation urbaine aurait déjà pourvu à ces besoins. Ce qui est le plus caractéristique dans l'administration départementale, c'est le choix du personnel. Empruntant à l'Angleterre un des principes de son gouvernement local, M. Le Play souhaite que les magistrats départementaux soient choisis par le souverain parmi les grands propriétaires fonciers. Un tel choix, en respectant l'influence personnelle et locale des élus, leur ôterait les idées d'ingérence politique que le suffrage populaire suggère parfois à nos conseils généraux et qu'on a essayé de combattre par les art. 14 de la loi de 1833 et 7 de la loi de 1838. C'est à ces magistrats qu'il appartiendra de réunir les attributions variées dévolues en Angleterre aux juges de paix, entre autres, le jugement des délits locaux. Ce jugement se fera dans des assises d'ordre divers, dont la compétence variera avec le lieu de session et le nombre des juges. Une telle combinaison aurait l'avantage de restreindre le nombre des magistrats de profession réservés pour le service des cours supérieures, lesquelles, devenues ambulatoires, se rattacheraient aux grandes divisions provinciales.

Ces divisions dont le type existe déjà dans certaines circonscriptions militaires et universitaires de la France actuelle pourraient être ramenées à treize circonscriptions centralisant les services de la haute justice, de l'enseignement supérieur et servant d'intermédiaire à l'État dans les affaires où le contrôle et l'ingérence du gouvernement sont jugés nécessaires. L'État y serait représenté par dix ou douze hauts fonctionnaires dont le modèle se trouve déjà avec ses traits essentiels dans les sénateurs préfets des grandes villes.

Dans la réforme du gouvernement central comme dans tout ce qui précède, M. Le Play applique deux principes qu'il a recueillis de son étude sur la bureaucratie : diminuer le nombre des places, augmenter la responsabilité de chaque fonctionnaire. Nous ne le suivrons pas dans cette critique intelligente dont le trait le plus essentiel est un essai de centralisation du service financier. Nous passerons également sous silence l'examen visiblement réservé et gêné (on comprend pourquoi) de notre organisation constitutionnelle.

Un seul trait doit être cité, parce qu'il trahit, ici encore, la tendance dominante du système; c'est cette institution de familles sénatoriales où le souverain devra choisir de préférence, à mérite égal, les membres de la chambre haute, afin de remettre en honneur le principe d'hérédité. Au sein du gouvernement central, comme dans l'administration du département, comme dans l'organisation rurale et industrielle, nous retrouvons donc ces dynasties d'Appius, de Valerius, cime majestueuse de l'axe aristocratique autour duquel cristallise, à différentes hauteurs, toute matière sociale.

Ici s'arrête la partie en quelque sorte *organique* du système : on peut s'étonner d'un tel jugement, en se rappelant que nous n'avons fait mention d'aucune des libertés essentielles que M. Le Play a si clairement et si fortement défendues. C'est qu'au fond les théories de la liberté de la presse et des cultes, du droit d'association et de réunion ne sortent pas des mêmes principes que le corps de la doctrine nouvelle. Elles sont le sacrifice que toute intelligence supérieure, même conservatrice, fait nécessairement à l'esprit moderne; présent inespéré d'une expérience hautement impartiale, elles ont profité peut-être d'une sorte d'optimisme indulgent qui croit à la solidité de son œuvre et ouvre un accès à ce qu'il ne redoute plus.

En ce qui concerne la presse et le droit d'association, M. Le Play montre très-bien que les gouvernements qui s'opposent à la libre discussion s'endorment généralement dans une fausse sécurité; que leurs rigueurs n'arrêtent point les effets sûrs et pernicieux d'une presse clandestine; la difficulté de trouver un nombre suffisant de censeurs judicieux livre toutes ces publications à un régime d'inégalité dont le double caractère est la tolérance envers les écrivains qui corrompent les mœurs publiques et la sévérité envers ceux qui critiquent l'autorité. Il ajoute que le bien, étant toujours mieux pourvu d'arguments que le mal, doit finir par triompher, et qu'une lutte passagère contre l'erreur n'est pas sans utilité pour l'esprit public qu'elle trempe et qu'elle éclaire. Il croit enfin que la France ne saurait rester longtemps frustrée d'une liberté dont ses voisins jouissent sous ses yeux, et il engage le gouvernement à priver ses adver-

saires d'un motif d'hostilité qui devient si aisément le voile d'une opposition dynastique.

Je n'insiste pas sur les arguments bien connus que M. Le Play développe avec fermeté en faveur de la liberté religieuse. L'étude des mœurs d'outre-Manche l'amène à conclure qu'une foi sincère n'exclut point nécessairement le respect pour la liberté des opinions. A la vérité, en France, notre tolérance, née du scepticisme du dix-huitième siècle, est l'expression d'un égal mépris pour tous les cultes; elle se mesure à l'incrédulité générale, c'est-à-dire à un état d'esprit où se corrompent graduellement tous les principes moraux. Mais si l'on étudie les causes même qui ont produit en France le scepticisme, on s'aperçoit qu'elles se résument dans l'intolérance du clergé, dans l'alliance qu'il a faite avec le pouvoir séculier, dans les vices croissants d'une caste qui a d'autres moyens d'entretien et de défense que son autorité morale. La réforme devra donc consister principalement à séparer l'Église de l'État. Accessoirement M. Le Play semble disposé d'une part à réclamer pour les évêques un droit de réglementation plus étendu dans l'intérieur de leur diocèse, d'autre part, à restreindre l'intervention du clergé inférieur dans les relations privées en déléguant au chef de maison la direction religieuse de la famille. Ces deux réformes tendraient à relever la situation des diocésains, et à rendre facile un meilleur choix de personnes dans le recrutement d'un clergé inférieur moins nombreux.

Telle est dans ses grands traits cette réforme sociale, collection immense de principes de toute origine, de reliefs du passé et de vues d'avenir, d'inductions positives et d'espérances hasardées, qu'une intelligence puissante a groupés en un système singulièrement un et suivi. Évidemment notre critique ne saurait suivre M. Le Play dans tous les détails de son œuvre; elle doit s'attacher seulement à l'idée dominante d'où dérive le caractère original de la société nouvelle. Or il est bien clair que cette idée n'est pas suffisamment exprimée par la liberté testamentaire, quelque soin qu'on prenne de nous y ramener sans cesse comme au fondement même de tout le système. La liberté testamentaire ne figure ici que comme un moyen : si elle a quelque prix, c'est qu'on suppose, on espère, on affirme même qu'elle ouvrira l'accès à ce riche ensemble d'institutions patriarcales et aristocratiques que M. Le Play a exposées si spécieusement et que l'enquête et la discussion sont chargées de faire prévaloir. Ce sont ces institutions qui sont vraiment le corps du système : la famille souche, appuyée sur l'héritage indivible et groupant autour d'elle toutes les grandes fonctions sociales, depuis l'exploitation rurale ou industrielle jusqu'au gouvernement local, voilà le trait essentiel et

typique de la société idéale dont l'analyse précède et dont il nous reste à apprécier la vertu civilisatrice, morale et économique.

V

Suivant John Stuart Mill, le premier intérêt d'une société est le progrès. Or, la première impression que je recueille du système de M. Le Play est celle d'un certain dédain pour l'instrument nécessaire du progrès, je veux dire la culture intellectuelle. Ce sentiment a laissé sa trace dans tous les chapitres du livre. Ici ce sont les professions usuelles qu'on place au premier rang, au-dessus des arts libéraux, parce qu'elles sont les plus propres à conserver la vertu. Et remarquez bien que ce classement n'est point purement théorique et qu'il a une influence sur l'ordre social. Tout à l'heure vous avez vu M. Le Play en déduire la suprématie administrative et judiciaire des propriétaires fonciers sur les médecins, les avocats et les hommes de lettres. S'agit-il de l'industrie, l'auteur ira jusqu'à faire entendre qu'en ce genre la pratique est aussi féconde que la théorie et que les tours de main des ouvriers n'ont pas moins appris aux savants que les hypothèses de la science[1] n'ont servi aux ouvriers. S'agit-il de l'instruction primaire, il trouvera que les idées importées d'Allemagne ont fort exagéré la gravité de cette question. Enfin dans la famille, il n'hésitera pas à soumettre les jeunes gens à la tutelle prolongée des vieillards et à humilier le savoir devant la sagesse.

Évidemment plusieurs considérations justes servent d'appui à cette doctrine. La première, c'est que la vertu n'est pas une science, mais un art; on ne l'apprend point par la simple contemplation, mais en la pratiquant, et comme il ne s'agit de rien de moins que de vaincre l'égoïsme naturel, cette pratique ne va point sans de pénibles efforts. Dans une telle entreprise, on voit combien il importe que l'expérience du père et du vieillard ajoute avec autorité sa force et sa lumière à celles de la conscience encore obscure et de la volonté vacillante du jeune homme. Les démonstrations et les livres ne feront rien à eux seuls et sans cette contrainte salutaire.

Une autre pensée qui ne mérite pas moins d'attention, c'est qu'on ne saurait laisser la direction souveraine de la société à de purs théoriciens. Il y a aujourd'hui toute une classe d'hommes qui se croient dispensés d'être citoyens ou même honnêtes gens, parce qu'ils sont à leurs propres yeux les hérauts de l'avenir. Les vertus humbles et patientes leur paraissent vulgaires : une seule de leurs

1. T. I, p. 243-44.

idées n'est-elle pas d'un plus grand prix que toute la vie d'un bon père de famille? Personnages volontairement sacrifiés, ils ne songent pas à bien vivre ou même à vivre heureux, mais à faire mieux vivre la postérité. Évidemment cet oubli du présent et cette poursuite inquiète d'un avenir qui fuit sans cesse devant nous, ne sauraient être l'allure régulière de l'esprit humain; c'est comme une excroissance maladive de l'idée de progrès, et M. Le Play a eu raison de chercher dans des parties plus saines, la séve qui doit nourrir et fortifier la société moderne.

Néanmoins, cette science qui ne suffit pas à rendre les gens vertueux, cette théorie qui les distraît de la vie pratique ont quelque prix et quelque utilité. Elles éclairent et réforment la tradition, elles stimulent l'instinct moral par la saveur de quelque nouveauté; en redemandant sans cesse des preuves aux doctrines établies, elles les empêchent de dégénérer en un pur rituel à peine compris par ceux qui les pratiquent, et de fléchir sous l'action des vieilles superstitions. Or, je crains que la réaction nécessaire que M. Le Play a provoquée contre les excès de ces forces sociales n'ait été poussée au delà de toute mesure par l'énergie des moyens employés. A ne considérer que les résultats, le système ne ramène pas seulement à leur rang la science et la théorie, il les prive de toute influence; il ne va pas à moins qu'à étouffer leur voix.

Représentez-vous bien d'abord cette sorte d'électorat dévolu à 2,100,000 chefs de famille. Il y a là autre chose, je pense, que le suffrage censitaire ou le double vote en matière politique; car ce n'est pas à quelque fonction publique qu'ils élisent, ils ne vous confèrent pas quelque honneur dont vous pourriez vous passer; ils vous confèrent la propriété, c'est-à-dire le bien-être, l'indépendance, le droit au mariage, tandis que du même coup ils peuvent condamner à la misère, au célibat, à une domesticité plus ou moins adoucie ceux qu'ils ne choisissent pas. Demandez-vous ensuite où se forme l'esprit qui dirigera les suffrages, et voyez apparaître, dans cette multitude, les 40 à 50,000 grands propriétaires ou patrons héréditaires dont les autres dépendent, qui, au prix de quelques faciles épargnes, absorbent chaque année tout le capital fixe du pays, détiennent tous les instruments de travail, et imposent aux autres, au nom d'une sorte de droit de famine, leurs scrupules et leurs traditions. A ce pouvoir exorbitant, ajoutez au profit de ces chefs du corps électoral la justice, l'administration communale et départementale, le prestige d'une vaste clientèle dépendante; confiez-leur, avec M. Le Play, le soin de former les mœurs et de diriger l'opinion; pressentez les susceptibilités et l'intolérance de l'esprit conservateur chez des

hommes que le présent comble à ce point, et demandez-vous comment la jeunesse, la science, la spéculation théorique oseront s'agiter et parler leur langage dans ce monde dominé par la tradition ombrageuse. N'en doutez pas, on leur répondrait en les condamnant à la vie la plus misérable par la déshérédation ou le refus de travail, à l'émigration forcée par le dénûment, à l'oubli par le dédain imposé au public, ou même au silence par un abus de la loi que les mœurs s'empresseraient de justifier.

Qu'on n'invoque pas ici la liberté de la presse. Il suffit d'avoir entendu, en Angleterre, les gens de bon ton, wighs ou torys, parler du *Morning-Star,* pour comprendre ce qu'une telle liberté vaudrait à elle seule devant la coalition d'une aristocratie décente; d'ailleurs ne lit-on pas dans la loi que la presse est libre tant qu'elle n'outragera pas l'ordre public et les bonnes mœurs ? Je n'en veux pas plus dans une société pénétrée de l'esprit conservateur pour écarter toute nouveauté gênante, sans sortir de l'exception légale et sans violation apparente de la liberté consacrée. Le droit d'interprétation et d'appréciation des tribunaux, soutenu et dirigé par le *cant* environnant, fera plus en ce sens que l'article de loi le plus sévère. Sans doute on peut dire que ce *cant* ne tue pas la liberté de la presse chez nos voisins d'outre-Manche, et que le *Morning-Star* vit au milieu du dédain des classes élevées. Mais d'où cela vient-il ? Cela vient précisément de la seule institution du Royaume-Uni que M. Le Play ait critiquée, l'indépendance complète d'une population ouvrière qui forme à peu près la moitié de la nation [1]. Au lieu de ces libres contractants qui débattent les conditions du contrat, les maintiennent ou les rompent suivant les circonstances, s'assurent entre eux contre la misère [2] ou le chômage [3] et se pénètrent par tous ces actes d'un esprit de résistance et de liberté, qu'on se figure de vastes clientèles d'ouvriers groupées sous le régime du patronage et des engagements permanents. Croit-on que le *Morning-Star* trouverait des lecteurs parmi ces artisans protégés et dirigés, et s'imagine-t-on que de tels bourgs auraient jamais réclamé et obtenu des comtés conservateurs la réforme de 1832 et l'abrogation des *corn laws?* A nos yeux, cette prépondérance d'une seule caste atteindrait sûrement la liberté de l'esprit, et je ne doute pas que tout progrès ne devînt impossible dans une organisation qui offre une telle prime à l'intolérance.

Ce qu'on peut dire avec exactitude, c'est que l'idée si juste de

1. Porter : *Progress of Nation.*
2. Les *Friendly-societies.*
3. Les *Trade-unions.*

M. Le Play, celle de rendre à l'expérience et à l'esprit pratique leur part légitime dans la direction de la société, est portée par lui jusqu'à un excès nuisible par un mauvais choix de moyens, et qu'elle n'irait pas à moins qu'à faire de la science et de la théorie des esclaves craintives, réduites à bégayer timidement des apologues devant une tradition despotique, jusqu'au jour fatalement désigné d'une explosion révolutionnaire.

VI

Bien plus haut que les intérêts de la science, M. Le Play place ceux des bonnes mœurs et de la vertu pratique; il se propose d'établir l'harmonie entre les hommes. Y a-t-il réussi? Assurément si le nouveau système avait cette belle conséquence, il vaudrait la peine de le payer par quelques sacrifices.

Mais il est à craindre que ces sacrifices n'aient pas une compensation suffisante. S'il y a, en effet, une vérité acquise, c'est que toute puissance élevée au-dessus de tout contrôle se corrompt fatalement et rapidement. On peut consulter sur ce point l'école positiviste et sa théorie des aristocraties formées. Quant à nous, il ne nous faut pas ici d'autre exemple que celui de la décadence précipitée du catholicisme après la révocation de l'édit de Nantes, et cet argument décisif nous vient, on l'a vu, de M. Le Play lui-même. Si les catholiques se sont corrompus faute d'une opposition protestante, que peut-on attendre d'une caste de grands propriétaires et de patrons à qui vous avez réservé tous les devoirs et tous les pouvoirs, tandis que vous laissiez les autres les mains vides, réduits à s'en remettre aux dieux pour que ces devoirs soient fidèlement accomplis et ces pouvoirs exercés sans abus? Mais les dieux cèdent ici à la destinée. Ces belles vertus héréditaires que M. Le Play se figure le sceptre à la main, exerçant une autorité illimitée, ne tarderaient guère à perdre leur attitude noble et bienveillante. Au bout de cinquante ans, le sentiment de la toute-puissance aurait déjà mis à leur place l'égoïsme et l'abus de la force, s'étalant dans leur naïve outrecuidance et capables de se prendre sincèrement pour la vraie justice distributive.

Voici peut-être ce qu'on pourrait répondre spécieusement. Vous vous défiez avec raison, nous dirait-on, de toute autorité qui ne rencontre pas de résistance : une telle autorité doit en effet se corrompre. Mais n'est-il pas vrai que les meilleurs moyens de contrôle ont leurs inconvénients, dont le plus constant est qu'ils auraient eux-mêmes besoin de contrôle; et si l'on trouvait dans le cœur humain des mo-

biles d'une énergie et d'une persistance supérieures, n'y aurait-il pas quelque sagesse à considérer cette énergie et cette persistance comme les meilleures des garanties humaines, et par exemple à réunir tous les droits et tous les devoirs dans les mains incorruptibles de l'affection paternelle? Or, telle est la tendance du nouveau système. On n'aurait garde, sans doute, de dispenser des embarras du contrôle toute autorité d'un autre genre; on sait trop bien que dans les associations libres, par exemple, la fraternité a ses défaillances; on n'ignore pas que l'amour de la patrie contemple un objet bien lointain, que la fidélité personnelle se laisse atteindre par le scepticisme. Mais nous n'avons ici ni fonctionnaire, ni associé, ni citoyen; nous avons un père, un frère, un mari, et c'est la nature elle-même, toujours présente, qui apprend et rappelle leur rôle à ces personnages. En ce sens, il n'y a pas lieu de chercher un contrôle extérieur de leurs actions, car on a mieux ou aussi bien que ce contrôle dans la vivacité et la permanence de leurs affections domestiques.

Ces considérations sont justes et profondes; mais il reste à bien définir à quelle sorte de famille elles s'appliquent. En écoutant cet éloge des affections domestiques, quelle image avions-nous dans l'esprit, sinon celle dont le modèle se voit tous les jours? Un mari, une femme, deux ou trois enfants groupés autour d'un foyer. C'est dans cette enceinte étroite que nous retrouvions ces sentiments vivaces et durables dont M. Le Play nous parlait tout à l'heure, et il y aurait eu quelque raison, en effet, d'y chercher le meilleur des stimulants du travail, la plus sûre des garanties contre l'oubli des devoirs et l'abus d'une autorité sans contre-poids. Mais on sent bien que cette humble communauté n'est pas celle dont M. Le Play a fait l'organe puissant et presque unique des grandes fonctions sociales. La famille, telle qu'il l'a conçue, est bien autrement nombreuse que la famille française moderne. Elle comprend les agnats, les cognats, les domestiques; elle s'étend plus loin encore, jusqu'aux limites d'une vaste clientèle. C'est la *domus* romaine, c'est le clan. Le père y monte au rang de patriarche.

Or il est bien clair que les affections domestiques se transforment dans cette enceinte agrandie. Vous admiriez tout à l'heure cette tendresse familière, cette abnégation simple, cette équité distributive de l'homme qui commande à sa femme et à ses enfants, qui travaille, amasse, stipule pour chacun de ces êtres aimés. Ne croyez pas que vous allez retrouver ces sentiments au même degré dans les relations du chef de famille avec ses proches célibataires, ses serviteurs, ses régisseurs, ses bordiers, ses artisans. Non, ce n'est plus la voix du sang qu'on entend ici, c'est la voix bien autrement débile et défail-

haute des devoirs dévolus aux situations éminentes, de la convenance et de l'honneur. Vous rappelez-vous le père du tableau de Greuze rentrant de la chasse et contemplant, les bras ouverts, la bouche souriante, sa femme qui se renverse et disparaît sous une grappe d'enfants? Voilà les affections qui nous inspirent une confiance sans réserve. Dans le tableau de famille esquissé par M. Le Play, l'attitude et les sentiments sont autres : je crois avoir devant les yeux quelque grand propriétaire anglais, regardant avec l'œil froid du *governor* les parents pauvres réunis autour de son foyer, les enfants morigénés qui vont rentrer dans la *nursery*, la femme respectueuse et douce, les fermiers et les tenants qui ont dîné ce soir au *lodge*. Assurément cette figure n'est pas sans noblesse, et on aime à la voir se remplir du sentiment un peu emphatique de sa dignité protectrice. Mais on ne saurait faire d'un tel sentiment l'unique défense de la société contre les abus de la puissance illimitée qu'on y a jointe et qui tend incessamment à le corrompre.

M. Le Play n'était donc point dispensé de chercher dans l'organisation sociale des garanties contre l'égoïsme et la corruption des chefs de grande famille; il l'était d'autant moins que ces hautes vertus, qu'aucune aristocratie ne saurait pratiquer longtemps sans contrôle, la race française est particulièrement impropre à les concevoir et à s'y complaire. Du plus loin que nous considérions notre noblesse, qu'y voyons-nous? Des hommes éminemment sociables, amis des plaisirs, des aventures brillantes, du beau et fin langage; ils vont volontiers à la croisade, vendant leurs biens aux juifs, engageant leurs joyaux aux Vénitiens et aux Génois; un peu plus tard, ils suivront Charles VIII en Italie, ils le suivraient au besoin jusqu'à Constantinople; et remarquez bien que cette même race si portée aux entreprises guerrières, se montrera inférieure dans l'œuvre patiente et suivie de la colonisation. Au fond, c'est la gloire qu'ils aiment, et ils consentent à la payer par des fatigues qui durent peu et qui ont de l'éclat. Une cour se forme, ils s'y pressent; un voyageur italien, visitant la France et l'Angleterre au quinzième siècle, leur oppose les mœurs de la noblesse anglaise qui se tient loin de la capitale, parmi ses vassaux[1]. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, vous ne

1. « Hos (Gallos) Britanni sequuntur, Angli hodie vocitati, qui nobiles in civitatibus morari ignominiæ loco putant; rure sylvis ac pascuis seclusi inhabitant, nobiliorem ex censu judicant, rem rusticam curant, vendentes lanam et armentorum fœtus, neque turpe existimant admisceri quæstui rusticano. » (POGGIO, cité par Roscoë.)

Nous devons ce texte précieux à l'amicale obligeance de M. Taine; ses idées sur l'Angleterre trouvent là une remarquable confirmation.

trouvez plus nos gentilshommes que dans les antichambres de Versailles, attendant le petit lever et flairant quelque largesse royale. Quant à leurs domaines, on peut voir dans Arthur Young ce qu'ils sont devenus en 1788; un grand nombre ont été partagés, ceux qui subsistent demeurent incultes. Si le paysan a quelque démêlé avec le collecteur ou l'intendant, il cherche en vain des yeux le seigneur qui devrait le protéger; le seigneur est absent, mais son régisseur est là, réclamant à toute heure des redevances. Dira-t-on que c'est le nouveau personnage de l'autorité royale qui, en attirant à lui le pouvoir et la responsabilité, a ôté à la noblesse française le goût de la vie rurale et le sentiment de ses devoirs provinciaux? Mais, en ce cas, comment notre noblesse a-t-elle laissé se développer à ce point les attributions des intendants? Voit-on qu'en Angleterre les attributions du shérif aient ainsi augmenté au détriment des *magistrates?* C'est le contraire qui est arrivé. Il y a donc là plus et pis qu'un accident historique : il y a un vice du caractère national. Voyez-les d'ailleurs en des temps plus anciens, et plus tard dans les lieux où se sont perpétuées les habitudes de résidence. Ce n'est pas seulement leur négligence qui les dépossède, c'est leur violence, leur tyrannie. Jusqu'au quatorzième siècle, le mouvement communal n'a pas d'autre fin que d'échapper à ces maîtres cruels; la même cause produit un peu après toute cette grande œuvre de la centralisation monarchique. Dès que les intendants paraissent, le peuple les reçoit avec des acclamations; ce sont des maîtres encore, mais il y a en eux une ombre de légalité, une promesse de délivrance. Tout vaut mieux, en effet, que les seigneurs comme le dix-septième siècle en trouvait encore au fond de ses provinces. Qu'on se rappelle les Grands Jours d'Auvergne; avec un peu plus de douceur dans les mœurs, c'est là très-probablement le meilleur exemple de ce que deviendraient nos hobereaux laissés à eux-mêmes et au sentiment corrupteur d'une puissance privilégiée.

Et ici j'emprunte à M. Le Play lui-même une de ses remarques les plus fines et les plus fécondes. Il a montré mieux que personne que le vice dominant du caractère français est l'abus empressé de la force, l'intolérance envieuse de la supériorité, l'insolence vindicative des parvenus. Comment croit-il donc qu'on puisse restaurer sans péril des situations à ce point prépondérantes? Ne se souvient-il plus d'où est né cet esprit d'égalité qu'on a si justement noté comme un trait distinctif du caractère national? On aurait tort d'y chercher une opposition rationnelle à quelque théorie abstraite de l'aristocratie : la raison toute seule n'eût pas repoussé cette théorie; mais elle a suivi l'instinct social dans sa révolte contre l'usage tyrannique qu'on faisait chaque jour de l'inégalité. Pressurés, humiliés, écrasés par les

grands, les petits se sont tournés vers le pouvoir royal; ils ont tendu les mains vers le législateur. La haine des priviléges et le culte de l'égalité, devenus aujourd'hui des passions philosophiques, ont été à l'origine et sont encore pour partie l'acte instinctif d'une société qui cherche dans un article de code un remède contre un vice de son tempérament national. Cet appel désespéré et furieux du peuple aux dispositions légales est le signe le plus clair que les mœurs la trahissaient, et c'est à ces mœurs fortifiées que M. Le Play voudrait l'abandonner aujourd'hui sans défense.

On comprend maintenant à quel ensemble de mesures se rattache historiquement notre législation testamentaire. C'est quelque chose de semblable aux ordonnances de nos rois rasant les forteresses des petits burgraves pillards, ou comme les règlements de la police urbaine touchant la hauteur des maisons. C'est une sorte de servitude légale préventive, instituée contre l'égoïsme croissant et les excès éprouvés de toute puissance supérieure, née du privilége ou du monopole. Il est bien significatif de voir avec quelle ardeur les hommes de 89 ont adopté ce régime : c'est au point qu'ils ont un instant dépassé le but et supprimé absolument la liberté testamentaire; et, plus tard, en 1825, n'est-il pas singulièrement instructif de voir que sur 8,730 successions ouvertes à Paris, il n'y en a que 59 où les pères de famille aient usé du préciput légal? Qu'est-ce que cette pratique empressée de la loi, sinon une sorte de réaction vitale de la société qui se défend contre elle-même et cherche instructivement un appui du côté où elle penche?

Quoi qu'on puisse penser aujourd'hui, ce n'est donc pas imprudemment et sans cause que les hommes du dernier siècle ont établi la législation qui a *détruit* la famille (c'est le mot de M. Le Play). Et à ce propos, il importe de défendre nos pères contre une présomption aussi grave. Non, le dix-huitième siècle n'a pas plus détruit la famille qu'il n'a détruit l'art agricole en favorisant la petite culture; au contraire, il a recueilli l'une et l'autre du sein de cette corruption et de cette décadence que l'absence de contrôle avait produites dans l'exploitation des grandes propriétés et dans les mœurs de la maison patriarcale; il les a transformées et rajeunies en les divisant, et cette division, qui a ses dangers, a eu aussi ses avantages. M. Stuart Mill a montré les prodiges accomplis par la petite culture en Belgique et en France; nous n'avons donc pas trop à nous plaindre de ce système. D'un autre côté, on peut regretter les grandes maisons d'autrefois et trouver qu'il y a aujourd'hui trop peu de personnages dans le tableau de famille; mais comme ils sont serrés les uns contre les autres! comme l'affection est sans ré-

serve et le dévouement facile! comme on songe peu à regretter un froid respect! La famille imaginée par M. Le Play a sans doute plus de beauté extérieure; elle est vaste et bien ordonnée. Mais qui sait? peut-être y manque-t-il cette chaleur de cœur qu'on trouve aujourd'hui dans certaines maisons des plus humbles, au foyer d'un petit commerçant, d'un pauvre professeur de collége. Qui ne se souvient du philosophe sans le savoir de Sedaine? Qui n'a point été attendri de le voir si simple, si exempt d'emphase, un peu faible peut-être pour son fils et prenant avec lui le ton d'un camarade un peu plus âgé! Tout n'est point un mal dans un tel caractère, et comme il nous représente bien le père français d'à présent! Le vôtre, ou du moins votre chef de grande famille, le dix-huitième siècle l'a peint aussi; il l'a peint comme il le voyait, méchant, aigri, corrompu par quatre siècles de puissance mal employée, faisant encore la loi à ses proches avec l'autorité du libre testateur; c'est le personnage du commandeur dans la pièce de Diderot. Mais dès cette époque, on sent qu'il est vaincu; il se retire de la scène aux huées du public qui le reconnaît et qui se venge, en attendant qu'il le livre au législateur.

VII

Nous avons montré, je pense, que le système de la transmission intégrale avec ses institutions complémentaires est hostile aux progrès de la science et de la théorie; nous avons fait voir que ce régime n'est pas un moyen efficace de conserver la vertu et la bonne harmonie parmi les hommes, surtout lorsqu'il s'agit des Français. A côté du bien intellectuel et moral de la société, il y a son intérêt économique; il reste à considérer dans quelle mesure cet intérêt soutient un système sous lequel ont faibli les autres principes.

A première vue, il nous semble que les critiques économiques dirigées contre notre législation testamentaire sont excessives. Assurément on aurait pu même en 89 laisser plus de latitude au chef de famille. Il y a, en ce sens, bien des combinaisons possibles. Toutefois, lorsqu'un père qui a un million de fortune peut laisser 666,000 francs à l'un de ses deux enfants ou près de 260,000 francs à l'un de ses dix enfants, il me semble qu'on doit déjà considérer comme assez rares les cas où il ne pourrait point maintenir l'intégrité du fonds ou de l'industrie domestique; et la part des enfants les moins bien partagés ne représente guère, en pareil cas, qu'une subvention alimentaire prise sur les capitaux libres du testateur. D'un autre côté, est-il très-généralement exact qu'un propriétaire foncier soit détourné des améliorations les plus fécondes par la pensée que son bien passera après sa

mort à des étrangers? S'abstiendra-il pour cette raison de chauler ou de drainer sa terre? S'il y enfouit un supplément de capital, n'est-il pas sûr que ses enfants le retrouveront dans le prix payé par l'acquéreur après la licitation? D'autre part, est-il absolument nécessaire qu'il y ait licitation, même en cas de partage égal? Lorsque l'industrie de famille est vraiment florissante, n'est-il pas vraisemblable que les enfants continueront à faire gérer par le plus capable l'établissement patrimonial, et dans ce choix, ne seront-ils pas mieux conseillés par le sens critique de l'intérêt personnel que le père ne l'aurait été par une tendresse souvent aveugle? Enfin s'ils se décident à demander le partage, n'est-ce point parce qu'ils ont souvent à faire quelque emploi plus profitable de leur activité et de leurs capitaux? et en ce cas, pourquoi confierait-on au père de famille le soin de permettre ou d'interdire par avance un déplacement de forces dont l'utilité et l'opportunité ne se laisseront voir, je suppose, qu'après la mort du testateur. Ne pourrait-on pas même soutenir que le meilleur juge de pareilles questions est la personne intéressée bien plutôt qu'un vieillard souvent imbu de l'esprit de routine, et parfois accessible à des faiblesses déraisonnables.

Et, par cette pensée, nous touchons au principe essentiel que méconnaît le système de M. Le Play. Croyez bien qu'il ne s'agit point ici de l'équité naturelle, des droits de l'homme et du citoyen; il ne s'agit pas davantage de procurer à chaque homme, selon le vœu communiste, un petit jardinet et 600 livres de rente... Mais sous ces mots spécieux et ces vaines espérances se cache un grand intérêt social qui les remplit, les anime, les pénètre de son prestige et qui seul a quelque autorité pour réclamer contre les institutions nouvelles; je veux parler de la circulation de la richesse et des capacités.

Voici un capital qui a certaines vertus reproductives; voici un homme doué de certaines aptitudes. Quel est, en ce qui les concerne, l'intérêt de la société? C'est que le capital tombe dans les mains les plus capables de le faire reproduire, c'est que l'homme parvienne aisément à la situation où ses aptitudes pourront se développer et s'exercer au profit de ses semblables. Au fond, tout ce qui s'est fait depuis 89 s'explique par cet axiome. Qu'est-ce que l'abolition de la mainmorte et des substitutions, sinon une sorte de défense faite au capital de se fixer sous une forme qui éloigne l'esprit d'entreprise? Qu'est-ce que notre loi de succession, sinon une crise périodique d'où le capital sort divisé, mobile, approprié à toutes les mains? Qu'est-ce encore aujourd'hui que cette critique acerbe du régime dotal, sinon un signe de l'horreur qu'inspire tout ce qui ménage à la richesse un lieu de repos et de stagnation? Qu'est-ce que le crédit, sinon une rota-

tion plus rapide du fonds commun où puise le travail aventureux, c'est-à-dire la spéculation? Qu'est-ce que la liberté du commerce et la concurrence, sinon l'écoulement naturel de la production se distribuant d'elle-même aux endroits où elle se fait le plus avantageusement? Qu'est-ce que l'admissibilité aux places, sinon une pente qui porte les capacités au lieu où elles pourront se développer et rendre des services? Au fond, le caractère dominant de l'esprit moderne se résume dans cette conception unique : faire en sorte qu'aucune portion de force ne soit perdue faute d'un travail approprié; rendre les molécules sociales si mobiles que chacune soit portée sans effort au point où elle concourt au mouvement; au lieu de cette masse compacte, inerte et tardive où les énergies ne se développent que pour être comprimées ou annulées par des adhérences locales, transformer la société en une sorte de liquide dont les gouttes se divisent, glissent et s'étagent d'elles-mêmes, de sorte qu'aucune de leurs impulsions intérieures ne reste sans avoir produit le mouvement marqué par sa direction et mesuré par son intensité.

Évidemment, on ne peut pas espérer de constituer la société dans un ordre durable sans faire une grande part à une idée aussi active, aussi mêlée à l'origine de toutes les institutions modernes. C'est ce que M. Le Play n'a pas assez considéré, à notre sens. Il a très-bien vu les excès actuels et imminents du principe de circulation; il a vu mieux encore les avantages du principe opposé. Il est très-vrai, par exemple, que la civilisation moderne, si empressée à ouvrir l'accès aux capacités, n'a pas estimé à son prix celle qui résulte de la solidarité de plusieurs générations d'une même famille, dévouées à une même œuvre. Ce sont là de graves raisons de se contenir et de ne pas s'abandonner sans réserve au mouvement de l'opinion présente. Mais ces raisons ne vont point jusqu'à faire que le principe de circulation doive être entièrement supplanté par celui de continuité et relégué dans quelques libertés spéciales d'où la poussée de l'esprit dominant ne tarderait pas à l'exclure.

Or, telle est précisément la suite de conséquences qui sortirait du système imaginé par M. Le Play. Voici un homme qui naît d'un bordier, d'un fermier, d'un artisan, que sais-je; il a des aptitudes singulières pour l'art agricole, pour un certain genre d'industrie. Mais où trouvera-t-il une parcelle de terre qui ne dépende d'un grand propriétaire peut-être routinier? Où rencontrera-t-il une manufacture dont le patron l'encourage par un juste partage des profits? Il n'a sous les yeux que de vastes domaines héréditaires indivisibles, des monopoles démesurément étendus par l'effort de plusieurs générations. Si quelque jour il s'y fait une place, ce ne sera qu'après

de longs services; qu'il travaille comme Jacob sept ans pour Lia, sept ans pour Rachel, et s'il n'est mort à la peine, le maître bienveillant lui accordera peut-être une propriété personnelle, instrument tardif d'expérience. Ce n'est pas le capital seulement qui lui manque, c'est aussi la liberté. Les mœurs lui ôtent ce que la loi avait respecté. Veut-il quitter sa commune? mille liens le retiennent. Son père l'a choisi peut-être comme héritier associé, la profession paternelle le réclame. D'ailleurs on repousse partout les ouvriers nomades. Les grands propriétaires ont donné le signal de la destruction des chaumières qui pouvaient servir d'asile aux chercheurs d'aventures, et quelque Goldsmith a déjà commencé à chanter les ruines des cottages, effacés comme en Angleterre, sous les parcs de l'aristocratie[1]. Est-il ouvrier de manufacture? Un engagement permanent le lie; chaîne inutile; car la coalition facile des patrons l'attache à son atelier comme le serf à la glèbe. Les carrières civiles ou politiques l'attirent-elles? Mais les puînés des grandes familles occupent toutes les places enviées, toutes celles au moins, et ce sont les plus nombreuses, où les relations sociales ont plus de prix que la capacité même[2]. De tous côtés, je n'aperçois que des adhérences qui le retiennent et des obstacles qui l'arrêtent. Qu'il reste donc à son rang, au lieu natal, dans la profession héréditaire, à moins qu'il préfère s'expatrier. Toute cette ambition n'est qu'une suggestion du malin esprit; tant de mouvement ne ferait que mettre le désordre parmi ceux qui l'entourent, et qui sait? dans cinquante ans, le progrès naturel des mœurs sur leur pente aura peut-être porté jusqu'à l'indignation le sentiment qu'excite une telle inquiétude, un tel besoin de changer de place dans une société dont l'idéal est le repos.

M. de Pontchartrain faisait mettre à la Bastille un chapelier qui annonçait l'intention d'aller s'établir en pays moins réglementé, à Turin. N'est-il pas à craindre qu'une sorte de réprobation publique infligée par l'opinion et pire que cette captivité passagère ne finisse par s'attacher à l'homme convaincu de s'être refusé à l'internement, à l'héré-

1. The man of wealth and pride
Takes up a space, that many poor supplied,
Space for his lakes, his park's entended bounds,
Space for his horses, equipage and hounds,
This seat, where solitary sports are seen,
Indignant spurns the cottage from the green.
Where then, ah where, shall poverty reside,
To scape the pressure of contiguous pride!
(Goldsmith.)

2. T. II, p. 204.

dité des professions? En vérité, lorsque j'essaye d'imaginer ce calme égyptien du système, je me demande ce qu'un homme comme Arkwright, par exemple, serait devenu dans une telle société; je crois le voir circonvenu, opprimé, exploité, banni peut-être, et je pense que l'auteur a été bien avisé de conserver et de développer dans les colonies un lieu de dépôt à cette déportation de l'originalité par les mœurs.

VIII

Au nom de la science et du progrès, au nom de la vertu et des bonnes mœurs, au nom de la richesse et des intérêts économiques, nous sommes donc opposé à la forme de société que M. Le Play a ordonnée spécieusement autour de la famille souche. Nous ne nous sommes point prononcé jusqu'ici sur le droit de tester; mais, à coup sûr, l'idéal que nous proposerions aux pères de famille, après leur avoir rendu la libre disposition de leurs biens, n'est pas du tout cette transmission intégrale dont nous venons de montrer les dangereuses conséquences. La liberté testamentaire produit-elle nécessairement cette transmission et ces conséquences comme M. Leplay semble le croire? C'est une question qu'il est fort difficile de résoudre. D'un côté, il est clair que la liberté des testaments doit tendre, par l'abaissement relatif des maisons qui pratiquent le partage, à élever et à présenter comme exemplaires les familles qui suivent le système opposé; de là une propagation rapide et à la fin le triomphe du principe de l'indivisibilité des héritages. Un tel résultat serait à nos yeux la condamnation de la liberté testamentaire. D'un autre côté, le goût déjà invétéré (parmi nous) d'une certaine justice symétrique, la pression d'une opinion démocratique exigeante, le développement de la richesse mobilière, dont une grande partie est essentiellement partageable, peuvent empêcher que l'indivisibilité des héritages devienne soit la règle générale, soit même une exception étendue. En ce cas, la liberté testamentaire serait sans danger, et peut-être rendrait-elle dans une mesure utile aux chefs de famille et à l'esprit de tradition une influence qui s'est trop amoindrie dans la société française. Quoi qu'il en soit, ce qui importe en cette question c'est de ne pas céder aveuglément au prestige du mot *liberté* qui est contenu dans l'expression « liberté testamentaire. » La seule liberté digne de ce nom, c'est celle qui consiste dans le facile et heureux développement de l'individu; c'est à celle-là qu'il faut tout soumettre et tout sacrifier, même le droit de tester, si l'expérience prouvait qu'il produit la stagnation du capital, l'extension du mono-

pole et l'internement des capacités. C'est ce qu'on a très-bien compris, par exemple, lorsqu'on a supprimé les substitutions. Une dernière phrase résumera notre conclusion sur ce point : Le droit de tester n'est pas pour nous un droit absolu et imprescriptible, mais un simple idéal logique dont il ne faut se rapprocher qu'avec tact, en demandant des lumières à une expérimentation bien faite sur le peuple même dont il s'agit[1].

IX

Une dernière question surgit et se pose sur les ruines mêmes du système proposé. Si l'on écarte la famille patriarcale, si l'on est peu disposé à étendre les attributions de l'État, il ne reste de vivant et d'agissant que l'individu et la famille fragmentaire, j'entends celle qui se compose des héritiers directs et de leurs auteurs. Or, des forces aussi réduites et aussi médiocres sont-elles capables des grandes œuvres et des fonctions sociales qui sont l'instrument et l'appui de toute civilisation? C'est ce que nous voudrions essayer d'indiquer sommairement. Ici, comme ailleurs, nous laissons à d'autres le ton pressant et les conseils précis de l'homme pratique. Pur observateur, nous jugeons simplement le mouvement à venir d'après la direction du mouvement commencé.

Selon les vraisemblances, le mode de groupement qui prévaudra de plus en plus, pour suppléer à la faiblesse et à l'égoïsme de l'individu, est l'association volontaire entre égaux. Il n'est pas difficile de voir en quoi cette forme est supérieure à celles qui ont précédé. Tandis que l'autorité du chef de clan, du seigneur haut-justicier, du monarque héréditaire repose sur une présomption générale que ces personnages seront indéfiniment vertueux et habiles, c'est-à-dire sur une règle qui, dans bien des cas, sera trouvée fausse, le propre de l'association est de ne reconnaître aucun droit, s'il ne justifie aux yeux de chaque membre d'un intérêt présent et particulier dont il soit la meilleure garantie. Le jour où cet intérêt change ou se complique, le droit se déplace, se limite; il n'est maintenu par le prestige d'aucun principe plus ou moins arbitraire; il cède et s'approprie aux circonstances avec une aisance supérieure. L'association libre, avec son contrat librement débattu et ses mandataires librement choisis, est l'organisation la plus souple, la plus admirablement propre

1. Depuis que ces lignes sont écrites, un vote regrettable a repoussé, au Corps législatif, la proposition très-sage et très-mesurée de M. le baron de Veauce. Cette proposition ne tendait qu'à une enquête.

à prendre rapidement la forme des intérêts variables qui sont le fondement incontestable du *droit*.

On ne saurait nier qu'un mode de groupement si *rationnel* ne soit théoriquement supérieur à la famille patriarcale, fondée sur des présomptions et des instincts. Mais l'est-il pratiquement? Nos espérances ne sont-elles pas aussi chimériques que les regrets de nos adversaires lorsque nous prétendons produire par l'association égalitaire et libre l'esprit de prévoyance et de fraternité qui sont la condition de toute grande œuvre? Telle est l'objection que nous sentons venir, spécieuse et pressante. Vos associations, nous dit-on, développent le sentiment du droit; mais ce n'est point de cela que vit la société; elle subsiste, elle se développe par le sentiment du devoir et de l'esprit de sacrifice, et voilà précisément ce que vous ne savez ni produire ni conserver. Vous ne créez point de vertus actives, ou bien vos vertus ne durent guère. Les ordres religieux même dégénèrent vite : les Franciscains, fondés en 1208, sont corrompus avant 1300. Les sociétés coopératives de 1848 ont péri ou se sont transformées. Presque toujours l'association n'a fait qu'ouvrir un champ de manœuvre pour l'intérêt individuel. Quand y avez-vous vu rien qui ressemble à l'admirable cohésion des vieilles familles patriarcales? Dans l'intérieur de vos groupes, je retrouve précisément cette poussière d'égoïsmes haineux qui nous est restée des destructions de 89; l'individu sous le nom d'associé est encore et plus que jamais l'individu, c'est-à-dire la faiblesse, l'imprévoyance, le *quant à soi*. On raisonne fort bien sur ses intérêts, on critique finement les droits d'autrui et on oublie ses propres devoirs. Nul esprit de sacrifice : rien de moral et de fraternel. Ne cherchez donc pas dans l'association une forme générale d'organisation; passagèrement elle pourra être féconde et même produire des vertus sublimes entre les mains de quelques hommes d'élite; mais le plus souvent et pour le plus grand nombre, elle ne fera que juxta-poser des égoïsmes divergents, sans réussir à les fondre en un ensemble vivant et harmonieux.

On ne saurait contester en effet la prédominance de l'égoïsme dans la société contemporaine et l'impuissance des associations libres qui s'y forment; mais ce vice est-il une maladie qu'on ne puisse guérir qu'en revenant à l'ancienne hygiène patriarcale, ou bien un âge critique qu'il convient de laisser passer avec vigilance? L'analogie que nous indiquions tout à l'heure donne à penser que c'est en effet un âge critique. Toutes les fois que les procédés rationnels tendent à supplanter les tendances instinctives, ils restent fort longtemps inhabiles à leur œuvre et font très-mal ce que ces tendances faisaient très-bien. On voit cela dans tous les premiers efforts de l'intelligence essayant

de régler nos mouvements physiques : elle ne parvient d'abord qu'à détruire la facilité et l'aisance des actes irréfléchis, sans atteindre à cette perfection supérieure et étudiée à laquelle elle aspire. Or, nous en sommes précisément à ce point dans nos essais d'organisation sociale. En ce moment, personne ne veut reconnaître une autorité ou se soumettre à une obligation que pour un intérêt évident et sur de bonnes preuves ; et d'un autre côté, les bonnes preuves ou la faculté de les apprécier manquent encore à la plupart des hommes. On n'a plus la foi et on n'a pas encore la science. On demande à être persuadé et le plus grand nombre n'est pas capable d'être persuadé. Quoi d'étonnant que dans cet intervalle il y ait une sorte de langueur de toutes les idées de devoir et une prépondérance de ce qui est toujours très-clair, l'utilité immédiate et personnelle! Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il n'y a là qu'un intervalle, une simple période de transition. L'association n'est point *par essence* stérile en vertu; elle l'est maintenant et jusqu'à l'achèvement d'une éducation nécessaire. Quoi d'étonnant en effet! La facile docilité des époques instinctives auxquelles il suffit d'une élite de maîtres éclairés, ne se remplace pas en un jour par un état social où tous comprennent l'œuvre générale ou partielle à laquelle ils participent, se complaisent à l'agrandir et à la rehausser, se convainquent des avantages de la prévoyance, de l'assistance mutuelle et d'une bonne justice distributive, et créent autour d'un travail commun une famille choisie, bien supérieure par sa moralité clairvoyante au servile troupeau patriarcal. Sans prétendre que l'homme deviendra aussi parfait qu'il l'est dans ce tableau, on peut admettre que c'est à cette source de plus en plus féconde qu'il puisera désormais ses plus hautes vertus; et on voit par là à quel point notre image de la société future diffère de celle que M. Le Play a reproduite d'après un passé irrévocable. Non, l'étincelle vitale n'est pas dans les cendres d'un instinct patriarcal consumé; elle est dans la flamme encore si pâle de l'intelligence et de la sociabilité générale; cette flamme éclaire à peine, elle n'échauffe pas encore; mais elle éclairera, échauffera un jour un très-grand nombre d'hommes. C'est à cette belle lumière claire et grandissante, et là seulement, que peuvent se ranimer les âmes où s'est éteint pour jamais le feu sombre et étouffé des antiques dévouements.

E. Boutmy.

VARIÉTÉS

LES SOUVENIRS DE LA MARQUISE DU PRAT

La période qui commence à la Régence et finit avec la Révolution a été mise en lumière par de nombreux documents; mais celui dont nous allons entretenir le lecteur a une physionomie à part. Ce curieux écrit achevé à Blois par la marquise du Prat, en août 1798, a pour titre *Notes sur les tableaux vendus, pillés, saccagés et sauvés, de mon pauvre vieux château de la Goupillère*. Il a été récemment livré à l'impression par l'arrière-petit-fils de l'auteur, qui en a distribué presque exclusivement les rares exemplaires aux membres de sa famille et à ses amis. M. le marquis du Prat a rendu un vrai service aux lettres en exhumant des archives de sa famille cet intéressant travail, et il en rendrait un plus grand en donnant aux notes de son arrière-grand'-mère une entière publicité.

Ces notes ou souvenirs de la marquise du Prat ne sont pas seulement une revue biographique de ses ancêtres et de ceux de son mari, mais encore une appréciation remarquable, au point de vue moral, du temps où cette femme spirituelle a vécu; ils renferment particulièrement une série de portraits où l'on reconnaîtra un esprit d'observation que l'on préférerait plus dégagé de sentiments personnels, mais où l'art et le naturel d'un véritable écrivain se montrent à chaque ligne.

Marie-Madeleine Brillon, née le 25 octobre 1725 à Blois, berceau de toute sa famille, épousa, le 19 mars 1744, le chevalier Pierre-Jean-Baptiste du Prat. Elle avait donc près de soixante-quatorze ans quand elle mit la dernière main à ses mémoires. Elle était fille unique d'Antoine-Jean Brillon, écuyer, conseiller du roi, trésorier de

France au bureau des finances de la généralité d'Orléans, et de Marie-Catherine Boys.

La marquise débute par cette déclaration qui donne tout d'abord une idée exacte de sa personne et de son esprit.

« Je suis décrépite à faire peur et laide à l'unisson. J'ai placé ma coquetterie du côté de l'intelligence. Je me prétends toujours jeune en mémoire, quoique mûre en raison.. J'abandonne le reste à la censure publique et je suis la première à m'égayer de ce que j'ai perdu. L'honneur et le bonheur ne sont point là. Ils viennent de plus haut. Je n'ai pas toujours raisonné de la sorte. Avant les enseignements de l'âge et les dégoûts de l'adversité, je n'aurois pas donné pour beaucoup mes avantages de vingt ans. J'aurois mieux aimé demeurer éternellement bergère, avec des agréments de jeunesse et des joies sans fin, que devenir mortellement duchesse avec l'accompagnement naturel de la vieillesse qui ride, qui courbe, qui tue, et l'emprunt de ces mille artifices qui déguisent mal les avanies et les ravages du temps. J'avois plus de gaité que d'orgueil dans le caractère. La royauté vraie me sembloit être dans la liberté, dans la beauté, dans la santé et non pas dans les titres. J'ai appris par l'expérience, plus encore que par la philosophie, qu'elle se trouve surtout dans la vertu, dans le courage, dans la patience.

Nobilitas sola est atque unica virtus [1].

« .... J'étois belle personne dans ma jeunesse. Ma mère, mon miroir, le monde et les premiers feux de M. du Prat me l'avoient également appris. Mais j'étois roide et sèche, tenant un peu de mon grand-père et de sa condition de parvenu. La finance avoit fait sa noblesse. J'ai la sincérité de l'avouer, mais je n'ai point l'humilité de m'en confondre. Ce n'est pas le lieu d'un tel sentiment. Pour tout dire, avant la finance, les Brillon avoient même commercé, mais il y avoit de cela plus d'un demi-siècle. Je fus donc plus chiffrée que nommée chez les du Prat. J'apportois cependant un inconvénient au milieu d'eux; c'est que, Dieu merci, ma mère étoit jeune et ma grand'mère ne faisoit qu'un avec elle dans le désir de vivre. Ce qu'on a l'impie cruauté d'appeler des *espérances*, sembloit loin dans l'avenir. Par

1. Juvénal, sat. VIII, v. 20.

égard pour cette circonstance, on bonifia ma dot. Pour ce qui étoit du nom, on inventa des circonstances et l'on fit des arrangements. »

La marquise, avant de passer en revue sa propre famille, prend soin d'observer, pour justifier une alliance inégale du côté du sang, que les rois eux-mêmes ne sont pas exempts d'une telle origine. Sa dot était bien quelque chose. Les hauts et puissants seigneurs ne dérogent pas en épousant de riches héritières; et qu'est-ce qu'une duchesse aux expédients? La marquise aime cependant avec passion la science des généalogistes, mais à la condition qu'ils ne feront pas de mensonges. « Si j'avois été de la Convention, dit-elle, j'aurois multiplié les parchemins au lieu de les détruire; seulement j'aurois voulu en chacun d'eux la sincérité la plus complète et la plus lumineuse, et j'aurois commencé mes opérations par condamner au feu bien des procureurs généraux près de certains parlements, et par envoyer aux galères dix notaires de leur ressort, pour avoir falsifié par complaisance, par intérêt ou autrement, des actes qui rendoient nobles des gens qui l'étoient peu, et pour avoir inventé des berceaux à des familles qui n'avoient que des nids et des crèches. »

La petite-fille du financier signale d'ailleurs, presque aussitôt, avec une ténacité qui reparaît souvent dans ses mémoires, l'importance de sa dot, mise en regard des prodigalités de son mari :

« J'ai payé cher, dit-elle, mon admission dans le corps des hautes et puissantes dames. Mon noble époux m'a plus d'une fois désolée et presque ruinée. Il se livroit à des folies de tout genre avec un entraînement que je n'ai jamais plus approuvé que compris...... Si ce n'étoit pas être trop vulgaire que d'avoir les proverbes à la bouche, comme dans l'irascible et prodigue famille de M. du Prat on avoit l'argent et l'épée à la main, je dirois que mon seigneur et maître *brûloit la chandelle par les deux bouts*. Dans ma clairvoyance, ma crainte et ma raison, je me roidissois et cabrois contre son entraînement. Pour ne pas sortir dans nos conversations intimes et nos reproches mutuels du terrain de l'épicerie, j'adorois, me répondait-il, *les économies de bouts de chandelle*. Selon l'usage et l'injustice du monde, il nous en revenoit, à lui un renom de grandeur aristocratique, à moi un vernis de mesquine bourgeoisie. »

Lorsque madame du Prat demandait des comptes à son mari, celui-ci

lui répondait uniformément : « Aux petits des oiseaux je donne la pâture. » Mais la marquise finit par disputer les dernières miettes aux petits des oiseaux. Elle ne se rendit pas aux grands airs qui semblaient dire : « Vous êtes des estomacs, allez digérer; je suis le cerveau, laissez-moi faire. » M. du Prat en appelait quelquefois à Dieu de ses intentions, à sa conscience de ses actes, et prétendait ne relever que de ses neveux pour sa réputation. « Mais, observe la marquise, pour lui Dieu était trop haut, la conscience bien bas, la postérité fort loin, et tout en me recommandant au ciel, j'invoquai quelques autres juges et je demandai un plus prochain arrêt. Ses grands airs de Commode et de Chaabaan ne me suffirent pas plus que ses citations poétiques et ses raisons plaisantes. » Madame du Prat obtint une séparation de biens.

Il paraît en quelques endroits de ses notes, que des membres de sa propre famille n'étaient pas engoués outre mesure des quartiers de noblesse des du Prat, lesquels comptaient dans leur lignée le chancelier du Prat et son fils Guillaume, et que tels de ses proches lui en voulaient pour s'être trop hâtée d'accepter l'honneur d'une telle alliance. En voici un témoignage :

Il y avait dans la famille Brillon un oncle Boys, célibataire, dont la marquise parle ainsi :

« M. Boys, un vieil oncle encore vert, demeuré garçon dans toute la force du terme, n'aimoit pas les mariages en eux-mêmes, surtout ceux qui se font, d'un côté pour la fortune, de l'autre, pour le nom : il prétendoit que ces alliances étoient le désaveu et l'abandon de sa propre famille. Peut-être avoit-il un peu raison; cette conséquence du reste est une sottise dont je ne me suis jamais rendue coupable.

« Dans son intérêt de proche parent, et suivant ses principes, il me destinoit à un ami, assez maladif, assez épuisé, près duquel son égoïsme comptoit un jour chercher le repos et le soin de ses infirmités. A ce prix, il me réservoit sa fortune, dont la nature m'avoit fait naître l'héritière.

« Mon mariage irrita son vieil orgueil, et ruina ses combinaisons. Il résolut alors, par un artifice assez neuf, de m'enlever sa succession, tout en ayant l'air de ne pas me retirer ses grâces.

« Il compta ses pistoles jusqu'au moindre détail. Se mettant à idolâtrer son cadavre, il ordonna des embaumements presque royaux,

des funérailles à grand bruit, des boîtes d'or pour son cœur, des coffres de cèdre pour son corps, des monuments de marbre pour le tout, des gardiens à côté de l'édifice, des fleurs partout pour figurer le charme de ses souvenirs, de l'encens sur sa tombe pour rappeler ses vertus. Les choses étoient imaginées et calculées de telle façon que tout l'héritage y passoit. Il me laissoit dérisoirement le surplus, ce qui se bornoit à sa triste mémoire. Son testament, en bonne forme, fut mis en bonnes mains. Il n'y avoit oublié qu'une chose, des prières pour son âme. Il croyoit à toutes les chimères de l'Élysée, de l'Éden, de l'Empyrée, bien plus qu'aux vérités éternelles.

« Mais, Dieu merci, et tantôt pour le bien, tantôt pour le mal, comme je l'ai successivement éprouvé, l'instabilité des choses humaines est si forte et si grande, qu'elle domine et confond aussi bien les mesures de la sagesse que les pratiques de la malice. Cette fois, je n'ai pas lieu de m'en plaindre.

« Fort et fier des précautions qu'il avait prises, M. Boys voulut, avant de mourir, se récréer par un tour du monde. Il vint auparavant m'embrasser en vrai Judas. Il partit, et le ciel me favorisa de sa fin, dans les conditions les plus merveilleuses.

« Il s'étoit embarqué en janvier 1775, sur la *Princesse-Sophie-Albertine*. Au retour de son long voyage, le bâtiment visita les côtes de la Nouvelle-Zélande. Sa curiosité l'engagea et l'égara dans les terres. Les indigènes, peu hospitaliers, s'emparèrent avec lui de quatre ou cinq de ses compagnons d'aventure. Il les dépouillèrent à leur mode, et brulèrent leurs habits, hormis leurs boutons, dont ils firent des bijoux. Puis, chaque jour, sans autre mauvais traitement, ils étoient frappés, foulés, frottés partout le corps, hormis cependant la tête. Les prisonniers considéroient cette cérémonie comme une toilette, ce n'étoit qu'une cuisine. M. Boys entre autres, amateur de sa petite vie, auroit subi pour la racheter de bien autres opérations, et, l'eût-on fait eunuque ou circoncis, je gage qu'il auroit baisé le fer et crié : « Vivent les Sauvages ! » si là s'étoient bornées leurs cruautés. Il s'en croyoit sans doute quitte à bien moindres frais. Au bout de quelque temps, il remercioit le ciel de l'hospitalité de ses maîtres, il interprétoit comme bonté toute la nourriture assez choisie qu'on lui servoit et la surveillance sans hostilité dont on l'environnoit; ces soins n'étoient qu'une féroce gourmandise.

« Un certain jour de fête, les sauvages, les sauvagesses et les sauvageons se réunirent en cercle autour des prisonniers. Mon

oncle fut choisi comme le mets le plus honorable, on le mit à mort en lui ouvrant l'estomac. On le rôtit, on le dépeça, on le mangea. Les chefs et les princes dévorèrent sa cervelle et ses doigts, qui sont pour eux les morceaux honorables et friands de l'espèce humaine, puis on calcina ses restes, hormis quelques osselets, que les mêmes princes suspendirent à leur ceinture ou à leur col, dans des sortes de sachets. Les autres camarades furent mangés à leur tour, et plus tôt ou plus tard, selon leur apparence. Ils y passèrent tous, hormis un matelot : il vint à bout de s'échapper, de gagner la côte, et, je ne sais comment, après bien des hasards et presque par un miracle, il fut aperçu et recueilli par un bâtiment qui passoit. Il raconta le drame, certifia la fin et le genre de mort de ses compagnons de malheur. Il n'eut pas le temps de rapporter la moindre des amulettes que les sauvages s'étoient fabriquées avec les restes de leurs victimes. D'autres l'ont blâmé de cet oubli; pour moi, je l'ai bien loué de ce soin exclusif de lui-même.

« Comme on ne ramassa de mon pauvre oncle ni un os ni un cheveu auxquels on pût rendre le moindre honneur, sa fortune vint immédiatement grossir la mienne, malgré ses codicilles et ses testaments. Il m'en reste aujourd'hui peu de chose, grâce à d'autres appétits sauvages que je n'avois pas prévus. Mais cette ruine ne rend pas mon anecdote moins instructive.

« Je ne crus pas devoir accorder au portrait de mon parent le culte qu'il avoit exigé pour ses restes; c'eût été cependant se conformer à l'esprit de ses volontés; je me suis renfermée dans la lettre. Je pris de cette mort un deuil convenable, et j'en fis autour de moi la part accoutumée. »

Le pauvre Boys avait inutilement déshérité sa nièce. A l'occasion du deuil que l'on prit, une abbesse de la Joie, née du Prat, « *humble et sainte femme,* » *cependant*, dit l'auteur des *Notes*, mais qui n'avait pas vu le mariage de mademoiselle Brillon d'un œil favorable, s'écria : « A quelle confusion le monde n'est-il pas arrivé! Penser qu'aujourd'hui nous sommes condamnés à considérer la mort de M. Boys comme un événement de société. » Madame du Prat s'en vengea en faisant rappeler à l'abbesse qu'elle n'avait pu, en 1730, faire ses preuves de Remiremont, et que, faute d'un nombre de quartiers suffisant, elle avait dû se contenter d'un bon petit célibat dans un cloître, mais sans chapitre.

Il y avait parmi les parents de madame du Prat une vieille cousine qu'en raison de son âge elle appelait la tante Brillon. L'union de mademoiselle Brillon avec le marquis du Prat avait-elle été mieux accueillie par la tante que par l'oncle Boys? On peut le supposer : la tante attirait volontiers dans son salon, à Passy, où elle habitait, non pas seulement les beaux esprits, les artistes et les philosophes, mais encore les gens de qualité, auxquels elle n'était pas fâchée de montrer sa bourgeoisie greffée sur une tige de haute noblesse. La marquise trace à plusieurs reprises le portrait de sa tante, afin, sans doute, qu'on n'oublie pas la physionomie de la bonne dame. Voici les premiers traits du crayon moqueur de la nièce :

« Elle étoit moins que jolie. Pourtant elle essayoit encore d'être belle. Les uns nioient son succès, les autres l'affirmoient, certains en doutoient; mais la perte des paris auroit été du côté des flatteurs. Elle avoit été blonde dans sa jeunesse, et cette couleur ayant reçu sur sa tête beaucoup de compliments, elle n'avoit jamais porté le moindre œil de poudre, ni aucun autre artifice. Selon le malheur de toutes les blondes que j'ai connues, elle avoit variée de couleur en prenant des années, et sa vieille et chère nuance n'était vraiment plus qu'un souvenir. Il n'en demeuroit plus la moindre trace. Avant d'arriver au gris pour aboutir au blanc, elle passoit par le châtain, par le brun, par je ne sais quoi encore qui ne ressembloit pas à son passé. Les rousses, au contraire, avec l'âge, arrivent à l'adoucissement de leur couleur; elles sont de vraies blondes à cinquante ans : c'est la vengeance des dénigrements qu'elles ont soufferts, leur consolation des préférences qu'elles ont subies. Ma tante tenoit cependant au blond de ses jeunes années : ce ridicule appartient à toutes les blondes de l'univers. Elle veulent conserver leur vieille réputation, avec une inutile persévérance. Bien que la possession de ce charme lui fût alors contestée, elle en gardoit la prétention. Elle avoit à ce sujet maille à partir avec tous ses peintres, et je ne connois pas un de ces portaits dont il n'ait fallu ramener la chevelure de la vérité à sa fantaisie. Elle avoit une grande connaissance de l'harmonie des couleurs, et je me souviens que, pour pâlir le bout de son nez, elle prenoit la précaution de rideaux bleus....

« ... Madame Brillon avoit une funeste passion pour ces petits chiens dont la figure est une grimace, et dont le caractère est un danger. Ils prenoient place au dîner, et, sous la table, il se passoit

entre eux des scènes de jalousie, d'amour, de fureur, de gourmandise. Tous les péchés capitaux y jouoient leur comédie. Ma tante n'en ressentoit aucune émotion, mais j'en éprouvois des dégoûts insurmontables. La faveur de cette sotte meute ne souffroit pas la moindre diminution d'aucun de ses excès. Pour moi, j'exerçois des vengeances secrètes, et je me reconnois coupable de plus d'un morceau de sucre empoisonné.

« Madame Brillon avoit une grande froideur d'aspect et d'accueil. Je ne crains pas d'être injuste en l'appelant glaciale. On s'enrhumoit en l'approchant. De plus, il y avoit dans ses grands salons de petits vents coulis meurtriers, dont j'ai maudit plus d'une fois l'influence. Le malheureux Passy qu'elle habitoit n'étoit pas fait pour réchauffer les esprits. Tout près de Paris qu'il étoit, il n'en avoit point la ressemblance. On diroit un faubourg de Quimper-Corentin détaché de la ville par un tremblement de terre et poussé au loin.

« Par compensation de tous ces inconvénients, madame Brillon étoit intelligente et instruite. Elle auroit pu faire des livres et des traités. Quelquefois même elle se hasardoit à écrire des pages de morale qu'elle proposoit à mon édification et à ma sagesse. Elle donnoit des consultations pour la vertu comme on en donne pour la santé. Elle avoit des formules pour la conduite comme on en a pour des pilules. Elle m'égayoit ainsi, mais elle ne me gouvernoit pas. J'ai toujours été passablement indisciplinable. Au reste, ma tante aimait mieux encore dépenser son esprit en bons mots. C'étoit de l'or en barre mis en paillettes. Elle parloit aussi plusieurs langues, et dans ce Passy qu'elle habitoit, elle vivoit dans un cercle tout à la fois érudit et frivole. Elle recevoit de jeunes élégants et des grands seigneurs, parmi lesquels plus d'un écervelé. Elle correspondoit avec d'illustres savants... »

Et plus loin, la marquise revient sur les gens de qualité qui fréquentaient la maison de sa tante que « les salons de madame du Deffand empêchoient de dormir. »

C'est chez madame Brillon que la jeune madame du Prat rencontra Voltaire. Ce grand philosophe n'allait pas chez tout le monde et il en faut conclure que la tante Brillon était une femme d'une certaine valeur personnelle, ou qu'elle offrait du moins une hospitalité assez agréable, malgré les *vents coulis*, pour attirer chez elle un personnage aussi recherché que l'était Voltaire.

La marquise s'exprime ainsi sur ce dernier :

« Je vis chez ma tante Brillon le célèbre Voltaire, qui frappoit encore, mais en vain, à la porte de l'Académie. Il ne connoissoit ni M. du Prat, ni moi. Par une fatalité prodigieuse, on discourut histoire, et notre chancelier se trouvant sous sa patte, à propos de François Ier, il le griffa jusqu'au sang. Il tira le plus exécrable parti de Nicolas Dangu, son bâtard, devenu évêque de Séez, et qu'il avoit eu, selon mon estime, avant le sacrement qui demande la fidélité, et surtout avant celui qui impose une vertu plus sévère. Voltaire poussoit des cris sur son incontinence, des rires sur son intempérance, sur son ventre, sur ses régals de chair d'ânon, sur son anecdote des dogues de Henri VIII, sur sa prédilection pour Rabelais, sur son ambition de la tiare, sur ses richesses accumulées, etc., etc. C'étoit tout le vieux rabâchage du protestantisme et de l'envie; pas un mot de neuf, pas une méchanceté curieuse et inconnue dans sa diatribe. Bien entendu, il oublioit ses talents, ses services, je dois le dire aussi, sa foi et ses vertus. On vint à discuter religion; notre évêque de Clermont, Guillaume du Prat, le fils du chancelier, l'un des pères du Concile de Trente, l'introducteur des Jésuites en France, ne pouvoit lui échapper à ce dernier titre. Il fut sans pitié pour sa barbe, à laquelle il mêla des parfums; sans miséricorde pour son opulence, sans souvenir pour ses belles aumônes, pour ses grandes fondations. Il ramassa dans la boue la renommée de volupté et de gourmandise que quelques obscurs romans lui ont faite à propos de mademoiselle de Chamenay, qui peut-être n'a jamais existé ailleurs que sous leurs plumes. Mes principes, mes souvenirs et mon orgueil se trouvoient offensés de ce venin et de cette bave répandus sur une des belles figures et sur l'un des nobles caractères de la maison. Mais ce fut le comble lorsque ma vanité personnelle se trouva mise en scène. Par je ne sais quelle erreur, il me prit effrontément pour l'efflanquée mademoiselle de Boismorand, qu'il avoit aperçue à Cirey chez madame du Chatelet. Me découvrant à l'écart, il m'arriva sans mesure aucune, plein de fatuité, de contentement de lui-même, me débitant huit ou dix vers improvisés qui consacroient son erreur. Mon déplaisir ne connut plus de bornes : je m'éloignai en lui jetant à la tête des paroles aigres dont la justice ajoutoit encore à la sévérité. Je ne me rappelle plus au juste leurs termes, mais elles étoient bien répliquées, chose rare surtout pour moi qui d'ordinaire ne trouve que

dans l'escalier ce que j'aurois dû dire dans le salon. Je comprends mal encore ma hardiesse et mon à-propos... Le philosophe demeura confondu, ce qui ne lui arrivoit guère; et s'il consentit à me pardonner, ce fut par orgueil, trouvant qu'un aigle tel que lui ne pouvoit pas être blessé par un insecte tel que moi. »

La tante raccommoda les choses, en faisant à Voltaire, qui l'aimait et qui voyait le cercle Brillon agenouillé devant son esprit, « une emphase de son nom à elle, marquise du Prat, de ses prétentions, de son caractère et de son histoire, le tout comme elle put et comme elle voulut. » Mais la marquise ne pardonna pas à Voltaire ses moqueries touchant les ancêtres de son mari, et la confusion qu'il avait commise en la prenant pour l'efflanquée visiteuse de Cirey. Elle déclare qu'elle le prit en telle horreur qu'elle n'adopta rien de lui, pas plus son orthographe que sa philosophie : « Je m'en tiens, sans autre raison que mon antipathie, aux vieux O de la vieille langue françoise. De plus, partout où je rencontre un buste de ce Méphistophélès, j'en fais des pièces et des morceaux. Mon fils seroit assez enclin aux amendes honorables à cet endroit. Chaque fois que je visitois la Goupillère, je le nettoyois et purifiois de ces irréligieux souvenirs. »

La tante Brillon était donc une amie de Voltaire. Nous n'avons pu toutefois, dans la correspondance de l'illustre écrivain, retrouver aucune trace de lettres adressées à madame Brillon, bien que la marquise affirme qu'ils s'écrivaient réciproquement.

Madame Brillon variait, pour plaire à madame du Prat, ses soirées philosophiques et littéraires, par quelques séances musicales. Madame du Prat avoue sans détour qu'elle n'aimait pas la musique, que les airs les mieux exécutés n'étaient pour elle que du tapage, et qu'elle préfère le silence à tout. Après cette déclaration, on peut se défier du jugement qu'elle porte sur la tante Brillon musicienne, mais il est permis de s'en égayer :

« Parfois ma docte parente y mêloit du sien d'une façon désastreuse. Elle chantoit par son vieux nez à faire fuir à mille lieues. Ses notes partoient de soixante-dix pieds sous terre et paroissoient remonter en elle-même pour lui sortir du cerveau. Mais à part même cette épreuve, la musique savante n'est pas mon fait. S'il falloit à toute force en subir l'inconvénient, la grand'messe, soit dit sans profanation, me plairoit davantage. J'aime mieux l'orgue, les chantres et

toute une grave harmonie, que les traits les plus savants des meilleurs gosiers des plus parfaits théâtres. J'en convenois tout haut. On en rioit tout bas. Mais que m'importent la singularité et la critique? J'ai déjà dit que l'opinion du monde et ses discours sont l'objet de mon plus sincère mépris. »

Et comme preuve de la sincérité de cette déclaration, elle avoue son penchant pour... la trompette!

« Il me falloit à toute force des sonneries. M. du Prat me les reprochoit toujours et me les refusoit souvent. Dans mes grossesses, ce caprice devenoit une rage. On m'en disputa la satisfaction pendant que je portois madame de Boutault. Quand son père me gourmandoit sur le sexe de ma fille, je ne manquois pas de lui objecter qu'avec un peu plus de fanfares il auroit obtenu satisfaction. Le fait est que, grâce à cet accompagnement, tout chez moi arrivoit à bien. Il y avoit comme un sortilége. Lorsque M. du Prat me refusoit le droit de ce tapage, je lui représentois énergiquement qu'il étoit un droit de sa famille; que l'honneur de partager son nom entraînoit l'amour de la trompette. Je remontois au chancelier, je trouvois un Clislavide, Auvergnat comme lui, installé à ses côtés, et dissipant ses ennuis par la trompette, comme David calmoit sur sa harpe les fureurs de Saül. Je lui prouvois que nos prévôts de Paris patronèrent les Clislavide des générations suivantes. Il savoit tout comme moi cette tradition de famille, et convenoit avec moi que sous tous les Valois ils fournirent les plus célèbres trompettes de guerre de l'Europe. On gardoit même à Varennes l'instrument du premier Clislavide : il avoit été donné par le chancelier du Prat, il étoit revenu par testament à M. de Nantouillet. On le réservoit, disoit-on, pour le signal du jugement et pour la résurrection des morts. Il avoit la mine et la grandeur de ce dernier usage. On contoit sur lui toute une vieille version des murailles de Jéricho. On assuroit que le chancelier l'avoit rapporté d'Italie et on lui avoit composé une fabuleuse origine. Ce document, plus ou moins embelli par ces derniers détails, me donnoit gain de cause. M. du Prat baissoit pavillon, malgré son goût et son habitude de le dresser bien haut. Aussi ai-je toujours porté la mémoire de Clislavide à côté du bruit de la trompette bien avant dans mon cœur. Passé son tintamarre, j'aimois mieux le recueillement. »

Par tout ce qui précède, on peut se faire une idée assez nette du caractère de madame du Prat. Elle possédait dans les affaires et dans sa conduite au milieu du monde, un esprit d'ordre qui fut mis bien des fois à l'épreuve et qu'elle garda toujours. Elle gronde comme madame Pernelle, mais avec le même bon sens. Elle a pu rire aux éclats dans sa jeunesse, et ce qu'elle raconte d'un certain grand'oncle Boys et de la parodie qu'elle faisait sur son clavecin d'une infirmité de ce parent semble inspiré de Rabelais (nous nous abstiendrons, non sans regret, de le reproduire); mais, d'ordinaire, ceux de ses récits qui offrent un côté comique ou reproduisent un mot plaisant gardent une demi-gravité qui devait régner dans les traits et dans les allures de la marquise, et que son âge et les souvenirs de la Révolution n'étaient pas faits pour adoucir lorsqu'elle écrivait ses notes. Madame du Prat répète souvent qu'elle préférait le silence au bruit, la solitude à la foule, sans toutefois dédaigner le plaisir modéré. « Le plaisir choisi et réglé, dit-elle en fort bons termes, est dans les vues de Dieu; il est l'œuvre de sa miséricorde, la moitié de la vie, un des liens de la société. Je me donnois donc un certain plaisir comme une certaine gaieté, alors que l'âge et les circonstances s'y prêtoient. »

Ainsi, étant un soir à la comédie, elle s'abandonna à des éclats de rire bruyants. Des spectateurs du parterre s'écrièrent : « A la porte la dame de province! » On devine bien, par le caractère qu'on lui connaît, qu'elle ne se laissa pas imposer silence : « Je ne perdis pas contenance, dit-elle, et ma roideur me venant cette fois en aide, je répliquai : « J'ai payé pour m'amuser, messieurs; je m'amuse, et je resterai. » Ils applaudirent à cet aplomb de jeune femme; je me modérai, et tout alla bien. »

La tante Brillon dont le portrait est disséminé dans la première partie des notes, comme ces découpures, qu'on appelle des jeux de patience et dont les enfants forment des figures complètes en les rapprochant, va nous servir d'intermédiaire pour passer aux faits et gestes des du Prat.

« Ce n'étoit pas d'après son élégance et sa tournure que tant de beaux esprits et de grands personnages faisoient cas de ma tante et s'en affoloient. Je suis fâchée d'avoir beaucoup à dire et à redire à ce sujet. Sa mine et sa mise ne valoient pas sa raison lorsqu'elle consentoit à en avoir, ni sa gaieté lorsque par hasard elle s'y livroit,

ni même sa bonté lorsqu'elle se piquoit d'y prétendre. Ses mains avoient l'air des mains d'un vieillard de cent ans qui auroit fait la cuisine et lavé la vaisselle toute sa vie. Elle et sa dame de compagnie qui ne se quittoient pas, étoient pâles, sèches, et me faisoient l'effet de deux salsifis ratissés. Par compensation elles portoient des paniers et des robes d'une si solennelle ampleur qu'il eût presque fallu pour chacune d'elles un salon exclusif. Elle avoit, en dehors de ses goûts littéraires, deux passions, ses chiens et son jardin. Ceux-là faisoient un tapage, des accidents et des scènes qui m'auroient fait vendre au rabais son mobilier si j'en avois hérité. Son jardin avoit son charme par le point de vue qu'il offrait sur Grenelle, sur la Seine, et presque jusqu'à certaine tour de Vanves, près de Clamart, qui portoit encore au commencement du siècle les armes du chancelier du Prat. Déjà en 1700 cette ruine étoit le seul vestige d'une vieille habitation du cardinal. Il n'en reste plus maintenant que la place. Mais on me faisoit lorgner de loin sa poudre et son endroit. C'étoit la grande politesse du lieu. Pour ce qui est des charmes du promeneur, madame Brillon, je le confesse, avoit une manière de faire venir ses roses et ses violettes qui m'inspiroient un invincible dégoût.

« Telle étoit à peu près ma docte parente. Je l'ai peinte pour la sauver de l'oubli et pour réparer l'injure de son omission dans notre collection d'antiques figures. »

La pauvre tante eût été sans doute peu flattée du portrait dessiné par sa nièce.

Nous avons eu le comique chez la tante Brillon et le tragi-comique chez l'oncle Boys, sans compter le père de celui-ci, le grand-oncle Boys, qui vécut jusqu'à quatre-vingt-cinq ans, et mourut aveugle. « Il se cassoit le col dans les portes et les fauteuils, écrit la marquise, se jetoit à la tête des dames, s'asseyoit sur les guitares, et finit par verser, du fait de son cocher, nommé Hippolyte. » Le grand-oncle Boys n'avait que ce qu'il méritait. Sa petite nièce ne le dit pas; mais comment « depuis l'événement des portes de Trézènes, se laisser conduire par un homme ainsi baptisé? » Madame du Prat déclare nettement qu'à l'époque de son élégance et de son crédit, elle fit descendre son cocher de son siége, « uniquement parce qu'Hippolyte était son nom. »

Dès le début de son livre, madame du Prat avait, pour rassurer

ses petit-fils, emprunté cette phrase, en manière d'épigraphe, à Grillet, poëte du seizième siècle : « Je me ferois conscience d'envoyer de la canaille à la postérité. » Aussi ajoute-t-elle aussitôt : « Je placerai sous ma plume bien des vauriens, des infidèles, mais ils se tirent toujours avec honneur et avec grâce de leurs mauvais pas : alors il ne tombent pas dans l'infime et dans le vulgaire. Ils peuvent monter à la potence, à l'échafaud, ils auront mon blâme, sans mériter mon mépris. » Ailleurs même, elle dit, à propos d'un du Prat pendu dans les troubles politiques ou religieux, mais pendu comme un vaincu, et non comme un criminel : « Il y eut branche, et non potence. »

Nous parlerons plus tard, sommairement, des du Prat des seizième et dix-huitième siècles. Quant à présent, nous recueillerons çà et là les traits qui forment la figure du beau-père de madame du Prat. Elle ne manque pas, à coup sûr, d'originalité.

La femme de ce marquis, grand viveur, touriste passionné, était une demoiselle Heuslin, de famille plus que bourgeoise, et cousine de la marquise de Maillebois. Elle avait eu, étant jeune fille, un sentiment profond pour le chevalier de Nonant. Ce mariage ne se fit pas. M. du Prat se présenta alors : « Monsieur, je ne vous aime pas, lui dit-elle. — Mademoiselle, cela viendra. — Monsieur, j'en aime un autre. — Mademoiselle, cela passera. » La marquise ajoute que « rien ne vint, rien ne passa, » et que « tout finit au tombeau seulement. » Le mariage se fit, et plus tard, à son tour, le chevalier de Nonant se maria. Ce mariage désola l'ex-demoiselle Heuslin, et ne rétablit pas l'harmonie dans son ménage.

M. du Prat avait eu, de son côté, un faible pour mademoiselle de Clinchamp. Elle lui avait été fiancée, mais était morte avant son mariage. M. du Prat avait porté son deuil, et, quoique marié, conservait son portrait dans sa chambre. Un jour, il porta les yeux sur cette peinture, et ne put contenir cette exclamation : « Pauvre femme, que je te regrette ! » Madame du Prat, qui était entrée à la sourdine, saisit ce propos, et, tournant les talons, ajouta en soupirant : « Et moi donc, monsieur ! »

Le même du Prat était fort distrait. Assistant au mariage du marquis de Nantouillet et de Barbançon, son cousin, avec mademoiselle du Tillet, il demandait à son autre cousin, François d'Eyssat, mari de Françoise du Prat : « Suivrons-nous le corps après la cérémonie ? »

Ses caprices étaient d'ailleurs fort divertissants. Sur les instances du comte de Froulay, ex-ambassadeur à Venise, il avait entrepris un voyage en Italie pour aller voir et admirer le lion de saint Marc.

« En passant à Milan, raconte la marquise du Prat, mon beau-père eut la chance de trouver un bon lit. Il acheta le bois, les matelas, les couvertures, tout le bagage. Il enleva presque la servante d'auberge. Il expédia le tout à la Goupillère. Mais je n'ai jamais permis à la fille de me toucher, elle avoit un regard de brigand. Quant au lit, je l'ai fait brûler, mon beau-père étoit mort de sa rage sur son bois. On ne sait pas assez quel sort peut être jeté sur les choses italiennes. »

M. du Prat le beau-père mourut, en effet, des suites d'une morsure qui lui avait été faite par son chien de chasse favori; quelques mois après le mariage de son fils avec mademoiselle Brillon.

« M. du Prat, continue celle-ci, aimoit autant la chasse que la pêche : il étoit ensorcelé de toutes les deux. Pour aider cette double passion, il s'étoit fait faire un bateau à quatre roues dont par moments il ne bougeoit guère. C'était une large et vraie gondole dont il avoit emprunté la forme à Venise, et tiré les ornements de son imagination. Il faut dire pour être vraie, que sa gondole nageoit mal et ne rouloit pas mieux. On la démontoit en arrivant aux lacs et aux étangs. Il passoit là huit ou dix jours en pêche, et s'il apprenoit que dans d'autres eaux on trouvât des poissons plus rares ou plus exquis, il remettoit son bateau sur ses roues. Ses rameurs redevenoient cochers, et la poste l'emportoit avec ses gens, fût-ce à cent ou deux cents lieues de distance. Il auroit dû s'en tenir à ce plaisir, malgré sa folie : on s'enrhume en pêchant, mais on n'enrage pas, malheur que lui a fait éprouver sa dernière chasse.

« Sa femme, qu'il voulut assujettir à le suivre, n'y consentit jamais. Ce fut, avec bien d'autres causes encore, une des raisons de ses disgrâces.

« Mon beau-père étoit fou des collections : il en avoit de tableaux, il en avoit de médailles, il en avoit d'armes aussi, et dans celle-ci figuroit l'épée de Guillaume du Prat, baron de Viteaux : elle portoit ses trois trèfles, et sur sa lame étoit inscrit le mot *penetrabit*. Chaque année changeoit le caprice de M. du Prat. Les livres avoient eu leur

tour. Nous en avions d'assez vieux et de fort rares; car s'il chargeoit de fantaisies, il n'en détruisoit pas les traces : chacune d'elle avoit laissé à la Goupilière ses originaux et riches effets.

« Un hiver, il s'étoit mis de mauvaise humeur et en accès de misanthropie : c'étoit une exception à ses habitudes et à ses penchants. Il fit une provision d'écailles d'huîtres. Il disoit à ce sujet fort spirituellement et méchamment : C'est pour loger nombre de mes amis. Il en fit en effet revêtir une maisonnette qu'il construisit à Courgou : et là, par malice et par un amusement dont il gardoit le secret, il colloquoit certains visiteurs.

« Au reste, je le dis en toute sincérité et gravité, je ne me moque de rien en fait de goûts bizarres (elle aurait mauvaise grâce à le faire après nous avoir avoué son amour pour la trompette), pourvu qu'ils demeurent honnêtes. Je ne connois rien d'inutile en ce monde, depuis le fumier jusqu'aux diamants. J'ai vu la passion des crapauds et la folie des chenilles : ils m'effroient à qui mieux mieux, et je les déteste on ne peut plus. Mais sans les crapauds peut-être reverrions-nous la plaie des insectes, contre laquelle nous sommes sans garantie, et sans les chenilles, peut-être serions-nous envahis par la végétation, ce dont on ne peut prévoir les conséquences. »

Le beau-père de la marquise avait été d'abord conseiller au Parlement de Paris, sans doute à l'époque où son frère avait la sinécure d'aumônier du régent. Il avait même visé à une présidence « *en une crise de respect* » pour les débuts du chancelier du Prat, dit sa belle-fille. Mais après vingt-quatre ans d'exercice, il se remit à courir le monde et à manger son bien. Lorsqu'il était conseiller, les Nicolaï étaient ses intimes amis. Ils raccommodaient sans cesse le ménage.

« J'ai ouï dire, raconte la marquise, qu'après une assez forte querelle, le marquis de Goussainville (un Nicolaï) donna à mon beau-père des conseils fort légitimes... Il rapatria le ménage, si furieusement et si tendrement, qu'il en résulta M. du Prat, mon mari. C'étoit en 1719. Jusqu'à lui on n'avoit obtenu que trois filles... Ma belle-mère fut tellement heureuse du bel effet de ces nouveaux transports, que, huit jours après, elle ne manqua pas l'occasion de se jeter dans les bras du noble magistrat en lui disant bonjour. Elle en avoit perdu la tête. Ce fut comme une impérieuse envie de femme grosse; on disoit qu'elle accoucheroit d'un premier

président... Lorsque l'enfant prédestiné à mon malheur parut en ce monde, mon beau-père avoit tellement pris l'habitude d'un autre sexe que, malgré la prophétie du président, il se montra plus étonné que ravi de sa paternité : il travailloit déjà pour la création d'une chanoinesse. Vouliez-vous, lui dit le docteur, assez mal édifié de tant d'indifférence pour l'enfant et d'ingratitude pour la femme, qu'elle fît un perroquet? »

M. du Prat, au dire de sa belle-fille, était un homme instruit, élégant, recherché de la meilleure compagnie; spirituel et amusant, mais superficiel.

« Il avait voyagé en Italie et divaguait sur ce pays. Il avoit relayé à Florence, traversé Milan, couché à Turin, la moins *artistique* [1], la moins caractérisée, la moins italienne des villes de la contrée. Il disoit de Rome et de Saint-Pierre surtout, des choses archiplaisantes, bouffonnes, incroyables, que j'aurois été vérifier si la Révolution ne m'avoit pas coupé les vivres. Je me contente de n'y pas croire. Saint-Pierre, prétendoit-il, en parlant de ses vastes dimensions et de ses admirables proportions, se juge par les jambes et non par les yeux. C'est un gros monument, continuoit-il, mais non pas un grand. Il peignoit ses bénitiers comme des réservoirs, et prétendoit que leur pêche étoit affermée cent pistoles... Mon beau-père étoit du nombre de ces gens qui croient comprendre parce qu'ils ont entendu, connoître parce qu'ils ont regardé, expliqué parce qu'ils ont plaisanté. Il savoit pourtant par cœur ses musées. Il éclairoit la science en parlant inscriptions. Mais il fatiguoit en causant bustes et statues. Il vouloit voir partout des choses impossibles et déclaroit que chaque personnage portoit son caractère écrit au bout de son nez. »

Nous négligeons diverses particularités, et surtout les détails de la mort de ce du Prat, qui fut horrible. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que le clergé ne voulut pas l'enterrer dans l'église de Rouez (au pays manceau), dont il était seigneur. Madame du Prat attribue l'horreur

1. L'éditeur des *Notes* y a fait des retranchements, mais aucune addition. La marquise a donc réellement écrit ce mot, qui devait être toutefois bien nouveau en 1798. Mais on trouve bien *patriote* dans Saint-Simon, et, dans Bossuet, *philosophe* avec le sens de *libre-penseur*.

de cette fin à une mauvaise action qui datait de sa naissance, et dont il n'était par conséquent et ne pouvait être le complice. M. du Prat était né en 1685 au château de Hombourg. Les cicognes commençaient à percher et à nicher sur les vieux murs de l'édifice. On avait fait venir du Mans une nourrice espiègle. Aux œufs de l'oiseau qui porte bonheur elle substitua des œufs de dindon. La femelle couva ces œufs substitués, et le mâle prit sans doute sa part d'intérêt dans ses soins. « Au jour de la maternité complète, il sortit des dindonneaux. Le mâle, persuadé du crime, réunit en un conseil, autour du nid, toutes les cicognes du canton; après examen de la couvée, la pauvre mère et ses produits frauduleux furent tués aux coups de bec de la compagnie. Le nid fut dispersé, et de longtemps aucune cigogne ne vint s'abattre sur ce château maudit. Je n'ai pas vu l'événement, mais j'ai recueilli l'anecdote. Si l'on ne m'a point trompée dans ses détails, je comprends par ce trait toute l'infortune d'une existence liée, dès son origine, à la violation d'un devoir d'hospitalité. »

Nous connaissons déjà quelque part M. du Prat, le mari de l'auteur. Il faudrait pour le mieux juger, recueillir tous les gémissements qui s'échappent presque à chaque page des souvenirs de sa femme. Elle nous fournit toutefois, elle-même, des circonstances atténuantes dans ce grand procès que ses souvenirs rancuniers font sans merci à son époux. M. du Prat, qui menait certainement une existence trop libre et cherchait trop souvent l'occasion des plaisirs faciles, rencontra un jour une jeune fille, innocente encore, et que la misère ou l'infamie d'un proxénète avait jetée depuis quelques heures dans une de ces retraites destinées au vice. Le marquis vit cet enfant en pleurs, l'interrogea, la consola par de bonnes paroles, la fit sortir pure du lieu où elle était tombée, et lui donna à surveiller une de ses fermes du Maine, où elle se maria et devint une épouse et une mère de famille respectable et respectée.

Le fils de la marquise du Prat occupe aussi, naturellement, une place dans ses Mémoires.

« A quinze mois, mon enfant, dit la marquise, étoit le plus beau du monde... On mangeoit mon fils de tendresses. Sa bisaïeule de mon côté, qui vivoit encore, et une vieille fille, sa grand'tante, qui soutenoit gaillardement le poids de ses années, s'étoient amourachées

jusqu'à la folie de son innocente personne. Cette tante étoit une Boys, assez vieille cependant pour être sage, assez laide pour être modeste. Ces deux dames s'égaroient en pensant à mon fils. Je n'en étois pas inquiète, mais lutinée. Elles l'accabloient de caresses triviales et burlesques, dont je voulus bafouer et terminer le ridicule. Ce n'étoient pas les actes de la simple affection, c'étoient ceux de l'idolâtrie. Leur première action étoit, après l'avoir embrassé, de le caresser et de le baiser encore sur deux autres roses surfaces, le tout avec une délectation et une puérilité qui, sans alarmer ma conscience, agitoient mon esprit. Je gémissois de ces dévorations excentriques. Les bonnes faisoient, à ce sujet, des gorge-chaudes, et les laquais commettoient des lazzi et débitoient des gaudrioles. A cette occasion, j'en mis plus d'un à la porte, tout en pensant comme eux que jamais mère elle-même, vraiment chaste et sévèrement chrétienne, ne se livre à tels excès, qui partent de la passion charnelle en laissant de côté la réserve et la dignité de la tendresse.

« Pour corriger l'aïeule et la tante de leur travers, j'eus plus d'une fois envie de donner à mon fils des leçons d'inconvenance et de liberté; mais je fus retenue par les égards que je voulois lui imposer dès la première enfance, et dont la nature s'écarte trop aisément. Je fis peindre en grande fraîcheur, rondeur et magnificence, la face inférieure, postérieure et cachée de l'enfant, sans omission des nuances et fossettes qui la caractérisoient si bien. Un beau jour où les délectations avoient été plus chaudes et les regards plus indiscrets, je fis placer mon tableau parmi les ressemblances les plus chères de la famille. Il n'y avoit pas à s'y tromper. Le blason de mon fils et sa date de naissance indiquoient sa personne et ma pensée. C'étoit donc à ne pas s'y méprendre, malgré l'absence des traits et de la physionomie. Ce fut dans la maison une grande fureur concentrée. Le lendemain, on se disoit malade ; on refusa l'enfant. Un mois après, on n'y tenoit plus, on le redemanda, on le déclara fort grandi, on l'appela petit homme, de tendres baisers et des tapes caressantes furent distribuées chacun en leur lieu. Tout fut sensé, décent.... »

La mère était, ce nous semble, un peu sévère pour les deux vieilles parentes et pour leurs innocentes caresses. Plus tard, du reste, l'enfant était devenu un galant officier, et la marquise dit avec complaisance le prestige qu'il exerçait sur le beau sexe. En 1762, portant déjà l'épée, il était avec son régiment dans l'île Mi-

norque : « Plus d'une guitare s'accorda pour lui, dit la marquise, et, pour ses beaux yeux, plus d'une castagnette anima les danses des jolies insulaires. »

Le jeune homme avait de puissantes protections, dans un temps où le mérite n'était rien sans la faveur : « Tout cela fut gâté par monsieur son père et par le diable, de connivence avec lui. A force de comédies, de comédiennes, de chasses, de trompes, de chevaux amenés à la Goupillère, ma dot et le patrimoine disparurent, je l'ai déjà dit. Ce n'étoit pourtant pas la vie du mauvais riche qu'on y menoit : la bienfaisance y trouvoit sa place, mais en désordre et pêle-mêle. On y sacrifioit à la fois au plaisir et à la bonté. L'aumône s'y faisoit, mais au prix des dettes qu'elle ne répare point. La charité s'y exerçoit, mais en compagnie de l'injustice, que son large manteau n'a pas suffisamment d'étoffe pour couvrir. C'est alors que je dus me séparer, plaider, et sauver le plus possible du naufrage. La Goupillère me fut adjugée pour mes reprises; je la donnai à mon fils : il quitta le service avec larmes. Il se mit à ses affaires, honora le nom de ses pères par son intelligence, ses accommodements et ses sacrifices. »

Madame du Prat maria son fils âgé de vingt-deux ans, en 1771, à une demoiselle des Portes de Saint-Père. Quatre ans auparavant, sa fille avait épousé un capitaine au régiment royal infanterie, M. de Boutault. Quand la révolution éclata, son fils passa à l'étranger avec sa femme, et entra dans l'armée de Condé. Madame du Prat n'aimait guère plus la révolution qu'elle n'aimait son mari : l'un et l'autre l'avait ruinée. La Terreur avait aussi frappé dans leur fortune, dans leur existence même, divers membres de la famille du Prat, gentilshommes de robe ou d'épée, prêtres ou religieuses. Il serait dès lors injuste de lui faire un grief de ses rancunes. Ajoutons que la justesse de son esprit domine toujours les critiques de la classe à laquelle elle appartient par son mariage.

« Je parle ici, dit-elle, le langage de la caste à laquelle je suis élevée, plus que celui de mes appréciations et de mon estime, car hormis fille de plaisir, fille de bourreau, fille de juif, fille de service, fille de théâtre, fille de bâtard, fille de très-bas étage ou de très-bas emploi, je trouve toute fille épousable : je demanderois volontiers, après ces exclusions sans réplique, les seize quartiers de sa santé et les seize

autres de son honnêteté, plutôt que les trente-deux de sa noblesse. On ne fait pas un grand d'Espagne, un chanoine de Brioude ou une chanoinesse de Remirement avec ces procédés, mais on procrée des gens qui, faute de soutenir les preuves, relèvent l'espèce, renouvellent le sang, continuent la race et la conduisent au ciel à l'écart de la cour dont on peut se passer. Il y a bien, je le sais, sur ce sujet, quelques contradictions de principes avec moi-même. Je me laisse aller, suivant l'occasion, à parler selon mon origine ou selon mon mariage, selon ma nature ou selon mon étude, d'après un moment d'illusion, ou d'après plus de vingt-cinq ans de malheurs. En vue de ce sujet, mon fils me pardonnera quelques idées et quelques soupirs qui ne sont pas ceux de sa naissance. »

Ailleurs, la marquise laisse échapper cet aveu, à propos du nivellement républicain : « Plus dépouillés de valeur héréditaire ou d'éclat aristocratique, nos fils seront contraints à plus de mérite personnel; c'est le côté moral du renversement de nos usages et de nos institutions. » Et encore : « On a pu dix fois tirer d'affaire la France et la monarchie. Le dévouement, l'habileté, les armes, la parole, se sont mis en campagne. Pauvres ressources quand la caducité atteint les institutions et quand la jeunesse et la force sont dans le camp ennemi. D'ailleurs, eût-on fait triompher le prince et le pays, un gouvernement qu'il faut sauver dix fois est bien vulnérable; sa chute est simplement remise de la veille au lendemain. Un miracle, une violence, un coup de tête, un crime même quelquefois arrachent l'homme ou la société de l'abîme; mais qu'on se le dise bien, ce qui sauve est rarement ce qui fait vivre. »

Le livre de madame du Prat débute par une dédicace à son fils, où nous retrouvons le même sentiment de justice et d'égalité :

« Vous êtes, écrit la marquise, le descendant et le neveu d'illustres gentilshommes; mais, fussiez-vous issu d'une honorable bourgeoisie ou de laborieux agriculteurs, je chercherois tout autant à vous lier à leur passé. Le quatrième commandement de Dieu ne souffre pas les exceptions de l'orgueil. Sans doute je trouverois dans la modestie d'une telle origine, moins d'événements à vous retracer, moins de traits à vous peindre, moins de curiosité à satisfaire, mais peut-être

plus de vertus privées à louer; plus d'exemples à vous offrir. Vos pères seroient moins connus dans l'armée, mais peut-être seroient-ils mieux placés un jour dans la vallée de Josaphat, et dès aujourd'hui plus nombreux dans le paradis. Leurs noms à peine tracés et presque effacés ici-bas sur le sable, seroient peut-être plus profondément inscrits là-haut dans le livre de vie. »

On le voit, la marquise, au moment où elle écrivait, reconnaissait la force et la moralité des classes qui avaient renversé l'aristocratie.

Elle avait vu de près la frivolité et les vices de la caste à laquelle elle était attachée, et elle se retournait vers le bon vieux temps, en lui réservant l'admiration qu'elle ne pouvait accorder à son siècle. Elle gémissait des malheurs de son époque, sans la maudire. Elle était et devait être royaliste, mais elle l'était sans exagération.

Les du Prat ayant eu un des leurs aumônier du régent, elle parlait de ce prince avec respect. Madame de Montesson, qui avait épousé le fils du régent, ayant continué d'être affable avec les du Prat, cousins de son premier mari, la marquise s'en montre touchée et s'en exprime avec effusion. Philippe-Égalité, lui-même, obtient son indulgence, en raison des relations de sa belle-mère et de son aïeul avec la famille du Prat.

Certes elle avait cependant, nous l'avons déjà dit, bien des motifs pour détester, non la révolution de 1789, qu'elle appelle quelque part une révolution équitable, mais les convulsions qui suivirent. L'échafaud s'était dressé pour plusieurs de ceux dont elle esquisse la biographie. Elle avait perdu presque toute sa fortune; enfin, on avait dévasté la Goupillère, dont les tableaux restaient toutefois gravés dans son souvenir. Sa belle-fille, effrayée par des scènes sanglantes dont le Maine avait été le théâtre, excitée par les femmes qui poussaient leurs maris, leurs frères, leurs pères, à l'émigration, entraîna dans l'exil M. du Prat son mari. Il rejoignit l'armée de Condé. La marquise n'a pas de blâme pour son fils, quand elle mentionne son triste retour en 1797, à Fontainebleau, où le mari et la femme se tinrent cachés. A ce moment, des amis le sollicitaient de prendre part à la guerre civile dans l'Ouest. Le comte d'Artois avait songé à lui pour en faire son commissaire dans le Maine. M. du Prat ne voulut point participer à ces déchirements intérieurs. Quant au fils de ce dernier, qui avait dix-sept ans, il rêva de prendre part à la

guerre civile, et il prépara ses bagages. On le retint au dernier instant, et on eut raison, dit la marquise.

« La chouannerie avoit ses héros : MM. de Scépeaux, de Rochecotte, de Bourmont, d'autres encore en sont la preuve. Mais elle avoit, et peut-être cache-t-elle encore ses brigands. Ses moyens, désavoués par ses chefs, ont été quelquefois farouches. L'élan magnifique qui l'a tout d'abord animée, a bien souvent été gâté par des scènes et des ravages indignes du drapeau, de la cause et des noms pour lesquels on prenoit les armes. Rouez, d'ailleurs, le centre de l'influence de MM. du Prat, a résisté, ainsi que ses environs, à toutes les menées et à toutes les attaques des chouans. Ils n'ont été ni gagnés à la cause, ni soumis par la force. Ce ne sont ni mon fils ni mon petit-fils qui changeroient, par d'obscurs manéges, l'esprit de leur district, et qui porteroient en conscience le fer et la flamme là où les plus insensés eux-mêmes d'entre leurs pères ont eu le don de se faire aimer et bénir. L'inconstance qui depuis les a atteints, l'ingratitude qui plus tard les a frappés, ne leur donnent pas un droit de vengeance contre leur berceau, tandis que leurs vieux souvenirs leur imposent le devoir de l'attachement et du pardon. On en veut à mon fils de sa résolution. Ceux qu'il a servis, mais auxquels il ne livre pas sa conscience, ceux qu'il a combattus, mais dont il veut demeurer l'ennemi loyal, le tiennent également pour suspect.

« Qu'opposer à ces chagrins et à tant d'autres? S'y résigner, et rien de plus. On n'y peut rien, malgré que le cœur se fende... »

Avant de finir, nous emprunterons encore à la marquise quelques anecdotes et quelques portraits extraits de ses notes.

Madame du Prat nous apprend que le père du Talleyrand qui a joué un si grand rôle dans notre histoire contemporaine, était un gastronome. Elle l'avait rencontré chez la marquise de Montesson, la bru du Régent :

« De tous les gens d'esprit que j'ai rencontrés là, j'extrairai un personnage des plus remarquables, le comte de Talleyrand, père de l'évêque d'Autun, qui n'étoit pas encore né. Celui-ci est trop connu pour que j'en raconte rien de neuf. En laissant de côté l'honnêteté publique et l'honnêteté privée, sa vie a de grandes et belles choses... Mon mari, assez gourmand, et M. de Talleyrand, fort gastronome,

se passoient souvent des dîners succulents dont je n'ai jamais trop bien su ni le lieu ni la composition. Lorsque l'on se quittoit, on se promettoit de se revoir bientôt, de dîner toujours, de réunir ses truffes à ses chapons, et de festiner à la Saint-Louis prochaine... si toutefois, disaient-ils avec une grande connaissance de l'incertitude des choses de ce monde, nous mangeons encore.

« Sans jalousie bien vive et sans cause bien distincte, je frémissois de ces rendez-vous, pensant que la fortune y étoit dévorée avec tant de bons mets et d'excellentes sauces. Au reste, — ajoute philosophiquement la dame, — je l'ai observé depuis que j'ai ma raison, en ce monde, même dans le bonheur et dans la sécurité, il faut toujours trembler pour quelque chose. On est troublé par ses rêves lorsque ce n'est pas par les événements, par l'illusion, faute de la réalité. En mars, quand il n'y a rien d'autre à déplorer, on gémit sur les abricots. »

Voici quelques lignes sur le marquis de Lostanges :

« Le marquis de Lostanges avoit une singulière faiblesse, celle de n'aimer que les infortunés. Il brusquoit tout ce qui n'étoit pas malheureux. Il ne pouvoit souffrir le bonheur. Pour lui plaire, il falloit avoir le bras en écharpe ou une jambe de bois. On étoit sûr alors de sa sollicitude. Il s'étoit fait une spécialité et comme une carrière de l'état de consolateur. »

La fameuse Brinvilliers avait connu intimement l'aïeule de la belle-mère de madame du Prat. Dans la famille Heuslin, on se transmettait des anecdotes sur les études, le langage, le caractère, la vivacité d'esprit de cette célèbre empoisonneuse, qui se trahissait par des mots indiscrets, alors qu'elle n'était pas encore soupçonnée. Parlant un jour des Chinois, qui font ou qui faisaient alors un fréquent usage du poison en politique, elle dit : « Les Chinois prétendent que la poudre réussit mieux dans la marmite que dans le canon. »

La Goupillère, lorsqu'elle était aux d'Andigné, avait donné asile, pendant vingt-quatre heures, à Jacques des Loges, gentilhomme du haut Maine et seigneur de la Chapelle-Gaugain, lorsqu'il était poursuivi pour le meurtre de sa femme, Catherine de Broc. Le Parlement le condamna à perdre la tête, et confisqua le château. C'est de cet événement, comme le fait observer madame du Prat, que date le

surnom de *Jacques Déloge* qu'on applique à tout individu qui déguerpit sur le soupçon d'un mauvais coup ou par crainte d'une mauvaise affaire.

Cette histoire du nom de *Jacques Déloge* est complétée par une note curieuse de M. le marquis du Prat, éditeur des *Notes*. Il en résulte que récemment, au château de la Chapelle-Gaugain, des ouvriers, en abaissant le sol d'une salle à manger, au rez-de-chaussée, ont mis à nu le squelette d'une femme. Il était étendu sous le pavé, à fleur de terre et sur un plan légèrement incliné : son front touchait les carreaux, ses pieds s'enfonçaient à quelques centimètres plus bas. Il avait été revêtu d'une robe lamée d'or; l'étoffe avait disparu par l'effet du temps et du lieu ; les ornements métalliques seuls avaient résisté. Ce squelette avait au cou un collier datant du quinzième siècle environ. Il portait aux doigts deux bagues : l'une représentait une tortue avec cette devise : *impossibile;* l'autre offrait les initiales *C. d. B.*, celles de la victime.

Dans ses *Notes*, la marquise raconte un autre drame que voici en abrégé : Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, prévôt de Paris après son père, chambellan de Charles IX, plaidait en séparation avec sa femme, Anne de Barbançon. Au cours de ce procès, cette dame étant à sa toilette, au milieu de ses femmes, fut poignardée par des hommes masqués. On accusa le mari de ce crime. Le Parlement toutefois ne prononça que la séparation des deux époux. C'était un du Prat de la branche aînée.

Au surplus, et de l'aveu de la marquise, « les duels, les guerres, les assassinats eurent, chez les d'Alègre (alliés aux du Prat) aussi bien que chez les du Prat, une notable part à la fin de plusieurs d'entre eux. « En ce siècle (le seizième) et dans nos maisons, on s'arrangeoit pour être égorgé, comme en d'autres temps et sous une autre étoile, on s'accommode pour vivre et pour jouir. »

Voici qui est moins sombre. On sait que le Régent eut de mademoiselle Desmarres, de la Comédie-Française, une fille qui s'appela Philippe de Froissy, et qui fut légitimée en 1722[1]. Cette fille, que le Régent maria au jeune comte de Ségur, et qui fut la mère du maréchal de Ségur, ne saluait pas sa mère, et la coudoyait sans gêne. Mademoiselle Desmarres un soir, à l'Opéra, ayant reçu de la com-

1. Le même jour que l'abbé de Saint-Albin, fils de la Florence et du duc, et qui s'assit plus tard, à Cambrai, sur le siége épiscopal de Fénelon.

tesse de Ségur un de ces affronts, « punit la comtesse d'un coup d'éventail sur les doigts (c'est la marquise qui raconte), en ajoutant ces mots : « Voulez-vous m'accorder une audience ? » Puis, l'entraînant dans une loge, elle lui dit à l'oreille, mais de façon à être entendue de M. de Nantouillet, dont le fils me l'a répété : « Souvenez-vous, madame de Ségur, que vous êtes ma fille, mais que vous « n'êtes peut-être pas celle de M. le Régent. »

Madame du Prat ajoute que l'origine de la comtesse et cette anecdote ne doivent jeter aucun odieux sur elle ; qu'elle ne prit de sa mère que la grâce et la beauté, et qu'elle alla chercher la vertu en meilleurs modèles.

En finissant, voici encore quelques portraits des galeries de la Goupillère : D'abord celui du beau-père et celui de la belle-mère de la marquise. Le chasseur était représenté avec son chien favori, celui qui le mordit mortellement. Sa femme tenait son chat d'Angora sur ses genoux. Chien et chat : les deux époux avaient-ils voulu exprimer ainsi leur mutuelle antipathie ?

Il y avait une galerie qu'on appelait la galerie des grossesses. On y avait placé de jeunes visages de femmes, frais et gracieux. « C'est là que de la première grimace aux derniers cris, on installoit les jeunes mariées, pour que vivant parmi des minois si frais et de si gais sourires, des intelligences si brillamment exprimées dans tous les yeux, elles fissent leurs rejetons d'après les modèles qui leur étoient offerts. » Là, avec la baronne de Thiers, les deux marquises de Barbançon, les tantes de Faudoas et de Montesson, les belles-sœurs de Nos et de Saint-Victor, se trouvaient « quelques ravissantes abbesses et religieuses du nom, peintes par surprise ou par une coquette complaisance, et dont les ressemblances auroient dû se montrer assez stupéfaites et bouleversées du spectacle auquel elles étaient conviées. »

Les hommes étaient pudiquement exclus de cette galerie. A plus forte raison les duellistes, qui occupaient un cabinet à part. On avait la tête près du bonnet dans cette famille. « Là, dit la marquise, se trouvoient en première ligne Guillaume du Prat, baron de Viteaux, leur maître à tous, célébré par Brantôme, occis par son neveu Yves d'Alègre, baron de Milhau ; Antoine d'Alègre, père de celui-ci, baron de Milhau, chéri du roi de Pologne, qui vouloit en faire son

chancelier, avoit lui-même été tué par Guillaume du Prat, son cousin germain, qui fit aussi main-basse, en deux autres rencontres, sur le baron de Soupez et sur Gonnelieu..... » Mais n'allons pas plus loin dans le récit de ces tueries. Nous remplirions des pages avec les noms de ceux que la marquise, en parcourant de souvenir ses galeries désertes, signale comme meurtriers ou comme victimes.

Entrons dans le salon du concile. Là se prélassaient les évêques et les abbés. A la place d'honneur figurait le cardinal du Prat, premier ministre de François Ier [1], un peu chauve, grisonnant, vert encore, sans attributs de sa dignité. Il portait une robe garnie de fourrures, une ceinture cramoisie, et sous ces premiers vêtements une sorte de seconde robe à ramages. Guillaume du Prat, son fils, évêque de Clermont, venait ensuite, avec sa grande barbe historique « qui lui valut tant de calomnies de la part des écrivains, et beaucoup moins de difficultés du côté de son chapitre. » Il tenait à la main les décrets du concile de Trente, auxquels il avait contribué. Près de lui étaient les statuts qu'il donna au clergé de son diocèse, et les constitutions des Jésuites qu'il avait introduits en France. Notons encore et surtout un assez beau pastel de l'oncle du Prat avec sa croix d'abbé et sa figure de joyeux prélat. C'était l'auteur du mariage de la marquise, qui lui lance un trait à ce propos, et qui raconte qu'il avait dû se marier avant d'entrer dans les ordres.

« Son père lui avoit déniché une fille fort bien née, un peu notre parente, mais d'infiniment loin..... Elle étoit riche, difforme, et la pilule, toute dorée qu'elle étoit, ne pouvoit pas être d'une digestion commode. Je ne dis point comment elle se nommoit, par égard pour ses fils, qui vivent encore. Je l'ai rencontrée plusieurs fois et toujours saluée de haut, car elle m'en vouloit de n'être pas sa nièce, comme si j'y avois pu quelque chose. Elle boitoit bas et se mouchoit souvent. Du reste, elle étoit fille unique et cossue : c'étoient là ses beaux yeux. Le futur abbé ne voulant pas de cette figure, et respectant toutefois l'autorité que la loi lui proposoit, se sauva par une injure, craignant de s'engager dans une lutte infructueuse. Il insinua dans ses cadeaux, on en étoit déjà au chapitre des douceurs, une jambe d'ébène et un nez d'argent, et sur l'écrin il avoit écrit : *ex voto à Notre-Dame de*

1. L'éditeur des *Notes* de la marquise du Prat a publié dernièrement une *Vie* du chancelier dans laquelle on trouve des documents inédits.

la Garde. Cette ironie sanglante eut un infaillible effet. Ce furent des débats, des querelles, des tapages à ne pas s'entendre et à n'en plus finir. Le contrat fut déchiré. Je ne sais s'il y eut un duel avec un certain cousin dont je vois d'ici la susceptibilité. L'occasion auroit pu l'admettre, et le sang devoit l'inspirer : le tout soit dit en m'inclinant devant l'autorité de l'Église, et en rétractant tout ce qui peut l'offenser. S'il n'y eut pas duel, il y eut du moins tonsure, vœux, célibat, bénéfices, ce dont je me suis assez mal trouvée, puisque l'oisiveté du bonhomme l'a conduit à ma découverte. »

Les figures de ce salon effarouchaient un peu la marquise ; elle ne le cache point : « Il y avoit, dit-elle, en quelques-uns de ces pontifes, comme un aspect d'inquisition et un regard de Torquemada qui me faisoient frissonner des pieds à la tête. D'autres avoient un air de douceur jésuitique, et j'ai beau me rappeler l'évêque de Clermont, fondateur de la compagnie en France, M. du Prat, qui est un de leurs produits, ayant fréquenté leurs collèges, m'en a toujours singulièrement éloignée. »

Madame du Prat mentionne encore un des portraits de la Goupillère : c'est le sien. Elle s'était « équipée des tristes débris de sa splendeur, » et le peintre l'avait vieillie encore. « Je ne sais quel aura été le sort de cette image (dans la dévastation de la Goupillère) : je m'en rapporte à mon mari pour ne pas l'avoir sauvée. J'étais moins pour lui que Créuse pour le *pius Æneas*. »

Madame du Prat clot sa revue en disant qu'elle passera sous silence quelques vieilles filles dont la roideur plus que la laideur avait repoussé les prétendants. « Ne pouvant pas se reproduire par la nature, elles avoient voulu se perpétuer par les arts, et les arts avoient autant gémi de cette nécessité que la nature de cette contrainte. N'ayant eu ni la chance du mariage, ni la vocation du cloître, ni le goût du célibat, elles avoient l'œil et le sourire de leur isolement et de leur égoïsme. Elles portoient des physionomies de condamnées et de rebelles. Elles devoient avoir bec et ongles, et au besoin manger du fer et égratigner le diable, qui, je le crains, les tenoit un peu sous son assujettissement. Satan n'est pas un maître commode, mais, en revanche, il n'est pas un prince heureux. Les vieilles filles sont sorcières et archi-sorcières par le métier comme par le tempérament. »

Après cette boutade, la marquise termine son livre par de touchants conseils à son fils et à son petit-fils, par des réflexions sur elle-même d'une gravité imposante :

« Je consacre mes dernières heures à prier, à pardonner, à consoler. L'aumône de ses richesses n'est pas la seule méritoire et bienfaisante ; et puisque Dieu m'a retiré les miennes, je donne le secours de ma parole et de mon temps à la place des bienfaits qui ne me sont plus permis. Je pense aux bénédictions promises à de petites choses faites de bon cœur. »

Tel est le livre de la marquise du Prat. Son premier objet a été de mettre en relief les moindres rameaux d'un arbre généalogique assurément fort touffu. Le charme de l'ouvrage est dans les souvenirs intéressants qu'il évoque, dans les réflexions sensées dont il fourmille, dans le sel de certains récits anecdotiques, dans les préjugés même dont il n'est pas toujours exempt et qui en marquent la date ; dans un style qui est celui d'une grande dame spirituelle et instruite. Cela est neuf et vrai, et la marquise a pu écrire d'elle-même : *Originaliter sum ego donec transeam.* Elle a dû être, jusqu'à son mariage, d'une humeur gaie et encline à l'épigramme. Elle a gardé, dans sa vieillesse, et après des chagrins de toute espèce, une teinte de son caractère natif. De là un mélange singulier d'histoires parfois satiriques, même parfois un peu rabelaisiennes, et d'austères méditations.

ALFRED POURCHEL.

LE PERCEMENT
DE L'ISTHME AMÉRICAIN

I

LA JONCTION DES DEUX OCÉANS.

Souvenir historique. — Une ligne des Mémoires de Silvio Pellico. — Le secret du détroit. — Projet de canal dans l'Amérique septentrionale. — De Lima aux côtes du grand Pàra. — Le détroit Patagon. — Le percement de l'isthme américain.

A la fin du siècle dernier, le Directoire, en décidant l'expédition d'Égypte, avait en vue de faire une énergique diversion : il voulait frapper dans son commerce et menacer dans ses possessions l'insolente Angleterre qu'il ne pouvait attaquer en face. Des bords du Nil, Bonaparte devait aller dans l'Inde. Une armée de quarante mille hommes suivait le jeune général qu'entourait l'élite de nos savants. L'Égypte fut conquise par les armes et par la science; — conquête éclatante, mais passagère, dont le désastre de la flotte française à Aboukir arrêta les effets; — conquête moins brillante, mais impérissable, qui nous a révélé les secrets d'une civilisation enveloppée de ténèbres !

Les fastes militaires et l'archéologie ne s'enrichirent pas seuls dans ces batailles où tant de génie fut dépensé, dans ce travail où fut secouée la poussière de quarante siècles. L'art de l'ingénieur y trouva plus d'une occasion de montrer son initiative, ses ressources et ses hardiesses. En faisant siffler les balles aux oreilles de nos savants, les nomades du désert stimulaient leur zèle. Les nivellements se poursuivirent dans l'isthme de Suez, et, malgré des erreurs difficiles à prévenir quand on procède, sous le feu de l'ennemi, à des recherches qui demandent le calme, ils servirent de prélude aux grands travaux qu'un de nos compatriotes devait accomplir.

Nos soldats sont au Mexique. L'épée de la France y a fondé et y protége un nouvel Empire. La politique s'en alarme; ma di ciò non

dirò nulla... Lascio la politica ov' ella sta, e parlo d'altro[1]. La science s'en réjouit. « Sans doute le Mexique n'a pas à nous offrir l'intérêt historique que nous présentait cette terre d'Égypte où Hérodote plaçait l'origine de la religion, des arts et d'une partie des habitants de la Grèce. Cependant il a, lui aussi, bien des secrets à nous livrer, une civilisation étrange que la science devra faire revivre, des races dont l'origine nous échappe, des langues inconnues, des inscriptions mystérieuses et des monuments grandioses... Les explorations dans ce pays avanceront peut-être la solution du problème que posa, il y a vingt ans, le prince Louis-Napoléon, du percement de l'isthme américain par un canal interocéanique[2]. »

L'idée qu'une communication doit exister entre les deux mers est aussi ancienne que la découverte du Nouveau-Monde. — Christophe Colomb conseillait aux navigateurs qui exploreraient les grandes routes de l'Océan de pousser toujours vers l'Ouest. En 1502, après ses trois premiers voyages, après la découverte des Lucayes, des grandes et des petites Antilles, des côtes d'Amérique de l'Orénoque à Caracas, cinglant, dans une quatrième expédition, vers Costa Rica et la baie de Honduras, il s'écriait : Il y a par là, dans le fond de cette mer dont de nombreuses îles commandent l'entrée, une route qui conduit aux Indes ! — Trente ans plus tard, Fernand Cortez, rêvant une gloire plus pure que celle de la conquête du Mexique, cherchait le *secret du détroit*[3].

Ce secret est-il introuvable? Faudra-t-il doubler éternellement le cap Horn? Non; l'isthme américain ouvrira ses flancs; l'homme fera la route que la nature n'a pas créée. — Un illustre contemporain, que la mort a enlevé à la science il y a quelques années, voyageur intrépide, écrivain distingué, philosophe, astronome, physicien, géologue, Alexandre de Humboldt, indique, dans son *Essai politique sur la nouvelle Espagne*, les contrées les plus propices à l'exécution d'un canal maritime[4]. Considérant le problème dans toute sa géné-

1. *Le mie prigioni.*

2. Rapport de M. Duruy, à l'effet d'obtenir de l'Empereur l'institution, par décret, d'une commission chargée d'organiser une expédition scientifique au Mexique. — *Moniteur universel* du 29 février 1864.

3. Lettres de Fernand Cortez à l'empereur Charles V.

4. « La filiation séculaire de cette grande entreprise témoigne à la fois de son importance et de l'attrait puissant qu'elle a exercé à toutes les époques. Tous les grands ministres de la péninsule ont rêvé son exécution. Tous ont été arrêtés par les événements ou par l'esprit étroit du conseil des Indes. Plus tard, l'Angleterre, qui s'était créé des intérêts à Balize, dans le Hon-

ralité, il présente, dans un même tableau, neuf points dont plusieurs, dit-il, ne sont pas assez connus en Europe et qui offrent tous une possibilité plus ou moins grande soit de canaux, soit de communications intérieures par des rivières.

Deux des tracés qu'il propose traversent l'Amérique septentrionale. — L'un joint, à travers la Cordillère des montagnes rocheuses, les sources du Tacoutché-Tessé[1], qui se jette dans l'Océan pacifique, aux sources de la rivière de la Paix ou d'Ounigigah, qui s'écoule dans la mer Polaire, après avoir mêlé ses eaux à celles du lac de l'Esclave et du fleuve Mackenzie. — L'autre réunit le Rio del Norte ou Rio Bravo, qui se jette dans le golfe du Mexique, avec le Rio Colorado dont l'embouchure se trouve au fond du golfe de Californie.

Deux autres projets nous transportent, au contraire, au sud de l'isthme américain. « Sous les 10° de latitude australe, à deux ou trois journées de Lima, on arrive au bord de la rivière de Guallaga, par laquelle, sans doubler le cap Horn, on peut se rendre aux côtes du grand Para, dans le Brésil. Les sources du Rio Huanuco, qui se jette dans le Guallaga, sont éloignées, près de Chinche, de quatre ou cinq lieues des sources du Rio Huaura, qui débouche dans l'océan Pacifique. La hauteur de la Cordillère péruvienne et la nature du terrain y rendent impossible l'exécution d'un canal; mais la construction d'une route commode, tracée de la capitale du Pérou au Rio de Huanuco, faciliterait le transport des marchandises en Europe. Les grandes rivières de l'Ucayale et du Guallaga porteraient, en cinq ou six semaines, les productions du Pérou à l'embouchure de l'Amazone et aux côtes les plus voisines de l'Europe, tandis qu'il faut un trajet de quatre mois pour faire parvenir ces marchandises au même point, en doublant le cap Horn. »

Humboldt rappelle ensuite que quelques auteurs ont conçu, disons le rêve plutôt que le dessein, d'établir un canal entre les 45° et les 47° de latitude australe :

duras, s'occupa aussi de ce projet. Le célèbre Pitt, a qui rien n'échappait, l'avait compris dans ses plans généraux relatifs à l'agrandissement commercial et maritime de son pays. C'est même à cettre prévision du cabinet de Londres que se rattache l'expédition anglaise envoyée, en 1780, dans les eaux du San Juan, et dans laquelle figurait un jeune officier qui devait être plus tard le grand Nelson. » — *Percement de l'isthme de Panama*, par M. Félix Belly. Paris, 1858.

1. On a longtemps confondu cette rivière avec le Colombia. Malte-Brun est un des premiers qui ait mis en doute leur identité. Il est reconnu aujourd'hui que le Rio Colombia ou Orégon diffère entièrement du Tacoutché-Tessé ou Frasers river.

« Avant que la côte des Patagons fut suffisamment reconnue, on supposait que le golfe de Saint-Georges entrait assez avant dans les terres pour communiquer aux bras de mer qui interrompent la continuité de la côte occidentale, c'est-à-dire de la côte qui est opposée à l'archipel de Chayamapu. Si cette supposition était fondée sur des bases solides, les bâtiments destinés pour la mer du Sud pourraient traverser l'Amérique méridionale à 175 lieues au Nord du détroit de Magellan et raccourcir leur route de plus de 700 lieues. Les navigateurs éviteraient par là les dangers qu'offre encore, malgré le perfectionnement de la science nautique, le voyage autour du cap Horn et le long des côtes Patagones occidentales, depuis le cap Pilarès jusqu'au parallèle de l'archipel des îles Chonos[1]. »

Nous laisserons de côté ces quatre projets qui sont en dehors du cadre dans lequel nous circonscrivons cette étude. Nous nous bornerons à examiner les différents tracés imaginés, soit au Mexique, soit dans l'Amérique centrale, soit à travers le pays, plus étroit encore, qui forme, en quelque sorte, les ouvrages avancés de la nouvelle Grenade; et, pour nous faire une idée plus précise de la configuration générale et des reliefs de l'isthme sinueux qui élève une digue entre les deux mers, pour mesurer, avec connaissance de cause, les difficultés de l'entreprise, nous jetterons les yeux sur une carte du nouveau continent, du Mexique à la nouvelle Grenade.

II

ASPECT GÉNÉRAL DE L'ISTHME AMÉRICAIN.

L'isthme de Tehuantepec. — Le Guatemala. — San-Salvador. — Le Honduras. — Nicaragua. — Costa-Rica. — L'isthme de Panama et le golfe San-Miguel.

Si nous allons du Nord au Sud, nous remarquons d'abord, comme théâtre possible des travaux du percement, la partie la plus étranglée du Mexique méridional, l'isthme de Tehuantepec, compris entre le golfe du même nom et le golfe de la Vera-Cruz. Trois grandes rivières le sillonnent, auxiliaires naturels qu'il serait sans doute possible d'utiliser : le Tehuantepec et le Chimalapa, du côté de la mer Pacifique, le Guazacoalco[2], du côté de l'Atlantique. Le grand obstacle, ici comme dans la plupart des régions que nous allons ra-

1. *Essai politique sur la Nouvelle Espagne.* — Paris, Renouard, 1825.
2. C'est par ce fleuve que Cortez pensait pouvoir naviguer un jour à travers l'isthme. Montezuma lui avait donné une carte grossière où le Guazacoalco tombait, comme une perpendiculaire, sur le littoral de Tehuantepec.

pidement parcourir, est la chaîne de montagnes qui prolonge, vers le Nord de l'Amérique, les Cordillères du Chili et du Pérou. Dans un des passages les plus bas, au col de la Chivela, on trouve, entre les deux versants, une haute barrière. La ligne de faîte qui forme le partage des eaux entre les deux océans, est interrompue par une vallée; « toutefois je doute, dit Humboldt, dont le nom revient souvent dans le cours de cette étude; mais comment ne pas en appeler à cette grande autorité? je doute que, dans le temps des grandes crues, cette vallée se remplisse (comme on l'a avancé) d'une quantité d'eau suffisante pour permettre un passage naturel aux bateaux des indigènes. Je sais bien que de semblables communications temporaires existent entre les bassins du Mississipi et de la rivière Saint-Laurent, c'est-à-dire entre le lac Erié et le Wabash, entre le lac Michigan et la rivière des Illinois. » Le doute s'est depuis changé en certitude.

Au midi du Yucatan est l'ancienne capitainerie générale de Guatemala aujourd'hui démembrée, après de violentes convulsions, en cinq républiques indépendantes : Guatemala, Honduras, San Salvador, Nicaragua et Costa Rica. — D'un bout à l'autre de l'Amérique centrale, la Cordillère serre de près la côte occidentale; les rives baignées par la mer des Antilles sont basses et marécageuses; au centre du pays est un plateau élevé.

Dans le Guatemala, la plus septentrionale des cinq républiques, de nombreuses vallées s'étendent entre les contreforts de la montagne; — disposition favorable à la canalisation de l'isthme, mais contrariée, mais rendue impossible, s'il est permis, à notre époque, de prononcer ce mot, par la hauteur et par les accidents de la chaîne principale. Les volcans se touchent et font craquer le sol; les pics s'aiguisent dans les airs; l'eau et le feu semblent se défier sur les hautes cimes. Il faudrait, pour transporter les navires d'une mer à l'autre, les faire passer par-dessus les nuages!

San Salvador n'est baigné que par le Grand Océan. C'est une bande de terre alluviale que commande un plateau hérissé de pics volcaniques. Le plateau, d'une grande hauteur, n'est pas lié à la Cordillère : une rupture l'en sépare; au fond coule une rivière navigable sur la plus grande partie de son cours, le Rio Lempa. Cette rivière, après avoir fécondé la vallée, se fraye un passage à travers le plateau de San Salvador et ouvre ses bouches dans la mer Pacifique. Pour canaliser l'isthme, il faudrait creuser un long tunnel sous la montagne, afin de joindre le Rio Lempa aux rivières du versant opposé.

Le Honduras, comme le Guatemala, occupe toute la largeur de l'isthme, mais la plus grande partie des côtes s'étend sur la mer des Antilles. La pointe occidentale affleure au golfe de Fonseca. — Deux

vallées semblent y faciliter l'exécution d'un canal : celle du Guascoran, sur le versant de l'océan Pacifique; celle de l'Humaya, sur le versant de la mer des Antilles. Au-dessus s'élèvent le plateau de Comayaga, capitale de la république, et l'éternelle muraille des Cordillères.

Au midi du Honduras et du territoire des Mosquitos est le Nicaragua. — Ici, des pics volcaniques, de nombreuses rivières, de grands lacs. Les lacs occupent le fond de la déchirure qui traverse obliquement l'isthme et versent leurs eaux dans l'océan Atlantique, par le San Juan. Une bande de terre, d'une dizaine de lieues de largeur, mène à la mer Pacifique. « L'isthme de Nicaragua, par la position de son lac intérieur et la communication de ce lac avec la mer des Antilles, au moyen du Rio San Juan, présente plusieurs traits de ressemblance avec cette gorge de la Haute-Écosse où la rivière de Ness forme une communication naturelle entre les lacs des montagnes et le golfe de Murray. A Nicaragua, comme dans la Haute-Écosse, il n'y a, à l'ouest, qu'un seuil étroit à franchir[1]. »

Quant au territoire de Costa Rica, auquel le lac et le fleuve servent de limites, il descend, en vastes gradins, de la chaîne des Cordillères. Le plateau principal, celui de San José, est à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La superficie des cinq républiques est à peu près celle de la France; malheureusement, l'Amérique centrale a tout au plus assez d'habitants pour peupler ses huit cents lieues de côtes. Mais le présent est plein de promesses : San José, capitale des Costa-Riciens, n'était, il y a une trentaine d'années, qu'un misérable bourg; San José est aujourd'hui une ville de 25 à 30,000 âmes. Qui sait ce qu'elle comptera d'habitants dans un siècle? L'isthme américain nous paraît destiné à devenir un des entrepôts des deux mondes. « La population de ces pays, dit M. Félix Belly qui a vécu au milieu d'elle, issue des conquérants espagnols, des Indiens aborigènes et des anciens esclaves noirs, constitue un race vigoureuse et intelligente, affranchie de tous les préjugés de castes, tolérante, hospitalière, laborieuse quand elle y trouve son intérêt, et d'une fidélité irréprochable dans ses engagements... La température varie selon les hauteurs, mais elle est partout plus tolérable qu'à Paris au mois d'août, grâce aux brises alternées des deux mers, et, sur certains plateaux, elle réalise l'idéal d'un printemps éternel. La salubrité du climat, qu'on a souvent contestée, est complète dans l'intérieur, et si quelques points des côtes sont accidentellement insalubres dans la saison des pluies, ils ne le sont pas plus que les marais du Rhône. — Les premiers possesseurs de

1. *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne.*

l'Amérique centrale la regardaient comme un des plus beaux joyaux de la couronne d'Espagne. »

Dans l'isthme de Panama, traversé pour la première fois en 1513, par Vasco Nunez de Balboa, les Cordillères abaissent leurs cimes et leurs cols. Les premiers nivellements avaient donné 200 mètres comme hauteur de l'un des passages les plus favorables. Plus tard, au port de Paya, ce nombre fut réduit de 65 mètres. Dans une direction étudiée plus récemment encore, de Chagres à Panama, on compte seulement 75 mètres de hauteur maxima.

La Cordillère occidentale de la Nouvelle-Grenade subit également une dépression très-grande aux latitudes du golfe de Darien. En même temps, l'isthme se rétrécit notablement en certains points. Le golfe San-Miguel, par exemple, semble courir au-devant des eaux de l'océan Atlantique.

Tel est l'isthme qui soude les deux Amériques, telles sont les régions naturellement désignées pour l'établissement d'un canal interocéanique. Si l'on passe sous silence la traversée fantastique de Guatemala et la solution plus ingénieuse que pratique qui, passant sous la montagne, joindrait le Rio Lempa aux rivières du versant oriental de la Cordillère, six contrées semblent se prêter au percement de l'isthme et appellent particulièrement l'attention des ingénieurs : le Mexique méridional, le Honduras, la vallée lacustre de Nicaragua, l'isthme de Panama, l'isthme de Darien et la Nouvelle-Grenade, dans la direction de l'Atrato.

III

LE DÉTROIT DE DARIEN.

Les niveaux des deux mers. — Projet de détroit du docteur Cullen. — De Cupica à la rive gauche de l'Atrato. — Le canal du curé de Novita. — Tracé de M. Kelley. — Le plateau de Comayaga.

Le rapprochement des deux mers au golfe de San-Miguel autorisait les ingénieurs à considérer l'isthme de Darien comme l'emplacement naturel du canal océanique. Il fut un instant question d'y exécuter mieux qu'un canal, dont la construction impose les complications et les artifices des barrages et des écluses, — un passage direct d'une mer à l'autre, un véritable détroit.

Cette conception s'accordait-elle avec la constitution physique du globe en ces lieux? Les niveaux des deux mers se prêtent-ils à la création d'un détroit artificiel? Avait-on raison de faire bon marché de la croyance commune, conforme à l'opinion de Strabon, qui rap-

porte que, lorsque deux mers sont voisines, le niveau de l'une est de beaucoup plus élevé que celui de l'autre? — Oui; des observations barométriques, des opérations faites sur le terrain, le calcul, tout prouve que la différence de hauteur qui existe entre les surfaces libres des deux océans ne dépasse jamais 6 mètres.

De quel côté se trouve le niveau supérieur?

On sait qu'il existe, dans les parties de l'Océan comprises entre les tropiques, un mouvement général des eaux, un courant de rotation de l'est à l'ouest. Ce courant porte le flot vers les côtes du Honduras et de Veragua. On dirait que la mer des Antilles cherche à s'élancer dans la mer du Sud. « Si l'isthme de Panama était rompu par quelque grande catastrophe semblable à celle qui a ouvert les colonnes d'Hercule [1], le courant de rotation, au lieu de remonter vers le golfe du Mexique et de déboucher par le canal de Bahama, suivrait un même parallèle, depuis la côte de Paria jusqu'aux îles Philippines. L'effet de cette ouverture, ou de ce nouveau détroit, s'étendrait bien au delà du banc de Terre-Neuve; il ferait disparaître totalement ou diminuer de célérité cette rivière d'eau chaude que l'on désigne sous le nom de *gulf stream*, et qui, dirigée d'abord au N.-N.-E., depuis la Floride jusqu'au banc de Terre-Neuve, porte, sous les 43° de latitude, à l'est, vers les côtes d'Irlande, et au S.-E., vers les côtes d'Afrique. Une passe de plusieurs lieues de largeur, formée par des tremblements de terre et des déchirements volcaniques, dans l'isthme de Panama, produirait des changements physiques analogues à ceux dont la mémoire a été conservée dans les traditions des Samothraces. Mais ose-t-on comparer les chétifs travaux des hommes à des canaux creusés par la nature même, à des détroits comme l'Hellespont et les Dardanelles [2] ! »

Il semble, d'après ce tableau, que la mer des Antilles soit plus élevée que la mer Pacifique. C'est cependant le contraire qui a lieu. Avant de refluer vers les Philippines, les eaux de la mer du Sud se précipiteraient dans la mer des Antilles, en formant une chute de 6 mètres [3].

1. Diodore de Sicile, lib. IV.

2. *Essai sur la Nouvelle Espagne.*

3. Quelques ingenieurs assurent que cette dénivellation, exacte à Panama, existe dans un ordre inverse à la hauteur du lac de Nicaragua. A première vue, on est choqué par cette sorte de contradiction qui semble bouleverser la loi générale de l'équilibre des mers. Cependant les sinuosités de la courbe de niveau s'expliquent aisément, si elles existent, par des causes toutes locales, analogues à celles qui, sur un même littoral, modifient l'heure de la pleine mer.

Édifié par les observations faites sur les niveaux comparés des deux mers, le docteur Cullen organisa, en 1852, la société Fox et Cie, pour la mise à exécution et l'exploitation d'un détroit artificiel. La république consentait à faire l'abandon de 80,000 hectares de terrain. Sur le papier, le détroit de Darien consistait en une longue tranchée ayant 9 mètres de profondeur aux extrémités, une cinquantaine de mètres au point culminant, et 42 mètres de largeur au plafond.

En passant à l'exécution, on se trouva en face de difficultés imprévues. Les nivellements, si exacts sur les côtes, avaient été imparfaits dans le cœur du pays. Quand on mesura la hauteur du faîte qu'il faut franchir, la déception fut grande : au lieu de 45 mètres, estimation primitive, le calcul et des mesures directes donnèrent pour résultat 280 mètres[1] !

Dans les mêmes parages, Humboldt avait conseillé une autre route; il avait signalé à l'attention des voyageurs certain défilé qui va du Grand océan à l'océan Atlantique. « Au sud-est de Panama, disait-il, en suivant les côtes de l'océan Pacifique, depuis le cap de San-Miguel jusqu'au cap Corrientes, on rencontre le petit port et la baie de Cupica. Le nom de cette baie est devenu célèbre, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, à cause d'un nouveau projet de communication entre les deux mers. Depuis Cupica, on traverse, sur 5 ou 6 lieues marines, un terrain tout uni et très-propre à creuser un canal qui aboutirait à l'embarcadère du Rio Naipi ou Naipipi. Cette dernière rivière est navigable et débouche au-dessous du village de Zitara, dans le grand Rio Atrato, qui se jette dans la mer des Antilles. Un pilote biscayen très-intelligent, M. Goguenèche, a le mérite d'avoir le premier fixé l'attention du gouvernement sur cette baie de Cupica; il a voulu prouver qu'elle peut être, pour le nouveau continent, ce que Suez a été jadis pour l'Asie..... Le terrain, entre Cupica et la bouche de l'Atrato, paraît être la seule partie de toute l'Amérique, dans laquelle la chaîne des Andes se trouve entièrement interrompue. »

Ce qui portait à admettre, dans ces régions, l'existence d'une sorte de détroit terrestre, c'est que, depuis 1788, il y a, dans l'intérieur de la province du Choco, un petit canal dû à l'initiative d'un pauvre moine, curé de Novita, et navigable à l'époque des grandes pluies. Ce petit canal, disent les habitants du pays, a souvent permis à des canots chargés de cacao d'aller de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique par le ravin de la Raspadura.

Le défilé compris entre la baie de Cupica et la rive gauche de l'A-

1. *Annales des Voyages*, 1857.

trato a été minutieusement exploré dans ces derniers temps. Il semble, en effet, quand on se borne à parcourir les premières amorces de cette gorge, qu'il y ait ici absence totale de toute Cordillère; malheureusement, vers le milieu du trajet, de grands mouvements de terrain barrent le passage.— Les deux projets du Darien avaient été condamnés, pour la première fois, par M. Michel Chevalier, il y plus de vingt ans.

Malgré ces difficultés, M. Kelley, de New-York, ne renonce pas à pratiquer, à travers l'isthme, un canal sans écluses. Une tranchée de 12 kilomètres, creusée dans le vallon du Rio Mary, va de la mer au pied de la montagne. De l'autre côté des Andes, à 154 mètres audessous du sommet, la tranchée recommence sur une longueur de 5 lieues, dans le vallon de la Nerqua; elle cotoie ensuite le Truando sur un parcours de 63 kilomètres et s'ouvre dans l'Atrato, dont on rend la navigation possible sur une longueur de 25 à 30 lieues. Quant aux deux tronçons du canal, ils sont reliés, sous les Andes, par un tunnel de 6 kilomètres. — Ce tracé élégant, ingénieux, hardi, n'a qu'un défaut, mais capital : il coûterait beaucoup trop cher.

Un autre tracé, auquel il faut également renoncer à cause des dépenses qu'il entraînerait, est celui qui traverse le Honduras. Dans la direction la moins défavorable, c'est-à-dire de Puerto Caballos à la baie de Fonseca, le canal aurait 70 lieues de longueur. Là n'est pas la principale difficulté. Pour joindre les deux vallées opposées du Goascoran et de l'Humaya, il faudrait s'élever à plus de 700 mètres. Telle est, en effet, l'altitude minima des cols les plus bas qui coupent les hauteurs de Comayaga. le Goajaca est à 705 mètres; le Rancho Chiquito, à 730!

Il n'y a pas, du reste, lieu de regretter les études préparatoires auxquelles cet impraticable projet a donné lieu; elles ont eu leur utilité. Si l'on a renoncé à percer l'isthme du Honduras, une compagnie américaine y a obtenu, en 1854, la concession d'un chemin de fer.

Somme toute, des six projets de canalisation que nous avons énumérés, trois sont écartés: ceux de Darien, de l'Atrato et du Honduras; trois subsistent: celui de Tehuantepec, celui de Nicaragua et le percement de l'isthme de Panama.

Examinons successivement ces différents tracés, et voyons s'il n'y a pas quelque autre élimination à faire.

IV

LES TROIS PROJETS DE PERCEMENT.

Tracé du général Orbegoso dans l'isthme de Tehuantepec. — Variante de l'ingénieur Moro. — La vallée lacustre de Nicaragua. — Galisteo, Baily, Œrstedt et M. Belly. — Tracé Napoléon. — Le Rio San-Juan. — Double solution de M. Mellet.

Des trois projets auxquels la question se trouve réduite, le plus septentrional est celui qui perce de part en part, du nord au sud, l'isthme de Tehuantepec. La largeur de l'isthme est d'environ 220 kilomètres, si l'on va de la mer à la mer; de 200 seulement, si l'on profite des lagunes de l'océan Pacifique.

Ici deux plans sont en présence.

Le premier appartient au général Orbegoso. En 1825, cet officier reçut de son gouvernement la mission d'explorer l'isthme et d'en relever les points principaux. Au nord, le tracé Orbegoso suivait la vallée du Guazacoalco; au sud, celle du Chimalapa. Des dragages convenablement combinés donnaient à ces deux fleuves, sur la plus grande étendue possible, un mouillage suffisant. Le bief de partage, placé au col de la Chivela, à 250 mètres d'altitude, était alimenté par une dérivation du Guazacoalco. Mais, disait le général en terminant son rapport, c'est un travail de Titans!

Cette conclusion n'était pas encourageante. Cependant Don José Garay ne se laissa pas effrayer; il sollicita, en 1842, l'honneur d'attacher son nom à cette grande création et il obtint la concession d'un canal maritime à travers l'isthme de Tehuantepec.—Au lieu de passer, comme Orbegoso, au col de la Chivela, il gagnait, par un détour, le plateau de Tarifa, où il établissait le bief de partage des eaux. Un système d'écluses descendait, vers la mer Pacifique, les vaisseaux qu'un autre système avait élevés au-dessus de la mer des Antilles. Le cours du Guazacoalco était mis à profit sur une longueur de 35 lieues, et la tranchée qui reliait le fleuve à la mer du Sud avait 80 kilomètres[1].

1. Ce qui donne à cette route une partie de sa valeur, c'est la salubrité des régions qu'elle traverse, salubrité sans égale, dit-on, sur tout le continent américain. La population se compose des plus industrieuses et des plus belles tribus indiennes. Ajoutez à cela un sol merveilleusement fertile, de vastes forêts et, dans les flancs des montagnes, des mines d'or et d'argent. — Renseignements adressés au *Times*.

Ce tracé, dont l'ingénieur Moro avait préparé l'avant-projet, était très-heureusement conçu et consciencieusement étudié. Il n'y fut cependant pas donné suite. On se borna à améliorer, le plus loin qu'on put, la navigation du Guazacoalco et du Chimalapa, et à signaler la possibilité de rattacher les stations extrêmes établies sur ces deux rivières, soit par un chemin de fer, soit au moyen d'un passage desservi par des chameaux[1].

Plus au sud, dans l'État de Nicaragua, plusieurs solutions ont été proposées. Les plus remarquables se rattachent à deux types principaux : le système de Galisteo et celui du prince Louis Napoléon.

Le projet de Galisteo, qui, d'une manière générale, consiste à rattacher directement le lac de Nicaragua à l'océan Pacifique, date de la fin du dix-huitième siècle. C'est en quelque sorte une réminiscence et comme la mise en pratique des idées exprimées, dès 1534, par les

1. Une correspondance de Key-West (Floride), publiée en partie par le *Courrier des États-Unis*, donnait tout récemment d'intéressants détails sur l'acclimatation des chameaux en Amérique.

« Ayant appris, dit le correspondant du *Courrier*, qu'il se forme une compagnie à New-York, Washington et Baltimore pour l'établissement d'une ligne transcontinentale de communication au moyen de chameaux, je vous envoie quelques renseignements que je crois intéressants sur ces *navires du désert*.

« Le camp Verde, au Texas, était le dépôt des chameaux appartenant au gouvernement avant la guerre. J'étais membre à cette époque du 1er régiment d'infanterie régulier des États-Unis. A ce poste, nous avions soixante-cinq chameaux, petits et grands, et nous les multipliions, la femelle ayant généralement deux petits à la fois. J'ai été plusieurs fois en expédition avec les chameaux et j'ai reconnu que ces animaux vivent et prospèrent là où les hommes, les mules et les chevaux meurent. Le chameau, convenablement harnaché, peut porter environ huit cents livres et voyager huit jours sans eau; mais, s'il est privé d'eau plus longtemps, il commence à s'affoler et à se prendre de rage. Il sent l'eau à une grande distance et en trouve où l'homme n'aurait pas songé à en chercher...

« Pour gravir une montagne à pic, il se sert de ses genoux. Pour descendre, il s'accroupit et se laisse rouler sans se faire aucun mal. Il a le pied très-tendre; aussi fait-il grande attention où il marche. J'ai voyagé pendant plus de deux ans avec des chameaux, je sais ce qu'ils peuvent faire, et ce que je puis dire, c'est qu'aucun animal ne les vaut pour des expéditions dans des régions arides. Il est facile de les réunir en troupeaux, et ils réussissent à merveille avec très-peu de soins.

« J'ai vu avec grand'peine des animaux si fidèles et si précieux nous échapper. Je présume qu'ils sont encore quelque part dans le Texas. Ils ont coûté très-cher et pouvaient rendre de grands services. J'espère qu'à la fin de la guerre on aura la chance de les retrouver. »

notables de la province de Nicaragua. Nous supplions Votre Majesté, écrivaient-ils au roi d'Espagne, qu'elle veuille bien considérer que, de ce grand lac qui couvre un espace de 130 lieues, s'échappe un courant vers la mer, un fleuve aussi grand que celui de Séville, et dont les rives, riches en mines d'or, sont habitées par différentes peuplades. Ce courant pourrait être mis à profit et devenir précieux pour le commerce de la mer du Sud.

Longtemps ensevelis dans les archives de la capitainerie générale de Guatemala, les croquis de Galisteo furent retrouvés, après la guerre de l'indépendance, par Baily, officier de la marine anglaise. Du lac de Nicaragua au golfe de Papagayo, le canal devait avoir 27 kilomètres et demi. — La hauteur du faîte qui sépare les deux bassins est de 83 mètres au-dessus de la mer du Sud et de 43 mètres au-dessus du lac, dont le niveau se trouve ainsi fixé à 40 mètres; une tranchée de 50 mètres de profondeur à la crête aurait amené les eaux du lac dans le voisinage du golfe où un système d'écluses les eût déversées.

Baily ne se borna pas à faire connaître ces plans; il y apporta des modifications. Dans son projet, le canal va du lac de Nicaragua à la rivière de San-Juan du sud. — Le trajet, il est vrai, est un peu plus direct; mais, pour abréger d'un kilomètre la longeur de la tranchée, on se condamne à passer sous un faîte de 188 mètres et l'on se prive d'abri à l'une des extrémités; San Juan du Sud n'est pas un port.

Dans un autre tracé, celui d'Œrstedt, le lac de Nicaragua communique avec la baie de Salinas, rade profonde, sans plages basses, et dans laquelle on mesure de 8 à 14 mètres d'eau. L'ingénieur danois utilise, pour cela, la rivière de Sapoa qui se jette dans le lac. Il remonte d'abord le cours de cette rivière jusqu'au point où elle cesse d'être navigable. Ici, la charpente de l'isthme se déforme : la ligne des faîtes, dont la hauteur se maintenait jusque-là à 160 mètres en moyenne, s'abaisse brusquement; des dépressions et des gorges se succèdent sur un espace de 4 kilomètres environ. L'un des cols les moins élevés, le col de Salinas, est à 40 mètres au-dessus du lac. C'est là qu'Œrstedt proposait de placer le réservoir du passage qu'auraient alimenté les affluents supérieurs de la Sapoa.

Ce projet, trop longtemps mis en oubli, a été repris par M. Félix Belly. Comme Œrstedt, comme Baily, comme Galisteo, M. Belly laisse au nord-ouest le lac Managua et le Tipitapa; il ne parcourt même, sur le lac de Nicaragua, que 70 kilomètres. En même temps, il effectue d'importantes corrections. Ainsi, au lieu d'établir le bief de partage à 40 mètres au-dessus du lac, il prend

le lac lui-même pour réservoir. Quel magnifique bassin de partage, en effet! Le lac de Nicaragua n'a pas moins de 600 mille hectares de surface, et quarante rivières l'alimentent. Les plages y sont basses, dira-t-on; à l'exception de quelques points du littoral offrant des mouillages privilégiés, les accores du rivage sont plates et accessibles seulement aux petites embarcations. Le remède est facile, répond M. Thomé de Gamond, dans son avant-projet; on creusera un chenal pour l'abaissement du plafond du lac. « Le creusement de ce chenal sera d'autant plus facile que le plafond du lac, dans sa région méridionale, est un sol d'alluvion récente, dont la formation se poursuit dans la période actuelle, alimentée par le dépôt des limons descendus des forêts bordant ses affluents[1]. »

M. Belly joint le lac de Nicaragua à la baie de Salinas, à travers le col du même nom, par un canal de 22 kilomètres de longueur. La tranchée, pratiquée en grande partie dans des roches argileuses et calcaires, aurait 61 mètres de profondeur à la crête, y compris les 8 mètres d'eau du canal; six écluses à sas descendraient à la mer Pacifique. Quant au fleuve San-Juan, qui compléterait la traversée, des dragages, des extractions de roches et sept barrages éclusés seraient destinés à lui donner un mouillage suffisant.

« Peut-être la communication du lac de Nicaragua avec l'océan Pacifique pourrait-elle se faire par le lac de Léon, au moyen de la rivière de Tosta, qui, sur la route de Léon à Realexo, descend du volcan de Telica. En effet, le terrain y paraît très-peu élevé, et le récit du voyageur de Dampier peut faire supposer qu'il n'existe pas une véritable chaîne de montagnes entre le lac de Nicaragua et la mer du Sud. La côte de Nicoya, dit ce grand navigateur, est basse et inondée au moment de la pleine mer. Pour arriver de Realexo à Léon, on fait 20 milles à travers un pays plat et couvert de mangliers. La ville de Léon elle-même est située dans une savane. Il existe une petite rivière qui, débouchant près de Realexo, pourrait faciliter la communication entre ce dernier port et celui de Léon[2]. »

Ces indications générales contiennent peut-être le germe du projet imprimé à Londres, en 1846, par le prince Louis Napoléon et publié, en 1849, dans la *Revue britannique*. C'est, en effet, au col de Realejo, à une cinquantaine de lieues au N.-O. du port de Salinas, que le prince place son bief de partage. Le terrain, sans y être très-accidenté, est moins plat cependant que ne le prétendait de Dampier.

1. En 1828, Guillaume Ier, roi de Hollande, avait songé à joindre les deux mers par le Nicaragua et le San Juan.

2. *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne.*

Le col est encore à 65 mètres au-dessus de l'océan Pacifique. Vingt-trois écluses auraient monté de la mer au col; six auraient descendu du réservoir au lac Managua. Le canal aurait eu 47 kilomètres de longueur.

Le tracé Napoléon traversait ensuite le lac de Léon, suivait le Tipitapa, que trois écluses avec barrages rendaient navigable, parcourait d'un bout à l'autre le lac de Nicaragua, et s'engageait dans le fleuve San-Juan.

Le San-Juan, dont la largeur est très-variable, a un cours irrégulier, inégal, accidenté : ici c'est un bassin profond, là on mesure à peine 2 mètres d'eau; plus loin, le fleuve, pendant l'étiage, se perd au milieu des roches. Dix barrages éclusés, trois de plus que dans le projet Belly, avaient pour objet de donner en tout temps une quantité d'eau suffisante.

C'était encore trop peu, disent certains explorateurs. Quelques ingénieurs vont plus loin : ils doutent qu'il soit possible, même avec de grands travaux d'appropriation, de rendre la navigation praticable sur le San-Juan.

« Il se pourrait, dit, par exemple, M. Michel Chevalier, qu'on fût obligé de renoncer à une navigation en lit de rivière, sur une bonne partie du cours San-Juan, et qu'on dût creuser un canal latéral. Le terrain s'y prêterait bien. Toutefois, à cause des dimensions de la cuvette d'un pareil canal, la dépense en serait grande. »

M. Mellet, dont nous exposerons tout à l'heure les idées sur la canalisation de l'isthme, prétend, de son côté, qu'il y a peu d'espoir d'obtenir un fond suffisant dans une rivière secondaire que ne favorisent pas les marées. Il assure même qu'en admettant qu'on pût obtenir assez d'eau par des travaux de dragages combinés avec des barrages, il serait difficile de conserver la profondeur nécessaire. « Les sables, la vase entraînés par le fleuve et par les nombreux affluents ne tarderaient pas, dit-il[1], à se déposer dans les excavations artificielles produites par la drague, et l'ancien régime du fleuve tendrait sans cesse à se rétablir. De plus, le ralentissement de vitesse produit par les barrages contribuerait à accélérer ces dépôts d'alluvion incessants, et peut-être perdrait-on bientôt, non-seulement la profondeur acquise à grands frais, mais aussi une partie de celle que présente le fleuve dans son état actuel. Il serait donc plus sûr d'adopter de prime abord le système d'un canal latéral malgré l'accroissement de dépense. Ce serait même, en définitive, probable-

1. *Étude des isthmes de Suez et de Panama*, par M. Mellet, ingénieur civil. Paris, 1859.

ment moins dispendieux, eu égard aux incertitudes et aux difficultés des travaux en rivières. »

Le remède qu'indique M. Mellet nous paraît un peu radical. L'établissement d'un canal latéral coûterait, d'après l'estimation de M. Stephens, de 10 à 12 millions de dollars, de 53 à 64 millions de francs !

D'ailleurs, il ne faut pas s'exagérer les difficultés des travaux d'appropriation du San Juan. Il ne nous semble pas qu'il y ait, dans tout son cours, d'obstacle capable de défier les ressources de l'art. Voici, au surplus, comment le prince Louis Napoléon entendait résoudre la question :

« La rivière San Juan, disait-il, peut se diviser en quatre parties. La première commence au lac et s'étend à la distance de 27 milles, jusqu'au premier rapide; la seconde comprend tout l'espace occupé par les rapides, c'est-à-dire 15 milles; la troisième s'étend des rapides à l'embranchement du Colorado (43 milles); la quatrième, de l'embranchement du Colorado jusqu'à la mer (19 milles).

« La première partie, celle qui va du lac à la rivière Savalos, où commence le *rapide del Toro*, présente une navigation facile; le courant est très-modéré, et la rivière, à la sortie du lac, a de six à sept pieds de profondeur en temps de sécheresse; mais, à mesure qu'on avance, cette profondeur augmente de neuf à vingt pieds. Elle n'a pas plus d'un quart de mille de largeur. — Ces 27 premiers milles exigent très-peu de travaux, car, dans toute cette distance, un tiers seulement du lit de la rivière, c'est-à-dire 9 milles, a besoin d'être dragué au moyen d'une machine à vapeur.

« Dans la seconde partie, qui comprend les rapides, les travaux suivants seraient nécessaires :

« Les rives du rapide del Toro s'élevant graduellement, une écluse, placée à son extrémité inférieure, donnerait la profondeur nécessaire, car il existe un chenal de neuf à dix pieds de profondeur. La longueur de ce rapide est d'un mille, et la vitesse de la rivière y est seulement de 4 milles à l'heure. — On trouve ensuite, sur un espace de 4 milles, une eau tranquille dont la profondeur est de douze à vingt-quatre pieds. Les rives sont basses, sauf une petite portion de la rive gauche, qui s'élève à huit pieds au-dessus du niveau de l'eau. Leur élévation n'augmente pas jusqu'aux *rapides de Mico et de las Balas*. A *Castillo-Viejo*, on rencontre d'autres rapides qui ont un kilomètre de longueur sur douze à vingt-quatre pieds de profondeur. Il faudrait ici quelque dragage.

« Après 2 milles un quart de courant navigable, avec treize pieds d'eau, on arrive aux *rapides de Mico et de las Balas*, qui ont ensemble un mille et un huitième de longueur. Ces deux rapides se touchent

presque et sont considérés comme n'en faisant qu'un. La profondeur du chenal est de six à dix pieds; les bords s'élèvent de six à huit jusqu'à vingt pieds au-dessus du niveau de l'eau. En ce point une écluse serait nécessaire. — Entre ce rapide et celui de *Machuca* s'étend, sur une distance de 3 milles, une nappe d'eau tranquille et d'un profondeur considérable, où il n'y aurait presque rien à faire.

« Le dernier rapide est celui de *Machuca;* il a plus d'un mille de longueur, et il est considéré comme le plus dangereux de tous quoiqu'il ait moins de pente que les deux derniers. La vitesse du courant n'y excède nulle part 5 milles à l'heure dans les basses eaux. Il présente, pendant l'étiage, l'apparence d'un long bas-fond sur lequel sont éparses un grand nombre de roches à peine couvertes par l'eau. Sur ce point aussi, les rives ont assez d'élévation pour permettre d'établir une écluse.

« La troisième partie du San Juan, dans laquelle se déchargent deux grands cours d'eau, le San Carlos et le Sarapiqui, est profondément encaissée, en sorte que quatre ou cinq écluses et moins de 10 milles de dragages suffiraient pour la rendre navigable.

« Quant à la quatrième partie qui s'étend du Colorado à la mer, elle présente 9 milles de bonne navigation; mais le reste étant rempli de bas-fonds, aurait besoin d'être creusé, et il faudrait augmenter le volume d'eau, en empêchant l'écoulement par le Colorado. Dans le cas où l'on jugerait indispensable d'ouvrir un canal latéral, la longueur de ce canal ne dépasserait pas 10 milles (16 kilomètres)[1]. »

Les fantômes se dissipent dès qu'on les approche et qu'on ose les toucher du doigt.

Dans le plan Napoléon, les lacs deviennent des mers intérieures : les ports actuels se développent; de nouveaux ports s'établissent; les relations se multiplient. Le commerce, au lieu d'être comme fatalement circonscrit dans un cercle étroit, voit s'ouvrir devant lui les portes du monde; des rivages des lacs, il s'étend aux côtes de la grande mer, et, de là, rayonne dans l'univers entier!

Ce projet grandiose n'a pas empêché les ingénieurs de chercher une solution plus expéditive. M. Mellet, tout en proclamant le mérite de cette vaste conception, propose, sur un autre emplacement, l'exécution du plan plus rapide et plus économique.

On se souvient qu'en 1827 et 1828, des nivellements avaient été

1. *Le canal de Nicaragua, ou projet de jonction des océans Atlantique et Pacifique au moyen d'un canal*, par le prince Napoléon-Louis Bonaparte. — Extrait de la *Revue britannique* de l'année 1849. — Traduction publiée par M. Félix Belly.

ordonnés par Bolivar dans l'isthme de Panama. MM. Falmark et Lloyd, chargés de diriger les travaux, avaient estimé à 200 mètres la hauteur de l'un des passages. Cette altitude fut un épouvantail; malgré tout l'intérêt qu'offraient de nouvelles expéditions, treize années s'écoulèrent sans qu'on songeât à contrôler les résultats obtenus.

En 1843, deux Français, MM. Salomon et Jolly, reprirent la question en sous-œuvre. Ils parvinrent à intéresser à leur grande entreprise M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères. MM. Garella et de Courtines reçurent la mission d'explorer l'isthme de Panama et de rédiger un rapport sur la possibilité et l'avenir d'un canal interocéanique. Deux ans plus tard, en 1845, M. Garella publiait mieux qu'un rapport, un nouveau modèle de percement. Il traversait l'isthme au moyen d'une tranchée lui permettant d'avoir, en tous points, sept mètres d'eau et dont la largeur au plafond était de 45 mètres. Des écluses s'élevaient jusqu'au bief de partage. Pour franchir la ligne de faîte, l'auteur proposait soit de percer un tunnel, soit de creuser un canal à ciel ouvert. Le tunnel aurait eu 5 kilomètres et demi de longueur et 37 mètres de hauteur; — la tranchée, 99 mètres, au point culminant.

C'est là, c'est à l'isthme de Panama, que M. Mellet établirait ses ateliers de construction. On a de lui deux projets, presque trois; car le premier était double : il proposait d'établir un chemin de fer dans le système économique des États-Unis, et, ultérieurement, de percer un canal maritime dont l'installation préalable de la voie ferrée diminuerait les frais et abrégerait la construction.

Le chemin de fer devait suivre la vallée du Chagres, celle du Bernardino et celle du Caïmito. Il franchissait un col des Andes à la hauteur de 120 mètres, par une tranchée de 15 mètres de profondeur et avec des rampes de 6 à 8 millimètres. — Quant au canal, il partait de la baie du Chagres, rejoignait cette rivière par une tranchée de sept kilomètres, empruntait la navigation naturelle du fleuve jusqu'aux dos Hermanos, en amont du confluent de la Trinité, et s'élevait, par 35 écluses, dans la vallée du Chagres et dans celle de l'un de ses affluents, jusqu'au bief de partage, à 30 mètres au-dessous de la crête des Andes, à 100 mètres au-dessus du niveau de la mer. — La descente, sur le versant opposé, s'effectuait par 35 autres écluses et se terminait, après un parcours de 60 kilomètres, à la baie de Vaca de Monte, à 4 lieues et demie de Panama. — Une écluse régulatrice, établie à l'entrée de la mer Pacifique, empêchait que les marées ne donnassent une trop grande différence de niveau.

Le chemin de fer de Panama est aujourd'hui en pleine exploitation. Il part de l'île de Manzanilla, au Nord-Est de la baie du Limon,

appelée aussi baie de Naos ou Navy bay, passe à la ville neuve d'Aspinwall, franchit le bras de mer qui sépare l'île du continent, traverse le Rio Gatun et atteint la rive droite du Chagres. Il suit cette rive pendant sept lieues et enjambe la rivière à un mille de Gorgone. Après avoir longé la rive gauche du Chagres jusqu'au vallon du Rio Obispo, l'un de ses affluents, il entre dans ce vallon et court vers les Andes.

Le col qu'il franchit est à 75 mètres au-dessus du niveau de l'océan Atlantique. Pour accomplir cette escalade, il prend de loin son élan : la montée commence dans l'île même de Manzanilla, à Aspinwall, et se répartit sur un espace de 60 kilomètres. — La descente vers Panama, à travers les contreforts de la montagne, est d'abord plus rapide, puis elle diminue peu à peu et devient à peine sensible. Après un parcours d'une vingtaine de kilomètres, on est à Panama.

Depuis l'établissement de ce chemin de fer, le plan de M. Mellet a gagné du terrain[1]. L'auteur, profitant des enseignements qu'a fournis l'expérience, modifiant avec sagesse ses premières indications, propose aujourd'hui le tracé suivant :

Le canal maritime partirait de la pointe du Limon, gagnerait le plateau qui sépare la baie du Rio Gatun, passerait cette rivière, suivrait le chemin de fer le long du Chagres qu'il traverserait, comme la voie ferrée, à une petite distance de Gorgone, remonterait le fleuve jusqu'au Rio Obispo et s'engagerait dans le vallon qu'arrose cette rivière.

Ici, les deux tracés s'éloigneraient l'un de l'autre : tandis que le chemin de fer suit, sur les deux versants, les lignes de moindre pente, afin de réduire les rampes le plus possible, le canal irait droit au faîte qui met comme une muraille entre le bassin du Rio Obispo et celui du Rio Grande. Une trouée de 2 kilomètres et demi de longueur et de 46 mètres de profondeur au point culminant serait faite dans cette muraille et convertie en un vaste réservoir. Le bief de partage serait alimenté par une rigole dérivée du Chagres, à 50 mètres environ d'altitude, vers le point où cette rivière est traversée par le chemin de Panama à Porto Bello. « Cette rigole, dit M. Mellet, tracée le long du versant nord des Andes, aurait une longueur de 30 kilomètres et une pente de 0^{m},25 par kilomètre. Établie sur une largeur de 5 mè-

1. Les feuilles américaines nous annonçaient dernièrement que des troubles d'une certaine gravité venaient d'éclater à Panama. Le percement du canal n'est pas une entreprise locale; toutes les grandes puissances y sont intéressées; il est donc probable que ces troubles, d'ailleurs éphémères, seront sans influence sur les travaux projetés dans l'isthme.

tres, à la ligne d'eau, et de 2 mètres au plafond, avec une profondeur d'un mètre, soit une section de $3^m,50$, elle pourrait fournir 2 mètres cubes d'eau par seconde ou 175,000 mètres cubes par jour, — quantité suffisante pour l'éclusage et les pertes d'eau d'un canal aussi court. »

Les bâtiments arriveraient de l'océan Atlantique au bief de partage par 14 écluses. Quatorze écluses les descendraient vers la mer Pacique. De ce côté, le canal s'ouvrirait dans le Rio Grande, dont l'embouchure se trouve à une demi-lieue de Panama et dont la navigation est facile à la marée haute. La longueur totale du parcours serait de 69 à 70 kilomètres.

« Le Rio Grande, dit M. Mellet dans son exposé, débouche dans une vaste baie, couverte par l'archipel des îles Perico, où les navires trouvent un excellent mouillage en tout état de marée. Aucun ouvrage ne serait donc indispensable pour faciliter aux bâtiments l'approche et l'entrée du canal. Mais, si le besoin s'en faisait sentir, on pourrait rendre cette rade plus sûre et plus abritée contre les vents du Sud, en fermant, en tout ou en partie, au moyen d'une jetée, la passe entre la terre ferme et l'île Lienao, la plus occidentale des îles Perico. — La même précaution serait prise, du côté de l'Atlantique, dans le port de Naos qui offre aussi un bon mouillage aux navires de toute grandeur et qui ne réclame qu'une jetée à son entrée, en face de l'île de Manzanilla. »

Les trois projets que nous venons d'exposer dans leur ensemble, au Nord, au milieu et au Sud de l'isthme américain, sont, comme on le voit, tous les trois praticables. — Auquel convient-il de donner la préférence? — Grave question qu'une étude comparée de leurs produits, de leurs prix de revient et de leurs chances d'avenir permettra peut-être de résoudre.

V

REVENUS ET DEVIS.

Revenus de l'exploitation d'après le prince Louis-Napoléon, — d'après M. Belly. — Recettes probables. — Devis du canal maritime de Panama, — de Nicaragua, — de Tehuantepec. — Extrait d'une lettre mexicaine. — Conclusion.

En matière industrielle, un devis n'est concluant qu'à la condition qu'on mette en regard le tableau des revenus de l'exploitation. Les dépenses, grossies de ce que les sommes engagées rapporteraient pendant la durée des travaux, représentent le capital; les recettes

annuelles sont les intérêts. Rien de plus simple alors que de calculer le tant pour cent et d'apprécier, au point de vue financier, la valeur d'une entreprise.

Ces principes tout à fait élémentaires, et qui n'ont d'autre prétention que de faire partie du domaine du sens commun, trouvent une application immédiate dans la comparaison des trois projets qui nous occupent. — Terminons donc cette étude par des chiffres.

Parcourons d'abord le chapitre des recettes; voyons quels revenus donnera, selon toute probabilité, l'exploitation du canal océanique.

L'évaluation en a déjà été faite à plusieurs reprises. D'après le prince Louis-Napoléon, les recettes annuelles seraient de 15 millions de francs; d'après M. Belly, de 55 à 60 millions. — Comment expliquer un si grand écart? Examinons les choses d'un peu près.

Dans le système Napoléon, les produits du canal sont basés sur le mouvement des vaisseaux qui, de 1841 à 1844, doublaient le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance. Ce mouvement est estimé à 1,400,000 tonneaux. En consultant la destination des navires, on pouvait conclure alors que 900,000 tonneaux avaient bénéfice à prendre la voie de Nicaragua. Ces 900,000 tonneaux, et ici nous suivons pas à pas les calculs de l'auteur, pouvaient être répartis de la manière suivante : pour les navires européens, 600,000 tonneaux; pour les navires des États-Unis, 300,000.

A quoi bon cette distinction? — A montrer comment, dans ce système, l'Europe et l'Amérique, quoique donnant lieu à des mouvements inégaux, produisaient cependant le même chiffre de recettes. Le tonneau des États-Unis était soumis à un péage de 25 francs, soit, pour 300,000 tonneaux, 7 millions 500 mille francs; la tonne européenne ne payait que 12 fr. 50, soit encore, pour 600,000 tonnes, 7 millions 500 mille francs. La recette brute était donc de 15 millions. Déduction faite des frais d'entretien, d'exploitation, etc., etc., la recette nette pouvait être évaluée à 12 millions.

Un mot, en passant, sur ce tarif. Les États-Unis l'auraient-ils accepté? Se seraient-ils soumis à un péage double de celui des autres nations? Il nous paraît difficile de l'admettre. Réduisons donc, comme cela est nécessaire, équitable, politique, le péage américain au tarif commun, la recette se trouve abaissée de 3 millions 750 mille francs.

Est-ce à dire que les revenus de l'exploitation soient inférieurs à 12 millions nets? Loin de là; cette somme est, au contraire, beaucoup trop faible, car le mouvement commercial de l'Europe et des États-Unis avec le Japon, avec la Chine, avec la Cochinchine, avec l'Australie, avec les îles, s'est développé au delà de toutes les prévisions. Le tonnage de transit s'est, dans ces dernières années, élevé de

900,000 tonneaux à 2,500,000; ce qui, au péage uniforme et réduit de 10 francs par tonne, donne un produit brut de 25,000,000, ou, en défalquant 5 millions, somme certainement exagérée, pour frais d'entretien, d'exploitation, etc., etc., 20 millions de produit net.

M. Belly nous paraît donc voir les choses d'un œil trop favorable, quand il formule ainsi sa conclusion : « Quelle que soit la timidité des prévisions à longue échéance, et en ne s'appuyant que sur des résultats acquis, puisés dans des documents officiels, la recette brute du canal de Nicaragua, résultant du péage des navires et d'un mouvement très-limité de voyageurs, ne peut être évaluée, au moment de son ouverture, dans quatre ans (ceci était écrit en 1858), à moins de 55 à 60 millions. »

Après avoir évalué les recettes, passons au chapitre des dépenses, et commençons par l'estimation des travaux du canal de Chagres à Panama.

Si l'on se reporte aux détails que nous avons donnés ci-dessus, on voit que le tracé aurait environ 70 kilomètres de longueur. Il comprendrait deux ponts jetés, l'un, sur le Rio Gatun, l'autre, sur le Chagres. A la tranchée du faîte, il nécessiterait l'extraction de 1,500,000 mètres cubes de rocher. Il abaisserait les eaux du bief de partage vers les deux mers au moyen de 28 écluses et alimenterait ce bief par une rigole de 30 kilomètres. Enfin, il se compléterait par des travaux accessoires, tels que des jetées, des phares, des dragages, etc., etc. — Sur ces bases, M. Mellet arrête le devis suivant :

DEVIS DU CANAL MARITIME DE PANAMA.

Percement de la tranchée sur une longueur de 70 kilomètres ; travaux ordinaires de terrassement et de maçonnerie, y compris les deux aqueducs, à 300,000 fr. par kilomètre.	fr. 21,000,000
28 écluses à 500,000 fr. chacune.	14,000,000
1,500,000 mètres cubes de roches à faire sauter, à 6 fr. le mètre cube.	9,000,000
Alimentation du bief de partage : 30 kilomètres de rigole, à 30,000 fr. le kilomètre.	900,000
Jetées, phares, débouchés du canal, etc.	3,600,000
Travaux accessoires, remorqueurs, etc.	1,500,000
Premier total.	50,000,000
Dépenses imprévues : 0,1.	5,000,000
Conduite des travaux et frais : 3 p. 100.	1,500,000
Deuxième total.	56,500,000

Intérêts des capitaux pendant la durée des travaux, à 6 p. 100 par an, ou, terme moyen, 3 p. 100 pendant cinq ans, soit 15 p. 100.	8,500,000
Total définitif.	65,000,000

Dans l'État de Nicaragua, le total des devis dépend du tracé qu'on choisirait. M. Belly nous paraît renoncer trop facilement aux avantages de la création de grandes mers intérieures; d'un autre côté, le prince Louis-Napoléon, en perçant l'isthme de Realejo, creuse un canal de 47 kilomètres et construit un bief de partage à une grande hauteur; 25 kilomètres de plus qu'au col de Salinas, un réservoir de trop. Nous proposerions volontiers un compromis; nous voudrions, comme le prince, qu'on développât et qu'on étendît la navigation des lacs en canalisant le Tipitapa, et, avec MM. Belly et Œrstedt, qu'on prît pour bassin de partage le lac de Nicaragua, amené jusqu'au col de Salinas. Les dépenses, dans cette combinaison, pourraient être évaluéescomme il suit :

DEVIS DU CANAL DE NICARAGUA.

	fr.
Tranchée de Salinas : pour terrassements.	46,000,000
— pour maçonnerie.	3,400,000
Six écluses de 6^{m},40, à un million chacune.	6,000,000
Premier total (estimation de M. Belly). . .	55,000,000
Canalisation du San-Juan.	24,000,000
— du Tipitapa.	10,000,000
Travaux des ports.	3,000,000
Jetées, phares, etc.	3,000,000
Travaux accessoires, remorqueurs, etc.	1,500,000
Deuxième total.	95,500,000
Dépenses imprévues : 0,1.	9,550,000
Conduite des travaux et frais : 3 p. 100.	2,865,000
Troisième total.	107,915,000
Intérêts des capitaux.	16,187,000
Total général.	124,102,250

Quant au percement de l'isthme de Tehuantepec, il se composait, dans l'avant-projet de l'ingénieur Moro, de travaux d'appropriation du cours du Guazacoalco, sur une longueur de 140 kilomètres, et d'un canal de 80 kilomètres, ayant 20 pieds de profondeur et 122 pieds de largeur. Ce canal devait, au moyen de 150 écluses, remonter d'a-

bord de 98 mètres jusqu'au bief de partage, puis redescendre de 183 mètres jusqu'à la mer Pacifique.

DEVIS DU CANAL DE TEHUANTEPEC.

	fr.
Travaux de la barre et du cours du Guazacoalco, sur 140 kilomètres	21,000,000
80 kilomètres de canal	24,000,000
Rigoles alimentaires et travaux extraordinaires du bief de partage	10,000,000
150 écluses à 500,000 fr. chacune	75,000,000
Jetées, phares, travaux accessoires, etc.	5,000,000
Premier total	135,000,000
Dépenses imprévues : 0,1	13,500,000
Conduite des travaux et frais : 3 p. 100	3,000,000
Deuxième total	151,550,000
Intérêts des capitaux	22,732,500
Total général	174,282,500

En résumé, à Panama, au Nicaragua et à l'isthme de Tehuantepec, nous obtenons, en nombres ronds et en forçant la dernière unité des millions, les trois résultats suivants :

	fr.
à Panama	66,000,000
au Nicaragua	125,000,000
à Tehuantepec	175,000,000

Or, nous avons évalué le produit du tonnage du transit à 20 millions de francs; les trois grands projets de canalisation donneraient donc aujourd'hui

à Panama, un bénéfice de		30	p. 100
au Nicaragua	—	16	—
à Tehuantepec	—	11,5[1]	—

1. Pour éviter toute illusion, nous avons, à dessein, grossi le chiffre des dépenses et réduit les recettes probables à leur plus simple expression. Ainsi nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte une source certaine de profits : la plus-value des terrains qui seront concédés aux compagnies. En 1846, le sol accordé à Nicaragua représentait une valeur actuelle de 2 millions et demi. Le canal achevé, le prince Louis-Napoléon estimait que les terrains en excès vaudraient 17,500,000 francs.

Ces nombres prouvent surabondamment que les trois tracés sont avantageux. Celui de Panama offre des bénéfices exceptionnels.

Pour finir comme nous avons commencé, appuyons-nous une dernière fois sur l'autorité de Humboldt : « C'est, dit-il, mettre en oubli ce que l'expérience et l'économie politique enseignent depuis des siècles, que de restreindre l'utilité des canaux et des grandes routes aux droits que paye le transport des marchandises, et de ne compter pour rien l'influence qu'exerce cette fondation sur l'industrie et sur la prospérité nationale [1]. »

Rappelons donc, en terminant cette étude, le rôle que jouerait la canalisation de l'isthme de Nicaragua : elle donnerait l'essor à des pays dont les richesses naturelles sont considérables et jetterait, sur les grandes mers, une multitude de valeurs captives dans des forêts mystérieuses dans des vallées ignorées ou sur des plateaux solitaires. Les lacs deviendraient les docks de toutes les nations.

Que dire des résultats qu'aurait le percement de l'isthme de Tehuantepec ? Qui connaît toutes les ressources du Mexique ? Ses mines n'ont été qu'effleurées. La Cordillère est un immense filon de quartz métallifère ; il y a là des trésors enfouis ; des montagnes de fer, de cuivre et d'argent ; des gisements de mercure, de plomb, d'étain, de soufre et de sel ; des houillères inépuisables ; des marbres beaux comme ceux de Carrare, etc., etc.

Si, du sous-sol, nous passons à la surface, nous nous trouvons dans une sorte de pays enchanté. Écoutez la séduisante peinture que nous en fait M. Louis Chauveau dans une de ses lettres mexicaines :

« Le Mexique peut rivaliser avec les Antilles pour la culture de la canne, avec le Brésil pour celle du café, avec les Moluques pour celle du piment et des épices, avec les Indes pour l'indigo, avec la Virginie et la Havane pour le tabac, avec la Chine pour l'huile de ricin. Il a le monopole de plusieurs autres plantes médicinales, le jalep, la salsepareille qui tapisse les bords du Rio Jamapan, d'un grand nombre de substances tinctoriales végétales. Cette liane si parfumée qu'on appelle la vanille y pousse à l'état sauvage à côté du cacao. La cire et la soie s'y récoltent en abondance. La cochenille, qui vient d'elle-même s'enivrer du suc de la fleur du nopal jusqu'à ce qu'elle en meure, n'exige aucun soin ; il suffit de la ramasser. Sur les côtes de la Basse-Californie, sur celles du Yucatan, on pêche des coraux et des perles. L'ébénisterie demande aux forêts du Mexique ses plus riches matériaux, l'ébène, l'acajou, le citronnier, le cèdre, le bois de rose et de fer. On y coupe, outre le campêche, désespoir des con-

1. *Relations historiques*, t. III.

sommateurs de vins de nos grandes villes, une grande variété d'autres bois de teinture jaune et violette. La marine peut s'y approvisionner de hêtres, de sapins et de chênes dont les dimensions sont en rapport avec la végétation exubérante de ecs contrées. Du tronc d'une foule d'arbres sortent, en outre, ces résines et ces gommes que notre industrie a su, depuis quelques années, utiliser d'une façon si ingénieuse : le copal, le caoutchouc, la gomme élastique, le liquidambar, etc. »

D'un sol aussi généreux, il est permis de beaucoup attendre. Ce serait avoir la vue courte que de juger de l'avenir par le présent. Le tableau des revenus que nous dressions, il y a quelques instants, avec un soin scrupuleux, fidèle aujourd'hui, cessera, Dieu merci, d'être exact demain.

Concluons.

Quel que soit le projet qu'on adopte, il offrira tout à la fois, au spéculateur, une occasion malheureusement trop rare de faire une bonne affaire, en s'associant à une œuvre humanitaire, en faisant une bonne action; et, à l'homme politique, au philosophe, une force nouvelle mise au service de la civilisation. Il n'est pas, on peut le dire, une seule puissance en Europe qui ne fasse des vœux et, ce qui est plus efficace, qui ne soit disposée à payer, de sa personne et de son crédit, pour le percement de l'isthme américain. La Russie, l'Angleterre, la Hollande, la France, l'Espagne, le Portugal, se donnent la main dans cette grande pensée. Chacune de ces nations y voit son intérêt et sa gloire : la Russie est en relation plus facile avec ses établissements américains et asiatiques; l'Angleterre va, en suivant une ligne mathématique, de Liverpool en Australie; la Hollande, dans son besoin d'expansion, trouve, à 3,000 lieues de moins, des débouchés pour son commerce; l'Espagne, le Portugal, la France enfin, se rapprochent de la Chine, du Japon, des Philippines, des Moluques, de la Nouvelle-Calédonie, etc., etc. — Pour la grande navigation, la science nautique se modifie : la loi providentielle des courants de l'atmosphère vient en aide aux marins; les routes équatoriales se peuplent, et ce n'est plus en pure perte que le Créateur distribue, dans ces régions, la force gratuite des vents alisés. Washington résiste; qu'importe! En dépit de toutes les rivalités, la jonction des deux mers se fera : les hostilités déclarées, les manœuvres souterraines, les résistances passives seront vaincues, et bientôt, nous l'espérons, l'isthme livrera passage aux navires, ces traits d'union des peupels, qui, mesurant les mers, font, comme des foyers voyageurs, rayonner autour d'eux la vie, la lumière et la richesse!

F. Menu de Saint-Mesmin.

LA

FERME D'ORLEY[1]

CHAPITRE XXV

ENCORE MONSIEUR FURNIVAL DANS SON CABINET

Les fêtes de Noël à La Cléeve ne furent pas très-brillantes. Il ne s'y trouvait, en fait de visiteurs, que lady Mason, et elle était fort triste. On aurait tort de se figurer pourtant qu'elle se lamentât constamment ou qu'elle affligeât ses amis par la vue de ses larmes. Loin de là; elle s'efforça de paraître calme, et elle y réussit. Le jour de Noël, tous les habitants du château se rendirent à l'église, et les gens de Hamworth purent voir Lady Mason assise au banc de La Cléeve. Sir Peregrine Orme ne pouvait montrer plus clairement son amitié, ni donner un signe plus évident d'intimité, — et il le savait. Le monde de Hamworth avait jasé sur le compte de Lady Mason, et il tenait à leur montrer le peu de cas qu'il faisait de toutes ces médisances. En le voyant rester debout à l'entrée du banc pour laisser passer Lady Mason avec autant de déférence que si elle eût été une duchesse, les habitants de Hamworth se demandèrent avec curiosité, lequel des deux, de Sir Peregrine ou de M. Dockwrath, se trouverait avoir raison en fin de compte. Après le dîner, sir Peregrine porta un toast. « Lady Mason, si vous le voulez bien, nous allons boire à la santé de nos deux absents, de nos deux jeunes gens. Que Dieu les garde de tout mal ! J'espère qu'ils s'amusent à l'heure qu'il est! »

« Que Dieu les garde ! » dit madame Orme, en portant son mouchoir à ses yeux.

1. Voir les quatre précédents numéros de la *Revue Nationale*.

« Que Dieu les garde! » répéta Lady Mason en s'essuyant les yeux, elle aussi. Après quoi, les deux dames se retirèrent et il n'y eut pas d'autres réjouissances spéciales pour la fête. « Robert, » dit Sir Peregrine un instant après au maître d'hôtel, « ayez soin de donner le vin qu'il faut à l'office — avec mesure. Et, Robert, je n'aurai plus besoin de vous ce soir. »

D'où je conclus que les réjouissances de Noël à La Cléeve se passèrent principalement à l'office.

« J'espère que ces enfants s'amusent, » dit madame Orme, quand les deux femmes se trouvèrent seules au salon. « Il y a une charmante société en ce moment-ci à Noningsby. »

« Votre fils s'amusera, j'en suis sûre, » dit Lady Mason.

« Et pourquoi pas Lucien aussi? »

Lady Mason fut bien aise d'entendre désigner ainsi son fils par son prénom. Elle voyait avec bonheur tous les symptômes d'amitié et d'intimité croissantes, et surtout ceux qui se rapportaient à Lucien. « Ce chagrin pèse sur lui, » répondit-elle. « Il est naturel qu'il en soit préoccupé. »

« Mon père n'a pas l'air d'y attacher beaucoup d'importance, » dit madame Orme. « A votre place je tâcherais de l'oublier. »

« Je tâche bien, » dit Lady Mason en prenant la main que madame Orme lui avait tendue, et alors celle-ci se leva et l'embrassa.

« Chère, bien chère amie, si nous pouvons vous consoler, comptez sur nous. » Et les deux femmes se jetèrent dans les bras l'une de l'autre.

En attendant, Sir Peregrine était resté seul, et il réfléchissait. Il demeura immobile pendant près d'un quart d'heure, s'efforçant de concentrer toutes les facultés de son esprit sur un même sujet. Puis il sembla s'éveiller presque en sursaut, et se levant brusquement de sa chaise, il fit trois ou quatre fois la longueur de la salle. « Pourquoi pas? » se dit-il enfin, en s'arrêtant tout court et en posant la main sur la table. « Pourquoi pas, si cela me plaît? je ne lui ferai pas de tort, à lui, — ni à elle. » Et il recommença sa promenade. « Mais j'en parlerai à Édith, » reprit-il, « et si elle me dit qu'elle désapprouve, je ne le ferai pas. »

Le lendemain de la Noël, M. Furnival alla à Londres, et M. Round, junior, — Mathieu Round, — vint le voir dans son cabinet. On se rappelle que MM. Round et Crook avaient promis qu'on n'entame-

rait aucune poursuite contre Lady Mason, au nom de M. Mason de Groby, sans qu'avis préalable en soit donné à M. Furnival, et la visite dont il s'agit était faite en conséquence de cette promesse.

« Voyez-vous, » dit Mathieu Round, « on nous presse vivement d'aller de l'avant, et si nous ne le faisons pas, d'autres se chargeront de l'affaire. »

« Malgré tout, à votre place, je ne m'y refuserais, » dit M. Furnival.

« Vous pensez à votre client et non au nôtre, monsieur, » dit l'avoué. « Le fait est que l'affaire est très-singulière. Lors du premier procès, il a été prouvé que Bolster et Kenneby avaient signé comme témoins à un acte le 14 juillet, et il n'a été prouvé que cela. Or, nous sommes en mesure de prouver que ce jour-là ils ont signé à un autre acte. En ont-ils signé deux? »

« Pourquoi pas? »

« C'est à voir. Nous leur avons écrit à tous deux de venir nous trouver, et afin de jouer cartes sur table, j'ai cru devoir vous en prévenir. »

« Merci; je n'ai qu'à me louer de vous. Et sous quelle forme pensez-vous que se présentera l'affaire? »

« Joseph Mason parle de poursuivre pour faux, » dit l'avoué en hésitant un instant avant de prononcer le mot terrible.

« Pour faux! » dit Furnival en tressaillant. Pourtant cette idée s'était présentée à lui plus d'une fois depuis quelques jours.

« Je n'affirme rien, » reprit Round. « Je n'ai pas vu les témoins moi-même. S'ils assurent qu'ils ont signé deux documents différents le même jour, l'affaire tombera dans l'eau. »

Il était évident pour M. Furnival que même M. Round serait bien aise de voir l'affaire tomber dans l'eau.

Et alors, à son tour, il se mit à réfléchir. Ne serait-il pas possible qu'avec un petit effort de mémoire ces deux témoins pussent se rappeler qu'ils avaient signé deux documents; ou, du moins, eu égard au temps qui s'était écoulé, ne pourrait-on pas les amener à oublier s'ils en avaient signé un, ou deux, ou trois? Si même on parvenait à les embrouiller, de façon à ce que rien ne puisse être prouvé d'un côté ou de l'autre, sa cliente serait hors d'affaire. A vrai dire, aucun magistrat ne renverrait devant le jury une personne telle que Lady Mason, et aucun grand jury ne prononcerait sa mise en accusation

sans des témoignages clairs, précis, — presque concluants[1]. Si l'on pouvait soulever quelques doutes, elle pourrait se tirer de là sans procès, — à la condition de ne pas s'abandonner elle-même.

M. Furnival envisagea l'affaire sous toutes ses faces. Ce nouveau document que Dockwrath prétendait avoir retrouvé, — cet acte de dissolution de société qu'on disait avoir été exécuté le 14 juillet, était-il authentique? Pourquoi ne mettrait-on pas en doute l'authenticité de ce document aussi bien que celle du codicille? Mais M. Furnival savait qu'on ne fabrique pas un acte faux sans motif, et que s'il attaquait l'acte il lui faudrait montrer les raisons du faux. — Il ne serait pas difficile d'en trouver. M. Mason pouvait avoir fait ce faux pour s'emparer de la propriété, ou Dockwrath, pour satisfaire sa vengeance. Mais alors le faux serait récent. Il n'y avait pas de raison pour le commettre il y a vingt ans. Le papier, l'écriture, la signature bien connue de Martock, l'autre associé, prouveraient que l'acte n'avait pas été fait récemment et pour les besoins de la cause. Dockwrath n'aurait jamais osé faire une semblable chose. Non! il n'y avait pas lieu d'espérer un résultat favorable de ce côté-là.

En fin de compte, M. Furnival se dit qu'il pourrait bien faire acquitter Lady Mason par le jury, mais il éprouvait une terrible crainte de ne pouvoir la faire acquitter par le public. En songeant à cette affaire, il paraissait se considérer comme étant à part du reste du monde. Il ne se demandait pas ce qu'il croyait lui-même, et il sem-

1. Il faut se rappeler que la justice criminelle n'est pas organisée en Angleterre comme chez nous. Le mot magistrat désigne ici le juge de paix, dont les fonctions n'ont aucune analogie avec celles de nos juges de paix français. En Angleterre, le juge de paix a des attributions judiciaires, mais en matière criminelle seulement. Tout individu arrêté est conduit d'abord devant le magistrat qui l'interroge; le relâche, si les charges sont évidemment insuffisantes; le juge, si le délit est minime; ou le renvoie, s'il y a lieu, devant une juridiction supérieure, en le mettant provisoirement en liberté sous caution, ou en le faisant emprisonner, suivant la gravité du cas. Le grand jury examine seulement s'il y a des charges suffisantes contre le prisonnier pour justifier sa mise en jugement. Il se compose de vingt-trois membres; si une majorité de douze vote pour l'affirmative, le chef du jury écrit sur l'acte d'accusation *a true bill* (un acte vrai), et l'accusé est renvoyé devant le petit jury pour être jugé. Au cas contraire, le chef du grand jury écrit *no true bill* (acte non vrai), et le prisonnier est mis en liberté. Une des principales préoccupations de la loi anglaise semble être d'attenter le moins possible à la liberté des accusés.

blait penser qu'il lui suffirait de la faire paraître innocente aux yeux de ses autres amis. Il ne se tiendrait pas pour satisfait s'il obtenait pour Lucien la possession de la Ferme, et pour sa mère un simple acquittement. Ce n'était pas tant qu'il redoutât l'idée de la considérer comme coupable, — peut-être en était-il déjà arrivé là — en tout cas, il n'en était pas fort éloigné; mais il redoutait de penser que d'autres la trouveraient coupable. Peut-être, après tout, serait-il bon d'acheter Dockwrath, si la chose était possible; mais il ne pouvait se mêler lui-même de l'affaire. Si Crabwitz s'en chargeait? Mais il ne se sentait pas très-sûr de Crabwitz pour l'instant.

Pourquoi se tourmentait-il ainsi? M. Furnival était fidèle à ses amis. Si Lady Mason eût été un homme qu'il eût tiré d'un mauvais pas dans sa jeunesse, il se serait senti tout naturellement désireux, — les mêmes difficultés se représentant, — de le tirer encore une fois d'affaire. La cause pour laquelle il avait une fois combattu restait toujours sa cause, indépendamment de toute idée de triomphe ou de profits professionnels. Ce sentiment de loyauté lui avait valu une partie de ses succès dans sa carrière. Mais un tel sentiment supposait une cause qui pouvait lui inspirer de la sympathie, — une cause à laquelle il avait foi. Était-il bon qu'il conservât le même intérêt et qu'il éprouvât la même inquiétude personnelle pour cette cause s'il cessait de la croire juste? Il se posa la question, et en définitive il y répondit affirmativement. Il avait une fois vaincu Joseph Mason en bataille rangée, et, ayant fait la cause sienne, il lui semblait nécessaire pour sa satisfaction personnelle de le vaincre une seconde fois, si le combat se réengageait. Lady Mason était sa cliente, et tout lui faisait un devoir de lui rester fidèle.

Mais puisque nous sondons le cœur de M. Furnival, disons encore autre chose. Madame Furnival n'avait pas peut-être de fondement solide pour ses craintes jalouses, mais il n'en était pas moins vrai que la maîtresse de la Ferme d'Orley était fort belle aux yeux de l'avocat. Ses yeux pleins de larmes étaient très-brillants, et la main qu'elle lui tendait était fort douce. Il ne formait aucun projet coupable à son égard, il ne se laissait aller volontairement à aucune mauvaise pensée; mais il sentait qu'il aimait à la voir, à être son ami et son conseiller, à essuyer les larmes de ces beaux yeux et à sentir la pression de cette main. Madame Furnival était devenue massive, lourde et rubiconde, et bien qu'il fût devenu de son côté également massif, lourd et rubicond, — à vrai dire il l'était même

plus que sa femme, — il aimait à reposer son regard sur un beau visage et à écouter la musique d'une douce voix. C'était bien mal de sa part, sans doute; mais le cas n'est pas absolument sans parallèle.

Donc, il n'abandonnerait pas Lady Mason, il y était décidé. Mais comment s'y prendrait-il pour la défendre? Il sentait qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Les démarches qui pourraient être utiles aujourd'hui ne le seraient plus dans deux ou trois mois, — peut-être même au bout de deux ou trois semaines. M. Round ne paraissait pas disposé à se presser, et de son côté heureusement il n'y avait aucun antagonisme véhément à redouter; mais, de la part de M. Mason et de Dockwrath, il fallait s'attendre à toute l'ardeur et à toute l'impatience de la haine. De ce côté-là, il n'y avait pas de quartier à espérer.

M. Furnival devait retourner le soir même à Noningsby, et il se dit qu'il irait le lendemain faire une visite à La Cléeve. Il savait que Lady Mason s'y trouvait, mais son but n'était pas tant de la voir que de parler à Sir Peregrine pour découvrir jusqu'à quel point le baronnet était disposé à soutenir sa voisine en cas de malheur. Il saurait bien vite démêler ce que pensait réellement Sir Peregrine et voir si celui-ci soupçonnait que Lady Mason pût être coupable; il saurait en même temps à quoi s'en tenir sur le sentiment général dans le voisinage de Hamworth. Il serait bon, pensait-il, de répandre l'idée qu'elle était une femme persécutée. Ce serait même déjà beaucoup que de répandre l'idée que les personnes les plus considérables du voisinage la jugeaient telle. Les jurés d'Alston ne seraient après tout que de simples mortels, et il ne serait pas impossible de leur communiquer une impression favorable sur le compte de Lady Mason avant qu'ils fussent convoqués pour la juger.

Il aurait voulu savoir la vérité, — ou pour mieux dire, il aurait voulu savoir si elle était innocente, sans courir le risque de savoir si elle était coupable. Il pourrait combattre sur un terrain bien plus honorable s'il était assuré de son innocence; mais s'il se posait ainsi, et qu'elle ne fût pas innocente, il pouvait tout perdre. Il n'osait s'y risquer sans être sûr d'être sur un terrain solide. Un instant il se demanda s'il ne lui poserait pas la question à elle-même. Il se dit qu'il lui serait possible de pardonner le crime. Il ne doutait pas que le repentir ne l'eût suivi, et il lui serait doux de dire à la coupable qu'elle avait eu de grands torts, mais que pourtant on pouvait lui

pardonner. Il serait doux de sentir qu'elle était à sa merci, et qu'il la traitait avec bonté et miséricorde. Mais mille objections se présentèrent à son esprit et l'empêchèrent de s'arrêter à une telle pensée. Si elle avait été coupable, — si elle lui avouait sa culpabilité, — ne serait-elle pas obligée de faire restitution? Alors son fils, le monde entier saurait tout. Un pareil aveu serait incompatible avec l'innocence qu'elle devait affirmer devant le public. En outre, il devait, de son côté, pouvoir proclamer tout haut qu'il croyait à l'innocence de sa cliente; et comment le pourrait-il faire, s'il la savait coupable? — s'il savait qu'elle n'ignorait pas qu'il avait cette certitude? Tout bien considéré, il était impossible qu'il fît cette question, ou qu'il provoquât cette confidence.

Si la cause venait devant un tribunal, il deviendrait nécessaire d'employer un avoué pour Lady Mason. L'affaire devrait suivre la filière ordinaire, et, en ce cas-là, il serait bon que l'avoué aussi crût fermement à l'innocence de sa cliente. Mais que pourrait-il répondre, — lui avocat, — si l'avoué lui donnait à entendre que la dame pourrait bien être coupable? En pensant à toutes ces choses, M. Furnival était effrayé des difficultés qu'il prévoyait.

M. Furnival agita une sonnette, — la sonnette particulière à laquelle M. Crabwitz était tenu de répondre, — et Crabwitz parut. Il avait conservé son air boudeur, car sa colère n'était point apaisée, et il se demandait encore s'il ne vaudrait pas mieux chercher un autre patron qui saurait mieux apprécier ses services. Une position plus lucrative ne serait pas facile à trouver, mais l'argent n'est pas tout, — ainsi que le disait Crabwitz vingt fois par jour.

« Crabwitz, » dit M. Furnival, en prenant un air aimable pour regarder son secrétaire, « je quitte Londres ce soir et je serai absent dix jours. Si vous le désirez, vous pouvez prendre un congé. »

« La saison est bien avancée maintenant, monsieur, » répondit Crabwitz d'un ton sombre, comme s'il ne voulait à aucun prix être content.

« Oui, il est un peu tard, sans doute, comme vous le dites; mais je n'ai pas pu arranger la chose plus tôt. Allons, Crabwitz, il ne faut pas que nous nous brouillions, vous et moi. Votre travail a été un peu rude, mais le mien ne l'est pas moins. »

« Je me figure que cela ne vous déplaît pas, monsieur. »

« Ha! ha! vous croyez que cela me plaît! mais vous aussi vous aimez le travail — d'une certaine façon. Allons, Crabwitz, vous m'avez

bien servi, et je ne crois pas, tout compte fait, que j'aie été pour vous un trop mauvais maître. »

« Je ne me plains pas, monsieur. »

« Mais vous êtes de mauvaise humeur, parce que je vous ai retenu en ville trop longtemps. Voyons, Crabwitz, il faut tâcher d'oublier cela. Vous avez bien travaillé cette année-ci; voici une gratification de cinquante louis. Quittez Londres pendant une quinzaine, et amusez-vous un peu. »

« Je vous suis fort obligé, monsieur, » dit Crabwitz, en tendant la main pour prendre le chèque que lui offrait M. Furnival. Il était encore un peu triste, car il sentait que son patron venait de remporter sur lui un avantage. Pour le moment il évaluait ses griefs à plus de cinquante louis, et il comprenait qu'en acceptant la gratification, il devait renoncer pendant un temps assez considérable au droit de se plaindre.

« Dites donc, Crabwitz, » dit M. Furnival au moment où l'autre sortait de la chambre.

« Plaît-il, monsieur? »

« Vous n'auriez pas entendu parler par hasard d'un avoué nommé Dockwrath? »

« A Londres, monsieur? »

« Non, je ne pense pas qu'il ait de cabinet à Londres. Je sais qu'il vit à Hamworth. »

« Voulez-vous dire celui qui est mêlé à cette affaire de Lady Mason? »

« Comment! vous avez entendu parler de cette affaire-là? »

« Mon Dieu! oui, monsieur. On en parle beaucoup. Le premier clerc de MM. Round et Crook est venu me voir l'autre jour et il m'en a beaucoup parlé. C'est un jeune homme très-convenable, — eu égard à sa position. »

« Et il connaît Dockwrath? »

« Je ne puis pas dire qu'il le connaisse beaucoup; mais il m'a dit que Dockwrath venait très-souvent dans leur étude depuis quelque temps, et que M. Mathieu Round et lui semblaient fort intimes. »

« Ah! vraiment, ils paraissent intimes? »

« A ce que m'a dit le jeune homme. Personnellement, je ne pense pas que ce Dockwrath soit un homme très-..... »

« Non, non, c'est probable; l'avez-vous jamais vu, Crabwitz? »

« Qui cela? Moi, monsieur? Non, monsieur, je ne l'ai jamais seu-

lement aperçu. D'après ce que j'entends dire, il ne me semble pas probable qu'il vienne ici ; et ce n'est pas moi qui irai jamais le chercher. »

M. Furnival réfléchit pendant quelques instants, et Crabwitz resta debout devant lui à attendre, les deux mains appuyées sur la table. « Vous ne connaissez personne dans les environs de Hamworth, je pense? » dit enfin l'avocat.

« Comment? Moi, monsieur? Pas une âme. Je n'y ai jamais mis les pieds de ma vie. »

« Je vais vous dire pourquoi je vous demande cela. Je soupçonne fort ce Dockwrath de tramer quelque scélératesse. » Et alors M. Furnival raconta à son secrétaire ce qu'il voulait que celui-ci sût de l'histoire de Lady Mason. « Il est évident que, s'il le veut, il peut susciter beaucoup d'ennuis à Lady Mason, » dit-il en terminant son explication.

« Cela ne fait pas de doute, monsieur, » dit Crabwitz. « Et, à vous parler franchement, je crois qu'il le veut très-décidément. »

« Pensez-vous qu'on pourrait gagner quelque chose à le voir? Il va sans dire que Lady Mason n'a aucune concession à faire. Les droits de son fils sont aussi certains que voilà un chapeau, mais... »

« Chez Round et Crook on ne dit pas cela, monsieur. »

« Alors, c'est qu'ils ne connaissent pas l'affaire. Mais Lady Mason a tant de répugnance à un procès, qu'il serait peut-être bon d'arranger l'affaire, vous comprenez? »

« Oui, monsieur, je comprends. Est-ce que ce ne serait pas mieux d'employer un avoué pour cela? »

« Pas pour le moment, Crabwitz. Lady Mason est une amie très-chère..... »

« Oui, monsieur; nous savons cela, » dit Crabwitz.

« Si vous pouviez trouver quelque prétexte pour aller à Hamworth, — le changement d'air, vous savez, pendant une semaine ou deux..... C'est un magnifique pays, tout juste l'endroit qui vous plairait. Et vous pourriez peut-être découvrir s'il y a quelque chose à faire; vous comprenez? »

Monsieur Crabwitz avait compris, dès le début, qu'on ne lui donnait pas cinquante louis pour rien.

CHAPITRE XXVI

POURQUOI NE LE FERAIS-JE PAS?

Quelques jours après la conversation avec Crabwitz que nous avons rapportée dans le précédent chapitre, M. Furnival alla faire une visite à Sir Peregrine Orme à La Cléeve. Il trouva le baronnet tout seul dans la bibliothèque. Celui-ci était occupé à débattre avec lui-même une question qu'il s'était déjà plusieurs fois adressée. « Pourquoi ne le ferais-je pas? » se disait-il; — « à moins toutefois que cela ne la chagrine. » Il était plongé dans ces réflexions quand l'avocat fut introduit auprès de lui.

Sir Peregrine Orme et M. Furnival se connaissaient depuis longtemps, et ils avaient toujours été en de très-bons termes. Lors du premier procès de la Ferme, ils avaient adopté le même côté, et leur aversion commune pour M. Mason de Groby formait entre eux un lien de sympathie. Sir Peregrine se montra donc très-poli, et quand il eut compris sur quel sujet on voulait le consulter, sa politesse devint de l'empressement.

« Oui, oui, elle est ici en visite, monsieur Furnival. Désirez-vous la voir? »

« Je serais bien aise de la voir un instant avant de repartir, mais si je suis autorisé à vous considérer comme son ami, il serait peut-être bon que j'eusse auparavant quelques instants d'entretien avec vous. » Sir Peregrine répondit aussitôt que M. Furnival devait, en effet, le regarder comme le meilleur ami de Lady Mason, et qu'il était prêt à entendre tout ce que l'avocat avait à dire.

La plupart des points principaux de cette affaire ont été si souvent énumérés, et il faudra forcément y revenir si souvent que j'en éviterai la répétition toutes les fois que cela me sera possible. M. Furnival, en cette occasion, raconta à Sir Peregrine, — non pas tout ce qu'il savait, mais tout ce qui lui paraissait utile à dire, et il acquit bien vite la certitude que dans l'esprit du baronnet il n'y avait pas l'ombre d'un soupçon que Lady Mason pût être à blâmer en aucune façon. Sir Peregrine était parfaitement convaincu que les torts se trouvaient tous du côté de M. Mason, qui, selon lui, persécutait et tourmentait une femme bonne et innocente pour satisfaire sa cu-

pidité et sa rancune — ce qui le faisait apparaître aux yeux du baronnet comme un être trop vil pour mériter le titre d'homme. Il aurait eu la même opinion de Dockwrath, s'il eût daigné songer à Dockwrath. Il parla de Lady Mason comme d'une belle et excellente personne que ses ennemis abreuvaient de chagrins, et il s'exprima avec un enthousiasme qui surprit M. Furnival. Lady Mason, cela était évident, triompherait de ses peines, s'il ne fallait pour cela que l'appui affectueux de ses amis.

M. Furnival eut grand soin de n'éveiller aucun soupçon dans l'esprit de Sir Peregrine, et, voyant que celui-ci parlait de Lady Mason comme d'une personne en tous points irréprochable, il adopta le même ton. Mais cela rendait son rôle assez difficile. « Qu'il fasse tout ce qu'il pourra, monsieur Furnival, » dit sir Peregrine, « et qu'elle reste coi; voilà le conseil que je donne à Lady Mason. Il n'est pas possible que cet homme puisse lui faire un mal sérieux. »

« Il est possible qu'il ne puisse rien faire — cela est même très-probable; mais, pourtant, Sir Peregrine... »

« Je ne voudrais avoir affaire ni à lui ni aux siens. Je les dédaignerais complétement. Si lui ou ses agents font quelque démarche hostile, que l'avoué de Lady Mason y réponde dans la forme ordinaire. Je ne suis pas avocat, monsieur Furnival, mais je crois que c'est ainsi qu'il faut mener ces sortes de choses. Je ne sais s'ils peuvent encore attaquer le testament; mais s'ils le peuvent, eh bien! qu'ils le fassent. »

Graduellement, et avec mille précautions, M. Furnival fit entendre à Sir Peregrine que les poursuites judiciaires dont Lady Mason se trouvait menacée n'étaient pas du genre qu'il supposait; — que M. Mason ne se proposait pas aujourd'hui de plaider pour recouvrer la propriété de la Ferme, mais bien pour faire punir comme une criminelle la veuve de son père; enfin, il laissa échapper ce terrible mot : faussaire.

« Qui donc ose porter contre elle une pareille accusation? » dit le baronnet, dont les yeux lançaient des éclairs de colère. Quand on lui eut dit que c'était M. Mason qui la formulait, il le traita de « misérable et lâche scélérat. » « Je ne crois pas qu'il eût osé se conduire ainsi à l'égard d'un homme, » dit Sir Peregrine.

Mais les faits étaient constants — le fait que l'affaire avait été confiée à des avoués respectables avec ordre de la pousser vigoureusement, — et le fait, aussi, que les témoignages sur lesquels s'appuyait l'accu-

sation présentaient une certaine apparence de vérité. Il fallut expliquer cela à Sir Peregrine, comme tout à l'heure il allait falloir l'expliquer à Lady Mason.

« Dois-je en conclure, alors, que vous pensez, vous aussi...? » dit sir Peregrine.

« Vous ne devez pas supposer que j'ai la moindre pensée injurieuse à l'égard de Lady Mason, mais je crois qu'elle se trouve dans une position très-périlleuse et qu'il faudra agir avec beaucoup de circonspection. »

« Grands dieux! voulez-vous dire que, dans notre pays, une personne innocente peut se trouver en péril, dans une position semblable? »

« Un innocent, Sir Peregrine, court toujours le danger de souffrir beaucoup d'ennuis, et de voir s'écouler beaucoup de temps avant de pouvoir prouver son innocence. Des innocents sont morts, écrasés sous le poids d'une accusation. Souvenez-vous qu'elle est femme, et par conséquent plus faible que vous et moi. »

« Oui, sans doute; et pourtant.... Vous n'avez pas voulu dire qu'elle court un véritable danger, n'est-ce pas? » On aurait dit, au ton du vieillard, qu'il était irrité contre M. Furnival pour avoir admis une semblable possibilité. « Et vous comptez lui dire tout ceci? » ajouta-t-il.

« Je crois que par amitié pour elle nous ne devons pas le lui laisser ignorer. Songez quel coup ce serait pour elle si elle était subitement appelée devant un magistrat sans avoir été prévenue à l'avance! »

« Aucun magistrat ne tiendra compte d'une pareille accusation, » dit Sir Peregrine.

« Il faudra bien qu'il se laisse guider par les preuves qu'on apportera à l'appui. »

« J'aimerais mieux, quant à moi, renoncer à ma commission de juge de paix que de me prêter à une telle iniquité. »

C'était fort bien dit, et l'existence d'un pareil sentiment prouvait une grande générosité et peut-être une certaine poésie chevaleresque chez Sir Peregrine Orme; mais ce n'est point ainsi que les choses se passent en ce monde, et M. Furnival dut tâcher de le lui faire comprendre. Il se trouverait des juges de paix pour recevoir l'accusation; — ils y seraient même forcés, si elle présentait quelque apparence de vraisemblance. Ce ne serait pas rendre service à Lady

Mason que d'opposer un refus à une pareille réquisition. « Et vous désirez la voir? » demanda enfin Sir Peregrine.

« Je pense qu'elle doit être mise au courant; mais puisqu'elle se trouve chez vous, je ne ferai rien sans votre approbation. » Sir Peregrine sonna et chargea un domestique de prier Lady Mason, si cela ne la dérangeait en aucune façon, de se rendre dans la bibliothèque. « Dites-lui que M. Furnival est ici, » ajouta Sir Peregrine.

Lady Mason était au salon avec madame Orme quand on lui apporta le message, et elle trouva la force de répondre qu'elle se rendrait à l'invitation. Elle ne montra aucune émotion aussi longtemps que le domestique fut dans le salon ; mais quand la porte se fut refermée, son amie la regarda et vit qu'elle était pâle comme la mort. Elle tremblait de tous ses membres, et cette expression d'angoisse qu'on lui voyait si souvent depuis quelque temps se lisait sur son visage. Jamais madame Orme ne lui avait vu un air de souffrance aussi marqué qu'en ce moment.

« Je pense qu'il faut y aller, » dit-elle en se levant lentement et en se tenant à la table pour se soutenir.

« Monsieur Furnival est un ami, n'est-ce pas? »

« Oh oui! un excellent ami, mais... »

« Faites-les venir tous deux ici, si vous le préférez, chère amie. »

« Non, j'irai les trouver. Il ne faut pas que j'aie l'air si faible. Que devez-vous penser de moi? »

« Je trouve cela tout naturel, » dit madame Orme en se rapprochant d'elle; « une pareille cruauté me tuerait. Ce qui m'étonne, ce n'est pas votre faiblesse, c'est votre force. » Et elle l'embrassa. Qu'avait donc cette femme pour se faire aimer ainsi de tous ceux qui l'approchaient?

Madame Orme l'accompagna à travers le vestibule et ne la quitta qu'à la porte de la bibliothèque. Arrivée là, elle lui serra de nouveau la main et l'embrassa encore une fois; puis Lady Mason tourna le bouton de la porte et se trouva en présence de ses deux amis. Quand M. Furnival la vit, il fut frappé de sa pâleur extrême, mais il se dit que jamais elle ne lui avait paru si belle. « Chère Lady Mason, dit-il, j'espère que vous allez bien. »

Sir Peregrine s'avança vers elle et la conduisit jusqu'au fauteuil qu'il occupait d'ordinaire lui-même. Elle eût été une reine malheureuse qu'elle n'aurait pu être traitée avec un plus doux respect. Elle ne semblait jamais compter sur cette déférence, ou l'accepter comme

un droit. Pourtant je lui ferais tort en disant que sa contenance était humble; elle avait trop de tact et de bon goût pour cela; mais il y avait en elle une douce soumission, un air de dépendance féminine, une disposition à s'appuyer — et à s'attacher en s'appuyant — qui étaient irrésistibles pour un cœur d'homme. C'était une femme meilleure à connaître dans la douleur que dans la joie et le bonheur; une femme avec laquelle il était plus doux de pleurer que de se réjouir.

Sir Peregrine lui prit la main, comme s'il eût été son père; et M. Furnival éprouva tout de suite une certaine satisfaction en se rappelant le grand âge du baronnet. Il semblait naturel, du reste, que Lady Mason s'adressât plus particulièrement à lui, puisqu'elle se trouvait dans sa maison. M. Furnival se contenta donc, à son entrée, de lui prendre la main, en lui demandant des nouvelles de sa santé. Elle leur répondit à peine, à l'un et à l'autre, mais elle essaya de sourire en s'asseyant et murmura quelques paroles à peine intelligibles au sujet de l'ennui qu'elle leur occasionnait.

« Monsieur Furnival pense qu'il est utile que vous soyez mise au courant des démarches de M. Mason de Groby, dit Sir Peregrine. Je ne suis pas avocat, par conséquent je ne puis mettre mon opinion en balance avec la sienne. »

« Je suis sûre que tous deux vous me conseillerez pour mon bien, » répondit-elle.

« Dans une affaire comme celle-ci, il est bon que vous vous laissiez guider par M. Furnival. Il est aussi véritablement votre ami que moi. »

« Je crois que Lady Mason n'a aucun doute à cet égard, » dit l'avocat.

« J'en suis persuadée; je me fie complétement à vous. »

« Il est évident que monsieur Furnival saura vous bien conseiller. Je commence par vous dire cela, parce que, pour mon compte, je méprise si profondément cet homme du Yorkshire, et je suis si convaincu que tout ce que sa haine lui suggérera n'aboutira à rien, que je n'aurais pas cru nécessaire de vous affliger, en vous disant ce qui se passe. »

Cette entrée en matière était terrible; pourtant Lady Mason la supporta bien et en éprouva même un certain soulagement. Tout ce que M. Furnival pourrait raconter à la suite de cet exorde serait moins affreux que ce qu'elle avait redouté d'entendre quand on lui avait annoncé sa visite. Elle s'était dit qu'il était venu lui apprendre

qu'on allait l'emmener immédiatement, la juger tout de suite, — peut-être la mettre en prison ! Dans son ignorance de la loi, elle avait imaginé tout ce qui pouvait lui arriver de pis, et, en conséquence, les paroles de Sir Peregrine apaisèrent jusqu'à un certain point ses frayeurs.

Alors M. Furnival commença son récit et mit peu à peu tous les faits sous les yeux de Lady Mason. Il le fit avec un choix de termes et une délicatesse de langage vraiment admirables, car, tout en lui faisant clairement comprendre la nature de l'accusation formulée contre elle, il n'employa pas un seul mot qui pût sembler blessant. Il ne parla ni de fraude, ni de faux, ni de faux témoignage, mais il rendit évident pour elle que Joseph Mason avait donné des ordres à ses avoués d'instituer contre elle des poursuites judiciaires, comme ayant ajouté un faux codicille au testament de son mari.

« Il me faut le supporter du mieux que je pourrai, » dit-elle. « Que Dieu me donne la force de l'endurer ! »

« Cela est affreux à penser, » dit Sir Peregrine; « mais personne ne doute du résultat. Vous ne devez pas supposer que monsieur Furnival ait voulu exprimer le moindre doute au sujet de votre triomphe définitif. Ce que nous redoutons pour vous, ce sont les souffrances qu'il vous faudra endurer avant d'en arriver là. »

Ah! si, en effet, c'était là tout! Comme Sir Peregrine finissait de parler, elle leva furtivement les yeux sur le visage de l'avocat pour voir si ce qu'elle y lirait confirmerait les consolantes paroles qu'elle venait d'entendre. Croyait-il, lui aussi, que son triomphe définitif était assuré? Il était facile d'apprendre l'opinion véritable de Sir Peregrine, soit par sa physionomie, soit par ses paroles; mais il n'en était pas de même avec M. Furnival. Sur le visage, comme dans les paroles de M. Furnival, on n'apprenait que ce que M. Furnival voulait bien laisser voir. Il vit le regard de Lady Mason et en apprécia la portée. Il comprit instinctivement qu'il fallait à l'instant même la rassurer par un mensonge, ou abattre son espoir en laissant apparaître la vérité. Le triomphe final de sa cause n'était point certain — bien loin de là. Serait-il en ce moment loyal ou déloyal, véridique ou trompeur à l'égard de son amie? Voilà ce que se demanda M. Furnival. Il attachait un grand prix à l'appui de Sir Peregrine, à cause de son influence dans le comté : donc puisque Sir Peregrine était présent, il était urgent de tromper. S'étant fait à lui-même cette réponse, M. Furnival mit un mensonge dans son regard, et Lady

Mason tira plus de consolation de ce regard trompeur que de toutes les bonnes paroles de Sir Peregrine.

Et alors M. Furnival lui expliqua en détail tout ce que, selon lui, Dockwrath croyait avoir découvert. On discuta la question de l'acte de dissolution entre les deux associés, et Lady Mason fut interrogée au sujet de Kenneby et de la fille Bolster. Ils avaient pu signer l'un et l'autre une demi-douzaine d'actes le même jour, dit Lady Mason — elle n'en savait rien. Autant qu'elle pouvait se le rappeler, elle avait été avec Sir Joseph pendant toute cette matinée-là, « allant et venant, vous comprenez, Sir Peregrine. » Sir Peregrine l'assura qu'il comprenait parfaitement. Elle savait que M. Usbeck était resté avec son mari pendant plusieurs heures ce même jour — peut-être de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi — et il y avait lieu de croire, par conséquent, qu'ils avaient traité beaucoup d'affaires ensemble. Elle ne se rappelait que l'affaire du testament; mais cela était naturel, puisque c'était la seule à laquelle elle s'était intéressée spécialement.

« Évidemment ces gens-là ont signé les deux actes, » dit Sir Peregrine; « quant à moi, je ne puis comprendre comment ce misérable est assez bête pour dépenser son argent dans un pareil procès. »

« Il ferait tout pour se venger, » dit M. Furnival. Ensuite on permit à Lady Mason de retourner au salon, et les deux hommes traitèrent entre eux les autres questions. Sir Peregrine tenait beaucoup à ce qu'on employât dans l'affaire ses avoués à lui, MM. Slow et Bideawhile. C'étaient les gens les plus respectables du monde. Mais M. Furnival craignait qu'ils ne fussent trop respectables. Ils examineraient peut-être l'affaire d'une manière si étroitement impartiale qu'ils pourraient bien arriver à la conclusion que leur cliente était réellement coupable. Et alors qu'adviendrait-il? Le vieux Slow ne dissimulerait pas la vérité pour complaire à tous les baronnets d'Angleterre — ni même pour plaire à toutes les jolies femmes. La douce main de Lady Mason et ses beaux yeux pleins de larmes seraient sans pouvoir à l'égard du vieux Slow. M. Furnival fut donc obligé d'expliquer que Slow et Bideawhile ne se chargeaient pas de ces sortes d'affaires.

« Mais je voudrais, du moins, que l'affaire passât par leurs mains. Il y aura des frais, monsieur Furnival, et je tiens beaucoup à ce que ce soit eux qui arrangent tout cela. »

M. Furnival ne fit pas d'autre objection sur le moment, et il

consentit même à voir ces messieurs, à condition que l'un d'eux viendrait le trouver dans son cabinet. Puis il prit congé de Sir Peregrine. Rien de positif n'avait été fait, ni même arrêté en projet, pendant cette entrevue; mais les personnes les plus intéressées dans l'affaire avaient compris qu'elle prenait une forme palpable, et qu'il faudrait forcément agir avant peu. En quittant La Cléeve, M. Furnival se dit qu'il emploierait les avoués qu'il trouverait les meilleurs pour ce qu'il y avait à faire. Il s'arrangerait plus tard avec MM. Slow et Bideawhile pour la question des frais.

Tout en faisant route vers Noningsby, il s'étonnait de sa propre persistance. Il croyait sa cliente coupable; il croyait que ce codicille n'était point l'œuvre de Sir Joseph Mason. Puisque c'était là sa conviction, ne ferait-il pas mieux de s'en laver les mains? D'autres ne seraient pas du même avis que lui, peut-être; ne vaudrait-il pas mieux que ceux-là la défendissent? N'assumait-il pas inutilement des peines et des ennuis innombrables? Il se disait tout cela, et pourtant, en arrivant à Noningsby, il avait résolu qu'il soutiendrait Lady Mason jusqu'au bout, coûte que coûte. Il se répéta plus d'une fois, pendant qu'il se cherchait à lui-même des raisons pour la résolution qu'il venait de prendre, qu'il détestait ce Mason, et que la justice haineuse et vindicative d'un tel homme était plus criminelle que toutes les fautes dont lady Mason pouvait s'être rendue coupable. Et alors, en se rejetant au fond de son wagon de chemin de fer, il revit ce pâle et charmant visage, il entendit de nouveau le doux accent de sa voix, et il se sentit ému par le souvenir de ses larmes. Jeune homme! mon jeune ami! toi dont le cerveau bouillonne et déborde de poésie, d'amour, de sentiments chevaleresques! tu vois assis en face de toi, dans cette voiture, un vieillard à mine revêche, au long nez bourré de tabac, aux yeux perçants et froids, aux cheveux rares et grisonnants. Il est riche et il est maussade; il s'est marié trois fois, et il a été souvent en querelle avec ses enfants. Il aime sa bouteille et il ronfle affreusement après dîner. Il te semble à toi un vieux rameau mort et desséché, dont toute la séve sentimentale a été détruite par de longues années de frottement. N'est-il pas mort à la poésie — au sentiment, sinon à la forme de la poésie — et insensible comme le pavé sur lequel il roule? O mon jeune ami! tu es ignorant en ceci — comme en tant d'autres choses. Il ne gazouille ni ne roucoule à propos de sentiment comme toi; — pas plus que je ne fais aller aujourd'hui mon cerceau dans la rue comme un

petit garçon. Les convenances s'y opposent. Mais tu verrais que le cœur de ce vieillard n'est pas plus endurci que le tien, si seulement tu savais y lire. Le corps se dessèche et se flétrit, les os deviennent vieux, et la décrépitude envahit le cerveau comme elle envahit la vue et l'ouie; mais le cœur qui a été tendre garde jusqu'à la fin la tendresse.

Lady Mason, en quittant la bibliothèque, se dirigea vers le salon, mais elle s'arrêta avant d'y entrer. Elle éprouvait le besoin de demeurer seule un instant. Elle alla donc s'asseoir dans un petit salon où l'on déjeunait tous les matins, mais dans lequel on ne venait guère pendant le reste de la journée. Elle laissa la porte du petit salon entr'ouverte, de façon à voir quand M. Furnival quitterait le baronnet. Elle y resta pendant une heure, écoutant, guettant, attendant toujours. Il n'y avait ni canapé ni fauteuils dans cette pièce où elle pût se reposer; elle se plaça donc à côté de la table, et, le visage appuyé sur ses mains, elle attendit patiemment le départ de M. Furnival. Elle avait de quoi occuper sa pensée, et pourtant l'heure lui parut bien longue. Enfin elle entendit ouvrir la porte de la bibliothèque, puis la voix de Sir Peregrine qui disait adieu à son visiteur en lui donnant une dernière poignée de mains, puis le bruit des roues de la voiture qui partait, après quoi elle entendit Sir Peregrine rentrer dans la bibliothèque et refermer la porte sur lui. Elle ne se leva pas tout de suite de son siége; elle attendit près de dix minutes encore, et alors elle quitta le salon sans bruit, traversa rapidement et silencieusement le vestibule et frappa à la porte de Sir Peregrine. Elle frappa un premier coup si faible qu'il n'y eut pas de réponse; alors elle frappa de nouveau presque aussi doucement que la première fois, mais avec un petit coup redoublé, et Sir Peregrine lui dit d'entrer. « Me permettez-vous de vous importuner encore une fois — pour un instant seulement, » dit-elle.

« Certainement, certainement; vous ne pouvez pas être importune. Je suis bien aise que vous vous trouviez ici maintenant, de façon à pouvoir me consulter aussi souvent que vous le voudrez. »

« Je ne sais pourquoi vous êtes si bon pour moi? »

« Parce que vous êtes dans le chagrin — un chagrin immérité — parce que... Lady Mason, disposez de moi. Je ferai tout pour vous, comme si vous étiez — ma fille. »

« Vous savez maintenant ce dont on m'accuse. »

« Oui, » dit-il, « je le sais; » et tout en parlant, il se rapprocha

et se tint debout à côté d'elle, le dos à la cheminée. « Je le sais, et je rougis de penser qu'il se trouve en Angleterre un seul homme, portant le titre de magistrat, qui puisse à ce point mettre en oubli toute honnêteté, toute humanité et toute convenance. »

« Vous ne croyez donc pas que j'aie été coupable de cette chose dont on m'accuse? »

« Coupable! Vous croire coupable, moi! Mais lui-même, il ne vous croit pas coupable. Il est impossible qu'il le croie. Je suis aussi convaincu de votre innocence que de la mienne. » Et tout en parlant, il lui prit les deux mains et la regarda les yeux pleins de larmes. « Soyez bien persuadée que ni Édith ni moi, nous ne vous croirons jamais coupable. »

« Chère Édith, » dit-elle. C'était la première fois qu'elle nommait ainsi la belle-fille de Sir Peregrine, et, après l'avoir fait, elle s'en repentit comme d'une faute. Mais Sir Peregrine prit la chose en bonne part. « Oui, elle est bien chère, » dit-il; « et soyez sûre qu'elle vous demeurera toujours fidèle. »

Ils restèrent quelque temps sans parler. Il lui tenait toujours les deux mains, et ses yeux étaient encore pleins de larmes. Quant à elle, elle tenait ses regards baissés, et les pleurs ruisselaient sur son visage. D'abord, ils coulèrent silencieusement, et Sir Peregrine, à travers le nuage qui voilait ses yeux, ne s'aperçut pas qu'elle pleurait. Mais bientôt il sentit de grosses larmes tomber sur sa main, d'abord une à une, puis avec une abondance toujours croissante; puis vint un sanglot étouffé qu'elle tâchait en vain de réprimer, et enfin l'explosion de la douleur, et la malheureuse femme laissa tomber sa tête sur l'épaule de son ami. « Ma pauvre chérie, » dit-il d'une voix étouffée; « mon pauvre ange persécuté! » Et comme elle retirait une de ses mains pour porter son mouchoir à ses yeux, Sir Peregrine passa un bras autour de sa taille. « Mon pauvre ange persécuté! » répéta-t-il encore une fois en la pressant sur son cœur, et se penchant vers elle, il lui donna un tendre et long baiser.

Elle demeura immobile pendant quelques secondes, se sentant prise dans la faible étreinte de ce bras de vieillard, puis elle se laissa doucement glisser jusqu'à terre et tomba à genoux aux pieds de Sir Peregrine. Elle resta là agenouillée, se soutenant d'une main à la table et tenant de l'autre la main de sir Peregrine sur laquelle elle appuyait sa tête courbée. « Mon ami! » dit-elle en sanglotant, sans chercher cette fois à se contraindre, « mon ami, que Dieu m'a en-

voyé dans ma peine ! » Et elle murmura d'une voix inintelligible quelques paroles qui ressemblaient à une prière.

« Je vais mieux maintenant, » dit-elle en se relevant vivement au bout d'un instant. « Je vais mieux maintenant; » et elle se tint debout toute droite devant lui. « Avec l'aide de Dieu, je saurai le supporter; je crois que je puis tout supporter maintenant. »

« Si je pouvais alléger le fardeau... »

« Vous l'avez allégé, — allégé de moitié. Mais, Sir Peregrine, il faut que je m'en aille... »

« Vous en aller ! quitter La Cléeve ! »

« Oui, je ne veux pas troubler la paix de votre intérieur par la vue de mon malheur. Je ne veux pas... »

« Lady Mason, ma maison est tout entière à votre service. Si vous voulez m'en croire, vous ne la quitterez que lorsque ces nuages se seront dissipés. Mais vous serez mieux seule, pour l'instant. » Et avant qu'elle pût lui répondre, il l'avait conduite jusqu'à la porte. Elle sentit qu'en effet elle serait mieux seule, et elle courut se réfugier dans sa chambre.

« Et pourquoi ne le ferais-je pas? » se dit encore Sir Peregrine, en marchant à grands pas dans la bibliothèque.

CHAPITRE XXVII.

COMMERCE.

Lucien Mason était encore à Noningsby quand M. Furnival fit sa visite à Sir Peregrine, et le soir même il reçut un billet de sa mère. Lady Mason lui disait qu'elle ne comptait pas retourner tout de suite à la Ferme, et donnait comme raison la nécessité où elle se trouvait d'avoir aide et appui pendant ce temps d'épreuve. Elle ne dit pas, en propres termes, qu'elle se méfiait de la sagesse des conseils de son fils; mais il parut à celui-ci qu'elle le donnait à entendre, et il lui répondit d'un ton irrité et presque amer. « Je regrette, » écrivit-il, « que nous ne puissions pas nous trouver d'accord sur une question qui nous touche de si près l'un et l'autre; mais puisqu'il en est ainsi, nous devons agir, chacun comme il l'entend, vous de votre côté, et moi du mien. Vous êtes convaincue pourtant, je l'espère, que je cherche seulement votre bonheur et la conservation de votre bonne

renommée, qui m'est plus chère que toute autre chose au monde. » Alors elle lui écrivit de nouveau, et sa lettre, cette fois, était remplie de douces paroles d'amour maternel. Elle lui disait qu'elle se sentait assurée, — parfaitement assurée de sa tendresse et de sa bonté pour elle, et elle s'excusait de ne pas remettre entièrement ses affaires entre les mains de son fils, en disant qu'elle était obligée de s'appuyer sur ceux qui l'avaient soutenue depuis le commencement, — pendant ce premier procès qui avait eu lieu alors que lui, Lucien, n'était encore qu'un enfant. « Et cher, bien cher Lucien, » écrivait-elle, « il ne faut pas que tu sois en colère contre moi ; je souffre beaucoup de cette cruelle persécution, mais mes souffrances seraient bien plus que doublées si mon propre enfant me cherchait querelle. » En lisant cette lettre, Lucien eut un mouvement de dépit orgueilleux. « Lui chercher querelle ! » se dit-il, rien au monde ne pourrait m'y pousser ; mais je ne puis pas dire que je trouve bon ce qui me semble mauvais. « Les sentiments de Lucien étaient bons et loyaux, — affectueux même d'une certaine façon ; mais la tendresse du cœur n'était pas au nombre de ses faiblesses. Je lui ferais injure si je disais qu'il avait le cœur dur, mais il se flattait d'avoir le cœur juste, ce qui revient parfois au même, — ainsi que cela s'était vu chez son père, et plus tard chez son demi-frère Joseph.

Le lendemain fut son dernier jour à Noningsby. Il avait annoncé son départ à Lady Staveley, et bien qu'elle l'eût pressé de prolonger son séjour, en lui faisant remarquer que toute la jeunesse restait jusqu'après le jour des Rois, il tint bon. A tout prendre, il ne se sentait pas tout à fait heureux dans la maison du juge. Il ne s'était pas lié avec toute cette jeunesse qui y était rassemblée. Tout ce monde-là lui semblait plus insouciant que lui. Ils ne le comprenaient pas ; donc, il les quitterait. Puis, il devait y avoir une grande chasse au renard à laquelle chacun devait prendre part, et comme il ne chassait pas, il y trouva une nouvelle raison pour s'en aller. « Ils n'ont rien à faire que s'amuser, » se dit-il ; « mais j'ai devant moi le travail, et les malheurs aussi, d'un homme ; je rentrerai chez moi pour faire face à tout cela. »

Dans cette manière de voir, il y avait beaucoup d'amour-propre, beaucoup d'orgueil, et elle était le résultat naturel d'une éducation défectueuse. Lucien n'avait jamais appris à se juger par rapport aux autres, — je ne veux pas parler de ses connaissances acquises, mais bien de sa conduite journalière, — et il ne comprenait pas que ce qui était

insignifiant chez les autres devait l'être également chez lui. Aux yeux de la société de Noningsby, ses nombreuses lectures au sujet des races japétiques, et ses prétentions agricoles, ne le recommandaient nullement; et même Félix Graham, qui, cependant, voyait plus clair dans son caractère que les autres, ne le trouvait pas plus aimable, comme camarade, à cause de tout cela. Il ne ressemblait pas à ces autres jeunes gens qui l'entouraient. Il n'avait pas la bonhomie, l'égalité d'humeur, l'absence d'amour-propre qui les caractérisaient. La vie ne se présentait pas à lui sous un aspect facile, et l'effort qu'il faisait continuellement se laissait toujours voir. Il nous faut tous, et à tout moment, faire effort sur nous-mêmes, mais il ne faut pas que l'effort soit apparent. Pourtant, Lucien Mason était, au fond, un très-bon garçon, et le jeune Staveley ne prouvait que son propre manque de discernement quand il parlait de sa sottise et de son égoïsme. Lucien n'était point un sot, tant s'en faut; en outre, il était capable, au besoin, de grands sacrifices.

Il semblait évident à Lady Staveley, et aux autres dames mariées et expérimentées, réunies à Noningsby, que les talents et les qualités de Lucien étaient appréciés par une personne, au moins, de la société. Il était clair pour elles que mademoiselle Furnival ne le trouvait pas sot. A vrai dire, il y a lieu de croire que Lady Staveley ne l'aurait pas tant pressé de rester, si mademoiselle Furnival eût été moins gracieuse pour lui. Cette bonne Lady Staveley vivait dans des transes continuelles, tant elle craignait que son fils unique, la lumière de ses yeux, ne tombât irrévocablement amoureux de quelque personne qui ne serait pas assez bonne pour lui. Révocablement amoureux, — il l'était toujours; mais il pouvait arriver qu'un jour il s'avançât trop. Il pouvait perdre pied et être entraîné et noyé par le courant perfide. Aux yeux prévenus de la bonne dame, Sophie Furnival n'était en aucune façon assez bonne pour son Auguste bien-aimé, et pourtant il était clair que celui-ci s'était laissé prendre lui-même, pendant qu'il croyait s'occuper d'amener un mariage entre Félix Graham et la fille de M. Furnival. En préparant un bain pour son ami, il était tombé en plein à l'eau. Il était toujours aux côtés de mademoiselle Furnival, quand celle-ci voulait bien le permettre. Mais Lady Staveley croyait voir, heureusement, que mademoiselle Furnival aimait tout autant avoir Lucien Mason à ses côtés, — si même elle ne le préférait pas.

Elle s'étonnait, sans doute, de ce mauvais goût et de ce manque

de jugement chez la jeune fille; mais ce goût dépravé, si surprenant qu'il pût être, servait ses projets, et voilà pourquoi elle aurait désiré que Lucien Mason restât à Noningsby.

On peut croire, cependant, que mademoiselle Furnival savait tout aussi bien que Lady Staveley ce qu'elle faisait. En premier lieu, il est possible qu'elle trouvât imprudent de laisser à M. Staveley trop de liberté pour lui faire sa cour. Elle doutait peut-être de sa sincérité, ou elle craignait de déplaire à la famille, ou bien encore, elle pensait que M. Lucien Mason pourrait être, en fin de compte, un meilleur parti. Du côté de l'intelligence, il était certainement aussi bien doué que son rival; du côté de la fortune, il possédait déjà en propre ce qui devait lui appartenir, et il était même fort possible que, sous ce rapport, il fût mieux pourvu qu'Auguste Staveley ne le serait jamais. Il était tout naturel que Lady Staveley crût son fils supérieur à celui de Lady Mason; Lady Mason, probablement, avait l'opinion inverse. Je serais disposé à penser que mademoiselle Furnival était mieux en position de juger impartialement que ces deux dames.

Pendant la soirée qui précéda le départ de Lucien, toute la société joua aux cartes. On avait fait une grande partie de commerce. La règle à Noningsby, pendant les vacances, était que tous les plaisirs devaient être choisis en vue des enfants. Si les grandes personnes trouvaient à s'en accommoder, tant mieux pour elles; sinon, elles devaient en prendre leur parti, et s'arranger tant bien que mal de leur côté. En somme, les grands semblaient s'amuser d'aussi bon cœur que les petits. Je ne sais si le juge aimait particulièrement le jeu de commerce, mais il est certain qu'il insista pour fournir la poule entière, qu'il joua toute la partie, et qu'il lutta consciencieusement jusqu'au bout pour gagner ladite poule, au profit d'un de ses plus jeunes petits-fils, qu'il tenait sur ses genoux. Il y a des gens qui disent que les cartes à jouer « sont les livres du diable; » il faut croire que le juge n'était pas de cet avis.

Ce soir-là, Sophie avait été assise à côté d'Auguste, — un jeune homme sait généralement s'arranger chez lui; — et elle avait perdu sa mise dès le début de la soirée. « Je ne veux pas de tricherie ce soir, » avait-elle dit à son voisin; « je cours loyalement ma chance, et si je meurs, je veux être morte. On ne peut mourir qu'une fois. » Donc elle était « morte, » selon l'expression consacrée du jeu, après avoir perdu trois fois sa mise, et elle avait quitté la

table. Lucien était mort aussi. Cela lui arrivait d'ordinaire un des premiers à ces sortes de jeux, car il n'avait aucune aptitude pour faire manœuvrer les rois et les as. Ils se trouvèrent, en conséquence, ensemble auprès du feu dans le second salon, et assez loin des joueurs. Il n'y avait rien là d'extraordinaire, car M. Furnival et deux ou trois autres, qui ne jouaient pas au commerce, y étaient également; mais il n'en est pas moins vrai que le couple se trouvait séparé de ceux qui auraient été le plus disposés à critiquer leur conduite.

« Vous vous en allez donc demain, monsieur Mason? » dit Sophie.

« Oui, je retourne chez moi demain après le déjeuner; je rentre dans ma maison pour y rester absolument seul pendant quelques semaines. »

« Votre mère est en visite à La Cléeve, je crois? »

« Oui, — et elle me dit qu'elle compte y rester. Je voudrais de tout mon cœur la savoir à la Ferme. »

« Papa l'a vue hier. Il est allé à La Cléeve exprès pour la voir, et ce matin il me parlait d'elle. Je ne puis pas vous dire combien tout ceci me fait de la peine pour elle. »

« Cela est triste, — bien triste. Mais je voudrais la savoir sous son propre toit. Dans la circonstance actuelle, il me paraît qu'elle serait plus convenablement là que partout ailleurs. Son nom a été déshonoré... »

« Non, non, monsieur Mason, — pas déshonoré. »

« Oui, je dis déshonoré. Notez bien que je ne dis pas qu'elle soit elle-même déshonorée, et ne supposez pas que je puisse croire cela possible. Mais un grand opprobre s'est attaché à son nom, et il vaudrait mieux, selon moi, qu'elle restât chez elle jusqu'à ce qu'elle s'en soit dégagée. Il me semble que même moi, je ne devrais pas être ici; et je ne serais pas venu si j'avais su alors tout ce que je sais maintenant. »

« Mais personne ne suppose pour un instant que votre mère ait rien à se reprocher. »

« Alors, pourquoi tant de gens parlent-ils d'elle comme si elle avait commis un grand crime? Mademoiselle Furnival, je sais qu'elle est innocente. J'en suis aussi positivement certain que de mon existence en ce moment... »

« Et nous avons tous la même conviction. »

« Mais si vous étiez à ma place, — si le nom de votre père se trouvait ainsi dans toutes les bouches, vous croiriez, n'est-ce pas, qu'il est de son devoir de ne rien faire, de n'aller nulle part, jusqu'à ce qu'il ait forcé le monde à reconnaître son innocence? Et cela est dix fois plus vrai quand il s'agit d'une femme. J'ai exprimé à ma mère mon opinion, et j'ai le regret de dire qu'elle ne la partage pas. »

« Pourquoi ne parlez-vous pas à papa? »

« Je l'ai fait une fois. Je suis allé le voir dans son cabinet, et il m'a adressé une réprimande. »

« Une réprimande! Je suis sûre que ce n'était pas là son intention. Je lui ai souvent entendu dire que vous étiez un excellent fils. »

« Il n'en est pas moins vrai qu'il m'a blâmé. Il trouvait que je me mêlais de ce qui ne me regarde pas, en cherchant à intervenir pour défendre la réputation de ma mère. Il me dit que je devais laisser à des gens comme les Staveley et les Orme le soin de la protéger contre la honte et le déshonneur. »

« Oh! il n'a pas pu vouloir dire cela. »

« A mes yeux, c'est là le premier devoir d'un fils. On me parle toujours de peines et de dépenses. Je donnerais toutes les heures de la journée, et jusqu'à mon dernier sou, pour lui épargner une seule semaine de souffrances comme celles qu'elle endure aujourd'hui; mais je me sens blessé jusqu'au fond du cœur quand elle me dit qu'elle doit se séparer de moi parce qu'elle souffre. Je crois que ce serait meilleur pour elle de rester à la maison avec moi, que d'être en visite à La Cléeve. »

« Les soins de madame Orme doivent lui être d'une grande consolation. »

« Et pourquoi mes soins ne la consoleraient-ils pas, ou pour mieux dire mon affection? Nous savons d'où partent ces calomnies. Mon seul désir serait de traduire ce misérable en justice, et de le forcer à ravaler tous ses mensonges. »

« Mais vous êtes un homme, vous. »

« Et c'est pour cela que je voudrais la décharger du fardeau. Mais non, elle n'a pas confiance en moi. La vérité, mademoiselle Furnival, c'est qu'elle n'a pas encore appris à me considérer comme un homme. A ses yeux, je suis toujours l'enfant dont elle a la charge, au lieu d'être le fils qui devrait porter pour elle tout le poids de ses soucis. Toujours est-il que je n'ose plus l'importuner de mes conseils. »

« Bonne maman est morte, » cria au même moment une petite voix claire parmi les joueurs. « Oh! bonne maman, prenez donc de mes jetons. Voyez ce que j'en ai, » dit une autre voix d'enfant.

« Merci, mes enfants; mais j'ai terminé ma carrière, et je veux me soumettre à mon sort. »

« Mais, bonne maman, — nous vous ferons grâce cette fois. »

« Non pas, Charlot. A parler franchement, je ne suis pas bien sûre qu'il n'y ait pas un peu de suicide dans mon fait. »

« Je m'en doutais, » dit son fils. « A ces sortes de jeux, après un certain temps, le suicide devient épidémique parmi les grandes personnes. Voilà une demi-heure que je cherche en vain à mettre fin à mon existence de joueur. »

Il n'avait guère été question d'amour dans la conversation entre Sophie et le jeune Mason, jusqu'au point où nous l'avons rapportée; mais une certaine intimité s'était établie, et, avant de se séparer d'elle, Lucien hasarda quelques paroles plus tendres. « Il ne faut pas m'en vouloir, » dit-il, « si je vous ai parlé de tout ceci. Jusqu'à présent, j'ai tout gardé pour moi, et peut-être aurais-je dû continuer à me taire. »

« Ne dites pas cela. »

« J'ai beaucoup de chagrin. Tout ceci est épouvantable, et je n'ai encore rencontré aucune sympathie. »

« Je vous assure que vous avez toute la mienne. Je voudrais seulement qu'elle eût plus de valeur. »

« Elle sera pour moi d'un prix inestimable, » dit-il, sans la regarder, et en tenant les yeux fixés sur la flamme du foyer, » si vous me l'accordez avec constance depuis le commencement jusqu'à la fin de cette malheureuse affaire. »

« Vous l'aurez, » dit mademoiselle Furnival, qui regardait aussi le feu.

« Cela durera longtemps, et le monde dira de nous des choses cruelles. Je prévois qu'il sera très-difficile de prouver avec certitude au public que ces accusations n'ont aucun fondement. Si ceux qui se disent aujourd'hui nos amis se détournaient de nous... »

« Je ne me détournerai jamais de vous. »

« Donnez-moi la main sur cette parole, et rappelez-vous qu'à mes yeux une telle promesse veut beaucoup dire. » Dans son émotion, Lucien avait oublié qu'il y avait dans le salon des gens qui pouvaient les voir, et qu'une longue perspective les exposait aux regards des

joueurs; mais elle ne l'oublia pas. Mademoiselle Furnival savait être très-enthousiaste, mais c'était une de ces personnes auxquelles leur enthousiasme fait bien rarement oublier quelque chose. Cependant, après un instant d'hésitation, elle lui donna la main. « La voilà, » dit-elle, et soyez certain qu'avec moi aussi une telle promesse a de l'importance. Et maintenant, je vais vous dire bonsoir. » Et après lui avoir serré doucement la main, elle le quitta.

« Bonne nuit, papa, » dit-elle en embrassant son père. Puis, après avoir murmuré quelques mots d'excuse, en passant, à Lady Staveley, Sophie se retira, ayant ainsi sacrifié le reste de la soirée au désir d'accéder à la demande de M. Mason, et de lui donner le gage qu'il réclamait. On ne pouvait pas trouver singulier qu'elle donnât la main, en lui souhaitant le bonsoir, au jeune homme avec qui elle causait au moment de se retirer.

« Et bon papa qui est mort aussi ! » s'écria joyeusement Marion. Il ne reste plus que nous trois. »

« Alors il faut nous partager la poule, » dit sa petite cousine Fanny. Et la partie de commerce se trouva finie.

CHAPITRE XXVIII

LA GRANGE DE MONKTON.

En ce temps-là, Peregrine Orme, — bien qu'il fût amoureux par-dessus la tête, sérieusement amoureux, et qu'il se l'avouât ouvertement quand il était tout seul dans sa chambre, bien qu'il s'arrachât les cheveux en se jurant de faire en cette chose-là ce qui lui avait toujours réussi jusqu'alors pour toutes les autres, à savoir, de demander ce qu'il désirait obtenir, Peregrine Orme, dis-je, malgré son état d'esprit, ne négligeait pas ses occupations de chasseur. Le seul devoir qu'il se fût imposé pour reconnaître les sacrifices de son grand-père avait été de suivre assidûment la meute de Hamworth, et je suis convaincu qu'il croyait s'acquitter d'un devoir, quand il parcourait le pays en tous sens pour se trouver aux rendez-vous de chasse les plus éloignés. En cette saison de l'année, Noningsby se trouvait être plus près du centre d'opérations de la chasse que La Cléeve; il pouvait donc se persuader qu'il y restait en quelque sorte pour affai-

res. Sur un point, il avait pris une courageuse résolution. Il s'était dit qu'il adresserait à Madeleine Staveley la grande et fatale question avant de rentrer dans la maison de son grand-père.

La chasse dont nous allons parler devait être particulièrement brillante. Le lieu de rendez-vous, situé à une petite distance de Noningsby, était très-agréable pour les femmes, et offrait des chances de plaisir aux personnes qui assistaient à la chasse en voiture aussi bien qu'à celles qui la suivaient à cheval. L'endroit s'appelait la Grange de Monkton et plaisait peut-être plus aux chasseresses qu'aux chasseurs, car ces lieux de rendez-vous si brillants ne sont pas toujours ceux qui fournissent la meilleure chasse. La Grange de Monkton est une vieille maison de ferme qui n'est plus aujourd'hui que l'habitation d'un paysan, mais elle conserve encore des signes de son ancienne importance et même d'une certaine grandeur. Une longue avenue, bordée d'une double rangée d'ormes, mène de la grande route à la maison. La route s'est rétrécie, et l'espace entre les arbres sur les bas côtés est couvert d'un gazon fin sur lequel les arrivants au rendez-vous se plaisent à faire galoper leurs chevaux pour éprouver leur ardeur. La vieille maison est entourée d'un fossé, sans eau maintenant, mais qui est profond et en bon état, et l'on y arrive par un pont qui, dans le temps, a dû être un pont-levis. A l'entrée de ce pont les vieux chiens restent tranquillement assis auprès des chevaux des chasseurs, tandis que les jeunes chiens courent de côté et d'autre, et s'égareraient même si les piqueurs ne les retenaient. Je ne connais pas de plus charmant coup d'œil que celui-là. Peu à peu, les chasseurs et les amazones s'assemblent; ceux qui viennent de loin arrivent d'ordinaire les premiers — faute de pouvoir calculer avec précision le temps du voyage. Il y a place pour les voitures dans l'espace découvert qui se trouve devant la maison, et l'on y voit toujours, dans le même coin, le coupé du vieux Lord Alston avec ses quatre chevaux de poste. C'est un chasseur émerite que Lord Alston, et il vient encore à de certains rendez-vous de chasse. Bien que son château d'Alston soit à moins de trois lieues de la Grange de Monkton, ses chevaux de poste sont toujours couverts de sueur, car Sa Seigneurie, malgré son grand âge, tient à aller bon train. C'est un grand vieillard maigre, courbé par l'âge, et qui paraît trop faible pour pouvoir marcher. Il est habillé de la tête aux pieds en chasseur, et il porte rigidement serrée autour du cou une large cravate de couleur, très-empesée. On voit que, tout vieux qu'il est, il n'a rien sacrifié à

l'idée du confort. Il a de la peine à se mettre à cheval; un domestique lui tient la bride et l'étrier pendant qu'il monte, et l'aide peut-être même un peu d'ailleurs; mais une fois en selle, il y restera tout le jour, et lorsque son vieux sang se sera réchauffé dans ses veines, il galopera avec autant d'ardeur que son petit-fils. C'est un vieil ami de Sir Peregrine. « Pourquoi donc votre grand-père n'est-il pas ici aujourd'hui? » dit-il au jeune Peregrine. « Dites-lui de ma part que s'il nous fait comme cela faux bond, je croirai qu'il devient vieux. » Lord Alston, à vrai dire, a cinq ans de plus que Sir Peregrine, mais celui-ci pour le moment est préoccupé d'autre chose que de chasse.

Puis on vit arriver par la grande route un petit équipage parfaitement bien ordonné — un brougham attelé d'une paire de chevaux bien connus de tous les chasseurs du pays. C'était un équipage sans prétention comme couleur et comme harnais, mais jamais voiture mieux appropriée à son objet ne transporta deux chasseurs d'un bout du pays à l'autre. Elle contenait les deux demoiselles Tristram et elle s'arrêta sous le premier arbre de l'avenue. Mesdemoiselles Tristram étaient bien connues de tous les chasseurs de Hamworth, je ne dirai pas seulement comme d'intrépides amazones — presque toutes les jeunes filles qui suivent la chasse au renard ont ce mérite-là — mais comme des écuyères pleines de jugement et de sagesse. Elles savaient en quelle occasion il fallait courir à bride abattue, et en quelle occasion cela était parfaitement inutile. On pouvait les voir pendant une demi-journée suivre tranquillement et au pas la grande route, ou demeurer immobiles sur la lisière du bois comme de vieux chasseurs. Mais quand venait le moment de courir, quand les chiens entraient pour tout de bon en chasse, — quand les autres amazones commençaient à songer au retour, — alors mesdemoiselles Tristram étaient prêtes. Elles étaient toujours *là*, disaient leurs admirateurs.

Elles ne commençaient pas le travail de la journée comme tant d'autres jeunes filles qui suivent les chasses. En général, celles-ci vont à la chasse à peu près comme elles vont au bal. *Spectatum veniunt; veniunt spectentur ut ipsæ.* Il est naturel et peut-être désirable qu'il en soit ainsi. Mais les demoiselles Tristram venaient pour la chasse même. Elles mettaient peut-être une certaine affectation à montrer que la chasse seule les attirait. Elles ne parlaient pas d'autre chose — du moins au commencement de la journée alors que les auditeurs étaient nombreux. Elles connaissaient bien le pays, et savaient parfois donner un avis utile au maître-veneur. C'étaient

deux blondes avec des yeux gris très-vifs et d'une taille au-dessous de la moyenne. Leur parler était bref et décidé. Il ne faudrait pas croire pourtant que tout ce qui plaît d'ordinaire aux autres jeunes filles leur fût indifférent. Elles ne dédaignaient point l'admiration et n'auraient pas demandé mieux que de s'établir avantageusement, disait-on; mais tout ce qu'elles faisaient dans cette direction avait quelque rapport avec leur divertissement favori, et elles auraient regardé un homme qui ne chassait pas avec le même dédain que d'autres jeunes filles témoignent à des hommes qui ne savent pas danser.

Je serais tenté de croire que ce genre de vie leur avait porté tort, et que leur père aurait mieux fait de ne pas s'y prêter. Il avait été lui-même un grand chasseur de renards, mais avec le temps il était devenu gras et paresseux et il avait abandonné la chose. De temps à autre, il accompagnait ses filles, et quand il n'y était pas, elles étaient placées sous la protection nominale de quelque respectable vétéran; mais en réalité, elles étaient aussi indépendantes que les jeunes gens qui les accompagnaient à travers pays. Bien des gens commençaient à croire, comme moi, que ce genre de vie ne leur avait pas été avantageux. On avait dit et redit de l'une et de l'autre, qu'elle devait se marier, tantôt avec celui-ci, tantôt avec celui-là; mais, en définitive, ni celui-ci, ni celui-là n'avait épousé, et l'on commençait à dire maintenant que ni l'une ni l'autre ne se marierait jamais. Les demoiselles chasseresses sont fort admirées sur le terrain, — je ne connais pas, quant à moi, de femmes qui reçoivent plus d'hommages; — mais je suis disposé à croire qu'elles peuvent pousser leur ardeur trop loin pour leurs intérêts, si parfaites écuyères qu'elles puissent être.

Les deux jeunes filles restèrent dans leur voiture jusqu'à ce qu'un domestique leur amena leurs chevaux, et alors ce fut merveille de voir l'aisance avec laquelle elles se mirent en selle. Pour cela, elles n'admettaient jamais d'aide des hommes qui les entouraient; elles posaient un instant le pied sur la main du groom, et en une seconde elles se trouvaient installées en selle. Il était impossible de faire mieux les choses, mais on se demandait parfois pourquoi M. Tristram père avait permis tout cela.

La société de Noningsby se composait de six ou sept personnes à cheval, plus celles qui étaient venues en voiture. Dans la première catégorie étaient mademoiselle Furnival et mademoiselle Staveley qu'accompagnaient Félix Graham, Auguste Staveley et Peregrine

Orme. Félix Graham n'était pas un chasseur habituel, car il n'avait ni l'argent ni le loisir nécessaires pour cela; mais il montait ce jour-là un cheval de son ami Staveley, et il avait exprimé la ferme volonté de rester en selle, aussi longtemps que la bête et lui pourraient marcher ensemble.

« Je vous avertis loyalement; » avait dit Félix, « si je ne ménage pas mon propre cou, vous ne devez pas vous attendre à ce que je ménage les jambes de votre cheval. »

« A votre aise, » avait répondu Staveley. « Donnez-lui sa tête, laissez-le faire, et il ne lui arrivera pas malheur, j'en réponds. Pour ce qui est de vous, je n'en dirai pas autant.

La Grange de Monkton n'est qu'à une lieue de Noningsby, et Peregrine Orme avait fait la route aux côtés de Madeleine Staveley, en songeant beaucoup plus à elle qu'à la chasse — chose bien remarquable chez lui. Comment ferait-il sa demande? quand, et de quelle manière parler? Il sentait confusément qu'il serait bon qu'une plus grande intimité s'établît entre Madeleine et lui avant de se hasarder à faire directement la question fatale; mais cette intimité ne s'établissait pas facilement. En réalité, il connaissait Madeleine Staveley depuis bien des années, — depuis le temps où ils avaient joué tout enfants ensemble; mais dernièrement, pendant ces vacances de Noël surtout, il n'y avait pas eu entre eux cette causerie intime qui facilite souvent des ouvertures dans le genre de celle que désirait tenter le jeune Peregrine. Ce qu'il y avait de pis, c'est qu'il avait vu cette causerie familière s'établir entre Félix Graham et Madeleine. Il ne détestait pas pour cela le jeune avocat, et ne l'appelait pas, même à part lui, un sot et un faquin. Il savait fort bien que Félix Graham n'était ni l'un ni l'autre, mais il savait fort bien aussi que ce ne serait pas là un parti convenable pour mademoiselle Staveley. A vrai dire, il ne lui vint pas à l'idée que Madeleine ou Félix pussent songer au mariage. Ce n'était donc pas la jalousie qui le tourmentait; c'était plutôt une certaine méfiance de lui-même. Il avait fait plusieurs petites tentatives qui avaient échoué; il se résolut en conséquence à tenter une grande épreuve sans plus tarder. Il trouverait une occasion avant de quitter Noningsby; il se déclarerait ce jour-là même, à cheval, si l'occasion s'offrait! Pour une grande et décisive démarche, il savait bien qu'il ne manquerait pas de courage.

« Comptez-vous suivre la chasse aujourd'hui? » dit-il à Madeleine, comme ils arrivaient au bout de l'avenue qui conduit à la

Grange. Depuis un quart d'heure, il cherchait, et il cherchait en vain, ce qu'il pourrait lui dire, et il n'avait rien trouvé de mieux que cette question.

« Si par là vous entendez courir à travers champs avec vous et les demoiselles Tristram, je réponds sans hésiter : Non. Il m'arriverait malheur, comme vous dites, au premier fossé. »

« C'est ce qui m'attend, » dit Félix Graham qui se trouvait de l'autre côté de Madeleine.

« Alors, si vous voulez m'en croire, vous resterez avec nous dans le bois et vous vous ferez l'écuyer des dames. Que deviendrait Marion s'il vous arrivait quelque chose? »

« Cette chère petite Marion! Elle m'a chargé particulièrement de lui rapporter la queue du renard. Les queues de renard sont comme les femmes. »

« Merci, monsieur Graham! Je vous ai entendu faire quelques jolis compliments, mais voilà, je crois, un des plus aimables. »

« Je veux dire qu'un faible cœur ne conquiert ni les unes ni les autres, mademoiselle.

« C'est bon; voilà qui arrange un peu la chose; avec ce commentaire, j'accepte la comparaison. »

Peregrine Orme, tout en chevauchant de l'autre côté de mademoiselle Staveley, écoutait cette petite conversation très-innocente. Pourquoi pas? Cela était bien égal à Graham et à mademoiselle Staveley. Mais pourquoi ne pouvait-il pas y prendre part? Il avait fait un petit effort pour causer qui n'avait pas abouti, et, après ce premier échec, il resta parfaitement silencieux jusqu'à ce qu'ils arrivèrent au rond-point devant la maison. « Je n'y parviendrai jamais en m'y prenant comme cela, » se dit-il; « il faut que je fasse la chose d'un coup, si elle doit se faire; » et il alla causer avec le chef de meute.

Au moment où nos gens de Noningsby arrivaient, mesdemoiselles Tristram descendaient de voiture et elles vinrent dire bonjour à mademoiselle Staveley.

« Je suis si contente de vous voir! » dit l'aînée. « Nous aimons tant à nous trouver avec d'autres femmes! »

« Venez avec nous, » dit la seconde. « C'est un pays découvert par ici, et tout le monde peut suivre. » Puis mademoiselle Furnival leur fut présentée. « Votre cheval sait-il sauter, mademoiselle? »

« Je n'en sais vraiment rien, » dit Sophie; « mais s'il a ce talent,

j'espère du fond du cœur qu'il s'abstiendra de l'exercer aujourd'hui. »

« Ne dites donc pas cela, » reprit l'aînée des sœurs chasseresses. « Si vous vouliez seulement commencer, cela vous paraîtrait bientôt aussi simple que de suivre la grande route, » et ne voulant pas perdre plus de temps en conversations oiseuses, ces demoiselles allaient retrouver leurs chevaux sans que leurs jupes d'amazone parussent leur causer la moindre gêne en marchant.

« Quelle bête monte Henriette aujourd'hui ? » demanda Staveley à un des habitués de la chasse. Or, Henriette était mademoiselle Tristram l'aînée.

« Une petite jument qu'elle a achetée la semaine dernière. Nous avons fait une course terrible vendredi dernier. Vous n'y étiez pas, je crois? Nous avons tué en plaine sur la lisière des friches. Henriette est arrivée, avec deux ou trois autres seulement, et je crois que le cheval alezan s'en ressentira pendant toute la saison. »

« L'alezan qu'elle a eu de Griggs?

« Le même; elle l'a payé quatre mille, et on me dit qu'il a eu à peu près son compte ce jour-là. On prétend qu'une fois rentrée chez elle, Henriette en a pleuré. » Celui qui parlait ainsi de « Henriette » était un individu que mademoiselle Tristram considérait comme à peu près l'égal de son groom. Mais s'il était vrai que Henriette avait pleuré de dépit en rentrant de la chasse le soir de ce fatal vendredi, elle ne laissa voir que du triomphe en en parlant. Il est rare que les chiens forcent le renard, l'entourent, et le tuent en rase campagne, et quand cela arrive après une rude course, il y a d'ordinaire fort peu de gens pour le voir. Or, il paraît qu'en cette occasion Henriette Tristram, comme première arrivée, aurait eu tous les droits possibles à prendre la queue du renard, et que le chasseur qui la suivit immédiatement s'était emparé pour elle du trophée et le lui avait présenté.

Le moment était venu de se mettre en mouvement. Le rendez-vous était toujours pour onze heures précises, et au bout de dix minutes, à une seconde près, Jacob, le maître piqueur, faisait lever les vieux chiens. « Je crois que nous pouvons marcher, Jacob, » dit le maître-veneur.

« C'est l'heure, » répondit Jacob en consultant une montre énorme qui pouvait à bon droit s'appeler une montre de chasse. Alors toute

la troupe s'ébranla, et l'on se dirigea lentement vers le bois de Monkton, situé à peu de distance de la maison.

« Pourrons-nous aller jusqu'au bois? » dit mademoiselle Furnival à Auguste. « Sans être obligés de sauter des haies et des fossés, veux-je dire. »

« Oh ! mon Dieu, oui ! Vous pourrez même promener dans le bois pendant une demi-journée. Il s'écoulera plus d'une heure et demie avant que le renard sorte de dessous bois — si tant est qu'il en sorte jamais.

« Que vous allez être ennuyé de rester si longtemps avec nous ! Allons, monsieur Staveley, répondez donc par un compliment bien tourné. »

« Je ne sais pas faire de compliments. Nous serons ennuyés, — non de votre compagnie, mais de la chasse. Ce n'est pas très-émouvant de galoper dans les mêmes allées du bois pendant une heure et demie, et c'est moins amusant encore de rester immobile comme on devrait le faire en bon chasseur. »

« En effet, ce ne doit pas être très-vif. »

« N'ayez pas peur; personne ne reste tranquille. Tout le monde galope de droite et de gauche, comme si la vie en dépendait. »

« Tant mieux; c'est mon affaire. »

« Quand je dis tout le monde, il faut excepter lord Alston, mesdemoiselles Tristram, et quelques autres gens d'expérience. Ceux-là ménageront leurs montures, et vers deux heures de l'après-midi, ils seront aussi frais et aussi dispos que s'ils sortaient de chez eux. Il n'est rien de tel que l'expérience pour la chasse. »

« Trouvez-vous que tant d'expérience en fait de chasse soit gracieux chez une jeune fille? »

« Vous voulez m'entraîner à médire, mais je suis sur mes gardes et je ne me laisserai pas prendre au piége. J'admire extrêmement mesdemoiselles Tristram, — Julia surtout. »

« Laquelle est Julia? »

« Celle qui chevauche là-bas toute seule. »

« Et pourquoi n'allez-vous pas lui exprimer votre admiration? »

« Hélas ! pourquoi n'exprimons-nous pas toutes nos admirations? Pourquoi ne disons-nous pas tout ce que nous sentons? Parce que nous sommes des poltrons, mademoiselle Furnival, et que de faibles femmes nous font peur. »

« Franchement, je ne vous aurais pas cru accessible à une pareille crainte. »

« Parce que vous ne me connaissez pas bien, mademoiselle Furnival. »

« Et c'est mademoiselle Julia Tristram qui excite ce sentiment? »

« Si ce n'est elle, c'est quelque autre belle suivante de Diane, se promenant en ce beau jour dans les bois de Monkton. »

« Voilà que vous me donnez des énigmes à deviner, et je n'y suis pas habile. Je ne chercherai même pas. Mais il me semble que l'on s'arrête. »

« Oui; on met les chiens sous bois. Et maintenant, si vous voulez montrer votre science cynégétique, regardez votre montre. Vous voyez que Julia Tristram vient de tirer la sienne. »

« Pourquoi faire? »

« Pour juger les chiens — pour savoir à une minute près le temps qu'ils mettront à trouver la bête. Cela peut avoir son importance dans les genêts, mais dans un grand bois comme celui-ci je ne tiens pas, quant à moi, à être si exact. Mais pour l'amour de Dieu, ne dites pas cela à Julia Tristram; je serais perdu à ses yeux, si elle me savait si négligent. »

Les chiens s'étaient éparpillés dans le bois, et la cavalcade se dirigea vers un grand rond-point situé au milieu de la route principale du bois. C'était l'usage pour les cavaliers de stationner à cet endroit, et ceux qui faisaient strictement leur devoir de chasseur n'en bougeaient pas; mais plus d'un demeura auprès de la barrière d'entrée, sachant fort bien qu'il n'y avait pas moyen de sortir du bois d'aucun autre côté sans affronter les difficultés d'une clôture très-compliquée et très-dangereuse.

« Il y a une brèche quelque part, n'est-ce pas? » dit un fermier à son voisin au moment d'entrer dans le bois.

« Oui, il y a une ouverture, et le jeune Grubbles a cassé les reins à son cheval l'an dernier en tâchant d'y passer, » répondit l'autre.

« Ah! c'est comme cela? » reprit le premier. Et tous deux restèrent auprès de la barrière.

D'autres, et parmi ceux-ci se trouvaient presque toutes les femmes, galopèrent en tous sens, parcourant à droite et à gauche les allées et les contre-allées, uniquement parce qu'ils le voyaient faire au chef de meute et au maître-veneur. « Que le diable emporte ces gaillards-là qui me suivent partout, » dit le chef de meute. « Je crois, Dieu

me pardonne! qu'ils s'imaginent que c'est moi qu'on chasse. » Cette remarque était adressée confidentiellement à mademoiselle Tristram, et je crains fort que les personnes désignées sous le nom de « gaillards» comprenaient mademoiselle Furnival et mademoiselle Staveley.

Bientôt on entendit la voix brève et impatiente d'un chien — un seul aboiement joyeux et avide, et Henriette Tristram fut la première à déclarer que le gibier était trouvé. « Cinq minutes et vingt secondes, mylord, tout juste, » dit Julia Tristram à lord Alston; « ce n'est pas mal dans un bois comme celui-ci. »

« C'est à dire que c'est très-beau, » dit le vieux lord. « Mais quand sortirons-nous d'ici? voilà la question. »

« Les chiens en ont pour une heure au moins, j'ai peur, » répondit l'amazone sans faire bouger son cheval d'une ligne, bien que bon nombre de cavaliers plus impétueux se dirigeassent en toute hâte vers la barrière de sortie. « J'ai vu quelquefois le renard débucher d'ici sans se reposer un instant, mais c'était plus tard, à la fin de février. Le renard est volontiers dehors en cette saison-là. » Cette observation prouvait une grande expérience chez mademoiselle Tristram.

Puis la voix des chiens fit entendre sa musique toujours plus pressante et plus continue, pendant que la meute pourchassait la bête d'un côté du bois à l'autre. Nul son, selon moi, n'a plus que celui-là le pouvoir d'animer et d'exciter le courage des hommes. On parle souvent de l'effet du son de la trompette au moment de la bataille: je ne connais pas sa puissance, mais elle doit être, ce me semble, du même genre. Un petit groupe de chasseurs était resté sur le rond de gazon au milieu du carrefour, et bientôt un bruit plus émouvant encore que tous ceux qui l'avaient précédé parvint jusqu'à eux. « Il est parti, » cria un piqueur posté à un coin du bois. La bête, quoiqu'on fût encore en temps de Noël, avait bien voulu se rendre aux vœux de tant de chasseurs enthousiastes et avait débuché avec toute la meute à ses trousses.

« Il n'y a pas de sortie de ce côté-là, mademoiselle Tristram! » cria un cavalier.

« Il y a un double fossé et un talus qui feront tout aussi bien mon affaire, » dit-elle, et elle partit comme un trait à la suite des chiens, sans se préoccuper davantage des issues du bois. Peregrine Orme et Félix Graham, qui se trouvaient à côté d'elle, lancèrent aussitôt leurs chevaux et la suivirent de près.

CHAPITRE XXIX

LE DÉBUCHER.

« Il y a un double fossé et un talus qui feront aussi bien mon affaire, » dit mademoiselle Tristram en apprenant qu'il n'y avait pas de chemin pour sortir du bois du côté d'où le renard était parti. Celui qui avait fourni ce renseignement avait pris une peine tout à fait inutile, car mademoiselle Tristram connaissait le bois à fond. Elle savait à merveille de quel côté étaient les issues, et de quel côté aussi on pouvait en sortir, sans issue apparente, quand on était bien monté et qu'on savait conduire sa monture. C'est pour cela qu'elle avait annoncé qu'il y avait là un double fossé et un talus qui feraient son affaire, et, dès lors, mademoiselle Tristram se prépara pour ce double fossé et ce talus.

« Voilà la brèche où le cheval de Grubbles s'est cassé les reins, » dit un chasseur en habit rouge à Peregrine Orme. Et, tout en parlant, il prit bravement son parti, tourna bride, et s'en alla d'un autre côté. Mais Peregrine Orme n'aurait voulu pour rien au monde paraître éviter un obstacle qu'affrontait une femme, et Félix Graham, ne sachant rien et ne craignant rien, suivit Peregrine Orme.

Au bout de la route, et tout juste en face d'eux, se montrait la brèche. Pour un piéton, c'eût été sans contredit le meilleur chemin à prendre, car le fossé de leur côté était à moitié comblé, et il restait encore assez du talus éboulé pour permettre à un homme d'y grimper tant bien que mal; mais mademoiselle Tristram vit d'un coup d'œil que l'endroit n'était pas bon pour un cheval. Le second et le plus éloigné des deux fossés était le véritable obstacle, car il n'y avait pas entre les deux fossés assez de place pour qu'un cheval pût bien prendre son élan. A droite se trouvait une haie très-large, et il fallait un bon cheval pour la franchir, mais mademoiselle Tristram connaissait sa bête, et était accoutumée aux haies larges. Son cheval bien dressé prit son élan, arriva sur le talus, s'y balança un instant pour reprendre l'équilibre, puis d'un second bond il franchit l'autre fossé et porta sa maîtresse saine et sauve dans le champ qui s'étendait au delà du bois. Dans ce champ on pouvait voir courir les chiens en meute si serrée, qu'un seul drap de lit qu'on aurait jeté sur eux

les aurait tous recouverts, et mademoiselle Tristram, le cœur triomphant, se dit qu'elle s'était merveilleusement bien tirée d'affaire.

Peregrine Orme suivait, — un peu à droite de l'amazone, de manière à se laisser de la place, et de façon aussi à ne pas risquer de faire quelque malheur dans le cas où la demoiselle ou son cheval se tromperait en faisant le saut. Lui aussi se tira bien d'affaire. Mais, hélas! malgré ce premier succès, il n'était pas destiné à voir la chasse ce jour-là. Félix Graham, croyant bien faire en suivant les instructions qui lui avaient été données, et laissant toute liberté à son cheval, permit à la bête de suivre de trop près les traces de Peregrine Orme, et de faire son premier saut avant que le cheval de Peregrine eût eu le temps de prendre son élan pour franchir le second fossé.

« Prenez garde, » dit Peregrine quand il vit qu'ils étaient tous deux côte à côte sur le talus, « prenez garde, ou vous allez me pousser dans le fossé. » Pourtant, comme je l'ai dit, il se tira bien d'affaire.

Félix, voulant « prendre garde » tout juste au moment où cela ne pouvait servir de rien, retint son cheval, précisément quand celui-ci se préparait à faire le deuxième saut. Le fossé extérieur était large, profond et bien encaissé, et la pauvre bête avait besoin pour le franchir de toutes ses facultés. C'est en ce moment-là qu'il aurait fallu la laisser faire, et que l'intervention peu judicieuse du cavalier devenait un dangereux empêchement. Mais le malheureux Graham, uniquement préoccupé du conseil de Peregrine, tenta d'arrêter son cheval alors que le moindre temps d'arrêt était impossible. Le cheval sauta, mais, retenu par son cavalier, il sauta court. Il vint butter avec les genoux contre le talus opposé, désarçonna son cavalier, et en se débattant pour se relever, roula sur celui-ci.

Félix sentit tout de suite qu'il était grièvement blessé, mais il ne fut pas étourdi, et ne perdit pas sa présence d'esprit. Le cheval parvint à se remettre sur ses pieds, et alors Félix se releva à son tour et fit même un pas ou deux dans l'espoir de ressaisir la bride; mais il vit aussitôt qu'il ne pouvait pas lever le bras et qu'il avait peine à respirer.

Peregrine Orme et mademoiselle Tristram s'étaient retournés l'un et l'autre. « J'espère qu'il n'y a pas de mal, » dit la dame, et elle poursuivit sa course. Il faut savoir qu'à la chasse au renard, ceux qui sont devant ont pour habitude de continuer leur course, quoi qu'il

arrive derrière eux. Les éclopés, les estropiés et les blessés, s'ils ne peuvent se ramasser tout seuls, sont ramassés par ceux qui les suivent. Mais Peregrine vit que personne ne venait derrière Félix Graham. Le souvenir de l'accident arrivé l'année précédente en ce même endroit avait mis en interdit ce passage hors du bois et il avait fallu tout le courage et toute la science équestre de mademoiselle Tristram pour ne pas tenir compte de l'opinion générale. Elle avait entraîné à sa suite deux cavaliers. L'un venait de succomber, et l'autre dut rester pour soigner son malheureux compagnon. En attendant mademoiselle Tristram avait gagné les champs et s'occupait uniquement de la grande affaire — la chasse.

« Êtes-vous blessé, mon vieux ? » demanda Peregrine en faisant retourner son cheval, mais sans mettre pied à terre.

« Je n'ai pas grand mal, je crois, » dit Graham en souriant. « Il y a quelque chose de détraqué à mon bras, — mais ne vous arrêtez pas avec moi, » et il s'aperçut alors qu'il avait de la peine à parler.

« Pouvez-vous remonter à cheval ? »

« Je crois qu'il n'y faut pas songer. Je ferai peut-être mieux de m'asseoir. » Peregrine Orme comprit dès lors que Graham s'était fait réellement mal et, sautant à bas de son cheval, il abandonna tout espoir de suivre la chasse ce jour-là.

« Holà ! mon garçon, tiens-moi un peu ces chevaux ! » Un petit paysan, qui, en suivant les chasseurs, était arrivé jusqu'au lieu de l'accident, s'entendant ainsi apostropher, traversa le fossé en s'aidant des pieds et des mains, et s'empressa d'obéir.

« Asseyez-vous donc, Graham. C'est ça. Je crains que vous ne vous soyez fait mal. Votre cheval est-il tombé sur vous ? » Mais Félix se contenta de le regarder — toujours en souriant. Il était devenu fort pâle et pour l'instant ne pouvait parler. Peregrine s'approcha de lui et essaya doucement de soulever le membre blessé; Graham tressaillit et secoua la tête.

« Je crains qu'il ne soit cassé, » dit Peregrine. Graham fit un signe de tête, et porta la main gauche à la poitrine. Peregrine comprit que là aussi il y avait quelque chose.

Je ne connais rien de plus pénible que de se trouver tout seul en plein champ pendant la chasse avec un homme grièvement blessé qui ne peut ni monter à cheval, ni marcher. Le blessé a le bénéfice de son état et il peut rester tranquille; mais vous, qui êtes son unique secours, vous êtes tenu d'agir. Vous êtes seul pour tout faire; et,

si vous faites mal, sur vous retombe toute la responsabilité. Si au cœur de l'hiver, vous laissez un homme couché sur la terre humide pendant que vous courez à deux lieues de là, peut-être, chercher un médecin, il est assez probable, — vous le croyez du moins dans le moment — qu'il sera mort avant votre retour. Vous ne savez pas le chemin; vous êtes las, et vos bottes de chasse sont lourdes. Vous restez donc; mais, n'étant nullement médecin, vous n'avez aucune idée de la nature ou de l'étendue du mal. Ne sachant que faire, vous appelez au secours de toutes vos forces; le bois vous renvoie l'écho de vos cris, et le son lointain du cor qui rassemble les chiens paraît se moquer de votre angoisse.

Peregrine, du moins, avait avec lui un enfant. « Monte sur ce cheval, » lui dit-il enfin; « va jusqu'à la ferme de Griggs, et dis-leur d'envoyer ici du monde avec une charrette suspendue. Je sais qu'il en a une; — et qu'on y mette un matelas. »

« C'est que je ne suis pas fort pour monter à cheval, » répondit l'enfant en regardant avec effroi le grand cheval de Peregrine.

« Alors cours-y à pied; cela vaudra mieux, car tu passeras par le bois. Tu sais où est la ferme de Griggs? La première à droite, de l'autre côté de la grange. »

« Oui, oui, monsieur; je sais bien où est la ferme de Griggs, allez ! »

« Alors, dépêche-toi; et si la charrette est ici dans une demi-heure, il y aura un souverain pour toi. »

Animé par l'espoir d'une pareille richesse,—par l'idée de posséder une pièce d'or, fortune inépuisable — le petit paysan fut bientôt de l'autre côté de la haie, et Peregrine demeura seul avec Félix Graham. Celui-ci était assis par terre, les jambes pendant dans le fossé, et Peregrine était à genoux derrière lui. « Je suis bien fâché de ne pouvoir pas faire autre chose; » dit-il à Graham; « mais, je crains qu'il nous faudra rester ici jusqu'à l'arrivée de la charrette. »

« Je suis... si fâché... à cause... de votre chasse, » dit Félix d'une voix entrecoupée. En tombant, son bras droit s'était trouvé sous lui et avait été cassé, et le pommeau de la selle lui avait enfoncé deux côtes. Bien des gens plus grièvement atteints ont pu se remettre en chasse avant la fin de la saison; mais trois fractures à la fois n'en sont pas moins très-douloureuses au premier moment. »

« Puisque la charrette... doit venir... ne pourriez-vous pas me laisser? » Mais Peregrine n'était pas homme à faire pareille chose.

« Ne vous préoccupez pas de moi, » dit-il ; « les blessés doivent toujours faire ce qu'on leur dit : vous devriez boire une goutte de xérès. Tenez, j'en ai là dans un flacon qui est accroché à ma selle. Bon ! appuyez-vous un instant sur ce bras-là. Voyez donc comme les chevaux restent tranquilles ! Je tiens le vôtre et je vais les attacher ensemble. Dis donc, toi, Pieds-Blancs, tu ne rues pas, n'est-ce pas ? » Il parvint à attacher les deux chevaux à une branche d'arbre, puis, ayant trouvé son flacon de xérès, il en versa une petite quantité dans une timballe et fit boire Graham en le soutenant de nouveau. « Vous serez fort comme un Turc d'ici bien peu de temps; seulement, il vous faudra faire de Noningsby votre quartier général pendant les six semaines qui vont venir. » Puis, la même idée traversa subitement l'esprit des deux jeunes gens, à savoir, qu'il n'y aurait pas lieu de plaindre celui qui serait captif à Noningsby si Madeleine Staveley voulait bien se faire sa garde-malade.

Personne ne pouvait avoir des notions de chirurgie plus vagues que Peregrine Orme, néanmoins il était de ceux qu'on aimerait à avoir auprès de soi en cas d'accident. Il était gai et confiant, mais en même temps doux et prévoyant. Sa voix était agréable et il avait la main légère et adroite. Pendant bien des années, Félix Graham se rappela avec quelle tendre sollicitude le jeune héritier de La Cléeve lui avait donné à boire, et comment à genoux, auprès de lui, il l'avait soutenu de son bras, et encouragé par de bonnes paroles quand la fatigue et l'impatience le gagnaient. Félix Graham était capable de se rappeler bien longtemps ces sortes de choses.

En courant à travers bois, le petit paysan rencontra tout d'abord trois cavaliers. C'étaient le juge avec sa fille Madeleine et mademoiselle Furnival. « Il y a là-bas un homme qui est presque mort » dit l'enfant qui pouvait à peine parler, tant il était essoufflé. « Je suis en route pour chercher la charrette à M. Griggs ». Ils le retinrent un instant pour qu'il leur décrivît le blessé; mais le petit messager ne leur donna aucune indication qui put leur faire deviner si le blessé était de leurs amis. Cependant, ce pouvait être Auguste, et ils se dirigèrent en toute hâte vers le lieu de l'accident, sans se douter de l'existence des fossés qui les empêcheraient de rejoindre le blessé.

Peregrine entendit le pas des chevaux et la voix des cavaliers. « Parbleu ! » s'écria-t-il « nous sommes sauvés ! Voilà un tas de monde qui vient. C'est le juge et deux de ces demoiselles. Ah ! mademoiselle Staveley, que je suis heureux de vous voir arriver ! Gra-

ham a fait une chute, et il est gravement blessé. N'auriez-vous pas un châle ou quelque chose de ce genre à me donner? La terre est si humide. »

« Cela ne fait rien, » dit Graham en se retournant avec peine pour regarder ses amis de l'autre côté de la haie.

Madeleine poussa un cri involontaire que son père ne remarqua pas, mais que mademoiselle Furnival entendit parfaitement. « Oh! papa, » dit Madeleine, « ne pouvez-vous pas les rejoindre? »

« Peux-tu tenir mon cheval, mon enfant? » dit son père, en mettant lentement pied à terre. Bien que le juge montât tous les jours à cheval pour des raisons de santé, il n'était pas un cavalier des plus agiles. Il descendit pourtant de cheval, et, encombré comme il l'était d'un paletot, il parvint à franchir la maudite haie.

« Pourriez-vous tenir le cheval? » dit à son tour Madeleine à mademoiselle Furnival, « et j'irai chercher un châle dans la voiture. » Mademoiselle Furnival répondit qu'elle ne se croyait réellement pas capable de tenir un cheval; néanmoins, l'animal lui fut confié, et Madeleine partit au galop pour retrouver la voiture. A demi aveuglée par les pleurs, elle poussa vivement son cheval, et alla droit à la voiture où se trouvait sa mère, malgré tout le désir qu'elle aurait eu de se donner un instant pour essuyer ses larmes avant de se laisser voir.

« Oh! maman, donnez-moi donc un gros châle; M. Graham est tombé de cheval, et il est là-bas couché sur l'herbe. » Mais il lui fallut, avant d'obtenir ce qu'elle demandait, expliquer à la hâte, tant bien que mal, ce qu'elle savait de l'accident. Son explication donnée, elle repartit au galop avec son fardeau. Plus tard, il lui aurait été bien difficile de dire comment elle avait pu faire la chose si rapidement. Elle passa le châle à Peregrine qui escalada le talus pour venir le chercher, pendant que le juge soutenait le jeune blessé. Félix Graham n'était ni étourdi, ni évanoui, et, malgré son état de faiblesse, il vit avec joie à qui il devait ce petit soulagement.

La voiture suivit Madeleine de près, et bientôt il y eut tout un groupe de dames, de domestiques et de chevaux en deçà de la clôture. Malheureusement le blessé se trouvait de l'autre côté. La charrette du père Griggs ne paraissait pas, bien que le gamin fût parti depuis plus d'une demi-heure. Les charrettes, quand on en a un besoin pressant, se font souvent attendre. Il y avait trois kilomètres de chemin à travers bois jusqu'à la ferme du père Griggs, et quatre

kilomètres au moins à faire pour venir ensuite, avec la charrette, par la route. Il était plus que probable, d'ailleurs, que chez Griggs il n'y avait pas toujours un cheval tout harnaché à l'écurie et un groom prêt à l'atteler. Peregrine commençait à s'impatienter; plus d'une fois il avait maudit intérieurement le père Griggs, et cependant la charrette ne paraissait pas.

« Il faut que nous le transportions de ce côté-ci du fossé, et que nous le mettions dans la voiture, » dit enfin le juge.

« Si Lady Staveley le veut bien, » dit Peregrine.

« La difficulté n'est pas là; ce sont ces affreux fossés qui m'embarrassent, » dit le juge, qui était entré dans l'eau jusqu'aux genoux en tâchant de les franchir, et qui sentait ses bottes mouillées. La chose s'effectua pourtant, mais non sans peine. Une des dames tint les chevaux pendant que le cocher et le valet de pied allaient prendre Graham.

« Il vaudrait mieux me laisser ici toute la journée, » dit Félix quand il se vit emporter à grand peine, à travers les fossés, par les deux domestiques et Peregrine, tandis que le juge suivait portant les casquettes et les cravaches. « Comment diable peut-on avoir songé à passer à cheval par un endroit pareil! » disait le juge. Au temps de sa jeunesse il n'était pas d'usage que les jeunes avocats suivissent les chasses.

A la vue du blessé, qu'on avait soigneusement étendu au fond de la voiture, Madeleine souhaita presque d'être à la place de sa mère afin d'avoir le droit de le soutenir. Aurait-on bien soin de lui. Songerait-on que le mouvement de la voiture devait être bien douloureux pour lui? Puis elle le regarda au moment où on le forçait de s'appuyer en arrière et elle vit qu'il souriait encore. Félix Graham n'était pas beau, il s'en fallait de beaucoup; — peut-être ne mentirais-je pas en disant qu'il était laid : mais Madeleine, le voyant ainsi étendu tout décoloré, avec ce visage souriant, se dit que jamais physionomie ne lui avait semblé plus attrayante. Elle se tint à cheval tout près de la voiture pendant toute la route, sans dire un mot. Mademoiselle Furnival suivait à l'arrière garde et faisait ses compliments de condoléance au juge, à l'occasion de ses pieds mouillés.

« Ah! mademoiselle Furnival, » dit-il, « quand un juge s'oublie jusqu'à suivre la chasse, il doit s'attendre à tout. Qu'aurait dit votre père, s'il m'avait vu escaladant le talus avec la casquette de ce jeune Peregrine entre les dents? Je l'ai fait, ma parole d'honneur! »

« Il aurait volé à votre secours, » dit mademoiselle Furnival avec un élan d'enthousiasme que l'occasion ne semblait pas suffisamment motiver. Après eux venait Peregrine qui tenait en main le cheval de Graham. Il lui avait fallu retourner dans le champ et faire repasser dans le bois, l'un après l'autre, son cheval et celui de Graham. Repasser par un endroit périlleux, alors qu'on est de sang-froid, n'est pas chose agréable, et ne laisse pas que de mettre le courage à l'épreuve. Personne n'est là pour voir. Combien, en pareil cas, on hésite et l'on cherche les passages plus faciles ! A vrai dire, quand on est tout à fait de sang-froid, tout paraît difficile.

La procession rentra à Noningsby sans autre accident, et Graham fut tout de suite couché dans un bon lit. Un domestique avait été expédié à Alston pour chercher un médecin et, au bout de deux heures, on sut quelle était l'étendue du mal. Le bras était cassé — « d'une façon heureuse, » au dire du docteur ; mais il y avait aussi deux côtes enfoncées — d'une façon bien moins heureuse. On parla d'hémorrhagie et de lésions internes, et Lady Staveley proposa de faire venir de Londres le grand Sir Jacob, l'éminent chirurgien. Mais le juge, qui connaissait la position financière de Graham, fit une enquête préliminaire, et il fut décidé qu'on ne ferait point appel au grand Sir Jacob, — pour le moment, du moins.

« Pourquoi ne le fait-on pas chercher ? » dit Madeleine à sa mère, avec plus d'énergie qu'elle n'en montrait d'ordinaire.

« Ton père ne trouve pas que cela soit nécessaire, mon enfant. Ce serait fort cher, tu sais. »

« Mais maman, laisserez-vous mourir un homme parce qu'il vous en coûterait quelques louis pour le sauver ? »

« Mon enfant, nous espérons tous que M. Graham ne mourra pas — du moins, pas prochainement. S'il y avait quelque danger, tu peux être sûre que ton père ferait appeler les meilleurs médecins. »

Mais Madeleine ne parut pas satisfaite. Elle ne comprenait pas qu'on regardât à l'économie quand il s'agissait de vie et de mort. Si la visite de Sir Jacob devait coûter cinquante, cent louis même, cette considération devait-elle peser dans la balance ? Une pareille somme n'était rien pour son père. Si son frère Auguste était tombé de cheval, et s'était cassé le bras, tous les Sir Jacob de Londres n'auraient pas semblé inutiles ou trop coûteux pour détourner le moindre danger. Elle n'osa pas reparler de la chose à sa mère, mais elle en

toucha quelques mots à Peregrine Orme qui était très-assidu dans ses soins auprès de Graham.

« Ne croyez-vous pas qu'on devrait avoir quelque autre avis médical, monsieur Orme? »

« Mais non; je ne pense pas que cela soit utile. Il est très-gaillard, vous savez; seulement, il ne peut pas parler. Il a eu deux côtes enfoncées; mais je crois que tout cela est remis en état maintenant. »

« Oh! c'est si affreux! » dit Madeleine, et les larmes lui vinrent aux yeux.

« A sa place, je trouverais que j'ai assez d'un médecin. Mais c'est bien facile, vous savez, d'en faire venir un autre de Londres, si vous le désirez. »

« S'il devenait plus malade, monsieur Orme... » Et alors le pauvre Peregrine lui fit je ne sais quelle promesse; mais, tout en parlant, un soupçon de la vérité lui passa par la tête. Il retourna dans la chambre de Félix, et le regarda un instant dormir. « S'il en est ainsi, il faudra bien le supporter, » se dit-il; « mais je lutterai jusqu'au bout; » et la pensée de tout ce qui lui manquait pour réussir se présenta subitement à son esprit. Il savait qu'il n'était pas brillant et habile dans la conversation comme Félix Graham. Il ne savait pas dire ce qu'il fallait dire au bon moment, sans y songer d'avance. Ah! qu'il aurait voulu posséder ce beau don! Mais il lutterait jusqu'au bout; il n'était pas homme à abandonner quelque partie que ce fût, parce que la chance tournait. Et alors il s'assit au chevet de Félix Graham, et se promit d'agir loyalement, malgré tout, à l'égard de son nouvel ami. Pourtant, il lutterait jusqu'au bout.

*Traduit de l'anglais d'*ANTHONY TROLLOPE.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE DES DÉPARTEMENTS

Élection du Puy-de-Dôme. — Renouvellement des conseils municipaux; circulaire du ministre de l'intérieur. — Nouveau projet sur le renouvellement des conseils municipaux. — Travaux publics en Algérie. — Sénatus-consulte sur l'état des personnes en Algérie. — Réglementation du préfet du Rhône en violation de la liberté du commerce. — Chemins de fer d'intérêt local.

La province se réveille. Chaque élection partielle est un triomphe pour l'esprit d'indépendance, et la candidature officielle n'est plus qu'un titre à la défaite. La dernière victoire de l'opposition est sans doute la plus éclatante. Dans un pays où M. de Morny commandait en maître, où son ombre même planait sur tous les souvenirs, la préfecture, accoutumée à de faciles triomphes, a été battue à fond, et l'héritage électoral de ce serviteur dévoué est passé aux mains du parti libéral. Si les partisans des candidatures officielles ne comprennent pas cet enseignement, nous espérons que le pays leur réserve d'autres leçons.

Le gouvernement britannique leur donne aujourd'hui même un exemple qu'ils feraient bien de méditer. En vue des élections prochaines, les inspecteurs des arsenaux de Woollich et de Deptford ont fait afficher l'avis suivant, destiné à protéger l'indépendance des employés de ces établissements : « Il ne devra être exercé, ni directement ni indirectement, aucune espèce d'influence sur les électeurs, quels que soient leur rang et leur position. Ceux qui ont le droit de voter devront être livrés à leur propre jugement, libres de toutes sollicitations, de tout empêchement de la part des candidats. » Avec de si honorables principes, on peut compter sur la sincérité de la représentation nationale.

Au surplus, nos départements vont être appelés à une épreuve générale par la convocation des collèges électoraux pour le renouvellement intégral des conseils municipaux. Le décret de convocation est accompagné d'une circulaire du Ministre de l'intérieur aux préfets, d'où il résulte que le gouvernement renonce à présenter des candi-

dats officiels dans les élections municipales. Le Ministre veut que les préfets *laissent les préférences du corps électoral s'exprimer spontanément.* Malheureusement il y a un correctif à une si bonne pensée, et la voie reste ouverte aux préfets pour intervenir activement, car le Ministre leur recommande de *prévenir ou combattre les ingérences de l'esprit de parti ou des passions politiques.* Dans toute élection l'esprit de parti est fort légitime, quelque sens que l'on attache à ces mots. Qu'on les prenne en bonne ou en mauvaise part, ils représentent des divergences d'opinion qui ont chacune le droit de se manifester, il y aura donc des *ingérences* de cette nature, et nécessairement alors les préfets se croiront autorisés à intervenir quant aux *passions politiques* : c'est ainsi qu'un ministre appelle la vie politique, et nous comprenons qu'il voudrait bien la voir étouffée.

On aura beau faire, il est impossible que, même dans les élections municipales, on s'abstienne de toute idée politique. Les uns choisissent un candidat parce qu'il est démocrate, les autres, parce qu'il est conservateur, et chacun, en agissant ainsi, est dans son droit. Quand on dit que les conseils municipaux ne doivent pas traiter des questions politiques, cela signifie simplement que les questions générales ne sont pas de leur ressort, et qu'ils doivent se borner à délibérer sur les questions locales. Mais dans toute question locale, il y a un côté politique qui est inséparable de la décision à prendre. Lorsque, par exemple, le conseil municipal est consulté par le recteur pour savoir si la commune doit avoir un instituteur laïque ou un instituteur clérical, n'y a-t-il pas là une question politique? N'en est-il pas de même lorsqu'il s'agit de prononcer sur la gratuité complète de l'enseignement primaire? Les principes démocratiques et libéraux dans leur application aux affaires locales peuvent donc et doivent être débattues dans la plus petite commune avec autant de droit qu'au sein du Corps législatif.

Le règlement des travaux publics qui se rattache si intimement au règlement des impôts, la surveillance des deniers publics, quelque petite que soit la caisse, la question des octrois, etc., tout cela ne fait-il pas partie du domaine politique, n'est-ce pas un excitant aux *passions politiques*, nous dirons, nous, à la vie politique? et ne doit-on pas se féliciter de voir les citoyens y mettre quelque ardeur? Les décisions des conseils municipaux ne doivent-elles pas être essentiellement différentes, selon que la majorité est démocratique ou anti-démocratique? Nous soutenons donc que les considérations politiques doivent guider le choix des électeurs, et que les principes politiques sont autant en jeu dans les élections municipales que dans les élections législatives. Que la vie politique s'y mêle donc avec activité,

malgré les prescriptions du ministre et les théories d'une fausse logique. Lorsque le ministre dit aux préfets de ne pas se mêler des élections, à moins qu'ils n'y aperçoivent un mouvement politique, cette restriction annule toutes ses recommandations libérales, il laisse aux préfets toute latitude pour intervenir.

M. le ministre, dans sa circulaire, s'engage à choisir le plus souvent possible le maire au sein des conseils municipaux.

Ce n'est pas là une énorme concession. D'abord, l'engagement est loin d'être absolu : il n'est fait qu'avec une réserve qui permet au ministre d'agir tout autrement; ensuite, tant que le gouvernement se réservera le droit de nommer les maires, il importe assez peu qu'il les prenne ici ou là.

Dans les conseils municipaux, il ne manquera pas d'hommes complaisants prêts à faire les volontés du ministre. Le choix même qu'on fait d'eux les lie au fonctionnaire qui les a choisis, et ils deviennent dans ce cas autant les agents du préfet que de la commune. La vérité du principe municipal veut que les maires ne soient nommés que par le conseil municipal. Hors de là, toute transaction est insignifiante, et dès que le gouvernement se réserve le droit de nommer, c'est une fort mince concession qu'il nous ferait en s'interdisant le choix en dehors des membres du conseil.

Nous nous félicitons, du reste, de voir que la question des conseils municipaux préoccupe beaucoup les esprits et attire l'attention du gouvernement. Un projet de loi a été présenté au Corps législatif pour régler et étendre les attributions des conseils municipaux. Dans ce nouveau projet, il y a un titre IV qui introduit de notables changements dans le renouvellement des conseils. Mais le gouvernement, voyant que le temps manque pour discuter cette année l'ensemble de la loi, en a détaché le titre IV pour en faire une loi spéciale; donc, les dispositions se réduisent à trois articles.

Le principe fondamental du nouveau projet est très-simple : les membres des conseils municipaux sont nommés pour neuf ans; ils sont renommés par tiers tous les trois ans.

Il n'y a guère d'objections sérieuses à opposer à cette disposition. Elle conserve la tradition des affaires, en même temps qu'elle donne accès à l'esprit d'innovation.

Mais il y a quelques observations de détail qu'il peut être utile de présenter.

L'article 3 du nouveau projet est ainsi conçu :

« A la suite des élections générales de 1865, la première série sortira en 1870, la seconde en 1873, et la troisième en 1876. »

De sorte que les nouveaux conseils municipaux auraient une durée de onze ans au lieu de neuf. On se demande quelle est l'utilité de cette mesure, et pourquoi la première série durerait cinq ans, tandis que les autres n'en durent que trois. Quoique ce ne soit qu'une mesure transitoire, elle n'est justifiée par rien.

Ensuite se présente une autre question.

Le maire devra-t-il être nommé pour toute la durée du conseil, ou faudra-t-il une nomination nouvelle à chaque renouvellement de série? Le projet ne dit rien sur ce point. Si, selon les vrais principes, le maire devait être nécessairement pris parmi les membres élus, il est clair que, pouvant tomber au sort pour être remplacé dès la première série à renouveler, il cesserait d'être maire en cessant d'être conseiller. Mais, aujourd'hui que le titre de conseiller n'est pas indispensable pour être maire, il peut n'être pas soumis au sort, et par conséquent il peut rester immuable pendant toute la durée du conseil. Ou bien, à chaque renouvellement triennal, le gouvernement se réserve-t-il le droit de nommer un nouveau maire ou de maintenir par décret spécial le maire déjà en fonctions? Ces différentes questions ont besoin d'être réglées.

Un autre oubli non moins grave concerne la durée des *commissions municipales*, qui sont nommées après une dissolution prononcée par le gouvernement.

La loi de 1831 ordonnait la réélection des conseils trois mois après la dissolution.

La loi de 1855 permet le maintien de la commission municipale jusqu'au renouvellement quinquennal.

Aujourd'hui, pourra-t-on également maintenir la commission jusqu'au renouvellement intégral, jusqu'à l'épuisement des trois séries, c'est-à-dire pendant neuf ans?

On a besoin d'être rassuré sur ce point très-important, et il faudrait un article pour stipuler la durée maximum de la commission. Ainsi que nous venons de le dire, la loi de 1831 exigeait la réélection dans les trois mois de la dissolution : ce ne serait pas se montrer bien exigeant que de demander la réélection dans l'année.

Du reste, malgré les précautions prises en détachant le titre IV de la loi générale, la session se clôt sans discuter cette fraction de loi. Mais il n'est jamais trop tôt pour examiner une question qui touche à tous les intérêts. Un bon système communal est la base de tout bon système politique. On ne saurait donc mettre trop de soins à recourir aux vrais principes dans une matière qui nous touche de si près.

Nous avons, d'ailleurs, à constater avec satisfaction que, pour les élections municipales qui sont fixées au 23 de ce mois, chacun se

prépare avec ardeur à entrer dans la lutte. Partout, dans les départements, on est debout; partout on comprend l'importance des fonctions municipales qui forment l'enseignement primaire des études politiques. Comme nous le disions en commençant, la province se réveille. C'est un symptôme qui peut nous rassurer sur l'avenir.

La Chambre a donné la sanction législative à une convention passée entre le ministre de la guerre et une société financière pour l'exécution de travaux publics en Algérie. Par cette convention, le gouvernement, sans doute, a consenti des conditions assez onéreuses; mais on ne peut que se féliciter de voir des capitaux considérables consacrés au développement industriel de ce beau pays trop longtemps entravé par l'administration militaire.

Il vaudrait mieux assurément que les développements fussent dus à l'initiative individuelle, et nous sommes disposés à nous joindre à M. Buffet lorsqu'il dit : « Voyez l'Amérique et l'Australie. Est-ce que les gouvernements y sont pour quelque chose dans les progrès de la colonisation? » Mais, en Amérique et en Australie, il n'y avait pas de gouvernements militaires, véritables obstacles à toute colonisation. On prétend que ces gouvernements assurent la tranquillité du pays. Or, il est à remarquer que dans la dernière et récente prise d'armes des Arabes, l'insurrection ne s'est montrée que sur le territoire militaire, tandis que le territoire civil, où la population arabe est encore très-nombreuse, est resté complétement à l'abri du trouble. Le sabre appelle le sabre, tandis que l'administration civile appelle les occupations civiles et devient ainsi la meilleure garantie de sécurité.

Une autre plaie de l'Algérie, c'est la multiplication des fonctionnaires. M. le baron David nous apprend que pour une population de 100,000 âmes, il y a 2,000 fonctionnaires; un directeur général, 3 préfets, 10 sous-préfets, 15 commissaires civils, une cour impériale, 11 tribunaux de première instance. Assurément, quand on est autant gouverné, on ne peut qu'être mal gouverné; M. David en fait lui-même l'aveu. « Il y avait, dit-il, un personnel très-nombreux d'employés attachés à la colonisation, et comme il faut que les employés fassent quelque chose, ils embarrassaient tout ce qui concerne les concessions et la colonisation. Les écritures, les formalités se sont multipliées, et il n'était pas rare de voir des colons rester sept ou huit mois à Alger sans rien obtenir. »

N'est-ce pas une image désolante des vices et de la tyrannie de la bureaucratie? Voilà des employés qui s'emploient à créer des obstacles, afin d'avoir quelque chose à faire!

Le même orateur signale d'autres inconvénients de l'intervention

aveugle et inintelligente de l'autorité: « On a réuni, dit-il, les émigrants dans des villages; les terres de culture étaient quelquefois éloignées ; leurs fatigues en ont été accrues, et un grand nombre se sont retirés malades ou découragés. » Voilà les bienfaits de l'administration, toujours à l'état d'obstacle à l'initiative individuelle.

« Il faudrait, ajoute M. David, laisser les colons s'installer eux-mêmes au centre de leurs travaux agricoles, et composer successivement des hameaux et des villages. »

Il est étonnant que des principes aussi simples ne soient pas compris, et que les manies de la réglementation règnent toujours en souveraines dans tout établissement français.

« Tant que les conditions actuelles subsisteront, dit de son côté M. Buffet, et je ne sais s'il est possible de les changer, ni les travaux ni les subventions ne pourront hâter la colonisation de l'Algérie. »

Il nous est permis cependant d'espérer qu'une puissante compagnie pourra changer ces conditions. Elle ne sera pas, comme les colons isolés, à la discrétion des fonctionnaires.

Une autre question très-importante pour l'Algérie est soulevée par un sénatus-consulte destiné à régler dans ce pays l'état des personnes. Le rapport sur cette question fait au sénat par M. Delangle développe la pensée du projet de loi. Selon les dispositions de l'article 1er, les indigènes, soit musulmans, soit israélites, sont Français; néanmoins ils continuent à être régis par leurs lois spéciales. Jusque-là, rien que de facile; on donne aux indigènes des avantages, sans les blesser ni dans leurs lois, ni dans leurs habitudes, ni dans leurs mœurs. Ils y gagnent l'admission aux fonctions civiles et militaires; ils ne cèdent rien de leurs coutumes, de leurs préjugés si l'on veut : ils peuvent facilement accepter, n'ayant rien à donner. Mais avec la disposition suivante, les choses changent. Le projet de loi porte que l'indigène, sur sa demande, peut être admis à jouir des droits de citoyen français, et dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France. Voilà où l'on se heurte à des obstacles, selon nous, insurmontables. L'homme ne renonce pas facilement à tout son passé; il ne saurait abdiquer tout à coup les idées dans lesquelles il a été élevé, dans lesquelles il a grandi et vécu; il ne saurait en vertu d'une loi étrangère transformer sa morale. Ainsi, les musulmans et les israélites admettent la polygamie, la répudiation, le divorce, et vous leur offrez une loi où ces faits constituent des délits. Quel ne serait pas l'étonnement d'un Arabe poursuivi pour bigamie! d'un israélite obligé de reprendre la femme qu'il a répudiée! C'est tout un bouleversement social que l'on propose.

« Si, dit le rapporteur, du statut qu'ils ont abandonné, naissaient

des droits ou des usages incompatibles avec la pudeur publique, avec la morale, avec le bon ordre des familles, ces droits sont anéantis. »

Mais si chez eux la pudeur publique n'est nullement blessée de ces usages, si leur morale s'en accommode, votre loi nouvelle n'est pour eux qu'une tyrannie à laquelle ils se garderont bien de se soumettre. M. Delangle le reconnaît lui-même dans un autre passage de son rapport. « La même loi, dit-il, ne peut convenir à des nations d'origine et de mœurs différentes; la dissemblance des esprits, tels que la font l'éducation, le climat, le genre de vie, ne se peut accommoder de la même règle. » Ce qu'il dit de l'article 1er, qui tout en déclarant les indigènes Français, leur laisse leurs lois particulières, est éminemment applicable à la disposition qui leur enlève leurs lois, s'ils deviennent citoyens. Aussi peut-on être assuré d'une chose : c'est que les indigènes accepteront volontiers d'être Français, parce que cela ne change en rien leurs coutumes et leurs droits; mais qu'il s'en présentera bien peu qui demanderont à être citoyens. Le Code civil n'aura rien d'attrayant pour eux, et ils y préféreront de beaucoup le Coran ou le Talmud.

« Il est probable, a dit le rapporteur, que la génération actuelle ne montrera pas un empressement égal à l'honneur qu'on lui veut faire de l'affilier à notre nation. » C'est fort probable, en effet; mais cette réflexion ne s'applique pas seulement à la génération actuelle. Le contrat même d'une civilisation opposée à leur religion rendra les Arabes plus jaloux de conserver leurs traditions. Le fanatisme redoublera; l'éducation religieuse sera plus surveillée, et les enfants seront élevés avec plus de soin dans les traditions de l'islamisme, et dans l'horreur pour l'infidèle. Ce n'est pas le voisinage de deux cent mille colons qui pourra influer sur les croyances de trois ou quatre millions d'Arabes. Les sénatus-consultes auront beau proclamer que les Arabes sont Français; leurs mœurs, leurs traditions, leur physiologie même diront le contraire. Il y a là, en effet, une question ethnographique dont nos législateurs ne tiennent pas compte. Une race ne se transforme pas sur des décisions législatives. Les Arabes ont traversé les siècles sans se modifier; ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient du temps d'Abraham, et toutes les civilisations ont passé à côté d'eux sans les atteindre.

Ils étaient, il y a quatre mille ans, nomades et communistes; ils le sont encore aujourd'hui, et s'ils ont adopté si facilement l'islamisme, c'est que cette religion, née dans leur pays, était conforme à leur nature antérieure. Mais tous les sénatus-consultes du monde n'en feront ni des Français ni des chrétiens.

Il sera plus facile de traiter avec les Israélites, parce que cette race, n'appartenant aujourd'hui à aucune nationalité, est prête à les adopter toutes. L'Israélite s'appellera indifféremment Français, Anglais ou Allemand, parce que n'ayant pas d'autre patrie qu'une Jérusalem imaginaire, l'endroit où il plante sa tente lui importe peu, et il subit facilement la loi du pays où il se trouve, en attendant des jours meilleurs.

Le nouveau sénatus-consulte n'aura donc qu'une portée médiocre; il favorisera, sans doute, l'indigène, mais sans apporter aucun avantage réel à la colonisation française. Mais, comme le dit fort bien M. Delangle : « C'est le signe de la grande politique, de tenir compte du devoir accompli, plus encore que des avantages qu'on en peut retirer. » Nous ne pouvons que nous associer à ces paroles, qui prouvent le désintéressement d'un grand peuple.

Il est pénible d'avoir toujours à réclamer contre des réglementations qui sont un obstacle permanent à la plus inoffensive des libertés : la liberté du commerce. En vertu d'ordres émanés de la préfecture du Rhône, toutes les denrées adressées à un habitant de Lyon doivent passer par le marché avant d'arriver à leur destination. Même pour les ventes qui se font de gré à gré entre le producteur du dehors et le consommateur du dedans, l'arrêté préfectoral interdit la livraison des marchandises à destination : il faut qu'au préalable elles passent par la halle et qu'elles subissent la visite d'un facteur créé exprès pour cette besogne. Or, il faut qu'un facteur soit payé de sa peine, et il lui est alloué un droit de 1 pour 100 sur ces ventes de gré à gré où ni vendeur ni acheteur n'ont que faire de lui. En outre, le destinataire n'a nullement le droit de transporter lui-même sa marchandise de l'octroi à la halle; ce soin est encore réservé au facteur, qui reçoit pour cela un droit de camionage. Enfin, à la halle, la marchandise est encore grevée d'un droit de 15 centimes par colis pour le pesage.

On croit rêver en voyant de pareilles tyrannies peser impunément sur le commerce. En vain les marchands réclament auprès de l'administration centrale; elle reste sourde à leur voix. M. Jules Favre a été obligé de se faire l'organe de leurs plaintes auprès du Corps législatif. M. Rouher a présenté une singulière justification : il a répondu que l'on agissait de même dans beaucoup de villes de France; de sorte que c'est la multiplicité des abus qui doit en être l'excuse. Quand donc verrons-nous la fin de ces règlements qui, sous prétexte de protéger les transactions commerciales, oppriment les contractants et portent une atteinte journalière à la liberté du commerce. Si les fac-

teurs des halles ont besoin qu'on leur crée des occupations et des ressources, que les préfets qui croient à leur utilité prennent sur eux de les payer, sans écraser le commerce de droits inutiles, sans faire solder par le commerce des fonctionnaires dont il demande à être délivré.

Le Corps législatif a voté dans sa dernière séance la loi relative aux chemins de fer d'intérêt local. Tout le projet se trouve résumé dans l'article 1er ainsi conçu :

« Les chemins de fer d'intérêt local peuvent être établis : 1° par les départements ou par les communes, avec ou sans le concours des propriétaires intéressés; 2° par des concessionnaires, avec le concours des départements ou des communes. »

L'article 5 ajoute :

« Des subventions peuvent être accordées sur les fonds du Trésor pour l'exécution des chemins de fer d'intérêt local. Le montant de ces subventions pourra s'élever jusqu'au tiers de la dépense que le traité d'exploitation à intervenir laissera à la charge des départements, des communes et des intéressés.

« Il pourra être fixé à la moitié pour les départements dans lesquels le produit du centime additionnel au principal des quatre contributions indirectes est inférieur à 20,000 francs, et ne dépassera pas le quart pour ceux dans lesquels ce produit sera supérieur à 40,000 francs. »

Nous ne sommes pas, en général, partisan des subventions gouvernementales; mais puisqu'on les prodigue ailleurs avec tant de facilité, nous pensons que dans le cas spécial dont il s'agit, elles sont utilement employées. Les chemins de fer locaux ajouteront nécessairement au mouvement industriel de nos départements, et l'industrie ne se développe que par le mouvement. Les avantages qu'a déjà retirés l'Alsace par la création des chemins de fer locaux peuvent servir d'encouragement et d'exemple. Nous félicitons la Chambre d'avoir clos sa session par le vote d'une loi aussi utile.

Élias Regnault.

REVUE DES THÉATRES

Les élections du Théâtre-Français : les candidats et les élus. — Madame Ristori et la Petra Camara. — GYMNASE. *Les Victimes de l'argent*, comédie en trois actes, par M. Gondinet. — GAITÉ. *Le Clos Pommier*, drame en cinq actes, par MM. Amédée Achard et Charles Deslys. — THÉATRE LYRIQUE. *Lisbeth*, opéra-comique en deux actes, musique de Mendelssohn. *Le roi Candaule*, par M. Diaz. — OPÉRA-COMIQUE. Les reprises.

Après la victoire de *Gladiateur* et la grève des cochers de fiacre, les trois événements qui, dans la première moitié de l'année 1865, auront le plus occupé les Parisiens sont, je crois, trois élections, celle qui ouvre à M. Prévost-Paradol les portes de l'Académie, celle qui assure à M. Provost fils une rente sur les recettes de la Comédie-Française, et celle qui donne à M. de Morny, non pas pour remplaçant, mais au moins pour successeur, un candidat de l'opposition. Nous voudrions pouvoir applaudir à la seconde aussi vivement qu'à la troisième. Par malheur toute notre bonne volonté est inutile; nous voilà réduit à regretter que le gouvernement n'ait pas fait soutenir la candidature de M. Provost fils par M. le préfet du Puy-de-Dôme.

Sans doute aucun des candidats qui se disputaient les voix des sociétaires ne s'imposait à leur choix par un de ces talents hors ligne qui font évanouir par leur seul éclat toutes les résistances. Mais tous faisaient valoir des titres dignes d'être pris en considération, tous, excepté celui qu'on leur a préféré.

M. Barré n'a jamais tenu un premier rôle, et ne s'élèvera sans doute jamais au-dessus de l'emploi qu'il occupe depuis si longtemps; mais il est peut-être impossible de trouver un artiste qui remplisse avec plus de conscience et d'une façon plus satisfaisante ces rôles secondaires, inacceptables pour un acteur *di primo cartello*, nécessaires pourtant à toute action dramatique, et capables de compromettre le succès de la meilleure pièce lorsqu'ils sont tenus d'une façon insuffisante. Au temps où régnait la tragédie,

les prédécesseurs des sociétaires actuels ne dédaignaient pas, je crois, d'appeler à eux les bons confidents et les confidentes habiles. Pourquoi laisser perdre cette excellente tradition? Pourquoi décourager, en leur fermant tout avenir, des artistes aussi utiles que modestes?

Mademoiselle Ponsin, qui s'est partagée avec M. Eugène Provost le sociétariat de M. Geffroy, n'a pas de qualités bien brillantes; elle ne se borne pas, comme M. Barré, aux emplois secondaires qui lui conviendraient si bien : en l'absence de ses chefs d'emploi, elle aimait à aborder les premiers rôles. Elle n'y était jamais bonne : elle n'y était du moins jamais mauvaise; et comme elle est en voie de progrès, on peut espérer que, sans ajouter un nouvel éclat à une société qui compte dans son sein les deux Brohan, Mademoiselle Favart, et madame Victoria Lafontaine, elle arrivera du moins à y tenir convenablement sa place, comme ces officiers estimables qui, promus à l'ancienneté, se font estimer de leurs chefs, à défaut de qualités plus brillantes, par leur exactitude, leur bonne tenue et leur attachement inviolable à la discipline.

Tout autre est mademoiselle Marie Royer. Artiste incomplète sans doute, et à qui certains rôles seront toujours interdits. Mais quel charme, quelle grâce touchante et parfois quels éclairs de passion! Vous rappelez-vous cette scène muette qui termine le premier acte des *Effrontés?* Clémence vient d'avouer à son frère Henri qu'elle aime M. de Sergine. Henri, qui sait que la liaison du journaliste avec la marquise équivaut à un mariage, déclare tout net à la pauvre enfant que Sergine ne l'aime pas, ne peut l'aimer, et qu'il ne faut plus songer à lui. Clémence va s'asseoir, pleure silencieusement, ne répond pas un seul mot à toutes les consolations de son frère, puis l'embrasse et sort lentement. Je ne connais rien de plus poignant que la façon dont mademoiselle Royer jouait toute cette scène, et mademoiselle Favart elle-même dans ses plus beaux mouvements ne m'a jamais plus profondément ému. Rappelez-vous aussi combien cette même artiste était charmante d'espièglerie et de mutinerie dans la jolie comédie de M. Pailleron, *le Dernier quartier*, lorsqu'elle essayait par tous les moyens d'impatienter son mari pour l'amener à lui donner un soufflet. L'artiste qui sait trouver des effets si divers, et qui peut jouer avec un charme égal des rôles si différents, nous paraissait plus que tous ses concurrents digne des honneurs du sociétariat; c'est à elle que nous aurions donné la succession de l'excellent Geffroy.

Quels sont maintenant les titres de M. Provost fils? — Son père est un acteur du premier mérite, l'un des premiers comédiens que nous ayons en France. — Comment M. Provost jeune a-t-il mérité les

suffrages des sociétaires? — M. Provost père est l'un des hommes les meilleurs et les plus honorables que l'on connaisse. — Oui, j'entends bien, mais parlez-moi donc enfin des mérites personnels de M. Eugène Provost. — La santé de M. Provost père, excellente jusqu'à ce jour, aurait été ruinée à tout jamais par l'échec de son fils. — Enfin voilà une raison. Pourquoi MM. les préfets de la Côte-d'Or, de la Charente-Inférieure, de la Marne et du Puy-de-Dôme n'ont-ils pas produit un argument de ce genre en faveur des concurrents de MM. Magnin, Paul Bethmont, Goerg et Girot-Pouzol? « Électeurs, en vain l'anarchie relève sa tête hideuse! vous voterez comme un seul homme pour le candidat du gouvernement. Sachez, en effet, que mon protégé, l'honorable M. X. a un père apoplectique, un oncle goutteux et un frère asthmatique qui mourraient tous les trois de douleur le jour où vous lui auriez refusé vos suffrages. » Croyez-vous qu'un seul électeur aurait eu le cœur assez dur pour résister à un pareil appel?

MM. Provost père et fils ne rappellent que de fort loin le type immortel de Henri IV, mais en se réunissant, à eux deux, ils ont au moins un point de ressemblance avec l'illustre Béarnais. Le père règne rue Richelieu par droit de conquête, et le fils par droit de naissance. C'est parfait, puisque la santé de notre excellent comique doit éprouver de ce succès un effet salutaire. Souhaitons du moins que ce précédent ne fasse pas autorité dans l'avenir, excepté dans les cas auxquels s'appliquera la règle du vieux Lhomond : *Talis pater, talis filius.*]

Pendant que les habitués du Théâtre-Français dissertaient sur les successeurs de Geffroy, l'Italie passait les Alpes, et l'Espagne les Pyrénées, pour conquérir deux de nos scènes de genre. Seulement notre alliée l'Italie avait la gracieuseté de venir à nous cette fois en parlant notre langue, tandis que les fiers Castillans, dont l'idiome est pourtant moins répandu en France, continuaient à parler sur le boulevard Montmartre comme s'ils fumaient encore leur cigarette à la Puerta del Sol.

Les représentations données par madame Ristori au théâtre du Vaudeville n'ont pas fait et ne pouvaient pas faire grand bruit : nous avions déjà vu la grande tragédienne d'outre-monts s'essayer à parler français dans la même pièce. Il n'y avait aucun intérêt de curiosité, aucun attrait à aller entendre sur la place de la Bourse ce que nous avions entendu deux ans plus tôt sur la rive gauche. Madame Ristori est une artiste de premier ordre, et nous l'avons admirée passionnément lorsqu'elle jouait la tragédie dans sa langue maternelle. Pourquoi nous donner le triste plaisir de vérifier par nous-même ce

qui était évident *a priori*, que tout le talent, tout le génie du monde, si vous voulez, est impuissant à sauver du ridicule l'artiste qui veut rendre des sentiments passionnés dans une langue qu'il prononce mal? L'acteur anglais Mathews nous divertissait l'an dernier, non-seulement malgré sa mauvaise prononciation, mais par ce défaut même, parce qu'il jouait un rôle plaisant. Mais imaginez une héroïne tragique prenant *Diou* à témoin de sa résolution d'oublier le *zune houme* qu'elle aime? — D'ailleurs, en dehors même de cet obstacle insurmontable, madame Ristori peut cesser de jouer *en italien*, mais non de jouer *en Italienne*. Autant ses gestes amples et sa mimique passionnée nous émeuvent quand elle est entourée d'artistes du même pays qu'elle et de la même école, autant ils nous semblent étranges quand elle a, pour lui donner la réplique, des artistes non-seulement Français, mais Parisiens, qui, pour plaire à un public lettré, railleur et sceptique, sont obligés d'apporter dans leur jeu une grande sobriété. De ce contraste résultent parfois les effets les plus singuliers, j'allais dire les plus comiques. Ces oppositions étranges entre le ton classique de Béatrix et les inflexions de voix réalistes des personnages qui lui donnaient la réplique me rappelaient souvent, malgré moi, le pince-nez d'Oreste et le mouchoir à carreaux de Calchas dans *la Belle Hélène*. Que madame Ristori nous revienne l'an prochain, mais cette fois entourée d'artistes italiens, et nous serons heureux d'aller encore l'applaudir.

Nous doutons, par exemple, que la Petra Camara et le señor Arderius aient envie de recommencer la triste épreuve qu'ils viennent de tenter. Les Parisiens s'engouent parfois subitement pour les artistes étrangers, et alors la courtoisie française s'en mêlant, ainsi que notre amour du nouveau, le succès devient énorme, extravagant, irrésistible comme le cours d'un fleuve débordé qui a rompu ses digues. Madame Ristori et la Petra Camara elle-même ont connu ces enivrements des succès parisiens. Mais aussi quand nous résistons à ce premier mouvement qui nous entraîne si aisément au-devant des artistes étrangers, quelle froideur, quelle dureté, quelle injustice!

Je me rappelle toujours un acteur italien d'un très-rare mérite, Salvini, que les lauriers de madame Ristori avaient empêché de dormir en Italie : il vint ici, voici huit ou neuf ans, et joua à la salle Ventadour le rôle d'Orosmane. Il était magnifique : sa taille élevée, sa figure d'une beauté virile, sa voix très-bien timbrée et singulièrement puissante, son talent large et sympathique, rien ne lui servit. A peine deux ou trois journaux lui consacrèrent quelques lignes; personne ne sut à Paris qu'un grand artiste était là, aussi digne de nos applau-

dissements que son illustre compatriote, et le pauvre Salvini repassa les monts après avoir essuyé le plus profond, le plus humiliant et le plus injuste des échecs.

Loin de moi l'idée d'établir l'ombre d'un parallèle entre un grand artiste comme Salvini et un acteur agréable, mais fort ordinaire, en somme comme M. Arderius; mais les deux étrangers ont au moins un point de commun entre eux, c'est que tous deux ont échoué chez nous de la façon la plus complète.

Sans doute nous connaissons en général fort peu, nous autres Français, les langues étrangères, et de toutes les langues européennes, l'espagnol est certes, après le russe, la plus inconnue à Paris. Mais cette ignorance même était favorable aux artistes madrilènes : car les pièces qu'ils nous ont représentées jusqu'ici sont si pauvres, si vides, si plates, qu'il nous serait impossible de les tolérer, si on avait l'impertinence de nous les traduire en Français. Quoi ! les successeurs de Calderon, de Lope de Vega, d'Alarcon, de Tirso de Molina, de tous ces génies si fertiles et si dramatiques ne peuvent rien extraire de plus intéressant de leurs cervelles? Qui aurait jamais cru à la possibilité d'une telle décadence?

Leurs ancêtres ont écrit des drames vivants, puissants, étranges, dont le défaut est l'exubérance de forces, l'excès des complications dans l'intrigue, l'abus de la poésie dans les récits et dans les lamentations amoureuses. Et eux viennent aujourd'hui nous apporter ici, comme leurs chefs-d'œuvre sans doute, ces farces infimes, où il n'y a ni intrigue, ni action, ni passion, ni caractères, rien enfin, rien! rien!

Il est profondément triste de voir une nation déchoir si profondément. Que nous vient-il aujourd'hui de ce pays qui a produit jadis tant de grands hommes et tant de chefs-d'œuvre? Leur grand romancier en ce moment est une femme qui se cache sous le pseudonyme viril de Fernan Caballero : ceux de ses romans que j'ai lus sont d'aimables récits gentillets, proprets et anodins, de l'Octave Feuillet délayé. Ouvrez leurs journaux : ils vous donnent en feuilleton les romans *del señor Alejandro Dumas*. Quels poëtes possède en ce moment la patrie des trouvères anonymes du *Romancero*? Voilà où les a menés de chute en chute la malencontreuse manie d'imiter nos écrivains du dix-septième siècle mis en grand honneur au dix-huitième par les courtisans des descendants de Louis XIV. Le génie castillan est profondément original : il faut qu'il soit lui-même ou qu'il cesse d'être. En dehors de Garcilaso de la Vega, l'adorable poëte qui s'inspira de Pétrarque et de Virgile, et de Moratin, un agréable imitateur de Molière, tous les livres espagnols qui méritent d'être lus sont les pro-

duits originaux du génie à moitié oriental de la vieille Espagne; et même en dehors de la littérature et des arts on peut se demander si nos voisins d'outre-monts sont capables d'adopter d'une façon utile pour eux des idées ou des mœurs étrangères.

Le gouvernement parlementaire n'a jamais pu être pratiqué d'une façon sérieuse à Madrid; et au moment où ils essayent de transplanter chez eux, non plus des formes littéraires ou politiques, mais le mouvement industriel et commercial de la France et de l'Angleterre, voici le trône même qui chancelle sur sa base, et la grande Espagne semble à la veille de disparaître, absorbée par le petit Portugal.

Mais nous nous sommes laissé entraîner bien loin du théâtre des Variétés et du señor Arderius. Si nous voulions parler de la Petra Camara, nous sentons que notre plume vagabonde nous entraînerait immédiatement de l'autre côté de la Méditerranée, dans une maison mauresque d'Alger, où nous vîmes pendant toute une nuit des danseuses mauresques cousines germaines de la ballerine madrilène exécuter tout à tour ces étranges mouvements du torse qui font toute l'originalité et tout le charme de la danse espagnole. Puisqu'il n'y a pas moyen de rester à Paris dès qu'on s'approche en ce moment du théâtre des Variétés, courons bien vite au Gymnase.

L'été, en ramenant les vacances annuelles des artistes qui « font affiche, » oblige tous les théâtres à arrêter parfois en plein succès les représentations de leurs pièces en vogue. C'est ainsi que les congés de Dupuis et de mademoiselle Schneider ont enfin retenu dans la coulisse la procession du roi barbu et mis fin provisoirement aux « cascades » de la *Belle Hélène* sur le boulevard Montmartre, pendant qu'au boulevard Bonne-Nouvelle le départ de M. Lafont obligeait les *Vieux Garçons* de M. Sardou à rentrer « en leur garçonnière, » comme dirait Rabelais.

Les Victimes de l'argent qui leur ont succédé font infiniment moins de bruit dans le monde; pour tout dire, la comédie de M. Gondinet a complétement échoué. Cet échec ne nous paraît pas absolument mérité. La pièce est faiblement conçue, il est vrai, et faiblement conduite; mais elle contient de très-jolis passages et de très-jolis mots.

Le plus grand malheur qui puisse arriver à un être humain en ce bas monde, suivant l'auteur, c'est d'être riche. Voilà un désastre que personne ne redoutera, et contre lequel on n'établira jamais sans doute de compagnie d'assurance. Cependant il faut admettre au théâtre les fantaisies paradoxales tout aussi bien que les grosses vérités indiscutables, et comme, en somme, nous avons vu parfois

des hommes à qui la fortune fait plus de mal que de bien, nous ne refusons pas d'écouter M. Gondinet plaider sa thèse. L'une de ses *Victimes de l'argent* est un poëte affligé de quarante mille francs de rente, ce qui fait qu'on accorde généralement plus de considération à ses billets de banque qu'à ses alexandrins, et que les critiques auxquels il adresse ses volumes de vers lui consacrent quelques lignes très-polies en parlant de lui comme « d'un homme du monde qui consacre ses loisirs aux nobles jeux de la poésie. » Cela est très-vrai ou très-faux, suivant la dose de mérite que vous supposez à ce personnage. N'a-t-il qu'un honnête talent de second ordre, ses rentes l'écrasent, cela est évident, et font que partout on verra en lui le capitaliste avant le poëte. A-t-il du génie, alors tout change, et son million qui lui évite de perdre les dix premières années de sa carrière littéraire dans les antichambres des directeurs de théâtre et des éditeurs, lui fournit en outre un merveilleux piedestal. Malgré l'immense fortune de Meyerbeer, il n'a passé par la tête de personne de regarder *Robert le Diable* ou les *Huguenots* comme « l'agréable produit des loisirs d'un millionnaire. » Que le poëte de M. Gondinet écrive seulement le *Lac* ou *Rolla*, *Notre-Dame de Paris* ou le *Père Goriot*, et je lui réponds que tout le monde le prendra au sérieux comme homme de lettres, alors même qu'il aurait hérité la veille de tous les banquiers de Paris, de Londres et de Francfort.

Une autre victime de l'argent que nous présente le Gymnase, c'est une jeune orpheline qui apportera cent mille francs de rentes à son mari : aussi est-elle courtisée par tous les hobereaux ruinés d'Avignon et par tous les intrigants de la Provence, ce qui lui inspire un grand mépris pour la race des soupirants, et une méfiance à peine comparable à celle qu'éprouvait François, le condamné à mort de la légende. Ce caractère, qui nous a déjà été présenté par M. Augier dans *Ceinture dorée*, par M. Octave Feuillet, dans *le Roman d'un jeune homme pauvre*, et par beaucoup d'autres auteurs dans beaucoup d'autres pièces, me paraît aussi faux que désagréable. Les auteurs, se mettant avec leur expérience de la vie à la place d'une jeune fille très-riche, se disent qu'ils se méfieraient singulièrement de tous les hommages qui l'entourent. Voilà qui est parfait. Mais la jeune fille dont vous prenez ainsi la place n'a pas comme vous quarante ou cinquante ans, elle n'a pas comme vous lutté péniblement pendant vingt ans contre toutes les difficultés de l'existence ; elle n'a pas encore rencontré sur sa route des nuées de coquins et n'a pu être victime d'aucun exploiteur. D'où lui viendrait cette méfiance, à elle à qui tout rit dans le monde, et qui, dans son inexpérience de la vie, croirait volontiers, avec cette grande dame d'autrefois, son aïeule peut-être, que quand

le pain est trop cher, le peuple se rabat sur la brioche? Notre société française de l'an de grâce 1865 a bien des choses à se reprocher, et sa valeur morale est très-discutable; mais grâce au ciel nous ne sommes pas tombés si bas qu'il n'y ait plus de candeur et de gracieuse confiance aujourd'hui dans les cœurs même de dix-huit ans. Dites des hommes, dites des femmes tout le mal que vous voudrez, mais laissez-nous au moins, de grâce, croire encore aux jeunes filles!

A la Gaîté, le nouveau drame de MM. Amédée Achard et Charles Deslys, *le Clos Pommier*, est loin d'être un chef-d'œuvre; mais c'est une intéressante tentative à laquelle nous devons applaudir. Enfin voici donc une pièce qui n'est pas jetée dans ce moule banal où tous nos dramaturges ont depuis vingt ans coulé toutes leurs œuvres! Il n'y a pas d'enfant volé dans *le Clos Pommier;* on ne nous y raconte pas cette éternelle histoire de la fortune d'une grande famille convoitée et confisquée par un traître du grand monde, aux dépens de l'héritière naturelle devenue saltimbanque, couturière ou marchande de la halle. Voilà une pièce où le bon sens et le bon goût ne sont pas insultés à chaque scène par des inventions aussi usées que grossières, par des déclamations aussi vieilles que vides de sens. Les auteurs se sont contentés de nous raconter une histoire vraisemblable, touchante, honnête, et ils ont su intéresser le public à leurs paysans normands de nos jours, tout comme s'il se fût agi de grands seigneurs espagnols de l'autre siècle. Que M. Dumaine, le nouveau directeur de la Gaîté, persévère dans la bonne voie où il paraît vouloir s'engager. Nous suivrons avec la plus vive sympathie les efforts qu'il fera dans l'intérêt du public et de la littérature.

Le Théâtre-Lyrique, avant d'envoyer ses ténors et ses basses en vacances, nous a donné deux petits opéras comiques intéressants à des titres très-différents. L'un, *le roi Candaule*, est le début d'un jeune homme, M. Diaz, fils du peintre cher à tous les amis de la couleur; l'autre, *Lisbeth*, est l'une des très-rares œuvres dramatiques du plus grand symphoniste que l'Allemagne ait produit après Beethoven, de Mendelssohn.

Le libretto livré au musicien débutant est d'une faiblesse et d'une vulgarité dont on se ferait difficilement une idée. Le jeune auteur a su donner à cette œuvre insipide une sorte d'intérêt et de charme, par sa musique aimable, facile et gracieuse. L'originalité lui manque en ce moment; mais on est rarement original à ses débuts, et la partition de M. Diaz contient assez de bons morceaux pour nous donner confiance en son avenir. Quant à l'opérette de l'auteur du *Paulus*,

de l'*Elie*, de la *symphonie-cantate*, de la *symphonie en la*, du *Songe d'une nuit d'été* et de tant d'autres chefs-d'œuvre, c'est une adorable bluette, un précieux assemblage d'airs naïfs et charmants : ces lieders sont des chansons de nourrices et de grand'mères : mais c'est la nourrice de Mendelssohn et la grand'mère de Beethoven qui devaient chanter ces délicieuses vieilleries. Nous espérons, pour le plaisir des dilettanti, que M. Carvalho nous rendra la saison prochaine cette aimable *Lisbeth*, trop peu entendue cette année, et qu'il remplacera le médiocre libretto du *Roi Candaule* par un poëme plus intéressant confié à M. Diaz.

L'Opéra-Comique passe en ce moment la revue des trésors contenus dans son répertoire. Hier c'était le *Pré-aux-clercs* et les *Mousquetaires de la reine;* ce sera demain *Marie* et d'autres chefs-d'œuvre trop longtemps oubliés, qui reparaissent à la lumière. Quel que soit le mérite de ces œuvres hors ligne, elles ont encore un bien autre attrait pour nous que leur valeur intrinsèque. Quelle énorme masse de souvenirs joyeux ou tristes réveillent dans notre mémoire tous ces airs qui se sont mêlés à notre existence. Telle mélodie nous a été chantée mille fois par notre mère, quand elle voulait nous consoler d'un de ces gros chagrins qui faisaient couler des larmes de nos yeux d'enfant. Telle autre était sans cesse répétée par une voix aimée, que depuis longtemps, hélas! nous n'entendons plus. Amours envolés, amitiés trompées, espoirs déçus, joies évanouies, affections éteintes, que de plaisirs et que de peines nous rappelle chaque coup d'archet! Entendre un de ces vieux opéras dont les chères mélodies se sont mêlées à toute notre existence, c'est, pour ainsi dire, revivre en une soirée toute notre vie passée : heureux ceux chez qui ces airs joyeux ne réveillent pas de douleurs trop amères!

EDMOND VILLETARD.

REVUE LITTÉRAIRE

ADOLPHE GARNIER.

Parmi les pertes que la philosophie française a faites depuis deux ans, la moins regrettable n'a pas été celle de M. Ad. Garnier. Non pas que son nom, entouré de tant d'estime dans l'Université et à l'Institut, soit de ceux que le public a entendu le plus souvent répéter : M. Garnier avait rarement écrit dans les journaux et dans ces recueils périodiques qui sont aujourd'hui le grand chemin de la renommée. Simple, modeste, sans ambition, il ignorait l'art de se servir de la science dans un intérêt de fortune ou de vanité; vrai philosophe et vrai sage, mettant la vérité au-dessus de tout, uniquement préoccupé de bien penser et de bien faire, il s'est dévoué tout entier à l'étude et à l'enseignement. C'est un de ces hommes qui ont fait le bien sans faire de bruit, et ont servi la science sans rencontrer la popularité, laquelle ne va pas toujours avec le vrai mérite. Quand ces hommes-là disparaissent, c'est faire acte de justice de rappeler à notre temps trop oublieux les titres qu'ils ont à son estime et à sa reconnaissance.

Élève de Jouffroy, dont il fut à la Faculté des Lettres le suppléant et ensuite le successeur, M. Garnier a continué fidèlement la tradition de son maître. C'était surtout un psychologue : la psychologie et la morale, tel est le cercle où il a renfermé ses études. Et certes le sujet est assez vaste, assez profond pour que le plus vigoureux esprit trouve, sans l'épuiser, à y dépenser ses forces.

A l'époque où M. Garnier débutait dans la carrière philosophique, un esprit de nouveauté et de réforme commençait à s'introduire dans l'école française. On se passionnait pour l'Allemagne; et des systèmes aussi antipathiques à notre génie national qu'au sens commun faisaient déjà quelque bruit. A entendre les nouveaux docteurs, la science s'était abaissée et rapetissée entre les mains des Écossais et de Royer-Collard; la philosophie s'était réduite à une sèche anatomie de l'homme. Disserter sur l'origine des idées, interroger scrupuleu-

sement le témoignage de la conscience, analyser les phénomènes de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté, c'était perdre son temps « à couper des cheveux en quatre. » Rien de grand ne pouvait sortir de cette stérile contemplation du moi. A la place de cette science étroite, de cette méthode timide, on nous offrait les gigantesques conceptions des métaphysiciens allemands; on nous proposait cette méthode hardie et hasardeuse qui, se jetant de plein bond dans l'absolu, entreprend de construire le monde avec des abstractions et des formules logiques. L'illustre chef de l'école spiritualiste avait semblé même un instant glisser sur cette pente; on l'avait vu, dans un cours resté célèbre, essayer (chose impossible, ce semble) de concilier la méthode cartésienne avec les idées de Hegel, et d'élever sur les données fournies par la conscience la conception périlleuse d'un « Dieu infini et fini tout ensemble, à la fois Dieu, nature et humanité. »

M. Garnier, comme Th. Jouffroy, ne goûta jamais ces spéculations. Il les regardait comme des jeux d'esprit dangereux, et ne fut jamais tenté pour son compte d'enfourcher cet hippogriffe qu'on appelle la logique transcendantale ou la dialectique de l'idée. Par instinct, autant que par raison, il préférait une méthode plus modeste et plus sûre. L'observation des faits, l'étude de l'esprit humain lui semblaient le point de départ nécessaire et la plus solide base de la philosophie. L'analyse sévère des conceptions de la raison était pour lui le seul chemin sûr pour s'élever aux grandes vérités morales et religieuses. En cela on peut dire qu'il a donné l'exemple en même temps que le précepte : s'il n'est pas allé très-loin, du moins il ne s'est pas égaré; s'il ne s'est pas élevé très-haut, du moins il ne s'est pas perdu dans les nuages et n'a pas fait de ces chutes profondes qu'a vues notre siècle, et dont le seul résultat est, comme on l'a dit, « de soulager le vulgaire d'une partie du respect que la philosophie exige de lui. »

Le *Traité des facultés de l'âme* qu'on vient de réimprimer est le tableau le plus exact et le plus complet qu'on ait tracé de notre temps des faits intellectuels et moraux de la nature humaine. On peut porter peut-être dans l'analyse psychologique et la description des phénomènes de conscience plus de mouvement et d'éclat : on n'y saurait déployer plus de finesse et de sagacité, plus de clarté et de justesse. Une simplicité aisée, une netteté parfaite, une grande délicatesse d'observation, surtout une sincérité et une indépendance de pensée absolue, voilà les qualités rares de cet excellent livre. C'est l'œuvre d'un esprit très-fin et très-libre, qui pense par lui-même et n'accepte une opinion qu'après l'avoir soumise à un contrôle sévère. Il interroge toutes les écoles, mais ne se renferme dans aucune. Il consulte les maîtres, pour s'éclairer, non pour se dispenser de réfléchir; et,

avant tout, il consulte la conscience, il étudie la nature. Nulle recherche de la forme; nulle prétention d'élégance. Nous sommes si habitués à la rhétorique et au clinquant, c'est si bien aujourd'hui la mode d'introduire dans la philosophie les grands effets de style et les métaphores retentissantes, que le style de M. Garnier pourra sembler à plusieurs un peu nu, et sobre jusqu'à la sécheresse. Je crois, pour ma part, que l'éloquence ne gâte rien et que la science même comporte parfois certains ornements : mais, en pareille matière, l'abus est voisin de l'usage. La vraie science peut se passer de cette vaine élégance, de ces ornements recherchés qui nuisent plus à la pensée qu'ils ne la servent. J'estime, comme Vauvenargues, que « la netteté est le vernis des maîtres, » et qu'en philosophie particulièrement un style clair, limpide et correct, un style qui, comme une eau transparente, laisse nettement apercevoir le fond de la pensée, est le meilleur de tous les styles, parce qu'il est le mieux approprié à son objet.

Le livre de M. Garnier, au surplus, dans sa simplicité, n'est dénué ni de variété ni de grâce. Convaincu que les facultés humaines doivent être étudiées, non pas seulement dans leur essence, mais surtout dans leur action et leur libre jeu, l'auteur observe les hommes non moins que l'homme; il interroge l'histoire autant que la conscience; il emprunte des observations aux voyageurs, aux moralistes, aux historiens autant qu'aux philosophes de profession; et son ouvrage est semé de faits et d'anecdotes qui, en délassant l'esprit et en réveillant l'attention, lui donnent à la fois plus d'autorité et plus de charme.

Il ne faut pas croire non plus que ce traité de psychologie ne soit qu'une simple nomenclature. A côté de la description des phénomènes de la sensibilité, de la volonté, de la mémoire, il y a une analyse très-déliée et très-profonde des conceptions nécessaires de la raison : et ici, sans afficher de hautaines ambitions, l'auteur touche aux plus grands problèmes de la métaphysique et de la théodicée. Il y touche avec une réserve qui n'exclut point la fermeté; et on a signalé justement comme une des parties les plus originales et les plus fortes de son livre, la critique qu'il a faite de la théorie platonicienne des idées, renouvelée de nos jours par un éloquent philosophe dans son livre *du Vrai, du Beau et du Bien.* — Prétendre comme Platon que les idées générales ont en dehors de l'esprit de l'homme et de l'esprit de Dieu une existence propre, une réalité indépendante, on ne l'oserait plus aujourd'hui. Est-il plus exact de dire que le vrai, le bien, le beau sont des attributs, et que, tout attribut supposant une substance, le vrai, le bien, le beau qui sont absolus ne peuvent avoir pour subs-

tance que l'être absolu, c'est-à-dire Dieu? N'y a-t-il pas là une confusion et un abus de mots? Peut-on dire que des idées générales soient des attributs?

La vérité n'est point Dieu : il y a plus, la vérité n'implique point nécessairement Dieu : car, supposé que Dieu n'existât pas, il y aurait encore de la vérité. Il faut en dire autant du bien moral, de la justice, de la beauté. Pour la raison, le devoir existe indépendamment de la volonté de Dieu : même pour celui qui ne croit pas à Dieu, le bien doit être fait, la justice doit être respectée. — Sans doute toute perfection est un attribut de Dieu; et cela se peut dire de l'intelligence, de la sagesse, de la bonté, de la puissance absolues. Mais n'est-il pas étrange de dire que les vérités universelles, que les principes ou axiomes nécessaires sont des attributs de Dieu? Un principe ne peut pas être un attribut; une vérité ne peut pas être une qualité de l'être. Comprend-on que l'axiome de causalité, par exemple, puisse être dit un attribut de l'essence divine? Non; les vérités universelles, les principes ou axiomes sont des rapports nécessaires des choses, rapports qui sont conçus par l'intelligence ou humaine ou divine, mais qui en dehors de l'intelligence qui les conçoit n'ont qu'une existence logique, abstraite, idéale.

Cette théorie, dérivée de celle de Platon, prête, il est vrai, à de beaux développements, et M. Cousin l'a prouvé dans le livre célèbre que j'ai cité; mais elle est dangereuse en ce qu'elle réalise plus ou moins des abstractions, et tend à identifier Dieu avec des conceptions purement rationnelles. Un homme d'un esprit très-fin a dit que « les mauvaises preuves de l'existence de Dieu ont fait beaucoup d'athées. » J'ai peur que celle-ci ne soit du nombre. La réponse est trop facile; et qu'arrive-t-il? c'est que par cette exagération de la méthode rationnelle, on la discrédite. En voulant donner une réalité objective à des notions tout idéales, on conduit ses adversaires à la refuser même aux idées nécessaires qui répondent effectivement à des objets positifs, comme la cause première, l'être infini et parfait.

M. Garnier a donc eu raison de rejeter cette théorie plus séduisante que solide, et de ramener la preuve de l'existence de Dieu à la pure conception de la cause première et infinie. C'est là la base inébranlable; c'est le point fixe auquel il faut toujours revenir. Peut-être cependant pourrait-on lui reprocher de pousser ici la timidité à l'excès. Il va jusqu'à dire que la perfection de Dieu n'est point une conception nécessaire de la raison; qu'elle ne nous est donnée que par la foi naturelle et instinctive, par une sorte d'induction analogue à celle qui nous fait croire à la stabilité des lois de la nature. C'est, je crois, affaiblir singulièrement la preuve et méconnaître un des

caractères essentiels de la conception de l'être absolu. Au même moment où l'esprit s'élève, sous l'empire du principe de causalité, à l'idée d'une cause première, existant par elle-même, infinie par conséquent dans le temps et infinie aussi en puissance, puisqu'elle se suffit à elle-même, à ce même moment l'idée des êtres finis et imparfaits ne fait-elle pas invinciblement naître en nous l'idée d'un être infini et parfait? C'est la preuve de Descartes, et on ne l'a point ébranlée. Assimiler l'idée de la perfection divine à la croyance en la constance des lois naturelles, c'est la réduire à quelque chose de contingent; et je crois qu'elle a un caractère de nécessité incontestable. A côté du principe de la cause première, il y a dans l'esprit humain le principe de l'infini ou du parfait, aussi absolu, aussi impérieux que l'autre. Car qu'est-ce qu'un Dieu, cause première, qui serait une cause finie? Un Dieu imparfait est-il un Dieu véritable? N'y a-t-il pas là pour la raison contradiction dans les termes mêmes?

Cette réserve faite, il faut louer, dans cette partie du livre de M. Garnier, une élévation morale et un sentiment religieux auxquels la simplicité du langage ne fait rien perdre. On me permettra d'en citer un passage : « La véritable piété est de croire à Dieu et de l'ignorer. Croyons à l'existence et à la perfection de Dieu, et interdisons-nous sur le reste toute indiscrète curiosité... La foi naturelle a aussi ses obscurités. Comment Dieu a-t-il créé le monde? Pourquoi l'a-t-il créé? Pourquoi y a-t-il introduit la souffrance physique et la souffrance morale? Tous ces problèmes sont insolubles, ou ne sont qu'en partie résolus... Quelques hommes, dans l'impossibilité de trouver une explication satisfaisante aux mystères que Dieu a voulu laisser peser sur notre raison, suppriment Dieu comme Épicure, ou donnent son nom, comme Spinoza, à un être général qui a pour attributs l'étendue et la pensée, ce qui est une autre manière de supprimer Dieu. En effet, pour que Dieu soit quelque chose, il ne faut pas en faire un être général dont les corps et les esprits soient les modifications; mais un être individuel et personnel substantiellement séparé de notre personne et du corps qu'elle anime; un Dieu tout-puissant, tout sage et tout bon, un Dieu créateur, un Dieu réparateur du mal qu'il ne permet que pour une bonne fin. Sur tout le reste, gardons un respectueux silence, résignons-nous à la pieuse ignorance de Job, et que l'Apôtre nous pardonne de garder un autel au Dieu inconnu. »

Ces paroles reproduisent fidèlement le caractère général de la philosophie de M. Garnier, philosophie simple et sobre, sévère et discrète. Quelques-uns trouveront peut-être que l'heure est mal choisie pour réimprimer un livre de psychologie, que l'esprit public

[illegible] maintenant avec de plus hautes questions, et qu'il faut laisser à l'école ces [illegible] discussions. [illegible] que le livre de [illegible] questions du jour [illegible] Et quand je vois [illegible] philosophes, reprenant leurs maîtres [illegible] nous donner comme des découvertes les théories [illegible] du siècle dernier, quand j'entends soutenir qu'il n'y a [illegible], que l'âme n'est que la collection des idées et des sensations, que l'homme n'est qu'un automate, que le vice et la vertu ne sont que les produits de la chimie vitale, — en vérité, je me dis que ce livre reparaît à propos, et qu'il n'est pas inutile de remettre sous les yeux de la jeunesse et du public ces fortes et lumineuses études où sont décrits avec tant de clarté les éléments divers de la nature humaine, et où brillent en traits vivants la spiritualité de notre âme, sa liberté, sa responsabilité, sa dignité morale.

EUGÈNE POITOU.

PARIS NOUVEAU ET PARIS FUTUR

PAR VICTOR FOURNEL.

Vous n'êtes probablement pas sans connaître quelque patriote allemand, qui, sans prétendre absolument que le gouvernement de M. de Bismark soit l'idéal des gouvernements libres, s'efforce pourtant, surtout quand il s'adresse à un Français, d'énumérer et de faire valoir les consolations dont jouit encore la nation prussienne. Ce peuple a mieux que le droit de se taire, ce qui jadis, avant 89, était considéré comme « *la leçon des rois;* » il a celui de se plaindre, et il se plaint, à la Chambre, dans la presse, dans les livres et dans les journaux. Cependant M. de Bismark va son train et laisse dire, tâchant parfois de convaincre ses adversaires; mais, quand il n'y réussit pas (ce qui lui arrive le plus souvent, il faut en convenir), au moins ne cherche-t-il point à imposer silence à ses contradicteurs. Il se contente de n'avoir aucun égard à leurs doléances, et de suivre imperturbablement la ligne qu'il s'est tracée.

Nous n'avons aucune raison de flatter ce qu'on appelle en style officiel « l'édilité parisienne; » mais encore faut-il reconnaître qu'elle semble se plaire à la discussion, qu'elle laisse dire, qu'elle s'explique

même au besoin, et tâche de prouver qu'elle a raison. Si ses *communiqués* sont un peu longs parfois, et ne réussissent pas toujours à persuader les esprits prévenus, ils n'en sont pas moins un hommage rendu au droit de discussion : il est clair que M. Haussmann ne borne pas son ambition à nous rendre heureux, mais qu'il rêve aussi de nous faire sentir et apprécier toute l'étendue de notre bonheur. *Heureux et fiers !* cette formule, jadis si prodiguée dans les discours officiels, deviendra peut-être la devise des contribuables parisiens. En attendant, voici M. Fournel qui avoue n'être pas fier, et, s'il est heureux, c'est sans le savoir et malgré lui.

Les gens qui font profession d'optimisme trouveront que M. Fournel est un administré malaisé à satisfaire; il faut en convenir, personne ne semble moins reconnaissant des soins qu'on prend de l'embellir, et de chatouiller son amour-propre de Parisien. Je ne sais si Périclès, Léon X ou Colbert, qui furent aussi en leur temps des *entrepreneurs de bâtisses* assez grandioses, auraient trouvé grâce devant l'humeur morose du spirituel écrivain; ce qui est certain, c'est qu'il se fait arme de tout, et non-seulement du présent qui a bien ses inconvénients peut-être, mais du passé qu'il trouve plus pittoresque et plus commode, de l'avenir même, qu'il redoute comme une menace et comme le couronnement naturel des édifices actuels. Il n'est point question de politique dans ce volume; et pourtant on peut le considérer comme l'expression d'une opposition locale, mais tenace, peu disposée aux compromis, et déterminée d'avance à se venger de l'absence du contrôle par les consolations d'un dénigrement intrépide. La mauvaise humeur saisit M. Fournel au premier pas qu'il fait hors de chez lui.

Examinons et réfutons quelques-uns de ses griefs.

« Le macadam a le tort grave d'exiger un continuel entretien de toilette, non-seulement fort dispendieux pour la bourse du Parisien, mais encore plus désagréable à la plante des pieds. Il engloutit des océans de cailloux qu'il ne rend jamais. » — Accusation injuste; il les rend toujours, soit en poussière, soit en boue, selon le temps. Et encore lorsque le temps n'est pas à la pluie, on fait de la boue, artificiellement. Plus heureux que Danton, le Parisien peut se flatter en tout temps d'emporter sa patrie à la semelle de ses souliers. M. Fournel a donc tort sur ce premier point.

Il n'a pas moins tort quand il se plaint des maisons nouvelles. « Ce sont, dit-il, des palais à l'extérieur, ayant le charlatanisme du luxe et l'hypocrisie du confortable, mais au dedans un amas de niches étroites, sans air et souvent sans soleil, où l'on s'entasse tant bien que mal, soi et ses meubles. Ce sont moins des maisons que des malles à

six étages. » Est-ce que M. Fournel se figure que Paris est fait pour les Parisiens? Est-ce que cette ville hospitalière n'est pas spécialement destinée aux étrangers, aux provinciaux, lesquels s'inquiètent peu de ces petites misères, et s'en soucient moins encore que l'hirondelle expropriée de son angle de toit, au retour de ses longs voyages? N'est-ce pas, d'ailleurs, quelque chose pour notre amour-propre que d'éblouir l'Europe en voyage? Qu'importent que des incommodités cachées démentent un peu ces belles apparences! Nous sommes comme les enfants, les jours de grande toilette : il faut souffrir pour être beau. Que notre vanité nous dédommage : c'est le plus clair de nos jouissances. Qu'y pouvons-nous d'ailleurs? Toutes les criailleries de M. Fournel, des archéologues et autres *mal-contents* n'y feront rien. Qu'ils partent, qu'ils aillent en Amérique habiter le Paris fondé par M. Laboulaye! Quant au Paris en France, il restera tel qu'il est, ou plutôt il continuera son œuvre, il s'embellira à outrance : le mieux est de nous résigner.

Après les voies de communication et les maisons particulières, M. Fournel ne pouvait manquer de soumettre à sa critique les monuments nouveaux, et le Louvre, et le palais des Beaux-Arts, et la fontaine Saint-Michel, et la mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois, et bien d'autres choses encore. Les Halles seules trouvent grâce devant lui. « L'architecture, devenue stérile dans l'art, se retrouve, quand il ne s'agit plus que du luxe et du confortable. » Voilà enfin un éloge; encore sert-il à envelopper une critique.

Au reste, après force épigrammes qui ne plairont pas à tout le monde, mais qui réjouiront, je crois, le simple lecteur, et où les âmes les plus ulcérées, s'il s'en trouve, comme je le crains, parmi les bonnes âmes parisiennes, pourront savourer le plaisir de la rancune satisfaite, voici le résumé des rares éloges et des nombreux griefs de M. Fournel :

« Qu'est-ce que Paris a gagné aux vastes travaux qui l'ont transformé de fond en comble, et qu'y a-t-il perdu?

« Ce qu'il y a gagné, on le voit assez du premier coup d'œil, et il serait puéril de le dissimuler. Il y a gagné un certain aspect grandiose et monumental, résultant exclusivement de cette vue d'ensemble, de ce décorum, de cette uniformité, qui, suivant plusieurs, doivent constituer le caractère essentiel d'une grande capitale. Il y a gagné de l'air, de la lumière et de l'espace. On a déblayé les quartiers insalubres, dégagé les monuments, tracé d'un bout à l'autre de la ville un savant réseau stratégique...

« Ce que Paris y a perdu, le bilan n'en sera pas si court à dresser. Il y a perdu le pittoresque, la variété, l'imprévu, ce charme de la dé-

couverte, qui faisait d'une promenade dans l'ancien Paris un voyage d'exploration à travers des mondes nouveaux et toujours inconnus, cette physionomie multiple et vivante qui marquait d'un trait spécial chaque grand quartier de la ville comme chaque partie du visage humain... »

Mais je m'aperçois que si le résumé des éloges est assez court, celui des griefs est fort long, et que l'espace me manque pour tout citer. On lira le reste dans le livre même, qui ne peut manquer de réussir; car il traduit sous une forme piquante (et *forcément modérée*, ajoute l'auteur), les réclamations sourdes d'une foule de bourgeois placides, fort étrangers à tout parti pris de dénigrement, à toute idée politique surtout, mais qui sur ce point seul sont intraitables. M. Joseph Prudhomme s'abandonne parfois à des intempérances de langue qui le feraient prendre pour un jacobin : l'auteur peut donc compter sur son approbation exaspérée. Quant aux artistes, moins personnellement intéressés dans la question, M. Fournel croit pouvoir garantir qu'ils s'associeraient volontiers à ses plaintes : « sauf pour le nouveau Louvre, qui semble avoir obtenu l'assentiment de la foule, à défaut de celui des connaisseurs, il n'y a qu'une voix, qu'un gémissement. Qui pourrait m'indiquer où les édifices qu'on nous inflige ont trouvé des approbateurs? « Dans le *Constitutionnel*, » me répondra-t-on. C'est précisément ce que je voulais dire. » — Dans le *Constitutionnel*, oui, répondrai-je à mon tour, mais pas toujours parmi ses abonnés.

Mais ce n'est pas tout : M. Fournel est un effrayant exemple des ravages que la terreur des déménagements peut exercer dans l'imagination d'un Parisien. Il a des hallucinations : une vision lugubre lui montre Paris, tel qu'il sera au vingtième siècle, ayant fait craquer son corset de fortifications (cette heureuse idée de M. Thiers), débordant dans la campagne, et remplissant le département de la Seine; au centre de Paris futur régnera une place à laquelle viendront aboutir cinquante boulevards, « *comme les corridors de Mazas autour de la chapelle;* » (cette comparaison est de M. Fournel, à qui j'en laisse la responsabilité). Tous ces boulevards, toutes ces maisons se ressembleront, et « l'œil ne sera plus blessé par ces disparates choquantes que produit l'indiscipline de l'initiative individuelle. » Les plans en auront été dressés par un professeur de l'*Ecole des Beaux-Arts*, définitivement régénérée et affranchie. Les monuments anciens, rebelles à l'alignement, et qu'une condescendance exagérée pour les manies des archéologues respecte encore, auront été déplacés et portés plus loin, comme l'ont été déjà la fontaine Médicis et celle de la place du Châtelet. Le long des boulevards, des kiosques élégants dis-

tribueront les journaux, divers en apparence, identiques au fond. Ainsi se trouvera réalisé l'idéal de l'art : *l'unité dans la variété*... Mais ce n'est qu'un rêve ou un cauchemar; en attendant ce triomphe définitif de la régularité, le livre instructif et amusant de M. Fournel nous montre un esprit qui n'est pas encore exproprié de toute fantaisie individuelle, et qui reste, malgré tout, rebelle à l'alignement.

EUG. DESPOIS.

M. Louis Ratisbonne a trouvé dans les papiers de M. Alfred de Vigny deux sonnets transcrits de la main de ce dernier avec cette note : « Quelques jours après la représentation de *Chatterton* et l'article de Gustave Planche, Musset et madame Sand ont composé chacun un sonnet que voici : on me les donne aujourd'hui. »

D'après cette note, M. Louis Ratisbonne a publié, dans une revue, puis ensuite dans un journal, les deux sonnets. Voici celui qui est attribué à Alfred de Musset.

O critique du jour, chère mouche bovine,
Que te voilà pédante au troisième degré !
Quel plaisir ce doit être, à ce que j'imagine,
D'aiguiser sur un livre un museau de fouine

Et de ronger à l'ombre un squelette ignoré !
J'aime à te voir surtout, en style de cuisine,
Te comparer sans honte au poëte inspiré,
Et gonfler ta grenouille aux pieds du bœuf sacré !

De quel robuste orgueil l'autre jour je t'ai vue
Te faire un beau pavois au fond d'une Revue !
Oh ! que je t'aime ainsi, dépeçant tout d'abord

Quiconque autour de toi donne signe de vie,
Et puis, d'un laurier rose, amer comme l'envie,
Couronnant un chacal sur le ventre d'un mort,

A cette occasion, M. Paul de Musset a adressé au directeur de la *Vie parisienne* la lettre suivante :

« Bourron (Seine-et-Marne), 12 juin 1865.

« *A monsieur Marcelin, directeur de la* Vie Parisienne.

« Monsieur,

« Je vois par votre livraison du 10 juin que M. Louis Ratisbonne vient de publier les deux sonnets sur la pièce de *Chatterton* qu'il m'avait communiqués : l'un attribué à mon frère, l'autre à George Sand, et découverts par lui dans les papiers de M. de Vigny. Le rédacteur de la *Vie Parisienne* qualifie ces deux sonnets d'*exécrables* et pense — avec raison, selon moi — qu'on aurait dû s'abstenir de les publier. Permettez-moi, Monsieur, de vous donner mon opinion sur celui auquel on a attaché le nom d'Alfred de Musset.

« Je conviens qu'un mauvais sonnet de l'auteur de *Rolla* et des *Nuits* serait une chose assez extraordinaire pour qu'un recueil périodique eût le désir de l'offrir à ses lecteurs; mais celui-ci n'a pas un caractère suffisant d'authenticité pour que la *Revue moderne* puisse se flatter d'avoir mis la main sur une telle curiosité littéraire.

« Lorsque M. Ratisbonne a eu l'obligeance de me communiquer ces sonnets,— tous deux écrits de la main de M. de Vigny,—j'ai cru naturellement que les autographes existaient dans les papiers de l'auteur de *Chatterton*. Mais depuis lors, j'ai appris que ces autographes ne s'y trouvaient pas, et j'en conclus qu'ils n'ont jamais existé. En outre, George Sand n'a pas reconnu son œuvre, ainsi que M. Ratisbonne me l'a fait savoir; et moi, je ne reconnais pas l'œuvre de mon frère.

« On voit par la date de la première représentation de *Chatterton* que ces sonnets auraient été écrits au mois de février 1835, c'est-à-dire entre le poëme intitulé : *Une bonne fortune* et la *Nuit de mai*. Je ne dis pas qu'entre ces deux ouvrages, il n'y ait pas de place pour un méchant sonnet, comme il y a place pour un malheur entre *la Coupe et les lèvres*; mais je nierai que mon frère en soit l'auteur, jusqu'au jour où l'on me montrera le manuscrit autographe.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« PAUL DE MUSSET. »

Nous partageons complétement l'opinion de M. Paul de Musset, et nous ajouterons qu'il est impossible à quiconque a pénétré un peu le caractère des écrits de son frère de lui attribuer ces tristes vers. Jamais la muse d'Alfred de Musset ne s'est produite aussi péniblement ni avec cette aigreur d'expression. Loin de là; elle se dégage toujours, quel que soit le sujet qui l'anime, avec une liberté d'al-

lure, une netteté, une justesse de ton, une noblesse vive et familière dont on ne trouve nulle trace dans ce pauvre sonnet. Et puis comment croire un instant qu'Alfred de Musset, si peu soucieux de ses propres vers qu'il les abandonnait souvent, après les avoir écrits, au point que nous dûmes, en 1839, recourir pour la première édition de ses œuvres à son ami Alfred Tatet, qui en avait recueilli, çà et là, un assez grand nombre, entre autres le sonnet qui commence par ce vers :

J'ai perdu ma force et ma vie ;

Comment Alfred de Musset, nous le répétons, se serait-il assez ému d'une critique de *Chatterton* pour s'en faire le champion, lui, il faut bien le dire, qui avait peu de goût pour les œuvres de M. de Vigny, non qu'il n'y reconnût beaucoup d'art et de talent, mais parce que ces qualités y étaient souvent développées aux dépens de la simplicité et du naturel, que le poëte et l'artiste, disait-il, doivent produire avant tout.

Au moment où nous publions une grande édition de notre poëte chéri, chacun comprendra que nous devions ces explications aux amis d'Afred de Musset qui nous sont venus en aide et qui ne trouveront pas dans leur exemplaire le sonnet en question.

CHARPENTIER.

CAUSERIE PARISIENNE

LETTRE A UNE PARISIENNE

Londres, 7 juillet 1865.

Vous me demandez, madame, de vous écrire de Londres une lettre frivole, — à votre portée, osez-vous ajouter, — et qui vous parle de cette grande ville au point de vue familier, superficiel et féminin. « Pas de dissertations sur la constitution anglaise ou de renseignements sur les districts manufacturiers et les bassins houillers, dites-vous, aucune statistique, encore moins des remarques ethnologiques et géologiques; surtout pas de profondeur. » Voilà votre programme, et je ne demande pas mieux que de le suivre, surtout en ce qui regarde les abstentions.

Mais ce programme ne trahit-il pas une certaine méfiance injurieuse, et j'oserai même dire, injuste à mon égard? Quand donc me suis-je montré ethnologue, géologue ou statisticien? A quelle occasion peut-on me reprocher d'avoir été profond? Allez, madame, il n'est point aussi difficile d'être superficiel que vous avez l'air de le croire; la seule difficulté consiste à n'être pas ennuyeux quand on veut être toujours léger. Mais cela ne me regarde pas, je trempe ma plume dans l'encrier et j'obéis.

Vous ne vous attendez pas sans doute à ce que je vous fasse une description, même superficielle, de la ville de Londres. Ce qu'elle a de plus laid, on l'a dit cent fois, c'est son atmosphère toujours un peu chargée de fumée,—sauf pourtant par un temps exceptionnel comme celui que nous venons d'avoir depuis un mois; — ce sont les maisons basses, noires, sans ornements d'architecture pour la plupart, et dont les fenêtres sans persiennes semblent des yeux sans paupières; ce qui est charmant, ce sont les vastes parcs, les squares, les jardins, les petits coins de verte et souriante nature qui reparaissent à tous les détours de cette immense ville. Cette vaste Babylone a des poumons énormes, et sauf dans les très-vieux et très-pauvres quartiers, elle s'est donné de l'air pour respirer largement. Ces jardins semés partout ont pour moi un grand charme; ils récréent deux sens à la fois, la vue et l'odorat. Partout à Londres où il y a un bout de terrain vide, on met un arbre ou un petit jardinet; partout où l'on peut poser

une jardinière ou un pot de fleurs sur une fenêtre, le passant est sûr de les voir. S'il m'était permis d'être historique et ethnologique, je rattacherais ce goût des Anglais pour les arbres à la religion druidique, ou bien je vous parlerais de l'amour des Germains pour leurs forêts; mais cela m'est défendu, et je résiste à la tentation.

Au fait, madame, que ne venez-vous voir Londres vous-même? Si les femmes savaient, pas une ne résisterait à la tentation. L'excuse (si bonne pour empêcher tout autre voyage) qu'on est seule et sans appui n'est pas valable ici, ou plutôt elle devient une excellente raison pour se mettre en route. Plus une femme est sans protection, plus elle est sûre de faire tout ce qu'elle veut en ce pays-ci. Surtout, madame, ne vous affublez pas, quand vous viendrez, d'un compagnon français, qui sera censé vous suffire, et qui, tout en ne vous étant bon à rien, vous privera de tout autre secours. Comptez bravement sur le public, et vous aurez, je m'en porte garant, une armée de serviteurs. Ici encore je pourrais placer une digression sur les Saxons et leur respect pour les femmes, mais je m'abstiens, et je vais vous donner de la chose une raison plus terre à terre, mais qui me semble toute naturelle.

En France, vous avez dû le remarquer, tout semble ordonné dans les administrations publiques, — qu'elles dépendent du gouvernement ou qu'elles relèvent de l'industrie privée, — dans l'hypothèse que le public est composé uniquement d'imbéciles. On est toujours censé, chez nous, ne pas savoir où l'on va, ce que l'on veut faire, et comment il faut s'y prendre; et les employés de tout grade et de tout genre emploient à l'égard du public la surveillance vigilante et irrespectueuse qui est le résultat naturel de cette opinion fortement enracinée. Cela leur donne beaucoup à faire, tout en nous contrariant souvent, nous autres. En Angleterre, c'est l'inverse qui a lieu, et chacun est censé savoir se tirer d'affaire tout seul. Personne ne vous impose ici une direction et un secours que vous ne demandez pas. Sauf dans des cas d'infirmité ou d'impuissance évidentes, résultant de l'extrême vieillesse, de l'enfance ou de la maladie, ou bien encore de la qualité de femme ou d'étranger, personne n'intervient dans les affaires d'autrui.

Au premier abord, il semble que ce système doive produire un *væ victis* général, et j'ai entendu dire à plus d'un Français qu'en Angleterre les règlements ne tenaient compte que des forts, tandis qu'en France on les faisait en vue des faibles. La remarque est juste, mais la conséquence qu'on en tire ne l'est pas. Le vrai, c'est que les employés de toutes les administrations, la police et les fonctionnaires de tout grade, n'étant point occupés ici à harceler et à morigé-

ner perpétuellement le public, — ingrate besogne qui les surcharge de travail et les rend irritables et odieux, — ont beaucoup plus de loisir pour s'occuper de ceux qui invoquent leur aide et qui ont réellement besoin d'être dirigés.

Un train de chemin de fer arrive, par exemple; les bagages sont mis à terre, chacun reconnaît le sien et le fait emporter sans formalités. Pour être vrai, ajoutons qu'il peut tout aussi facilement faire emporter le vôtre si le cœur lui en dit, et je n'ai jamais compris pourquoi la chose n'arrivait pas plus souvent dans un pays où les voleurs ne manquent point. Mais, enfin, ce pillage ne fait pas perdre une minute de temps au voyageur, et il ne donne plus beaucoup à faire aux employés, — deux grandes considérations. Aussi ceux-ci ont-ils tout le loisir nécessaire pour donner tous les renseignements que les ignorants leur demandent. S'il se trouve dans un wagon des femmes qui ont l'air embarrassé et qui ne s'empressent pas de descendre, un employé s'approchera d'elles, leur demandera si elles ont des bagages, les priera poliment — notez ce *poliment*, madame — de les lui désigner, fera approcher une voiture, y placera les effets, donnera l'adresse au cocher, et ne quittera les voyageuses que lorsqu'elles seront tirées d'embarras. Pour peu qu'elles témoignent de l'inquiétude, l'employé ou le *policeman* prendra le numéro du cocher et les priera de se réclamer de lui si elles ont à se plaindre de leur conducteur. *A lady!* une dame! quand on a dit cela ici, il faut que tout le monde cède.

J'ai vu souvent, dans les parcs, les voitures se presser serrées sur quatre rangs. — A côté de cette foule d'équipages, celle des Champs-Élysées n'est rien. — Des femmes veulent traverser, aussitôt un policeman s'avance, étend les bras horizontalement, comme s'il voulait couper la file des voitures en deux; il la coupe, en effet, car à ce simple signe les chevaux les plus fringants s'arrêtent, les femmes passent en sûreté, escortées par le policeman qui les accompagne jusqu'à l'autre bord comme une barrière vivante, le bras toujours étendu; et, cela fait, le flot des voitures se referme derrière elles comme la mer Rouge après le passage des Israélites.

Toute médaille a son revers. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler du despotisme qu'exercent les femmes en Amérique dans les lieux publics. Cet abus vient un peu d'Angleterre, comme, du reste, tous les défauts et toutes les qualités des Américains. L'Américain, madame, m'a toujours paru être un Anglais, vu à travers un verre grossissant. Toujours est-il que cette habitude de donner invariablement raison aux femmes produit quelques résultats assez singuliers. Ainsi, l'autre jour, dans un rapport officiel, j'ai lu que les employés

de chemin de fer, que leurs fonctions obligeaient à voyager, se refusaient absolument à monter dans des wagons où se trouvait une femme seule, car il arrivait parfois que celle-ci, pour extorquer de l'argent, se plaignait faussement d'avoir été insultée ou offensée par son compagnon de voyage, et, qu'en pareil cas, si improbable que fût l'accusation, il y avait toujours à parier que les juges lui donneraient raison. C'est l'abus de la faiblesse qui règne ici. Cet état de choses ne vous tente-t-il pas, madame?

J'ai été frappé, en arrivant à Londres, après un intervalle de trois ans, de la ressemblance complète qui existe aujourd'hui entre les Anglaises un peu élégantes et nos Françaises. Mêmes modes, un peu bizarres; même tournure, un peu... dégagée. Cependant le badigeon féminin est très-rare ici, et même une ombre noire autour des yeux est chose qui ne se voit que chez des excentriques de premier ordre. Les hommes des deux pays sont toujours faciles à distinguer, mais les femmes ne se reconnaissent plus à première vue. La ressemblance, pourtant, s'arrête à l'extérieur, et c'est toujours pour moi un nouveau sujet d'étonnement que deux peuples également civilisés, placés si près l'un de l'autre, et ayant des rapports si fréquents, puissent être à ce point différents dans les plus petites choses. Les grands traits de la nature humaine me semblent à peu près les mêmes partout.

La femme anglaise est d'une activité et d'une force physique surprenantes. Comment suffit-elle à cette vie de Londres, mélange de plaisirs mondains et d'exercices champêtres assez violents? C'est pour moi un mystère. Elle va au bal, danse toute la nuit, monte à cheval comme une centauresse, promène, tire de l'arc, joue à toutes sortes de jeux plus fatigants les uns que les autres, et reste fraiche comme une rose. Serait-ce l'eau froide dont elle fait un usage presque immodéré (usage tout externe, je me hâte de le dire), qui lui sert de tonique? Ou bien les petits verres de xérès qu'on boit au *lunch*, y sont-ils pour quelque chose? Je connais telle jeune fille qui prend trois bains froids par jour : le matin, avant dîner, et le soir, et qui prend aussi trois verres de vin entre le déjeuner au thé et cet autre thé de cinq heures qui précède le dîner.

Avec cela, elles se lèvent matin. Des familles très-mondaines déjeunent à neuf heures et demie, et j'en connais beaucoup où ce premier repas, pour lequel tout le monde est assemblé en toilette complète, se fait à huit heures et demie. Les Anglais ont moins de mérite que nous, du reste, à quitter le lit une fois le besoin de dormir satisfait. Leurs lits sont si mauvais! Jamais je ne me couche ici sans songer à la comédie du *Sourd ou l'Auberge pleine*, et sans me demander si on ne m'a pas fait par hasard un lit postiche sur une table

de salle à manger. Le sommier élastique commence à s'introduire, mais les matelas sont si durs! On les carde une fois en quinze ans, tout au plus.

Une autre chose à laquelle je ne m'accoutume guère, c'est la quantité de petits repas insuffisants qu'on fait en ce pays-ci. L'estomac ici est comme le verre de l'ivrogne, jamais vide et jamais plein. Il y a le déjeuner insubstantiel de neuf heures, puis le *lunch*, sorte de dîner très-incomplet à une heure, puis le thé de cinq heures où l'on ne mange guère qu'une tartine ou un gâteau, puis le dîner, très-complet, il est vrai, à huit heures, mais qui est gâté par le thé précurseur.

Ces thés de cinq heures sont une nouvelle mode qui s'est répandue très-rapidement. Depuis quelques années les femmes anglaises avaient l'habitude, comme certaines Parisiennes, de prendre une tasse de thé avant de s'habiller pour le dîner en rentrant de la promenade; mais aujourd'hui elles font mieux que cela. Les femmes du monde ont maintenant pris l'habitude d'engager à des thés qui ont lieu de cinq à sept heures. Quelquefois ils sont à jour fixe, une fois par semaine. Ce sont des soirées en plein jour, où les femmes sont en toilette de promenade; ou plutôt ce sont nos réceptions hebdomadaires, avec du thé, du café glacé, des gâteaux et des fruits en sus. Pour un étranger, cela est assez agréable, parce que, grâce à l'habitude anglaise de présenter tout le monde à tout le monde, on fait parfois d'agréables connaissances. Mais quand on a passé par deux ou trois de ces thés dans une même après-midi, vous comprendrez, madame, que pour peu qu'on se laisse tenter, l'appétit pour le dîner se trouve gravement hypothéqué.

Cette habitude de présenter généralement est bonne, selon moi. Si l'on fait ici une visite du matin, la maîtresse de maison vous nomme à peu près tous ceux qui se trouvent dans le salon avec vous. Cette sorte de présentation n'engage à rien; mais on peut, si on le désire de part et d'autre, en faire le fondement d'une connaissance, souvent très-précieuse. Pourquoi, au fait, supposerait-on, comme on a l'air de le faire chez nous, que les gens qu'on rencontre dans un salon ami ne soient pas bons à connaître? L'Anglais, que nous croyons si exclusif, l'est, en somme, moins que le Parisien, — que la Parisienne, surtout, qui semble toujours faire l'aumône quand elle consent à se laisser présenter quelqu'un. Grâce à ses habitudes, l'Anglais connaît toujours beaucoup de monde en dehors de sa société habituelle, et dans les lieux publics, il cause et échange des poignées de mains avec force gens qui, pour des raisons de convenance sociale, de fortune ou d'éloignement, ne fréquentent pas sa maison. La coterie dans toute sa rigueur parisienne est inconnue ici.

Un salon de Londres présente un tout autre aspect qu'un salon de Paris, même au premier coup d'œil. Le mobilier est comparativement simple, et l'on voit partout des objets d'un usage journalier, qui indiquent que c'est un lieu habité familièrement et non le théâtre d'une réception. Les plus beaux salons ne sont que de grands et magnifiques boudoirs. Les femmes s'y tiennnent debout, presque autant que les hommes. La maîtresse de maison, si elle est assise, se lève, et va au devant de chaque nouvel arrivant,—même quand c'est un homme qui entre, — à moins qu'il ne soit tout à fait de son intimité. Par contre, elle ne raccompagne pas, reste debout devant sa cheminée, et se borne à sonner pour avertir un domestique quand un visiteur se retire. Les hommes font plus de frais. Ils ne souffrent jamais qu'une femme, même une inconnue, sorte d'une pièce sans se lever pour lui ouvrir la porte, et lorsqu'ils sont chez eux, ils raccompagnent les femmes jusqu'à leur voiture, pour peu qu'ils veulent leur faire honneur. Et notez, je vous prie, qu'il n'y a point ici de portes cochères, mais de forts larges trottoirs qu'il faut traverser. J'ai vu plus d'une fois des vieillards, tête nue, remettre ainsi une étrangère dans son fiacre, tandis que quatre laquais poudrés étaient rangés gravement sur le perron.

Mais, comme je le disais tout à l'heure, le dérangement ou la peine physique ne compte pour rien ici. On n'a pas l'air de supposer qu'un homme, de quelque âge qu'il soit, puisse jamais être fatigué.

Vous voyez donc, madame, que si les formes de la courtoisie varient, elle existe partout, et que nous n'avons pas le monopole de la politesse. Nous aurions même, sous ce rapport, quelques leçons à prendre de ces insulaires.

Ai-je été assez futile dans mes remarques? ou plutôt ne trouvez-vous pas que je vous ai trop bien obéi et que j'ai noté des infiniment petits? Soyez indulgente, si j'ai dépassé mes instructions, et songez qu'en toute chose la mesure est difficile.

Je n'oublie pas que je dois vous répondre au sujet de cette coutume anglaise si barbare qui veut que les hommes restent seuls dans la salle à manger après le dîner, tandis que les femmes remontent seules dans le salon. Elle persiste toujours, et il est bien difficile à un étranger de s'y faire. Laisser partir les femmes sans les suivre ou sans leur offrir le bras choque toutes nos idées. La mode a beaucoup abrégé ici le temps d'épreuve, et au bout de vingt minutes, ou une demi-heure tout au plus, on se retrouve. Les Anglais rentrent au salon à peu près au moment où tout bon Français songe à s'en esquiver pour aller fumer, avec l'arrière-pensée de ne plus y rentrer. Je ne sais donc pas trop ce que les femmes anglaises ont à envier aux nôtres sous ce

rapport, si ce n'est qu'à Paris les zélés peuvent leur tenir compagnie, tandis qu'ici il leur est absolument défendu de les suivre avant un certain laps de temps. Mais l'Anglais, du moins, penche dans la bonne direction, tandis que le Français s'en éloigne tous les jours davantage, et, au train dont vont les choses des deux côtés du détroit, je ne serais point étonné que nous prissions l'habitude de rester entre hommes pour fumer, au moment même où les Anglais renoncent à la douceur de rester seuls pour boire. Que les dieux détournent de nous cette honte!

J'aurais bien d'autres vétilles à vous raconter, mais je veux me réserver un peu de place pour dire quelques mots de notre chère France que je n'ai point perdue de vue, malgré la distance. J'ai lu très-régulièrement tous les jours mon journal français — après le *Times*, madame, ce qui ne laisse pas que d'être méritoire — et j'y ai vu bien des choses. J'ai suivi avec attention l'histoire des nombreuses grèves qui ont troublé Paris dans ces habitudes, et je me suis intéressé tout particulièrement à celle des cochers. Voici la moralité à tirer, ce me semble, de cette dernière aventure : la liberté de coalition est dangereuse quand il n'y a pas de liberté de concurrence, celle-ci étant le correctif nécessaire de celle-là. Si un monopole n'avait pas mis la presque totalité des voitures de place dans les mains d'une même compagnie, les bourgeois de Paris n'auraient pas couru le risque d'être forcément à pied dans les rues par la pluie et par le soleil, du fait de MM. les cochers. Un peu de liberté, comme un peu de savoir, a ses dangers; quand s'en apercevra-t-on de votre côté du détroit? Mais je m'arrête, de peur que vous ne m'accusiez de manquer à mon programme de frivolité.

Pour me réhabiliter, que je vous dise une particularité des *cabmen* de Londres. Le mot de *cab*, — contraction de notre mot français, cabriolet, — sert à désigner ici les voitures de place. Les rapports avec les *cabmen* à Londres ne sont pas faciles, à cause de l'habitude générale de les payer selon la distance parcourue. Le prix est de *six pence* par mille anglais, soit 1 fr. 80 c. par lieue. Or, vous comprenez qu'il n'est pas donné à tout le monde, et surtout aux étrangers, de savoir tout au juste la distance qui sépare Charing Cross de Hyde Park, ou Russell Square de Westminster. De là des malentendus fréquents avec MM. les cochers. La loi, il est vrai, permet de les louer à l'heure, à raison de 2 fr. 40 c.; mais ils ne sont tenus, en ce cas, que de faire 5 kilomètres à l'heure, et comme ils en font d'ordinaire douze quand on les paye à la distance, on ne les prend guère à l'heure. Il y a eu depuis quelques années une grande amélioration chez les *cabmen*. Les magistrats se montrent très-sévères envers eux, surtout quand il

s'agit de plaintes portées par des femmes ou des étrangers, et comme le recours à la justice correctionnelle est toujours à portée de l'Anglais à toute heure et instantanément, on ne recule pas ici devant l'idée de porter plainte, comme on le fait chez nous, quelque droit qu'on y ait. Toute condamnation pour extorsion ou fraude est consignée sur la feuille du cocher, et quand à l'expiration de sa *licence*, il se présente pour la faire renouveler, on y trouve deux condamnations inscrites, il faut tenir pour certain qu'il sera mis à pied. Mais ce n'est pas là ce que je voulais vous dire. Ce qui distingue surtout le *cabmen* anglais, c'est la rapidité, j'oserai dire l'ubiquité de son regard. J'avais cru jusqu'à présent que les commissaires-priseurs ne pouvaient pas être surpassés dans l'art de surprendre le plus petit léger indice de volonté chez leur public; mais j'ai reconnu mon erreur. Un clignement d'œil, un hochement presque insensible de la tête suffira, il est vrai, pour vous faire adjuger dans une salle de vente l'objet que vous vous décidez à *pousser*, mais il faut bien moins que cela pour appeler un *cabmen*. Il n'est besoin ni de le regarder ni de lui faire signe; il suffit de songer à part soi qu'on pourrait bien avoir besoin d'une voiture, pour qu'aussitôt il s'en détache une du rang. Les physiologistes feraient bien de venir étudier ici l'influence de l'amour du gain sur l'organe de la vue. Voilà, je crois, madame, une remarque de voyageur à laquelle vous ne refuserez pas le titre de superficielle.

Puisque je suis sur ce chapitre des cochers de place anglais, disons encore qu'ils diffèrent des nôtres en ce qu'ils ne restent pas cloués sur leurs siéges comme des paralytiques, et qu'ils n'en descendent pas, quand l'occasion le demande, comme s'ils étaient octogénaires. Le cocher anglais monte sur son siége, en descend, sonne aux portes, ouvre la portière avec une promptitude surprenante. Du reste, on ne saurait croire combien on regarde peu à sa peine ici sous le rapport du mouvement physique. L'Anglais paresseux de corps est un être extrêmement rare dans toutes les classes. En général — sauf dans la vieillesse — les Anglais sont de grands maigres auxquels une bonne éducation physique a rendu tous les exercices du corps non-seulement faciles, mais agréables.

Repassons en France, si vous le voulez bien, madame, car je tiens à vous rappeler que je suis toujours votre compatriote. J'ai lu avec attention les débats du Corps législatif sur l'instruction primaire, et j'ai remarqué aussi avec satisfaction la circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets relativement aux prochaines élections municipales. J'ai noté surtout avec plaisir l'intention qu'annonce le gouvernement de choisir à l'avenir, autant que possible, les maires dans le sein des conseils municipaux, et je me suis associé aux vœux qu'il

émet pour que les électeurs ne se préoccupent pas trop de politique en faisant leur choix. Si les électeurs font abstraction de la politique en choisissant les conseillers municipaux, et que le gouvernement prenne parmi ceux-ci les maires, ne serait-il pas possible, madame, qu'aux prochaines élections du Corps législatif nous ayons quelques maires qui, à leur tour, ne s'occuperont pas des opinions politiques des candidats à la députation, et qui laisseront faire le suffrage universel? Un seul passage, dans la circulaire du ministre, m'a donné quelques inquiétudes. Après avoir recommandé aux préfets de ne point chercher à diriger le suffrage des électeurs, il ajoute: « Votre intervention ne se justifierait que si des hommes imprudents essayaient, contrairement au sentiment public, d'altérer le caractère de l'élection en l'entraînant sur le terrain de la politique, et s'efforçaient de créer, dans un but personnel, des agitations qu'un pouvoir établi par la volonté de la nation ne saurait voir sans les combattre. » Vous ne sauriez croire, madame, la peine que j'ai eue à faire comprendre à mes amis anglais le sens de cette simple épithète : « imprudents. » C'est là une expression politique qui, pour nous autres Français, habitués que nous sommes à l'entendre employer par tous les gouvernements successifs, a un sens très-précis; mais les Anglais n'en saisissent pas bien la portée. Ils prétendent, en outre, que les préfets se figureront volontiers que tous les hommes qui ne partagent pas la manière de voir de l'administration, agissent « dans un but personnel, » et que, par conséquent, ils interviendront toujours.

C'est un peuple singulièrement méfiant et jaloux, en fait de liberté, que l'Anglais, et c'est pour cela, peut-être, qu'il l'a gardée, alors que d'autres peuples l'ont laissé confisquer. Ce n'est pas lui, certes, qui laisserait passer sans protestation les amendements qu'on propose à notre loi sur les conseils généraux et municipaux. Mais je ne m'arrêterai pas davantage sur ce sujet, de peur de devenir « profond » malgré votre défense.

Je ne vous dirais même pas un mot de l'emprunt de 250 millions que la ville de Paris vient d'être autorisée à contracter, tant la chose me paraît grave et en dehors de mon programme, si cela ne me fournissait l'occasion de vous citer un trait assez plaisant d'inconséquence chez ce peuple-ci. Figurez-vous, madame, que ce qu'ils nous envient généralement le plus, ce n'est ni notre Code civil, ni notre administration, ni la conscription, ni le régime de notre presse, comme vous pourriez le croire; c'est la possession de M. Haussmann! Cela paraît invraisemblable, mais cela n'en est pas moins vrai. Ces insensés ne rêvent qu'un préfet autocrate qui leur embellirait leur ville malgré

eux! Ne pourrait-on, grâce au traité de commerce, les contenter? Je sais, quant à moi, bien des choses qu'ils possèdent et que j'accepterais volontiers en échange. Ce que j'ai rencontré d'Anglais *boulevardomanes* est incalculable. Il est vrai que leurs autorités municipales sont nombreuses, compliquées, impuissantes, mais... mais... je voudrais les voir, ces braves gens, qui ne donnent pas un coup de pioche sans une enquête où chacun peut offrir son avis, et qui flairent une réforme avant de l'adopter, aussi prudemment qu'un chat flaire un vase de lait avant d'y tremper le bout de sa moustache; il ferait beau les voir, dis-je, aux prises avec notre édilité. Je me suis fait le plaisir de leur lire le discours de M. Picard au Corps législatif, dans la séance du 30 juin, et surtout le mot qui le termine : « On ne doit pas voter un emprunt pour satisfaire les fantaisies d'un pouvoir personnel! » J'ai remarqué que ces mots de « pouvoir personnel » arrête toujours les Anglais tout net dans leurs admirations. « Mais ce ne serait pas cela chez nous, disent-ils, et par conséquent il nous serait bien égal de voter un emprunt de 250 millions pour avoir une ville comme la vôtre. » En effet, ce ne serait pas *cela* ici, et voilà qui fait toute la différence. Mais c'est tout de même une singulière chose, avouez-le, que cette admiration des Anglais pour notre Grand Préfet. S'ils nous l'enlevaient un jour, qui serait attrapé?

Il est un sujet, pourtant, dont il me faut parler, si grave qu'il soit, car il me tient singulièrement à cœur, vous le savez. Comment passer sous silence ce qui vient de se passer au sujet des jeunes détenus de la Roquette? Puis-je espérer, madame, que vous vous souvenez de ce que j'écrivais dans cette *Revue* même, il y a huit mois, je crois. Vous rappelez-vous le sévère *communiqué* que mes observations m'attirèrent? Qui aurait cru, à le lire, qu'il y eût quelque chose à réformer à la Petite Roquette? Je disais alors, pour me consoler du démenti que je recevais si publiquement, que les gens qui accueillent le moins bien les avis ne sont pas toujours ceux qui en tiennent le moins compte, et je vois avec plaisir que j'avais raison.

Comme M. le commissaire du gouvernement s'est exprimé au sein du Corps législatif avec plus de douceur que monsieur *Communiqué!* Et le *Moniteur* donc! Dans le rapport à l'Empereur qui propose d'instituer une commission d'enquête, dont l'Impératrice serait la présidente, je lis ceci : « La commission apprécierait si c'est la loi qui doit être amendée, ou si c'est le système de détention suivi à la Roquette qui doit être modifié. » Ne comprenez-vous pas d'après cela, madame, que la loi de 1850 et le système actuellement en vigueur ne sont pas d'accord, et ne vous étonnez-vous pas qu'on ait tancé si vertement ceux qui l'ont dit les premiers?

Je vois qu'en général on attribue cette bonne pensée d'enquête et de réforme à l'effet produit par le discours de M. Jules Simon au Corps législatif. Sans méconnaître le talent et le zèle avec lequel M. Jules Simon a plaidé la cause des malheureux enfants détenus à la Roquette, il me semble juste de rappeler que c'est M. H. Corne qui, dans la brochure que j'ai signalée dans la *Revue* du 10 novembre 1864, a le premier appelé l'attention sur leur sort. M. Jules Simon ne vient qu'après lui, de même que la visite de l'Impératrice suit le débat du Corps législatif, ce qui n'empêche pas que la bonne et maternelle démarche de l'Impératrice ne soit destinée, selon moi, à produire les meilleurs effets. Je ne pense pas, comme l'a dit avec enthousiasme M. de Sacy dans le *Journal des Débats*, que Sa Majesté soit plus en état que personne, grâce à cette inspection, de diriger les travaux de la commission. Si je ne craignais de me voir traiter par vous de statisticien, je vous ferais remarquer, madame, que pendant cette visite, qui a duré quatre heures, l'Impératrice aurait visité, au dire des journaux, cinq cents cellules, c'est-à-dire, qu'elle serait restée, en moyenne, un peu moins d'une demi-minute dans chaque cellule. Il m'est difficile de croire que dans ce court espace de temps, elle ait pu, comme l'assure le *Moniteur*, « interroger chacun des prisonniers sur son âge, sur sa situation de famille, sur ses antécédents, et sur le régime de la prison. » Ce sont là des flatteries qui ne servent qu'à jeter un reflet fabuleux sur une belle et charmante action; mais je suis persuadé qu'une femme et une mère n'oubliera jamais le spectacle douloureux qu'offre la Petite Roquette, et que si la commission d'enquête mettait de la négligence ou de la lenteur dans l'accomplissement de sa tâche, sa présidente saurait stimuler son zèle. Pourvu que la réforme se fasse, peu m'importe à qui on en attribue l'honneur; et je suis sûr que là-dessus M. H. Corne pense comme moi.

Il ne me reste plus de place pour vous parler de ce qui se passe ici. On ne s'y occupe que des élections et des méfaits du lord-chancelier, et de la persistance avec laquelle lord Palmerston l'a couvert de son égide jusqu'au bout. Il y a eu là un grand scandale, et le blâme de la Chambre des communes a été sévère. Heureux le pays, dis-je, où de pareils scandales sont si impitoyablement dévoilés et si publiquement réprouvés! J'en connais où ils n'arriveront jamais, et ce ne sont pas ceux où les hommes publics sont les plus incorruptibles. Mais je crois que je deviens « profond, » madame, et je me hâte de vous dire très-respectueusement adieu et au revoir.

HORACE DE LAGARDIE.

CHRONIQUE POLITIQUE

7 juillet 1865.

La clôture de la session législative ramène tout naturellement l'attention sur l'ensemble des travaux qui l'ont remplie. Depuis longtemps ce bilan n'est que trop facile à établir en France, et l'on est surtout frappé de son indigence et de ses lacunes si on le compare à celui des assemblées qui jouissent soit des prérogatives parlementaires, soit du droit de représentation dans sa plénitude. Dans les pays qui ont le bonheur de posséder de telles assemblées, ce qui reste dans la mémoire à la fin d'une session, ce sont des lois et des actes; chez nous, ce sont surtout des discours. A ce point de vue même, la session qui vient de finir a laissé une impression quelque peu inférieure à celle que nous avions gardée de l'année précédente. Ce reproche, on le comprend de reste, s'adresse principalement à l'opposition, car il eût été difficile à la majorité de rester au-dessous de notre attente, et nous sommes même heureux de reconnaître qu'en plusieurs circonstances elle l'a dépassée par les dispositions qu'elle a montrées, plutôt que par les votes qu'elle a émis. Quant à l'opposition, pour qui nous avouons être beaucoup plus exigeant, elle n'a montré, selon nous, ni la consistance, ni la fermeté d'attitude, ni l'habileté de conduite qu'on était en droit d'attendre d'elle. Un fait suffit pour établir la vérité de cette observation : quel est celui des discours de l'opposition qui a, je ne dirai pas, eu le plus d'influence ni mérité le plus d'estime, mais qui a le plus marqué et le plus fait parler de lui? Le discours de M. Thiers sur la question romaine. Voilà l'œuvre d'opposition de cette session, qui surnagera au bout de quelque temps dans les souvenirs. Cela est-il bon? Cela est-il fait pour donner une grande idée de notre esprit politique? Dès aujourd'hui on peut répondre, car l'effet de ce discours est depuis longtemps produit; on a les résultats sous les yeux.

La cohésion de ce parti nouveau qui s'est formé depuis quelques années des débris des partis anciens, et que dans un récent et remarquable article du *Courrier du Dimanche* M. Duvergier de Hauranne nommait l'Union libérale, cette cohésion, il faut bien le dire, reposait en grande partie sur une hypothèse. On supposait chez les différentes fractions qui le composent un oubli des petites orthodoxies de parti et un sacrifice des prétentions personnelles; on supposait chez les hommes qu'elles se sont donnés pour chefs un retour à des idées plus larges, un abandon des vues systématiques, dont cette opinion nouvelle est la condamnation par le seul fait de son existence, puisqu'elle n'a eu d'autre raison d'être que la nécessité de parer à leur insuffisance. Telle est la supposition sur laquelle reposait l'union libérale. Ce terrain neutre sur lequel nous nous donnions rendez-vous pour nous tendre la main en dépit de la diversité de nos origines, il ne pouvait être fait que des concessions réciproques; et quant à la nature de ces concessions, le nom de liberté, que nous avions choisi pour mot d'ordre, disait assez ce qu'elle devait être.

En ce qui concerne les membres de l'ancienne opposition démocratique, qui ont accepté ce programme, on sait s'ils en ont fidèlement rempli les conditions. Ils ont non-seulement fait abnégation de leurs préférences pour telle ou telle forme, mais ils ont combattu jusqu'à se rendre impopulaires les préventions et la routine de leur propre parti, en même temps qu'ils allaient au-devant de leurs anciens adversaires; et on les a vus se compromettre sans hésiter pour la liberté de la Société de Saint-Vincent de Paul, qui certainement n'en aurait jamais autant fait pour la leur. Lors donc que M. Thiers et ses amis politiques nous parlaient de constituer et de soutenir le grand parti libéral, on était en droit de supposer qu'eux aussi ils avaient fait leur part de sacrifices, et qu'ils avaient en vue, sous ce nom, autre chose que le système étroit dont l'impuissance a été si péremptoirement démontrée par l'histoire. Cela est si vrai qu'eux-mêmes ne pouvaient pas admettre un doute sur ce point; et lorsque leurs ennemis affirmaient que la terrible leçon de Février ne les avait nullement corrigés, que si le pouvoir leur était jamais rendu, leur premier soin serait de relever l'ancien système et de recommencer les mêmes fautes, qui ne se souvient de leur indignation? Ils se disaient méconnus, calomniés; nous le disions aussi. Qui pouvait croire à la possibilité d'une telle aberration?

Notre incrédulité était pourtant une pure hypothèse, et cette hypothèse, sur laquelle vivait l'union libérale, n'existe plus aujourd'hui. M. Thiers l'a mise à néant, par ce discours dans lequel on retrouve non-seulement toutes les inconséquences et tous les préjugés de son

ancienne politique, mais ceux mêmes qu'il combattait contre M. Guizot en 1847. Voilà les mesquines arrière-pensées dont on espérait nous rendre solidaires, voilà l'idéal politique qu'on a osé nous proposer comme la récompense de nos longs efforts et comme le dernier terme de notre ambition, un système que la France repoussait avec dégoût alors qu'il était dans sa nouveauté. Telle est la révélation inattendue qui est sortie de ce discours vanté comme un prodige d'habileté ! Après une pareille découverte, il est inutile de se le dissimuler, la confiance, sans laquelle il n'y a pas d'action commune possible, n'existe plus. Il importe peu qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, le fait est là. Nous ne servons pas la même cause, et quand vous nous parlez de votre zèle désintéressé pour la liberté, nous savons désormais ce que nous devons entendre par ces mots. L'union libérale, que nous avions comprise comme une adhésion à des principes communs et qui ne pouvait être féconde qu'à ce prix, perdrait toute sa valeur à nos yeux du moment qu'elle n'aurait plus d'autre lien qu'une haine commune. Cela eût pu nous suffire, il y a quelques années, aujourd'hui nous avons des visées plus hautes, et nous croyons que notre pays mérite quelque chose de mieux qu'une œuvre aussi éphémère. Il possède heureusement un grand nombre d'hommes de bonne volonté qui sont capables d'entreprendre et de réaliser par leurs efforts individuels ce que nous avons vainement espéré d'une réconciliation des anciens éléments de sa vie politique.

Ces sentiments qui ont ému et préoccupé la partie éclairée du public, l'opposition n'a pas paru les ressentir, bien que la scission qui les a produits soit en partie son ouvrage, car elle eût pu la prévenir avec un peu plus de prévoyance et de discipline. Si elle n'y prend garde, elle se laissera peu à peu envahir par une véritable promiscuité d'opinions qui portera un coup fâcheux à son autorité morale. Ce n'était pas la peine de faire si grand bruit des hérésies de M. Ollivier, qui après tout n'ont aucune importance pour le pays, si l'on devait à si peu de temps de là applaudir avec tant de désintéressement à celles de M. Thiers, qui sont infiniment plus dangereuses pour la liberté. Cette tolérance était faite pour encourager ceux qui se sentaient l'envie d'en profiter, et le vote récent de trois députés de la Seine, à propos de l'emprunt de la ville de Paris, a montré que ces exemples ne trouveraient que trop facilement des imitateurs. Cet emprunt est contraire aux principes que l'opposition a pour mission de soutenir, non-seulement parce qu'il est fait pour empirer l'état peu rassurant de nos finances, mais encore et surtout parce que l'impulsion exagérée qu'il donne à nos travaux publics crée à Paris une agglomération anormale et habitue toute une classe de

travailleurs à compter sur des ressources qui lui manqueront forcément un jour. Un tel vote n'eût donc pas été possible dans une opposition bien disciplinée; mais, après les précédents que je viens de citer, il n'était qu'une peccadille, et devait passer d'autant plus inaperçu, qu'un grand nombre des membres de la majorité se joignaient ce jour-là à l'opposition, comme s'ils avaient senti la nécessité de suppléer à cette passagère défection.

Ces réserves faites, nous sommes heureux de reconnaître que les dernières discussions sur le budget ont fourni à l'opposition des sujets de débat dont elle a su tirer le meilleur parti en faveur de la cause qu'elle soutient. Tel est, par exemple, l'excellent et irréfutable discours de M. Berryer sur ce même emprunt de la ville de Paris; tels sont les brillants combats d'avant-garde de M. Picard sur presque toutes les questions, car aucun sujet ne rebute ce spirituel et infatigable lutteur; telle est encore la discussion soulevée par M. Pelletan au sujet du secret des lettres, discussion d'où il résulte, de l'aveu même du gouvernement, que dans ce pays, le plus libre qui soit sous le ciel à la connaissance de M. de Persigny, les préfets ont le droit d'ouvrir les lettres à la poste, sans que personne ait rien à y redire. Citons aussi le discours dans lequel M. Jules Simon a fait valoir à la tribune, en y joignant le résultat de ses propres recherches, les observations que notre collaborateur H. de Lagardie avait développées ici même, avec son esprit si fin et si juste, en faveur des détenus de la petite Roquette. L'auteur de l'*Ouvrière* et de l'*Ecole* a la main heureuse dans le choix de ses plaidoyers; il a le talent de plaider des causes qui, par le fait, sont presque toujours gagnées à l'avance, et qui lui assurent de véritables succès de sensibilité, non-seulement auprès de la Chambre, mais — comme vient de le prouver le récent décret au sujet de la petite Roquette, et comme l'avait prouvé antérieurement le rapport de M. Duruy sur l'instruction gratuite et obligatoire — dans des régions où ses collègues n'en obtiennent guère. Espérons que ce succès encouragera M. J. Simon à sortir plus souvent des questions, selon nous, trop spéciales, auxquelles il semble vouloir consacrer exclusivement son talent. S'il consentait, par exemple, à prendre sous son patronage la scabreuse question de la liberté de la presse, quel triomphe ce serait pour lui de provoquer l'attendrissement où les autres ne récoltent que des colères et d'obtenir sans combat une si difficile conquête! Mais quel remords pour plus tard, que de ne l'avoir pas au moins essayé avec le don précieux dont il dispose!

Les plans de régénération proposés par l'Algérie nous ont également valu un bon discours de M. Buffet, qui a fait ressortir avec ha-

bileté ce que les conditions faites à la compagnie Frémy-Talabot ont d'onéreux pour l'État. Le public ne connaît encore de ces plans que les statuts de cette grande machine financière qui nous fait songer, malgré nous, aux fameuses actions du Mississipi, et le sénatus-consulte que vient de rendre le Sénat sur l'État civil et la naturalisation en Algérie; mais ce qu'il en connaît est loin de lui inspirer une confiance illimitée dans le succès de cette tentative d'assimilation des Arabes à la civilisation européenne. La première de ces deux mesures a le tort de trop rappeler ces grands monopoles à la déconfiture desquels nous assistons en ce moment en France; nous croyons qu'il eût mieux valu s'en rapporter sur ce point aux efforts individuels, après les avoir toutefois débarrassés des entraves de toute nature qui ont jusqu'à présent paralysé leur action en Algérie, et, au besoin, en les encourageant, comme on a su le faire dans d'autres colonies. Quant à la seconde, il suffit, pour caractériser sa valeur pratique, de rappeler que toutes les fois qu'un indigène voudra obtenir la qualité de citoyen français, il lui faudra solliciter un décret impérial, rendu en Conseil d'État, en sorte que, pour satisfaire toute la population arabe, il ne faudrait pas moins de 500,000 décrets, ainsi que l'a fait observer le perspicace M. Michel Chevalier. En ce qui concerne les autres articles du projet de réforme, ils sont connus à peu près de tout le monde, c'est-à-dire de tous ceux que la question intéresse, mais le plus profond mystère est imposé sur ce point à la presse jusqu'à ce que le *Moniteur* ait parlé. On veut procéder en cela comme pour une révélation, et nous assisterons moins à une réforme qu'à une complète métamorphose. C'est précisément là, s'il faut le dire, ce qui nous met en défiance; et si l'on nous reproche notre peu de foi, nous répondrons que nous sommes malheureusement bien loin du temps où vivaient les fées. Nous craignons fort qu'elles ne viennent pas au rendez-vous qu'on semble vouloir leur donner pour fêter la renaissance de notre colonie d'Alger.

Nous terminerons cette revue nécessairement très-sommaire de nos derniers travaux législatifs, en signalant l'important débat auquel a donné lieu la caisse de la dotation de l'armée. L'opposition a fait ressortir avec une parfaite justesse l'irrégularité qu'on a commise en faisant figurer au budget des recettes les 22 millions qui ont été empruntés à cette caisse, sous le prétexte de rembourser à l'État les sommes avancées par lui pour les pensions des corps non recrutés par la voie de l'appel. Non-seulement la caisse de la dotation de l'armée, qui est le produit des exonérations militaires, ne devait rien à l'État pour la pension de corps qui n'ont pas été formés par la conscription, mais il est même contraire à l'intérêt bien entendu des

remplacés, comme à celui des remplaçants, que ses fonds servent à payer une pension quelconque; car tout cet excédant dont on dispose d'une façon si imprévue est nécessairement pris soit aux uns soit aux autres. La hausse croissante des exonérations militaires n'a pas d'autre cause que les prélèvements de toute nature qui sont faits au profit de la caisse de la dotation de l'armée; tandis que le prix des exonérations devrait être réglé comme celui de tous les autres services, c'est-à-dire par le rapport qui existe entre l'offre et la demande. Quelque incontestables et quelque graves que soient ces objections, la question a un aspect encore plus important à nos yeux. Il n'est pas prudent, il n'est pas bon que dans un pays libre, — et nous affirmons que notre pays est appelé à le devenir, — l'armée possède des ressources personnelles et des intérêts séparés de ceux de la nation; elle doit, au contraire, tout tenir d'elle et se retremper sans cesse dans son sein; car son vrai nom devrait être: la nation armée. Il n'est pas bon que les soldats s'habituent à former une classe à part parmi les citoyens. Tel est cependant le résultat que la caisse de la dotation de l'armée tend à amener chez nous par ses pensions et par ses primes de rengagement, qui, en retenant indéfiniment le soldat sous les drapeaux, font de lui, à la longue, une sorte d'étranger au sein de son propre pays. Nous condamnerions donc plus encore l'institution elle-même que les abus auxquels elle vient de donner lieu.

Toutes ces discussions ont été en général bien menées et ont produit un salutaire effet sur le pays qui semble très-décidément reprendre intérêt à la gestion de ses propres affaires. Cet heureux symptôme, auquel la double élection qui vient d'avoir lieu dans la Marne et dans le Puy-de-Dôme donne toutes les apparences d'un résultat acquis, nous fait prendre très-facilement notre parti des atteintes qu'a reçues l'union libérale, car cette union n'avait de prix à nos yeux qu'autant qu'elle provoquerait un réveil du pays, et si ce but est en effet réalisé, nous sommes tout consolé de la voir disparaître. Pour reprendre et exécuter le programme auquel elle s'est montrée infidèle, le pays n'aurait nullement besoin d'entrer dans le cadre étroit où l'appellent des hommes qui voudraient être des chefs de parti et qui ne savent être que des chefs de coterie; il n'a qu'à manifester sa volonté d'être libre et d'obtenir les garanties et le contrôle auxquels il a droit. Ce qui nous plaît dans l'élection de MM. Goërg et Girod-Pouzol, c'est qu'il est difficile de lui attribuer une autre signification que celle que nous venons d'indiquer. Ce n'est pas un mot d'ordre de parti, mais le désir de s'affranchir de la tutelle administrative et de revendiquer les libertés perdues qui seul a fait le succès de ces deux candidats. Nous espérons que ces disposi-

tions se montreront avec plus d'éclat et d'évidence encore dans les prochaines élections municipales. Nous regrettons seulement pour le succès de cette démonstration que le gouvernement ait jugé à pro pos cette fois de renoncer aux candidatures officielles. Avec l'ancien système on eût vu plus clairement le sentiment qu'elles commencent à inspirer aux populations. Il est vrai que la circulaire ministérielle a mis à cette abstention administrative la condition expresse que l'agitation électorale ne prendrait pas une couleur politique. Pourquoi cette restriction ? Est-ce que la politique ne se mêle pas à tout ? Et les maires ne sont-ils pas dans une certaine mesure des agents politiques ? Il faut s'y résigner; tant que les gouvernants feront de la politique avec les maires, les gouvernés chercheront à en faire avec les conseils municipaux.

Pendant que nous nous préparons à nos élections municipales, l'Angleterre s'apprête à des élections politiques dont il est difficile de prévoir l'issue, vu l'état actuel de ses partis qui se font à peu près contre-poids. Au reste, quel que soit le ministère qui sortira de la nouvelle majorité, il est fort probable qu'il y aura peu de chose de changé à la marche du gouvernement, et il résulte des déclarations mêmes des chefs du parti conservateur qu'un cabinet Derby ne ferait guère que chanter le même air que le cabinet Palmerston. Mais comme le premier aurait, selon toute apparence, quelque peine à trouver un chancelier de l'Échiquier capable de remplacer M. Gladstone, il est fort possible que nos voisins ne poussent pas le dilettantisme jusqu'à ramener les torys sur la scène pour le simple plaisir d'entendre des variations nouvelles sur un thème déjà connu. Quant au groupe qui s'est formé depuis quelques années autour de MM. Bright et Cobden, c'est encore une école plutôt qu'un parti politique dans l'acception ordinaire du mot, et surtout depuis la mort de ce regrettable économiste, il n'est pas de force à disposer du pouvoir autrement qu'en se donnant comme appoint à l'un ou à l'autre parti.

Malgré ce que ces prévisions ont de motivé, il y a toujours une telle part d'inconnu au fond d'un pareil scrutin, et il y a, grâce à la durée exceptionnelle du parlement actuel, si longtemps que la nation anglaise n'a pas été directement consultée, qu'une grande attente s'attache à ces élections. Si dans un pays libre il n'y a pas, à proprement parler, d'homme nouveau, parce que chacun s'y fait de bonne heure connaître et apprécier à sa véritable valeur, il s'y produit en revanche des combinaisons nouvelles qui souvent déroutent tous les calculs, et nous ne serions nullement étonné que sous l'apparente stagnation dans laquelle une politique sénile vient de faire vivre l'Angleterre pendant six années consécutives, il se fût préparé une

surprise de ce genre. On sait que pour notre compte nous l'appelons de tous nos vœux, car il nous serait pénible de voir le gouvernement de ce grand pays devenir peu à peu une véritable gérontocratie, résultat infaillible de la routine suivie par l'administration actuelle à laquelle M. Gladstone seul a donné un peu d'activité, de jeunesse et d'initiative. Par le même motif nous nous réjouirions de voir entrer au nouveau parlement quelques hommes comme M. J. Stuart Mill, dont la candidature est mise en avant par le collége de Westminster. Nous sommes heureux que cette circonstance nous permette de rendre hommage en passant à cet éminent publiciste, qui est à la fois un des plus honorables caractères, et un des penseurs les plus vigoureux et les plus originaux de ce temps. Par la façon toute nouvelle dont il a posé sa candidature, l'auteur de *la Liberté* vient de donner un exemple de dignité qui, nous l'espérons, sera imité ailleurs qu'en Angleterre, et qui prouve une rare indépendance d'esprit. Il a déclaré qu'il accepterait le mandat de député si les électeurs le lui décernaient mais qu'il était décidé à ne s'astreindre à aucune des démarches ni à aucune des dépenses d'usage. Il ne subira aucun interrogatoire, il ne chantera aucune des palinodies, il ne s'abaissera à aucune des flatteries que les électeurs ont en tout pays l'habitude de prélever sur le candidat, comme un tribut destiné à lui faire payer l'honneur qu'ils lui décernent. Si cet honneur est en effet pour lui, c'est en déprécier beaucoup la valeur que de le lui faire acheter à ce prix; mais si cet honneur est pour eux, comment justifier de telles exigences? M. Stuart Mill considère avec raison le mandat de député comme une charge onéreuse et redoutable pour celui qui en veut remplir consciencieusement les devoirs; il estime que les électeurs ont mille fois intérêt à s'adresser au plus digne; et lorsqu'ils l'ont reconnu, c'est à eux d'aller au devant de lui, et non à lui de les solliciter, de vouloir bien faire une chose avantageuse pour eux, pleine de difficultés et de déboires pour lui. Lorsqu'on se représente, par la pensée, le spectacle écœurant des artifices, des dissimulations, des voltefaces d'opinion, des basses flatteries qu'emploient les candidats à l'époque des élections, et dont les démocraties se montrent particulièrement avides, tout cœur un peu bien fait se dit que l'empire du monde lui-même ne mérite pas d'être acheté au prix d'un tel abaissement, et l'on fait des vœux pour que la tentative courageuse de M. Stuart Mill se généralise et devienne un précédent durable. Sans doute on ne détruira jamais les mesquines passions que toute brigue électorale met en jeu, mais en réformant la mauvaise routine qui a envahi peu à peu les mœurs électorales, en habituant les électeurs à prendre eux-mêmes l'initiative du choix des candidats, au lieu d'attendre

que ceux-ci se désignent à leur suffrage, en les habituant surtout à respecter la dignité de ceux qu'ils prétendent honorer, on aura rendu un véritable service à la moralité politique et à la sincérité du système représentatif.

Le Parlement, avant de se retirer, a rendu un vote de censure contre lord Westbury, déjà censuré par l'opinion publique, bien qu'il eût été acquitté par ses pairs. Un homme public ne doit en effet pas même être soupçonné, et cette susceptibilité fait le plus grand honneur à la Chambre des communes. Voilà encore un exemple qui pourrait être imité avantageusement dans beaucoup de pays de notre connaissance. Cette Chambre se sépare sans avoir rien fait pour cette réforme électorale en vue de laquelle elle avait été élue. Les complications extérieures qui sont survenues à l'époque de sa réunion lui ont d'abord fait rejeter au second plan cette préoccupation, et lorsqu'elle y est revenue à la fin de la carrière législative, sur la motion de M. Baines, elle ne s'est plus sentie disposée à y mettre la main et a légué cette tâche à ses successeurs. Cette singulière abstention a donné lieu a un grand nombre d'interprétations différentes. En ce qui nous concerne, nous ne croyons pas que les arguments développés pour et contre la motion Baines au sein du Parlement, aient été pour rien dans sa détermination. Ces arguments étaient pour la plupart d'un ordre trop métaphysique pour avoir beaucoup de prise sur des esprits aussi éminemment pratiques que ceux des membres d'un parlement anglais. Ce qui a fait, selon nous, l'abstention de la Chambre des communes, c'est l'abstention du peuple anglais. Dans une question de ce genre, le Parlement n'agit guère que sous la pression de l'opinion publique, et en cela nous estimons qu'il a raison.

Le sentiment public est en matière de représentation le juge en dernier ressort. Qu'est-ce, en définitive, qu'un peuple exactement représenté? C'est celui qui croit l'être. Tous les raisonnements métaphysiques ne peuvent rien contre l'évidence de ce fait. De même qu'un peuple peut n'être que très-imparfaitement représenté avec le suffrage universel, surtout s'il ne possède ni droit de réunion, ni liberté de la presse; il peut l'être très-suffisamment avec le suffrage restreint, si ce moyen fait en réalité prévaloir ses volontés, ses vœux, ses préférences. C'est pour ce motif que le public anglais a assisté avec indifférence à la récente agitation pour la réforme électorale, malgré la passion et le talent qu'y ont dépensé M. Bright et ses amis. La nation anglaise se sent suffisamment représentée pour le moment avec ses quinze cent mille électeurs; voilà la vraie raison qui a fait ajourner une réforme dont l'opportunité seule a été sérieusement contestée. Le jour où l'opinion publique se prononcera, la réforme

électorale sera faite. Heureux pays où de tels problèmes se résolvent si facilement!

Les derniers débats du Parlement prussien nous ont valu une réapparition de M. de Bismark, qui depuis quelque temps ne faisait plus parler de lui. Il s'en était suivi une véritable déperdition de gaieté parmi les spectateurs de la comédie politique contemporaine. Il a repris, au grand amusement de la galerie, son attitude de matamore avec le Parlement, et ses exercices variés avec les prétendants, auxquels il continue à jouer les tours les plus plaisants du monde. La provocation adressée par M. de Bismark à l'honnête professeur qui s'est fait l'organe des répugnances de la Chambre contre la politique qu'on veut lui imposer, est certainement une des plus burlesques inspirations dont se soit avisée la fertile imagination de cet homme d'État. Quant à la consultation si gravement rendue sous sa dictée par les syndics de la couronne, elle égale certainement en force comique les plus désopilantes conférences des médecins de Molière, et l'on en rirait de bon cœur si l'on n'était forcé de plaindre le pauvre malade que sa mauvaise fortune a fait tomber entre les mains de pareils docteurs, nous voulons dire les duchés. Et quelle dextérité incomparable dans sa façon d'administrer ce coup *inexpressible* dans lequel Pierrot excelle aux Funambules! Qu'en pensez-vous, Augustenbourg et Oldenbourg, princes déplorables? Fût-il jamais de prétendants traités avec moins de cérémonie?

Malgré tout, M. de Bismark n'a pas fait beaucoup de progrès dans cette interminable question des duchés, et, quelque variés que soient ses expédients, il n'est guère plus avancé aujourd'hui que l'année dernière à la même époque. C'est encore là un signe des temps. M. de Bismark n'a trouvé en face de lui pas un seul adversaire résolu et sérieux, mais il y a dans les choses une force d'inertie qui lui résiste; elles refusent de se laisser manier par cet habile prestidigitateur. Sans cette force d'inertie, insaisissable, mais partout présente, et qui est l'expression muette de l'universelle réprobation qu'il soulève, ce n'est certainement pas l'opposition de l'Autriche qui eût pu retarder si longtemps l'accomplissement des projets de M. de Bismark. Cette opposition n'a été efficace que parce qu'elle s'est rencontrée avec le sentiment public et l'a partout eu pour complice. M. de Bismark sera-t-il plus heureux à l'avenir? Cela est possible aujourd'hui que le cabinet qui a combattu ses plans avec le plus d'activité se retire.

L'Autriche entre en ce moment dans une nouvelle phase de réformes et de remaniements intérieurs qui lui donnera assez d'occupation pour lui faire perdre de vue la question des duchés. Que peut-il

sortir de là? On fait grand bruit de la réconciliation de l'empereur avec la Hongrie et de sa conversion au programme de l'union personnelle. Il nous semble difficile que l'empereur d'Autriche accepte jamais les deux articles qui sont la base de ce programme, à savoir l'armée hongroise et le vote d'un budget hongrois. A ces conditions l'empire deviendrait une sorte de confédération monarchique, au lieu de rester la monarchie unitaire constitutionnelle qui a été le rêve de M. de Schmerling. Mais ni l'une ni l'autre de ces formes n'est possible, et surtout n'est compatible avec la liberté tant que l'Autriche gardera la Vénétie. Tant qu'elle s'obstinera à s'y maintenir, elle est condamnée à n'être sous les apparences d'un libéralisme mensonger qu'une bureaucratie absolutiste.

La mission Vegezzi a eu l'issue que nous lui prédisions. On a d'ailleurs comblé ce diplomate des plus flatteuses assurances et de toute l'eau bénite qu'il est d'usage de prodiguer dans ces sortes d'occasions, mais la vraie réponse du saint-siége n'est pas dans la note doucereuse du *Journal de Rome*, elle est dans la lettre de monsignor Nardi à M. Troplong.

P. Lanfrey.

Quoique la grève des cochers de l'administration des Petites-Voitures de Paris ait cessé, on comprendra que nous revenions sur cet incident en raison des motifs particuliers qui l'ont fait naître.

Cette grève n'était pas, comme les autres, une lutte d'intérêts opposés, ayant vis-à-vis les uns des autres une égalité de position qui amène peu à peu l'apaisement et la conciliation, car le premier venu peut, tant bien que mal, conduire une voiture, tandis qu'il faut un assez long apprentissage pour faire un chapeau ou dorer des métaux; elle a été de la part des cochers une protestation contre une condition déplorable qui leur était imposée par un odieux monopole.

Qu'on veuille bien se rappeler que la journée d'un cocher de l'administration n'était, — et n'est probablement encore, — que de 1 fr. 90 cent., déduction faite des retenues. Une pareille rémunération, pour un service aussi pénible et qui dure dix-huit heures sur vingt-quatre, est-elle suffisante pour satisfaire les premiers besoins de la vie? Évidemment non!

Les cochers, répond l'administration, ont pour complément de

salaire le *pourboire*. Mais alors, dirons-nous, c'est leur donner en quelque sorte un droit vis-à-vis du public, un droit à sa générosité, c'est presque dire un droit à l'aumône. Et nous n'avons pas besoin d'en signaler les inconvénients; chacun les connaît. C'est exercer une contrainte morale sur les citoyens, c'est exposer, les femmes surtout, aux mauvais procédés de cochers mécontents, et c'est en même temps avilir ces derniers en les poussant à la mendicité pour vivre.

Mais, ajoute-t-on, la grève a eu lieu pour la suppression de la course au quart d'heure, qui procurait facilement aux cochers des profits illicites, au point que pour ces délits, nous avions été obligés d'imposer des amendes de quinze francs. Cela revient à dire que dans l'administration des Petites-Voitures on avait supprimé les lois qui punissent d'une peine plus forte les détournements domestiques; mais cette pénalité, assez bénigne, d'une amende de quinze francs est par elle-même la preuve que ce délit n'était pas un bien gros péché aux yeux de l'administration des Petites-Voitures, et pourquoi? Parce que le salaire n'étant que de 1 fr. 90 cent. par jour, le *pourboire* éventuel, on était bien obligé de composer quelque peu, de proportionner la peine au délit, c'est-à-dire de fausser la morale des choses. L'administration des Petites-Voitures a aussi sa casuistique. Notons à la décharge des cochers qu'ils pouvaient souvent profiter de ce tarif au quart d'heure en restant dans l'équité stricte. Par exemple, avec un voyageur à la physionomie généreuse, ils pouvaient espérer un bon pourboire en ne dépassant pas les quinze minutes pour une course qui aurait pu en prendre quelques-unes de plus, et même recevoir le prix d'une course de plus d'un quart d'heure tout en ne le dépassant pas. Ces profits irritaient les seigneurs féodaux des Petites-Voitures, et ont amené de la part de nos trop complaisants échevins de Paris la suppression de la fameuse course.

Une autre disposition du code de l'administration des Petites-Voitures est incroyable. Nous doutons que jamais les fermiers généraux de l'ancien régime en aient inventé une plus abusive. C'est la disposition qui faisait masse chaque jour ou chaque semaine [1] de toute la recette de deux ou trois mille voitures, et qui forçait chaque cocher à parfaire le chiffre de la moyenne de cette recette, mais sans rendre, bien entendu, l'excédant à ceux des cochers qui l'auraient produit. Par exemple : la recette des deux mille cinq cents voitures de place a produit tel jour 37,500 fr.; la moyenne est de 15 fr. par voiture; or, l'administration dit au cocher : « Pierre,

1. On a dit que cette masse n'avait lieu que tous les mois; peu importe, le principe est le même.

vous n'avez fait que 10 francs de recette, vous allez me donner 5 fr. de votre poche pour compléter la moyenne ; quant à vous, François, vous l'avez dépassée de 5 fr., nous les garderons. »

Est-il possible, nous le répétons, d'imaginer une mesure plus contraire au bon sens et à l'équité : *l'égalité dans les recettes des cochers !* comme si la vigueur de tous les chevaux, l'état de toutes les voitures, le besoin de la locomotion, les affaires des voyageurs, en un mot, toutes les conditions de la viabilité étaient les mêmes sur tous les points de Paris, le même jour ! En vérité, le fameux droit au travail de 1848, dont rougissent aujourd'hui les plus humbles apprentis, est dépassé, et bien au delà. Et ce n'est pas seulement une grossière absurdité, c'est de plus une torture morale, un supplice nouveau infligé à des hommes dont on exploite la situation. Et quant à nous autres citoyens, quelles garanties nous offrent des hommes réduits à accepter une condition aussi humiliante ? Quelle confiance pouvons-nous avoir dans leur intelligence, dans leur adresse, nous qui dépendons d'eux tout le temps que nous passons dans leurs véhicules ?

Doit-on maintenant s'étonner de la grève des cochers et de la sympathie générale qui s'est attachée à eux dans Paris, tout en blâmant celle qui s'est produite violemment ?

CHARPENTIER.

Nous avons reçu de M. Loysel, l'un de nos abonnés, le produit d'une collecte faite par ses soins (80 francs), que nous avons versé chez madame Cogniet, trésorière du Comité de souscription pour les nègres affranchis des États-Unis.

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-ET-UNIÈME VOLUME

MAI — JUIN — JUILLET.

73e Livraison — 10 Mai.

Abraham Lincoln, par M. Éd. LABOULAYE........................... 5
La Ferme d'Orley (*suite*), par M. Anthony TROLLOPE.................... 12
Alexis de Tocqueville, par M. Eug. POITOU.......................... 66
La richesse minérale de la France, par M. L. SIMONIN.................. 85
Cours de législation comparée. — Constitution des États-Unis (dernière leçon), par M. Édouard LABOULAYE.................................... 120
Le Salon de 1865, par M. Alex. Hemmel.............................. 138
Revue littéraire, par M. Eug. DESPOIS.............................. 148
Revue des départements, par M. Élias REGNAULT....................... 159
Revue des théâtres, par M. Ed. VILLETARD........................... 170
= musique : la *Petite messe* de Rossini. — L'*Africaine*, par M. Alexis AZEVEDO.. 179
Chronique politique, par M. P. LANFREY............................ 186

74e Livraison — 10 Juin.

La Ferme d'Orley (*suite*), par M. Anthony TROLLOPE.................. 197
Les banques et le check, par M. BOSMORIN-LASSEAU.................... 251
Le Salon de 1865 (*suite*), par M. Alex. HEMMEL...................... 275
Les Revues anglaises, par M. Élias REGNAULT......................... 305
Alfred de Musset, par M. Ed. VILLETARD............................. 322
Revue littéraire, par M. Eug. DESPOIS.............................. 345

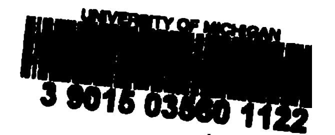
Revue des départements, par M. Élias REGNAULT.................... 353
Causerie parisienne, par M. H. DE LAGARDIE.......................... 364
Chronique politique, par M. P. LANFREY.............................. 373

75e Livraison — 10 Juillet.

M. Le Play et la réforme sociale, par M. Émile BOUTMY............... 389
Souvenirs de la marquise du Prat, par M. POURCHEL.................. 425
Le percement de l'isthme américain, par E. MENU DE SAINT-MESMIN..... 454
La Ferme d'Orley (*suite*), par M. Anthony TROLLOPE................. 480
Revue des départements, par M. Élias REGNAULT....................... 525
Revue des théâtres, par M. Ed. VILLETARD............................ 534
Revue littéraire : *Adolphe Garnier*, par M. Eug. POITOU............ 543
— *Paris nouveau et Paris futur*, par M. Eug. DESPOIS...... 548
— *D'un sonnet* attribué à Alf. de Musset, par M. CHARPENTIER. 552
Lettre a une parisienne, par M. H. DE LAGARDIE...................... 555
Chronique politique, par M. P. LANFREY.............................. 566

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03560 1122

